

Université Lumière Lyon 2
Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

**LA PREVENTION SITUATIONNELLE
GENESE ET DEVELOPPEMENT D'UNE SCIENCE PRATIQUE
(1965-2005)**

Thèse de doctorat de géographie, d'aménagement et d'urbanisme
Bilel Benbouzid

Directeur de thèse :

M. Franck Scherrer Professeur des Universités, IU Montréal

Membres du jury :

M. Dominique Boullier	Professeur des Universités, Sciences Po Paris
M. Eric Charmes	Directeur de recherche, RIVES
Mme Viviane Claude	Professeur des Universités, IUP
M. Emmanuel Martinais	Chargé de recherche, RIVES
M. Philippe Robert	Directeur de recherche émérite, CESDIP

Septembre 2011

Remerciements

Remercier ceux qui m'ont aidé dans ce travail implique de commencer par celui qui l'a dirigé en premier, Bernard Jouve. Viens ensuite Franck Scherrer, qui, suite à la mort brutale de Bernard, a accepté la tâche difficile de prendre la direction d'un travail déjà bien amorcé. Ces deux directeurs ont été aussi précieux l'un que l'autre par leurs conseils et leurs exigences.

Tout au long de cette thèse, j'ai eu le privilège de recevoir de la part d'un grand nombre de personnes, des commentaires, suggestions, questions, réfutations et encouragements qui m'ont tous été très utiles. Je demande à tous ceux qui ne figureront pas dans la liste qui suit de bien vouloir me pardonner.

Je commence par les collègues du Laboratoire RIVES : Emmanuel Martinais qui m'a aidé dans les moments les plus difficiles à l'agence d'urbanisme, Philippe Genestier pour les connaissances qu'il m'a apportées sur l'urbanisme et l'aménagement, Anaïk Purenné pour ce qu'elle m'a appris des *surveillances studies*, Fabrice Bardet pour m'avoir transmis le virus de la quantification et aidé à construire mon objet de recherche, Thierry Coanus pour m'avoir mis sur le chemin du constructivisme, François Duchêne pour sa générosité quotidienne, Laurette Wittner pour nous avoir rarement ménagé, Hélène Balazard pour nos dernières discussions sur le pragmatisme et Eric Charmes pour nos passionnantes échanges sur la recherche en urbanisme.

Il y a aussi deux anciens membres du laboratoire que je dois remercier : Gilles Bentayou pour m'avoir fait prendre conscience de ce que la rigueur intellectuelle veut dire, notamment à travers l'aventure du numéro de Géocarrefour que nous avons dirigé ensemble ; et Julien Langumier, pour m'avoir invité au CERI, Sciences Po Paris, pour présenter ma thèse. Les échanges ce jour-là, avec Didier Bigo comme discutant, ont été particulièrement précieux.

Cette thèse a bénéficié dans un premier temps d'une bourse CIFRE qui impliquait un partenariat entre le laboratoire RIVES et l'agence d'urbanisme de Lyon. C'est pourquoi je remercie Pascale Simard, Olivier Frérot, François Bregnac et Bruno Voisin pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail. Je pense aussi aux professionnels de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon, Georges Pasini, Michel Le Calloc, Rémi Nouveau et Pierre Suchet pour nos stimulants échanges sur la prévention situationnelle. Je remercie spécifiquement Jean Pierre Viallet et Guy Peccoux qui m'ont aidé à obtenir la bourse CIFRE.

Je ne remercierai jamais assez les relecteurs de ce travail : Mélanie Roustan, Françoise Fontaneau, Gaëlle Viricelle, Claudine Déforges et Simon Hupfel.

Ma reconnaissance est grande envers les « collègues de l'ENS », notamment pour leur solidarité : Sébastien Gardon, Camilo Garibay, Anouk Flamand, Simon Hupfel, Harold Mazoyer, Aisling Healy, Julie Gervais, Hélène Richard, Maxime Huré, Marie Clotilde Meillerand, Renaud Payre, Clément Durez, Adrien Bascoulergue et *Mary*.

Je remercie tout spécialement Philippe Robert pour sa générosité scientifique. Il m'a accompagné tout au long de ce travail nous prodiguant de précieux conseils. Il me faut également remercier Renée Zauberman pour son aide au moment de notre enquête sur l'enquête de victimation.

Tous les acteurs mis en scène dans cette thèse doivent être remerciés. Ils m'ont aidé à rassembler une bonne partie des informations sur lesquelles s'appuie ce travail.

Il y a aussi les amis, loin du monde de la recherche, qui ont été d'un soutien indispensable. Je pense à Violaine qui nous a aidé à passer les moments les plus difficiles. Cette thèse contient en grande partie son énergie. Je pense aussi à *Grat* et à Séverine grâce à qui j'ai compris les vertus du relativisme en science, à Kamel qui a su m'écouter dans les moments de doute et à Virginie qui m'a permis, sur les derniers coups de collier, d'envisager la politique un peu autrement.

Je dois remercier chaleureusement tous les membres de ma famille avec qui j'ai souvent discuté de cette thèse, mes deux grands-mères, mes tantes, mes oncles et mes cousins en qui j'ai pu toujours compter. Un merci tout spécifique revient à Nourdine qui m'a sans cesse encouragé à tenir jusqu'au bout.

Enfin, *last, but not least*, mes parents et ma petite sœur : mon travail *tient* entièrement à leur amour sans faille. Cette thèse leur est dédiée.

Sommaire

Liste des principales abréviations	6
Introduction	7
De la prévention situationnelle à la science du crime	10
Les deux explications dominantes de l'émergence de la prévention situationnelle : le marché de la sécurité et la rationalité gouvernementale néolibérale.....	13
Une perspective de sociologie des sciences	15
Appliquer à l'urbanisme le point de vue de la sociologie des sciences	19
L'enquête de terrain : suivre les choses à la trace	22
Le plan de la thèse	27
Chapitre 1 : Théoriser.....	29
Le temps de la thèse de doctorat	32
La nouvelle communauté scientifique de référence de Clarke.....	42
Rendre possible l'émergence de nouveaux faits	53
Conclusion.....	73
Chapitre 2 : Labeliser	75
La science pour le gouvernement du crime.....	76
L'article programmatique de 1980 : une conversation avec la communauté savante	92
La théorie de l'acteur rationnel : une rhétorique utile	105
Conclusion.....	116
Chapitre 3 : Quantifier	119
Les origines d'un instrument de mesure	120
Faire tenir les liens entre une technique statistique, son objet et l'action politique	136
Le transfert de l'enquête au Royaume-Uni	161
Conclusion.....	173
Chapitre 4 : Modéliser	176
Le début d'une guerre froide des paradigmes au gouvernement.....	177
Un second souffle pour la prévention situationnelle : la victimisation à répétition.....	189
La contre-attaque de Tim Hope.....	204
Conclusion.....	219
Chapitre 5 : Normaliser	221
Aux origines de la norme	223
L'écriture de la norme	245
Controverse	268
Conclusion.....	290
Conclusion.....	295
Bibliographie.....	305
Sources écrites	316
Sources orales et courriels	331

Liste des principales abréviations

AFNOR	Agence Française de Normalisation
BCS	British Crime Survey
CEN	Comité Européen de Normalisation
CPPU	Crime Planning Policy Unit
CPTED	Crime Prevention Through Environmental Design
CPU	Crime Prevention Unit
DGUHC	Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
HORU	Home Office Research Unit (l'Unit dans l'ouvrage)
IAURIF	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île de France
LEAA	Law Enforcement Assistance Administration
NCJSC	National Criminal Justice Statistics Center

Introduction

Le 26 avril 2001, dans un des bâtiments de l'*University College* de Londres, on inaugure un laboratoire de recherche sur le crime : le *Jill Dando Institute of Crime Science*. Jill Dando est le nom d'une présentatrice populaire de la *BBC*, la grande chaîne anglaise de service public, abattue à bout portant le 26 avril 1999 en sortant de chez elle, alors qu'elle anime à cette époque l'émission télévisuelle *Crime Watch* durant laquelle il s'agit de revenir sur des enquêtes criminelles non élucidées. L'ironie du drame est qu'on ne retrouvera jamais le meurtrier de Jill Dando. Mais le crime ne restera pas vain. Suite au meurtre de sa collègue, Nick Ross, le créateur et co-animateur de l'émission suggère le développement d'une véritable « science du crime »¹ qui permettrait d'aider à la prévention de ce mal qui nous menacerait tous. Pour ce faire, il propose de créer un institut de recherche dont l'ambition serait de changer la manière dominante de concevoir le crime et son contrôle.

Pour rendre hommage à Jill Dando, on a choisi pour l'inauguration la date du deuxième anniversaire de sa mort. Pour l'occasion, la directrice du nouvel institut se prépare à prononcer une lecture qui devrait durer au moins une heure. Face à elle, un auditoire essentiellement composé de spécialistes en criminologie. Derrière elle, la projection sur le mur de la diapositive sur laquelle est inscrit le titre de sa présentation : *Scientists or Politicians : who has the answer to crime*²? Gloria Laycock commence son *speech* en mettant son auditoire en haleine par une anecdote accrocheuse, suffisamment légère pour susciter l'attention du plus grand nombre. Elle revient sur une figure intellectuelle importante de la criminologie qu'elle a souvent rencontrée durant ses premières années d'études en psychologie, suivies dans cette même université : Jeremy Bentham – non pas, évidemment, le philosophe lui-même, mort le 6 juin 1832, ni le contenu conceptuel de son œuvre fondatrice de la rationalité pénale moderne, mais la célèbre momie de son corps, exposée au public dans l'université, et qui était protégée et systématiquement rangée le soir venu afin de prévenir d'un éventuel vol ou d'une dégradation. Voilà le type de *prévention du crime* qui intéressera l'Institut et ce dont elle souhaiterait discuter pour cette leçon inaugurale.

Dans l'expression « prévention du crime », il y a *prévention* d'un côté et *crime* de l'autre. Certes, mais Gloria Laycock sait que les manières de décrire celui-ci et de concevoir celle-là sont indissociables. Dès lors comment rendre compte du crime au Royaume-Uni ? La

¹ On peut dire que Nick Ross est au crime au Royaume-Uni, ce que Nicolas Hulot est à l'environnement en France.

² Laycock, G., 2001, “Scientists or politicians – who has the answer to crime?” Unabridged text of the lecture delivered on 26 April 2001, Jill Dando Institute of Crime Science, London.

projection d'une courbe au mur lui permet d'illustrer l'évolution des taux de crime depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale : le crime a pris des proportions endémiques depuis un demi siècle, dit Gloria Laycock pour qui cette augmentation ne peut être associée ni à la pauvreté car nous n'avons jamais été aussi riches qu'aujourd'hui, ni au manque d'éducation puisque les temps formels passés à l'éducation actuellement sont largement supérieurs à ceux des enfants du début du XXe siècle. Alors comment expliquer la forme exponentielle de cette courbe ? Par le déclin de la parentalité peut-être, dans un contexte d'augmentation de la population. Voilà une explication plus probable pense-t-elle, mais rien ne permet d'être sûr de ce déclin. Il reste un autre facteur, dit Laycock, dont on entend plus rarement parler : l'augmentation des *occasions* de passage à l'acte dans notre société capitaliste contemporaine. Elle y reviendra plus tard dit-elle. Elle préfère d'abord soulever la question qui l'intéresse ce soir : quelle est la réponse de nos politiciens à cette hausse du crime ? Les journaux sont saturés de disputes politiques sur les effectifs de police, dit-elle. Peu importe le problème soulevé, le débat porte systématiquement sur ce thème. Mais la sempiternelle question de l'augmentation des forces de sécurité publique est-elle vraiment la plus judicieuse pour orienter un débat citoyen digne de ce nom ? Gloria Laycock estime que la nature du débat sur les solutions à apporter à la hausse du crime est non seulement ennuyeuse, mais aussi insultante pour le citoyen qui est systématiquement pris pour un idiot. Pour lever le niveau du débat, il est temps, selon elle, de s'appuyer sur les milliers d'idées innovantes produites régulièrement dans les laboratoires de recherche en criminologie :

The research literature on crime and criminals is packed with good ideas. Yet the discussion of crime remains doggedly based on intuition, anecdote, received wisdom and untutored opinion. The person on the Clapham Street omnibus is more likely to direct government policy than is the scientist. One reason for this is that these good scientific ideas are often locked the impenetrable text of obscure journals³.

Pour que la criminologie puisse avoir une implication plus forte dans la « société », il faut changer la nature même de la criminologie et de son mode d'organisation afin de lui donner la capacité nouvelle d'agir sur le monde et de le transformer de façon à prévenir le crime. C'est le principal objectif que se fixe l'institut dont la mission serait non seulement de faire collaborer des scientifiques d'origines diverses autour de questions techniques, mais aussi de poser des questions à traiter dans l'urgence, étroitement liées aux pratiques industrielles, à la question des choix de politiques publiques, à l'organisation policière, à l'urbanisme et à la gestion quotidienne de la ville :

We don't need a bridge between science and policy. We need a super highway. It will be part of the job of the Jill Dando Institute to build it. That is what we are seeing the birth of tonight. An Institute that will draw together the reliable facts and research from wherever they are available but focus them single mindedly on one of

³ *Ibid.*, 5.

the most intractable problems of advanced democracies – crime. And it will do so with clarity, and integrity⁴.

C'est donc dans l'objectif d'organiser la participation de la science au débat public sur le crime que l'Institut a été créé. Mais pour faire de la science du crime le moteur stratégique de la lutte contre le crime, il faut que son régime de production soit redéfini par les exigences sociales et politiques et non par celles de la recherche scientifique académique. Très peu de criminologues ont un sentiment de familiarité à l'écoute de Laycock car la criminologie n'a jamais cherché à se donner la capacité de changer aussi littéralement le monde matériel :

Let us go back to the idea of crime as an epidemic. To control crime – to stop the epidemic it really is not enough to play around with piecemeal changes like a few more coppers on the beat. We need to engineer a tipping point. A point at which crime rates crash and the crime infrastructure collapses. Using the language of epidemiology, what is it that makes crime so contagious? [...] Accepting the power of context helps us to see the importance of situational crime prevention and the relevance of opportunity to crime. The most significant and universal cause of crime is opportunity. If there were no opportunities there would be no crimes; sadly the same cannot be said for any of the other contributory causes. In our capitalist societies there are lots of crime opportunities – they are the price we pay for having a society rich in portable, high value, desirable goods. Given the benefits of capitalism, some may feel a proliferation of crime opportunities is a price worth paying, but we need to be alert to the crime consequences of it. We can stick with our focus on the Criminal Justice System, and the idea that there is something wrong with ‘criminals’, or we can shift the focus and try to control the opportunities⁵.

Comment contrôler ces occasions de passage à l'acte ? En appliquant à la science du crime des méthodes et des outils intellectuels qui ne seraient pas différents de ceux appliqués aux « sciences de l'ingénieur ». La directrice et les chercheurs associés du *Jill Dando Institute* considèrent que le principe de la réfutation poppérienne comme gage de la scientificité de la preuve⁶ peut s'appliquer à la science du crime. Autrement dit, ils la situent dans le même espace logique que celui des sciences de l'ingénieur en proposant les mêmes mécanismes d'administration de la preuve qu'on retrouve, par exemple, dans le secteur médical ou en aéronautique. Grâce à une focale d'analyse *réduite* et à la *spécificité* de leur objet, ils considèrent possible d'atteindre des formes de scientificité équivalentes aux sciences de l'ingénieur. Et s'ils ont des bonnes raisons de le penser, c'est parce qu'ils estiment que la science qu'ils produisent n'est plus « sociale » comme on l'entend généralement en criminologie – ils souhaitent la doter d'un mode d'existence *spécifique*. Mais la spécificité qu'ils invoquent (qui leur permet d'employer le vocable de science en lieu et place de celui de criminologie) ne les dispense pas de penser que la science du crime puisse devenir un objet pleinement politique qui intéresse tous les citoyens (et plus seulement les délinquants) :

⁴ *Ibid.*, 6.

⁵ *Ibid.*, 7.

⁶ Popper, K., 1973, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot.

Politicians or scientists – who has the answer to crime? In keeping with the times I want to conclude that it has to be a partnership. And it is through just such a partnership that we will achieve a tipping point in “crime”⁷.

Cette double caractéristique affichée, à la fois politique et technoscientifique, est au centre de l’analyse de ce travail qui tente de retracer comment s’est développée, du milieu des années 1960 au milieu des années 2000, cette science du crime : une science de la maîtrise du crime qui cherche à réinventer, à travers des formes d’associations nouvelles, les solutions sociotechniques conduisant à une société plus sûre.

De la prévention situationnelle à la science du crime

Avant l’inauguration de l’Institut, la science du crime est appelée « prévention situationnelle ». On trouve une notice à son sujet dans de nombreux dictionnaires et manuels de criminologie, mais on lui accorde un statut particulier. Elle est généralement présentée en citant la définition qu’en donne pour la première fois, en 1980, Ronald Clarke, son principal promoteur : « Par "prévention situationnelle" on désigne les interventions non-pénales qui visent à empêcher le passage à l’acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles une série de délits semblables sont commis ou pourraient l’être. Ces interventions prennent généralement pour cible des types spécifiques de délits. Elles se proposent de supprimer durablement les occasions de les commettre, de les rendre plus difficiles, plus risqués ou moins profitables⁸ ». La prévention situationnelle est donc définie comme une action alternative aux politiques pénales. Mais elle présente une similitude avec celles-ci : à l’instar de la sanction pénale (telle qu’elle est conçue dans la théorie classique par Jeremy Bentham⁹), la prévention situationnelle doit véhiculer un message adressé à l’intelligence du délinquant :

« Parce qu’il est très concret, le message véhiculé par une mesure de prévention situationnelle peut être saisi par des êtres incapables de comprendre une leçon de justice ou insensibles aux sanctions morales. On se contente de placer le délinquant virtuel devant un état de fait qui le pousse à se rendre à l’évidence que son projet est trop difficile, trop risqué ou sans intérêt. Et si, malgré tout, il tente sa chance, il risque fort d’échouer. La théorie sur laquelle repose la prévention situationnelle ne postule ni une grande intelligence ni de la prévoyance de la part des délinquants éventuels. Elle s’adresse à des décideurs qui se déterminent en fonction de l’effort à fournir, des dangers encourus et des bénéfices escomptés¹⁰ ».

⁷ *Ibid.*, 31.

⁸ Clarke, R.V., 1983, “Situational Crime Prevention: Its Theoretical Basis and Practical Scope”, in Morris, T. N. (eds.), *Crime and Justice*, 4, 225-256, paraphrasé in Cusson, M., 1998, *Criminologie actuelle*, Paris, PUF.

⁹ Bentham, J., 1802, *Traité de législation civile et pénale*, Londres, Taylor et Francis.

¹⁰ Cusson, M., *op. cit.*, 209.

Sur le plan théorique, la prévention situationnelle est présentée simplement comme reposant sur l'hypothèse que le délinquant est un acteur rationnel. En revanche, sur le plan pratique, elle est plus longuement exposée à travers une batterie de solutions codifiées : dispositifs permettant de déceler la présence de délinquants potentiels ou d'une activité délictueuse ; techniques de protection des cibles par l'installation d'obstacles physiques ; mesures de contrôle d'accès pour empêcher les intrusions dans un site ou un réseau ; aménagement de l'espace visant à canaliser les délinquants loin de leur cible ; stratégies pour éliminer les cibles, les rendre moins attrayantes ou faire baisser les profits du délit ; mesures pour rendre indisponibles les armes et autres objets servant au crime, etc.

Le statut particulier de la prévention situationnelle sur le plan théorique tient au fait qu'on imagine difficilement qu'elle puisse obtenir le statut de concept criminologique : la prévention situationnelle est un savoir pratique. De plus, elle a contre elle toute la criminologie qui avance une multitude de critiques à son égard. On lui reproche notamment de ne pas tenir compte du vaste corpus de recherches en criminologie qui montrent que les causes profondes de la délinquance proviennent d'un *déficit* qui se situe à différents niveaux comme l'héritage génétique, la personnalité, l'éducation ou bien les disparités sociales, culturelles et économiques. Émergeant d'abord spontanément de la société civile, la prévention situationnelle a longtemps été considérée comme trop simpliste et « athéorique ». Lorsqu'on parvient à lui trouver une place dans les manuels, on la classe dans la catégorie « néo-classique » dans la droite ligne de la philosophie benthamienne et en référence au courant qui domine non seulement en économie, mais dans toutes les sciences sociales¹¹.

¹¹ Sur ce point, on peut consulter Lordon, F, 2006, *L'intérêt souverain : Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.

Classement des théories criminologiques dans le manuel de Tim Newburn
Newburn, T., 2007, *Criminology*, London, Willan Publishing.

Classicisme	Reposant sur l'hypothèse de la responsabilité individuelle et du choix rationnel, le classicisme propose de punir le plus grand nombre possible, même dans le cas des infractions les plus légères, de manière à protéger la société sur l'exemple du châtiment. Le principe de la prison panoptique est inventé comme solution technico-gouvernementale dans ce contexte de formation de la rationalité pénale moderne.
Positivisme	Le positivisme en criminologie a été fondé sur la conviction qu'il existe des facteurs identifiables, intrinsèques à l'individu ou dans son environnement immédiat, qui permettent de distinguer le criminel du non-criminel.
Biologie positiviste	Les facteurs génétiques (anomalie chromosomique) et les facteurs biochimiques (système nerveux, hormones, etc.) ont un rôle dans la détermination des comportements criminels. Mais l'effet de ces facteurs reste très limité. Ceux-ci interagissent systématiquement avec des facteurs sociaux et environnementaux.
Psychologie positiviste	Les traits de personnalité, les processus d'apprentissage et les formes d'intelligence des individus permettent d'expliquer certains comportements criminels. Il devient possible d'identifier les causes du crime par-delà les dispositifs qui contrôlent les comportements des individus.
Durkheim et l'anomie	Les criminels sont liés à l'état plus ou moins anomique de la société dans laquelle il se trouve. L'anomie renvoie aux carences de régulation des sociétés : la délinquance est liée à l'incapacité de la société à limiter les désirs des individus.
L'école de Chicago	Il faut comprendre la délinquance ou la déviance comme un processus. C'est à travers les interactions avec le milieu que les comportements de transgression aux normes juridiques et sociales apparaissent. Les divisions de la ville permettent de comprendre le fonctionnement de la délinquance.
Interactionnisme et théorie de l'étiquetage	Pour comprendre la délinquance, il faut analyser l'ensemble des relations qu'entretiennent toutes les parties impliquées de près ou de loin dans les faits de déviance, et pas seulement les interactions de face à face. Les entrepreneurs de moral doivent être pris en compte pour comprendre comment certains comportements deviennent déviants.
Théorie du contrôle	Les théories du contrôle traversent toute la criminologie, des plus conservatrices aux plus progressistes. La présence ou l'absence du contrôle est envisagée comme la variable clé de l'explication de la déviance. Nous serions tous engagés dans la criminalité sans les différentes formes de contrôles internes ou externes qui nous en dissuadent.
Criminologie critique	La délinquance est liée aux inégalités structurelles et aux relations de pouvoir induits par le capitalisme. La manière dont les individus sont identifiés comme criminels nous révèle la nature des rapports sociaux entre les dominants et les dominés dans nos sociétés contemporaines.
Criminologie réaliste	La criminologie réaliste est une criminologie dite « politique »: en 1970, aux États-Unis, une critique de droite s'élève contre la « <i>great society</i> ». Elle préconise de mettre l'accent sur la responsabilité individuelle tout en identifiant l'affaiblissement du mariage et la croissance de la monoparentalité comme les sources des maux de la société, y compris la criminalité. En revanche, principalement du côté britannique, la criminologie réaliste est née de la criminologie critique radicale et marxiste (cf. ci-dessus). Dans un contexte où les gouvernements de droite ont été de plus en plus dominants, des deux côtés de l'Atlantique avec des politiques économiques néolibérales triomphantes, un certain nombre de chercheurs ont fait valoir que la première criminologie critique a peu de valeur pratique et, pire encore, qu'elle ignore l'impact réel de la criminalité sur les membres les plus vulnérables de la société.
Classicisme contemporain: la prévention situationnelle	Pour analyser la délinquance, il faut orienter la focalisation sur les choix que font les délinquants dans différentes circonstances. Newburn parle de classicisme contemporain pour deux raisons : la première est que la science du crime partage avec les théories classiques le principe que les délinquants sont des acteurs rationnels calculateurs. La deuxième raison tient au fait que la théorie est indissociable de préconisations pratiques pour réduire la criminalité : en analysant le processus de décision criminelle, on espère trouver le moyen de manipuler les occasions criminelles pour prévenir la délinquance.

Les deux explications dominantes de l'émergence de la prévention situationnelle : le marché de la sécurité et la rationalité gouvernementale néolibérale

Au cours des deux dernières décennies, les spécialistes de la sociologie du droit, de la sociologie du crime et de l'analyse des politiques publiques se sont tournés vers l'analyse des nouvelles manières de concevoir et pratiquer la sécurité des biens et des personnes. Dans ces travaux, la prévention situationnelle apparaît comme le symptôme des transformations du rôle de l'État dans la régulation des problèmes publics. Revenons sur les deux explications dominantes, celles du marché de la sécurité et du tournant néolibéral.

Retraçant sur le temps long la façon dont l'Etat s'est constitué en responsable principal de la sécurité des citoyens, se demandant, ensuite, dans quelle mesure au début du XXIe siècle le marché pourrait remplacer la puissance publique comme principal promoteur de la sécurité des personnes et des biens, Philippe Robert met en lumière, bien qu'indirectement, dans *Le citoyen, le crime et l'État*¹², les logiques d'apparition d'une prévention situationnelle du crime, à travers l'analyse de l'évolution de l'économie politique de la sécurité : dans la société à socialité vicinale, telle qu'on la retrouve sous l'Ancien Régime, la normativité informelle micro-communautaire domine ; avec l'édification de l'État social, les normativités indirectes du droit étatique gagnent en légitimité (par le truchement de l'assurance social et du service public) et les occasions de passage à l'acte sont limitées par une offre publique efficace de la surveillance de l'espace public ; à partir du milieu des années 1970, les occasions de passage à l'acte explosent avec la convoitise des biens semi-durables, des modes de vie nouveaux qui limite la surveillance privée et l'étoilement de la surveillance de l'espace public, alors que la légitimité de la normativité étatique diminue dans un contexte de précarisation du salariat. Dans ce contexte un marché de la sécurité privée¹³ se déploie dans les activités à risque (galeries commerciales, grands magasins, festivals de musique, manifestations sportives¹⁴, etc.), le long des réseaux de communication (transports publics), dans les collectivités publiques (logique de service urbain) et chez les particuliers (téléalarme, blindage, etc.). Selon Philippe Robert, la prévention situationnelle émerge subrepticement de ce marché dont l'acteur principal est la sécurité privée et non les politiques publiques¹⁵.

¹² Robert, Ph., 1999, *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz.

¹³ Sur la sécurité privée, il faut consulter Ocqueteau, F., 2004, *Polices entre Etat et Marché*, Paris, Sciences Po Les Presses.

¹⁴ Boullier, D., 2010, *La ville événement. Foules et publics urbains*, Paris, Puf.

¹⁵ Robert, Ph., 2010, « L'évolution des politiques de prévention et de sécurité en France depuis les années 1980 », Colloque Regards croisés sur la régulation sociale des désordres, Association Française de Sociologie, RT3 « Normes, déviances et réactions sociales » & RT 21 « Mouvements sociaux », 26 octobre 2010 à l'Institut du Développement Social (Rouen).

L'émergence de la prévention situationnelle est analysée de manière différente dans l'ouvrage de David Garland : *The Culture of Control*¹⁶. Observant les reconfigurations du contrôle de la délinquance et de la justice pénale aux États-Unis et au Royaume-Uni au cours de la période allant des années 1960 aux années 1990, Garland suit Michel Foucault en proposant de montrer la formation progressive d'une nouvelle *rationalité gouvernementale néolibérale*¹⁷. En utilisant cette notion, il explique que, dans les conditions sociales, économiques et politiques des années 1960-1980, un système de normes s'impose pour commander de l'intérieur la pratique des chercheurs qui œuvrent au développement de la prévention situationnelle, indépendamment de leurs principes moraux et de leurs passions. Cette rationalité gouvernementale s'organise autour de formes de raisonnement économique, faisant apparaître :

« [...] un langage analytique du risque, de la rationalité, du choix, de la probabilité, du ciblage, de l'offre et de la demande d'occasions – un langage qui fait passer les formes « économiques » de raisonnement et de calcul dans le champ de la criminologie [...] Par exemple, l'image aujourd'hui récurrente du « criminel rationnel », et le souci de gouverner ce personnage en manipulant la carotte et le bâton, reproduisent les schémas de pensée classiques des analyses économiques. L'image de la victime fonctionne, de même, comme pourvoyeur d'occasions criminelles, et la figure idéalisée de l'*homo prudens* projetée par la littérature de prévention de la criminalité et les contrats d'assurance. [...] Cette manière de penser se réclame [de] l'ensemble des théories criminologiques – théorie du choix rationnel, théorie de l'activité de routine et les approches variées qui voient dans le crime affaire d'occasions – ce que je décris ici comme « les nouvelles criminologies de la vie quotidienne ». Par contraste avec de plus anciennes criminologies qui admettaient que l'on pouvait distinguer et corriger la personne du délinquant, ces théories ont une vision du crime comme événement normal, banal, ne demandant aucune disposition spéciale ou anormale de la part du délinquant. Le crime est vu comme un phénomène de routine, comme quelque chose qui arrive dans le cours des choses plutôt que comme une perturbation de la normalité que l'on doit tout spécialement expliquer. La conduite quotidienne de la vie économique et sociale fournit des occasions sans nombre de transactions illégitimes. Vus en masse, les événements criminels sont réguliers, prévisibles, systématiques – comme le sont les accidents de circulation. Il en résulte que l'action sur le crime devrait cesser d'être avant tout une action sur des personnes déviantes et devenir plutôt une action conçue pour gouverner les habitudes sociales et économiques¹⁸ ».

¹⁶ Garland, D., 1998, *The Culture of Control : Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press. Dans la même veine que Garland, on peut consulter un autre travail important sur l'analyse des conditions d'émergence de la prévention situationnelle : O'Malley, P., 1992, "Risk, power and crime prevention", *Economy and Society*, 21, 3, 251-268.

¹⁷ On trouve développé le concept de « rationalité gouvernementale » dans Foucault, M., 2004, *Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard-Seuil.

¹⁸ Cette extrait apparaît dans un encadré « Théories criminologiques et rationalités de la répression criminelle » Garland D., 1998, « Les contradictions de la société punitive : le cas britannique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, 55. Garland discute les limites de la notion de gouvernementalité dans Garland, D., 1997, "Gouvernementality and the problem of crime : Foucault, criminology, sociology", *Theoretical criminology*, 1, 2, 173-214.

Dans *the Culture of control* la rationalité gouvernementale néolibérale apparaît comme un champ de force invisible. Seuls quelques indices permettent d'en révéler l'existence. Cette rationalité est déjà là comme une structure, une grille d'organisation qui fait émerger le travail des chercheurs les conduisant à développer cette « criminologie de la vie quotidienne ». Si cette qualification de criminologie de la vie quotidienne n'a rien de péjoratif, Garland la discute dans une perspective critique, considérant qu'elle a imposé une nouvelle façon de gouverner le crime laissant « la machine d'État centralisée plus puissante que jamais, en même temps qu'elle mine la notion d'État Providence, limite les compétences des services publics, diminue les droits sociaux de la citoyenneté et accroît l'emprise du marché sur les aspects fondamentaux de la santé et du bien-être de la population¹⁹ ».

Une perspective de sociologie des sciences

Dans ce travail de thèse, nous tenterons d'apporter une explication différente de celles que nous venons de présenter, en envisageant l'émergence de la prévention situationnelle dans une perspective de sociologie des sciences. L'étude des sciences des dernières décennies offrent plusieurs pistes pour se saisir de la prévention situationnelle. Dans son manuel devenu une référence incontournable²⁰, Dominique Pestre montre comment les *Sciences Studies* ont bouleversé l'image de la science par rapport aux travaux classiques de philosophie des sciences d'après guerre²¹. Nous sommes progressivement passés, d'après l'auteur, de l'analyse des dynamiques intrinsèques de la science (la science comme institution qui se suffit à elle-même) à l'étude des dynamiques très variées de production des sciences (les sciences comme activités collectives).

« Prise dans des activités et des relations sociales diversifiées, répondant à des objectifs multiples (puisque tout ne se passe pas dans la seule université par exemple et que les univers instrumentaux et techniques, industriels et militaire sont décisifs), la science perd de sa singularité, elle s'hybride, se dissout comme entité évidente ; elle n'est plus mue seulement de l'intérieur, elle n'est plus un « champ » aux règles de fonctionnement unifiées et dont le principe serait simple – elle est techno-science industrielle ici, moyen d'action politique ou gestionnaire là, recherche pure, activité réductionniste, modélisatrice ou mimétique ailleurs, elle est changeante au fil du temps et d'un lieu à l'autre, elle est locale dans ses déterminations et mode de preuve – en bref, elle est *sans essence*.²² »

Dans ce domaine d'études des sciences en formation depuis le milieu des années 1970, c'est la sociologie de la traduction qui a particulièrement attiré notre attention²³. Portée en France

¹⁹ *Ibid.*, 59.

²⁰ Pestre, D., 2006, *Introduction aux « Sciences Studies »*, Paris, La Découverte.

²¹ Pestre mentionne les noms de Bachelard, Koyré, Popper et Kuhn, mais sans indiquer de références précises.

²² *Ibid.*, 5-6.

²³ Latour, B., 2006, *Changer la société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte. C'est en suivant cet ouvrage que nous faisons l'hypothèse d'une explication alternative à celle de Garland. Ce qui revient à se

par Bruno Latour, Michel Callon et Madeleine Akrich²⁴, la sociologie de la traduction – ou sociologie des épreuves²⁵ – propose de localiser et de suivre le déploiement des controverses à travers lesquelles les sciences prennent forme. Dans ce modèle d’analyse, la dynamique des sciences ne s’organise pas simplement autour de grandes controverses intellectuelles où les idées se battent entre elles dans des cerveaux²⁶. Les sciences se déplient en rhizome (par opposition à un modèle arborescent de production de la connaissance) : tous les éléments qui donnent consistance aux sciences (le travail quotidien des chercheurs dans les laboratoires, les techniques instrumentales, les financeurs, les politiques publiques, les théories, les concepts, etc.) s’affectent les uns les autres. Comment étudier la formation de la science dans l’interrelation de ces multiples canaux hétérogènes ? En passant d’une sociologie des sciences à une sociologie de la recherche : la science est sûre d’elle, sans lien avec la politique et transmise par diffusion alors que la recherche est incertaine, étroitement liée à la politique et transmise par transformation²⁷. Reprenant le modèle développé par Callon et ses collaborateurs²⁸, Latour propose de décomposer le déploiement de la recherche en cinq grandes catégories de tâches qu’il représente sous la forme d’une rose des vents :

demander par quelles procédures il serait possible de rassembler le social qui constitue la prévention situationnelle non plus sous la forme d’une société théorique (la société du contrôle) mais d’un collectif assumant sa responsabilité politique.

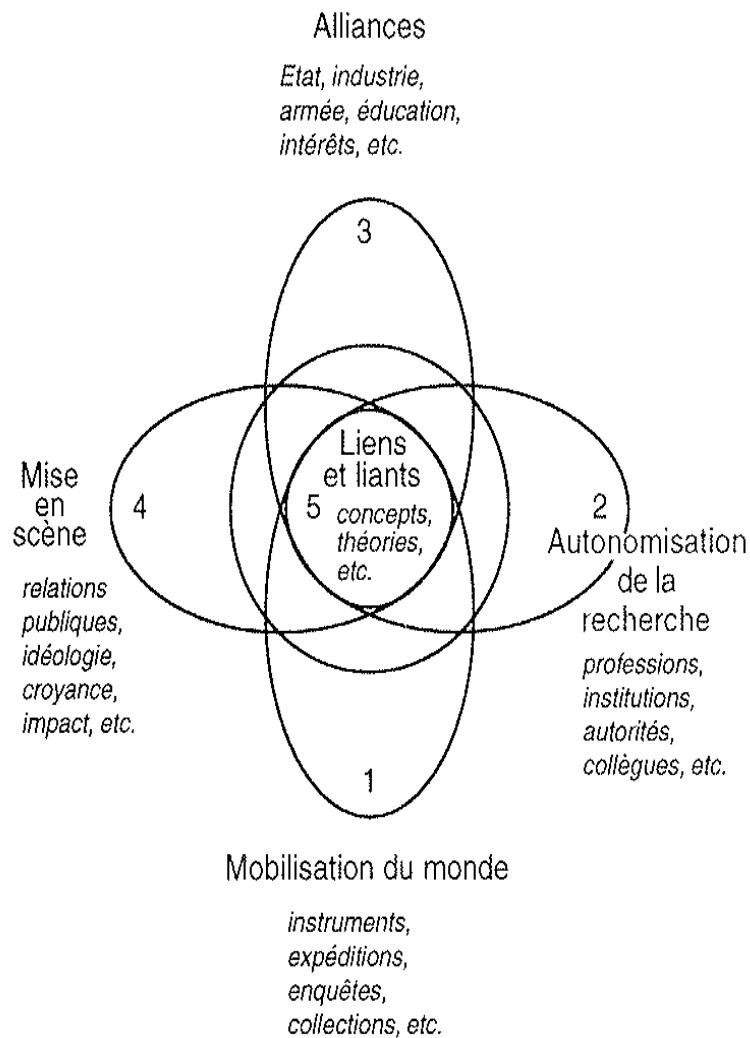
²⁴ Akrich, M., Callon M., et Latour B., (éd.), 2006, *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, les Presses.

²⁵ Lemieux, C., 2007, « À quoi sert l’analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, 1, 25, 191-212.

²⁶ Latour, B., 2003, *Un monde pluriel mais commun*, (Entretien avec François Ewald), Gemenos, L’Aube.

²⁷ Latour, B., 1995, *Le métier de chercheur : regard d’un anthropologue*, Paris, INRA.

²⁸ Callon, M., Larédo P., et Mustar, P., 1994, « Panorama de la science française », *La Recherche*, 264, 378-383



Les cinq horizons de la recherche²⁹.

À partir de la métaphore de la rose des vents, qui a le mérite de montrer simplement ce qui fait tenir un concept, une théorie nouvelle, on peut faire l'hypothèse que les théories qui soutiennent la prévention situationnelle deviendront d'autant plus solides qu'elles parviendront à lier ensemble ces quatre horizons. Ainsi, la sociologie de la traduction nous met au défi de les rassembler dans une même enquête et un même compte rendu³⁰. Plusieurs travaux sont

²⁹ Latour, B., *ibid.*

³⁰ Les *Science Studies* se sont développées en orientant minutieusement la focale sur chacun de ces horizons. Le noyau central de la rose des vents (les concepts, les théories, les modèles, les idées) a particulièrement été étudié dans Stengers, I., Schlanger, J., 1989, *Les concepts scientifiques ? Invention et pouvoir*, Paris, La Découverte. L'instrumentation a été spécifiquement analysée dans Mallard, A., 1996, "Les instruments dans la coordination de l'action. Pratiques techniques, métrologie, instrument scientifique", Thèse de doctorat de socio-économie, École des Mines de Paris. Sur l'autonomisation des sciences, qui représente sans doute la dimension la plus importante de l'*anthropologie des savoirs*, on peut consulter l'ouvrage monumental consacré aux lieux du

parvenus à relever ce défi, notamment ceux publiés dans la collection *Anthropologie des sciences et des techniques*, à la Découverte, dirigée par Michel Callon et Bruno Latour. Revenons brièvement sur ceux qui ont le plus influencé la mise en forme de notre thèse. Décrivant comment la statistique, les institutions gouvernementales et la société américaine rurale et urbaine des années 1930 prennent ensemble consistance, le travail d'Emmanuel Didier est un bon exemple de la manière dont on peut dépasser l'opposition entre « internalisme » et « externalisme »³¹. Amy Dahan, à partir de sa recherche doctorale sur le mathématicien Jacques-Louis Lions, insiste aussi sur la formation d'un domaine d'étude en mathématique en liens étroits avec les réseaux de l'État et le monde industriel³². Dans son habilitation à diriger des recherches, Michel Armatte analyse la manière dont les outils théoriques en économie prennent forme et se déforment au contact des réalités auxquelles ils s'appliquent³³. Franck Cochoy analyse la genèse du marketing américain, au fil des principales controverses qui sous-tendent son développement académique, en décrivant le fonctionnement des communautés scientifiques qui s'organisent autour de la discipline, en montrant le rôle d'institutions comme l'*American Marketing Association* et en analysant les conflits entre professions³⁴. Tous ces travaux ont pour point commun de rentrer dans les détails intimes des controverses, de rendre compte des passions qui sous-tendent le travail scientifique et de montrer l'impossible démarcation entre science et politique. Ils parviennent à décrire la science en train de se faire sans avoir recourt aux distinctions classiques entre « sciences et société » ou « contexte social et contenu ». Ainsi, cette thèse entend restituer, selon une démarche déjà adoptée par plusieurs travaux de sociologie des sciences et de science politique³⁵, la genèse d'une science nouvelle, en étudiant le travail des acteurs qui œuvrent à son développement.

savoir : Jacob Ch., 2007, *Lieux de savoir. Espace et communautés*, Paris, Albin Michel. Sur ce qui lie sciences, pouvoirs, États et industries, on peut se référer à Pestre, D., 2003, *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Paris, INRA. Sur la mise en scène, on peut explorer les archives en ligne de la revue *Cosmopolitiques. Laboratoire des pratiques de l'écologie politique*, <http://www.cosmopolitiques.com/>; dans cette revue, sur le l'idée que le point cardinal de l'activité de mise en scène ne se traduit pas par une représentation (que l'activité d'instrumentation cherche déjà à assurer) mais par une articulation, il faut lire la fiche de lecture de Callon M., 2003, « Note de lecture sur l'ouvrage de Barry A., 2001, “Political machine. Governing a technological society” », *Cosmopolitiques*, 3, 207-222.

³¹ Didier, E., 2009, *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie*, Paris La Découverte.

³² Dahan Dalmedico, A., 2005, *Jacques-Louis Lions, un mathématicien d'exception*, Entre recherche, industrie et politique, Paris, La Découverte.

³³ Armatte, M., 2010, *La science économique comme ingénierie. Quantification et modélisation*, Paris, Presses des Mines

³⁴ Cochoy, F., 1999, *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte.

³⁵ Nous nous sommes également appuyés sur d'autres travaux, dans une perspective de science politique et de sociologie des connaissances, notamment l'ouvrage de Sylvie Tissot qui montre la construction de la catégorie « quartier » dans la politique de la ville, de l'univers savant à la constitution d'un groupe professionnel, en passant par le travail de formatage statistique par les agents de l'INSEE. Tissot, S., 2007, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil. L'ouvrage de Renaud Payre sur une impossible « science communale », qui analyse le façonnement d'une pensée du fait municipal et de sa réforme à travers les revues municipales, les bulletins municipaux, les opuscules plus ou moins obscurs, peut s'inscrire dans cette série d'étude sur la genèse des spécialités. Payre, R., 2007, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS.

Appliquer à l'urbanisme le point de vue de la sociologie des sciences

C'est dans un contexte où la prévention situationnelle interpelle directement la prise en main politique et technoscientifique de la *Cité* - l'urbanisme (nous reviendrons plus bas sur ce point) - que nous nous sommes intéressés à sa genèse et à son développement. Ainsi l'objectif de cette thèse est d'appliquer à l'urbanisme le point de vue et les outils de cette autre discipline que nous venons de présenter, souvent résumée sous le label de « théorie de l'acteur-réseau ». Avant de rentrer dans les détails de cette application, notons qu'il existe relativement peu de recherches qui constituent l'urbanisme comme objet à partir des outils proposés par ce que Latour appelle désormais les *humanités scientifiques*.

En effet, depuis le début des années 1980, l'« urbanisme » a fait l'objet de nombreuses réflexions dans une perspective de philosophie du savoir, de sociologie de la connaissance et d'histoire des techniques, porté respectivement, par Françoise Choay³⁶, Gabriel Dupuy³⁷ et André Guillerme³⁸. La plupart de ces recherches reste très marquée, soit par l'analyse épistémique et sémantique des grands textes fondateurs, soit par une histoire environnementale, urbaine et industrielle qui se limite à juxtaposer (au lieu d'articuler), dans un même compte rendu, « histoire internaliste » et « histoire externaliste » des techniques³⁹. Les recherches rassemblées par Christian Topalov sur les « réformateurs du nouveau siècle » permettront de sortir de cette épistémologie historiciste et critique⁴⁰. En observant le développement progressif des savoirs urbains à travers les réseaux d'idées et de personnes, de mots et d'institutions qui constituent la matérialité sociale de « nouvelles spécialités », Topalov et ses collaborateurs vont impulser une orientation sociohistorique nouvelle vers l'étude des sciences de la ville. S'inscrivant dans cette perspective, le travail d'habilitation à diriger les recherches de Viviane Claude a permis de revenir sur la naissance de l'urbanisme et son développement tout au long du XXe siècle⁴¹. Néanmoins, privilégiant une représentation de la ville comme un champ de lutte entre professionnels, l'auteur n'envisage pas l'urbanisme comme une science à travers ses controverses sociotechniques. Il faut se tourner vers les travaux de Pierre Lassave pour voir apparaître une tentative de sociologie de

³⁶ Choay, F., 1980, *La règle et le Modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil.

³⁷ Dupuy, G., 1991, *L'urbanisme et ses réseaux. Théories et méthodes*, Paris, Armand Colin.

³⁸ Guillerme, A., *Bâtir la ville : révolutions industrielles dans les matériaux de construction*, France-Grande-Bretagne (1760-1840), Seyssel, Champ Vallon.

³⁹ Guillerme, A., 1998, « L'histoire des techniques », in Guesnerie, R., Hartog, F., (sous la direction de.), *Des sciences et des techniques : un débat*, Editions de l'EHESS, 249-258.

⁴⁰ Topalov, Ch., (sous la direction de), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

⁴¹ Claude, V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Marseille, Parenthèses.

la « recherche urbaine » en France⁴². Mais ce travail présente un intérêt mineur du point de vue d'une sociologie des sciences de l'urbanisme, puisqu'au bout du compte il s'agit d'une analyse sociologique d'un échantillon de spécialistes des questions urbaines à travers leurs itinéraires professionnels. Dans la continuité des travaux de Pierre Lassave, le travail de Fabien Milanovic s'inscrit plus directement dans une tradition des études sur les sciences, mais l'auteur s'intéresse, au travers de la recherche urbaine française, aux modalités d'émergence et de développement des sciences sociales, et non pas de l'urbanisme et de l'aménagement⁴³. Il existe une série de travaux qui s'intéresse directement à l'urbanisme dans une perspective de sociologie de la traduction, mais qui oriente moins la focale vers la production des savoirs que vers l'innovation dans les procédures du projet urbain⁴⁴, la fabrication des objets techniques constitutifs de la matérialité de la ville⁴⁵ et les usages de l'imagerie dans les projets de conception urbanistique⁴⁶.

Cette relative marginalité des *Science Studies* dans l'urbanisme peut être comprise si on rappelle la difficulté de constituer l'urbanisme comme objet de science⁴⁷. Cette difficulté est bien illustrée dans l'introduction de Pierre Merlin au *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme* : « si l'urbanisme ne peut prétendre ni être une science, ni être une technique, ni être un art, n'est-ce pas une praxis. [...] L'urbanisme comme l'aménagement sont interventions volontaires, donc praxis⁴⁸ ». Il est possible de trouver une issue à cette situation inconfortable pour définir la nature de l'urbanisme, si l'on adopte le point de vue d'une sociologie de la traduction qui renonce à la distinction entre science et non-science, qui envisage la science comme une opération de performance de la réalité et qui analyse les scientifiques au travail en mettant sur le même plan les humains et les non-humains. L'absence d'une perspective de sociologie des sciences dans l'urbanisme est due sans doute à cet abandon d'une représentation de l'urbanisme comme science, abandon dû lui-même à l'idée d'une démarcation entre science et politique.

⁴² Lassave, P., 1997, *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

⁴³ Milanovic, F., 2005, « Travail organisationnel et institutionnalisation des sciences sociales. Le cas de la recherche urbaine française », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 1, 12, 117-139.

⁴⁴ Arab, N., 2004, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain. Processus d'élaboration et modes de pilotage. Le cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysséum à Montpellier*, Thèse de doctorat en Aménagement et Urbanisme, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Dans le domaine de l'architecture, on peut consulter Callon, M., 1997, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe (volume 1), Plan Construction et Architecture, 169-174.

⁴⁵ Toussaint, J.Y., 2009, « Les usages et les techniques », in *Traité sur la ville*, Stebe J.-M., Marchal H., (dir.), Paris, Puf, 461-512.

⁴⁶ Söderström, O., 2000, *Des images pour agir. le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot. Sur l'imagerie statistique, on peut consulter Chapel, E., 2010, *L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, Métispresses.

⁴⁷ Paquot, Th., 2000, « Introduction générale : études urbaines ou « science » de la ville et des territoires ? », in Paquot, Th., Lussault, M., Body-Gendrot, S., (sous la direction de), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

⁴⁸ Merlin, P. Choay, F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris ,Puf, XIII.

Comment dès lors constituer l'urbanisme comme objet dans une perspective d'étude des sciences ? En commençant par renoncer à l'idée de l'urbanisme comme domaine propre. Ainsi, ce travail se fonde sur le postulat que la notion d'urbanisme, qui a survécu avec la révolution industrielle, peut être envisagée comme une science, à condition de modifier ce qu'on doit attendre des sciences et de porter le regard en d'autres lieux, le plus éloigné possible du monde que les urbanistes tentent de délimiter, afin de ressaisir l'urbanisme cru et non pas cuit⁴⁹. Ainsi, ce que Bruno Latour et Vincent Antonin Lépinay disent de l'économie, en empruntant la grille de lecture tardienne, peut facilement se laisser transposer à l'urbanisme :

« Pas plus qu'il y a d'« encastrement » de l'économique dans le social, pour la bonne raison que le social n'est pas un domaine propre mais un principe d'association et de contamination, pas plus il n'existe un royaume du politique que viendrait borner, le long d'une frontière à délimiter, l'empire de l'économique. Il n'y a pas du tout de domaine : il n'existe qu'un tissu d'entrelacement des désirs et des croyances en voie d'expansion, dont chacun profite plus ou moins bien, des techniques de communication – du journal et du télégraphe jusqu'au babil des classes oisives -, ainsi que des instruments de calcul – depuis les prix sur les étiquettes jusqu'à la bourse et les recueils de données statistiques. Autrement-dit l'économique et le politique portent deux fois sur le même objet, suivent le même tissu, parcourent à tâtons les mêmes réseaux, dépendent des mêmes rayonnements, des mêmes contaminations⁵⁰ ».

La transposition à l'urbanisme de ce que Latour et son collaborateur disent de l'économie est possible, mais à une nuance près : les urbanistes adoptent l'attitude exactement inverse des économistes en revendiquant une autonomie politique de l'urbanisme vis-à-vis des sciences⁵¹. Dès lors pourquoi partir des sciences et des techniques et proposer de rediscuter de leurs statuts pour mieux saisir l'urbanisme, alors que durant ces dernières décennies le monopole des ingénieurs à énoncer l'espace de la ville est largement contesté dans l'univers professionnel des urbanistes⁵² ? Pour la simple raison que des laboratoires de recherche (en sciences dures comme en sciences sociales), qui ne revendentiquent aucune appartenance au champ de l'urbanisme, sortent en permanence des êtres nouveaux de plus en plus nombreux et inattendus qui, grâce au soutien des chercheurs et des ingénieurs, viennent se mêler à l'univers professionnel des urbanistes et finissent par avoir un effet sur leur manière de composer la ville. Cette thèse propose de montrer, à partir du cas de la prévention situationnelle, comment des laboratoires de recherche en criminologie proposent de nouveaux

⁴⁹ Nous empruntons ici l'expression à Latour, B., Lépinay, V.A., 2008, *L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde*, Paris, La Découverte, 38.

⁵⁰ *Ibid.*, 110.

⁵¹ Contre le scientisme de l'urbanisme des modernes, les nombreux travaux de Françoise Choay sont marqués par cette revendication. On peut consulter, à titre d'exemple, la conclusion de *La règle et le Modèle*, *op. cit.*

⁵² La critique d'Henri Lefebvre est sans doute la plus célèbre. Voir le film documentaire réalisé par Michel Régnier, « Entretien avec Henri Lefebvre », 34 min 25s, accessible depuis Google vidéo.

êtres (variables environnementales, technologies de sécurité, risque de victimisation, modèle de risque, etc.) qui peuvent contribuer à la mise en forme des espaces urbains.

L'enquête de terrain : suivre les choses à la trace

Par où faut-il commencer pour faire une sociologie de la prévention situationnelle ? Si l'on suit les principes de méthode de la sociologie des épreuves, nous n'avons pas à savoir par où commencer : « le choix de la voie d'accès dépend du moment et du lieu où l'on se situe⁵³ ». L'enquête commence dans un service technique de la ville de Lyon où nous devons enquêter sur les raisons du dysfonctionnement de la Commission communale consultative de prévention situationnelle. La politique de prévention situationnelle apparaît à Lyon à la fin des années 1990 dans un contexte où la sécurité est devenue la priorité des élections municipales et des politiques locales⁵⁴. En 2007, nous sommes alors missionnés, dans le cadre d'une thèse en convention CIFRE⁵⁵, pour conduire une étude à la Ville de Lyon dans un service nouvellement créé pour coordonner les politiques locales de sécurité, la Mission de coordination des Actions de sécurité et de prévention, et à la Communauté Urbaine de Lyon, auprès de la Direction des opérations rattachée à la Direction générale au développement urbain sur l'action publique en matière de prévention situationnelle. A ce moment-là notre connaissance de la prévention situationnelle se limite à quelques éléments de connaissance élémentaires⁵⁶. Par ailleurs, nous nous rendons compte assez rapidement que la prévention situationnelle ne représente rien de plus en France qu'une définition de base qui circule de séminaires en administrations. En revanche, nous sommes beaucoup plus avancés quant à la nature du débat au plan national et européen sur l'acceptabilité de la prévention situationnelle grâce à une enquête réalisée dans le cadre de notre master recherche⁵⁷.

Nous voilà dans une situation bien inconfortable: on nous demande d'analyser, à travers le cas de la création de la Commission communale consultative de prévention situationnelle, une politique publique dont la forme est encore trop embryonnaire pour être objectivable (pas de laboratoire, des instruments de calcul et de politique publique en préparation, etc.⁵⁸). Après six mois d'enquête infructueuse, notre matériau sur les savoirs et les pratiques en matière de prévention situationnelle s'avère particulièrement pauvre. Néanmoins, si ces derniers sont difficiles à rassembler, les disputes étudiées à travers les relations entre les « personnes

⁵³ Latour, B., 2005, *La science en action*, *ibid.*, 29.

⁵⁴ Legoff, T., 2008, *Les maires : nouveaux patrons de la sécurité Étude sur la réactivation d'un rôle politique*, Rennes, Pur.

⁵⁵ Thèse en convention CIFRE en partenariat entre le laboratoire Recherche Interdisciplinaire sur la Ville l'Espace et la Société (RIVES) et l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

⁵⁶ Robert, Ph., 2005, *La sociologie du crime*, Paris, La Découverte.

⁵⁷ Benbouzid, B., 2005, *L'inéluctable ascension de la prévention situationnelle*, Master Recherche Espace et société, ENTPE/Institut d'Urbanisme de Lyon.

⁵⁸ Les temporalités de la thèse sont trop courtes pour envisager de suivre en direct la construction administrative, scientifique et politique de la prévention situationnelle en France.

chargées de la sécurité » (Ville de Lyon) et les « personnes chargées de l'urbanisme » (Communauté Urbaine) sont riches d'enseignement et d'information sur les conditions d'acceptabilité de la prévention situationnelle dans le monde de l'aménagement et de l'urbanisme⁵⁹.

Mais l'analyse des justifications des professionnels à Lyon reste insatisfaisante pour comprendre en profondeur la prévention situationnelle. Une énigme demeure : qu'est-ce que la prévention situationnelle ? En quoi consiste-t-elle ? Un moyen simple de répondre à ces questions est de remonter dans le passé de la prévention situationnelle en nous arrêtant systématiquement à toutes les épreuves traversées par ceux qui ont cherché à la développer. On peut alors espérer comprendre la prévention situationnelle en retrouvant les passions, les incertitudes et les controverses qui entourent son développement. Mais comment se déplacer dans l'espace et le temps pour atteindre les lieux de la fabrication de la prévention situationnelle ? En s'inspirant des règles de méthode proposées par la sociologie de la traduction, transposées ci-dessous à la science du crime :

- 1/Ne pas étudier la science du crime faite, mais rendre compte de celle-ci en train de se faire.
- 2/Ne pas regarder les qualités intrinsèques des énoncés qui la constituent, mais observer toutes les transformations que les personnes font subir aux énoncés.
- 3/ Ne pas avoir recours à l'issue finale pour comprendre comment et pourquoi les disputes sont réglées entre les chercheurs, mais considérer ce règlement comme la cause des représentations du crime et des réponses préventives qui peuvent lui être appliquées.
- 4/ Ne pas utiliser la société pour comprendre pourquoi la prévention situationnelle fait sont apparition et pourquoi les disputes autour de celle-ci sont résolues, mais considérer de façon *symétrique* les efforts pour recruter les différentes ressources dont les chercheurs ont besoin : concepts, victimes, ministres, délinquants, policiers, urbanistes, antivols dans les colonnes de direction des automobiles, etc.
- 5/ Ne pas décider lesquels de ces éléments doivent être liés entre eux et lesquels relèvent du social et du scientifique à la place des personnes qui entourent la prévention situationnelle, mais montrer comment les acteurs les font tenir ensemble sur une même ligne et comment certains essaient de faire rompre ces liens.
- 6/ Ne pas chercher à savoir si les acteurs sont irrationnels ou pas lorsque nous croiserons l'accusation d'irrationnel, mais considérer simplement l'angle d'observation et les déplacements de celui qui accuse.
- 7/ Ne pas chercher l'explication des *formalismes* (statistiques, modèles, standards, etc.) à travers les capacités cognitives des acteurs qui les mettent en forme, mais étudier comment la « multitude des techniques intellectuelles » combinent, regroupent et lient entre elle des choses que les personnes peuvent ensuite inscrire sur le papier – et, pour reprendre les termes de Bruno Latour, « si par une chance

⁵⁹ Nous rendons compte de cette dispute dans Benbouzid, B., 2010, « Urbanisme et prévention situationnelle : le cas de la dispute des professionnels à Lyon », *Métropoles* [En ligne], 8, mis en ligne le 17 décembre 2010, consulté le 28 février 2011. URL : <http://metropoles.revues.org/439>.

extraordinaire, il y a encore une chose qui n'a pas encore été prise en compte, alors et seulement alors chercher des facultés cognitives particulières⁶⁰».

Si on suit ces sept règles, l'enquête de terrain ne peut se satisfaire de batteries d'entretiens et de documents d'archives comme des informations brutes à traiter (cf. annexe des sources). Il faut rassembler ces deux types de sources afin de restituer des *contextes*⁶¹ d'expériences et d'activités. Cependant, enquêter en se déplaçant dans le temps et l'espace pose la difficulté de la reconstitution des sources disponibles dans le mouvement de leur production : comment remonter à une réalité lointaine et non immédiatement accessible ? La sociologie de la traduction implique ainsi des modalités d'enquête que l'on retrouve en micro-histoire, notamment dans les travaux de Carlo Ginzburg⁶² « qui pose les bases d'une logique inférentielle non inductive particulièrement pertinente pour les sciences du contexte qui ne relève ni de la déduction pure ni de l'induction formelle. Cette logique de l'enquête repose sur trois caractéristiques spécifiques : tout d'abord, elle est indirecte, en raison de la non-transparence de la réalité qu'elle s'efforce de saisir ; ensuite elle est indiciaire, elle se fonde sur des données comprises comme des signes d'autres choses, comme trace d'un événement passé ; enfin elle est conjecturale car elle permet seulement d'élaborer une histoire possible, à retracer une histoire, ou plutôt à reconstruire une histoire analytique, afin de découvrir l'histoire qui s'est réellement passée⁶³ ». Ainsi, cette logique d'enquête, nous permet de repérer des séries d'événements à partir d'une quantité limitée de données – trop peu de données au regard de la complexité de la « réalité » considérée et de ce que nous aurions recueilli si nous avions observé directement la science du crime en train de se faire.

La première opération dans ce système est le travail indiciaire qui commence par la recherche et le dépouillement des sources écrites. Autour de trois axes - la recherche au sein du *Home Office*⁶⁴ (le laboratoire et le gouvernement), l'enquête de victimisation⁶⁵ (l'instrumentation), et la normalisation européenne de la prévention de la malveillance par l'urbanisme⁶⁶ (l'instrumentation et la professionnalisation) -, nous repérons trois types de sources écrites (cf. la bibliographie des sources pour le détail des archives consultées lors de nos séjours à Washington, à Londres et à Paris). Tout d'abord, les articles scientifiques et les rapports de recherche, pris isolément, donnent à voir la science faite. Bien articulés entre eux et explorés

⁶⁰ Latour B., 2005, *op. cit.*

⁶¹ Pour une analyse critique de la notion de « contexte », cf., Raynaud, D., 2006, « Le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique », *L'année sociologique*, 56, 2, 309-329.

⁶² Ginzburg, C., 1989, « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », in. Ginzburg, C., (ed.), *Mythes, emblèmes et traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 139-180.

⁶³ Pour rendre compte de la dynamique de notre enquête et des précautions méthodologiques, nous nous inspirons largement de Soulet, M.H., 2006, « Traces et intuition raisonnée », in Paillé, P., (ed.), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin, 127.

⁶⁴ Il s'agit du Ministère de l'Intérieur en Grande Bretagne et de son laboratoire de recherche, le *Home Office Research Unit*.

⁶⁵ Il s'agit d'une enquête statistique nationale, en population générale, qui mesure le crime à partir du témoignage des victimes - d'abord développée aux Etats-Unis à la fin des années 1960, puis en Grande Bretagne à la fin des années 1970.

⁶⁶ Il s'agit d'un standard technique dont le projet est initié par le Comité Européen de Normalisation.

dans les moindres détails, ce type de sources écrites nous permet d'ouvrir les premières pistes. Ensuite, viennent les documents où les acteurs écrivent leur propre histoire et ceux où ils rendent hommage à un collègue. Il en existe une multitude autour de la prévention situationnelle. Il s'agit d'un type de sources précieux sur lequel on peut et doit faire enquête. Enfin, le dernier type de sources écrites, les documents seulement accessibles dans les archives publiques, administratives ou personnelles : courriers entre chercheurs, communications à des colloques non publiées, articles restés inachevés, comptes-rendus de comités techniques, échanges de mails entre acteurs, etc. Ce type de sources manque toujours car elles sont difficiles à retrouver. Tout au long de notre enquête, nous avons eu la sensation d'en avoir jamais assez ! Toutes ces sources apportent une multitude d'indices de natures différentes. On les trouve en relevant minutieusement les notes de bas de page, en restant vigilant à l'ordre temporel des choses, en relevant l'évolution ou l'absence de l'usage d'un mot, etc. Il suffit qu'un détail ne cadre pas pour que notre vision de la science du crime soit remise en question. Grâce à ces indices nous pouvons nous orienter, à tâtons, pour mettre en relation des situations, des hommes, des mots, des rivalités, des critiques – des éléments de l'enquête qui appartiennent à des univers hétérogènes. « Raisonner en termes d'indices et de présomptions, plus que de faits et d'informations, c'est insister sur le fait qu'il s'agit avant tout de mise en relation. [...] Le travail indiciaire suppose donc la production de connexions et de congruences matérialisées dans des combinatoires variables. Mais pour que cela soit possible, il importe que la collection en vrac des informations constitue une mémoire du problème, un stock local de familiarité intellectuelle et expérimental avec lui, dans lequel puiser pour tenter ces mises en connexion⁶⁷. » Après avoir recueilli et exploité les sources écrites, sur la base de cette observation indiciaire, nous pouvons dessiner une série de relations entre des éléments hétérogènes. Cette première esquisse nous conforte dans le choix des trois axes que nous avons choisis au départ, car ceux-ci tiennent effectivement bien ensemble : nous sommes face à une représentation d'ensemble de la prévention situationnelle. Néanmoins ce premier montage reste hypothétique.

Commence alors la deuxième opération : « Nous sommes là en face d'une explication, anticipée en même temps que plausible, du problème que nous nous posons⁶⁸ ». Pour solidifier ce premier montage, il faut lui faire subir une épreuve qui repose sur « deux procédures conjointes continûment à l'œuvre, l'une rétrospective, l'autre prospective. La première fait retour sur les faits enregistrés tout au long du processus d'enquête et puise empiriquement dans la mémoire du problème singulier. La seconde va de l'avant et recherche logiquement des faits. Le mouvement de va-et-vient permanent entre ces deux procédures tire en même temps vers la reconstitution et la projection⁶⁹ ». Mais comment osciller entre ce que nous venons de constater et ce qu'il nous reste à découvrir ? Le seul moyen que nous ayons trouvé

⁶⁷ *Ibid.*, 131.

⁶⁸ *Ibid.*, 133.

⁶⁹ *Ibid.*

est d'aller directement à la rencontre des personnes. Deux types de sources peuvent alors être constitués.

Le premier est l'entretien individuel. Nous choisissons de rencontrer les acteurs qui nous semblent les plus importants, ceux qui apparaissent comme particulièrement actifs autour des trois thèmes considérés. Les entretiens sont conduits sur la base des méthodes classiques de l'entretien en face à face, en fonction de la disponibilité des acteurs. Ils sont réalisés le plus tardivement possible dans le processus d'enquête, après l'exploitation approfondie des sources écrites, afin de répondre aux problèmes précis que nous nous posons suite à l'analyse de ces dernières. Mais nous laissons les acteurs s'exprimer lorsqu'ils nous mettent sur de nouvelles pistes.

Le deuxième type de sources est le plus précieux à nos yeux : les échanges par courriel avec les acteurs. Nous sommes alors surpris par l'abondance d'indices qui peuvent provenir des courriels et qui transforment notre vision de la prévention situationnelle. Par courriel, la nature de l'information demandée se limite à des éléments factuels de base comme, par exemple, solliciter un acteur pour savoir s'il a lu tel ou tel auteur à telle époque ou bien la nature de ses liens avec tel ou tel collègue. Ce genre de précisions permet de s'assurer du bien-fondé des pistes suivies. Nous demandons systématiquement aux acteurs de prendre le temps de répondre à un certain nombre de questions (jamais plus de deux par courriel). La plupart des acteurs se prête assez bien à ce type d'exercice en répondant longuement aux questions posées.

Au fur et à mesure de l'avancée de notre enquête et de ce processus de va-et-vient entre les sources écrites et nos échanges par courriel avec les acteurs, une certaine image de la prévention situationnelle a pris forme. Reste alors à entamer la troisième opération où l'enquête se prolonge dans le travail d'écriture. Il faut donner forme à la science du crime en train de se faire, en couchant cette histoire sur le papier. Cette forme devient une narration grâce au processus d'aller-retour entre les sources déjà disponibles (littérature grise, article, note, compte rendu, etc.) et les informations obtenues directement auprès des acteurs. Il s'agit d'expliquer finement comment telle ou telle chose a pu se passer, mais, comme le souligne Bruno Latour, nous restons limité à l'écriture de comptes rendus risqués :

« Les comptes-rendus textuels sont les laboratoires des sciences sociales et [...] un bon compte rendu, dans notre optique, est un récit, une description ou une proposition dans lesquels tous les acteurs font quelques chose au lieu, si j'ose dire, de rester assis à ne rien faire, de transporter des effets sans les transformer. Chaque maillon peut devenir une bifurcation, un événement ou l'origine d'une nouvelle traduction. Dès que les acteurs sont traités non plus comme des intermédiaires, mais comme des médiateurs, ils rendent le mouvement social visible aux yeux du lecteur. Grâce aux procédés d'écriture, aussi nombreux et inventifs qu'on voudra, le social peut ainsi redevenir cette entité circulante – le social n°2 –, et non plus la liste

toujours répétée des entités déjà répertoriées dans les définitions antérieures de la société. Dans notre version des sciences sociales, un texte est donc un test, ou plutôt le test crucial, qui porte a) sur le nombre d'acteurs que l'auteur est capable de traiter en médiateurs, et b) sur la distance le long de laquelle il parvient à mener le social rendu de nouveau visible aux yeux des lecteurs⁷⁰ ».

Ainsi, il s'agit, d'une part, d'arriver à l'écriture d'un récit qui *tienne*, qui soit une explication acceptable, sur la base des indices progressivement recueillis, et, d'autre part, de lier des événements de la manière la plus raisonnable possible. Ainsi, nous présentons un montage inédit d'éléments qui se veulent constituer, une fois assemblés, une proposition nouvelle pour discuter de la prévention situationnelle. Mais, « il faut admettre, à contrario presque, que cette procédure repose sur un coup de force interprétatif⁷¹ ».

Le plan de la thèse

Cette thèse comporte cinq chapitres organisés de façons thématiques et chronologiques. Le premier revient sur le moment précis de la fabrication de la théorie qui sous-tend la prévention situationnelle (*learning/environmental theory*) afin de montrer la décomposition progressive des idées de réinsertion et de redressement. Nous voyons le psychologue clinicien Ronald Clarke, l'« inventeur » de l'expression prévention situationnelle, rendre progressivement obsolète la pratique de prévention dominante dans les années 1960 et 1970 au Royaume-Uni : la rééducation dans les prisons ouvertes pour jeunes délinquants (chapitre 1). Le deuxième chapitre montre, après cette première phase de mise en question, Ronald Clarke essayer d'intéresser le gouvernement aux nouvelles théories qu'il avance. Nous voyons alors Clarke s'adapter particulièrement bien aux nouvelles politiques de recherche du *Home Office* (qu'il définit dans le même temps) en pliant ses projets à un nouveau régime de production des savoirs. Nous observons alors Clarke et son équipe faire naître une nouvelle manière de penser la prévention. Ensuite nous analysons comment Clarke lance l'expression de prévention situationnelle, à partir du début des années 1980, comme un nouveau label de recherche prometteur (chapitre 2). Pour développer cet axe de recherche, les chercheurs ont besoin de nouveaux instruments pour rassembler de nouvelles informations utiles au développement de la prévention situationnelle. Dans un contexte où les délinquants sont des êtres difficilement mobilisables, les chercheurs du laboratoire du *Home Office* se tournent vers les victimes. Nous nous intéressons alors à l'enquête de victimation, une enquête par sondage qui mesure le crime à travers le témoignage des victimes. Nous revenons ainsi sur la genèse et le développement de cet instrument. Il nous faut faire un long détour par ses origines états-unies au milieu des années 1960 et retracer l'évolution de la forme de l'enquête et la manière dont les chercheurs travaillent à travers elle à rendre le monde lisible et manipulable. C'est l'occasion d'observer comment le travail d'instrumentation procède d'une dimension à

⁷⁰ Latour, B., 2005, *Changer de société- refaire de la sociologie*, *ibid.*, 186-189

⁷¹ Soulet, M.H., *op. cit.*, 136.

la fois cognitive et politique (chapitre 3). L'apport principal de l'enquête dans le développement de la prévention situationnelle est sans doute d'avoir permis de tester un nouveau modèle de risque de victimisation qui intègre une série de facteurs situationnels sur lesquels il serait possible d'agir pour prévenir la délinquance. Mais nous observons, à partir du milieu des années 1980, des controverses émerger autour de la manière de penser ce risque. De nouvelles théories font leur apparition et avec elles de nouvelles manières de penser la prévention. En effet, dès le milieu des années 1980, la prévention situationnelle fait l'objet de nombreuses critiques car il est difficile de la mettre en œuvre – elle se heurte aux résistances des acteurs censés l'adopter. Dans ce contexte, d'autres criminologues proposent un modèle de prévention concurrent : le *community crime prevention*. Les chercheurs du laboratoire du *Home Office* qui veulent développer la prévention situationnelle proposent alors un nouveau concept pour prendre le dessus sur leur nouveau concurrent : la prévention de la victimisation à répétition. La controverse se déplace alors sur la modélisation statistique de cette dernière. L'entrée dans la recherche sur la victimisation à répétition de l'économétrie bouleverse la nature des débats qui opposeront, d'un côté, les promoteurs de la prévention situationnelle et, de l'autre, des sociologues travaillant sur l'explication des causes de la répétition de la victimisation (chapitre 4). Alors que la controverse atteint un niveau paroxystique au milieu des années 1990, un projet européen de standardisation de la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la construction est lancé. Il nous faut revenir sur l'écriture de ce standard en nous intéressant spécialement à la question des méthodes de conception dans les pratiques d'urbanisme. L'écriture de la norme apparaît comme le théâtre d'une controverse virulente sur les aspects politiques et moraux de la conception de la ville. (Chapitre 5). À l'issue de ces cinq chapitres, nous aurons rassemblé le social sous la forme d'un collectif assumant sa responsabilité politique. Nous pourrons alors rendre discutable, d'une manière nouvelle, la prévention situationnelle.

Chapitre 1 : Théoriser

L'histoire débute dans la province de Pavie en Italie, au XIXe siècle, dans un asile d'aliénés, avec Cesare Lombroso, un médecin militaire impliqué dans une sombre affaire de crânes et de criminels. Dans son asile, Cesare Lombroso collectionne des crânes d'individus condamnés par le tribunal pénal. Lombroso a alors l'idée de se procurer toute une série d'*instruments* qui lui permettrait de rendre compte de la fréquence de certaines caractéristiques morphologiques de l'anatomie des criminels⁷². Avec beaucoup d'audace et d'imagination, il parvient à faire le lien entre les caractéristiques crâniennes et la criminalité dans un ouvrage devenu célèbre, publié en 1876, *L'homme criminel*. Dans cet ouvrage, il affirme qu'environ un tiers de la population criminelle le serait de façon héréditaire. Il fait l'hypothèse qu'on peut déduire des caractéristiques physiques certains comportements. C'est donc Cesare Lombroso qui va, le premier, formaliser les orientations d'une nouvelle approche, affirmant que la cause profonde de la délinquance se trouve dans les anomalies corporelles ou mentales. Dans son livre, il ne se contente pas de rendre compte de ses sources et des faits. Il les rassemble pour étayer un énoncé sur un objet nouveau : les criminels endurcis. Ceux-ci sont, selon lui, des réincarnations d'un stade primitif de l'évolution humaine. Leur comportement n'est pas dû à la pression des circonstances et du monde extérieur, il correspond à une disposition naturelle. Lombroso mobilise l'autorité de Darwin qu'il traduit par l'idée que les criminels sont en réalité des individus restés en arrière dans l'évolution. Les théories de Lombroso susciteront rapidement la *controverse*. Regroupés à Lyon autour de la revue les *Archives de l'anthropologie criminelle*, d'autres spécialistes du crime vont écrire contre les théories Lombrosiennes, mettre sur pied de nouveaux instruments, faire émerger de nouveaux faits, pour affirmer l'hypothèse que le criminel est soumis à des influences multiples et surtout sociologiques. Le crime est un *fait social*, en intime corrélation avec le milieu social dans lequel vit le criminel⁷³.

Un siècle plus tard, au milieu des années 1960 en Grande-Bretagne, le crime et les criminels font toujours l'objet de controverses. Certes, *les faits* ne sont plus les mêmes, ni les instruments. Mais les scientifiques cherchent avec autant d'énergie et d'imagination à associer

⁷² Renneville, M., 2000, *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.

⁷³ Kaluszinski, M., 1989, « Les Congrès internationaux d'anthropologie criminelle (1885-1914) », *Mille neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 7, 59-70. On peut aussi consulter Mucchielli, L., (ed.), 1995, *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan.

les criminels à des entités toujours plus hétérogènes pour produire de nouveaux énoncés scientifiques sur le crime.

Quels énoncés peut-on lire sur les criminels au milieu du XXe siècle, au Royaume-Uni? L'opposition entre le regard *social* et le regard *médical* est toujours aussi vive. Le modèle médical conserve un caractère d'évidence jusqu'à la fin des années 1960. Il demeure dominant, avec son discours psychiatrique et les méthodes de traitement qui lui sont associées, particulièrement dirigées vers la délinquance juvénile. Contrairement à l'analyse sociologique, l'approche médicale fait du délinquant un sujet individuel. On essaie alors de le lier non plus aux caractéristiques de son crâne mais directement à son intelligence, sa personnalité, etc. L'énoncé sur les criminels est plus complexe qu'au XIXe siècle : les délinquants vivraient un conflit psychique interne dont la délinquance serait souvent l'expression. Le test de personnalité constitue l'instrument privilégié du chercheur, pour saisir le délinquant et évaluer son degré de rupture avec la société. Comme le discours de Lombroso, cet énoncé subit les assauts de ceux qui souhaitent lier le délinquant à d'autres entités. En 1950, pour ne prendre qu'un exemple parmi tant d'autres, la traduction des recherches du juge néerlandais Muller, qui portent non plus sur les criminels endurcis, mais sur les « crimes » commis par ceux qui, d'ordinaire, sont des *honnêtes gens*, révèle le *fait* que les causes du crime doivent être trouvées dans les influences du groupe plutôt que dans les caractéristiques personnelles des individus⁷⁴. Toujours dans la perspective de lier le sort du délinquant à d'autres êtres, la célèbre juriste et sociologue Britannique Barbara Wootton⁷⁵ regrette la domination psychiatrique dans l'étude des criminels et son incapacité à mobiliser des données relatives au vécu des sujets : ne pas lier le délinquant à sa seule situation familiale, mais aussi à la manière dont il vit cette donnée. Le monde de la criminologie naissante s'organise progressivement autour de ce débat entre ceux qui veulent lier le délinquant à lui-même ou à des êtres qui lui sont externes⁷⁶.

Comment s'organise la recherche de cette criminologie naissante dans la Grande-Bretagne des années 1950-1970 ? L'historiographie officielle de la criminologie rendra célèbre trois hommes qui maintiennent une présence précaire de l'enseignement criminologique, en marge du droit et des sciences politiques : Max Grunhut à Oxford, Léon Radzinowicz à Cambridge et Hermann Mannheim à la *London School of Economics* de Londres. On compte au nombre de trois les principales institutions de la discipline : l'Institut de Criminologie de l'Université

⁷⁴ Le juge Muller réalise une étude sur l'utilisation illégale de l'électricité dans certains quartiers d'Amsterdam, où l'approvisionnement est fourni par des contournements du réseau par certains immigrés clandestins. L'étude de Muller, publiée en 1950, "The group factor in crime and punishment" est citée par Martin, J.P., 1988, "The Development of Criminology in Britain 1948-1960", *British Journal of Criminology*, 28, 2, 35-44.

⁷⁵ Wootton, B., 1959, *Social Science and Social Pathology*, London, Allen and Unwin.

⁷⁶ Sur ce moment précisément, nous nous appuyons sur Martin, J.P., 1988, *op. cit.* et Cohen, S., 1981, "Footprints on the sand: a further report on criminology and the sociology of deviance in Britain", in Fitzgerald, M., McLennan, G., (eds.), *Crime and Society: Readings in History and Theory*, London, Routledge and Kegan Paul.

de Cambridge vient d'être mis sur pied en 1960 ; l'Institut pour l'Étude et le traitement de la délinquance (*Institute for the Study and Treatment of Delinquency*), une organisation privée créée en 1931, constitue en 1953 le *Group for the discussion of delinquency problems* et organise dans le même temps les premières conférences de la *British Society of Criminology*, largement structurée autour du débat entre la psychiatrie et l'approche *Social Problems* développée par Barbara Wootton ; c'est ce même institut qui est à l'origine de l'unique revue britannique en Grande-Bretagne sur la question de la délinquance, *The British Journal of Delinquency*, qui connaît, au début des années 1960, un remaniement de titre révélateur de l'autonomisation de la discipline criminologique : *The British Journal of Criminology*⁷⁷.

Dans le même temps, le *Home Office* (Ministère de l'Intérieur) cherche à organiser cette recherche et à rassembler les données statistiques sur le crime. Pour ce faire, un organisme est créé, chargé de cette mission. Cette institution s'appelle aujourd'hui *Research Development and Statistics Directorate of the Home Office* et s'occupe d'un éventail assez large d'affaires du *Home Office*. Mais il est difficile de la nommer car elle a changé souvent de nom. En 1957, au moment de sa création, elle s'intitule *Home Office Research Unit*. Dans les années 1970, l'appellation s'élargit pour le *Home Office Research and Planning Unit*, puis se précise en un *Home Office Research Crime Prevention Unit* dans les années 1980. Devant cette litanie, nous proposons de lui attribuer le diminutif employé par ceux-là même qui y ont travaillé, que nous conserverons dorénavant : l'*Unit*, institution créée pour conduire un programme de recherches sur le long terme autour de la question du traitement de la délinquance.⁷⁸

Comment l'*Unit* produit-elle des *faits* pour pouvoir agir sur le crime et les criminels ? Pour répondre à cette question, l'unique solution est de consulter les rares archives accessibles – peu nombreux sont ceux⁷⁹ qui se sont demandé comment, concrètement, les criminologues, dans les années 1960-1970, établissent des énoncés sur les criminels. Notre recherche se borne aux énoncés qui sous-tendent la prévention situationnelle. Or, aux archives, à la *British Library*, et dans les locaux de l'*Unit* où nous avons pu consulter des documents, nous avons trouvé essentiellement des rapports et des communications. Pour faire enquête sur ces

⁷⁷ Les résultats des recherches relatives à la criminalité et à la santé mentale sont pour l'essentiel diffusées dans cette revue créée en 1950, qui deviendra *The British Journal of Criminology* en 1960 – les hésitations et les controverses autour du titre de la revue révèlent le caractère encore embryonnaire de la discipline, Martin, J.P, *ibid.*

⁷⁸ En anglais, la formule employée par T.S. Lodge est plus efficace : "The original object of setting up the research Unit was mainly to enable a coherent long-term program of research on the treatment of offenders to be carried out." La notion de long terme est importante ici. Elle sera largement remise en question vingt ans plus tard par les promoteurs de la prévention situationnelle. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant. Lodge, T. S., 1974, "The founding of the Home Office Research Unit", in Hood, R., (ed.), *Crime, Criminology and Public Policy: Essays in Honour of Sir Leon Radzinowicz*, London, Heinemann.

⁷⁹ Les recherches de Garland appartiennent à ces rares travaux dont on peut trouver un aperçu dans Garland, D., Sparks, R., (eds.), 2000, *Criminology and Social Theory*, Oxford, Oxford University Press. On peut aussi consulter : Garland, D., 1985, "The criminal and his science", *British Journal of Criminology*, 25, 2, 109-137 et Garland D., "Of Crimes and Criminals: The Development of Criminology in Britain", in Maguire et al. (eds.) , *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford, The Clarendon Press, 17-68.

documents, en plus de les lire, nous pouvons prendre appui sur les informations obtenues lors de cette journée d'hiver (cinq heures) passée avec le principal promoteur de la notion de prévention situationnelle et auteur des rapports rassemblés : Ronald Clarke, alors jeune doctorant dans les années 1960 en psychologie appliquée, puis chargé de recherche à l'*Unit* au début des années 1970. Ce dernier, lors de cet entretien, nous a expliqué comment ses recherches sur le comportement criminel revenaient à faire tenir ensemble une multitude d'éléments parfaitement hétérogènes. Durant sa thèse de doctorat en psychologie, il cherche à déterminer des traits de personnalité de jeunes garçons délinquants. Puis, progressivement, sa focale d'analyse évolue vers l'analyse des liens entre la délinquance et les facteurs environnementaux. Pour comprendre cette opération qui consiste à expliquer la délinquance, nous partirons du moment où tout échappe à la science et avancerons pas à pas vers la construction de l'énoncé final proposé par Clarke : le modèle médical ne permet pas de comprendre la délinquance et d'agir efficacement sur les criminels – une théorie alternative s'impose, qui associe le comportement criminel à un processus d'apprentissage et à un contexte environnemental spécifique. Nous observerons, au plus près des pratiques (d'écritures), les manières dont Clarke établit la vérité de ses propositions.

Le temps de la thèse de doctorat

Comment agit-on sur les criminels dans le Royaume-Uni des années 1960 ? L'essentiel de l'action consiste à enfermer et à éduquer. Le dispositif d'incarcération est très sophistiqué. En fonction de l'âge du délinquant et de la nature du crime commis, le juge décide du type de prison : il doit choisir entre les *Approved Schools*, les *Detention Centres*, les *Bosrtals*, et les *Prisions*. Le modèle des *Approved Schools* est celui qui va nous intéresser car c'est de là que les premières théories qui sous-tendent la prévention situationnelle vont naître. Les *Approved Schools* s'inscrivent dans la lignée d'un modèle de traitement de la délinquance très ancien. Les origines de ce modèle remontent au XIXe siècle, période de passage du modèle carcéral où les jeunes délinquants étaient incarcérés avec les adultes criminels (l'objectif de l'incarcération était de mettre à l'écart et de punir) au modèle dit réformiste⁸⁰. L'historiographie situe ses origines au XIXe siècle, dans les pays anglophones, sous l'influence de l'éthique puritaire, alors que des voix émergent en faveur d'une aide aux jeunes délinquants fondée sur l'instruction, l'apprentissage d'un métier et l'inculpation d'une certaine discipline. La rationalité de cette approche réformiste s'ancre dans l'idée que la discipline, l'instruction et le métier, permettraient aux jeunes de se trouver un travail convenable et de résister aux tentations d'actes délinquants. Mais un autre modèle dit « thérapeutique » apparaît au début du XXe siècle. Les psychiatres, les psychanalystes et plus tard les behaviouristes affirment, chacun à leur façon, que le délinquant est un malade et qu'il doit être traité. Durant les années 1960 et au début des années 1970, le modèle réformiste

⁸⁰ Crow, I., 2001, *The treatment and Rehabilitation of Offenders*, London, Sage Publications.

reste le plus répandu. En effet, le modèle thérapeutique est encore considéré comme une exception avant-gardiste⁸¹. Quel que soit le modèle qui les sous-tend, avant 1969, en Angleterre, ces internats de rééducation pour adolescents délinquants sont donc appelés *Approved Schools*. Il s'agit d'écoles spéciales où le personnel est recruté parmi les professionnels de l'enseignement, de l'éducation spécialisée, du travail social, de la santé mentale, etc.

Ronald Clarke à 25 ans lorsqu'il décide en 1965 d'entreprendre une thèse de doctorat en psychologie expérimentale dans ce type de centre d'accueil pour jeunes garçons délinquants. L'objectif de sa thèse est d'étudier les phénomènes de fugue (*absconding*). Pour comprendre l'intérêt de l'étude des fugues, il faut revenir sur une caractéristique importante des *Approved Schools*. Celles-ci ont une longue tradition de résidences ouvertes sur la communauté. Le postulat qui fonde l'architecture de ces centres d'accueil repose sur l'idée selon laquelle les délinquants juvéniles apprendront d'autant mieux à se responsabiliser qu'on les mettra face à la responsabilité de leur libre choix. L'ouverture est donc au cœur de la philosophie d'action des *Approved School*. Si le problème des fugues est ancien, le jeu de l'ouverture en vaut la chandelle car la raison d'être des *Approved Schools* est de former les jeunes délinquants à un comportement responsable et à une maîtrise de soi dans ces conditions, où ils ont une certaine liberté de choix. Grâce à cette architecture de « prison ouverte », les *Approved Schools* ont un projet politique ambitieux : leur base de travail consiste à établir un contrat de confiance entre l'institution et le délinquant. Or, comme les jeunes garçons assignés à résidence pour une période de six mois à un an sont souvent malheureux d'être éloignés de leurs familles et de leurs amis, il semble inévitable que certains d'entre eux fuient le centre. C'est pour répondre à ce problème que les administrateurs des *Approved Schools* créent un poste de chargé de recherche. Clarke donne un aperçu des conditions dans lesquelles il commence sa recherche doctorale :

This job in the training school was purely a research job. And I was allowed to do whatever studies I wanted and it was very good because it was, at that time in England, they were about a 120 of these training schools for delinquent boys, they were boarding schools, boys were sent there by the Court, it was like a Borstal – have you heard of a Borstal – well like a junior prison really but like an open prison, you know, not with walls and everything, and there were 120 of these schools and four these schools had assessment units attached to them where every boy who sent to one of these schools came to an assessment unit first, and they were given a battery of tests by psychologist and social workers and educational people to assess them, to decide what kind of training they needed. And then they were sent to of the 120 schools, so I went to a school with an assessment unit, which meant that there was a huge amount of data that had already been collected on each boy. So I could

⁸¹ Tremblay, R.E., 1978, « Une question d'actualité : l'intégration scolaire dans les centres d'accueil : impact sur les objectifs poursuivis et le climat social », *Criminologie*, 11, 1, 65-74.

do studies without actually collecting the data myself, using data that psychologists and everyone had collected⁸².

Nous allons voir comment Clarke envisage d'analyser les fugues dans sa thèse de doctorat en revenant sur le contenu de sa problématique de thèse et sur les principaux résultats de ses travaux. Mais il nous faut tout d'abord rendre compte du contexte dans lequel il commence sa thèse et des ressources cognitives sur lesquelles il s'appuie lorsqu'il envisage son travail de recherche.

La recherche sur les *Approved Schools*

Né en Afrique de l'ouest dans une famille de colons, d'une mère allemande et d'un père anglais ingénieur civil, Ronald Clarke étudie en 1960 la philosophie et la psychologie à l'université de Londres. À partir 1962, il décide de poursuivre ses études à l'Institut de psychiatrie en psychologie clinique au prestigieux *Maudsley Hospital* rattaché à l'université de Londres. En 1964, Clarke est fraîchement diplômé en psychologie clinique. La psychologie clinique a comme objet propre le sujet individuel, elle vise à comprendre son problème et à élaborer un plan en vue d'établir ce qu'il importe de faire pour le résoudre. Clarke est donc formé à procéder à des examens cliniques (diagnostic et traitement) et à apporter de l'aide à un patient afin de résoudre les difficultés devant lesquelles il se trouve. Mais une fois sa formation achevée, Clarke renonce à faire carrière dans la psychologie clinique (qu'il trouve particulièrement ennuyeuse). Son travail de recherche de fin d'études sur les rapports entre pratique homosexuelle et traits de personnalité l'a convaincu de son intérêt plus grand pour la recherche. C'est pourquoi, en 1965, il choisit d'entreprendre une thèse de doctorat.

When I was training, I understood that I much preferred research to clinical work. Clinical work is very boring quite quickly, whereas I found research very interesting, and when I graduated, I was looking for a job, I only had a Masters degree, and I applied for a job in a training school for boys, for delinquent boys. This was the first job of its kind in the UK. No other job like it before and I was only one of three applicants, and I decided not to go for the interview, because it was out of London and I wanted to stay in London. So they wrote to me afterwards and said: "look, if you change your mind, and want to come, the job is yours" although I hadn't been for an interview of anything, they didn't like the other two candidates. So, when I found I couldn't get a job in London, I decided to take this job⁸³.

Ce n'est pas un hasard si ce jeune diplômé de psychologie clinique du *Maudsley Hospital* a l'opportunité de préparer une thèse sur la délinquance et son traitement⁸⁴. Nous l'avons vu

⁸² Clarke, RV., Entretien, mars 2010.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Martin, J.P., 1988, "The Development of Criminology in Britain 1948-1960", *British Journal of Criminology*, 28, 2, 35-44; Downes, D., "The sociology of crime and Social control in Britain 1960-1987", *British journal of criminology*, 28, 2, 45-57.

dans l'introduction de ce chapitre, la délinquance est, pour l'essentiel, une question de santé mentale depuis la création de l'*Institute for the Scientific Treatment of Delinquency* (*ISTD*) qui a largement participé à la diffusion des méthodes de diagnostic et de traitement dans une perspective médico-psychologique. Mais depuis le milieu des années 1950, une controverse se fait jour dans le cadre des conférences du *Group for the discussion of delinquency problems* organisé par la *British Society of Criminology* et largement structuré autour du débat entre modèle psychiatrique de traitement et approche en termes de *Social Problems* (développée, en partie, par Barbara Wootton.)

Ainsi, lorsque Clarke poursuit ses études au *Maudsley Hospital*, le thème de la délinquance occupe une place importante dans la recherche en santé mentale (psychiatrie, psychologies clinique et appliquée), mais il fait déjà l'objet d'un certain nombre de critiques. Toutefois, rien ne laisse penser que les grands débats autour de l'institution de la discipline criminologique intéressent Clarke à cette époque. Il a suivi ses études dans une université où la recherche sur la délinquance du *Maudsley Hospital* fait autorité grâce aux travaux du célèbre psychologue Hans Eysenck sur l'intelligence et la personnalité⁸⁵. C'est d'ailleurs dans cette veine qu'il entreprend ses recherches doctorales, qui impliquent pour lui de s'ouvrir à une perspective plus large que la psychologie clinique (ce à quoi il a été formé) tournée vers des études individualisées, en allant vers la psychologie appliquée, qui prend pour objet des groupes de délinquants. Il reste cependant dans le giron des savoirs et savoir-faire acquis depuis sa formation de psychologue clinicien.

Clarke obtient une bourse de doctorat du *Kingswood Training School*, un centre d'accueil et de réhabilitation intermédiaire pour jeunes délinquants⁸⁶. L'idée de financer la thèse de doctorat de Clarke apparaît à une époque où l'on reproche aux promoteurs des *Approved Schools* de ne pas procéder à suffisamment d'études sur les effets des méthodes qu'ils utilisent et d'évoluer de manière trop isolée par rapport au monde de la recherche. Simultanément, dans le monde des *Approved Schools*, on reproche à la recherche de développer des programmes déconnectés de leurs préoccupations directes. La création de l'*Unit* est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme dans le monde des *Approved Schools* car le laboratoire est conçu pour l'essentiel pour soutenir les recherches dans le domaine des politiques de traitement de la délinquance. La thèse de Clarke est financée par l'*Unit*, mais Clarke est recruté comme chargé de recherche dans les *Approved Schools*. Sa thèse est pensée comme une solution à cette situation de manque cruel de connaissance sur la délinquance et son traitement dans les *Approved Schools*. Dans l'idéal, on attend de son travail qu'il se place à la convergence d'intérêts entre deux institutions : d'un côté, les *Approved Schools* qui doivent affronter ce vieux problème de la fugue ; et d'un autre côté, la « recherche

⁸⁵ On peut se référer simplement au manuel de Tim Newburn, *ibid.* pour une référence à Eysenck.

⁸⁶ *Kingswood Training School* est le nom d'un centre qui accueille les jeunes avant leur intégration dans les *Approved Schools*, alors que l'*Approved School* est une catégorie d'école répartie sur tout le territoire.

fondamentale » qui doit produire davantage de savoir sur les traits de personnalité des délinquants. Le projet de thèse du jeune Clarke est un événement, à tel point que son travail fait l'objet d'une rubrique spéciale dans l'*Approved Schools Gazette*.

It was thus with considerable pleasure that the Managers of the Kingswood Classifying and Training Schools received authority to appoint a Research Worker to be part of the school's staff but who would nevertheless work very closely with the home office research unit, universities and indeed any other appropriate organisation with whom an interchange of ideas and information might be useful. In the event it proved extremely difficult to get an appropriate person so that although authority for the appointment was given in 1963 it was not until the autumn of 1964 that it was in fact made. Mr. R.V.G. Clarke, who took psychology at Bristol University and subsequently trained in research methodology at the institute of Psychiatry (Maudsley Hospital) of London University, took up his post at the beginning of December, 1965⁸⁷.

Le travail de recherche de Clarke ne s'éloigne pas de la perspective thérapeutique. Ce poste de chargé de recherche, unique en Grande-Bretagne, est rattaché à la section *assessment de la Kingswood Training School*, un service chargé de diagnostiquer tous les entrants des 120 centres d'accueil répartis sur le territoire britannique. Clarke connaît bien les méthodes et les outils mobilisés par ce service grâce à sa formation au *Maudsley Hospital*. Ceux-ci proviennent de la psychologie clinique : batterie de tests de personnalité et d'intelligence et questionnaires relatifs aux données socioculturelles. En intégrant la *Kingswood Training School*, Clarke a pour mission de traiter l'ensemble des données recueillies par le service depuis plusieurs années. Il a donc un accès privilégié à une très grande quantité de données qu'il doit dépouiller et organiser, et dont il doit questionner la fiabilité. Sa problématique de recherche s'inscrit, dans la droite ligne des travaux de Hans Eysenck du *Maudsley Hospital*.

Ronald Clarke : psychologue de la personnalité

Avant de présenter la problématique de la thèse de Clarke, il faut revenir sur Eysenck pour comprendre les ressources cognitives à partir desquelles Clarke tente de circonscrire sa recherche doctorale⁸⁸. Dans son travail théorique, Eysenck tente de préciser les différentes notions qui se trouvent à la base du concept de *personnalité*. À la suite d'analyses factorielles, il met sur pied, dans son ouvrage devenu classique, *Dimension of Personality*, un inventaire de personnalités axées sur deux dimensions considérées comme indépendantes l'une de

⁸⁷ "Research Work in Kingswood Schools", *Approved School Gazette*, August 1966, 165

⁸⁸ L'œuvre de Eysenck est trop complexe et beaucoup trop controversée pour qu'on puisse l'exposer simplement. Nous nous intéressons ici aux grandes lignes de ses travaux pour montrer ce que Clarke en retient pour mettre sur pied sa recherche doctorale. Debuyst, Ch., Digneffe, F., Pires., A.P, 2008, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Expliquer et comprendre la délinquance (1920-1960)*, Bruxelles, Larcier. Tout ce que nous disons sur la psychologie des traits de personnalité, nous le devons à cet ouvrage.

l'autre : la dimension de névrosisme et la dimension introversion/extraversion⁸⁹. L'inventaire de Eysenck est un outil qui sert à différencier délinquants et non-délinquants, mais aussi à donner une explication de la délinquance. Eysenck fait le point sur ce sujet dans *Crime and personality*⁹⁰, un ouvrage que Clarke connaît bien.

Clarke débute sa thèse en suivant cette tradition d'étude comparative entre délinquants et non-délinquants. Il choisit de chercher à expliquer le phénomène des fugues en essayant de rendre compte des différences comportementales entre fugueurs et non-fugueurs. Le thème de la fugue s'inscrit dans le cadre des recherches d'Eysenck sur l'évaluation des traits de personnalité et plus précisément des traits moraux. Chez Eysenck, on peut concevoir l'honnêteté comme constituant un continuum sur lequel se répartit l'ensemble des sujets plus ou moins capables de résister à des tentations dont la *force* est par ailleurs variable. Dans l'évaluation des traits moraux, Eysenck considère qu'il importe de tenir compte des faits de petite délinquance et notamment des petits comportements déviants comme les fugues, par exemple.

La thèse de Clarke s'inscrit donc dans le sillon des travaux d'Eysenck en prenant les fugues dans les centres de traitement comme objet d'étude. Clarke présente, en 1965, les deux principaux objectifs de sa thèse : d'un côté, il souhaite caractériser les différences de traits de personnalité entre des groupes d'enfants fugueurs et non-fugueurs ; de l'autre, il souhaite évaluer l'efficacité de deux méthodes différentes de traitement dans les *Approved Schools*.

Firstly, although we know something of the characteristics and behaviour patterns of the children in Approved Schools, we need to know a great deal more. Not only is it necessary to know the characteristics of the group as a whole, but it is also necessary to identify the distinguishing characteristics of sub-groups such as the absconders, the recidivists, and the boys requiring psychiatric attention. Ultimately it is desirable to achieve a scientifically acceptable typology of approved school children (and of young delinquent in general) so that we can develop a variety of treatment programs to cater for the varying needs of juvenile offenders. This leads on the second priority, which is that of needing to examine rigorously the merits and demerits of the existing methods of handling and treatment in our schools. More particularly we need to examine very carefully the efficacy of any departures from traditional methods⁹¹.

Le premier objectif consiste à analyser le phénomène des fugues dans une perspective de recherche comparative entre fugueurs et non-fugueurs. Pour ce faire, Clarke fait subir aux

⁸⁹ Il s'agit de deux facteurs explicatifs de la personnalité. Le névrosisme renvoie à une personnalité mal organisée, dépendante, anormale avant la maladie, tonus musculaire faible, absence d'esprit d'équipe. Le deuxième facteur appelé introversion-extraversion parce qu'il est bipolaire : l'introverti au type physique ectomorphe (morphologie de type longiligne), a une vue plus subjective, un degré d'activité cérébrale plus élevé, une tendance au contrôle de soi, se conditionne facilement alors que l'extraverti, au type physique mésomorphe (prédominance des muscles, des os et des tissus conjonctifs), est caractérisé par un degré plus élevé de comportement, par plus d'objectivité, un manque de contrôle de soi et se conditionne difficilement.

⁹⁰ Eysenck, H.J., 1964, *Crime and Personality*, London, Routledge and Kegan Paul.

⁹¹ Clarke, R.V., 1966, *Research Work in Kingswood Schools*, Approves School Gazette. p. 168

jeunes garçons des épreuves de personnalité. Il s'agit d'outils de cliniciens qu'il a appris à utiliser dans le cadre de sa formation au *Maudsley Hospital*. Ces outils ont été utilisés dans de nombreuses recherches pour examiner et traiter les jeunes garçons dits délinquants. Les tests de personnalité, qu'on appelle aussi des épreuves de personnalité, prennent une place importante dans le cadre des savoirs criminologiques à cette époque. À l'instar des tests d'intelligence, il s'agit de déterminer des caractéristiques de personnalité, de recueillir des données quantitatives et d'établir des différences entre les deux groupes de fugueurs et de non-fugueurs. Clarke utilise quatre types de tests de personnalité qui prennent la forme de questionnaires administrés aux jeunes garçons. Par exemple, le *Jesness Inventory* permet d'élaborer une échelle de maturation sociale en neuf niveaux : asocial agressif, asocial passif, conformiste immature, conformiste culturel, manipulateur, etc. L'objectif de la thèse de Clarke consiste alors à administrer ces thèses à un échantillon de jeunes garçons et à essayer de corréler certaines variables à la fugue.

En préalable à cette opération de passation de tests de personnalité, Clarke procède à une analyse statistique de la distribution de la fugue dans la population des jeunes garçons internés. Il s'agit d'étudier la fugue en essayant de l'associer à une liste de *variables environnementales* :

Month of the year	Weather ⁹²	Day of week	Age of boys Number of confederates Readmission	Enuresis ⁹³	Visiting by parents ⁹⁴	Home Area ⁹⁵	Time in Remand Home After committal ⁹⁶	Caning ⁹⁷
Hours of daylight		Day of week of admission						
Time of day		Number of days after admission Number in Houses						

Les 16 facteurs environnementaux étudiés par Clarke classés en neuf groupes⁹⁸.

Clarke peut facilement préparer les fichiers statistiques où apparaissent ces seize variables statistiques grâce à son accès privilégié aux bases de données constituées par les centres

⁹² La température, la pluie et l'ensoleillement.

⁹³ Le fait d'uriner au lit.

⁹⁴ La fréquence des visites.

⁹⁵ Région rurale ou urbaine.

⁹⁶ Temps passé à la maison d'arrêt avant d'être interné.

⁹⁷ Punition corporelle, notamment le fouet.

⁹⁸ C'est nous qui choisissons de les représenter dans un tableau

d'accueil. Le statut de la recherche environnementale est particulier dans sa problématique de thèse. On ne trouve aucune référence savante associée à cette problématique. Clarke définit assez simplement cette dimension de sa recherche :

This analysis has been planned to provide essential background information to a more general investigation into absconding, which may be extended to selected Training Schools in the Kingswood area. The Classifying School⁹⁹ is particularly suitable for such a preliminary statistical analysis because of the large number of boys passing through the school, the relatively unselected nature of the sample, and the constancy of regime of the school, e.g. no holiday periods¹⁰⁰.

Les questions environnementales ne sont donc pas présentées dans une problématique qui chercherait à montrer lequel du test de personnalité ou de la statistique environnementale des fugues est le meilleur moyen de prédire les fugues. Il ne s'agit pas non plus d'une précaution méthodologique – une étude de la distribution de la fugue dans l'espace et le temps – qui aurait permis la construction d'un échantillon représentatif de jeunes garçons à qui Clarke souhaite administrer les tests. L'analyse environnementale est tout prosaïquement présentée comme l'« analyse statistique de la fugue ». Les deux problématiques sont simplement juxtaposées.

Le deuxième objectif de la thèse est de comparer les effets de deux méthodes de traitement : l'une dite « traditionnelle », fait date dans le monde des centres d'accueil et consiste à mobiliser des méthodes éducatives de réinsertions sociale et professionnelle ; l'autre est « expérimentale », *the therapeutic community*, et applique les méthodes de la psychologie clinique comportementale en groupe :

The general question for which the study is designed to provide answers is, « does a therapeutic community produce « better results » with a certain sub-section of the approved school boy population (which would include neurotic or disturbed boys) than the more conventional type of crime¹⁰¹ ?

Pour répondre à cette question, Clarke conçoit son étude en s'inspirant du modèle des essais randomisés contrôlés¹⁰² qui lui permet de constituer un groupe de jeunes garçons et de le diviser en deux dans un ordre fourni par les tables de hasard (randomisation). Un groupe est soumis à la méthode traditionnelle éducative (le *C House*, le groupe contrôle) alors que l'autre

⁹⁹ Les *Classifying Schools* accueillent les jeunes garçons le temps d'analyser leurs caractéristiques psychologiques et sociales avant de les envoyer dans les centres de traitements *ad hoc*, dans la zone résidentielle de leurs parents.

¹⁰⁰ *Ibid.* 169.

¹⁰¹ *Ibid.*, 174.

¹⁰² Clarke n'utilise pas le terme d'« essai randomisé contrôlé » – *randomised controlled trial* en anglais – dans la problématique, ce qui s'explique sans doute par le fait qu'il ait souhaité éviter le jargon médical dans une publication destinée à un public de non chercheurs.

reçoit le traitement psychothérapeutique (le *E House*, le groupe expérimental). Dans la problématique publiée en 1966, ne sont pas encore mentionnés les critères à partir desquels il pourrait mesurer et comparer l'efficacité des deux méthodes (plus loin nous verrons que Clarke utilisera les données relatives à la récidive des délinquants). Il s'agit d'une étude sur le long terme planifiée sur cinq à six années.

Les résultats de la recherche doctorale de Clarke

Récemment, dans un ouvrage consacré aux cinquante bibliographies des penseurs clés de la criminologie, une notice, consacrée à Ronald Clarke, revient sur le temps de sa recherche doctorale :

Clarke often describes his job at the training school as the best one he ever had. He was left completely alone for four years to do research of his own choosing so long as he could demonstrate its relevance to the mission of the training schools. Not only did he undertake work on absconding, but with Derek Cornish, he undertook a randomized controlled trial (RCT) of a therapeutic regime in one school¹⁰³.

Clarke évolue donc sans contrainte particulière durant sa thèse de doctorat. Encouragé par son employeur à tisser des liens étroits avec des chercheurs extérieurs, il entretient quelques contacts avec certains chargés de recherche de l'*Unit* (notamment Dereck Cornish) – sa thèse est pour une grande part financée par le *Home Office* – dont les chargés de recherche lui donnent quelques conseils généraux, mais rien de précis sur sa recherche doctorale : « gradually over time I developed a relationship with several people at the Home Office. And they gave me some guidance, for sure not particularly on my PhD, but just generally¹⁰⁴ ». Il nous faut imaginer Clarke travailler relativement seul durant sa thèse de doctorat, avec pour ressource principale ce qu'il a appris durant sa formation de psychologue clinicien et ce qu'il trouve dans les livres de psychologie appliquée¹⁰⁵. Dès 1967, alors qu'il n'a pas encore soutenu sa thèse, il publie un premier article dans le *British Journal of Criminology* à partir des premiers résultats, encourageants, de ses recherches sur les facteurs environnementaux. Cet article, passé relativement inaperçu, se contente de montrer que parmi les multiples variables environnementales analysées, les heures de la journée (*daylights hours*) et l'ensoleillement (*sunshine*) sont celles qui ont le coefficient de corrélation le plus élevé avec les fugues.

¹⁰³ Freilich, J.D., Natarajan, M., 2009, “Ronald Clarke”, in Haywood, K., Maruna, S., & Mooney, J., (Eds.), *Fifty key thinkers in criminology*, New York, Routledge Press.

¹⁰⁴ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

¹⁰⁵ Clarke ne travaille pas seul, mais dans une interaction étroite avec les autres psychologues et éducateurs spécialisés qui lui fournissent de nombreuses données précieuses. Nous arrivons là à une limite de notre analyse : la connaissance des interactions concrètes lors desquels Clarke conduit ses recherches.

En dehors de ce travail d'écriture, le quotidien du travail de Clarke revient à contrôler de près le bon déroulement de l'essai randomisé contrôlé. Ce type d'expérience requiert tout un ensemble de compétences cliniques et un suivi régulier de l'évolution du traitement. Dans le même temps, Clarke commence la rédaction de sa thèse de doctorat, dans laquelle il rend compte seulement de son étude sur les fugues. Si l'étude des facteurs environnementaux a permis d'arriver à des résultats (des corrélations), le travail dans lequel il avait mis le plus d'espoir, les épreuves de personnalité, ne permet pas de distinguer les fugueurs des non-fugueurs. Plus de quarante ans plus tard, Clarke se rappelle encore à quel point il tente, durant sa thèse, par tous les moyens, de trouver des caractéristiques psychologiques spécifiques chez les fugueurs :

So that's what my PHD was about and as a psychologist I was mostly interested in the kind of boys that ran away, I was trying to see whether they differed, whether they were different from the boys that didn't run away. And I looked at all their tests scores and their education scores and their relationships to their parents and etc... Everything I could measure and I did lots of different studies and found very few differences between those ran and those who didn't, there wasn't much in it, they were pretty similar. The ones that ran away tended to be a bit older, and they tended to have worse criminal records, so they were a bit more delinquent and a bit older. But they were very small differences, very insignificant¹⁰⁶.

Mais il ne peut pas aller trop vite en besogne en arguant de l'impossibilité de caractériser les fugueurs des non-fugueurs. En bon chercheur, Clarke doit conclure sa thèse par l'incertitude qui demeure à l'issue de son travail de recherche :

Will this evidence suggests that factors in the school and the wider environment may be more important in the aetiology of absconding than the individual characteristics of approved school boys. However, such a conclusion may be premature for two reasons. Firstly, there are sound theoretical grounds for anticipating that a study of the decision-making characteristics of approved school boys, particularly of their risk-taking propensities might reveal important individual differences between absconders and non-absconders. Secondly, there has been no reported research into type of school (or broader environment) X type of boys interaction effects on absconding. Research on these two topics is desirable before firm conclusions are drawn concerning the relative importance of environmental variables and individual differences in the aetiology of absconding behavior¹⁰⁷.

Bien que ces résultats présentent de nombreuses incertitudes, Clarke termine par une série de recommandations pratiques et de stratégies fondées sur l'idée que le meilleur moyen de réguler le problème de la fugue serait de mener une action préventive plutôt que curative. Les préconisations de Clarke invitent à exercer un contrôle accru sur les résidents les plus anxieux

¹⁰⁶ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

¹⁰⁷ Clarke, R.V., 1968, *Factors influencing absconding by approved school boys*, Unpublished, Ph. D. Thesis, University of London, 247-248.

lors de l'admission en centre d'accueil, à placer ceux-ci dans des dortoirs et des ateliers spécifiques, dimensionnés à leurs besoins, à déployer une équipe *ad hoc* pour familiariser les jeunes garçons le plus rapidement possible aux règles de l'école, à informer davantage les futurs résidents lorsqu'ils sont encore dans les écoles de classification, à organiser les périodes de liberté durant l'été, à agir sur les opportunités de fugues à travers des mesures de sécurité, et enfin à placer les fugueurs multirécidivistes dans des pièces isolées afin d'éviter la transmission du savoir de la fugue auprès des autres résidents, en créant des centres dont le principe de l'ouverture serait progressif. Les préconisations en matière de lutte contre les fugues dans les *Approved Schools* contiennent tout ce qui constituera la prévention situationnelle, notamment dans sa dimension sécuritaire¹⁰⁸.

La nouvelle communauté scientifique de référence de Clarke

Lorsque Clarke termine sa thèse de doctorat en 1968, il choisit de rejoindre la section de recherche du *Home Office* alors qu'un autre poste se présente à lui, à l'université, dans le secteur de la santé mentale. À la fin des années 1960, dans l'univers académique, la recherche gouvernementale est généralement perçue comme un sous-secteur de la recherche offrant des alternatives à ceux qui ne parviennent pas à être recrutés à l'université¹⁰⁹. Mais Clarke prend la décision de rejoindre le gouvernement. Nous ne nous hasarderons pas à expliquer ce choix. Mais, s'il est difficile de déterminer ce qui pousse Clarke à prendre un premier poste dans une institution qui devrait limiter ses chances de poursuivre une carrière plus prestigieuse dans la recherche académique, on peut au moins noter que le jeune Clarke nage à contre-courant de la majorité des chercheurs de son âge en sciences sociales, en restant à l'écart des mouvements sociaux de 1968. Certes la contestation à l'université au Royaume-Uni est plus faible qu'en France¹¹⁰, mais la période marque un moment important dans le domaine de la recherche sur la délinquance, notamment avec l'émergence des idées de la criminologie critique qui auront un impact majeur en sociologie du crime (nous reviendrons dans le prochain chapitre sur ce point). Voilà comment Clarke décrit sa réaction face au mouvement contestataire de la fin des années 1960 :

Well all of that by-passed me. In fact the Sixties by-passed me completely. I didn't participate in the culture of the time at all. I never took drugs. I've never smoked cannabis. Never. I was not interested in the politics. Well I was working in the

¹⁰⁸ Mais comme il le racontera quelques années plus tard, la réception de ses préconisations sera très mitigée : "A great deal of casual [...] absconding could be prevented if only schools became more security-conscious. In our experience, such suggestions are strongly resisted by staff who takes pride in the open traditions of the schools". Clarke, R.V., Martin, D.N, 1975, "A study of absconding and its implications for the residential treatment of delinquents." in Tizard, J., Sinclair, I. A. C., and Clarke, R. V. G. (Eds.) *Varieties of Residential Experience*, London, Routledge and Kegan Paul, 265.

¹⁰⁹ C'est du moins la vision de Clarke.

¹¹⁰ Scot, M., 2008, « Y eut-il un 'Mai 1968' en Angleterre », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 6, www.histoire-politique.fr.

Government by then pretty much, I was too old for the Beatles, so all of that was interesting but I didn't participate. You know I was an observer. A fairly neutral observer of what went on¹¹¹.

En restant en retrait du mouvement contestataire, Clarke conserve un intérêt pour la prévention de la délinquance, les méthodes de traitement et la recherche au sein du gouvernement, qui sont les cibles de critiques radicales à la fin des années 1960. Clarke est recruté au *Home Office* sur la mission de poursuivre ses recherches sur les *Approved Schools*, notamment pour valoriser les résultats des essais randomisés contrôlés qu'il a effectués durant sa thèse de doctorat. Or, nous avons vu plus haut qu'à la fin de celle-ci, ne pouvant aboutir à des résultats probants, Clarke ouvre plusieurs pistes de recherches nouvelles, qui commencent à l'éloigner de ses hypothèses de départ. La thèse du jeune psychologue clinicien, devenu chargé de recherche en psychologie appliquée, ne lui permet pas d'espérer une reconnaissance scientifique, notamment de la part de ceux qui détiennent l'autorité en psychologie de la délinquance à cette époque. Nous allons nous intéresser ici à ce que va faire Clarke une fois recruté au *Home Office* en gardant à l'esprit l'ensemble des ressources à sa disposition : des acquis importants en termes de savoirs et de pratiques méthodologiques en psychologie de la personnalité, les résultats d'une thèse peu probants et un corpus de données non encore exploitées sur la comparaison de deux méthodes de traitement. L'espace des possibles pour Clarke se dessine alors entre deux orientations hypothétiques. Il peut continuer à espérer trouver des caractéristiques individuelles explicatives de la délinquance – après tout, il a explicitement indiqué dans sa thèse qu'il serait prématuré de conclure trop vite à l'impossibilité de déterminer des caractéristiques distinguant les fugueurs des non-fugueurs. Il peut également poursuivre ses recherches dans le sens de son intuition environnementale et vers l'hypothèse de l'apprentissage qui lui est associée, une autre perspective qu'il avance en conclusion de sa thèse.

Pour comprendre le choix qu'il va faire, il faut revenir sur les nouvelles filiations intellectuelles que tisse Clarke une fois recruté à l'*Unit*. Deux personnes se joignent à la vie professionnelle de Clarke et viennent jouer un rôle important dans son entrée dans la recherche gouvernementale : Leslie Wilkins et Jack Tizard. Clarke comprend très vite qu'en choisissant de les suivre, il pourrait valoriser de manière stratégique les ressources à sa disposition, à condition de s'orienter vers la seconde alternative. Voyons ce que Clarke puise en ces rencontres et ce que cela implique sur la manière d'envisager le problème de la fugue dans les *Approved Schools*.

Un modèle de référence : Leslie Wilkins

¹¹¹ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

Clarke passe donc d'un univers où il évolue relativement seul à un monde où il doit respecter des conventions ; d'une petite structure où la recherche est une activité marginale à un laboratoire sous la tutelle d'un des plus anciens et des plus puissants départements ministériels de la Grande-Bretagne. En choisissant de commencer sa carrière à l'*Unit*, il débute dans un laboratoire qui repose sur l'idée selon laquelle la recherche scientifique peut fournir une base rationnelle aux choix politiques en suggérant des lignes d'action concrète. En fait, cette manière d'envisager la recherche apparaît, au milieu des années 1950, dès la mise sur pied de l'*Unit*. Le laboratoire est inauguré avec la publication d'une étude commanditée à Hermann Mannheim, l'une des figures majeures (nous l'avons évoqué plus haut) de l'institutionnalisation de la discipline criminologique en Grande-Bretagne, et à Leslie Wilkins, un ingénieur de l'armée de l'air convoqué pour son expertise de statisticien. L'étude porte sur la prédition du risque de récidive chez les jeunes délinquants en liberté conditionnelle. Clarke connaît bien le rapport de Mannheim et Wilkins, *Prediction Methods in relations to Borstal Training*¹¹², qui est donc la première publication de la collection « *Home Office Research Series* » et qui deviendra un modèle pour la recherche dans l'*Unit* – « a blueprint for future Home Office research¹¹³ », pour reprendre la formule de Clarke. Mais Clarke n'a pas attendu d'arriver à l'*Unit* pour découvrir cette étude, il la mentionne déjà en conclusion de sa thèse, en évoquant l'interprétation chez Mannheim et Wilkins du « failure rate », le taux de récidive des jeunes au sortir de l'institution (dans ce cas, les *Borstals*), c'est-à-dire le taux du respect ou non de la parole donnée (*parole*).

Mannheim and Wilkins in their famous borstal predictions study found that, “although absconding was associated with a higher failure rate, absconding was not associated with those factors which were more directly associated with failure”. On the other hand, Wilkins (unpublished) found in his approved school prediction study that, “the majority of factors which help in the prognosis of failure help also in the prognosis of absconding” This it seems that further research is necessary before this question can be answered¹¹⁴.

Comment, à la lecture de cet ouvrage, Clarke trouve-t-il le moyen de s'émanciper de la psychologie clinique ? La meilleure façon de répondre à cette question est de revenir brièvement sur l'ouvrage de Mannheim et Wilkins, qui influence Clarke par deux aspects.

Premièrement, l'étude de la prédition fascine le jeune Clarke :

¹¹² Mannheim, H., Wilkins, L., 1955, *Prediction Methods in relations to Borstal Training*, London, HMSO.

¹¹³ Cornish, D.B., & Clarke, R.V., 1983, “Social Science in Government”, in Bulmer, M., *Social Science Research and Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 16.

¹¹⁴ Clarke, R.V., 1968, *Factors influencing absconding by approved school boys*, Unpublished, Ph. D. Thesis, University of London, 249.

I was very impressed by the Mannheim-Wilkins' predictions study which was one of the early Home Office reports and I thought that was a very interesting piece of work, and that influenced my early work, on the absconding particularly¹¹⁵.

L'étude de Mannheim et Wilkins s'appuie sur les premières tables de prédition existantes en psychologie, mais ils les font évoluer. Comment Mannheim et Wilkins présentent-ils ces tables de prédition ? Ils constituent un échantillon (plus de 700 personnes) à partir d'une population de jeunes ayant séjourné dans l'ensemble des *Borstals* durant les années 1946 et 1947. À partir de cet échantillon, ils retiennent une série de caractéristiques (jusqu'à soixante) en relation avec le critère « réussite » ou « échec » après la sortie. Parmi celles-ci, ils en choisissent sept qui leur servent à construire leur table. Pour choisir ces caractéristiques, les critères sont les suivants : la table de prédition doit être simple et d'une utilisation facile ; les facteurs doivent être objectifs, précis et sans ambiguïté et avoir une bonne corrélation avec le critère « échec » après la sortie¹¹⁶. Le point le plus important pour nous est que, dans ce contexte, la plupart des facteurs psychologiques sont écartés car ils impliquent un jugement ou une appréciation. On trouve là un élément important pour exprimer comment Clarke est en train de se détacher de la perspective médicale développée par de nombreux psychologues de l'époque.

Deuxièmement, la manière de poser le problème dans l'ouvrage intéresse Clarke car il se situe d'emblée dans une perspective non causaliste. Mannheim et Wilkins prennent en compte les liens entre les facteurs et le comportement après la sortie (récidive ou non) en évitant d'utiliser le concept de *cause* qui leur paraît inutile et même contre-productif. Ce qui interpelle surtout Clarke, c'est que l'essentiel, pour eux, est d'établir un certain contrôle sur le phénomène sans poser le problème en termes de cause. Comment alors proposer des tables de prédition sans prétendre agir sur les causes de la récidive ? Wilkins et Mannheim répondent à cette question en s'adressant directement au lecteur :

Si vous n'êtes pas satisfait des méthodes prédictives, je vous demanderais de répondre à deux questions : « Qu'est-ce que vous attendez de la recherche ? » et deuxième question, « Pourquoi attendez-vous cela d'elle ? ». Une réponse comme « Je veux comprendre la délinquance comme j'aime comprendre n'importe qu'elle autre chose » est pour moi peu satisfaisante et ne répond pas à l'objectif final de la science. Si vous dites : « Je veux comprendre parce que je veux être capable d'aider les délinquants », ce que vous dites signifie que vous voulez être capable d'exercer un contrôle sur le phénomène justement pour aider le délinquant. Nous sommes dans ce cas d'accord, et il importe de voir comment devenir capable de le faire. La réponse est relativement simple : dans le cas des prédictions, qu'est-ce que vous voulez contrôler ? La réponse est : « Les échecs ou réussites à la sortie du *Borstal* ».

¹¹⁵ Clarke., R.V., Entretien, *ibid.*

¹¹⁶ L'innovation importante qu'ont apportée Mannheim et Wilkins est l'utilisation d'une méthode statistique qui envisage l'ensemble des corrélations entre facteurs à partir de la technique de la régression multiple, qui pour l'époque, est un outil statistique nouveau en criminologie.

Comment voulez-vous le faire ? « En cherchant un accès aux informations que nous sommes susceptibles d'obtenir et en retenant celles qui paraissent relevantes [pertinentes], etc. » Nous n'essaierons pas d'arriver en une fois au bout de la route qui serait, éventuellement, d'atteindre « les causes » de la délinquance ; (ce qui serait d'ailleurs en grande partie illusoire). Nous avancerons plutôt, mais systématiquement et pas à pas, dans une volonté de contrôler cet événement limité qu'est la récidive au sortir de *Borstal*. Au départ, nous ne pouvons pas espérer plus¹¹⁷.

Ce problème de la causalité, souvent mis en avant pour souligner son improactivité, n'a pas pu échapper à Clarke car il traverse l'ouvrage de Mannheim et Wilkins du début à la fin. Clarke s'intéresse à ce travail non seulement parce qu'il a pris une importance considérable depuis 1955, à tel point qu'il apparaît comme un point de passage obligé des recherches sur le traitement de la délinquance, mais aussi en raison de sa configuration propre : l'ouvrage fait la preuve de la perspicacité d'une approche non causaliste pour faire de la recherche une prestation de services auprès du système politique et juridique, et plus spécifiquement, aux professionnels de la justice dans l'administration publique (services de libération conditionnelle et de probation, etc.).

Une collaboration étroite avec Jack Tizard

Au début des années 1970, l'*Unit* fait appel au service d'un psychologue de l'éducation de renom, un spécialiste de l'inadaptation et du handicap chez l'enfant : Jack Tizard¹¹⁸. Le rapprochement de l'*Unit* avec Tizard tient au fait que la question des *Approved Schools* est en sur le point de passer, à la fin des années 1960, sous la responsabilité du *Department of Health and Social Security*, ce qui implique l'inscription de la délinquance juvénile dans le giron plus large de la politique de l'éducation spécialisée. Mandaté par l'*Unit* pour conduire une recherche sur les *Approved Schools*, Tizard remet son rapport en 1971, l'année durant laquelle Clarke dépose lui aussi le sien. Bien que les deux études se citent mutuellement, l'étude de Tizard n'a guère d'influence sur celle de Clarke et *vice versa* : alors que Clarke s'intéresse aux caractéristiques psychologiques intrinsèques des jeunes garçons et à leur environnement, Tizard et ses collaborateurs analysent les niveaux d'instruction, les signes d'inadaptation et les caractéristiques du foyer familial des internés¹¹⁹. Mais il nous faut nous

¹¹⁷ Nous profitons ici d'une citation de l'ouvrage de Mannheim et Wilkins traduite dans Debuyst, Ch., Digneffe, F., Pires., A.P., *op. cit.*, 132.

¹¹⁸ Aujourd'hui des écoles spécialisées portent son nom. Il a été le président de l'association britannique de psychologie.

¹¹⁹ Tizard et ses collaborateurs analysent un ensemble de caractéristiques entre deux groupes de jeunes délinquants (jeune et intermédiaire) internés dans les *Approved Schools*. La comparaison entre les deux groupes montre que les plus jeunes sont entrés dans les carrières délinquantes à un âge plus jeune que les garçons du groupe intermédiaire, qu'ils ont des antécédents d'infractions plus graves et qu'ils viennent des foyers les plus pauvres. Les chercheurs en déduisent que les garçons les plus jeunes en tant que groupe sont plus susceptibles que les autres de poursuivre une carrière délinquante. Ils suggèrent ainsi de mettre en place des mesures spécialement centrées sur le groupe des plus jeunes.

attarder sur ce rapprochement avec Tizard qui, selon Clarke, va jouer un rôle important dans sa carrière et son développement intellectuel :

During 1970s, the Home Office employed some exterior consultants to help design the research program, and one of them was a very eminent psychologist called Jacques Tizard. Now he had more influence on me than Wilkins really, because I had a lot to do with him when he was a consultant. And in fact Tizard and I worked quite a lot together¹²⁰.

Jack Tizard est à cette époque directeur de l'*Institute of Education* de l'université de Londres. Son travail de recherche porte essentiellement sur les services à l'enfance¹²¹. Il est reconnu pour son engagement en la faveur d'une intégration plus humaine des handicapés mentaux à la « communauté¹²² » et contre les méthodes médicales employées dans les grands établissements hospitaliers. À travers ses recherches, il va d'ailleurs montrer que les handicapés mentaux pourraient fort bien être suivis, soignés et même intégrés à la communauté, à condition de disposer de services appropriés. L'apport du travail de Tizard est d'avoir expérimenté et évalué des modèles de traitement alternatifs¹²³. C'est dans ce contexte qu'il se rapproche de Clarke autour d'un thème de recherche qui les rassemble : le *residential care*. Durant l'année 1971, Tizard organise un cycle de séminaires au sein de son service de développement de l'enfance en partenariat avec l'*Unit*. L'enjeu de cette rencontre est de capitaliser des expériences en matière de centres d'accueil à l'enfance (attardés mentaux, nurseries, délinquance juvénile, etc.), mais aussi de monter en généralité sur les méthodes résidentielles de traitement. Clarke signe avec Tizard l'introduction des actes du séminaire. C'est sur le constat commun d'un échec de la psychologie à apporter des analyses et propositions pertinentes à la question des institutions de traitement que les deux psychologues se sont associés :

The failure to analyze the specific features of institutions has equally characterized psychological research in the field. The neglect may be explained in part by a tendency to see institutions in terms of maternal deprivation, but whatever the reason, psychologists have expended much effort on describing the social and intellectual functioning of children in institutions and almost none on the institutions themselves. Even the so-called enrichments experiments which have demonstrated the power of the environment on I.Q. have provided only qualitative accounts of the environments concerned. There are thus unable to show what aspects of the environment produced the good effects¹²⁴.

¹²⁰ Clarke., R.V, Entretien, *ibid.*

¹²¹ Pour une biographie de Tizard, voir Clarke, A. D. B., Tizard, B., 1983, *Child development and social policy: the life and work of Jack Tizard*, Leicester, British Psychological Society.

¹²² L'un des grands apports de Tizard est d'avoir montré que les enfants handicapés étaient, comme les autres enfants, capables d'évoluer, de se développer, mais dans un processus différent.

¹²³ Tizard, J., 1964, *Community services for the mentally handicapped*, Oxford, Oxford University Press.

¹²⁴ Tizard, J., Sinclair, I., Clarke, R.V., 1975, *op. cit.*, 4.

Ces lignes synthétisent assez bien comment la focale d'analyse de Clarke est en train de se déplacer sur deux plans d'influence. Le premier plan renvoie à la question du rôle des variables environnementales dans l'explication de la délinquance, le deuxième, étroitement lié au premier, évoque un certain mode d'être de la science. Pour comprendre le premier plan, il faut revenir sur la première rencontre de Clarke et Tizard qui date du début des années 1960, alors que le jeune étudiant en psychologie clinique assiste à un séminaire du psychologue renommé (qu'il est contraint de suivre durant sa formation)¹²⁵. Cette première confrontation avec Tizard est particulièrement déstabilisante dans la mesure où elle remet en cause tout le cadre intellectuel au sein duquel il a été formé, celui de la psychologie clinique et des théories de la personnalité d'Eysenck. Venant tout juste d'investir un temps considérable pour acquérir des compétences cliniques et de diagnostic, Clarke se souvient que le message de Tizard était difficilement audible dans les années 1960 :

My first meeting with Jack Tizard, which took place 20 years ago when he came to give a seminar to a group of us about to complete our training in clinical psychology at the Maudsley Hospital, left me feeling uneasy and even somewhat affronted. His message was that he doubted the value of much of the training we had received. He thought the emphasis on testing and assessment misconceived because the information produced was of doubtful reliability and in any case of limited use. Rather than spending so much time in diagnosis and in devising treatments individually tailored for patients, we should give consideration to the environmental influences on their behaviour and to seeing what could be done to modify these. [...] Having just invested considerable time and effort in acquiring diagnostic and clinical skills, this was not a message I personally wanted to hear¹²⁶.

Clarke voit dans Tizard un « *environmental psychologist* ¹²⁷ », car ce dernier tente de montrer dans plusieurs recherches qu'une intervention sur l'environnement du développement des enfants en difficulté est plus efficace qu'un traitement qui essaie de changer la personnalité ou les habitudes de comportement du patient. Dans cette perspective, à la fin des années 1950, Tizard entame une étude, devenue célèbre, que Clarke connaît bien : *The Brokland experiment*. Seize enfants avec des difficultés d'apprentissage (*learning difficulties*) sont transférés d'un grand établissement hospitalier (*Fountain hospital*) situé dans le nord de Londres vers une résidence plus petite à l'environnement plus accueillant, dirigée par une équipe spécialisée dans le développement de l'enfant. Dans l'étude, les enfants sont comparés

¹²⁵ Tout au long de sa thèse de doctorat, face aux nombreuses difficultés rencontrées, Clarke dit ne jamais avoir cessé de penser au message envoyé par Tizard lors du séminaire : “In retrospect, however, the seminar illustrated some of the personal and intellectual qualities that made Jack Tizard so admired and so sorely missed today: his ability to examine critically and if necessary discard comfortable ideas; his intense commitment to improving the lot of disadvantaged groups even if sometimes this meant upsetting professional colleagues; and his belief that in the long run people benefited from facing difficult facts. This latter point applied particularly in my own case: even if I chose not to pay much attention at the time, I found myself returning frequently to the themes of that seminar during the next few years as I embarked on a career in a rather different field of research—that concerned with the treatment of delinquency.” in Clarke, R.V., 1985, “Jack Tizard Memorial Lecture. Delinquency, environment and intervention”, *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 26, 506.

¹²⁶ Clarke, R.V., 1985, “Jack Tizard Memorial Lecture”, *ibid.*, 505.

¹²⁷ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

avec un groupe témoin d'enfants restés à l'hôpital. Cette expérience laissait envisager que c'est l'environnement de soin qui fait la différence¹²⁸. En 1971, l'idée environnemental intéresse Clarke (elle est devenue beaucoup plus plausible qu'au début des années 1960 lorsqu'il suivait le séminaire de Tizard) car elle lui permet, en fonction des données disponibles, d'arriver à des faits plus solides.

Le deuxième plan d'influence renvoie à une certaine définition, en termes épistémiques, de la bonne pratique de la recherche. Comment doter la recherche psychologique sur l'enfance d'un mode d'existence qui rende les sciences sociales efficaces ? Cette question est celle du statut de la théorie dans les sciences sociales. Tizard a beaucoup publié sur ce problème. Voilà comment Clarke résume, en trois points, la manière dont Tizard lie théorie, pratique et politique sociale :

The first of these beliefs is that social research should be designed to have relevance for policy and practice; Tizard was very sceptical about the notion of 'pure' research in the social sciences. Second, he believed that research concerned with practical questions should nevertheless have due regard to theory; in turn the results of this research will feed back into theory. Third, he held that only theory that takes due account of the importance of environmental influences on behaviour is likely to have relevance to practical issues¹²⁹.

Notons tout d'abord que l'intérêt de Tizard pour les variables environnementales s'explique par ce style d'existence de la recherche dont la caractéristique principale est de se frotter systématiquement à des problèmes pratiques, à partir de propositions théoriques *ad hoc*. Il est intéressant de souligner qu'on retrouve ici une parenté indirecte et lointaine entre Clarke et Popper. En effet, cette représentation du statut de la théorie dans les sciences expérimentales provient du fait que Tizard a été l'élève de Popper et qu'il n'a jamais cessé de revendiquer cette filiation¹³⁰. Et si Tizard la revendiquait sans cesse, c'est parce qu'elle lui permettait de se distinguer de la psychologie positiviste dominante dans les années 1950 et 1960 – une psychologie qui procédait par l'observation systématique et la collecte de données statistiques, pour proposer ensuite, par induction, des généralisations et des théories. Tizard pestait contre la tentative, de la part des chercheurs en psychologie clinique, de singer les sciences naturelles, car en matière de psychologie de l'enfance, on ne peut prédire un événement singulier en référence à des lois universelles. En effet, selon Tizard, qui suit Popper, il n'y a pas de lois empiriques possibles en sciences sociales. Si des tendances statistiques existent, il est utile de les mesurer, mais elles ne sont pas universelles. C'est pourquoi la recherche scientifique doit se focaliser vers la théorie. Et la théorie doit

¹²⁸ Tizard, J., 1964, *Community services for the mentally handicapped*, Oxford, Oxford University Press.

¹²⁹ Clarke, R.V., 1985, "Jack Tizard Memorial Lecture. Delinquency, environment and intervention", *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 26, 506.

¹³⁰ Lewin R., 1976, "Popperian psychologist (interview with Jack Tizard)", *New Scientist*, 70, 996, 140-2.

représenter des tentatives pour résoudre certains problèmes pratiques. Clarke adhère totalement à ce principe sans même avoir lu une seule ligne de la philosophie de Popper¹³¹.

La redéfinition du problème, un nouveau rapport à l'objet d'étude

Au final, d'un côté, l'ouvrage de Mannheim et Wilkins permet à Clarke d'imaginer concrètement un style de recherche non causaliste, mais néanmoins prédictif. De l'autre côté, les liens étroits que Clarke tisse avec Jack Tizard le poussent à envisager une issue théorique *payante*, en s'orientant non plus vers les caractéristiques des délinquants mais vers l'environnement dans lequel évolue le délinquant. Ces deux influences peuvent être interprétées comme la progressive évolution intellectuelle de Clarke. Elles sont également des ressources cognitives qu'il peut mobiliser pour faire fructifier les ressources qu'il a déjà à sa disposition. Comment cette évolution transforme-t-elle le rapport de Clarke à son objet d'étude ?

Pour répondre à cette question, il nous faut éclairer la construction de l'objet de recherche de Clarke en le dissociant des deux éléments qui le constituent : les « fugues » et les « *Approved Schools* ». Notons tout d'abord que l'objet « fugues » apparaît dans les travaux de Leslie Wilkins sur les prédictions de la récidive¹³². Clarke annonce l'intérêt d'une problématisation autour de la fugue en faisant référence non pas à Eysenck¹³³, qui s'y intéressait aussi, mais désormais à Wilkins. Cette nouvelle filiation permet de comprendre dans quelle entreprise Clarke s'engage en suivant Wilkins. Au milieu des années 1950, en Grande-Bretagne, deux façons de considérer la délinquance commencent à s'opposer. L'une, alors dominante et ancienne, est marquée par une approche médicale et psychologique ; l'autre tend à porter un regard plus gestionnaire et sociologique sur le crime. Ce nouveau regard, porté par Wilkins à travers son étude des « prédictions » de la récidive, annonce une remise en cause de l'approche médicale et psychologique dans le traitement de la délinquance. Pour l'ancienne école, qui conçoit le crime comme une pathologie, les notions de prédition sont superflues et fallacieuses. Le crime y est envisagé en termes de rechute, si le délinquant persévère dans ses activités délictueuses. L'objet *absconding* est valorisé chez Wilkins, et repris par Clarke, pour les avantages qu'il apporte à l'étude de la prédition. En conservant l'étude de cet objet après sa thèse, Clarke poursuit une analyse qui consiste plus à prévenir qu'à traiter. L'objet « fugue » fonctionne comme une expérience cruciale pour l'explication de Clarke. Ce lieu de démonstration n'est pas indifférent, ni la façon dont il est abordé. Voici comment Clarke explique que *Absconding from Approved School* s'est imposé comme une évidence commune :

¹³¹ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

¹³² Wilkins, L.T., 1955, *Prediction methods in relation to approved school training*, Unpublished Home Office Research Unit report.

¹³³ Eysenck H.J., 1964, *op. cit.*

It was against this background that absconding was proposed to us as a field for research. As approved schools were 'open' institutions, absconding had always occurred, though its frequency had been increasing steadily over a number of years. It posed a problem to the schools not just because it disrupted discipline and because the staff felt it to be a rejection of themselves and the care they offered, but also because its consequences could be very serious for the boys and girls involved [...] Absconding was an attractive topic for research because it was unambiguously defined and routinely recorded (thus making it possible to undertake retrospective studies) and because a great deal was known or might (in theory) be discovered about the boys and girls involved. A further advantage was that the school environment is relatively finite and its main features might be studied with relative ease. Since absconding is prohibited behaviour it seemed to have much in common with delinquency in general and therefore the research might have wide application¹³⁴.

En ce qui concerne l'objet *Approved Schools*, en tant que modèle de traitement, c'est Tizard qui joue un rôle important dans la manière de transformer le rapport à l'objet d'étude. Clarke raconte comment sa représentation de l'objet d'étude évolue, de la période où il travaillait dans les *Approved Schools* à sa rencontre avec Tizard, qui va le convaincre d'orienter la recherche vers la production de théories pratiques :

As we were employees of an approved school, we wished to do research which could readily be seen to be of practical use and, further, we agree with the view expressed by Tizard that "it is through a proper consideration of practical issues that social science is most likely to make theoretical advances in the present century"¹³⁵.

On se rappelle que les *Approved Schools* ont une longue tradition de résidences ouvertes sur la communauté et qu'elles sont organisées autour de l'idée que les délinquants juvéniles apprendront d'autant mieux à se responsabiliser qu'il leur sera donné la responsabilité d'exercer leur liberté de choix. Cette ouverture trouve une traduction matérielle et managériale qui rend les centres d'accueil particulièrement vulnérables aux fugues. Au début de sa thèse, la question de cette vulnérabilité apparaissait comme un donné, une contrainte à partir de laquelle il fallait aider les administrateurs à prévenir les fugues. Mais à partir de 1971, l'intérêt de Clarke pour les *Approved Schools* s'est déplacé de l'analyse de l'intervention à l'analyse de l'environnement de l'intervention. C'est pourquoi par la suite, alors qu'il est amené à redéfinir son objet pour une publication de sa thèse, Clarke insiste beaucoup plus sur la description matérielle des *Approved Schools* :

The type of location and of buildings varies considerably. Some schools have modern buildings organized as separate house units, but many are converted country mansions or nineteenth century institutional blocks which once housed reformatories

¹³⁴ Clarke, R.V., Martin, D.N, 1975, *op. cit.*

¹³⁵ *Ibid.*, 253.

or industrial schools. Some schools are in towns or in city suburbs whereas others are in small villages or in isolated country. Apart from the Special Units referred to above, all approved schools are open, although some many lock external doors at night and some have detention rooms for occasional use. In most other respects, the physical restraints to running away are no different from those in any other residential schools, and it is comparatively easy for a boy or girl to abscond. Absconding is, however, generally regarded in a serious light. If normal sanctions fail to stop the behavior, a boy can be transferred (or allocated on recommitment) to one of the Special Units, but this is not usually done unless he has failed to settle in at least two open training schools. [...] The open traditions of the schools are rooted firmly in their past. The schools derive from the reformatories and industrial schools established in the midnineteenth century by reformers such as Mary Carpenter. The Open conditions of the new institutions were intended to distinguish them further from the closed prisons in which delinquent children were generally kept at that time. The underlying philosophy of approved school has ensured their continuation as open institutions. According to this the boys and girls sent to schools need help and not punishment. They are delinquent not by reason of innate badness, but because their home environments have failed to inculcate the normal standards of behavior. As well as dealing with the educational emotional needs of children in their care, the aim of the schools is to help the boys and girls develop into contended and well-adjusted citizens. It is thought that the essential elements of self-respect and self-discipline only develop if the individual is trusted and given opportunities to exercise choice and responsibility. Although the training in a closed school could be consistent with these principles (it is possible to afford considerable freedom of behavior within a secure perimeter), they are not easily reconciled with the presence of locks and walls¹³⁶.

Clarke souligne que la présence de murs et de toutes sortes de verrous pose problème, car la vulnérabilité matérielle de ces « prisons ouvertes » est au cœur du projet politique qui fonde leur organisation. Ainsi, il prend pour objet le projet politique des *Approved Schools*. L'architecture des centres et leur management interne représentent respectivement un territoire et une pratique dans lesquels s'inscrivent des relations de dépendances domestiques : on essaie d'y transmettre des valeurs de loyauté, de respect, de confiance. En effet, les *Approved Schools* s'organisent autour d'un contrat de confiance entre l'institution et le délinquant. Dans la thèse de doctorat de Clarke, les *Approved Schools* apparaissent intéressantes parce qu'elles rassemblent une grande quantité de données hétérogènes sur les jeunes délinquants, non pour leur spécificité. La mission de Clarke n'est pas théorique, mais consiste à aider les administrateurs à mieux comprendre sur le plan psychologique les jeunes résidents. Or, Progressivement, les *Approved Schools* intéressent Clarke non plus parce qu'elles lui apportent des informations sur la délinquance, mais parce qu'elles pourraient lui permettre de produire des théories pratiques.

¹³⁶ Clarke, R.V., Martin, D.N., 1971, "Absconding from Approved Schools", *Home Office Research Studies* n°12, London, HMSO. Ce rapport sera étudié en détails ci-dessous.

Ainsi, en nous interrogeant sur la construction des objets qui fondent la théorie pratique vers laquelle Clarke envisage de s'orienter, nous comprenons mieux les intérêts cognitifs qui organisent ce travail de construction. Pour une part décisive, les centres d'accueil sont des objets reçus dont l'évidence s'est construite dans l'histoire longue de la recherche sur la délinquance juvénile : elles ont longtemps intéressé les chercheurs parce qu'elles produisaient des données sur les délinquants. Clarke propose désormais un regard alternatif en les étudiant en tant que telles, en prenant pour objet leur projet politique. Et si Clarke conserve un certain enthousiasme à écrire sur les *Approved Schools* jusqu'en 1975 (il aurait très bien pu abandonner cette piste), c'est pour l'efficacité démonstrative qu'elles promettent encore : c'est à ce point que les ressources dont dispose Clarke pour remplir sa tâche à l'*Unit* deviennent cruciales.

Rendre possible l'émergence de nouveaux faits

Nous venons de voir, entre 1968 et 1971, Clarke déplacer son point de vue au contact de nouveaux acteurs : de nouvelles pistes de recherche émergent au gré de nouvelles interactions qui saisissent Clarke et d'autres chercheurs. En effet, nous avons observé la manière dont ont évolué simultanément la communauté scientifique de référence de Clarke et la définition du problème *Approved Schools*. Nous allons maintenant analyser comment, entre 1971 et 1975, Clarke adopte cette ligne d'action scientifique en adaptant son travail à ce nouveau réseau de relations. Ce qui revient à rendre compte de la traduction concrète de cette adaptation dans les rapports qu'il écrit une fois devenu chargé de recherche à l'*Unit*.

En 1971, deux ans après son recrutement, Clarke publie son premier rapport, *Absconding from Approved School*, en collaboration avec D. N. Martin. Dans ce travail, Clarke et son collaborateur proposent une nouvelle théorie à partir des résultats de la recherche doctorale de Clarke. Voici comment ce dernier raconte la transition de sa recherche doctorale à son travail d'écriture du rapport en 1971 :

Our approach to the problem, which was governed by assumptions of the 'internal causality' of behaviour, resulted from our training as clinical psychologists and from the prevailing ethos of the schools in which we were employed. As the research progressed we gradually abandoned this initial approach in favour of what might be called an 'environmental/learning theory' view of the problem. This came about principally because we found that variations in absconding behaviour were more a function of the nature of the school regime than of the characteristics of residents¹³⁷.

Dans ce témoignage, Clarke accepte que ses premiers engagements théoriques soient liés à sa formation d'origine et à l'éthos de son employeur. En revanche, en ce qui concerne ses nouveaux engagements théoriques, il adopte une posture réaliste. Pourtant, nous venons de le

¹³⁷ Clarke, R.V., Martin, D.N, 1975, *op. cit.*, 249.

voir, il y a bien un nouvel engagement et un nouvel employeur. Mais Clarke ne fait plus le lien – les faits se seraient imposés à lui. Or, les données n'ont pas changé entre le moment où il dépose sa thèse et la publication du rapport en 1971 – ce qui ne l'empêche pas de les utiliser pour transformer le contenu de son premier travail, dans la perspective de proposer une nouvelle théorie.

En 1973, il publie un deuxième rapport méthodologique avec D. B. Cornish, où il discute de la validité des essais randomisés contrôlés, qu'il a expérimentés durant son doctorat. En 1975, il en publie un troisième, toujours avec Cornish, sur l'efficacité des méthodes de traitement dans les *Approved Schools*. Encore une fois, les méthodes, les données, les résultats utilisés dans ces rapports ont été respectivement conçus, recueillis et interprétés durant la thèse. Pourtant, les publications successives des trois rapports s'enchaînent, à travers un savant agencement, non seulement à la faveur de l'énonciation de la *learning-environmental theory*, mais aussi pour rendre les politiques de traitement de la délinquance inefficaces : autant de propositions inattendues qui n'ont aucun lien évident avec les objectifs qui sous-tendent le projet de recherche de départ. Pour comprendre cette traduction, il ne faut pas regarder cet enchaînement comme l'empilement de simples rapports, qu'il suffirait de lire pour en saisir le contenu, mais comme des documents sur lesquels on peut faire enquête. Pour rendre compte de leur composition et des pratiques de recherche qui les font naître, il est nécessaire de s'intéresser à leurs formats et structures (épaisseurs, couvertures, préfaces, tableaux statistiques, etc.). L'objectif est de mettre l'accent sur le modelage des *faits scientifiques* : agencements des rapports, raisonnements statistiques, remises en cause instrumentale et déductions théoriques¹³⁸.

L'authentification des faits dans l'écriture

Le premier rapport que Clarke écrit une fois recruté dans le laboratoire gouvernemental, *Absconding from Approved Schools*, est un objet clairement identifiable par un public de scientifiques : volume conséquent (145 pages), annexes statistiques et méthodologiques détaillées, couverture annonçant qu'il s'agit d'une étude gouvernementale qui s'inscrit, par son chapeau et sa numérotation, dans la série *Home Office Research Studies* lancée en 1971, une collection nouvellement créée après celle des *Studies in the Causes of Delinquency and the Treatment of Offenders* inaugurée en 1955 avec la publication du rapport de Mannheim et Wilkins. Les noms des scientifiques apparaissent seulement en deuxième page, ce qui indique que le gouvernement souscrit pleinement aux énoncés tout en accordant au document un statut

¹³⁸ Sur la possibilité de faire enquête sur des sources écrites, nous nous inspirons du travail de Christian Topalov sur l'analyse de la forme et du contenu de la thèse de doctorat de Maurice Halbwachs, Topalov, 1999, « "Expériences sociologiques" : les faits et les preuves dans les thèses de Maurice Halbwachs (1909-1913) ». *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1, 11-46.

personnel¹³⁹. Dans cette série d'opérations de marquage, il faut ajouter celle qu'on trouve en troisième page. Le préfacier, Tom Lodge, directeur de *l'Unit*, comme à chaque rapport, présente l'œuvre en se l'appropriant et en l'annexant à sa propre vision de directeur de la recherche : rappel de la thèse forte, commentaire sur l'intérêt de celle-ci du point de vue scientifique et gouvernemental, dessin des perspectives nouvelles offertes par les résultats.

FOREWORD

In approved schools in this country training takes place in conditions of relative freedom. One price paid for this freedom is absconding, the rate of which has increased greatly in recent years. At present about 40% of boys and 60% of girls abscond or break bounds at least once during training, and many of these run away persistently. This is a serious matter because absconding is detrimental to school life as well as to the individual boys and girls involved: in particular, it can lead to further court appearances during training and, as argued in this report, can contribute to failure after release.

The studies described in this report were undertaken to identify some of the psychological variables and factors of school environment that lead to absconding. The subjects were boys (and some girls) who were in the schools between 1960 and 1968. As the research proceeded it became clear that, contrary to expectation, a view of absconding which emphasised the nature of the school environment was better supported by the findings than one which stressed individual differences. Many associations between environmental variables and absconding were demonstrated, but absconders appeared to differ little from other boys in home background and personal history, in personality, and in attitudes. Further, there appeared to be a learned habitual element in persistent absconding.

As well as having theoretical implications, the findings led to a number of suggestions for reducing casual absconding and for preventing the development of persistent absconding. In making these suggestions, the authors were helped by their own experience of working in approved schools.

In January 1971 central responsibility for approved schools passed from the Home Office to the Department of Health and Social Security, and in due course the schools are to become part of a comprehensive system of community homes available for all children in care. It is hoped that this report may help those concerned to resolve the intractable problems presented by boys and girls who abscond from residential care.

T. S. LODGE
*Director of Research
and Statistics*

¹³⁹ La possibilité d'inscrire le nom des auteurs dans un rapport gouvernemental ne va pas de soi. Il arrive plus souvent que certains documents gouvernementaux « dépersonnalisent » leur production ou, inversement, que le gouvernement accepte de publier au nom d'un scientifique tout en indiquant en réserve que les résultats de la recherche n'engagent que l'auteur. Clarke note cette spécificité de l'indication du nom des auteurs : « One important aspect of publication has been that from the very beginnings of the Unit all reports have carried the names of their authors. This has provided an incentive to individual productivity, especially for those research workers who have seen their long-term future as being within the universities. », in Cornish, D.B., Clarke R.V., 1983, "Social Science in Government", in Bulmer, M., *Social Science Research and Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 171.

Il est également possible de caractériser ce rapport par sa structure et la façon dont sont mises en évidence les recherches. La structure permet de montrer qu'il ne s'agit pas d'un document administratif ou d'un simple rapport d'expertise tourné directement vers la décision pour répondre à une commande bien précise. Le rapport de Clarke et Martin respecte les normes de la littérature scientifique, et tout particulièrement celle de la science expérimentale. Il s'agit certes de pouvoir *in fine* « conseiller » le gouvernement, mais il s'agit aussi de savoir démontrer : les auteurs exposent leurs sources, donnent leurs références, conduisent leurs raisonnements à partir de données qu'ils livrent à la communauté scientifique. De plus, ce rapport se démarque d'une littérature grise d'un style administratif par un surcroît d'inscription (de rhétorique) scientifique. Comme la plupart des rapports de l'*Unit*, il se fonde sur une logique d'investigation empirique. En effet, les appareils méthodologiques sont longuement discutés (instruments) et les inscriptions soigneusement déployées (tableaux et graphes). En annexe, le rapport consacre une description assez précise aux conditions d'expérimentation.

Les premiers rapports produits par le *Home Office* dans la collection précédente restent des modèles du genre. L'économie générale du rapport de Leslie Wilkins sur la prédition de la récidive, publié en 1955, est très proche de celle que l'on trouve dans *Absconding from Approved Schools*. Ce dernier est divisé en huit chapitres d'une quinzaine de pages : un retour sur l'enquête, une analyse de la littérature, des chapitres centraux présentant les résultats des calculs statistiques inférentiels et leurs interprétations, une mise en perspective théorique générale, une construction théorique transposée au cas étudié et articulée à des conseils pratiques. On comprend aisément le contenu du rapport à la lecture du sommaire :

Absconding from approved school, 1971
Chapter 1 Background to the enquiry
Chapter 2 The previous Literature and a Summary of the present
Chapter 3 Absconders as a sub-group of the approved school population
Chapter 4 The personality of absconders
Chapter 5 Variations in absconding rates between schools
Chapter 6 A statistical study of selected environmental variables*
Chapter 7 The contribution of learning
Chapter 8 Theoretical and practical implications of the findings.

Les chapitres centraux (3, 4, 5, 6) sont organisés en sections comme on peut le constater à partir de l'exemple du chapitre 6 :

Chapter 6 A Statistical study of selected environmental variables
Section 1 Seasonal factors in absconding
Section 2 Time after admission (and time in remand home)
Section 3 Day of the week (and numbers in houses)
Section 4 Topographical factors in absconding
Section 5 Corporal punishment and absconding

Section 6 The circumstances of admission to training school

Section 7 Summary of findings

Section 8 Conclusions concerning the effect of environment on absconding

Chacune de ces sections se rapproche d'un standard qui laisse constater que Clarke s'inspire des matrices d'énonciation conseillées par les manuels de style des sciences expérimentales (psychologie, chimie, physique, etc.). Observons à titre d'exemple la section 2 du chapitre 3 dont la structure est très proche du format IMRAD (*Introduction, Material and Methods, Research and Discussion*) qui sera normalisé quelques années plus tard¹⁴⁰ :

Chapter 3 Absconders as a sub-group of the approved school population

Section 2: The stability of absconding

Objects of the study

Subjects and data

The findings

Discussion

Pourquoi accorder autant d'importance à la structure du format d'énonciation du rapport ? La première raison, mentionnée à plusieurs reprises, est que Clarke et son collaborateur affirment – et ce, bien qu'ils soient des employés du *Home Office* – la conformité de leur travail aux règles de conduite de la recherche. La deuxième raison est que cette structure standardisée permet l'amnésie de la période doctorale, du moins le temps de l'écriture. Elle dissimule le travail de *réassemblage* et de *formatage* opéré par Clarke et son collaborateur car l'organisation en sections et en sous-sections autorise les auteurs à ne pas opérer par eux-mêmes les liaisons qui articulent les différents éléments empiriques, méthodologiques et théoriques. Ils n'on plus à justifier la cohérence de leur démarche, qui prend forme dans les titres du texte. Autrement dit, en adoptant ce format standard, Clarke et son collaborateur en cachent beaucoup plus qu'ils n'en disent. Ils laissent de côté la majorité de leurs caractéristiques personnelles : « Le format devient l'opérateur de basculement de l'instance énonciatrice entre le signataire du texte et la réalité étudiée empiriquement¹⁴¹ ». La force des faits énoncés par Clarke et son collaborateur tient à cette mise en forme : aussitôt ont-ils fabriqué « de leurs propres mains » les faits aussitôt ont-ils disparu pour les laisser parler d'eux-mêmes. On comprend mieux la fascination que peut procurer la lecture de ce rapport, car il est écrit de façon à ce qu'on attribue aux faits l'autonomie qu'ils ne possèdent pas. Cela

¹⁴⁰ Sur la question de la formalisation des publications et sur le rapport des chercheurs aux standards d'écriture, on peut consulter Milard, B., 2007, *La mise en forme des publications scientifiques : entre routines, contraintes et organisation de l'expérience collective*, Actes du colloque OPUS, « Sociologie des arts, sociologie des sciences », Paris, L'Harmattan.

¹⁴¹ Pontille, D., 2004, *La signature scientifique. Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Éditions, p.74. Pour expliquer comment dans le travail d'écriture des textes scientifiques se produit l'amnésie des conditions de leur production, l'auteur s'appuie par ailleurs sur le travail de Knorr-Cetina pour qui « l'article scientifique cache plus qu'il ne dit à sa surface civilisée et domestiquée », in Knorr-Cetina, K., 1981, *The manufacture of Knowledge. An essay on the construction and contextual nature of science*, Oxford, Pergamon Press, 94.

ne signifie pas pour autant que ces faits, que nous allons découvrir à travers les énoncés qui les sous-tendent, ne sont pas réels : ils sont à la fois saisis et construits¹⁴².

Petite technique de manipulation intellectuelle : l'inversion

Grâce à cette brève étude de la mise au format du rapport, nous voyons mieux l'efficience pour le lecteur de la formalisation standardisée employée par Clarke et son collaborateur car celle-ci participe de l'authentification des *faits scientifiques*¹⁴³. Observons maintenant de plus près comment, à travers cette structure d'énonciation standardisée, les ressources disponibles (les données administratives recueillies durant la thèse, les réponses des jeunes garçons aux divers tests de personnalités, les outils et les tableaux statistiques) parviennent à être articulées pour parvenir à une théorie plausible. Comment Clarke et son collaborateur montent-ils tous ces éléments pour faire naître le *fait* ? Le comportement délinquant est indissociable de son environnement.

Inverser le sens des énoncés

Pour étudier ce que Clarke et son collaborateur font aux *faits* à travers le travail d'écriture, nous avons un seul moyen : comparer l'agencement et le contenu des énoncés dans la thèse de doctorat de Clarke et dans le rapport gouvernemental. Nous pourrons alors en déduire les opérations réalisées par les auteurs. Pour rappel, les données n'ont pas évolué entre la rédaction des deux travaux, seul le contexte de référence intellectuelle a changé. Ces documents utilisent les mêmes informations, mais n'organisent pas leurs énoncés de la même manière. Pour donner un aperçu de cette différence, situons-la dans leurs sommaires.

Factors influencing Absconding by Approved School Boys, 1969 (Ph D).	Absconding from Approved School, 1971 (Home Office Research Studies).
Chapter 1: Introduction to the problem of absconding from Approved Schools Chapter 2: Survey of the literature on factors influencing absconding by Approved School boys Chapter 3: Seasonal and other temporal factors in	Chapter 1 Background to the enquiry Chapter 2 The previous Literature and a Summary of the present Chapter 3 Absconders as a sub-group of the Approved School population

¹⁴² Pour passer cette difficulté qui consiste à concilier saisi et construction des faits scientifiques, fabrication et autonomie des faits, on se réfère à Bruno Latour pour qui : « Bien que le même mot de "fait" veuille dire, dans le même souffle, ce que l'on a fabriqué et ce que personne n'a fabriqué, doit-on y voir une contradiction recouverte par une opération magique, puis dissimulé dans la croyance, avant d'être enfin ensevelie sous la mauvaise foi ? Pas forcément. Une autre solution s'offre à nous, mais elle suppose l'abandon de la pensée critique, l'oubli des notions de croyance, de magie, de mauvaise foi, d'autonomie, la perte de cette éblouissante maîtrise qui avait fait de nous des modernes et fiers de l'être ». Latour, B., 2009, *Sur le culte moderne des dieux faïtiches*, Paris, La Découverte, 47. Dans une perspective différente, et par certains aspects discordante, sur l'analyse de la prémisse des faits malgré leur construction, on peut aussi consulter Hacking, I., 2001, *Entre science et réalité, La construction sociale de quoi ?* Paris, La Découverte.

¹⁴³ Nous empruntons à Pontille l'idée d'une authentification des faits par l'écriture, in Pontille, *ibid.*

absconding Chapter 4: Corporal punishment and absconding Chapter 5: Topographical factors in absconding Chapter 6: School environment and absconding Chapter 7: The stability of absconding behavior Chapter 8: Characteristics of classifying school absconders who continue to abscond in the training school Chapter 9: Personality and absconding Chapter 11: Factors influencing absconding – summary of findings Chapter 12: Implication of the findings and suggestions for further work	Chapter 4 The personality of absconders Chapter 5 Variations in absconding rates between schools Chapter 6 A statistical study of selected environmental variables Chapter 7 The contribution of learning Chapter 8 Theoretical and practical implications of the findings.
---	--

Dans les deux documents, les deux premiers chapitres introductifs sont identiques. Mais l’organisation des chapitres centraux diffère (3 à 9 dans la thèse et 3 à 7 dans le rapport). Dans son doctorat, Clarke commence par exposer ses résultats sur les facteurs environnementaux, puis termine par ses recherches sur les traits de personnalité, car il sous-entend dans la démonstration générale que les deux facteurs jouent un rôle dans la fugue, et que s’il n’a rien trouvé de convaincant dans la question de la personnalité, c’est qu’il n’a pas eu le temps d’investir plus longuement cette piste. En substance, Clarke écrit : « dans cette thèse, après avoir analysé les rapports entre les variables environnementales et les phénomènes de fugue, nous observerons les facteurs psychologiques liés à la personnalité des jeunes garçons fugueurs ». Dans le rapport gouvernemental, il inverse l’ordre de présentation des résultats. On voit bien ici, à travers la différence d’agencement des deux textes, l’opération déployée par Clarke et son collaborateur – une opération banale, mais non sans effet sur le lecteur, car elle affecte directement le sens du propos. En 1969, la construction de l’énoncé à travers les différents chapitres est encore lâche : les questions liées à l’environnement et celles liées aux caractéristiques individuelles sont mises sur le même plan. Il semble ainsi que, dans sa thèse, Clarke négocie les faits avec moins de conviction : il ne sait pas encore s’il doit totalement renoncer à l’espoir de saisir, peut-être un jour, les éléments qui lui permettraient d’associer la délinquance aux traits de personnalité des jeunes garçons. Trop de choses le lient encore à sa formation d’origine. En revanche, dans le rapport de 1971, Clarke et son collaborateur peuvent se libérer de ce qui était jusqu’à présent une *évidence commune*.

Le rapport de 1971 n’est donc pas une simple présentation améliorée de la thèse du jeune Clarke écrite alors qu’il était encore peu familier au travail de mise en forme pour la publication. Clarke et son collaborateur opèrent un rééquilibrage des forces dans la mesure de leur maniabilité : ils présentent désormais d’abord les recherches sur les caractéristiques individuelles, ce qui permet de leur attribuer un statut différent, en montrant d’emblée ce qu’il faut évacuer. Plus encore, il s’agit de les placer en premier dans le plan pour mieux articuler la démonstration générale du rapport. Le message implicite de Clarke et de son collaborateur devient alors le suivant : « Après avoir montré qu’il n’y aucun trait de personnalité caractéristique des fugueurs, on soulignera l’importante différence des taux de fugue entre les

écoles, ce qui nous invite à l'analyse des liens entre les facteurs environnementaux et les fugues ». Observons comment Clarke et son collaborateur font cette démonstration.

Du bon usage des expériences sans résultat

Dans le rapport gouvernemental, le chapitre 3, composé en trois sections, s'interroge sur la spécificité des non fugueurs. Dans la première section, Clarke et son associé commencent par un test d'hypothèse¹⁴⁴, qui leur permet d'analyser la distribution des deux populations (*absconders* et *non-absconders*). Son résultat laisse envisager des caractéristiques individuelles différentes entre les deux populations et justifie des recherches en ce sens. Dans la deuxième section, ils cherchent à déterminer la stabilité des fugues dans la population : ceux qui fuient d'une école fuient-ils d'une autre ? L'âge de l'admission est-elle une prédisposition à la fugue ? Quel est l'effet de la fugue sur les délinquants (calcul du coefficient de corrélation entre la fugue et la récidive) ? Dans la troisième section, ils tentent de caractériser des fugueurs bien spécifiques : ceux qui auraient fugué dans les centres de classification et qui continuaient dans les centres d'accueil. Pour comprendre leur spécificité, Clarke et son collaborateur imaginent vingt-cinq variables potentiellement explicatives de ce phénomène (l'âge, le taux de visite des familles, l'absentéisme, le nombre de comparutions, le fait d'avoir subi une punition corporelle suite à une fugue, etc.). Puis ils mobilisent trois groupes (*non-absconders from training school*, *non-persistent training school absconders*, *persistent training school absconders*) et les compare en mobilisant chaque fois une des vingt-cinq variables imaginées. C'est seulement avec la variable fréquence des fugues (*une fois ou plus d'une fois*) que les trois groupes diffèrent significativement. À l'issue de ce chapitre, Clarke et son collaborateur suggèrent que « the extent of previous absconding (i.e. running away from any type of custodial residential setting) might be the most effective predictor of training school absconding¹⁴⁵ ». Dans sa thèse, Clarke en arrivait également à ce constat, mais il survenait en fin de rapport. Il s'agissait seulement d'un résultat qui s'ajoutait aux autres sans réellement s'y articuler.

Passons à l'étude comparative des fugueurs et des non fugueurs sur la base des tests de personnalité, qui apparaît à la toute fin de la partie centrale de la thèse et au chapitre 4 du rapport gouvernemental. Dans la thèse comme dans le rapport, les résultats de ces tests n'autorisent pas à conclure à une différence entre les deux groupes sur les principales dimensions de la personnalité (*extraversion* et *neuroticism*). Pris isolément dans le travail

¹⁴⁴ Dans tout le rapport, Clarke et son collaborateur mobilisent les outils de calculs classiques de la statistique inférentielle : test d'hypothèse, corrélation de Spearman, analyse de variance, régression linéaire multiple. Dans notre chapitre 4, nous étudierons plus en détail l'usage de ces outils de calcul. Notons par ailleurs que nous faisons confiance aux calculs de Clarke et de son collaborateur, considérés sans erreur, ainsi qu'aux données recueillies, qui semblent l'avoir été en toute rigueur et dont ils rendent compte en respectant la déontologie du métier de chercheur.

¹⁴⁵ *Ibid.*, 33.

doctoral, ce constat ne permet d'arriver qu'à une modalité négative : « contrary to hypothesis, absconders did not obtain more extreme “delinquent” scores on three personality tests (J.M.P.I ; Spiral Maze, Jesness Inventory), nor on semantic differential designed to measure important concepts in the approved school boy’s world¹⁴⁶ ». Bien articulés au chapitre 3 dans le rapport gouvernemental, ces mêmes résultats amènent à une modalité positive : « the negative findings, concerning individual characteristics, have been very important in arriving at a coherent theoretical formulation of absconding¹⁴⁷ ». Les résultats décevants deviennent une bonne raison de s'intéresser aux facteurs environnementaux. Les résultats négatifs deviennent le socle qui assure la stabilité de tout l'édifice. L'analyse préalable des *absconders* comme groupe spécifique devient l'ingrédient nécessaire pour faire tenir l'ensemble du rapport.

Une idée devenue géniale : comparer les taux de fugues entre les établissements

C'est dans le chapitre 5, qui fonctionne comme un pivot dans le rapport gouvernemental, que Clarke et son collaborateur opèrent ce déplacement progressif vers l'analyse environnementale. Ils cherchent à comparer les taux de fugues entre les centres d'accueil. Là, les démonstrations faites dans le chapitre 3 sont utilisées pour affiner l'analyse : l'âge est une des très rares caractéristiques qui fait la différence entre les *absconders* et les *non-absconders*. Il faut donc décomposer les écoles selon trois catégories, les *seniors*, les *intermediates* et les *juniors*, pour pouvoir être sûr de comparer des établissements dans lesquels les fugueurs ne présentent pas de caractéristiques personnelles différentes avec les non-fugueurs. Voici comment Clarke et son collaborateur inscrivent les résultats de cette recherche dans un tableau statistique :

¹⁴⁶ Clarke, R.V., 1968, *Factors influencing absconding by approved school boys*, Unpublished, Ph. D. Thesis, University of London.

¹⁴⁷ Clarke, R.V., Martin, D.N., 1971, *op. cit.*, 46.

Table 5:1

Absconding rates for July–December 1964 and 1966 for all boys' training schools except those in the South-East area

Senior Schools Absconding rate (July-Dec.)			Intermediate Schools Absconding rate (July-Dec.)			Junior Schools Absconding rate (July-Dec.)		
School	1964	1966	School	1964	1966	School	1964	1966
S 1	10	10	I 1	3	10	J 1	0	0
S 2	13	38	I 2	4	8	J 2	0	4
S 3	14	14	I 3	7	10	J 3	0	4
S 4	21	18	I 4	10	9	J 4	0	5
S 5	21	23	I 5	11	17	J 5	1	22
S 6	22	14	I 6	11	25	J 6	2	1
S 7	22	21	I 7	12	11	J 7	2	3
S 8	24	29	I 8	12	13	J 8	2	5
S 9	25	33	I 9	16	36	J 9	9	5
S10	26	37	I10	16	47	J10	9	11
S11	27	25	I11	19	18	J11	11	15
S12	28	47	I12	19	23	J12	12	18
S13	29	45	I13	22	50	J13	12	44
S14	32	43	I14	23	21	J14	16	25
S15	34	26	I15	23	22	J15	17	4
S16	46	27	I16	24	28	J16	19	2
S17	75	59	I17	26	14	J17	20	22
			I18	32	21	J18	24	15
			I19	32	37	J19	29	5
			I20	34	39	J20	36	18
			I21	35	30			
			I22	47	17			
Average	27.6	29.9	Average	19.9	23.0	Average	11.1	11.4

Correlations (Spearman's coefficient) Between 1964 and 1966 rates:

Senior schools = 0.65 ($t = 3.313$, 15 d.f., Significant at 1%)
 Intermediate schools = 0.56 ($t = 3.023$, 30 d.f., Significant at 1%)
 Junior schools = 0.43 ($t = 2.021$, 18 d.f., N.S.)

Dans ce tableau, Clarke et son collaborateur montrent que dans les senior schools le taux de fugues peut varier de 10% à 75%, dans les intermediate schools de 3% à 47%, dans les junior schools de 0% à 36%.

Dans la thèse, la comparaison des taux de fugues entre les écoles intervenait après avoir longuement étudié diverses variables environnementales, pour montrer qu'il restait sans doute d'autres variables inconnues à explorer. En 1971, la comparaison est mobilisée pour articuler de manière logique le travail sur les caractéristiques personnelles des délinquants et les résultats négatifs des tests de personnalité avec la recherche des facteurs environnementaux. Voici comment ils concluent leur chapitre : « It is therefore concluded that the results of this study are indicative of the great importance of environmental factors in absconding ; in schools which apparently receive similar populations absconding rates can vary, as in the senior schools, from about 10% of the boys in some schools up to nearly 60% of the boys in others¹⁴⁸ ».

Un nouvel énoncé sur les fugueurs

Nous arrivons au chapitre 6. Les auteurs y proposent une liste de six variables environnementales : *seasonal factors, time after admission, day of the week, topographical*

¹⁴⁸ *Ibid.*, 52.

factors, corporal punishment, circumstances of admissions. Dans sa thèse de doctorat, Clarke calculait toutes les associations entre la fugue et chacune de ces variables, en utilisant un outil statistique standard, le test de Khi-deux. Il concluait ainsi : « *absconding was found to be related to darkness, sunshine, time after admission, day of the week, corporal punishment, and parental visit* ». Dans le rapport de 1971, Clarke et son collaborateur les assemblent soigneusement pour proposer un nouvel énoncé. On jurerait lire de la poésie métrique¹⁴⁹ :

Research into the effect of particular aspects of the environment in approved schools has shown that absconding rates are high:

*For a short time after admission and after holiday periods,
In the dark winter evenings,
When it is particularly sunny or particularly dull for the time of the year,
On certain days of the week,
When absconding has not recently been punished by caning,
Among boys admitted in busy periods,
Among boys exposed to influence of absconders early in their careers*¹⁵⁰.

Le dernier chapitre du rapport gouvernemental, *The contribution of learning*, n'existe pas dans la thèse de doctorat où l'hypothèse du *learning* est brièvement évoquée comme une piste envisageable. Au sein du rapport, il s'agit d'expliquer que les *absconders* peuvent apprendre à fuguer. Ce sont les résultats du chapitre 3 – le socle de l'économie général du rapport –, des éléments qui ne servaient à rien d'autre qu'à eux-mêmes dans la thèse, mais qui permettent de justifier l'hypothèse du *learning*. En effet, grâce à la démonstration de la stabilité du phénomène *absconding*, on peut en déduire que c'est en fuyant que l'on devient fugueur :

The fact that it proved extremely difficult to identify enduring individual characteristics which might assist in the prediction of absconding where none has previously occurred, raises an important theoretical issue. It is possible that the stability of absconding in individual cases reflects learning: that boys start off with a relatively similar absconding tendency but that each time an absconding occurs, the boy becomes, through positive reinforcement, more likely to abscond again than if he had not done so previously¹⁵¹.

La démonstration de Clarke et Martin ne se limite pas au vieil adage « C'est en forgeant que l'on devient forgeron ». Dans la théorie de l'apprentissage, la notion de fugue est associée à une réponse à l'anxiété¹⁵². Dans sa thèse, Clarke n'avait pas prévu l'hypothèse du *learning*, ni donc envisagé d'instrument pour rendre l'anxiété lisible et manipulable. Dès lors, comment saisir ce phénomène empiriquement ? En faisant un détour. Clarke et son collaborateur

¹⁴⁹ Sur l'analyse de la part sensible et esthétique de la science en train de se faire (et de l'action publique en générale), on peut consulter Gusfield, J., 2009, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Économica.

¹⁵⁰ Nous reproduisons ici la manière dont Clarke et Martin présentent l'énoncé dans le rapport, 72.

¹⁵¹ *Ibid.*, 75.

¹⁵² La fugue permettrait l'extinction des manifestations d'anxiété qui apparaissent dans la confrontation de *stimuli* anxiogènes.

proposent deux études dans leur rapport. La première emploie une méthode qui fonctionne seulement sur un groupe spécifique, les délinquants multirécidivistes, et propose de mesurer la probabilité d'occurrence des fugues : si les fugues deviennent des habitudes, il doit exister des indices pour pouvoir en rendre compte. Clarke et Martin décident de mesurer l'intervalle de temps sur la base de l'hypothèse suivante : « the more frequently a boy or girl has absconded the shorter is the interval between recovery and the next absconding¹⁵³ ». La seconde étude peut s'appliquer à des échantillons plus généraux et s'inspire des méthodes statistiques employées dans les recherches sur les accidents en faisant l'hypothèse que la fugue suit une loi de distribution proche de la *loi binomiale négative* : si les caractéristiques personnelles des délinquants ne sont pas explicatives du phénomène de fugue, on peut faire l'hypothèse que tous les jeunes garçons ou filles sont initialement égaux face au risque de fugues. Il ne reste plus qu'à faire la comparaison entre la distribution observée et la distribution théorique prédictive. Si les calculs restent incertains à plusieurs égards, Clarke et son collaborateur présentent les résultats comme convaincants, du moins encourageants.

Théoriser

Bien que Clarke et son collaborateur soient contraints de reconnaître les nombreuses limites des données recueillies et les incertitudes dans l'interprétation des résultats, le rapport de 1971, contrairement à la thèse de 1969, commence à tenir. Les chapitres sont mieux agencés les uns avec les autres pour produire un énoncé nouveau sur la délinquance : les faits, ordonnés grâce aux outils mathématiques, rendus visibles par des tableaux statistiques qui *associent* les données, sont articulés, alors que dans la thèse ils sont présentés de manière linéaire et sont juxtaposés. Le corpus des données qui fondent les expériences prend ainsi corps dans les énoncés, alors que dans la thèse il semblait décousu. Clarke et son collaborateur, les metteurs en scène de chacun de ces chapitres, apparaissent dans l'introduction générale et disparaissent discrètement lorsqu'ils exposent les chapitres centraux (3, 4, 5, 6, 7), notamment grâce aux tableaux statistiques qui fonctionnent comme des porte-paroles de la réalité. Ils réapparaissent comme simples spectateurs dans la partie conclusive et théorique¹⁵⁴, *Theoretical and practical implications of the findings*. Là, la mise en scène conçue par les auteurs donne à voir une théorie qui s'impose d'elle-même. On se souvient que dans sa thèse de doctorat, Clarke ne s'essayait à aucune proposition théorique. Or, dans la partie conclusive du rapport gouvernemental, Clarke et son collaborateur adoptent le style de recherche préconisé par Tizard en proposant une théorie nouvelle :

The main finding of this research is that environmental factors seem to predominate in the causation of absconding. Most of the variance in absconding rates between individuals is probably due to influence of environment. The precise extent to which

¹⁵³ *Ibid.*, 79.

¹⁵⁴ Pontille, D., *ibid.*

individual differences contribute to absconding has not been established. [...] There is little that is inconsistent with this view in the body of empirical facts concerning absconding. The individual characteristics that have been shown to be related to absconding from training schools are: a previous history of running away, previous delinquent experience, and age. Clearly the first of these is compatible with the environmental-learning theory of absconding and was instrumental in its formulation¹⁵⁵.

Dans cette mise en perspective théorique, un point de détail doit être souligné : pourquoi Clarke et son collaborateur dissocient-ils la notion de *learning* de celle d'*environmental* ? La question s'impose dans un contexte où, dans les travaux de psychologie behaviouriste, les rapports entre apprentissage et facteurs environnementaux ne sont pas évidents, mais restent inséparables. Dans la conclusion de sa thèse, Clarke projetait des pistes de recherche autour du *learning* en faisant référence à Miller et Dollard, deux auteurs devenus classiques dans la recherche sur l'apprentissage en psychologie. Dans le rapport de 1971, Clarke et son collaborateur mobilisent Bandura, devenu incontournable depuis la publication en 1965 de *Social learning and personality development*¹⁵⁶. Or, ces deux autorités ne s'entendent pas sur la prépondérance à accorder aux caractéristiques de l'environnement ou aux processus cognitifs dans l'explication du comportement¹⁵⁷. Les théories de Miller et Dollard et de Bandura s'opposent dans une controverse classique dans l'histoire des recherches sur l'apprentissage. Mais la vraie différence entre ces deux conceptions de l'apprentissage tient surtout à la manière d'envisager l'explication en psychologie. La théorie de Bandura cherche l'explication dans l'individu lui-même en faisant appel au processus cognitif. La théorie de Miller et Dollard s'intéresse beaucoup plus aux *situations* et à l'apprentissage par observation dans le temps. *A posteriori* c'est l'approche de Miller et Dollard qui conviendrait le mieux à la théorie de Clarke et de son collaborateur. C'est d'ailleurs pourquoi Clarke l'utilise dans sa thèse de doctorat. Il faut comprendre la mobilisation d'une autorité comme Bandura dans sa dimension stratégique. La référence permet surtout de marquer l'éloignement, le retrait définitif de Clarke des théories des traits de la personnalité (plus flagrant à l'époque chez Bandura). La mise en perspective théorique à la fin du rapport marque également l'adhésion à une communauté locale de scientifiques. En effet, Clarke et son collaborateur renvoient à des autorités (plus proches) en inscrivant leurs recherches dans le sillon des travaux d'Ian Sinclair et de Leslie Wilkins, dont la publication des rapports s'inscrit dans la série de *Absconding from Approved School* (ils sont mobilisés avec beaucoup plus de précision). Le rapport de

¹⁵⁵ C'est nous qui soulignons, *ibid.*, 95.

¹⁵⁶ Bandura, A., Walters, R.H., 1965, *Social learning and personality development*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

¹⁵⁷ Tavris, C., Wade, C., 1999, *Introduction à la psychologie: les grandes perspectives*, Bruxelles, De Boeck, 225.

Clarke et Martin se joint au nouveau « faitichisme¹⁵⁸ » que l'on commence à pratiquer au sein de l'*Unit* autour des facteurs environnementaux¹⁵⁹.

Faire place à la théorie

Le dernier chapitre, théorique, du rapport de 1971, ne fonctionne pas seulement comme une explication plus approfondie et plus exacte du phénomène en question, mais comme la marque d'un *engagement* scientifique (un nouveau faitichisme), c'est-à-dire la volonté de participer durablement à une pratique collective scientifique visant la promotion et la défense de nouvelles théories et des énoncés qui les sous-tendent. Il faut imaginer Clarke reprendre sa thèse de doctorat pour écrire ce premier rapport gouvernemental au travers de multiples interactions qui président à l'adoption d'une *ligne d'action scientifique nouvelle*. Avec les mêmes résultats, un autre chercheur, dans un autre environnement intellectuel et institutionnel, pourrait proposer une théorie différente.

Le rapport de 1971 est donc une première étape importante dans la *carrière*¹⁶⁰ de Clarke. Les rapports qui suivront celui de 1971 constituent des ajustements séquentiels au monde conventionnel et scientifique dans lequel son activité de recherche s'insère. Chaque publication est un mouvement ascendant où Clarke se positionne sur le continuum de sa carrière. En 1971, il n'a pas épuisé son stock de ressources. Il lui reste encore d'autres données jusqu'à présent restées inertes. Comme nous l'avons vu plus haut, durant la période de thèse, il n'a pas seulement travaillé à l'étude du phénomène de fugue. Il a également mis sur pied une expérimentation d'une certaine ampleur : un essai randomisé contrôlé. Comment utiliser ces données afin d'être reconnu comme l'un des porte-paroles du *fait* : la délinquance

¹⁵⁸ Il ne faut voir ici aucune connotation péjorative. Il s'agit juste de souligner le point commun des scientifiques avec les « fétichistes » : comme eux, ils se « passionnent » mais pas pour la même chose. Latour, B., 2009, *op. cit.*

¹⁵⁹ L'acception du terme environnemental reste cependant encore fluctuante : tantôt elle renvoie à un environnement dit social (le voisinage, la famille, le gang) tantôt à un environnement plus spatial ou gestionnaire (rural ou urbain, mode de régime, punitions, etc.). Une expérience impressionnante sur le *probation* est lancée au début des années 1960 en Grande-Bretagne. Dans les principaux projets d'évaluation de ce programme, la question de l'environnement est centrale. On retrouve cette intérêt pour l'effet de l'environnement social sur les délinquants dans les travaux de Martin Davies, notamment dans son rapport pour le compte de l'*Unit*, paru en 1969, *Probationers in their Social Environment. A Study of Male probationers aged 17-20, together with an analysis of those reconvicted within twelve months*. En 1974, Ann Dunlop publiera un rapport, *The Approved School Experiences*, pour le compte de l'*unit* dans lequel elle accorde une place prépondérante aux variables environnementales pour mesurer l'efficacité des *Approved Schools*. Chez Dunlop, les variables environnementales renvoient à des variables comme les loisirs, la punition, les relations avec les autres délinquants où les équipes encadrantes, les modes de traitement, etc.

¹⁶⁰ Sur la notion de *carrière*, il faut consulter Becker, H.S., 1960, “Notes on the Concept of Commitment”, *American Journal of Sociology*, 66, 32-40. Becker définit la carrière comme une série d'adaptations/ajustements modaux de l'individu à un réseau d'institutions, d'organisations formelles comme de relations informelles entre personnes. Becker ajoute que cette série d'adaptations doit être envisagée en termes de mouvements ascendants et descendants entre diverses positions sur le continuum de carrière.

ne peut être associée aux traits de personnalité. Elle émerge d'un processus d'apprentissage lié à un environnement matériel spécifique ?

L'essai randomisé contrôlé mis en œuvre par Clarke renvoie à une expérience qui consiste à comparer les effets de deux méthodes de traitement : l'une dite « traditionnelle », le *training*, fait date dans le monde des centres d'accueil et consiste à mobiliser des méthodes éducatives de réinsertion sociale et professionnelle ; l'autre est dite « expérimentale », le *treatment*, et applique les méthodes de la psychologie clinique comportementale en groupe. L'essai randomisé contrôlé permet de constituer un groupe de jeunes garçons et de le diviser en deux dans un ordre fourni par les tables de hasard (randomisation). Un groupe est soumis à la méthode traditionnelle éducative (la *C House*, le groupe contrôle) alors que l'autre reçoit le traitement psychothérapeutique (la *E House*, le groupe expérimental).

L'essai clinique randomisé contrôlé est une expérience coûteuse et de longue durée. Le projet d'origine, très ambitieux, sera revu à la baisse. Au départ, il avait été jugé opportun d'introduire une longue période de « nettoyage » au cours de la conception des échantillons, de sorte que les premiers lots de garçons randomisés – qui auraient été en contact avec les autres garçons des différentes unités – soit évacués de l'analyse des résultats. L'enjeu était aussi d'accorder une longue période exploratoire à l'analyse au cours de laquelle la *E House* pourrait développer ses méthodes sans se sentir sous la pression de la codification de ses pratiques. De plus, les garçons devaient suivre une batterie de tests psychologiques, juste avant leur admission à l'école et peu de temps avant leur libération. Enfin, était prévue la description des deux régimes de la façon la plus détaillée possible. Pour des raisons pratiques multiples (déclins des admissions, réticences des professionnels, baisses des motivations des équipes), tous ces aspects cruciaux de la recherche originelle seront abandonnés. Clarke devra mettre un terme à l'expérimentation prématurément en 1969.

Bien qu'il soit en possession de données lacunaires issues d'une expérience qui a relativement mal tournée, Clarke souhaite valoriser ce travail après la publication de son rapport de 1971. Pour ce faire, il s'entoure alors de Dereck Cornish, un psychologue plus expérimenté, qui l'aide à publier un rapport qui rende compte de cette expérimentation : *The Controlled Trial in Institutional Research – paradigm or pitfall for penal evaluators*? Comme le laisse entendre le titre, Clarke et Cornish ne se contentent pas d'un simple retour descriptif sur les difficultés méthodologiques rencontrées. L'habileté des deux auteurs est de faire en sorte que le *fiasco* expérimental de la thèse de Clarke ne soit pas vain. Il profite de l'occasion pour s'engager dans une discussion « paradigmatique » et une critique sévère de la fiabilité instrumentale des essais randomisés contrôlés. C'est un excellent moyen pour poursuivre la ligne d'action scientifique sur la recherche des facteurs environnementaux. Les deux auteurs nous disent en substance : « si l'expérience a échoué, c'est que nous étions sur de mauvaises pistes ». Il ne s'agit donc pas d'une manipulation de résultats favorables à l'hypothèse

environnementale (d'une fraude), mais d'une *trahison*¹⁶¹ orchestrée par Clarke et son collaborateur.

En remettant en question cette méthode, Clarke et Cornish visent directement le modèle dominant de traitement de la délinquance, fondé sur le *fait* qu'il y aurait des caractéristiques psychologiques différentes entre les délinquants et les non-délinquants. Cette fois, Clarke ne s'engage plus seulement dans la proposition d'une nouvelle théorie. *Il adopte une posture critique*. Avec la collaboration de Cornish, il a l'audace de briser les « faitiches¹⁶² » des anciens membres de sa « tribu » afin de montrer que les faits que ces derniers divinisaient ne sont pas dotés des forces naturelles (psychologiques) supposées guider les délinquants. Et si Clarke a tant d'audace, c'est parce qu'il sait qu'il ne se retrouvera pas seul face à la colère de ses anciens collègues lorsque ceux-ci découvriront leurs « faitiches » brisés : Tizard, Wilkins, Sinclair et bien d'autres encore sont aussi engagés contre le modèle médical qui sous-tend les méthodes de traitement de la délinquance.

Remise en cause instrumentale

Dans le rapport de 1972, Clarke et Cornish cherchent à montrer que les manipulations et les mesures qu'implique l'expérimentation randomisée aboutissent à des observations sur lesquelles il est difficile de s'accorder. En outre, les mesures nourrissent une pluralité d'interprétations entre lesquelles le choix ne s'impose pas de lui-même. Ils sont en butte face à un système, qui, pour aussi simple qu'il soit sur le plan théorique, reste néanmoins manifestement ouvert¹⁶³. Soulignons les deux principales objections qu'ils adressent aux essais randomisés contrôlés. La première est le problème de la difficulté de généralisation des résultats à cause des variétés de « situations » que présentent les *Approved Schools* :

As the research proceeded it became increasingly clear, however, that the assumption that it was capable of producing generalizable findings was largely unwarranted. First, with deeper knowledge of the treatment situation it became obvious that there was no good reason for believing that the houses being studied were representative either of the class of all possible "therapeutic communities" in approved schools, in the one case, or of all actual adult-directed house regimes in the other. Each of the houses studied was in some respects unique, consisting of complex interactions amongst variables concerning regime, staff, boys, physical plant, etc., none of which alone or in combination would necessarily be present in other institutions of the same

¹⁶¹ Sur la notion de *trahison*, on peut consulter le célèbre article : Callon, M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, 170-208.

¹⁶² Latour, B., 2009, *op. cit.*

¹⁶³ Sur les notions de système ouvert et de système fermé, voir Pickering, A., 1989, « La chasse aux quarks », in Callon M., *La science et ses réseaux*, Paris, La Découverte, 1989, 34-65.

general type. Generalizations made on the basis of studying such situations are clearly fraught with danger¹⁶⁴.

La deuxième objection soulève la question de l'hétérogénéité et de la variabilité des traitements. Les essais randomisés contrôlés ne peuvent identifier en toute certitude les « ingrédients actifs » du traitement puisqu'ils ne tiennent pas compte des variables situationnelles :

Contrary to what had been hoped for initially, the main effect of the study of process was simply to make clearer the very many ways in which the houses differed in addition to preferred treatment technique, and therefore to proliferate possible alternative explanations for any differences in results. [...] Without some means of resolving these ambiguities and identifying the important ingredient in what was a complex treatment situation, it was difficult for the researchers to give any clear policy advice in relation to reducing reconviction; and it was beginning to seem that the random allocation experiment was not the best vehicle for achieving the necessary insights¹⁶⁵.

Si, selon Clarke, l'expérimentation randomisée contrôlée n'est pas satisfaisante, quel instrument pourrait-il faire l'affaire ? Comment peut-il dire d'une méthode qu'elle est plus solide qu'une autre? Voici la réponse qu'il apporte:

Towards the end of the 1960s a new perspective on treatment evaluation was being developed in the Unit. Later to be called the cross-institutional method, this correlational design belongs to a wider class of 'representative' designs advocated by Brunswik (1955; 1956) for use in psychological research. The method, which provides a more powerful means for studying treatment processes and for linking these unambiguously to outcomes, compares a large number of institutions of the same general type within the context of a single study. The comparisons are made between different prisons, for example, rather than between prisons and borstals or any other kind of institution. Intake is standardized through appropriate statistical techniques, and measures of various aspects of the treatment process are correlated with measures of outcome. Given a sufficient number of institutions (no fewer than eight and preferably rather more) this sort of design, which permits different treatment units to be ordered on a range of regime variables, has a better chance than does an experimental design of disentangling the precise effect of particular factors on outcome¹⁶⁶.

¹⁶⁴ Clarke, R.V., Cornish, D.B., 1972, "The Controlled Trial in Institutional Research", *Home Office Research Studies n°15*, London, HMSO, 14.

¹⁶⁵ *Ibid.*, 15.

¹⁶⁶ On trouve ce témoignage dans Clarke, R.V., Cornish, D.B., 1983, *Crime Control in Britain - A Review of Policy Research*, Albany, NY, State University of New York Press, 32.

Arrêtons-nous sur cette référence à Egon Brunswik¹⁶⁷, le célèbre psychologue autrichien, qui renvoie à une notion importante en méthodologie et épistémologie de la psychologie : le *representative design*. Ce dernier consiste à sélectionner des conditions et des tâches expérimentales représentatives d'interactions entre un organisme et un environnement. C'est la *situation* qui devient alors l'unité d'analyse. Cette précaution méthodologique permet de généraliser les résultats obtenus en situation expérimentale à un ensemble de situations naturelles, de la même façon que peuvent être généralisés les résultats d'un échantillon à l'ensemble de la population qu'il représente. Ce qui intéresse surtout les auteurs du rapport de 1972, c'est que l'instrument révèle dans le processus psychologique une adaptation aux propriétés environnementales. La méthode de design représentatif permet de *capturer* ces processus. Elle sous-entend que la psychologie doit être une science des relations de l'organisme à l'environnement, une écologie. L'instrument qui pourrait faire l'affaire, le *cross-institutional studies*, contient donc une rupture épistémologique forte : contrairement aux essais randomisés contrôlés qui permettent de s'intéresser seulement aux propriétés psychologiques personnelles des jeunes garçons, le *cross-institutional study*, qui utilise la méthode du design représentatif, tient compte des facteurs situationnels¹⁶⁸. En ciblant l'instrument, Clarke remet en cause le modèle médico-psychologique, qu'il attaquera sévèrement une année plus tard au conseil criminologique de l'Europe :

The medical myth can be attacked on a number of counts. First, the differences between delinquency and illness are being increasingly recognised. Broken ribs or septic tonsils exist irrespective of how others define them and hence can really be said to be a matter of personal pathology. In the case of delinquent behaviour, however, actions which are defined as deviant in one culture are often not so defined in another and, even within a single culture, large sections of the population can be out of sympathy with some of the standards of behaviour prescribed by the law. Secondly, self-report studies have shown that serious delinquent behaviour is quite common among people who have never appeared before the courts and is, statistically speaking, not all that abnormal. Bias, witting or unwitting, by the law enforcement agencies against certain sections of the populace (working class youths,

¹⁶⁷ Egon Brunswik est un psychologue célèbre, notamment pour ces travaux dans l'histoire de la pensée psychologique à partir desquels il apporte une contribution importante à la méthodologie de la recherche et à l'épistémologie en psychologie. Clarke s'intéresse peu à l'épistémologie et nous dit ne pas connaître les travaux de Brunswik. L'autorité de Brunswik est donc mobilisée par Cornish. Dans le rapport de 1972, Cornish cite, entre autres, Brunswik, E., 1956, *Perception and the representative design of psychological experiments*, Berkeley, University of California Press.

¹⁶⁸ Dans le rapport de 1972, ils prétendent que d'autres méthodes d'évaluation sont meilleures. Encore une fois, Clarke propose un dispositif de mesure capable de tenir compte des variables situationnelles: « It is possible with greater understanding of institutional treatment it might become apparent that the situation is not as complex as it seems at present. It may be that just a few variables will be found to define adequately most institutional treatments. Under these conditions a program of research based on the controlled trial would not be, with its long time scale, as hopelessly uneconomic an approach to the problems as it is now. A small number of trials might then be undertaken with the prospect of being able to identify the effective variables and of being able to duplicate the essential features of previous trials in order to replicate findings. »

for example) has a significant part to play in determining who becomes officially designated as criminal or delinquent¹⁶⁹.

Cette rupture méthodologique et épistémologique est le cheval de Troie d'une attaque contre le modèle médical, que Clarke et ses proches collaborateurs fomentent depuis quelques années. Le transfert, dans le secteur de la recherche sur le crime, des essais cliniques randomisés, constitue un espoir important et un apport décisif dans la fabrication d'une science du traitement des délinquants. Il faut rappeler ici que l'expérimentation randomisée est une technique issue des sciences de la santé. Il s'agit de faire usage de la méthodologie des essais cliniques dans les sciences criminelles, en passant d'une « médecine des preuves » à une « psychothérapie des preuves ¹⁷⁰ ». Lorsque Clarke entreprend sa thèse de doctorat, il achève une formation de psychologue clinicien. Il est donc encore proche d'un monde professionnel dans lequel on espère que les expérimentations randomisées révolutionnent les psychologies comportementales tournées vers la prévention de la délinquance, comme les essais randomisés ont révolutionné la médecine du XXe siècle¹⁷¹. En 1972, Clarke et Cornish se positionnent désormais contre un positivisme méthodologique caractéristique de la criminologie dominante des années 1960.

Remise en cause phénoménale

Le scepticisme de Clarke sur la fiabilité de la méthode et de l'approche psycho-médicale qui lui est associée ne l'empêche pas de publier en 1975 un troisième rapport à partir des données de l'expérimentation randomisée : *Residential Treatment and its Effects on Delinquency*. Dans ce rapport, Clarke revient sur une présentation de l'expérimentation (la constitution des deux groupes *E house* et *C house*) à travers laquelle il voudrait comparer l'efficacité des deux méthodes. Ici l'efficacité est mesurée à partir des seules données fiables qu'il ait pu recueillir : les *reconviction data*, les données relatives à la récidive des délinquants, qu'il a obtenues grâce au suivi opéré sur les délinquants deux ans après leur libération. Clarke maintient l'idée selon laquelle les expérimentations randomisées contrôlées ne sont pas des outils de preuve fiables car les comparaisons entre l'échantillon expérimental et l'échantillon de contrôle impliquent un trop grand nombre de variables qui ne permettent pas de lier sans équivoque les causes et les effets. Mais il propose tout de même une interprétation des résultats. Les essais randomisés contrôlés sont intéressants à condition de déplacer la problématique de départ. Puisque, à partir des données relatives à la récidive des délinquants, il constate que les résultats des différents programmes révèlent des résultats similaires, il fait évoluer son

¹⁶⁹ Clarke, R.V., Sinclair, I., 1974, "Towards more effective treatment evaluation", *Collected Studies in Criminological Research Vol. XII*, Council of Europe, Strasbourg, 55.

¹⁷⁰ Durant la décennie 1990, dans le monde de la recherche sur les politiques de prévention de la délinquance, on utilisera progressivement la notion de « politique des preuves » (*evidence-based policy*) par analogie à *evidence-based medicine*.

¹⁷¹ Fagot-Largeault A., 1991, « Les origines de la notion d'essai contrôlé randomisé en médecine. Les procédures de preuve sous le regard de l'historien des sciences et des techniques », *Cahiers d'Histoire et de Philosophie des Sciences*, 40, 281-300.

questionnement d'une tentative d'identification des variables qui influencent les résultats à une compréhension des raisons pour lesquelles les variables étudiées ont si peu d'effets différentiels. Encore une fois, Clarke, avec l'aide de Cornish, fait de la transformation d'un problème un *événement*. Voyons comment ils s'y prennent.

Lorsqu'un psychologue procède à une expérimentation de type essai randomisé contrôlé, il adopte une stratégie de raisonnement dans laquelle il formule une autre hypothèse (dite « hypothèse nulle ») que son hypothèse de recherche¹⁷². Au début de son doctorat, l'hypothèse de recherche de Clarke supposait que la méthode de traitement a des effets différents de la méthode traditionnelle. En procédant ainsi, il ne lui restait plus qu'à adopter une hypothèse nulle, négation de la propriété qu'il voulait démontrer : si les résultats de l'expérimentation montraient une différence d'effets obtenus entre les deux méthodes sur les deux échantillons, Clarke aurait alors rejeté l'hypothèse nulle et serait arrivé logiquement à l'hypothèse alternative qu'il y a un effet différent des deux méthodes. Or, nous savons que les résultats que Clarke a obtenu impliquent d'accepter l'hypothèse nulle. Et dans ce cas de figure (l'acceptation de l'hypothèse nulle), il ne pouvait logiquement rien conclure – entre autres, il ne pouvait conclure à l'absence de différence. La situation demeurait indécidable. Comment Clarke pouvait-il alors inférer de ses résultats que les politiques de traitement n'ont pas d'effets, alors qu'il aurait dû assumer qu'il avait échoué et qu'il ne pouvait rien dire quant à son hypothèse ajoutée ? La logique ne suffit alors plus à comprendre la dynamique de la science.

En 1972, l'objectif de Clarke et Cornish n'est plus de montrer qu'il y a un effet, mais de montrer qu'il n'y a pas d'effet. L'économie générale du rapport est basée sur un raisonnement par l'absurde. Ils retournent l'hypothèse nulle de la thèse comme on retourne un gant : l'hypothèse nulle devient « il y a une différence entre les deux échantillons ». À l'aide de déductions successives, mettant évidemment en œuvre cette nouvelle hypothèse tout au long du rapport, ils peuvent conclure qu'il n'y a pas de différence entre les échantillons et que, donc, les méthodes de traitement sont inefficaces¹⁷³ :

The results of the controlled trial seem to indicate that although the methods and policies of the therapeutic community and C house programs differed in many respects their long term effectiveness in reducing delinquent behavior was virtually identical. It was earlier pointed out that since the E house was able to choose those boys who took part in the experiment proponents of therapeutic community methods would find such results especially difficult to discount [...]. Whatever the implications for the particular methods under investigation, however, the findings

¹⁷² Sur les tests d'hypothèses, on peut consulter Hempel, C., 1996, *Eléments d'épistémologie*, Paris, Armand Colin.

¹⁷³ Il faudrait ici retracer comment tout au long du rapport il organise sa démonstration. Mais ce serait fastidieux car il s'agirait de procéder, comme nous l'avons fait pour le rapport de 1971, à la description de l'argumentation par une comparaison avec la problématique de départ.

suggest in general that even specially tailored programs may not increase the effectiveness if residential institutions in reducing delinquency. This, it will be shown later, raises fundamental questions about their usefulness¹⁷⁴.

Les publications de 1972 et de 1975, croisées avec l'allocution critique de 1973 au Conseil de l'Europe, permettent de voir comment, dans un débat où Clarke doit fournir des arguments pour faire accepter ses résultats à l'intérieur de sa communauté, les représentations instrumentale et phénoménale font partie des éléments de la négociation¹⁷⁵. Une relation étroite s'établit entre l'engagement théorique (les théories situationnelles) et les pratiques expérimentales (rejet des méthodes prédictives et des essais randomisés, acceptation des méthodes cross-institutionnelles). Clarke et ses alliés ont tendance à rejeter les données qui sont en conflit avec l'engagement de leur groupe (les résultats des tests psychologiques) et, à l'inverse, à ajuster leurs techniques et méthodes expérimentales pour les mettre en harmonie avec ces engagements (le design représentatif comme méthode adaptée à l'hypothèse environnementale). Nous voyons comment Clarke et ses collaborateurs construisent une *incommensurabilité* (au sens où il n'y a plus d'instrument commun pour effectuer les mêmes mesures), un monde radicalement différent (d'autres méthodes, d'autres notions, d'autres objectifs, d'autres problèmes, etc.) de celui des psychologues de la personnalité. Nous venons d'observer le *changement de paradigme* qui sous-tend la prévention situationnelle, c'est-à-dire le *modus operandi* qui autorise à émerger le fait¹⁷⁶ : « la délinquance est indissociable de facteurs situationnels ».

Conclusion

Nous avons assisté à une succession d'étapes ayant toutes participé à la constitution finale d'une théorie qui dit quelque chose de nouveau sur les jeunes délinquants : la *learning/environmental theory*. Nous avons vu également comment l'apparition de la théorie a été lente et minutieuse, ce qui s'explique par le fait que le délinquant ne se laisse pas faire facilement lorsqu'il s'agit de l'associer à des entités toujours plus hétérogènes. Les psychologues dans les centres d'accueil, puis à l'*Unit*, sont noyés sous un déluge de données qu'ils doivent manipuler avec précaution et, surtout, avec beaucoup d'imagination. La difficulté face à cette nature rétive des délinquants est en partie résolue par des opérations intellectuelles simples : une inversion, une remise en cause instrumentale et une autre inversion. Chacune de ces opérations devient l'occasion de proposer de nouveaux énoncés sur la délinquance et de rendre discutable les énoncés établis. Pour procéder à ce travail de

¹⁷⁴ Clarke, R.V., Cornish, D.B., 1975, Residential Treatment and its Effects on Delinquency, *Home Office Research Studies* n°32. London, HMSO, 19.

¹⁷⁵ C'est l'article de Pickering sur les quarks qui nous a permis de comprendre ce temps passé par Clarke à critiquer l'instrument. Nous nous inspirons largement de son article. Pickering, A., *op. cit.*

¹⁷⁶ Latour, B., 2006, « Avons-nous besoin de paradigmes ? », *Chroniques d'un amateur de sciences*, Paris, Presses des Mines.

construction théorique, Clarke rassemble et analyse des données au moyen des ressources cognitives acquises durant sa formation. Mais ce qu'il va faire ensuite, en tant que chargé de recherche à l'*Unit*, il va le faire autant grâce à cette formation d'origine que contre elle.

Le résultat de ces opérations, ce nouvel énoncé théorique sur les fugues, qu'est-ce, au fond ? Nous l'avons vu, bien que Clarke ait été influencé par d'autres chercheurs marqués par l'épistémologie de Karl Popper, la théorie qu'il propose n'est pas un simple cadre qui permet la formulation d'hypothèses et de conjectures, qu'il tenterait ensuite de réfuter à partir d'expérimentations dont les résultats seraient interprétés et confrontés aux résultats attendus afin de formuler une nouvelle théorie qui identifierait le domaine de validité de la théorie initiale. L'épistémologie de Popper joue néanmoins un rôle important : par l'intermédiaire de Tizard, elle invite Clarke à rejeter les théories psychologiques de la personnalité. Rappelons que, dans le Royaume-Uni des années 1950-1960, le critère poppérien de scientificité balaye d'un coup les théories psychologiques cliniques, qui deviennent dans ce nouveau cadre invérifiables. En voulant tout expliquer, elles resteraient inaccessibles à la falsification et seraient donc non-scientifiques. Les théories simples et précises sont préférées aux théories complexes et confuses : Clarke retient essentiellement cette idée à travers sa volonté d'adopter un style de recherche qui lui corresponde. Mais l'apparition de la nouvelle théorie ne suit en rien le *modus operandi* poppérien : au contraire, Clarke travaille à transformer en fiction des énoncés considérés comme non falsifiables !

La *learning environmental/theory* est plutôt une *proposition* qui permet à Clarke de s'engager dans une carrière scientifique et de rejoindre une communauté nouvelle. Mais Clarke n'est pas simplement passé d'une manière de voir liée à sa formation préalable – formation qui l'aurait rendu aveugle et borné – à un autre regard sur la délinquance – une nouvelle communauté, avec une autre vision du monde, qui le mettrait dans une autre prison derrière laquelle il observe la délinquance sans jamais pouvoir la saisir *réellement*. Clarke et ses collaborateurs ont posé les premiers jalons, à travers la publication des rapports, d'une piste qui rend possible l'atterrissement du fait « la délinquance est liée à son environnement » et la formulation de la théorie qui lui est associée. Clarke a trouvé du renfort auprès d'autres scientifiques qui lui apportent de nouvelles ressources interprétatives. Et ces ressources sont acceptables à condition qu'elles lui permettent de mobiliser ses données d'une telle manière que son travail soit enfin reconnu comme quelque chose qui *apporte et fasse la différence*. Reste la question de savoir si l'énoncé « la délinquance est liée à des facteurs situationnels » est vrai ou s'il s'agit seulement de la construction des chercheurs ? Cette question n'a pas beaucoup de sens pour Clarke et ses collaborateurs, car la validité des théories se mesure, selon eux, seulement à l'aulne de leur capacité pratique.

Chapitre 2 : Labeliser

Dans le chapitre précédent, nous avons laissé Clarke, dans son laboratoire gouvernemental, transformant, rapport après rapport, à la faveur d'une nouvelle théorie, le fait – la délinquance trouve ses origines dans les caractéristiques individuelles – en fiction. En 1974, son travail est encore relativement ignoré. Clarke a tout juste 33 ans lorsqu'il mesure toute la difficulté d'intéresser et ses collègues et ses financeurs aux arguments qu'il avance.

C'est dans ce contexte qu'à partir de 1975, Clarke se détourne complètement de ses travaux sur le traitement des jeunes délinquants dans les *Approved Schools* pour s'intéresser à un objet nouveau : la prévention du crime (*crime prevention*). Notion relativement floue, la prévention du crime existe soit comme un mot « valise » pour qualifier l'effet escompté du *criminal justice system*, soit pour rendre compte d'un ensemble de savoirs tacites dont on n'augure aucune forme de scientificité. En effet, la prévention du crime est envisagée à cette époque comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour réduire la fréquence des événements définis comme crimes par le système pénal. Cette définition est assez vague pour englober le travail de la police, de la justice, des services pénitentiaires d'insertion et de probation et toutes les formes de travail social. Toutefois, on trouve, depuis le milieu des années 1950, la notion de prévention du crime dans un sens plus précis pour qualifier une pratique qui se réfère à des mesures préventives permettant d'éviter de faire appel à la loi pour agir contre le crime. On la rencontre essentiellement dans la police pour qualifier son activité de conseils auprès des particuliers ou des entreprises en matière de sécurité et pour rendre compte de ses stratégies de patrouille en milieu urbain ; ou bien elle peut apparaître pour qualifier des actions ciblées de prévention sociale telles que l'emploi des jeunes ou le développement communautaire. Clarke a bien l'intention de mettre de l'ordre dans ce flou sémantique en créant un nouveau label¹⁷⁷ : le *situational crime prevention*.

L'objectif de ce chapitre est de voir comment Clarke va proposer à la communauté scientifique et politique une nouvelle spécialité à partir de pratiques de prévention technique du crime qui existent déjà, d'une série d'études qui en évaluent l'efficacité et d'un équipement intellectuel qui permet d'en discuter. Nous allons dans un premier temps chercher à comprendre comment Clarke en arrive à s'intéresser à cette notion. Nous nous projetterons dans les cinq années (1975-1980) qui précèdent son apparition. Cette période marque une

¹⁷⁷ Notre démarche s'inspire de celle de Christian Topalov lorsqu'il analyse l'apparition de l'*Urban Sociology* comme le lancement d'un label de recherche. Topalov, Ch., 2008, « Sociologie d'un étiquetage scientifique : urban sociology (Chicago, 1925) », *Année sociologique*, 58,1, 203-234.

réforme des politiques de recherche de l'*Unit* et l'arrivée d'un nouveau directeur dont le message est clair : « la valeur des connaissances scientifiques produites par l'*Unit* s'estimeront désormais à leur capacité à apporter des solutions à des problèmes précis ». Dans quelle mesure ce message transforme-t-il la pratique du laboratoire gouvernemental? Nous verrons comment Clarke s'adapte à cette politique de recherche en développant des études autour du *crime prevention*. C'est là qu'il imagine progressivement le concept de prévention situationnelle comme le moyen pour lui de qualifier un axe autonome de la criminologie. Nous attarderons dans un second temps sur la publication d'un article scientifique qui permet de repérer précisément l'apparition du lancement du label de recherche *situational crime prevention*. Nous reviendrons longuement sur ce texte que l'on considère souvent comme fondateur de la nouvelle discipline. Il sera examiné comme un acte conversationnel : Clarke s'adresse à la communauté savante. Quelles sont les tactiques utilisées par Clarke pour rendre la prévention situationnelle assez solide pour résister aux assauts les plus féroces ? Comment se positionne-t-il par rapport à ses adversaires ? Comment essaie-t-il d'enrôler le plus grand nombre dans son entreprise ? Comment passe-t-il de quelques éléments de preuves aux énoncés les plus généraux sur le crime ? Nous observerons enfin Clarke s'engager sur plan théorique en mobilisant la théorie du choix rationnel. Comment Clarke envisage-t-il de faire la preuve de la rationalité du délinquant ? Comment cette énonciation théorique vient-elle prendre place dans le développement de la prévention situationnelle ?

La science pour le gouvernement du crime

Jusqu'au milieu des années 1970, en Grande-Bretagne, il est encore difficile de distinguer les savoirs provenant de l'université de ceux produits par l'*Unit*, du moins sur la *forme*. Le modèle de production des connaissances de l'*Unit* était le même que celui de l'université : on espérait que les connaissances produites par les laboratoires soient largement mises à profit dans le processus de formalisation de politiques, mais dans une logique diffuse et indirecte. À partir de 1975, cette modalité d'utilisation des connaissances devient insatisfaisante. Il est reproché à l'*Unit* d'être trop isolée par rapport aux services administratifs du *Home Office*. Cette remise en question de la légitimité de l'*Unit* peut être comprise à la lumière de deux évènements étroitement liés.

Le premier dépasse largement le seul cadre de la politique criminelle. À cette époque, des réformes importantes touchent l'organisation de la recherche publique en Grande-Bretagne. L'attention commence à se focaliser sur les laboratoires publics avec la publication, en 1971, du rapport Rothschild sur l'organisation et la gestion de la recherche et du développement dans le secteur public¹⁷⁸. L'une des principales recommandations de ce rapport est qu'une action de recherche appliquée, financée par les ministères en appui à leurs propres

¹⁷⁸ Rothschild, L., 1971, "The organisation and management of government research and development", in *A Framework for Government Research and Development*, London, HMSO.

prérogatives, doit toujours se voir désigner un client explicite spécifiant ses besoins respectifs à un sous-traitant (nommément le laboratoire public concerné). Il s'agit du principe du rapport client/prestataire (*customer/contractor*). Ce principe a pour finalité de mettre un terme à une période au cours de laquelle les laboratoires poursuivent leurs propres agendas de recherche et de les rapprocher des préoccupations de l'administration. Les ministères-clients nomment dans ce contexte des chercheurs en chef afin de se faire assister dans la spécification de leurs demandes. D'un point de vue classique, le principe du client/prestataire tel que formulé par Rothschild est surtout envisagé dans une logique de recherche appliquée et de développement clairement distingué des principes de la recherche fondamentale, laissée entre les mains du *Research Council*. Mais cette division du travail n'est pas si simple à réaliser pour la recherche criminologique : d'une part, les budgets du *Home Office*, valables sous le modèle du *customer/contractor*, dépassent de loin le budget disponible par le *Research Council* pour des projets de recherche fondamental ; d'autre part, on s'accorde à reconnaître dans l'*Unit* que, même si une relation de type client/sous-traitant peut être repérée, l'applicabilité de ce principe pour la plupart des recherches en sciences sociales pose des difficultés¹⁷⁹.

Le deuxième évènement est plus proche de l'*Unit*. En 1974, le *Crime Department of the Home Office* crée une agence gouvernementale : le *Crime Planning Policy Unit* (CPPU). L'objectif affiché de cette agence est d'analyser les besoins stratégiques à long terme du *Home Office*, de développer et de coordonner des initiatives politiques, d'encourager une approche plus stratégique dans la mise en œuvre des politiques de justice et de sécurité et d'agir en *courtier* du savoir entre les chercheurs et les décideurs politiques. L'une des fonctions consiste directement à l'identification des priorités de recherche : il s'agit de fournir au *Home Office* de l'information pertinente, d'établir des synthèses de la littérature scientifique sur des questions politiques spécifiques et de faire des suggestions pour des programmes de recherche – une fonction qui aurait pu être assignée à l'*Unit* elle-même. Bien qu'un agent de l'*Unit* ait été installé dans cette nouvelle agence gouvernementale pour s'assurer que la recherche prenne bien place dans le processus de décision politique, avec la création du CPPU, c'est la légitimité même de l'*Unit* qui est remise en question.

Ces deux évènements interpellent directement le personnel administratif et scientifique de l'*Unit*. S'il résiste, il sait qu'il a peu de chance de voir le laboratoire de recherche gouvernemental survivre à ces réformes (disons-le d'emblée, c'est le CPPU qui disparaîtra en

¹⁷⁹ Sur ce point le débat est au plus vif à partir de 1980. À cette occasion il est publié le Rothschild Report, 1982, *An Enquiry into the Social Science Research Council*. London, HMSO. Lord Rothschild est conscient de la difficile application de son principe du client/prestataire dans les sciences sociales : « The public interest required and independent sources of funds for research which such customers cannot be expected or relied upon to undertake... it would be too much to expect Ministers to show enthusiasm for research designed to show their policies were misconceived. But it seems obvious that in many cases the public interest will be served by such research being undertaken. », *op. cit.* Sur la question des menaces sur les sciences sociales vers 1980 en Grande-Bretagne, on peut lire Posner, M., 2002, “Social Sciences under Attack in the UK (1981-1983)”, *La revue pour l'histoire du CNRS*, 7, <http://histoire-cnrs.revues.org/547>.

1979). Comment adapter les sciences sociales au défi lancé par le principe du client/sous-traitant ? Comment faire en sorte de ne pas être marginalisé par le CPPU ? Comment se rendre indispensable ? Deux hommes vont jouer un rôle crucial pour relever ce défi. D'un côté, John Croft, nouvellement nommé directeur de l'*Unit* et, de l'autre, Ron Clarke, encore simple *Research Officer* mais dont l'ambition le pousse à s'intéresser à la question du management du savoir. Nous allons observer comment ces deux hommes vont essayer d'adapter la pratique de recherche de l'*Unit* à ce nouveau contexte. Ensuite, nous observerons comment la prévention situationnelle apparaît comme la résultante de la nouvelle politique de recherche imaginée par Croft, mais aussi de la volonté de Clarke de transformer ses pratiques et de sa persévérance à remettre en question le fait que la criminalité s'explique par les caractéristiques psychologiques et sociologiques des délinquants.

Le message du nouveau directeur de l'*Unit*

Dans le récit officiel de l'histoire de la prévention situationnelle, le nom de Croft¹⁸⁰ est rarement mentionné. Il nous faut toutefois nous intéresser à ce personnage qui, comme nous l'avons vu plus haut, a pour mission de diriger l'*Unit* et de conduire une réforme interne à partir de 1974 (cette année-là attire particulièrement notre attention car elle marque également la fin pour Clarke de l'exploitation des ses données sur les *Approved Schools*, ce qui signifie qu'il doit, pour poursuivre ses recherches, lancer de nouvelles études afin de rassembler d'autres données).

Croft lance une première formulation de la politique de l'*Unit* dans un rapport officiel, *Research in Criminal Justice*, publié en 1976¹⁸¹. Dans ce rapport, trois thèmes étroitement imbriqués sont discutés : les objectifs de la recherche au sein de l'*Unit*, le contenu des programmes et les modalités décisionnelles de la programmation. À travers ces trois grands thèmes, Croft définit un nouveau modèle d'utilisation des connaissances scientifiques dans et par le gouvernement¹⁸². Il cherche à optimiser l'usage des savoirs dans le processus de décision et de formalisation des politiques de lutte contre le crime.

¹⁸⁰ Diplômé d'Oxford, John Croft a également suivi une formation en science de l'éducation à l'*Institute of Education* de l'université de Londres et de science politique à la *London School of Economics*. Il intègre le *Home Office* en 1952, comme *Inspector* dans le *Children's Department*. Sur Croft, il faut surtout insister sur sa proximité avec la tradition conservatrice libérale telle qu'on la trouve en Grande-Bretagne. Mais cette accointance avec le mouvement *Tory* n'explique pas son recrutement puisqu'à ce moment-là, ce sont les travaillistes qui viennent d'être élus, avec comme premier ministre en 1974 Harold Wilson, puis, en 1976, James Callaghan. Inutile donc de tirer des conclusions trop rapides sur la dimension conservatrice de sa conception de l'objet crime à ce moment-là. Ayant directement des comptes à rendre au *policy-makers* (les Ministres de l'Intérieur travaillistes sont Roy Jenkins en 1974 puis Merlyn Rees en 1976), il prend sans aucun doute de nombreuses précautions dans sa manière de formaliser ses idées.

¹⁸¹ Croft, J., 1978, "Research in Criminal Justice", *Home Office Research Studies* n°44, London, HMSO.

¹⁸² La relative originalité du rapport tient au fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un document administratif listant des grands axes et des principes généraux. Il s'agit d'un texte bien enlevé et finement argumenté, dans un style d'écriture soigné. Croft reste très habile sur les questions de fond. Il ne cite pas les pères fondateurs de la

Croft essaie de définir une attitude scientifique qui serait spécifique à celle d'un laboratoire gouvernemental, mais en se positionnant de manière indirecte dans un débat épistémologique académique. On constate cette habileté dans les deux paragraphes préalables à son argumentation : *Crime as a relative concept* et *Methods of research*. En ouvrant ces deux axes de réflexions, Croft soulève les difficultés politiques et méthodologiques de tout projet en criminologie en général et au sein de l'appareil d'Etat en particulier. Soulignons que Croft développe une criminologie de gouvernement avec une prise de conscience claire et effective de l'ambiguïté de l'objet « crime ». Mais il faut aussi reconnaître que sa position est stratégique et ne conduit que partiellement à une véritable construction de l'objet criminologique.

On peut néanmoins se poser la question de savoir comment il peut définir des objectifs réalistes de recherche si le crime, comme concept, est relatif, et si les contraintes et les limites méthodologiques sont nombreuses. Pour Croft, on dépasse cette aporie si on pose la question : « objectif réaliste oui, mais pour qui ? ». Les objectifs d'une recherche gouvernementale doivent être d'abord envisagés avec ceux qui ont la responsabilité de la gestion du *criminal justice system*. Croft assume pleinement une approche utilitariste de la recherche gouvernementale :

To return to the point made in discussing methods of research, identification of the study of crime as a descriptive science does not necessarily exclude the possibility of its acknowledgement as a humanitarian science. The aim in these circumstances would be to improve the human condition. But such an objective, however worthy, is too global and too fraught with ideological difficulties for present purposes, although it cannot be excluded from the bounds of political possibility. While managers of the criminal justice system are not incapable of idealism, their immediate concerns are necessarily utilitarian¹⁸³.

Cette vision utilitariste de la science n'empêche pas Croft d'envisager la recherche gouvernementale comme un instrument de mise à l'épreuve des présomptions et des valeurs propres au *criminal justice system*. Mais cet objectif reste difficilement réalisable : celui qui cherche n'est pas affranchi de prétention idéologique ; et le premier interlocuteur dans l'encadrement d'un programme de recherche est responsable de l'efficacité du système lui-même. On est donc face à un risque d'opposition systématique entre les responsables administratifs et les chercheurs en sciences sociales :

The administrator, who seeks information to help him run the system more efficiently or more successfully or more cheaply or more humanely (or any

discipline, mais il les discute en filigrane en ouvrant des questions épistémologiques (comment définir le « crime » et la méthode de recherche qui peut lui être associée ?) sans jamais perdre son lecteur dans un questionnement trop complexe.

¹⁸³ *Ibid.*, 4.

combination of such criteria), will be challenged by the social scientist on the ground that the aims of the system itself need to be examined first¹⁸⁴.

Le grand défi de Croft est de parvenir à concevoir une organisation de la recherche qui ne soit pas bloquée par des conflits d'intérêts entre les administrateurs et les chercheurs. D'un côté, les administrateurs pourraient craindre de voir leur marge de manœuvre s'amoindrir, ce qui les placerait dans une situation de méfiance à l'égard des résultats des enquêtes. De l'autre, les chercheurs, bien qu'au service du gouvernement, pourraient avoir des objectifs de recherche différents de ceux des administrateurs, ce qui conduirait alors à la confrontation de deux cultures professionnelles antagonistes. Selon Croft, cette opposition n'est pas vertueuse. Il est préférable d'envisager la construction concertée de programme de recherche :

There is no special merit in confrontation of this kind. However stimulating the intellectual challenge, the conduct of public business is likely to suffer if such conflicts, which are in practice rare, are allowed to continue for any length of time. Special efforts therefore have to be made to ensure a consensus about objectives.

This is a difficult point to appreciate and perhaps an example, and hypothetical one, may be invoked on an attempt to clarify it. Suppose that an administrator charged with improving the efficiency of the prison service seeks guidance from research. In practice, the activities or the administrator are likely to be constrained by restrictions on the amount of money to be spent on new buildings and on the recruitment of additional prison officers; if the social scientist were to start from the premise that an entirely new type of prison is required, to be staffed by officers who require special training, and that the prison rules require amendment to enable the establishment to be run on different lines, there is little common ground upon which collaboration between social scientist and penal administrator can be immediately based. This is not to deny that a radical policy, one which may seek to overturn basic concepts, may not emerge from such a collaboration but it is rare for this to serve as a starting point. Agreement between the two sides on practical objectives, and appreciation of practical constraints, helps to remove possible dissatisfaction with the outcome of an inquiry and thus assists the acceptance of the findings of the research in question¹⁸⁵.

Dans le projet de Croft, le seul moyen de mettre sur pied une recherche gouvernementale effective est de parvenir en amont à se mettre d'accord sur ses objectifs. Mais il ne suffit pas de créer les conditions d'un accord entre l'administration et les chercheurs pour bâtir une politique de recherche. Il faut apporter des précisions sur les contours du contenu d'un programme. Sur ce point, Croft évacue d'emblée un programme de recherche tourné vers les grandes institutions (économie, éducation, morale, religion, etc.) sur lesquelles le *criminal justice system* repose. Les administrateurs ayant trop peu d'influence sur ces grandes institutions, il n'est pas rentable d'engager des études dans cette direction. C'est pourquoi Croft estime que le contenu d'un programme de recherche doit être dicté par sa fonctionnalité (*practicalities*) et vis-à-vis de la philosophie d'action adoptée par le gouvernement. Sur ce

¹⁸⁴ *Ibid.*, 5.

¹⁸⁵ *Ibid.*

dernier point, Croft insiste particulièrement en distinguant une politique active (qui encourage l'exploration d'options politiques innovantes) ou passive (en confinant la recherche à l'analyse des effets de la loi avec pour objectif limité de modifier les procédures légales et administratives quand l'opportunité se présente). Les deux modes d'action relèvent de deux styles de recherche distincts:

At this point, however, a distinction should be made between styles of approach to research programs and their contents. No doubt a well balanced program should contain both passive and active elements but there is one important sense in which an active policy can be pursued but which does not necessarily make too many demands on the credibility of research methods¹⁸⁶.

Croft essaie de définir ici un programme de recherche simple, tourné vers la mise en œuvre d'expériences innovantes en matière de lutte contre le crime – autrement dit ne posant pas de défis méthodologiques trop complexes. Dans cette manière d'envisager la recherche, il n'y a pas, d'un côté, les chercheurs et de l'autre, les administrateurs, mais une coopération permettant de mettre sur le même plan les visions du monde des deux parties :

[...] the stance of the participants in the process of formulating a research program intended to influence policy will be determined in subtle ways by the concept they themselves have of crime. In this the social scientist cannot act independently and, although he may seek to persuade the policy-makers to come round to his own way of thinking, ultimately the concept can only be realized as a joint endeavour¹⁸⁷.

Le rapport de 1977 doit être envisagé comme le message que Croft diffuse, certes aux autorités gouvernementales auxquelles il doit rendre des comptes, mais également aux membres de son service qu'il doit être capable d'enrôler. Il explique à son personnel quels types de lien les pratiques scientifiques devront désormais entretenir avec le gouvernement. L'explication qu'il leur donne pourrait se résumer en ces termes : « vos recherches sont de toute façon liées à des projets et des intérêts, il est donc vain de vouloir affirmer la production d'une recherche pure de toute idéologie. Il faut trouver une position intermédiaire. Ne pas se mettre dans une situation de dépendance directe au ministère afin d'éviter la sclérose intellectuelle ; mais de la même façon, ne pas défendre une autonomie envers et contre tout ». Croft cherche les conditions d'un débat possible entre les chercheurs et l'administration car il estime que s'il n'y a pas de place pour une conversation entre les personnes au moment de la définition des programmes de recherche et de la diffusion de leur résultat, il ne reste plus que des discours dogmatiques. C'est parce que les dépendances indirectes au pouvoir lui semblent inévitables que Croft invite plutôt à réfléchir aux conditions d'une production d'un savoir négocié entre les scientifiques et l'administration. Toute l'habileté de Croft consiste à promettre aux scientifiques de son laboratoire qu'il ne les laissera pas devenir directement

¹⁸⁶ *Ibid.*, 6.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 9.

dépendants du pouvoir tout en leur laissant entendre que ce dernier comptera parmi les éléments à prendre en compte dans les négociations qui aboutiront à l'adoption de nouveaux modèles théoriques¹⁸⁸. Bien que Croft, à cette époque, soit étiqueté libéral conservateur, Clarke – qui ne se reconnaît pas dans ce courant politique – se laissera convaincre par le *parler frais* de son nouveau directeur.

La stratégie d'adaptation de Clarke : le modèle du *policy-oriented research*

En effet, lorsque Croft définit un nouveau régime de production des savoirs dans l'*Unit*, Clarke est particulièrement réceptif à cette manière d'envisager la recherche. Ses travaux sur les politiques de traitement l'ont conduit à s'interroger sur les modalités d'utilisation adéquates des savoirs dans le processus décisionnel. Il s'est penché sur la question de la gestion des connaissances dans un contexte où il a mesuré toutes les limites de l'influence de ses recherches sur les institutions de traitement de la délinquance¹⁸⁹. C'est pourquoi il est intéressé par la réforme de son directeur avec qui il va tisser une alliance particulièrement étroite. Il nous raconte comment la prise de direction du laboratoire par Croft est l'occasion pour lui d'une fulgurante promotion et l'opportunité d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche vers la prévention du crime (*crime prevention*) :

Then John Croft got, he became the head of the Unit. And he was a tough individual. He was no researcher, he thought he was but he was not. But he was a really tough minded individual, and basically got rid of all of these people who had been there a long time and made their lives very uncomfortable, and they either moved somewhere or they retired or something like that. And he created a new regime where he which I completely agreed with [...] And he also changed the structure of the Unit a bit, so that there were defined teams working on specific areas. I actually became in charge of several teams. I was promoted quite quickly. There were various levels: assistant research officer, research officer, senior research officer, principal research officer, senior principal research officer, and then Croft. Now I came in as a research officer I think. I was very quickly promoted to senior research officer, like within a year, and then principal research officer within another two years, then eventually, probably within being there about six years I was made a senior principal research officer in charge of several teams. And then I had a chance to create what I

¹⁸⁸ Le débat que soulève Croft renvoie à l'épineuse question de l'autonomie de la science. Dans *Science, argent et politique*, Dominique Pestre explique que deux modes de production des savoirs ont toujours coexisté : un premier mode serait centré sur l'université et son éthique alors que le second est distribué entre des lieux très divers aux échelles de valeurs variées (dans le passé, les cours princierres, les institutions militaires et des contextes industriels, plus récemment, les firmes innovantes, les institutions financières pourvoyeuses de crédit, les fondations, etc.). Selon Pestre, « le premier mode n'a jamais existé sous sa forme pure parce que la science moderne en tant qu'institution, celle qui se met en place aux XVI^e et XVII^e siècles, a toujours été du plus haut intérêt pour les pouvoirs politiques, économiques et militaires ». Notons surtout que ces deux modes idéaux de production des savoirs sont des discours que Croft constitue lui-même et qu'il essaie de transformer en système normatif. Pestre, D., 2003, *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Paris, INRA.

¹⁸⁹ Clarke avait déjà formulé en 1973 plusieurs propositions afin d'organiser des dynamiques de recherche plus intégrées au processus de décision lors des conférences du Conseil Criminologique de l'Europe : Clarke, 1974, "Towards more effective treatment evaluation", *op. cit.*

thought it should all be about, so I pushed this idea of crime prevention, because I felt that other ways of trying to deal with offenders weren't doing very well. And Croft encouraged me. [...] I was really Croft's right hand man. I did the work, I was his right-hand man, I did what he wanted and I persuaded him to do what I wanted.¹⁹⁰

Clarke est libre d'ouvrir toutes les pistes de recherche qu'il souhaite (il n'est pas dirigé par Croft sur le choix des objets d'étude, et nous verrons plus bas pourquoi il s'oriente vers la prévention technique du crime), mais à la condition de se conformer à la nouvelle politique de recherche de Croft. Cela signifie qu'il doit trouver une pratique de recherche qui réponde aux besoins gouvernementaux. Clarke définit cette pratique lors d'une communication, *Penal Policy-Making and Research in the Home Office*¹⁹¹, réalisée lors de la Conférence de Cropwood de 1976 qui porte cette année-là sur le management de la recherche au sein du gouvernement. C'est dans ce contexte qu'il en arrive à développer un style de recherche *policy-oriented* où il part du principe que *l'action discipline les savoirs* :

The distinguishing characteristics of [the policy-oriented research] are that it should be conceived of and carried out within a policy framework and that its results need to be evaluated by the extent to which they develop policy and help to get it implemented. In other words, policy provides the discipline for the research in a way analogous to that in which theory 'disciplines' the best academic research.¹⁹²

Clarke dit concevoir une recherche *policy-oriented* dans une perspective tout aussi scientifique que la recherche académique, mais sur un mode différent. Il s'agit de faire le pari qu'une coopération étroite entre l'administration et les chercheurs aurait des vertus créatrices. En confrontant ses recherches à des préoccupations de politiques publiques, Clarke est contraint d'aller au-delà des préoccupations qui lui sont propres, pour envisager des questionnements et des pistes de recherche auxquels il n'aurait pu penser autrement.

Thus anyone attempting to undertake research in relation to a policy issue will, unlike the more academic researcher, often need to advance his program of work on several fronts at once. He cannot afford to devote too many resources to a particular study or to one line of interest. He needs to be aware that every study, however sophisticated, is likely to have flaws which will limit its value in the policy debate and to recognize the depressing fact [...] that studies which have been the most effective in policy terms have often been among the least scientifically rigorous. Further, he will need to acknowledge that, faced with a determined adversary, it is very difficult to close all the loopholes in an argument, though alternatives can be

¹⁹⁰Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

¹⁹¹ Clarke, 1976, *Penal Policy Making and Research in the Home Office, Paper presented to the Cropwood Round-Table Conference*, University of Cambridge, Institute of Criminology.

¹⁹² *Ibid.*, 116. Lors de cette Conférence de Cropwood de 1976, un administrateur du CPPU donne une communication et livre des informations précieuses qui recoupent de manière cohérente les affirmations de Clarke : Moriarty, M. J., 1976, "The policy-making process: how it is seen from the Home Office", *Papers Presented to the Cropwood Round-Table Conference*, University of Cambridge, Institute of Criminology.

made to appear increasingly implausible. Together with the policy-maker he will therefore be continually making judgments, which will need periodical revision, about the likely tactical importance of a particular strand of argument and the strength of the evidence needed to sustain or refute it. This will in turn involve further judgments about the costs of procuring differing kinds of evidence [...] The research style has to be much flexible than is usually possible in university departments, which rely on external research money – every penny of which has usually to be justified in advance – and which have to meet certain scholarly expectations¹⁹³.

Clarke sait que les criminologues de l'université, en grande partie, estiment qu'ils doivent formuler eux-mêmes la totalité de leur problématique et de leurs préoccupations, qu'ils seraient les plus à même de statuer sur la validité de leur questionnement et qu'ils sont les seuls à pouvoir juger de la pertinence de leurs enquêtes. Clarke entend plutôt à rompre avec cette autonomie exigée par les universitaires et s'interroge sur le degré d'autonomie correct qu'il doit chercher à maîtriser. Dans le modèle de Clarke, la production de la science ne peut pas échapper au contrôle politique. Et c'est grâce à ce contrôle qu'il envisage une recherche pratique susceptible, comme la recherche dite « fondamentale », de découvertes majeures¹⁹⁴.

None of this means, of course, that the intellectual standard demanded of this kind of research will not be any less high nor, especially, does it mean that the policy-oriented researcher must adjure an interest in theory. For one thing, the parent discipline would suffer if he were to do so; as Professor Tizard has expressed it, “it is through a proper consideration of practical issues that social science is most likely to make theoretical advances in this century”. The work of my former research unit colleague Ian Sinclair which in compelling way drew attention to the importance of immediate environment in determining delinquency provides an example of such a contribution to theory¹⁹⁵.

Tel un écrivain qui se serait imposé un ensemble de règles strictes comme des contraintes qui favoriseraient sa créativité, Clarke envisage le principe de la *policy-oriented research* comme un moyen de propulser l'imagination scientifique. Mais, il s'agit avant tout d'une stratégie d'adaptation qui lui permet de poursuivre autrement, mais dans la même direction, les hypothèses de recherches sur les déterminants environnementaux de la délinquance.

La construction de l'objet *crime prevention*

Après avoir identifié la nouvelle politique de recherche élaborée par Croft comme un message adressé à ses troupes scientifiques, nous avons décrit la manière dont Clarke cherche à adapter

¹⁹³ *Ibid.*, 120.

¹⁹⁴ Il faut noter que Clarke refuse l'opposition entre la connaissance fondamentale qui se caractériserait par une très grande généralité (qui garantirait son utilité sociale) en produisant des théories à vocation universelle et la connaissance appliquée qui serait d'une moins grande généralité mais serait directement appropriable.

¹⁹⁵ *Ibid.*, 121.

sa pratique de chercheur à un modèle qui donne naissance au *policy-oriented research*. Il envisage la subordination du savoir à l'action qui découle du nouvel impératif de la recherche : chercher en s'assurant d'intéresser les utilisateurs. Cette nouvelle stratégie à pour effet d'augmenter les contraintes du travail de recherche. Une partie des criminologues reconnaît la validité de cette politique, financée dans le cadre du Rapport Rotchild (c'est le cas de Clarke). Les autres sont écartés de la main de fer de Croft. Et la nouvelle politique de recherche provoque un rapport de force entre l'*Unit* et la recherche universitaire.

Voyons, plus précisément, les effets sur les travaux de Clarke de ce contexte où il doit trouver un moyen efficace, à travers ses recherches, de soutenir une culture de la décision au *Home Office* fondée sur l'utilisation des savoirs produits par l'*Unit*.

Clarke s'est promis, depuis ses recherches sur les *Approved School*, de poursuivre sa démonstration de l'intérêt de la *learning/environmental theory* pour agir sur le comportement délinquant. Mais, depuis 1975, s'il veut poursuivre dans ce sens, il doit faire avec la nouvelle politique de recherche du *Home Office* qui lui impose de se poser une question simple en préalable de la définition d'un projet de recherche : « *how to identify the range of policy to which the Unit can best make a contribution* ». Clarke discute de cette question avec une des membres du CPPU et le directeur de l'*Unit*. C'est à cette occasion qu'ils choisissent d'ouvrir des pistes de recherche autour du *Crime Prevention* en créant en 1975 un groupe de travail spécifique : *The Home Office Working Group on Crime Prevention*¹⁹⁶.

Clarke choisit à cette occasion de s'intéresser à deux objets distincts : d'un côté, la politique d'équipement des automobiles en dispositif antivol dans les colonnes de direction et, de l'autre, les effets de la surveillance des conducteurs de bus sur le vandalisme. Le choix de ces deux objets n'est pas indifférent. Depuis le milieu des années 1960, le *Home Office* avait mis sur pied un comité permanent sur la prévention du crime, composé de représentants de l'industrie, de l'organisation fédératrice des syndicats britanniques (*Trade Union Congress*), de la chambre des commerces, de l'industrie et des assurances, et de l'association des chefs de police. L'orientation de travail du comité était essentiellement tournée vers le crime de prédation (équipements publics, logements, véhicules et biens marchands). En 1975, le comité a publié un rapport sur le vandalisme qui mesurait toute l'ampleur du phénomène (coût) et appelait les chercheurs à expliquer les causes de ce phénomène¹⁹⁷. Chargé de rassembler les acteurs industriels, le comité avait également impulsé dans le secteur automobile la

¹⁹⁶ Le groupe de travail est chargé d'examiner « the broad crime prevention field in order to identify scope for progress in influencing social policy for crime prevention purpose or for articulating the crime prevention dimension to other departments ». Ce groupe est composé de représentants du *Crime Policy Planning Unit*, de l'*Economing Planning Unit*, de l'*Home Office Research Unit*, de *Her Majesty's Inspectorate of Constabulary*, du *Probabtion Inspectorate*, de l'*Urban Deprivation Unit* et du *Community Programs Department*.

¹⁹⁷ Home Office, 1975, *Protection Against Vandalism, Report of the Home Office Standing Committee on Crime Prevention*, London, HMSO.

standardisation des dispositifs antivol dans les colonnes de direction des voitures¹⁹⁸. C'est dans ce contexte où le gouvernement cherche à prévenir le vol de véhicule et le vandalisme, que Clarke et son équipe orientent leurs recherches vers ces deux nouveaux axes thématiques. Une fois les axes thématiques choisis de manière stratégique, Clarke doit se poser une deuxième question s'il veut rester fidèle à la nouvelle politique de recherche : « *how to design research which will have a more direct effect on policy* ». Ne pouvant plus envisager ses recherches dans une perspective de psychologie, il doit dorénavant s'inspirer des méthodes de la *policy analysis*¹⁹⁹ qu'il découvre avec la création du CPPU. Il comprend très vite que la *policy analysis* ne renvoie pas, d'un côté, à des administrateurs qui définissent les problèmes et, de l'autre, à des chercheurs qui trouvent des solutions. Le *credo* de Clarke est de fonder la recherche dans une collaboration étroite avec les principaux intéressés :

Administrators need advice “on tap” about what are researchable problems and how research resources are best utilized, while research workers need input from administrators, not just at planning stage, but also at stages of analyzing and interpreting the data, about the likely practical application of any result²⁰⁰.

Pour observer comment Clarke cherche une approche analytique qui convienne à son « client », prenons son approche des politiques en vigueur qui rendent obligatoire l'installation d'antivols sur la colonne de direction des voitures neuves²⁰¹. Dans cette étude, qui est mise en place en collaboration avec la *Metropolitan Police* et le *Greater Manchester Transport* (ce qui permet un accès privilégié aux données statistiques), il s'agit de mesurer l'impact de la campagne de prévention sur le nombre de vols de véhicules.

Le premier objectif de Clarke est de pouvoir produire une étude dans les temporalités qui sont celles des membres du *Standing Committee*. Il ne peut plus se permettre des recherches sur le long terme comme pour ses études sur le traitement de la délinquance (qui pouvaient durer

¹⁹⁸ Depuis 1969, le Home Office publie une revue gratuite, *Crime Prevention News*, à travers laquelle on peut observer la construction progressive des problèmes liés à la prévention du crime autour des années 1974 et 1975. Le thème du vol de véhicule y apparaît régulièrement. Par exemple, en 1974 “Nottinghamshire Constabulary lock it (vehicle security) campaign”, *Crime Prevention News* n°22; “Vehicle security week in reading”, *Crime Prevention News*, n°23, “Southampton car security week 1974”, *Crime prevention news*, n°24; en 1975 “Bath car Campaign”, *Crime prevention news*, n°25 and n°26; “Thefts from cars decrease”, *Crime Prevention News*, n°28.

¹⁹⁹ La notion de *policy analysis* apparaît régulièrement dans les interventions de Clarke, et particulièrement lorsqu'il porte un regard réflexif sur sa pratique de recherche. Il faut entendre par *policy analysis* le domaine de recherche en vogue depuis le début des années 1960 dans l'univers anglo-saxon. Il s'agit d'analyses assumant une dimension normative et susceptibles d'être versées directement dans le processus de décision publique.

²⁰⁰ Clarke, 1976, *Ibid.* 117.

²⁰¹ Clarke s'entoure de psychologues comme Pat Mayhew et Mike Hough pour conduire l'étude. Les résultats de leur enquête sont publiés dans Mayhew, P., et al., 1976, « Crime as Opportunity », *Home Office Research Studies* n°34, London, HMSO. Le rapport contient une étude sur le vol de véhicule et une autre sur le vandalisme. Nous ne présenterons pas celle sur le vandalisme qui montre qu'il y a vingt fois plus d'actes de vandalisme à l'étage supérieur des bus à impériale (laissé sans surveillance) qu'à l'étage inférieur. C'est pourquoi la compagnie d'autobus recrute d'anciens receveurs pour surveiller l'étage supérieur. L'équipe de Clarke parvient à montrer que les dégradations diminuent avec la présence de ces receveurs, mais les anciens receveurs sont plus souvent victimes d'agressions dans ce rôle. .

plus de cinq ans). En moins d'une année, il doit être en mesure de fournir des résultats fiables à ses interlocuteurs, quitte à produire des recherches de moins bonne qualité. Les recherches sur le long terme s'intègrent difficilement au processus de décision, car entre le lancement de l'enquête et la diffusion des résultats, le contexte peut avoir complètement changé. En définissant un panel de questions auxquelles il peut apporter une contribution efficace, Clarke doit donc penser la temporalité de son projet. Cette contrainte à un effet direct sur les données recueillies dans l'étude. Clarke et son équipe veulent estimer l'évolution du nombre de vols de voitures entre 1969 et 1973 – cette dernière date marquant le lancement de la standardisation obligatoire des dispositifs antivol. Ils constituent, pour chaque année, un échantillon correspondant aux 20 plus récents « *thefts* » et aux 20 plus récents « *unauthorised taking* » recensés par la police sur les 23 districts de Manchester, soit un total d'environ 920 véhicules à chaque fois. Ils identifient ensuite, pour chacun des échantillons, la proportion de voitures neuves (âgées de moins de 3 ans) parmi les voitures volées, afin de mesurer l'impact de l'introduction des dispositifs antivol. Clarke et son équipe parviennent à montrer une baisse significative du vol de voitures neuves :

'New' cars (ie those 3 years old or less) as a proportion of cars stolen and taken without authority in the Metropolitan Police District in 1969 and 1973.

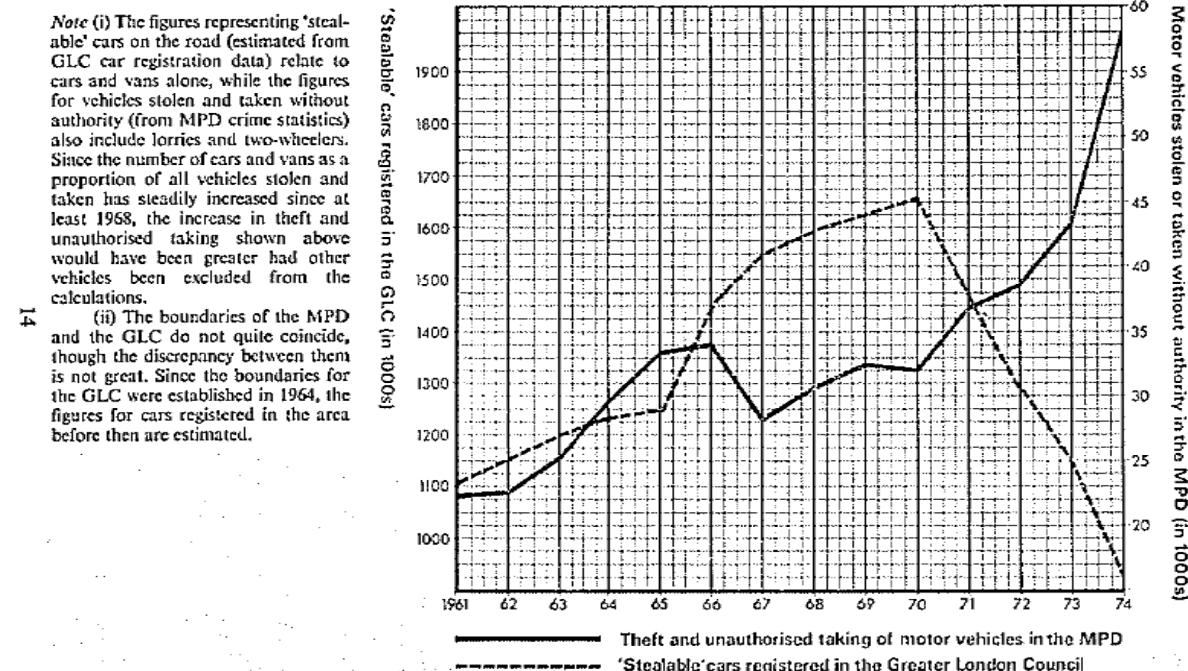
	1969			1973		
	<i>Unauthorised taking</i>	<i>Theft</i>	<i>Total</i>	<i>Unauthorised taking</i>	<i>Theft</i>	<i>Total</i>
All cars taken	460	457	917	460	458	918
New cars taken	93	99	192	30	17	47
% new cars	20.2%	21.7%	20.9%	6.5%	3.7%	5.1%

Tableau représentant la baisse significative du vol de voitures avant et après l'installation des antivols dans les colonnes de direction.

Quel sens accorder à ces résultats ? Notons qu'il est impossible d'expliquer les 47 *new cars taken* en 1973 (est-ce dû à la négligence des propriétaires ? à la ruse des voleurs ?), ni même de déduire quoi que ce soit des différences quantitatives des vols pour les deux catégories *Unauthorised taking* et *Theft* (les antivols ont moins d'effet sur les voleurs professionnels que sur les voleurs d'occasion). La seule chose que Clarke peut déduire de ce tableau, c'est que la politique d'équipement en antivols est efficiente pour les voitures équipées, mais que cette politique double le risque pour les voitures anciennes sur lesquels les criminels se rabattent. Bien que, en 1974, l'installation d'antivols sur la colonne de direction des automobiles ne donne pas à la police une solution complètement satisfaisante, leur efficacité sur les voitures qui en sont équipées laisse suggérer aux membres du *Standing Committee* que la proportion de voitures protégées augmentant, le nombre de vols de véhicules pourra chuter avec le temps. Mais les membres du *Standing Committee* aimeraient savoir, avec précision, quand ils pourront attendre un effet considérable de la sécurisation, c'est-à-dire quand cette politique aura un bénéfice pour la collectivité toute entière. Il est difficile pour Clarke et son équipe de répondre à cette question avec les données qu'ils ont en main. D'une part, ils ne savent rien

de la durée de l'efficacité des dispositifs antivol ni sur la capacité des voleurs à transformer leur mode opératoire. D'autre part, les modèles épidémiologiques qu'ils ont à disposition montrent que la baisse du nombre de voitures volables ne s'accompagne pas de la baisse générale du nombre de vols de voitures²⁰².

Figure 2:1
THEFT AND UNAUTHORISED TAKING OF MOTOR VEHICLES IN THE METROPOLITAN POLICE DISTRICT AND NUMBERS OF 'STEALABLE' CARS (ie WITHOUT STEERING COLUMN LOCKS) REGISTERED, 1961-1974

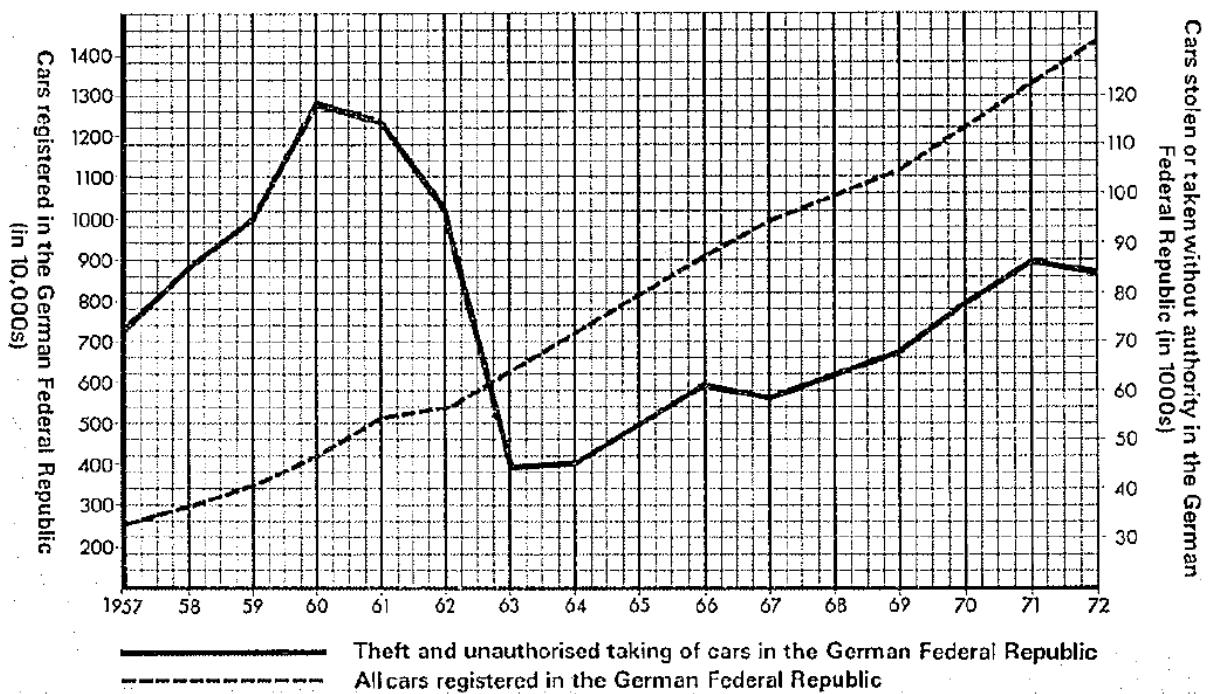


Graphe montrant que la baisse des voitures volables ne s'accompagne pas de la baisse générale du nombre de vols de voitures.

Face à ces données lacunaires, Mahyew et ses collègues considèrent ensuite une toute autre politique de blocage de volant, en vigueur cette fois en Allemagne de l'Ouest, où obligation a été faite à tous les véhicules, aussi bien anciens que neufs, d'être équipés d'un système antivol à une date donnée – ce qui a eu pour effet de provoquer une pénurie, pour les délinquants, de véhicules faciles à voler. Clarke montre comment les vols de voiture connaissent alors une baisse significative :

²⁰² Clarke et son équipe comparent entre 1961 et 1974 l'évolution totale du nombre de véhicules volés avec l'évolution du nombre de voitures volables (les modèles non équipés de dispositif de blocage du volant). Ils recueillent les données auprès de l'administration du Grand Londres et les comparent à celles de la police de Manchester.

Figure 2:2
THEFT AND UNAUTHORISED TAKING OF CARS IN THE GERMAN FEDERAL REPUBLIC, AND NUMBERS OF CARS REGISTERED, 1957-1972



Graphe montrant, pour l'Allemagne, l'augmentation des occasions (le nombre de voiture en circulation), mais la baisse significative du vol de voiture après la campagne d'installation d'antivols dans les colonnes de direction.

C'est avec l'exemple allemand que Clarke et son équipe parviennent à expliquer le modèle d'évolution du nombre de vols de véhicules en mobilisant la notion d'« occasion » (*opportunity*). Il faut nous attarder sur celle-ci afin de comprendre ce que Clarke va lui faire subir pour la faire sienne. La notion d'« occasion » est apparue en criminologie au début des années 1960 avec l'ouvrage devenu célèbre de Cloward et Ohlin, *Delinquency and Opportunity*, dans lequel les deux auteurs suivent Merton en partant du principe que les délinquants ne sont pas habités par des désirs insatiables, mais plutôt tendus vers la réalisation des buts que la société leur fixe. C'est en des termes monétaires que ces buts sont définis, l'argent étant la mesure du succès social. Cloward et Ohlin montrent ainsi que les garçons des milieux ouvriers ont assimilé les objectifs de succès proposés à tous, sans avoir les moyens légitimes de les réaliser. Ecartelés entre ce qu'ils sont encouragés à désirer et la pénurie de leur moyens, ils en conçoivent stress, frustration et sentiment d'injustice. La délinquance apparaît à certains comme une issue si des « occasions illégitimes » se présentent, comme par exemple l'intégration d'un gang pour y faire l'apprentissage du crime. C'est le jeune homme qui n'a devant lui qu'un éventail limité d'occasions légitimes pour réussir et un large éventail d'occasions illégitimes qui optera pour la solution délinquante. Un auteur très proche de Clarke, Leslie Wilkins (cf. Chapitre précédent), reprend en 1964 la notion d'*opportunity*, mais

la fait évoluer dans un sens bien différent de celui que lui donnent Cloward et Ohlin. Dans son ouvrage lui aussi devenu célèbre, *Social Deviancy*, Wilkins étudie également l'évolution du nombre de vols de voitures en faisant la comparaison avec la quantité de voitures en circulation entre 1938 et 1961. Il montre que le nombre de véhicules volés varie proportionnellement au nombre de voitures disponibles : les opportunités légitimes (la possession de voitures) font augmenter les opportunités illégitimes (le vol de voitures). Clarke s'intéresse à l'étude Wilkins car elle part d'une position libérale qui voit la criminalité des individus comme reflétant les variations naturelles des caractéristiques humaines – chacun étant par nature ni vraiment mauvais ni vraiment bon et les conditions sociales n'influant pas sur la distribution du crime. Mais cette conception ne lui permet pas d'expliquer l'évolution du vol de voitures en Grande-Bretagne qui, comme nous l'avons vu plus haut, continue d'augmenter. C'est pourquoi Clarke pousse plus loin le modèle de Wilkins en expliquant que le choix des cibles est un processus complexe, qui ne dépend pas uniquement de la quantité des cibles mais aussi de leur degré de protection.

C'est ainsi que l'objet *physical crime prevention* voit le jour pour la première fois. Issu en droite ligne de la *policy analysis*, il résulte de la rencontre des besoins du *Standing Committee* et de l'intérêt chez Clarke pour le concept d'*opportunity*. Si le premier rapport ne suscite guère d'intérêt dans la communauté savante, il va largement contribuer à mettre la prévention du crime (*crime prevention*) à l'agenda de la politique de recherche de l'*Unit*. La liste des rapports gouvernementaux publiés fournit une indication sur la stabilisation progressive de l'objet. En 1978, l'*Unit* publie une série d'études sur le vandalisme (*Tackling Vandalism*) dans lesquelles les chercheurs de l'*Unit* essaient de trouver le moyen de cerner le phénomène (statistique administrative, enquête localisée de victimation), de comprendre les comportements des jeunes « vandales » (*Self reporting vandalism*), de tester les idées du *defensible space* d'Oscar Newman dans le logement social, de résoudre les problèmes de dégradation dans les bus et les cabines téléphoniques. En 1979, les chercheurs explorent en détail les techniques de surveillance dans *Crime in public view*. La même année, Clarke et Hough publient un rapport particulièrement remarqué, *Crime prevention and the police*, dans lequel ils évaluent l'*efficacité préventive de l'intervention policière*. En 1980, l'*Unit* publie un rapport sur l'évaluation des campagnes de prévention dans *Crime prevention publicity an assessment*. Tous ces rapports présentent des caractéristiques similaires : réalisés en des temps records (quelques mois pour l'enquête et l'écriture), d'un format relativement court (20 pages en moyenne par étude, un rapport pouvant aller jusqu'à 5 études) et rédigés dans un style accessible. Leurs conclusions laissent entrevoir la formation progressive d'un discours sur la prévention de la délinquance, que le groupe de travail cherche à formaliser. En 1980, Gladstone, un des membres les plus actifs du groupe, rédige un rapport pour en rendre compte²⁰³. Cette année-là, l'objet *crime prevention* renvoie à trois pratiques, différentes mais

²⁰³ Gladstone, F.J., 1981, “Co-ordinating Crime Prevention Efforts”, *Home Office Research Study n°62*, London, HMSO.

complémentaires dans l'esprit des chercheurs de l'*Unit* : l'*opportunity reduction*, la *social prevention* et la *legislative prevention*.

Clearly, none of these three approaches to crime prevention offers a panacea yet each has something to offer. Which is most relevant would depend on the specific crime under consideration as well as circumstances peculiar to the various localities in which it occurs. All three need to be considered and the working group's report concluded that rather than starting from targets in general, or criminals in general, as is generally the case at present, it would be more helpful to begin at the nexus of the criminal act itself, that is the circumstances surrounding the commission of a particular offence. This implies a need for increased liaison and co-ordination of effort because knowledge, skills and responsibility for decision-making with respect to each approach are frequently divided between several agencies.²⁰⁴

Lorsque Gladstone écrit qu'il faut comprendre « *The nexus of the criminal act itself* », il développe une vision *situational* – on mobilise encore la notion de *situational inducement of criminality* sans nécessairement la relier à des facteurs physiques²⁰⁵ – de la prévention qui intègre la prévention sociale, la prévention légale et la réduction des opportunités. L'idée du groupe de travail n'est pas de livrer une méthode de la prévention du crime mais d'organiser un processus (*procedure*) qui nécessite l'implication de plusieurs acteurs pour produire et diffuser du savoir en matière de *crime prevention* dans et par delà le gouvernement : « *The procedure is not itself a method of preventing crime, but rather a decision-making tool to facilitate a more coordinated and systematic approach*²⁰⁶. » Il s'agit d'identifier les domaines de savoir propre au *crime prevention* (recherche sur les opportunités pour la prévention physique, recherche sur les motivations des délinquants pour la prévention sociale, et recherche sur les effets de dissuasion de la loi pour la prévention légale) ; d'adopter des mécanismes incitant les individus à exploiter les connaissances produites ; d'élaborer les outils qui favorisent ces mécanismes (constitution de bases de connaissance, politique de publication, métier de travailleur du savoir, etc.). Pour les membres du groupe de travail, il est difficilement imaginable de dissocier les différentes formes de prévention, et encore moins de faire de la prévention une branche de la criminologie – hormis Clarke qui pense avoir trouvé, pour la criminologie et, partant, pour sa carrière scientifique, une piste de recherche fructueuse autour de la notion d'*opportunity reduction*. Mais il lui faut trouver le moyen de faire évoluer le statut de ce domaine de recherche : Clarke a cherché pendant cinq ans à mettre sur pied, avec ses collaborateurs, un savoir de gouvernement ; il veut désormais en faire un savoir disciplinaire. C'est à cette occasion qu'il a l'idée habile de « lancer le label » de *Situational Crime Prevention*.

²⁰⁴ *Ibid.*, 9.

²⁰⁵ Notons que Clarke distingue clairement, dès 1976, dans *Crime as Opportunity*, la « technological prevention » de « the effort to reduce delinquency by creating broad changes in the structure of community life ». Il peut également évoquer la notion de « tactical prevention » qu'il oppose à celle de general prevention.

²⁰⁶ Gladstone, F.J., *ibid.*, 10.

L'article programmatique de 1980 : une conversation avec la communauté savante

Clarke a 39 ans lorsqu'il publie, dans le prestigieux *British Journal of Criminology*, un article intitulé « *Situational Crime Prevention: Theory and Practice*²⁰⁷ ». Ce texte programmatique est avant tout une revendication de légitimité : en 1980, son travail reste faiblement reconnu dans le monde académique. Le lien entre ce texte et le scepticisme général à l'égard des travaux de Clarke et de son équipe explique sans doute la facture de l'article, modelé selon un discours tranché, offensif au début et défensif à la fin : il débute en première partie par une attaque radicale des théories dominantes en criminologie, dites « dispositionnelles », auxquelles viennent s'opposer les théories « situationnelles ». Clarke expose ensuite, dans la deuxième partie, la composition de la prévention situationnelle à travers un panel d'analyses et d'expériences. Enfin, il discute les objections morales et éthiques susceptibles de freiner le développement de la discipline²⁰⁸.

Le caractère programmatique du texte le situe à un niveau d'étude spécifique : Clarke propose d'analyser ce que *pourrait* être la prévention situationnelle. Il définit les contours de la nouvelle discipline tout en cherchant à convaincre le lecteur de l'utilité de son programme. Il faut donc étudier le contenu de l'article comme une longue chaîne d'arguments et concevoir les arguments de la chaîne comme des ressources investies dans l'action de conviction. Quelles sont les tactiques utilisées par Clarke à partir des références mobilisées ? Comment passe-t-il d'une simple hypothèse de recherche à un énoncé programmatique ambitieux ? De quelle créativité fait-il preuve pour tenter d'enrôler d'autres scientifiques dans son entreprise ? Nous considérerons ce texte comme une conversation dont la stratégie globale est, au bout du compte, assez facile à comprendre : pour reprendre la formule de Latour, il s'agit de « faire subir tout ce que vous pouvez à la littérature qui vous précède afin qu'elle se prête le mieux possible à ce que vous avez l'intention de soutenir²⁰⁹ ». Autrement-dit, il faut lire l'article programmatique de Clarke comme un moyen pour lui d'associer la prévention situationnelle au plus grand nombre d'entités possibles (théories, concepts, objets techniques, chercheurs, professions) de façon à ce qu'elle ait vraiment *tout pour elle*.

²⁰⁷ Clarke, R. V., 1980, “Situational crime prevention: theory and practice”, *British Journal of Criminology*, 20, 136-147.

²⁰⁸ Notons que cet article en précède un autre, beaucoup plus long, publié dans la célèbre collection *Crime and justice*, dirigée par Tonry : Clarke, R. V., 1983, “Situational crime prevention: its theoretical basis and practical scope.”, in. Tonry, M., Morris, N. (Eds.), *Crime and Justice vol. 4.*, Chicago, University of Chicago Press.

²⁰⁹ Nous avons suivi, pour analyser l'article de Clarke, la proposition de Latour qui propose de suivre toutes les transformations que le contenu d'un énoncé subit lorsqu'il est repris par d'autres, lorsqu'il est intégré dans de nouvelles chaînes d'arguments. Latour, B., 2005, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte. Latour montre que les chercheurs rendent plus faible certains énoncés en les associant à des acteurs humains et subjectifs et rendent plus convaincant en miles associant à d'autres énoncés connus tacitement ou aux instruments construits en laboratoire. L'hypothèse forte de Latour est que plus l'énoncé s'intègre dans une chaîne d'arguments qui mobilise des ressources ancrées dans des énoncés de la connaissance tacite, puis dans des diagrammes produits par des machines construites en laboratoires, plus l'action de conviction est efficace.

Critiquer le contexte théorique pour le retourner comme un gant

En 1975, Clarke amorce une critique de la psychologie tournée vers l'étude de la personnalité criminelle et les méthodes de traitement qui lui sont associées. En 1980, Clarke n'est plus le chercheur modeste du temps des premiers rapports. Dans son article, il ne cible pas seulement une branche de la psychologie, mais la criminologie dans son ensemble en commençant par une critique globale et radicale. Mais comment cibler un domaine de recherche hétérogène dont il n'est pas aisément de cerner les contours ? C'est en caractérisant un biais qui lui semble commun à toutes les théories criminologiques que Clarke parvient, en un demi-paragraphe, à remettre en cause des pans entiers de recherche, des milliers d'ouvrages et d'articles :

Criminological theories have been little concerned with the situational determinants of crime. Instead, the main object of these theories (whether biological, psychological, or sociological in orientation) has been to show how some people are born with, or come to acquire, "disposition" to behave in a consistently criminal manner. This dispositional bias of theory has been identified as a defining characteristic of "positivist" criminology, but it is also to be found in "interactionist" or deviancy theories of crime developed in response to the perceived inadequacies of positivism. Perhaps the best known tenet of least the early interactionist theories, which arises out of concern with the social definition of deviancy and the role of law enforcement agencies, is that people who are "labeled" as criminal are thereby prone to continue in delinquent conduct (see especially Becker, 1962). In fact, as Tizard (1976) and Ross (1977) have pointed out, a dispositional bias is prevalent throughout the social sciences.²¹⁰

La notion de « dispositional bias » renvoie à un débat épistémologique plus large en psychologie. Clarke fait référence à Tizard (vu dans le premier chapitre) et Ross, un autre psychologue renommé des années 1970. Les deux hommes montrent, à travers toute une série d'études empiriques, une tendance qui s'impose à la perception des individus : lorsqu'on cherche à expliquer un comportement, on aurait tendance à accentuer sa nature intrinsèque et personnelle. Les deux psychologues ne bornent pas ce constat à la psychologie ordinaire. Ce biais cognitif est tellement prégnant qu'il affecterait même les conclusions des experts dans l'exercice de leurs fonctions. Là, deux tactiques sont utilisées par Clarke. La première consiste à associer les théories dominantes aux perceptions subjectives des scientifiques. La seconde cherche à faire en sorte que les deux groupes, qui ont représenté, depuis le début des années 1960, les principaux axes de la criminologie britannique, continuent de se combattre entre eux. Notons que Clarke met l'accent sur la *labelling theory* en faisant référence à

²¹⁰ Clarke, R., 1980, *ibid.*, 136.

Howard Becker, qu'il considère comme le chef de file de ce courant de recherche²¹¹. En revanche, il passe très vite sur les positivistes et ne donne aucune référence précise.

Pour comprendre cette asymétrie, il faut revenir sur un événement important de la criminologie britannique. Durant la décennie 1970, la criminologie positiviste est à bout de souffle. Elle est attaquée sur de nombreux fronts. Clarke n'a donc pas besoin d'insister. À l'inverse, dans le même temps, la sociologie de la déviance connaît une ascension fulgurante en Grande-Bretagne depuis le lancement de la *National Deviancy Conference* (NDC)²¹². Il s'agit d'un séminaire qui rassemble un petit groupe de sociologues décidés à en découdre une bonne fois pour toutes avec la criminologie positiviste et les politiques publiques qui lui sont associées. Leurs recherches portent essentiellement sur la drogue, la déviance sexuelle, la jeunesse et les maladies mentales. C'est à partir de ces objets que les sociologues de la NDC dressent une critique de la criminologie officielle et qu'ils proposent de nouvelles actions. Les séminaires rassemblent des travailleurs sociaux et des militants (associations de locataires, syndicats du travail social et mouvements pour une alternative radicale à l'incarcération) qui y trouvent un soutien moral et parfois financier. Une grande partie des actions préventives s'organise sous la tutelle du NDC qui examine des plans afin d'officialiser le contact avec ces groupes. C'est pourquoi Clarke critique non seulement la théorie de l'étiquetage mais aussi ses implications préventives :

Given public attitudes to offending which, judging by some opinion surveys, can be quite punitive, there may not be a great deal of additional scope for policies of diversion and decriminalization which are favored by those who fear the consequences of "labeling"²¹³.

Pour solidifier son argumentaire critique contre les criminologies officielles, Clarke fait référence à *Thinking about crime*, un ouvrage publié en 1975 par James Q. Wilson, un éminent criminologue et politologue qui enseigne à Harvard les politiques publiques. Connu pour ses prises de positions conservatrices dans la presse ou des revues partisanes, il est souvent présenté comme le porte-parole d'une criminologie morale (étiquetée plus tard *right realism criminology*) qui attache une grande importance à la moralité dans la détermination de la criminalité. Clarke retient de Wilson l'idée selon laquelle la lutte contre la pauvreté ne peut être envisagée comme une stratégie viable de lutte contre la délinquance. Comparons sur ce point la position de Clarke, puis celle de Wilson :

²¹¹ Becker, H. S., 1963, *Outsiders*, New York, Free Press. Clarke discute l'expression « *labelling theory* » en se rapportant à un ensemble de propositions théoriques qui analysent les conséquences de l'attribution d'une définition stigmatisante.

²¹² La NDC naît en 1968, d'abord autour d'un groupe restreint de sociologues anglais, réunis par une insatisfaction commune envers la criminologie positiviste et correctionnelle et une remise en cause de la soi-disant neutralité de ses représentants.

²¹³ *Ibid.*, 137.

Eradicating poverty may be no real solution either, in that crime rate has continued to rise since the war despite great improvements in economic conditions. And even if it were possible to provide people with the kinds of jobs and leisure facilities they might want, there is still no guarantee that crime would drop; few crimes require much time or effort, and work and leisure in themselves provide a whole range of criminal opportunities²¹⁴.

If objective conditions are used to explain crime, spokesmen who use poverty as an explanation of crime should, by the force of their own logic, be prepared to consider the capacity of society to deter crime by raising the risks of crime. But they rarely do. Indeed, those who use poverty as an explanation are largely among the ranks of those who vehemently deny that crime can be deterred²¹⁵.

Clarke s'appuie sur Wilson pour essayer de convaincre le lecteur que les traditions criminologiques sont trop abstraites. Elles s'engagent dans une recherche sans fin des causes de la délinquance. Les positivistes s'occupent de comprendre pourquoi certains deviennent criminels et pas d'autres. Les interactionnistes s'interrogent sur ce qui fait qu'un comportement est considéré comme déviant. Les théories dites « dispositionnelles » ont modelé une pensée de la prévention du crime dans deux directions dont il doute de l'efficacité :

First, they have paid little attention to the phenomenological differences between crimes of different kinds, which has meant that preventive measures have been insufficiently tailored to different kinds of offence and of offender; secondly they have tended to reinforce the view of crime as being largely the work of a small number of criminally disposed individuals. But many criminologists are now increasingly agreed that a « theory of crime » would be almost as crude as a general “theory of disease”²¹⁶.

Pour Clarke, les difficultés à intervenir au plus près des causes de la délinquance ne sont pas seulement pratiques. Elles reflèteraient aussi l'incohérence qui consiste à traiter des événements psychologiques et des processus sociaux, considérés comme les causes profondes du crime, loin de l'acte lui-même:

Given that each event is in turn caused by others, at what point in the infinitely regressive chain should one stop in the search for effective points of intervention²¹⁷?

La stratégie de Clarke est somme toute assez simple. Dans un premier temps, il affirme que les criminologues ont toujours surestimé le rôle des facteurs dispositionnels (internes) et sous-estimé des facteurs situationnels (externes). Dans un second temps, il dénonce l'absence d'effet pratique dans l'expérience d'une théorie tournée vers les causes. Une fois ce socle

²¹⁴ *Ibid.*, 137.

²¹⁵ Wilson, J.Q., 1975, *Thinking About Crime*, New York, Basic Books, XIV.

²¹⁶ Clarke, R., *ibid.*, 137.

²¹⁷ *Ibid.*

critique établi, il ne lui reste plus qu'à retourner les théories criminologiques comme un gant : il peut proposer une ouverture théorique tournée vers l'étude situationnelle du crime et l'analyse détaillée du passage à l'acte délinquant.

Brouiller les pistes critiques de ses adversaires

Après avoir affaibli une bonne partie de la recherche criminologique, Clarke cherche à rendre claire une proposition dans laquelle l'effort théorique en criminologie ne se dissocie pas d'une capacité d'engagement pratique pour éradiquer le crime. Il estime que la recherche criminologique doit trouver sa condition dans une *situation* problématique. Et c'est l'action du criminel, inscrite dans un jeu d'interrelations, qui fait jouer les conditions qui définissent cette situation. Sous ce rapport, la criminologie qu'il propose est contextualiste et se démarque de la criminologie classique portée à privilégier les déterminations dont les criminels sont porteurs du fait de leur appartenance à un groupe caractérisable en tant que tel. Mais Clarke considère qu'il n'est pas intéressant de s'acharner à débattre autour de la difficile question du degré de déterminisme et de liberté dans le comportement déviant :

Whatever the resolution of these difficulties – and this is not the place to discuss them more fully – commonsense as well as the evidence of ethnographic studies of delinquency (e.g. Parker, 1974) strongly suggest that people are usually aware of consciously choosing to commit offences. This does not mean that they are fully aware of all reasons for their behaviour nor that their own account would necessarily satisfy a criminologically sophisticated observer, who might require information at least about (i) the offender's motives; (ii) his mood; (iii) his moral judgments concerning the act in question and the “techniques of moral neutralization” open to him (Matza, 1963); (iv) the extent of his criminal knowledge and his perception of criminal opportunities; (v) his assessment of the risks of being caught as well as the likely consequences; and finally, as well as of a different order, (vi) whether he has been drinking²¹⁸.

Matza, cité dans l'extrait ci-dessus, souvent désigné comme l'un des principaux membres de la *Neo-Chicagoan School*, intéresse Clarke pour deux raisons : d'une part, sa démarche est résolument non causale et, d'autre part, il refuse de considérer les groupes délinquants comme formant une sous-culture dotée de valeurs propres. Clarke a besoin d'un renfort pour convaincre le lecteur que le délinquant n'est pas un être complètement différent de celui qui respecte les règles. Matza est une référence idéale car pour lui le délinquant est un être ni entièrement libre ni entièrement déterminé²¹⁹. Dans l'ouvrage cité par Clarke, *Delinquency and Drift*, Matza décrit comment les jeunes naviguent entre délinquance et non délinquance. C'est ce qu'il appelle le *processus de dérive*, qui, d'après lui, ne peut être érigé en théorie

²¹⁸ *Ibid.*, 138.

²¹⁹ Matza parle de *soft determinism* dans un ouvrage que Clarke ne cite pas : Matza, D., 1969, *Becoming Deviant*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.

générale du comportement délinquant. Clarke considère également qu'une théorie générale sur le crime serait aussi naïve qu'une théorie générale des maladies. Il cherche plutôt à expliquer le moment très précis du *passage à l'acte*. Là, Matza l'intéresse car il a développé la notion de « *techniques of moral neutralization* » (expression entre guillemets dans l'extrait ci-dessus). Cette notion renvoie à l'idée que le moment de transgression de la loi peut être vécu comme tel, mais que simultanément, un mécanisme de neutralisation amène son auteur à se donner des excuses, des circonstances atténuantes, qui transforment le délit en une simple activité. Ainsi donc, Matza permet à Clarke de s'affranchir de la vieille dichotomie entre déterminisme et libre arbitre et de concevoir le crime comme une *expérience* entendue dans un sens pragmatiste. Il y a, en effet, selon nous, une dimension pragmatiste importante, entendue dans le sens philosophique²²⁰, dans la recherche de Clarke, notamment dans sa volonté de rompre avec le causalisme en substituant à la recherche des causes la mise en évidence des continuités entre les différentes composantes du passage à l'acte (humeurs, capacité de jugement, savoirs criminels, état mental, etc.). Pour Clarke, l'étude du passage à l'acte consiste à analyser la manière dont ces différentes composantes entrent en rapport avec le crime. Plus loin dans l'article, Clarke propose une analyse de l'*événement* criminel en distinguant deux étapes : d'une part, une description de la nature et de la distribution des opportunités criminelles, et d'autre part, une évaluation de la façon dont les décisions des délinquants sont affectées par les circonstances et les situations dans lesquelles ils se trouvent. Matza n'est pas la seule ressource importante mobilisée pour bâtir la théorie situationnelle. Une autre attire l'attention du lecteur, *The New Criminology*, un ouvrage publié en 1973 par trois membres éminents de la NDC, soit Ian Taylor, Paul Walton et Jock Young²²¹. Voici comment Clarke fait référence à cet ouvrage :

In view of the complexity of the behaviors in question, a further advantage (Atkinson, 1974) is that the scheme gives some accommodation to the variables thought to be important in most existing theories of crime, including those centered on dispositions. It is perhaps closest to a social learning theory of behavior (Mischel, 1968; Bandura, 1973) though it owes something to the sociological model of crime proposed by the “New Criminologists” (Taylor et al., 1973)²²².

La référence à Taylor et ses collaborateurs reste assez ambiguë. On comprend difficilement la dette que Clarke prétend avoir à l'égard de leurs travaux. En effet, dans *The New Criminology*, les auteurs cherchent à prendre position sur le terrain politique, en estimant que toute criminologie qui n'est pas normativement attachée à l'abolition des inégalités de richesse et de puissance, et en particulier des inégalités des chances et d'accès à la propriété, est inéluctablement tournée vers un correctionnalisme. La tâche du criminologue est de contribuer à créer une société dans laquelle la diversité sociale ne soit pas l'objet de

²²⁰ Cometti, J.-P., 2010, *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*, Paris, Gallimard.

²²¹ Taylor, I., Walton, P., and Young, J., 1973, *The New Criminology*, London, Routledge and Kegan Paul.

²²² *Ibid.*, 139.

criminalisation. Largement fondé sur une grille de lecture marxiste, l'ouvrage développe une critique des conséquences criminogènes du capitalisme²²³.

Ainsi, nous pouvons constater que Clarke cite dans le même article, de manière positive, trois références que la tradition canonique criminologique affectionne d'opposer. En effet, la criminologie de Matza, interactionniste, marquée par un relativisme culturel, est une des cibles de l'ouvrage de Taylor. L'ouvrage de Taylor, qui affirme une prise de position politique (largement socialiste) et tente de réhabiliter une grille de lecture plus structuraliste, est en opposition directe avec la criminologie morale de Wilson marquée par des valeurs conservatrices. Si Clarke cite ces trois ouvrages, c'est pour la simple raison qu'ils sont des points de passage obligés. Ils représentent les références majeures de la criminologie de la décennie des années 1970. S'il a l'ambition de faire date dans la discipline, Clarke doit discuter avec ses principaux représentants. Quelle est toutefois la tactique utilisée par Clarke à partir de ces références mobilisés ? Celle de brouiller les pistes de ceux qui chercheraient à traquer de trop près le fil de son raisonnement. En effet, il devient difficile de situer Clarke sur l'échiquier politique bien qu'il ne conçoive pas la criminologie en dehors de l'action à laquelle elle peut contribuer. Clarke suppose que, d'un côté, on peut développer une théorie, mais que, de l'autre côté, celle-ci doit produire des effets sur le crime. Il envisage le travail criminologique dans sa capacité à incarner des stratégies de lutte contre le crime. Son article semble l'occasion de clamer à toute la communauté savante des criminologues : « la seule chose qui m'intéresse est d'avoir une théorie qui est valable parce que la pratique la valide ». Alors que Wilson et Taylor ont donné un contenu politique à la criminologie de type gauche/droite, Clarke ajoute une autre dimension politique, celle de la technologie.

Susciter les *libido sciendi* des éventuels repreneurs

Laissons désormais de côté l'ouverture théorique de l'article qui, comme nous le constaterons plus loin, va évoluer et se solidifier, pour nous intéresser à la façon dont est abordée dans une perspective de recherche la prévention du crime. Quelles sont les implications préventives concrètes de la théorie situationnelle ? Si Clarke avance l'utilité pratique de sa théorie, il doit être capable de la montrer. C'est dans la partie centrale de l'article qu'il tente de discuter de cas pratiques. Pour présenter la prévention situationnelle, Clarke choisit de la décliner en deux axes stratégiques étroitement liés :

²²³ Notons, pour ce qui nous intéresse, que l'ouvrage de Taylor et de ses collègues traite longuement de la théorie de l'étiquetage de Becker, notamment en critiquant l'idée selon laquelle le déviant ne serait que le produit de l'intervention et de la réaction des autorités « Becker's confusion stems from his desire to preserve the category deviant for those people who are labelled deviant, but, to do this, is to imply at the outset that rule-breakers, and rule-breakers who are labelled (i.e. deviant), are fundamentally different from each other. », Clarke, R.V., *ibid.*, 142.

- 1-Reducing physical opportunities for crime and the problem of displacement
- 2-Increasing the risk of being caught²²⁴.

Clarke cherche à donner de la consistance à chacun de ces axes à partir des connaissances existantes. Mais il doit aussi montrer comment ils ouvrent des perspectives de recherche stimulantes pour la criminologie. Quels défis scientifiques Clarke invite-t-il à relever ?

Rendre le métier de délinquant plus difficile

La première stratégie pose toute une série de question : Qu'est-ce qu'un crime d'opportunité ? Comment l'étudier, non seulement pour le comprendre, mais aussi dans la perspective de manipuler les opportunités afin d'agir sur le comportement des délinquants ? Comment sélectionner les crimes sur lesquels il est judicieux de lutter en manipulant ces opportunités ? Clarke commence la démonstration en mentionnant une étude sur le suicide, réalisée par des épidémiologistes, qui montre une corrélation directe entre la baisse considérable du taux de suicide et la baisse de la toxicité du gaz domestique. Cette référence n'est pas indifférente : si pour le suicide la réduction des opportunités de passage à l'acte est envisageable, alors pour le crime elle doit l'être également.

Like many kinds of crime, suicide is generally regarded as being dictated by strong internal motivation and the fact that its incidence was greatly reduced by a simple (though unintentional) reduction in the opportunities to commit it suggests that it may be possible to achieve similar reductions in crime by physical means²²⁵.

L'objet suicide est d'une utilité argumentative forte, mais il ne suffit pas. Clarke doit montrer au lecteur dans quelle mesure il est possible de réduire les opportunités physiques de passage à l'acte. Là, Clarke se heurte à une première difficulté pratique, le phénomène dit de « déplacement ». Quatre ans plus tôt, aux États-Unis, un ancien commandant de police de Boston, Thomas A. Repetto, devenu universitaire au *John Jay College*, la célèbre école de criminologie de New York, la prise très au sérieux et l'a constituée en objet de recherche, dont les résultats sont parus dans un article incontournable pour Clarke²²⁶. La recherche de Repetto s'inscrit dans un contexte où aux États-Unis, la question de la réduction des opportunités est posée depuis la fin des années 1960 dans le cadre de nombreux programmes publiques de lutte contre les crimes de prédatation. Repetto va étudier les déplacements induits par ces programmes. Il dresse une typologie dans laquelle les « déplacements de criminalité » peuvent prendre cinq formes : un déplacement « géographique » (un même délit est commis dans un lieu différent), un déplacement « temporel » (un même délit est commis à un autre

²²⁴ *Ibid.*, 140-142.

²²⁵ *Ibid.*, 140.

²²⁶ Repetto, T.A., 1976, "Crime Prevention and the Displacement Phenomenon", *Crime and Delinquency*, 22, 166-167.

moment de la journée), un déplacement « tactique » (un même délit est commis selon une méthode différente), un déplacement de « cible » (un même délit est commis sur une catégorie différente de personnes), un déplacement « fonctionnel » (le même délinquant commet un délit de nature différente). À travers cette typologie, Repetto formule une critique sans appel contre l'idée de réduction des opportunités. Or, Clarke dit dans l'article que la critique du déplacement est la plus importante. Dès lors, si Repetto formule une critique cruciale, comment parvient-il à convaincre le lecteur de l'intérêt de la prévention situationnelle ? En faisant des *propositions*²²⁷. Tout d'abord il nous dit qu'on peut toujours espérer que la prévention situationnelle rende la vie tellement difficile aux criminels les plus chevronnés qu'ils finiront par renoncer à ce métier :

Providing protection for a particular bank would almost certainly displace the attention of potential robbers to others, and if all banks were given increased protection many robbers would no doubt consider alternative means of gaining their ends. It is by no means implausible, however, that others – for example, those who do not have the ability to develop more sophisticated methods or who may not be willing to use more violence – may accept their reduced circumstances and may even take legitimate employment²²⁸.

Ensuite Clarke explique qu'il faut envisager la question des déplacements en fonction des types de crime. Sur ce point, il estime que le défi théorique que la prévention situationnelle doit relever ne porte pas sur les crimes rares comme les attaques contre les banques, mais sur les crimes les plus courants :

It is the bulk of offences, however, which are neither “opportunistic” nor “professional” that pose the greatest theoretical dilemmas. These offences include many burglaries and instances of auto-crime where the offender, who may merely supplement his normal income through the proceeds of crime, has gone out with the deliberate intention of committing the offence and has sought out the opportunity to do so. The difficulty posed for measures which reduce opportunity is one of the vast number of potential targets combined with the generally low overall level of security. Within easy reach of every house with a burglar alarm, or car with an anti-theft device, are many others without such protection²²⁹.

Si Clarke pose ce problème, ce n'est pas seulement parce qu'il peut apporter quelques éléments de réponse grâce aux études qu'il mène depuis le milieu des années 1970 avec sa petite équipe, c'est aussi parce qu'il peut encore faire des propositions :

²²⁷ « Proposition » est ici employée comme le terme générique qui indique toute expression langagière qui, à l'intérieur d'une séquence d'enquêtes scientifiques ou dans le sens commun, occupe une place intermédiaire entre déclenchement initial et conclusion. Les « propositions » apportent le matériel qui doit être mis en place pour conduire l'enquête à sa formulation finale. C'est en ce sens que John Dewey définit les propositions comme des assertions, particulières ou générales, faites en vue de la production de jugement en tant qu'affirmation portant directement sur la situation qui fait l'objet de l'enquête. Nous nous appuyons ici sur Frega, R., 2006, *Pensée, expérience, pratique : essai sur la théorie du jugement de John Dewey*, Paris, L'Harmattan.

²²⁸ *Ibid.*, 141.

²²⁹ *Ibid.*, 141.

Instances where criminal opportunities can be reduced for a whole class of property are comparatively few, but this need not always be a fatal difficulty. There must be geographical and temporal limits to displacement so that a town or city may be able to protect itself from some crime without displacing it elsewhere. The less determined the offender, the easier this will be [...] The question of whether, when stopped from committing particular offence, people would turn instead to some other quite different form of crime is much more difficult to settle empirically, but many of the same points about motivation, knowledge of alternatives and so forth still apply. Commonsense also suggests, for example, that few of those Germans prevented by steering column locks from taking cars to get home at night are likely to have turned instead to hijacking taxis or to mugging passers-by for the money to get home. More likely, they may have decided that next time they would make sure of catching the last bus home or that it was time to save up for their own car²³⁰.

De nombreux épistémologues pourraient voir dans ces propositions une manière pour Clarke de miner le savoir de la science. Ils pourraient lui reprocher d'être incapable de conduire un argument jusqu'au bout ou de raisonner correctement, arguer qu'il s'appuie sur des illusions ou des assertions non vérifiées et qu'il avance des arguments antiscientifiques car il clôt définitivement la discussion. Dans la perspective pragmatique qui est la nôtre, nous voyons plutôt Clarke se servir de la critique du déplacement pour faire des propositions (en prenant l'exemple des crimes contre les banques ou celui des dispositifs de blocage des volants dans les automobiles) et imaginer des perspectives de recherche encore plus stimulantes. Il essaie de montrer au lecteur qu'il faut analyser le problème du déplacement avec l'esprit du laboratoire, qu'il faut l'envisager comme une question d'expérimentation et que la seule question qu'il doit poser est celle de la possibilité de penser des tests empiriques qui infirment ou confirment ces propositions, et ce afin de les résoudre et de les clarifier. Ainsi, le déplacement devient un objet d'étude majeur et une composante essentielle de la prévention situationnelle. En dessinant un domaine de recherche au sein duquel on pourrait suivre les délinquants à la trace, mesurer l'effet des manipulations des opportunités sur les pratiques criminels et tenir compte du comportement des victimes, Clarke cherche à susciter les curiosités et invite ses éventuels repreneurs à y investir une *libido sciendi* sans fin ni fond.

Surveiller les situations

Dans la présentation de la seconde stratégie, Clarke commence par une définition : « In practice, increasing the chances of being caught usually means attempting to raise the chances of an offender being seen by someone who is likely to take action²³¹ ». La formule de Clarke est limpide. Il s'agit d'imaginer des pratiques de surveillance et de les étudier. Comment créer des dispositifs qui maintiennent une attention sérieuse et systématique sur des situations spécifiques à des fins d'influence, de dissuasion et de contrôle ? Clarke présente cet axe

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Ibid.*, 142. C'est nous qui soulignons.

stratégique sous la forme d'études de cas, voire de scenarios. Voilà comment il rend compte de pratiques de surveillance allant de l'attention extrême au contrôle extrême du quotidien :

A recent Home Office research report has argued, however, that there is probably a good deal of unrealised potential for making more deliberate use of the surveillance role of employees who come into regular and frequent contact with the public in a semi-official capacity. Research in the United States and Canada has shown that apartment blocks with doormen are less vulnerable to burglary, while research in this country has shown that vandalism is much less of a problem on buses with conductors and on estates with resident car takers . There is also evidence that public telephones in places such as pubs or launderettes, which are given some supervision by staff, suffer almost no vandalism in comparison with those in kiosks; that car parks with attendants in control have lower rates of auto-crime; that football hooliganism on trains has been reduced by a variety of measures including permission for club stewards to travel free of charge; and that shoplifting is discouraged by the presence of assistants who are there to serve the customers. Not everybody employed in a service capacity would be suited or willing to take on additional security duties, but much of their deterrent role may result simply from their being around. Employing more of them, for greater parts of the day, may therefore²³².

Clarke s'intéresse à la question de la surveillance de face à face, et particulièrement à celle des agents en service qui pourraient fournir une surveillance informelle. Cet intérêt tient au fait que Clarke est particulièrement sceptique à l'égard de l'efficacité de la surveillance formelle dans les politiques de réduction du crime. Il a en effet conduit une série d'études dans laquelle il a montré l'inefficacité préventive de la police de patrouille quotidienne. Au mieux, selon lui, la surveillance formelle doit être envisagée dans les situations les plus délicates, à condition de former les agents et de leur donner les moyens de recueillir des données personnelles sur les individus. La surveillance telle qu'elle est définie par Clarke en 1980 est encore dépourvue de support technologique (bien qu'il mentionne tout l'intérêt des images vidéo des usagers dans les stations de transport pour dissuader les vols et la violence), mais il l'imagine englober toutes les formes de « veille » et de supervision. Clarke esquisse la possibilité d'une sorte de *monitoring de la délinquance* dans lequel on peut impliquer les administrations, le personnel de service, les citadins, etc. Comme le premier axe sur la réduction des opportunités, le second constitue une série de propositions qui revient à dire au lecteur que cette surveillance peut être étudiée, testée, remaniée. Toute l'habileté de Clarke réside sans aucun doute dans le fait qu'il mise sur une science de la surveillance informelle comme alternative aux premières mutations des formes de relations sociales qui apparaissent dans les années 1970 : érosion de la capacité privée de surveillance (passage d'une sociabilité vicinale à une sociabilité de réseaux) ; relâchement de la surveillance publique (fin d'une police de la surveillance quotidienne) : brouillage du système de contrôle traditionnel qui repose sur une distinction simple entre les espaces privés et publics.

²³² *Ibid.*, 142-143.

Anticiper les critiques

Aussi innocentes que ces pratiques puissent apparaître à première vue, elles sont toutes susceptibles d'encourir analyses et critiques sociales et politiques. Clarke en est conscient. C'est pourquoi il termine l'article en anticipant les critiques éventuelles du lecteur. Il distingue trois critiques de natures différentes. La première est celle de ses ennemis les plus proches, ceux qu'il a affaibli dans le premier chapitre : l'école positiviste et les sociologues de la déviance. Il mesure bien que la prévention situationnelle pourrait être facilement associée à un conservatisme, puisqu'elle n'envisage ni d'agir sur les causes de la délinquance, ni de questionner les processus d'étiquetage. Clarke répond à ses potentiels détracteurs que la prévention situationnelle ne s'oppose pas à une conception pertinente de la justice sociale. Elle invite au contraire à se poser la question d'un accès équitable à la sécurité :

Incremental change, however, may be the most realistic way of achieving consensus as well as a more equitable society. Most criminologist would probably also agree that it would be better for the burden of crime reduction to be gradually shifted away from the criminal justice system, which may be inherently selective and punitive in its operation, to preventive measures whose social costs may be more equitably distributed among all members of society. The danger to be guarded against would be that the attention of offenders might be displaced away from those who can afford to purchase protection to those who cannot. This probably happens already to some extent and perhaps the best way of dealing with the problem would be through codes of security which would be binding or car manufacturers, builders, local transport operator and so forth. Another danger is that those who have purchased protection might become less willing to see additional public expenditure on the law enforcement and criminal justice services – and this is a problem that might only be dealt with through political leadership and public education²³³.

La deuxième critique envisagée par Clarke est celle des *antisécuritaires* qui pourraient voir dans la prévention situationnelle l'institution d'un régime politique de surveillance qui favoriserait une relation de pouvoir de type « big brother » ou « fortress society ». Clarke trouve l'inquiétude légitime. Mais il invite les plus inquiets à voir les choses de manière plus concrète en questionnant les répercussions sociales et culturelles de la prévention situationnelle. Comment les dispositifs antivol sur les colonnes de direction et les plaques aluminium de protection dans les cabines téléphoniques pourraient-elles discipliner les corps et conduire les conduites ?

But it should also be said that the kind of measures discussed above need not always be obtrusive (except where it is important to maximize their deterrent effects) and need not in any material way infringe individual liberties or the quality of life²³⁴.

²³³ *Ibid.*, 144.

²³⁴ *Ibid.*

Enfin, la dernière critique envisagée par Clarke est d'ordre éthique. Il imagine très bien qu'on puisse lui reprocher une vision simpliste du comportement humain et, au pire, une atteinte à la dignité de l'homme (*slur on human nature*). Là, il conclut son article sur une tonalité sarcastique - tout fonctionne comme s'il disait au lecteur : « tu peux me tenir en très médiocre estime avec ma théorie plus froide que tous les monstres froids, mais pour le moment, il ne te reste plus qu'à suivre mes préconisations si tu veux concrètement protéger les biens et les personnes ». Voilà comment Clarke tente de *désensibiliser* le lecteur par une vision pessimiste du délinquant en espérant entraîner *ipso facto* une modification de son jugement moral :

As shown above, however, it is entirely compatible with a view of criminal behavior as predominantly rational and autonomous and as being capable of adjusting and responding to adverse consequences, anticipated or experienced. And as for being a pessimistic view of human behavior, it might indeed be better if greater compliance with the law could come about simply as a result of people's free moral choice. But apart from being perilously close to the rather unhelpful dispositional view of crime, it is difficult to see this happening. We may therefore be left for the present with the approach advocated in this paper, time-consuming, laborious and limited as it may be²³⁵.

L'anticipation de la critique est une tactique simple utilisée dans toute rhétorique, qu'elle soit scientifique ou non. Clarke nous arrache ici ce que nous avons sur les lèvres. Grâce à cette procédure, la partie conclusive de Clarke a un objectif précis : il épouse toutes les objections potentielles par avance et peut très bien laisser le lecteur sans voix puisqu'il ne lui laisse pas d'autre choix que de considérer la prévention situationnelle comme une science acceptable.

Il faut considérer le texte de Clarke comme un « coup de force » dans lequel l'auteur est engagé ici dans de multiples interactions. Vis-à-vis du monde universitaire, il revendique un statut « scientifique » pour la prévention situationnelle en appuyant celle-ci sur le vocabulaire d'une discipline relevant des « sciences de l'ingénieur » qui fonctionne par simplification des phénomènes complexes dans l'objectif de trouver des solutions technico-préventives efficaces, ce qui lui donne des armes contre les tenants des criminologies en place. En effet, le principal reproche qu'il adresse aux théories classiques (biologiques, psychologiques et sociologiques) est leur biais dispositionnel qui les rend incapables de concevoir le crime en dehors de ses causes profondes. Vis-à-vis de ses collègues criminologues, il s'affiche en chef d'école en signant l'article dans une revue qui fait autorité en criminologie. Vis-à-vis des mondes de l'action, il s'adresse à plusieurs univers : aux services locaux, aux bailleurs sociaux, aux urbanistes, aux promoteurs immobiliers, aux industriels de l'automobile, à la police et aux *policy-makers*. Au moment où il écrit cet article, tous ces acteurs ne sont pas liés à la criminologie et à ses institutions savantes, hormis la police et les *policy-makers* mais de manière encore limitée. Clarke entend bien construire un lien avec eux. Aux uns comme aux

²³⁵ *Ibid.*, 145.

autres, il propose une collaboration : il affirme l'utilité de la prévention situationnelle pour éclairer l'épineuse question de la réduction du crime, un enjeu de recherche qu'il reprend à son compte. Dans le même mouvement, il montre que cette question doit être transformée pour recevoir une réponse scientifique : il revendique la spécificité de la prévention situationnelle comme une science.

La théorie de l'acteur rationnel : une rhétorique utile

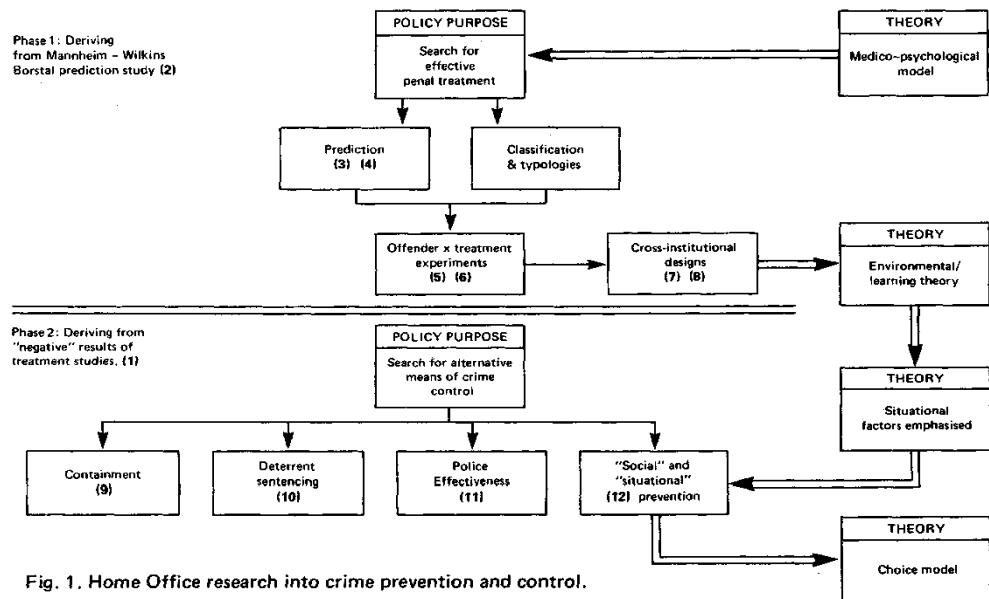
Avant de nous intéresser à la manière dont les propositions de Clarke vont être reprises par d'autres chercheurs²³⁶, mais aussi discutées et rejetées (dans certains secteurs professionnels notamment) dans les chapitres suivants, il nous faut nous attarder sur une pièce supplémentaire de la composition de la prévention situationnelle : la « théorie du choix rationnel ». Après la publication de l'article de 1980, Clarke entreprend avec Derek Cornish une réflexion théorique autour de la décision dans le processus de passage à l'acte du délinquant²³⁷.

Un bilan historique de la recherche gouvernementale en Angleterre²³⁸, rédigé par Clarke et Cornish à la même période, peut nous aider à comprendre comment ceux-ci en sont arrivés à s'intéresser à la décision. A l'occasion de ce bilan, ils constituent un corpus de rapports gouvernementaux et reconstruisent les différentes étapes qui ont conduit à la prévention situationnelle et à la théorie du choix rationnel qui lui est associée. Cornish et Clarke illustrent ce processus dans un diagramme où, par essais et tests d'efficacité, les théories les plus adaptées survivent. En suivant les flèches du diagramme du début à la fin, nous observons la succession de différentes thèses scientifiques, jamais présentées comme absolument fondées, mais préférées à d'autres en fonction de choix de politique publique :

²³⁶ Nous avons utilisé la base de données et les outils accessibles sur *Isi Web of Science* pour analyser la réception de l'article de Clarke. Il est en effet possible d'obtenir un indice de sa réception dans la communauté scientifique en comptant combien de fois il est cité par d'autres. Bien que la base de données ne couvre pas toutes les revues de criminologie, il est possible d'arriver à une représentation approximative de cette réception. Sur *Isi Web of Science*, la réception de l'article de Clarke est illustrée par un histogramme qui montre que l'article ne sera pratiquement pas cité jusqu'au début des années 1990. L'article est cité de manière croissante sur la décennie 1990, puis le nombre de citations va décroissant sur la décennie 2000.

²³⁷ Clarke, R., Cornish, D.B., 1985, "Modelling offenders' decisions: A framework for policy and research", in Tonry, M., Morris, N., *Crime and Justice Vol. 6*, Chicago, University of Chicago Press.

²³⁸ Clarke, R. Cornish, D.B., 1983, *Crime Control in Britain - A Review of Policy Research*, New York, State University of New York Press.



Digramme illustrant l'émergence de théories nouvelles en fonction d'objectifs politiques clairement identifiés.

Dans ce diagramme, la recherche apparaît comme une activité de création de théories en fonction d'objectifs politiques clairement identifiés. Ici, les idées jaillissent en explorant les limites des modèles antérieurs. Bien que Clarke et Cornish ne fassent pas référence à l'épistémologie, on peut dire qu'ils proposent une vision poppérienne de l'évolution théorique de leur recherche. Le diagramme donne à voir une recherche des frontières du fonctionnement de chaque modèle. Lorsque les limites de ces modèles sont devenues claires, les dynamiques de la recherche les conduisent à imaginer de nouvelles représentations théoriques et des solutions innovantes aux problèmes rencontrés (sous la forme de politiques publiques). Clarke et son collaborateur se présentent comme des techniciens qui utilisent d'abord les méthodes qu'ils ont sous la main, mais qui, lorsqu'ils rencontrent des difficultés, veillent à mettre au point un modèle technique meilleur. Ce qui caractérise une telle démarche, c'est, d'une part, qu'elle fonctionne par le remplacement d'un modèle théorique par un autre, et, d'autre part, qu'elle est sans cesse sous-tendue par les politiques publiques qui, initialement, avaient suggéré un modèle. Les modèles s'éliminent par eux-mêmes, dans des contextes précis, un peu selon une logique darwinienne. Ils nous disent en quelque sorte : « Quand nous avons disposé d'un modèle qui semblait mieux fonctionner, nous l'avons pris ». Clarke et Cornish partent des représentations qu'ils ont au départ et montrent comment, lors des recherches, ils ont essayé d'en obtenir tout ce qui était possible et comment ils ont, à certains moments, modifié leurs stratégies, face aux limites de plus en plus manifestes du modèle médico-psychologique.

En 1983, date à laquelle Clarke et Cornish dessinent le diagramme, cette manière d'expliquer la dynamique a des limites (que l'on comprend à la lecture du chapitre 1), mais elle reste encore satisfaisante. Trente ans plus tard, elle ne l'est plus du tout : comment expliquer que l'évolution théorique de la prévention situationnelle se soit arrêté une bonne fois pour toutes à la théorie du choix rationnel, alors que Clarke et Cornish présentent leur vision politique de la recherche gouvernementale comme celle d'une recherche toujours ouverte à la critique ? En fait, Clarke nous a révélé lors de notre entretien qu'il a sciemment choisi de ne plus tenir compte des critiques parce qu'elles n'avaient plus aucune valeur heuristique :

BB: Could you explain to me your vision on rational choice?

RC: It's very limited.

BB: But the debate is all about that.

RC: Yes, it is. But I don't care about that debate, we think it's irrelevant. Basically our view on rationality is that it's heavily bounded and heavily limited, but you still got to accept the fact that the offender knows what he's doing or sort of knows what he's doing and makes choices. And that basically offenders commit crime because they're trying to benefit themselves. They trying to achieve something by the crime, they're not pushed into it by the fact that their mother didn't love them when they were five. They make a choice. They choose to steal something from the store, and they choose to break into a car, they know what they're doing, they're not... And they do it for a reason, which is good to them but may not look very good looked at from the outside. That's limited rationality. This debate about how rational offenders are, you know, we don't care about that. We don't... the point is we don't think they're rational in the sense of you know: "I'm sitting down working out exactly what the chances are of getting caught or how much money they're going to get" – it's not like that. It's just that people make quick decisions, in the heat of the moment often, but they're always trying to get something and they know what they're doing. It's never... they're not robots, they're people, making choices, and they're trying to benefit themselves. That what we call "rational choice", it's limited. So I find it extremely annoying to read these silly articles, you know, saying that it's a daft theory because offenders aren't fully rational. [It's why] we've ignored most of the criticism we've never really tried to answer them, mostly because again we don't want to get involved in time wasting²³⁹.

Alors que Clarke accorde une importance mineure à la théorie de l'acteur rationnel, l'historiographie (critique notamment) retient, pour l'essentiel, la théorie du choix rationnel comme origine théorique de la prévention situationnelle²⁴⁰. En se focalisant sur cette filiation, de nombreux auteurs font de la prévention situationnelle un bon exemple de l'envahissement des sciences économiques dans de nombreux domaines des sciences sociales²⁴¹. Depuis la fin des années 1960, la science économique tire de son domaine particulier une science du comportement humain avec la théorie du choix rationnel, théorie qui présente l'humain

²³⁹ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

²⁴⁰ David Garland, 1998, *The Culture of control : crime and Social Order in contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.

²⁴¹ Zedner, L., 2006, "Opportunity makes the Thief-Taker: the influence of economic analysis on crime control", in Newburn T., and Rock P., (eds), *The Politics of Crime Control*, Oxford, Oxford University Press, 147-173.

comme un être méthodiquement intéressé. C'est l'économiste Gary Becker (qui obtiendra le prix Nobel en 1992) qui propose de suivre ce principe afin de modéliser, avec des outils mathématiques, les comportements criminels et le calcul rationnel, par les délinquants, des effets de la peine²⁴². Ron Clarke et Cornish vont-ils se rendre avec armes et bagages, comme de nombreux chercheurs en sciences sociales à ce moment-là²⁴³, au modèle micro économique souvent rebaptisé à l'occasion du transfert disciplinaire *Rational Action Theory*? Laissons Clarke et Cornish répondre à cette question qu'ils ont plus ou moins posée dans leur article princeps *Modelling Offenders Decision*:

Even allowing for some selective perception on our part, we believe that the material in Section I demonstrates that during the past decade there has been a notable confluence of interest in the rational choice, nondeterministic view of crime. This is a natural perspective for law and economics, but it has also achieved wide currency in criminology's other parent disciplines-sociology and psychology-as well as within the different schools of criminology itself. That the shift is part of a broader intellectual movement is suggested by the increasing popularity of economic and rational choice analyses of behaviors other than crime. Why there should be this movement at the present time and what social forces and events might be implicated is difficult to say, but cross-fertilization of ideas between different groups of people working on similar problems always occurs, and certain individuals have deliberately applied the same theoretical perspective to a variety of different problems²⁴⁴.

L'idée d'une annexion pure et simple par la théorie économique de la prévention situationnelle mérite d'être révisée. En effet, dans cet extrait, Clarke et Cornish fournissent un indice précieux : on ne peut simplement limiter notre analyse aux « influences » des théories économiques exercées sur eux et se contenter de rendre compte des « conditions sociales » qui auraient accéléré l'importation de la théorie du choix rationnel dans leurs travaux. Ils nous invitent plutôt à suivre étape par étape l'évolution progressive de leur réflexion.

Comment Clarke et Cornish en viennent-ils à s'intéresser à la décision ?

Tout d'abord, rappelons que les comportements criminels peuvent se définir sur plusieurs plans et que Clarke les saisit, depuis ses recherches doctorales, par les choix. L'approche des choix et de leurs motivations est très complexe. Nous l'avons vu dans le premier chapitre, jusqu'à la fin des années 1970, Clarke se focalise essentiellement sur les processus d'apprentissage pour essayer d'expliquer les motivations criminelles. Comment s'est-il

²⁴² Becker, G. S., 1968, "Crime and punishment: an economic approach", *The journal of political economy*, 76, 2, 169-217.

²⁴³ Pour une critique de l'influence des théories économiques sur toutes les sciences sociales, on peut consulter Lordon, F., 2006, *L'intérêt souverain, Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte ; ou bien Wacquant, L.J.D., Calhoun C.J., 1989, « Intérêt, rationalité et culture », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 78, 41-60.

²⁴⁴ Clarke, R., Cornish, D.B., 1985, *op. cit.*, 161-162.

intéressé à la théorie du choix rationnel et au concept de décision qui lui est associée ? Comment est-il passé d'une théorie à une autre ?

We felt that the social learning theory helped to explain this and that's how we interpreted the results. So we believed for a while in the social learning theory. But gradually we became dissatisfied with social learning theory for various reasons, mostly the main reason being was that it didn't take into account what the offender was thinking. It was all in terms of reinforcements of behavior. The results of behavior, whether it was punished or reinforced meant that someone repeated or didn't. And we thought that that was a bit simplistic and that you really needed, in any theory of crime, to take account of what the offender was thinking and believing²⁴⁵.

Si Clarke renonce à la théorie avec laquelle il a remis en question le modèle « médico-psychologique » qui fonde les méthodes de traitement de la délinquance, ce n'est pas parce qu'il lui a fait subir des épreuves expérimentales (des tests) qui en auraient montré les limites. C'est plutôt parce qu'il a besoin d'un autre énoncé qui lui permette d'expliquer autrement que « la délinquance est liée à des facteurs situationnels » :

This is when we began to develop what we call rational choice perspective on offenders. The core of that is that offenders were seeking to benefit themselves and thinking about what they were doing and making choices, they're not just simply determined by the environment, they are responding to the environment in very sensitive ways, they perceiving it, evaluating it, trying to find ways of achieving what they want through their actions and their choices which is a different theory from the social learning theory²⁴⁶.

La théorie du choix rationnel intéresse Clarke parce qu'elle lui permet de saisir le délinquant dans l'action, au moment-même du passage à l'acte. Entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980, les préoccupations de Clarke ont beaucoup changé : il a désormais besoin d'un cadre théorique plus adapté à la prévention situationnelle. Les énoncés de la *social/learning theory* sont insuffisants. Clarke doit faire un *pas de côté* vers une autre théorie qui lui permet de mobiliser d'autres énoncés :

So we switched after we had done our control trial work and we switched partly because of the work that I was doing on situational crime prevention and the influence of the immediate environment. So, that rational choice perspective developed partly to help situational prevention and partly as a result of situational prevention. We moved from one set of theories to another and of course the rational choice perspective, the way we feared, isn't really a psychological theory, it's more of an adaptation of an economic theory. So we moved on from psychology really in a way to more of an economic view although we didn't see ourselves as economists²⁴⁷.

²⁴⁵ Clarke, R.V., Entretien, *ibid.*

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ *Ibid.*

Comment adapter la théorie du choix rationnel à une perspective de recherche en psychologie de la délinquance ? C'est son collaborateur Cornish qui va s'atteler à cette tâche le premier au cours d'une recherche pour le compte du *Home Office* sur l'explication des comportements dans les jeux d'argent²⁴⁸. Cette étude, dans laquelle le jeu est envisagé comme un problème public, s'inscrit dans un contexte où le gouvernement cherche à réguler les effets potentiellement dommageables des jeux sur les individus. Cornish doit donc apporter des éléments d'explication du comportement des joueurs dans la perspective de contrôler ces derniers. À l'issue de cette recherche, il propose une explication en six points : 1/les comportements des joueurs sont plus rationnels que pathologiques (pas seulement sur le plan économique); 2/le jeu peut être traité non pas comme une forme unique de comportement mais comme un ensemble disparate de comportements avec des caractéristiques distinctes ; 3/ les facteurs situationnels du passage à l'acte reposent sur les réponses des individus à des besoins immédiats et à des occasions ; 4/ on peut donc développer des modèles explicatifs du comportement des joueurs en faisant directement référence au facteurs qui les guident; 5/ dans ces modèles, il faut tenir compte du rôle de l'apprentissage dans le degré d'implication dans certaines formes de jeux ; 6/ il devient dès lors possible de définir une marge de manœuvre pour contrôler les comportements en manipulant l'information traitée par les personnes.

Clarke et Cornish envisagent une modélisation de la prise de décision criminelle dans la continuité des résultats de cette recherche dans laquelle, soulignons-le, Cornish ne s'intéresse pas, bien qu'il s'agisse de jeux, à la théorie de la décision telle qu'elle est développée en économie. L'intérêt pour la décision naît donc dans un contexte bien spécifique aux travaux de l'*Unit*. Ce qui n'empêche pas Clarke et Cornish de faire le point sur l'apport considérable des travaux existants sur la décision. Ils en rendent compte dans leur article de synthèse, *Modeling Offender's Decisions*, publié dans la collection *Crime and Justice*, collection de référence dans le genre synthèse en criminologie²⁴⁹. Dans cet état des recherches, Clarke et Cornish montrent que les travaux consacrés à la décision renvoient à des méthodes et disciplines diversifiées. Pour chaque discipline (psychologie, économie, criminologie et sociologie), ils cherchent à mettre en perspective des conceptions de la décision qui lui sont propres. Les travaux issus de la sociologie de la déviance apportent des éléments de connaissance importants sur la décision, mais elles sont trop peu utiles sur le plan opérationnel. Dans le domaine de la criminologie, les *longitudinal cohort studies*, les *crime specific studies*, les *opportunity structure studies* et les *crime prevention experiments* apportent des connaissances précieuses sur les modalités du passage à l'acte des délinquants. Mais elles présentent peu de cohérence entre elles, ce qui les rend peu utiles d'un point de vue théorique. En revanche, les travaux existant dans le domaine de l'économie forment une

²⁴⁸ Cornish, D.B., 1978, "Gambling: a review of the literature and its implications for policy and research", *Home Office Research Study n°42*, London, HMSO.

²⁴⁹ *Op. cit.*

véritable tradition de recherche (*Law and Economics*). Il s'agit d'étudier sur un plan empirique des comportements délinquants face au risque. Mais Cornish et Clarke prennent une distance par rapport à l'approche économique de Gary Becker²⁵⁰, dans la mesure où celle-ci leur apparaît ne pas tenir compte des processus cognitifs, du fait que le criminel témoigne d'une rationalité limitée (Cornish et Clarke citent Herbert Simon à cette occasion²⁵¹) et du fait que les bénéfices puissent être autres que pécuniaires. Clarke et Cornish se sont également penchés sur la *théorie de la décision* qui peut être utilisée par analogie – en développant l'idée que le criminel est capable d'une pensée stratégique dans la manière dont il traite l'information disponible, évalue les opportunités qui s'offrent à lui et envisage des alternatives le cas échéant. La théorie de la décision propose des modèles statistiques intéressants, notamment dans la modélisation des prises de décision dans les jeux.

Mais en ce qui concerne le crime, la situation est plus complexe car les enjeux sont multiples. Il ne s'agit pas seulement de gagner ou de perdre une somme. C'est pourquoi Clarke et Cornish doutent de la possibilité de transposer des modèles statistiques conçus sur des cas simples et financier. Enfin, il n'est pas surprenant de voir ces deux psychologues de formation montrer un intérêt particulier pour la psychologie cognitive qui pourrait les aider à mettre sur pied une théorie descriptive des processus grâce auxquels des délinquants prennent la décision de commettre des actes criminels. Le délinquant prend-il sa décision au terme d'une analyse complètement rationnelle de la situation ? Dans quelle mesure peut-on considérer le délinquant comme un décideur ? Comment établir des régularités dans son comportement ? Clarke et Cornish retiennent de la psychologie cognitive une mise en garde : nous ne prenons pas nos décisions, qu'elles soient motrices ou intellectuelles, au terme d'une analyse complètement rationnelle. Ils font référence à de nombreux travaux qui expliquent comment et pourquoi les décideurs suivent dans la réalité des lois différentes de celles décrites dans la théorie normative de la décision (Clarke et Cornish citent notamment les célèbres travaux des deux psychologues cognitifs Tversky et Kahneman²⁵²). Pour Clarke et Cornish, les théories de la psychologie cognitive sont intéressantes parce qu'elles sont descriptives, elles cherchent à établir des régularités dans les comportements réels des décideurs et elles émergent de l'observation et non pas d'une axiomatique, de principes énoncés *a priori*²⁵³.

²⁵⁰ Becker, G. S, 1968, "Crime and Punishment: An Economic Approach", *Journal of Political Economy*, 76, 169-217.

²⁵¹ Simon, H. A, 1983, *Reasoning in Human Affairs*, Oxford, Blackwell.

²⁵² Tversky, A., Kahneman, D., 1974, "Judgment under Uncertainty: Heuristics and Biases", *Science*, 185, 1124-31.

²⁵³ Clarke et Cornish retiennent particulièrement les recherches des deux psychologues américains Yochelson et Samenow. Bien qu'ils aient conscience de la dimension morale et conservatrice de leurs travaux, ils sont intéressés par leur idée selon laquelle les délinquants ont choisi le mode de vie criminel et que les principaux déficits délinquants se situent davantage sur le plan cognitif. Yochelson et Samenow ont développé cinquante modèles de pensées caractéristiques au criminel qui ne laissent pas indifférents Cornish et Clarke. Yochelson, S., and Samenow, S.E., 1976, *The Criminal Personality*, New York, Aronson.

L'état de la littérature de Clarke et Cornish fait donc ce constat nuancé et prudent. Mais il ne s'agit pas pour autant d'une simple mise en perspective bibliographique pour rendre la décision criminelle analysable afin d'en permettre l'observation empirique. La stratégie de Clarke et Cornish consiste plutôt à rassembler un ensemble de travaux hétérogènes et d'en tirer tout ce qu'ils peuvent pour justifier un principe simple dont ils ont besoin : la rationalité de la décision criminelle. Clarke et Cornish cherchent moins à se lancer, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, dans une série d'études qui leur permettrait de tester la théorie, qu'à trouver un principe utile sur lequel il n'aurait plus besoin de revenir. Nous en voulons pour preuve ce que pense Clarke du débat académique autour de l'acteur rationnel et de l'accusation de réductionnisme dont il est la cible :

There's been... usually there's not very many full grown, not very many fully developed criticism of rational choice perspective, you usually just see something in a text book where it's discussed and where there is some criticism in the text book but they're not very highly developed most of them and the usual argument is about how rational offenders are. And also it gets mixed up with free willing and determinism. You know, how much free will have offenders got and... So as I said we haven't really bothered very much with those criticisms, I'm not very interested in all of that²⁵⁴.

Et si la théorie de l'acteur rationnel n'a pas suscité de controverses intéressantes (du point de vue d'une dynamique de recherche), c'est parce que Clarke et Cornish n'iront jamais plus loin que la proposition théorique. Au moment même où ils s'intéressent à la théorie de l'acteur rationnel, ils savent qu'ils ne pourront jamais la tester :

The rational choice perspective as far as I'm concerned simply provides one of the theoretical basis for situational crime prevention [...] And our general attitude is that you can't really test rational choice theory, because it seems to us indisputably true that people act in their own self-interest. We think that's what most people do most of the time, and that's the basis of rational choice theory so we can't really see how they could ever prove it wrong. So we don't... you know a lot of American criminologists they take a particular theory and try to analyse its components, and then testing it against a sample. Do people act according to this theory... And we can't really see the point in that because, and we would never advocate testing the theory so whenever I see a test of rational theory in literature I never bother to read it because I think it's a misconceived idea, I don't see how you can really argue against it²⁵⁵.

Selon Clarke, on ne peut pas se saisir de la théorie de l'acteur rationnel en adoptant une attitude poppérienne, en s'évertuant de la contrer par telle ou telle expérimentation. La théorie de l'acteur rationnel intéresse les promoteurs de la prévention situationnelle parce qu'elle

²⁵⁴ Entretien avec Clarke.

²⁵⁵ *Ibid.*

nous emporte dans une vision du monde irréfutable, qui n'est toutefois pas, comme Clarke le dit lui-même, la seule façon de voir les choses :

What you can argue about if you want to is how rational people are, and we've already said it's bounded rationality it's limited, it isn't perfect rationality it's decisions that are satisfactory, not that are the best you know, it's just ok for that time, for that point in time for the offender to behave in that way, he thinks he's going to get something from it. So our general position is that rational choice perspective is not really a theory in a way, it's just a way of looking at the phenomenon, and if you don't find it helpful in your research don't use it. It's supposed to be useful, if you don't find it useful well then that's sad but move on. We don't see the point in trying to prove it or disprove it. It's just there and if you'd like to use it, use it, and if you, don't well go and use something else, that's up to you, which doesn't really fit the way that people think of theory in this field, most of them want to test theory, and prove it false, because you can't actually prove it true, you can prove it false. Well we don't think it applies to our theory, we didn't construct it in that way, we're not claiming it's a true theory, we're claiming it's a useful theory, it's useful to look at the world like that²⁵⁶.

Bien que Clarke souligne que ses collaborateurs et lui n'ont jamais cherché à faire la *démonstration* de la théorie de l'acteur rationnel, il ne considère pas pour autant ne pas faire de la véritable recherche. Au contraire, c'est parce que la théorie de l'acteur rationnel est *rhétorique* qu'elle leur permet d'avancer un peu plus dans leur projet de développement de la prévention situationnelle. Il s'agit donc d'une astuce qui permet de clore la discussion parce qu'elle *n'est même pas fausse*. Elle permet une représentation partielle du comportement délinquant, une réduction utile qui dit tout ce que les promoteurs de la prévention situationnelle ont besoin de savoir pour leur propos. Et cette représentation partielle est intéressante parce qu'elle est propice à la construction d'un modèle, c'est-à-dire une représentation du processus de passage à l'acte du délinquant sous une forme schématisée.

Des modèles scéniques

Cornish et Clarke connaissent bien la modélisation qui peut prendre plusieurs formes d'expression et d'usage suivant le type de phénomènes envisagés. Durant la conférence de 1985, ils valorisent les travaux de Walsh et tout l'intérêt de la représentation d'un problème de décision (pour le criminel) par un arbre. Ils ont également pris connaissance des modélisations en économie du crime dans lesquelles les relations sont exprimées en termes mathématiques. Clarke et Cornish vont préférer à l'analyse numérique une représentation schématique plus qualitative pour expliquer le raisonnement criminel. Ce mode de représentation en diagramme est fréquemment utilisé dans un monde criminologique voisin à la prévention situationnelle. En effet, Clarke et Cornish s'inspirent de diagrammes de flux,

²⁵⁶ *Ibid.*

élaborés dès 1976 par les Brantingham pour les cambrioleurs, qui ensuite ont été employés pour représenter les modèles explicatifs de la peur du crime mis au point par Skogan et Maxfield en 1981 et la prédisposition de la victimisation par Hindelang, Gottfredson et Garofalo en 1978 (nous croiserons ces hommes dans le prochain chapitre). Que signifie modéliser pour Clarke et Cornish ? Ils répondent à cette question en précisant clairement ce qu'ils mettent derrière la notion de *modelling offender's decision* :

Thus our aim is only to provide models that are at present "good enough" to accommodate existing knowledge and to guide research and policy initiatives. Even such "good enough" models, however, have to meet the criticism that they assume too much rationality on the part of the offender. But as the review in Section I has indicated, rationality must be conceived of in broad terms. For instance, even if the choices made or the decision processes themselves are not optimal ones, they may make sense to the offender and represent his best efforts at optimizing outcomes. More-over, expressive as well as economic goals can, of course, be characterized as rational. And lastly, even where the motivation appears to have a pathological component, many of the subsequent planning and decision-making activities (such as choice of victims or targets) may be rational²⁵⁷.

Dans leur modèle, Cornish et Clarke proposent de faire une distinction entre l'étude de l'implication dans la criminalité et celle de l'événement criminel. La première s'intéresse aux dynamiques globales par lesquelles les individus s'impliquent dans le crime, décident d'y demeurer ou encore finissent par le délaisser. La seconde se centre sur l'analyse du processus de décision qui mène au passage à l'acte en essayant de dégager l'influence des facteurs d'ordre situationnel, tels que les occasions de commettre un délit, l'évaluation des risques qu'il entraîne et les efforts requis pour le réaliser.

²⁵⁷ *Ibid.*, 163-164

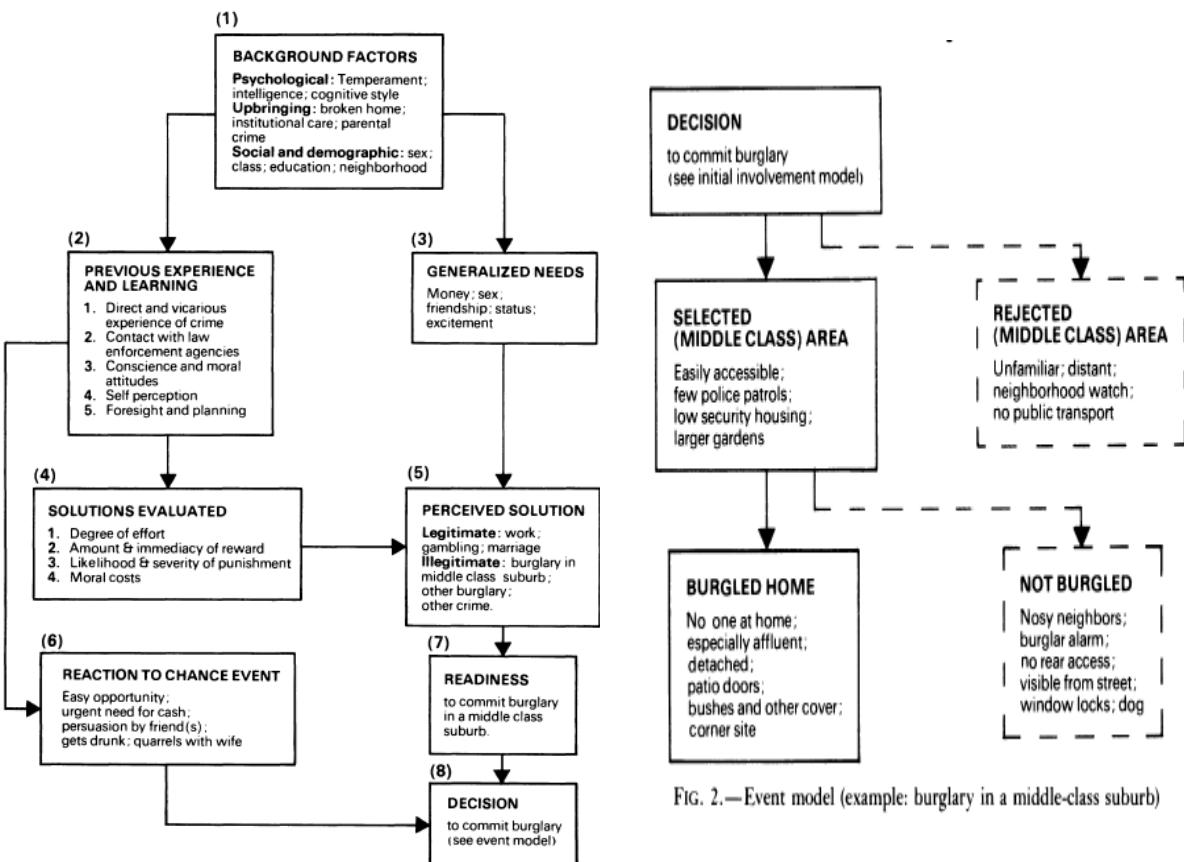


FIG. 1.—Initial involvement model (example: burglary in a middle-class suburb)

Modèle général de la délinquance (Fig.1) et modèle focalisé sur la décision (Fig. 2).

La manière de découper le modèle général de la délinquance en plusieurs séquences est une manière d'indiquer tout ce qu'il ne faut pas regarder du passage à l'acte si on veut efficacement le prévenir. Clarke et Cornish savent que le passage à l'acte du criminel est évidemment beaucoup plus complexe que ce que le modèle laisse voir. Il n'est pas binaire comme ils le dessinent. Pourtant, si nous voulons y voir clair dans ces aspects complexes du passage à l'acte, nous disent en quelques sorte Clarke et Cornish, il faut négliger un grand nombre d'aspects et faire provisoirement comme si le processus de décision était un diagramme séquentiel²⁵⁸. Ainsi, ils font comme si ils négligeaient une grande quantité d'aspects de la délinquance pour attirer l'attention sur un petit nombre seulement d'entre eux ; comme si ils opéraient de manière contrôlée une négligence : « ne regardez pas les cases 1 à 7, et regardez seulement la case 8, et ainsi vous pourrez prévenir la délinquance ». Pourtant, ils font bien plus que négliger : ils indiquent des relations inédites entre plusieurs entités : un cambrioleur, les patrouilles de police, l'accessibilité à la maison, les transports publics, les propriétaires des lieux, les patios des maisons, etc. Ainsi, la modélisation de Clarke et Cornish ne simplifie pas seulement le problème du processus de la décision. Elle en crée un nouveau qui est relativement simple : en faisant ressortir certains traits d'une situation criminelle, on

²⁵⁸ Nous empruntons à Pascal Nouvel l'expression de « stratégie de la négligence » qu'il utilise dans Nouvel., P., 2002, « Modèles et Métaphores », in Nouvel, P., (dir.), *Enquête sur le concept de modèle*, Paris, Puf.

peut plus facilement poser la question des techniques de prévention situationnelle à mettre en œuvre.

Conclusion

A cette étape de l'analyse, on peut déjà se demander à quoi tient la prévention situationnelle. Au début des années 1980, elle est, pour l'essentiel, portée par Ronald Clarke qui manifeste une obstination tenace à remettre en cause les principaux fondements de la criminologie. Mais il le fait d'une manière tout à fait inattendue: alors que l'on croyait à la fin du premier chapitre, qu'il allait poursuivre le développement de ses recherches sur les variables environnementales et les processus d'apprentissage – un axe de recherche où il vient de rencontrer quelques succès, du moins sur le plan des *matters of fact* -, Clarke choisit de ne pas poursuivre cette recherche fondamentale, mais de faire un pas de côté pour aborder un problème différent mais qui intéresse un plus grand nombre : des industriels de l'automobile, les transports urbains, les *policy makers*, etc. Son problème apparaît comme plus appliqué que celui qu'il abandonne dans les *Approved School*, mais il transforme justement ce problème appliqué en un véritable programme de recherche, à la faveur de la nouvelle politique de science portée par John Croft, le directeur de son laboratoire. L'objet *crime prevention* est né de la nécessité de coller à un nouveau mode d'être de la recherche dans l'*Unit* – changement qui a eu pour effet de transformer les types de savoir produits. Clarke voit dans la prévention technique du crime la possibilité d'impulser une dynamique de recherche opérationnelle comme instrument de gouvernement du crime.

Il institutionnalise cette nouvelle spécialité sous la forme d'un label de recherche : le *situational crime prevention* qu'il lance à l'occasion de la publication d'un article scientifique. Cet article séminal, il faut le considérer comme un « coup de force » dans lequel Clarke est engagé dans de multiples interactions. Vis-à-vis du monde universitaire, il revendique un statut « scientifique » pour la prévention situationnelle en appuyant celle-ci sur le vocabulaire d'une discipline relevant des « sciences de l'ingénieur » qui fonctionne par réduction des phénomènes complexes dans l'objectif de trouver des solutions technico-préventives efficaces, ce qui lui donne des armes contre les tenants des criminologies en place. En effet, le principal reproche qu'il adresse aux théories classiques (biologiques, psychologiques et sociologiques) est leur biais dispositionnel qui les rend incapables de concevoir le crime en dehors de ses causes profondes. Vis-à-vis des criminologues, il s'affiche en chef d'école en signant l'article dans une revue qui fait autorité en criminologie. Vis-à-vis des mondes de l'action, il s'adresse à plusieurs univers : aux services locaux, aux bailleurs sociaux, aux urbanistes, aux promoteurs immobiliers, aux industriels de l'automobile, à la police et aux *policy-makers*. Au moment où il écrit cet article, tous ces acteurs ne sont pas liés à la criminologie et à ses institutions savantes, hormis la police et les *policy-makers* mais de manière encore limitée. Clarke entend bien construire un lien avec eux. Aux uns comme aux autres, il propose une

collaboration : il affirme l'utilité de la prévention situationnelle pour éclairer l'épineuse question de la réduction du crime, un enjeu de recherche qu'il reprend à son compte. Dans le même mouvement, il montre que le problème du crime doit être transformé pour recevoir une réponse scientifique et technique : il revendique la spécificité de la prévention situationnelle comme une technoscience.

Avant d'étudier la réception de l'article de Clarke auprès de ceux à qui il s'adresse, nous avons voulu d'abord analyser comment Clarke poursuit son travail de recherche juste après le lancement du label. Nous avons alors été surpris de constater que Clarke entreprend une recherche plus fondamentale. Il s'engage, durant la première moitié de la décennie 1980, dans un débat théorique sur la rationalité de l'acteur et les processus de décision. En effet, il propose un nouvel énoncé : « le délinquant est un acteur rationnel ». Alors que Clarke a toujours rassemblé des données dans le but d'éprouver empiriquement une hypothèse interprétative, il propose de fonder la prévention situationnelle sur un énoncé que l'on ne peut tester. Dès lors, comment expliquer cette situation contradictoire ? Comment comprendre le statut de la théorie du choix rationnel dans la prévention situationnelle ? Cette question mérite d'être posée car la prévention situationnelle est toujours présentée, autant par ses promoteurs que ses pourfendeurs, comme fondée sur la théorie de l'acteur rationnel. Reste que ni les épistémologues des sciences sociales, ni même les sociologues des savoirs ne peuvent nous aider à comprendre pourquoi Clarke s'accorde de cette contradiction. Les premiers (s'ils prennent la prévention situationnelle au sérieux) diront que Clarke a bien raison de dire que l'énoncé « le délinquant est un acteur rationnel » est en dehors de l'espace logique du raisonnement expérimental, dans un espace assertorique non-poppérien. Pourtant Clarke et son collaborateur considèrent par ailleurs que l'idée d'expérimentation et de réfutation sont applicables à la prévention situationnelle. Ils nous disent que si on ne peut pas tester la théorie du choix rationnel, on peut cependant valider une bonne partie des énoncés de la prévention situationnelle dans l'expérience. Les seconds (les sociologues critiques) quant à eux diront que si Clarke mobilise la théorie du choix rationnel pour épingle ses adversaires à qui ils reprochent d'adhérer à l'idéologie selon laquelle la lutte contre la pauvreté est la stratégie la plus viable pour prévenir la délinquance, il doit être lui aussi influencé par une prise de position politique, celle du tournant néolibéral porté par Mrs Thatcher. Or, nous avons montré que non seulement Clarke n'entend pas utiliser la théorie du choix rationnel dans la perspective de développer une science du processus de la décision criminelle, mais qu'en plus il n'y croit pas tellement.

Pour comprendre le statut de la théorie du choix rationnel dans la prévention situationnelle, il faut la relier le plus intimement possible à la pratique de recherche à laquelle elle tient. Il s'agit d'une opération *rhétorique* qui permet d'avancer un peu plus dans la *démonstration*. Nous avons vu qu'on ne peut distinguer ces deux opérations car elles opèrent dans le même temps : Clarke produit à la fois une argumentation scientifique et une conviction plus

politique. Nous espérons l'avoir montré, la théorie du choix rationnel n'est ni un camouflage rhétorique, ni le marqueur d'une idéologie dissimulée – elle doit être comprise comme l'énonciation qui assure la médiation, le passage, la représentation (le schéma de la case n°8 dans le modèle scénique) de la situation du passage à l'acte. Sans la rhétorique du choix rationnel, il n'est pas possible de faire la démonstration des liaisons nouvelles entre les contraintes de l'environnement, la disponibilité des cibles et l'existence de mécanismes de surveillance. Est-ce à dire que n'importe quoi peut être un fait? Non, parce que l'un des actants qui doivent cadrer avec le modèle interprétatif est l'objet lui-même dont Clarke dit que c'est un fait : il faut que les délinquants, les victimes, les téléalarmes, les patrouilles de police, etc. coopèrent, qu'ils montrent qu'ils sont capable de faire les liens dessinés dans le modèle. Reste à créer les instruments qui permettront de rassembler les données qui rendent visibles la solidité de ces nouveaux liens.

Chapitre 3 : Quantifier

Dans les deux chapitres précédents, nous avons insisté sur le travail du jeune Clarke dans son laboratoire et sur les stratégies qu'il met en œuvre pour s'afficher comme le chef de file d'une nouvelle discipline. Nous avons observé à cette occasion deux tâches importantes qui constituent deux horizons professionnels distincts pour les chercheurs²⁵⁹ : la fabrication d'un liant (de nouvelles théories, un nouveau concept) et la constitution de multiples alliances (notamment avec le gouvernement).

Nous avons survolé une troisième tâche – mais nous ne l'avons que partiellement étudiée – lorsque nous avons montré comment Clarke et ses alliés ajustent leurs techniques et méthodes expérimentales pour les mettre en harmonie avec leur engagement théorique. Il s'agit pour les chercheurs de l'Unit de trouver des instruments de médiation (de traduction) qui leur permettent d'entretenir des liens avec les délinquants²⁶⁰. Autrement dit, Clarke et ses collaborateurs mettent les parties du monde qu'ils étudient sous une forme mobilisable, c'est-à-dire lisible et manipulable. Tous ces dispositifs permettent de mobiliser des êtres difficilement accessibles – des êtres au nom desquels les chercheurs prennent position. Cependant, nous avons également observé qu'il n'est pas aisé pour ces derniers de mobiliser les délinquants puisque la plupart d'entre eux font en sorte que leurs activités demeurent cachées. Que font les chercheurs de l'Unit pour surmonter cette difficulté ? Nous allons voir qu'ils renoncent au projet de mobilisation des délinquants pour se tourner vers un être moins rétif : la victime qui intéresse Clarke et ses collaborateurs car la prévention situationnelle fait de celle-ci un acteur actif de l'explication du crime.

Ce troisième chapitre est entièrement consacré à cette troisième tâche de mobilisation du monde à travers l'étude de la fabrication d'un nouvel instrument de mesure qui intervient dans le développement de la prévention situationnelle au début des années 1980 : l'enquête de victimisation. Cette enquête en population générale consiste à interroger des personnes sur les crimes subis sur une période de référence donnée. Pour comprendre cette activité

²⁵⁹ Latour, B., 1995, *op. cit.*

²⁶⁰ Nous suivons dans ce chapitre Alexandre Mallard qui envisage les instruments comme les dispositifs qui prolongent les facultés sensorielles de l'être humain (comme le fait par exemple un microscope optique), ou comme les dispositifs qui créent de toute pièce, ou presque, les phénomènes qu'il donne à voir (comme le fait un accélérateur de particules capable de produire des neutrons pour mesurer l'énergie que dégagent leur collision), ou bien comme les dispositifs qui permettent de mesurer ou d'interroger ce qui n'est pas directement accessible à une échelle macroscopique (comme le font les enquêtes sociologiques lorsqu'elles capturent telle ou telle variable dans la population). Mallard, A., 1996, « Les instruments dans la coordination de l'action. Pratiques techniques, métrologie, instrument scientifique », *op. cit.*

d'instrumentation, il faut retracer la généalogie de l'enquête de victimisation²⁶¹. C'est pourquoi nous devons faire un long détour en analysant l'évolution de la forme de l'enquête de victimisation, de sa conception aux Etats-Unis au milieu des années 1960 à son transfert en Grande Bretagne au début des années 1980. Ainsi, nous n'allons pas nous précipiter à analyser la manière dont Clarke et ses collaborateurs fabriquent cet instrument pour faire de la victime un être mobilisable et manipulable. Nous étudierons cette opération seulement dans la troisième partie de ce chapitre. Il s'agira dans un premier temps d'opérer un retour sur la dynamique d'émergence de l'enquête de victimisation aux Etats-Unis – retour nous incitant à revenir sur le travail accompli par les acteurs de cette innovation statistique. Dans un second temps, nous suivrons les controverses, toujours aux Etats-Unis, autour du *redesign* de l'enquête dans les années 1970. Nous verrons que la question de la conception de l'enquête est indissociable de la manière de convenir de la définition du risque de victimisation. Nous verrons alors tout l'intérêt de notre long détour. Il nous permettra d'opérer une comparaison dans le temps et l'espace pour mieux comprendre le moment du transfert de l'enquête vers la Grande Bretagne, et plus précisément dans l'Unit. En effet, nous observerons pour finir comment les collaborateurs de Clarke, dans leur laboratoire gouvernemental, travaillent à concevoir l'enquête autrement pour la plier à la politique de recherche de la prévention situationnelle.

Les origines d'un instrument de mesure

Aux Etats-Unis, la fabrication de l'enquête de victimisation s'inscrit dans le sillage d'un projet gouvernemental ancien de développement de connaissances sur le crime. En effet, les premières enquêtes exploratoires sont financées au milieu des années 1960 dans le cadre de la *President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice* qui marque une étape importante dans l'histoire du gouvernement du crime aux Etats-Unis²⁶². Avec la mise sur pied de cette commission, l'enjeu est de passer d'une logique où les hauts fonctionnaires de la police et de la justice ont le monopole de l'expertise sur le crime, à une culture de politique de recherche et d'innovation dans le gouvernement du crime. Instituant une division du travail scientifique et politique, la commission est chargée de subventionner directement consultants et universitaires dans des programmes de recherches, en grande partie dans le domaine des sciences sociales. Dès lors que l'Etat inscrit sa responsabilité dans un horizon de bien-être pour tous largement déterminé par le futur, il faut augmenter les ressources de la recherche sur le crime et plus particulièrement celles sur les statistiques de la délinquance afin

²⁶¹ Dans ce chapitre, nous nous inspirons largement de Desrosières, A., 1993, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte.

²⁶² Sur la mise en place de cette commission, on peut consulter Simon, J., 2007, *Governing through Crime: How the War on Crime Transformed American Democracy and Created a Culture of Fear*, New York, Oxford University Press.

d'améliorer la quantité et la qualité de l'information disponible²⁶³ On prend conscience à cette époque qu'un bon système statistique s'impose par lui-même lorsqu'il s'agit des actions tournées vers l'économie, le chômage et l'éducation, mais que cette nécessité semble trop peu évidente lorsqu'il s'agit des politiques sur la loi et l'ordre²⁶⁴. Souhaitant impulser cette dynamique de recherche, la commission invite les chercheurs à se saisir de l'opportunité de développer des savoirs innovants en diffusant d'importants crédits de recherches. L'historiographie officielle raconte généralement les origines de l'enquête dans ce contexte où le progressisme américain est à son apogée²⁶⁵.

Une focale plus fine sur les débats politiques et scientifiques qui entourent le développement de l'enquête permet d'aller plus loin dans l'explication des origines de celle-ci. L'une des grandes difficultés d'une sociologie de l'enquête de victimisation tient au fait qu'on ne trouve pas dans l'histoire de la construction de la victime comme problème social, une compréhension des origines de l'enquête de victimisation. Nous verrons plutôt que la victime apparaît comme une source de données alternatives permettant de produire des savoirs qui ouvrent vers des perspectives nouvelles dans la définition des problèmes publics. C'est du moins le point de vue des scientifiques qui œuvrent à la promotion de cette innovation. Du côté du gouvernement, nous verrons que la question de l'institutionnalisation de l'enquête est plus ambivalente car les objectifs assignés à celle-ci parviennent difficilement à se stabiliser.

Genèse d'un indicateur

L'enquête de victimisation n'émerge pas aux États-Unis, au milieu des années 1960, au hasard de l'espace scientifique et politique. Deux acteurs en particulier œuvrent à son développement : Albert Biderman et Albert Reiss. Ces deux scientifiques conduisent les premières expérimentations et deviennent rapidement les principaux porte-parole de l'instrument entre 1965 et 1985. Les deux promoteurs appartiennent à des univers intellectuels qui les prédisposent à développer cette forme d'enquête. Fin connaisseur des travaux de psychologie sociale relative à la recherche sur les attitudes, Biderman fait carrière dans un laboratoire de recherche de statut privé, le *Bureau of Social Science Research*. Plus proche de l'université, Reiss est membre du *Survey Research Center* de l'université du Michigan et a une bonne connaissance de la recherche sur le crime et les statistiques officielles de la police. Ils ont tous les deux évolué dans l'univers de la sociologie américaine des années 1950 à l'école de Chicago, en suivant l'enseignement de William Fielding Ogburn. En 1965, ils sont pressentis par la commission présidentielle pour mener chacun de leur côté des enquêtes par

²⁶³ Tonry, M., 1998, "Building Better Policies on Better Knowledge", in *Challenge of Crime in a Free Society: Looking Back, Looking Forward. Proceedings of the Symposium on the 30th Anniversary of the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Washington, D.C., June 19-21*, 93-125. <http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/170029.pdf>.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ *Ibid.*

sondage exploratoires auprès d'un échantillon de la population. Voici comment se présente à eux le projet :

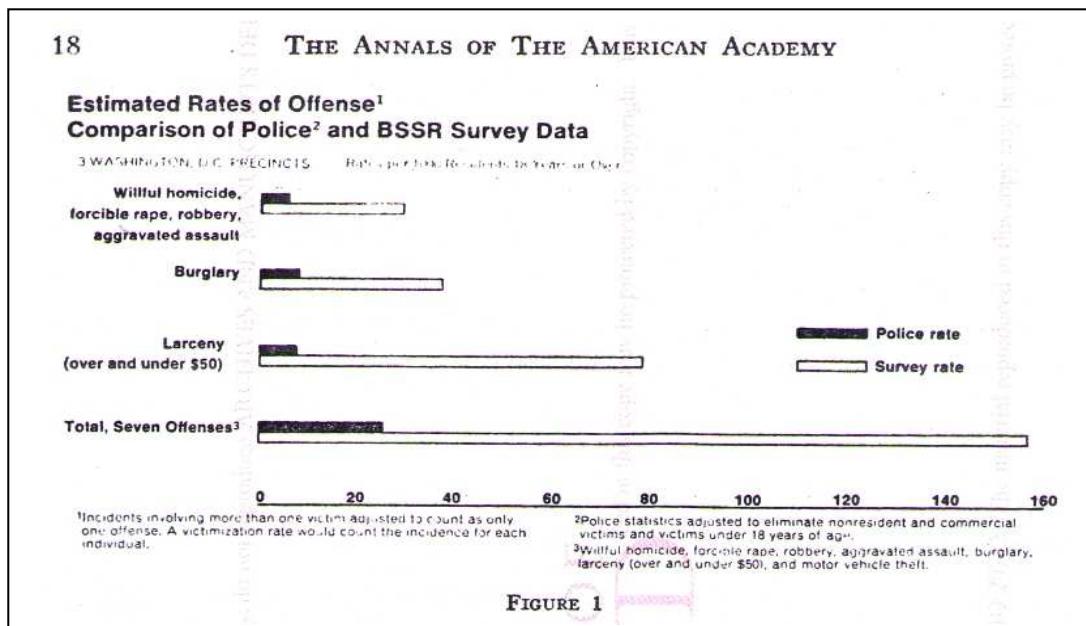
Criminological studies have largely developed their data from law enforcement, correctional, and judicial agencies, and from persons arrested or jailed. The only consequential exception to this are studies using high school and college students as subject or respondents. As a consequence, there is a vast terra incognita in our knowledge of crime. Consider, for example, the accepted proposition that “offenses known to the police” are the “best” measure of crime because these are the data “closest to the commission of crime.” Insofar as offenses of victimization are concerned, it would be seen that data developed directly from questioning the public would be “closer” to the crime and, for at least many classes of offenses, would suffer less from errors of underenumeration than data derived from reports to the police and crimes known directly to the police. [...] This would involve questioning a large statistical sample of the population about direct experience with crime during a given time period. While this method would be subject to various type of inadequacies and errors of reporting – notably, insofar as crimes of self (and mutual) victimization and those in which the victim is an impersonal entity are concerned – it would nonetheless represent an enormous supplementation of existing knowledge²⁶⁶.

Lorsque Biderman et Reiss commencent à travailler à l’élaboration du questionnaire, ils comprennent rapidement qu’ils ne pourront pas se contenter de mobiliser les savoir-faire méthodologiques accumulés depuis les années 1920 en matière d’enquête d’opinion. L’enquête de victimisation est une enquête rétrospective et les savoirs en la matière sont beaucoup moins avancés à cette époque. Biderman et ses collaborateurs lancent la première enquête pilote. Ils se sont fixés comme objectif principal la mise au point d’une méthodologie pour comprendre le vécu des répondants en tant que victimes d’actes de délinquance. Biderman et son équipe cherchent à construire un instrument pour estimer la nature et l’incidence des infractions non déclarées aux autorités. Pour ce faire, ils se lancent dans les différentes étapes d’une enquête statistique: la préparation d’un questionnaire (test, plan de sondage), l’élaboration des nomenclatures, la mise en œuvre de l’enquête sur le terrain et le traitement statistique. Vient ensuite l’enquête de l’équipe de Reiss qui s’appuie sur le questionnaire conçu par l’équipe de Biderman. Le principal objectif méthodologique de cette enquête concerne la comparaison des réponses des victimes avec les statistiques de police. Pour comparer les estimations du volume de la victimisation, induite des réponses à l’enquête, avec les statistiques de police, il faut tenir compte de deux causes de décalage entre les deux sources : les disparités entre la représentation que les citoyens se font des actes délictueux et leur définition juridique ; et les particularités du dénombrement des infractions par la police.

Dans ces premières études exploratoires, les victimes sont considérées comme de simples sources d’information sur le crime. L’enquête est définie sur la base de la codification de la

²⁶⁶ Extrait de la commande de la commission présidentielle, cité dans Biderman, A., 1968, “Uses of survey for estimating crime incidence”, Papers presented at the Annual Meeting of the American Statistical Association, Pittsburgh, August 20-23, 107.

statistique administrative. Ainsi, les catégories de victimisation sont codées en fonction de tel ou tel crime défini par *l'Uniforme Crime Report* (statistiques officielles de la police diffusée par le FBI) et non pas à partir de nouvelles catégories de victimes. L'enquête est ainsi mise dans une situation de concurrence avec les statistiques officielles. En 1967, les enquêtes exploratoires sont pour l'essentiel valorisées à travers leur capacité à produire une mesure fiable de *l'incidence de la victimisation*, souvent illustrée par des graphes qui montrent le décalage impressionnant entre la statistique administrative et l'enquête de victimisation :



Graphe illustrant l'écart important entre l'incidence du crime mesurée par la statistique administrative de la police et l'enquête de victimisation.

Ainsi, on constate que l'enquête de victimisation n'est pas née par intérêt pour la victime comme problème social. La genèse de l'enquête de victimisation ne correspond pas à la genèse sociale d'un objet jugé social²⁶⁷. Il s'agit plutôt de créer un indicateur nouveau permettant d'améliorer la quantification du volume du crime.

Un compromis réaliste et constructiviste : l'exploration du chiffre noir de la délinquance

²⁶⁷Notre constat s'oppose donc aux travaux de Desrosières pour qui la genèse des indicateurs est celle « de la genèse sociale d'objets jugés sociaux, c'est-à-dire susceptibles d'être pensés et donc mesurés en tant que tels [...] L'indicateur est une phrase contenant des nombres, justifiant et mettant en forme une action, ou un débat public à propos de celle-ci. C'est parce qu'il y a une action, sur et dans la société, à mener, à coordonner ou à combattre, que les indicateurs sont produits et exhibés. » Desrosières, A., 1997, « Refréter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques », in Dupoirier E., Parodi J.L. (éds.), *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, Paris, l'Harmattan, 15-33.

On peut mieux comprendre les visées d'usage de l'enquête si l'on s'attarde sur ce qu'en disent Biderman et Reiss. En 1967, après avoir remis leur rapport à la commission présidentielle, Biderman et Reiss cosignent un article sur l'enquête de victimisation, *On exploring the Dark figure on crime*²⁶⁸, dans lequel ils retracent l'histoire de la statistique criminelle depuis le XIXe. Cette généalogie permet à Biderman et Reiss de revenir sur le dilemme ancien autour de la mesure de la « délinquance réelle » et de prendre place dans une controverse scientifique autour de la signification des statistiques officielles (administratives).

Les deux auteurs dessinent la cartographie de cette controverse en montrant l'opposition de deux postures intellectuelles : d'un côté, les réalistes qui, considérant qu'il manque quelque chose à l'enregistrement policier ou de la justice, raisonnent en terme de « criminalité inconnue » et « criminalité apparente » et estiment pouvoir mesurer la « criminalité réelle », soit indirectement soit en perfectionnant le système de recueil de donnée. De l'autre côté, les institutionnalistes qui, dénonçant les conditions sociales de production des statistiques par les services de police, estiment que la quantité mesurée n'est que le reflet de l'activité répressive de la police. Pour Biderman et Reiss, Kitsuse et Cicourel, deux sociologues de l'École de Chicago, apparaissent comme les porte-parole du deuxième groupe. Reiss et Biderman font référence à l'article très remarqué à cette époque, *A Note on the Use of Official Statistics*. Dans cet article, Kitsuse et Circourel affirment que les taux de comportements déviants (les chiffres de la police) sont produits par les actions engagées par les agents du système social qui définissent, catégorisent et enregistrent certains comportements comme déviants. Pour eux, la question de la fiabilité de la statistique est une mauvaise question. Ils estiment que le débat devrait porter sur les définitions incorporées dans les catégories utilisées par les personnes travaillant dans les systèmes sociaux produisant des statistiques et permettant d'identifier, de classifier et d'enregistrer des comportements déviants. Les chiffres sont obtenus par des statistiques établies dans des organisations particulières et ils peuvent être expliqués par les activités de ces organisations et leur rôle dans la désignation de la déviance. Ainsi, ces statistiques doivent être considérées comme les indicateurs de processus institutionnels plutôt que comme les indicateurs d'incidence de certaines formes de comportements²⁶⁹.

Ainsi, dans les années 1960 aux Etats-Unis, la critique de Kitsuse et Cicourel a pour effet d'atténuer radicalement la prétention à considérer les recueils statistiques comme des sources « prêtes à l'emploi ». Dès lors, comment faire des sciences sociales quantitatives sans être la cible de la critique institutionnaliste (constructiviste dirait-on aujourd'hui) ? Dans ce contexte, Biderman et Reiss essaient de montrer dans leur article qu'il est possible grâce à l'enquête de victimisation de mesurer le crime sans l'envisager naïvement comme un objet mesurable selon

²⁶⁸ Biderman, A., Reiss A., 1967, “On exploring the dark figure of crime”, *The Annals of the American Academy of Political Science*, 374, 1-15

²⁶⁹ On peut se référer au texte en ligne de Robert, Ch.-N., Sardi, M., 1996, « Modeste note sur une note qui l'est moins », *Pénombre*, I, 2, http://penombre/lg/02_02.htm. Cette note présente l'article de Kitsuse, J.I., Cicourel, A.V., 1963, “A note on the uses of official statistics”, *Social Problems*, XI, 131-139. Nous mobilisons un extrait de la traduction française consultable en ligne, http://penombre/lg/02_03.htm.

une métrologie réaliste. Grâce à cette innovation statistique, Biderman et Reiss proposent une nouvelle façon plus légitime de construire une totalité en positionnant l'usage de l'enquête dans un mouvement de balancier entre les *institutionnalistes* et les *réalistes* :

The crux of the traditional realist versus institutionalist controversy involves questions of validity rather than reliability. The cross section sample survey may represent an extreme pole in the movement from “institutionalist” to “realist” approaches to crime statistics, in its complete dependence on the unsupported verbal testimony of a non-official character. [...] In exploring the dark figure of crime, the survey generally has several other advantages over other organizationally processed statistics. First, it provides a form of organization that can transcend local practices by providing uniform operational definitions. Second, the surveys tapes the definitions of victims, independent of organizational processing, and it can compare these with those of formal processing organizations. Third, the survey can indentify and compare what I institutionally labeled as crime with that consensually labeled as crime²⁷⁰.

En distinguant nettement les institutionnalistes des réalistes Biderman et Reiss sont plus à même de proposer une forme de compromis. Si l'enquête de victimisation implique des codifications (vol avec violence, violence interpersonnelle, etc.), elles visent néanmoins à interroger longuement les victimes et à tester la fiabilité des catégorisations. Par exemple, en étudiant les violences interpersonnelles, Biderman pose la question de savoir « when does interpersonal violence become crime ?²⁷¹ ». Quelques années plus tard, au début des années 1980, Reiss publie un article dans le même sens en posant la question « how serious is serious crime ?²⁷² ». Seule l'enquête de victimisation permet ce type d'analyse. De la sorte, elle rend acceptable les vastes totalisations en ceci qu'elle n'a pas ce biais de la statistique administrative, dénoncé par Kitsuse et Cicourel, de compter ensemble des choses qui sont en faite différentes²⁷³.

Un laboratoire de recherche sur la politique de la statistique

Reiss et Biderman s'intéressent au développement d'une enquête par sondage auprès des victimes dans un contexte plus large que la critique constructiviste. A cette époque, ils

²⁷⁰ Biderman, A., Reiss, A., 1967, *op. cit.*

²⁷¹ Dès 1970, Biderman se penche sur l'étude des violences interpersonnelles. On trouve une valorisation de son travail plus tardivement, en 1973 : Biderman, A., 1973, “When Does Interpersonal Violence Become Crime ? Theory and Methods for Statistical Surveys”, A paper prepared for a meeting on “access to law”, International Sociological Association, Girton College, Cambridge, England, September 25-28.

²⁷² Reiss, A., 1982, “How Serious is Serious crime?”, *Vanderbilt Law Review*, 35, 541-585.

²⁷³ Analysant cette controverse, Andrew Abbott note que Biderman et Reiss ont interprété le travail de Cicourel comme une simple répercussion des critiques traditionnelles sur la validité des statistiques, sans tenir compte de l'appel de Cicourel à une autre manière de théoriser la déviance. Abbott nous livre dans son analyse une vision réductrice du projet scientifique de nos deux sociologues. Abbott, A., 2001, *Chaos of Disciplines*, Chicago, University of Chicago Press.

prennent position dans un débat sur les rapports entre la statistique et le domaine politique. Pour eux, l'enquête de victimisation apparaît comme un laboratoire de recherche de la politique de la statistique car elle leur permet de tester en grandeur nature la solidité de leur conception politique de la quantification. Autrement dit, la fabrication de l'enquête de victimisation s'inscrit comme un espace expérimental dans un projet de politique de science qui dépasse largement la recherche sur le crime et ses victimes. Pour cerner concrètement les conditions de production de ce savoir d'enquête, il faut examiner un à un les débats politiques dans lesquels les projets scientifiques de ces deux hommes prennent place.

Biderman : les connaissances du public

Il nous faut tout d'abord nous attarder sur le parcours de Biderman. Economiste de formation, il devient sociologue en 1950 après un Ph D au département de sociologie de l'Ecole de Chicago. Durant la période de son doctorat, c'est autant l'enseignement d'Ogburn concernant les outils statistiques, que ses analyses sur les changements sociaux qui semblent avoir retenu son attention. Chercheur touche à tout (éducation, armée, psychologie, méthodologie d'enquête, etc.), il se fait particulièrement reconnaître pour ses travaux dans le domaine de la sociologie militaire. C'est la sociologie militaire qui conduit Biderman à tisser des liens étroits avec le célèbre sociologue Morris Janowitz. Ces liens révèlent une position significative pour Biderman : il appartient à une communauté savante qui s'interroge explicitement sur les concepts de *social organisation* et de *social control*, des concepts qui renvoient à un débat sur la capacité de l'organisation sociale à se réguler.

Dans ce débat sociologique, l'information sociale produite par les organisations sociales prend une place importante. Et Biderman est un acteur de premier plan de cette réflexion dans l'Amérique des années 1960. En effet, à cette époque, il s'efforce avec une poignée d'autres scientifiques, de persuader le gouvernement de mettre à l'agenda une politique de statistiques sociales. Les contours d'un tel projet apparaissent à partir de l'ouvrage collectif *Social Indicators* qui correspond aux résultats d'une recherche commandée par la NASA en 1962. L'ouvrage reflète deux manières d'envisager les indicateurs sociaux. D'un côté, l'article d'un économiste, Bertram Gross, qui ouvre la problématique de l'adjonction d'un système de comptes sociaux à celui de la comptabilité nationale américaine. De l'autre, l'article de Biderman²⁷⁴ qui construit sa réflexion en opposition à l'idée de Gross, puisque Biderman

²⁷⁴ Dans sa contribution, Biderman retrace statistiquement l'institution progressive, aux Etats-Unis, du XIXe siècle aux années 1960, des mesures à caractère social à partir d'un matériau composé de documents politiques, administratifs et scientifiques. Il montre à cette occasion comment les indicateurs sociaux sont étroitement liés aux programmes politiques dans lesquels ils s'inscrivent et qu'ils sont indissociables des préoccupations successives que la société américaine a sur elle-même (expansion et démocratie économique en 1933, emploi et croissance en 1948, technologie et problèmes sociaux depuis 1960). Biderman développe ensuite une réflexion purement cognitive sur les difficultés d'utilisation et d'interprétation des indicateurs sociaux. Pour faire sa démonstration, il prend l'exemple des biais d'interprétation du taux de criminalité, un indicateur qui, selon-lui, a eu tendance à prendre une vie propre et à se gonfler par l'usage quotidien qui en est fait d'une signification qu'il n'avait pas au départ. Biderman rappelle que si la mesure de la criminalité est considérée comme l'indice de la

choisit comme modèle négatif ce que Gross choisit comme modèle positif (le système des comptes économiques nationaux). L'objectif de Gross, selon Biderman, est le maintien de la domination de la perception du monde social par des systèmes statistiques monopolistiques hautement sélectifs, ceux qui ont exactement les mêmes œillères, les mêmes idées préconçues, les mêmes partis pris, et la même attention sélective que les autres systèmes dominants de l'organisation sociale. Dans un système de comptabilité sociale, on suppose une hiérarchie *a priori* entre des capacités d'action par et sur l'organisation sociale. Dans ce débat, Biderman prend l'exemple de la statistique criminelle pour illustrer son propos. Il dit ne pas prétendre que les indicateurs du crime, tel que la police les produit ne jouent pas un rôle essentiel tant pour permettre à cette dernière de travailler efficacement que pour réaliser une analyse sociale du travail des policiers. Mais il ajoute qu'il faut développer systématiquement d'autres indicateurs qui prennent en compte différents points de vue (sur le plan des valeurs), qui seraient mis en œuvre selon différentes conceptions étiologiques et qui viseraient à mesurer le crime indépendamment des transactions pénales²⁷⁵. Dans cette perspective, Biderman appelle plutôt à une logique d'enquêtes innovantes - l'enquête n'étant pas considérée comme un simple outil mais une institution en soi²⁷⁶.

Biderman formalise concrètement cette manière d'envisager la statistique publique dans un article, *Information, Intelligence, Enlightened Public Policy : Functions and organization of societal Feedback*, publié en 1970 dans la revue *Policy Sciences*. Cet article est l'occasion pour lui de poser une question simple : sur quel critère juge-t-on l'utilité d'une statistique ? Pour éclairer ce problème, Biderman propose de considérer, d'une part, les fonctions systématiques que la connaissance prend à des niveaux variables de l'organisation sociale et, d'autre part, le *travail des acteurs* à ces niveaux variés du point de vue de la définition de leur rôle qui, en retour, découle de cette connaissance. Biderman essaie de montrer que les modes et les degrés de généralisation qui rendent les connaissances utiles pour l'action au plus bas niveau de l'organisation sociale (*information*) ou à un niveau administratif intermédiaire (*intelligence*) ne sont pas nécessairement utiles à la formalisation de politiques sociales plus larges (*policy knowledge*) ou pour affecter la conception générale du monde social qui intéresse un large public (« *enlightenment* »). Dans cette conception de l'organisation de la production de la connaissance, les données produites qui sont nécessaires aux deux premiers niveaux ne peuvent être utiles aux deux autres et vice versa. La connaissance a son utilité

réussite d'une société, la tendance à l'inflation plutôt qu'à la diminution des taux de criminalité, s'explique en grande partie par le changement de la nature des crimes et ce du fait de la prospérité croissante de la société.

²⁷⁵ Biderman raconte cette divergence une dizaine d'années plus tard lors d'un colloque sur le thème des indicateurs sociaux : Biderman, A., 1979, "Aversions to social concepts", Proceeding of the Social Statistics Section, American Statistical Association, 329.

²⁷⁶ Biderman, A., 1976, "The Survey Method as an Institution and the Survey Institution as a Method", in Sinaiko, H.W., Broedling L.A., (eds.), *Perspectives on Attitude Assessment: Surveys and their Alternatives*, Champaign, Pedleton, 39-53.

propre à chaque niveau et même à celui qui semble le plus éloigné de l'action, l'*enlightenment*, puisqu'ici le travail des acteurs est celui du public²⁷⁷.

Reiss : la statistique plurielle

Passons au deuxième promoteur de l'enquête, Albert Reiss. Né le 9 décembre 1922 dans le Wisconsin, il rejoint l'université de Chicago dans les années 1940 pour préparer sa thèse de doctorat sur la prévention de la délinquance juvénile. Dans la filiation des travaux de C. Shaw et Mc Kay sur les déterminants écologiques de la désorganisation sociale, Reiss travaille au perfectionnement d'un instrument de prédictibilité du risque de récidive en libération conditionnelle. C'est donc un chercheur familiarisé au développement d'outil statistique dans le domaine du travail social et de la justice. Quelques années après sa thèse, en 1952, il quitte l'université de l' « Ecole de Chicago » - à un moment où le département de sociologie est en proie à une véritable crise institutionnelle²⁷⁸ - pour orienter ses recherches vers une sociologie des institutions pénales (*sociology of law*)²⁷⁹.

L'originalité des travaux de Reiss est leur inscription tantôt dans une tradition de recherche tournée vers l'explication et la fabrication d'outils d'aide à la décision tantôt dans une sociologie de la déviance descriptive, en pleine effervescence à cette époque²⁸⁰. On retrouve cette capacité à osciller d'une posture intellectuelle à une autre dans sa manière d'envisager l'usage de la statistique. Il développe une réflexion autour de cette question en 1969, dans son adresse présidentielle à la *Society for the Study of Social Problem* dont le titre résume clairement l'essentiel de son propos : *Putting sociology into policy*²⁸¹. Reiss pose une question stimulante devant un auditoire de sociologues convaincus de l'utilité de leur discipline pour résoudre des problèmes sociaux: comment mettre la sociologie en politique ? Un débat en ces termes lui semble d'autant plus important que la tendance est à une forte politisation de la discipline à cette époque. Il lui paraît donc utile de revenir sur la manière dont les

²⁷⁷ Sur la statistique comme instrument de représentation politique (au sens de la représentation du peuple), il faut lire Didier, E., *op. cit.*

²⁷⁸ On retrouve des éléments d'analyse de ce départ de Reiss de Chicago dans Topalov, Ch., 2004, « Les usages stratégiques de l'histoire des disciplines. Le cas de “l'École de Chicago” en sociologie », in Heilbron J., Lenoir R., Sapiro G., Pargamin P., *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 127-157.

²⁷⁹ Reiss, A., 1966, “The role of the police in a changing society”, Working papers of the center for research on social organization, Department of sociology, University of Michigan,
<http://deepblue.lib.umich.edu/handle/2027.42/50799>.

²⁸⁰ Dans ce domaine, Reiss est l'auteur d'un article célèbre, sur la prostitution homosexuelle : Reiss, A., 1961, “The social integration of Peers and Queers”, *Social Problems*, 9, 2, 102-20. Dans cet article, il montre qu'une catégorie importante parmi ceux qui participent à des relations homosexuelles n'est pas du tout constituée d'homosexuels confirmés. Pour des jeunes délinquants, la prostitution masculine constitue un moyen peu dangereux de gagner de l'argent. Ne se considérant pas eux-mêmes comme homosexuels, ils limitent leur pratique aux normes du groupe de pairs auxquels ils appartiennent. Le travail de Reiss apparaît comme une contribution importante aux théories interactionnistes de la déviance. Dans cet article, il remercie John Kitsuse et Howard Becker.

²⁸¹ Reiss, A., 1970, “Putting Sociology into Policy”, *Social Problems*, 17, 3, 289-294.

connaissances produites par les sociologues eux-mêmes affectent leur rôle d'acteur politique (*as men of policy*). Revenir sur cette question, c'est, dit-il, témoigner de ce qui le préoccupe à chaque fois qu'il entreprend une recherche sur un problème social lié à une politique sociale. Voilà comment il introduit sa communication :

It is patent that social policies derive from values as well as facts and theory. Of whatever persuasion, sociologists dislike conditions under which facts contravene cherished values and arguments that undergird policies. To escape such contravention in the past, it was common to argue for a value free science where "the chips fell as they may." Most of the time they fell conveniently in the "right" direction, making unnecessary the suppression of fact or the deft manipulation of data to produce desired results. The formulation of the problem, selection of the data, and forging of arguments usually sufficed. No sociologist, for example, properly investigated how best to maintain a system of racial segregation. Interestingly, none seemed concerned with how best to foster racial inter-marriage, even before black was beautiful²⁸².

On le voit, Reiss pose avant tout une question d'épistémologie politique : comment la connaissance s'associe-t-elle à son usage politique ? Essayer de répondre à cette question, c'est selon lui se débarrasser de la recherche vaine d'une neutralité des sciences et tenir compte du fait que la production des connaissances sur le monde social est indissociable de la manière de construire les problèmes publics. Pour étayer son argumentaire, Reiss organise sa présentation en trois points : *Theory and Social Policy*, *Avenue of Exploration*, *Facts and Social Policy*. Le premier point procède d'un résonnement déductif simple : dans la mesure où les théories sociologiques offrent un modèle opératoire de société, on peut aisément en déduire des politiques publiques. D'où, selon lui, la nécessité d'assumer des théories *policy-oriented*. Avec Reiss, la sociologie devient une politique scientifique:

It seems not unreasonable to think, for example, that sociology must generate a theory of how to maintain a post-industrial democratics social systems²⁸³.

Dans le second point, il propose d'examiner la question de la signification politique des indicateurs de crime : comment choisir un indicateur qui permette d'analyser les différents types de crime et, dans le même temps, qui soit susceptible d'avoir une importance pour la police? Pour Reiss, si l'enjeu est de faire des choix pour réduire le nombre de crimes, le sociologue devra sélectionner probablement un ensemble d'indicateurs fort différents de ceux pris en compte pour limiter les conséquences de ces crimes (le coût pour les victimes, par exemple). En fait, Reiss veut montrer que la mise au point d'indicateurs sociaux dépend de la formulation du problème en termes de politique sociale et des stratégies de progrès social (*strategies of social change*) auxquelles ils s'appliquent. Les propositions d'indemnisation des victimes d'un crime, par exemple, s'appuient sur des indicateurs sensiblement différents des

²⁸² *Ibid.*, 289.

²⁸³ *Ibid.* 290.

propositions visant à réduire l'ampleur de la victimation ; aucun de ces indicateurs ne serait pertinent pour faire baisser la population des délinquants dans la société. Étant donné la relation relativement étroite entre politique sociale et indicateurs sociaux, Reiss doute de la capacité du sociologue à mettre au point un nombre réduit d'indicateurs utiles à cette politique. Au contraire, Reiss conçoit une production systématique d'une connaissance plurielle : il opte, dit-il, pour un nombre exagérément élevé d'indicateurs, laissant ainsi la voie ouverte à la prise en compte d'autres politiques et stratégies de changement. Le troisième point lui permet de s'interroger sur le statut des faits produits par les sociologues dans la mise en œuvre des politiques publiques :

Is it possible that most men of policy seek facts relevant to almost any position they might conceivably take so that no matter what is done, social science facts support it?
Is it possible that the role of social science fact is inconsequential relative to the internal dynamics of how policies are generated and implemented²⁸⁴?

La seule issue pour apporter un élément de réponse à ces questions consiste, selon Reiss, à accorder une plus grande attention au rôle que la théorie sociologique (et les faits qui lui sont associés) joue dans l'élaboration des politiques publiques, et ce par l'étude des usages qui est fait des *faits* (et surtout des abus dit-il).

L'accumulation dispersée des objectifs de l'enquête

D'un côté Biderman développe un modèle de production de la connaissance dans lequel il accorde une place entière au public comme utilisateur de celle-ci ; d'un autre côté, Reiss envisage les paradoxes du métier de sociologue et propose, pour dépasser ceux-ci, de cadrer les théories sociologiques par des principes politiques assumés. Le point commun de ces deux conceptions de la connaissance est qu'il faut utiliser la statistique d'une telle sorte qu'elle permette de produire une multitude d'indicateurs, quitte à ce qu'ils soient contradictoires pour ne pas se laisser berner par l'illusion de l'objectivité froide de la statistique. A la fin des années 1960, nos deux savants n'auraient jamais pu arriver à ces deux théories convergentes de la connaissance, sans leur expérience commune de l'enquête de victimation qui leur a permis de montrer comment le statut de la statistique oscille entre un énoncé scientifique et politique : l'enquête de victimation permet, selon eux, de s'affranchir de la statistique administrative et, partant, laisse imaginer de nouvelles perspectives pour la politique de la statistique du crime. Mais il reste à pérenniser cette forme d'enquête dans l'administration. Qui pourrait financer son institutionnalisation ? Où faudrait-il la situer dans le gouvernement ?

²⁸⁴ *Ibid.*, 293.

Un outil marginal dans le criminal justice system

On tente de répondre à ces questions avec la création d'une sorte de grand observatoire de la justice et de l'insécurité, le *National Criminal Justice Statistics Center* (NCJSC). Le projet d'une telle institution est particulièrement bien accueilli par la communauté savante. En 1968, scientifiques et administrateurs débattent de la définition, de la place et du rôle de ce centre dans le gouvernement²⁸⁵. Biderman fait partie des experts auditionnés. Il résume assez bien, devant les députés, sa conception politique de la quantification :

These emendations stem from two aspects of my particular involvement with this problem. The first is that crime and crime statistics are a sideshow to my major interests - an interest in how the public and its leaders can take intelligent account of important conditions and trends in the society and, more particularly, in the role of the social sciences in this process. In other words, I have a primary interest here as a consumer or citizen rather than a producer of this kind of knowledge. I mention this partly to stress that I am not primarily either a criminologist or a statistician. Some of the suggestions I wish to enter here differ or go beyond the recommendations and presentations of the crime commission in that they evolve from some opinions I have regarding the broader problem of how we can achieve an adequate flow of knowledge about the society. [...] Although this reflects a backwardness that I think is characteristic of the entire field, it reflects more particularly to the complete domination of the field by agency statistics – statistics arising from the registration of the transactions of the official agencies in the field. The point I want to emphasize here is that the major purposes we wish criminal justice statistics to serve will not be realized until we break away from complete reliance upon such statistics and from the bureaucratic conceptions of the problems that go along with them. Illustrative of a number of promising possibilities of this kind are the uses of cross-sectional survey which were explored for the crime commission, for estimating crime incidence, the distribution and impact of victimization by crime on citizens, and for examining citizen experiences and attitudes relevant to crime, law enforcement and justice²⁸⁶.

ans cette perspective, Biderman est venu défendre l'idée de la création d'un centre complètement indépendant des agences opérationnelles et des appareils politiques. Il faut, selon lui, créer une activité statistique à chaque niveau de gouvernement. Et ces agences responsables du recueil des données devraient être dégagées des contraintes administratives. Or, à la grande déception de Biderman, le gouvernement choisit de créer le NCJC sous les tutelles du *Department of Justice* et du *Law Enforcement Assistance Administration* (LEAA)²⁸⁷. En revanche, l'intervention de Biderman aura au moins contribué à mettre l'enquête de victimisation à l'agenda de la politique statistique du NCJC.

²⁸⁵ "Proposed National Criminal Statistics Center", Hearings, Testimony before the Subcommittee on Census and Statistics, Committee on Post Office and Civil Service, U.S. House of Representatives, 90th Congress, Second Session, March 5-23 1968.

²⁸⁶ Biderman, A., 1968, *Testimony, ibid.*, 183.

²⁸⁷ Créé en 1968, le LEAA est une agence issue de la *President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice*.

Nous sommes ici à une étape intéressante du développement d'un instrument statistique : l'enquête n'est plus l'apanage des scientifiques. On choisit de l'institutionnaliser dans le gouvernement, et plus particulièrement dans l'administration de la justice. Mais cette administration n'a ni les savoir-faire, ni les moyens techniques pour administrer une enquête comme l'enquête de victimation. Il lui faut donc se rapprocher d'une autre administration spécialisée : le *Census Bureau*. Comment les statisticiens du Census se saisissent-ils de l'enquête ? Comment cette administration se coordonne-t-elle avec l'administration de la justice ? Différents éléments d'archives permettent de reconstituer avec une relative précision la manière dont l'enquête est réceptionnée entre 1968 et 1972 par les statisticiens du Census et les gestionnaires de la division statistique du LEAA.

A la suite de la grande commission présidentielle et des débats au Congrès sur la mise en place d'un grand observatoire du crime, une équipe du Census est chargée de faire un premier bilan sur les besoins informationnels du gouvernement²⁸⁸. Pour ce faire, ils s'appuient sur les travaux produits dans le cadre de trois grandes conférences qui ont rassemblé de nombreux statisticiens, criminologues et administrateurs pour décrire en détail les besoins en termes de données statistiques pour les administrations chargées de la lutte contre le crime. Les réflexions qui cadrent l'écriture du rapport ne sont pas celles de Biderman, mais celles de Leslie Wilkins. On se souvient que Leslie Wilkins (que nous avons vu dans le premier chapitre comme une référence importante pour Ronald Clarke) est un statisticien qui vient de la recherche opérationnelle. C'est pourquoi, la question de l'utilité des données est posée d'un point de vue bien différent de celui de Biderman :

Indeed there is no meaning to the concept of information except with respect to a purpose. In administrative statistical data the value of information seems best to be assessed by tests related to decision making. The question, "what does the knowledge of fact x make it possible to do (decide) that would be impossible or impracticable without the knowledge of x?", provides a measure of utility. The differences between the utilities of the decisions is identically equal to the utility of the information x. That is to say, if the same decision would be made with a knowledge of x as without that knowledge, the utility of the information x is zero. The same type of measure may be used for assessment of the utility of degrees of precisions. Thus, if the decision could be made with the same level of confidence, given either $x \pm 5\%$ or $x \pm 10\%$, then the cost of the reduction of the error term from $\pm 10\%$ to $\pm 5\%$ is a waste of resources. Similarly if information at intervals is as good a guide to decisions as continuous information, the cost of continuous collection should not be entertained²⁸⁹.

C'est essentiellement une philosophie opérationnelle qui cadre la réflexion sur les besoins en termes de statistiques criminelles. Du coup, en 1968, dans le rapport du Census, l'enquête de victimation apparaît de manière très marginale. On en discute dans la partie « Other data for

²⁸⁸ Bureau of the Census, 1968, *Report on national needs for criminal justice statistics*, Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

²⁸⁹ *Ibid.*, 5. Il s'agit d'un extrait de la communication de Wilkins.

research and for assessing criminal justice effectiveness ». Les données sur la victimisation sont mises en concurrence avec d'autres données permettant de fournir des indicateurs d'efficacité, notamment celles sur le « dollar value of losses due to crimes ». Mais le rapport note que les données sur la victimisation ont un avantage : leur utilité fait l'unanimité parmi les participants de la conférence, du moins du point de vue des chercheurs. Les agents du Census rassemblent sous la forme d'une liste les usages potentiels de l'enquête évoqués pêle-mêle par les chercheurs :

- 1-Would provide an independant calibration for the UCR
- 2-Could provide a measure of victim risk
- 3-Could enable a shift in concentration in the criminal justice system from the offender to the victim
- 4-Would provide an indicator of the crime problem outside those indicators generated by police activity
- 5-Could serve as an index of changes in reporting behavior the population
- 6-Could provide an indicator of social “outlook” in the population as well as indicator of society's definitions of crimes
- 7-Could serve as a basis for the study of granting of compensation to victims
- 8-Could serve as statistic to determine the degree of involvement by the victim himself
- 9-Could serve as a measure of public confidence in police effectiveness²⁹⁰.

Arrêtons-nous sur cette première liste que les rédacteurs des actes du séminaire ont pris soin de dresser²⁹¹. En effet, elle est intéressante car elle permet de montrer comment la définition de l'usage d'un instrument statistique est *conditionnelle* (l'usage du *would* et du *could*) et que le travail des scientifiques n'est pas simplement déterminé par les *conditions sociales* de production des connaissances sur le monde social, pour reprendre la célèbre formule de Bourdieu²⁹². Ils sont capables de discuter de ces conditions : la liste montre comment les chercheurs ont désespérément cherché à établir une sorte d'exhaustivité autour des potentiels d'usage de l'enquête et comment ils s'engagent encore timidement à donner un sens à celle-ci

La victimisation comme catégorie opératoire analogue à celle du chômage

Il faut attendre l'année 1970 pour voir émerger une première définition stabilisée de l'usage de l'enquête. On la retrouve dans un plan d'étude réalisé par A. Turner, un statisticien du *National Criminal Justice Statistics Center* qui parvient à une définition synthétique des objectifs de l'enquête:

²⁹⁰ *Ibid.*, 53.

²⁹¹ Sur la question des listes, on peut consulter Sève B., 2010, *De haut en bas, Philosophie des listes*, Paris, Seuil. Ce philosophe décrit la liste comme le point de choc entre la puissance de l'entendement et la puissance de la nature...

²⁹² Bourdieu, P., 1975, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales de production de la raison », *Sociologie et société*, VII, 1, 91-119.

To measure the annual change in crime incidents for a limited set of major crimes and to characterize some of the socio-economic aspects of both the reported events and their victims²⁹³.

Cette définition générale vient des statisticiens du Census qui proposent de concevoir une enquête de victimisation en s'inspirant de l'enquête sur le chômage. En effet, à l'intérieur du Census, on raisonne par analogie²⁹⁴. On pense mesurer la victimisation comme on mesure le chômage à partir de la *Current Population Survey*²⁹⁵. Les techniciens du Census raisonnaient par analogie pour deux raisons : la première raison est que l'histoire de la mesure du chômage est celle du passage d'une simple comptabilité exhaustive des chômeurs à une estimation du chômage au niveau national reposant sur les techniques du sondage ; la deuxième raison est que le chômage peut être pensé, sous certaines conditions, comme un phénomène aléatoire (le chômeur comme *victime* d'un aléa économique). Comme pour le chômage, avec l'enquête de victimisation, on ne se contente plus de compter des individus concrets pour les classer selon leurs caractéristiques propres. C'est le taux de victimisation – qui rapporte le nombre d'événements criminels (ou de victime, mais la victime est encore secondaire en 1969) à l'ensemble de la population active – qui devient l'indicateur de référence. De plus, comme pour le chômage, on définit la catégorie statistique « victimisation » du point de vue juridique (ce que l'on définit comme crime dans la loi) et d'un point de vue social et économique (*the socio-economic aspects : age, sex, race, educational attainment, family income, marital status, economic loss*)²⁹⁶, puisque l'enjeu est de faire de la « victimisation » une catégorie opératoire pour définir les modalités d'action d'une intervention publique pensée dans la perspective du *Welfare State* : la victimisation est envisagée comme une catégorie macrostatistique.

Au final, la forme structurelle de la *National Crime Survey* est similaire à celle de la *Current Population Survey* sur deux plans : tout d'abord, la méthode d'échantillonnage est la même. Un premier échantillon de ménages est tiré aléatoirement dans le fichier des unités d'habitation. Ensuite, les statisticiens du Census proposent un panel tournant : chaque ménage sélectionné fait l'objet de sept entretiens successifs, à six mois d'intervalle ; au bout de trois ans, des ménages nouvellement sélectionnés viennent remplacer les anciens panélistes (d'où le nom de « panel tournant »). Cette procédure permet de décrire la trajectoire des victimes (suivi des personnes vulnérables, historique des victimisations répétées) et de mieux contrôler les erreurs de remémoration. En 1969, la seule différence que l'on fait entre ces deux enquêtes est que la victimisation est un phénomène plus difficile à capturer que le chômage. La victimisation est un phénomène éminemment subjectif qui dépend du contexte personnel et social dans lequel la personne interrogée se situe. C'est pourquoi, tant d'effort est mis dans le

²⁹³ Turner, A.G., 1970, *National Victimization Survey: Study Design Proposal*, National Archives, Records of the Law Enforcement Assistance Administration, Record Group 423, 1965-77.

²⁹⁴ Fienberg, S., Courriel, 16 octobre 2010.

²⁹⁵ Liebeskind Sauthier, I., 2009, « Histoire de la définition du chômage », *Courrier des statistiques*, 127, 5-12.

²⁹⁶ Il faut noter que la définition de la victimisation repose avant tout sur le point de vue juridique.

design du questionnaire (le *wording* et l'ordre des questions) pour exploiter les structures cognitives que les individus utilisent pour réfléchir à ce qui leur est arrivé.

En résumé, on peut faire trois constats : premièrement dans un contexte où le financeur est le LEAA, le point de vue juridique domine sur les points de vue social et économique (on codifie les catégories de victimisation en fonction de catégorie de l'UCR). Deuxièmement, l'objectif de l'enquête de victimisation est extrêmement simple, puisqu'il s'agit de produire un indicateur macro statistique sur la victimisation. Mais, et c'est notre troisième point, sa structure est d'une grande complexité car pour arriver à une mesure précise du nombre et de la nature des évènements criminels, il faut faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour capturer un phénomène aussi complexe que la victimisation.

Si l'on constate que les statisticiens du Census et du LEAA se sont appropriés l'enquête d'une manière qui leur est propre, ces mêmes personnes font une présentation plus nuancée des objectifs de l'instrument lorsqu'elles présentent leur travaux dans des arènes plus scientifiques. C'est le cas en 1971, lors de la rencontre annuelle de *l'American Statistical Association* où Richard Dodge (Census) et Anthony Turner (LEAA) sont venus présenter les informations que la grande enquête nationale permanente devrait recueillir. Ils déclinent en six points ce que l'enquête permettra de compter²⁹⁷:

- 1-National estimate of crime events,
- 2-The number of the victims,
- 3-The economic cost of crimes,
- 4-Multiple victimizations,
- 5-Characteristics of offenders,
- 6-Victim-offender relationships²⁹⁸.

Cette définition plus fine des usages de l'enquête est sans aucun doute liée aux échanges entretenus à cette époque avec des chercheurs comme Reiss et Biderman. Mais pour les points 3, 4, 5 et 6, il ne s'agit que de spéculation car, en 1972, l'enquête fournit de manière très limitée des données dans ces directions.

Confusion autour des objectifs de l'enquête

En juillet 1972, la grande enquête permanente est lancée. Les résultats complets sont attendus dans trois ans (la fin de la rotation des échantillons). Au lendemain du lancement de l'enquête, les gestionnaires du LEAA demandent aux statisticiens du Census et de la division statistique du LEAA d'indiquer comment, concrètement, les informations recueillies pourraient être

²⁹⁷ Dodge R.W. et Turner, A., 1971, "Methodological foundations for establishing a national survey of victimization", reprinted in Lehen R.G., Skogan W.G., 1981, *The national crime survey : Working papers, vol. I: Current and historical perspectives*, Washington, DC, U.S. Department of Justice, 2-7.

²⁹⁸ *Ibid.*, 2.

mobilisées et intégrées à l'action du gouvernement. Antony Turner est contraint à cette occasion de produire un document sur les usages potentiels des données de l'enquête²⁹⁹. Dans ce document, Turner fait d'abord la démonstration des besoins pour de nouvelles données sur le crime (*Need for New Measures on Crime*) en listant toute une série de questions auxquelles un gestionnaire (*planner*) pourrait répondre de manière quantifiée. Par exemple, « How much assaultive violence in the city streets is attributable to juvenile gangs? Is this phenomenon rising, cresting, or slackening³⁰⁰ ? ». Dans un deuxième temps, le statisticien du Census ouvre des pistes pour de nouvelles fonctions en décrivant six usages potentiels des données de l'enquête :

- 1/ Le comptage (Types of crime amenable to study) ;
- 2/ L'évaluation des programmes du contrôle du crime et de prévention ;
- 3/ L'étude des conditions sociales et économiques du développement de la criminalité (*Social and Economic Framework in the Study of Crime*) ;
- 4/ La planification et l'allocation des ressources;
- 5/ La mesure des attitudes, c'est-à-dire de l'opinion des citoyens américains sur le problème de la criminalité (*Crime versus Fear of Crime*) ;
- 6/ La comparaison des données au cas par cas que les statistiques officielles ne permettent pas³⁰¹.

On constate comment dans une même liste Turner peut mêler des usages descriptifs et gestionnaires de l'enquête. C'est que pour justifier l'existence de l'enquête, les statisticiens du Census doivent imaginer le moyen d'intégrer directement le dispositif d'enquête au dispositif d'action. En 1972, le dispositif d'enquête n'est donc pas stabilisé. Il se présente encore de manière confuse et contradictoire à tous ceux qui cherchent à le faire fonctionner. Durant cette période, la boîte noire de l'instrument est encore ouverte, l'enquête n'est pas complètement prête à servir. Ce n'est qu'à l'issue d'un long apprentissage, après de multiples investissements de forme, qu'elle pourra être stabilisée.

Faire tenir les liens entre une technique statistique, son objet et l'action politique³⁰²

Alors qu'en 1976 la première phase de recueil des données arrive à son terme, la question du financement de l'enquête pour une autre période de référence de trois ans commence à se poser dans le gouvernement. La question se pose d'autant plus qu'à ce moment-là, le LEAA entre dans une période beaucoup moins faste. Faisant l'objet de nombreuses critiques,

²⁹⁹ Turner, A., 1972, "Victimization Surveying. Its History, Uses, and limitations", in *Report of the National Advisory Commission on Criminal Justice Standards and Goals*, Washington D.C., Government Printing Office. Le rapport de Turner apparaît en annexe dans un document qui deviendra la doctrine officielle des politiques sur la loi et l'ordre du gouvernement Nixon.

³⁰⁰ *Ibid.*, 6.

³⁰¹ *Ibid.*, 8-13. Pour des raisons de commodité, nous synthétisons en français les six propositions de Turner.

³⁰² Nous empruntons cette idée des liens entre ces trois entités à Didier, E., 2009, *op. cit.*

l'agence connaît une diminution budgétaire importante. C'est le premier argument avancé lorsque les administrateurs du LEAA décident de suspendre le financement de l'enquête en septembre 1976. Ce moment, souvent présenté comme un simple jalon par l'histoire officielle, permet d'identifier un ensemble de critiques adressé à l'enquête révélateur d'une nouvelle manière de l'envisager. Après une période de *consensus mou* dans le gouvernement autour de la définition des usages de l'enquête, l'entrée dans une phase critique permet le retour d'un *travail politique* autour de la statistique. Autrement dit, ces tensions nous intéressent car elles sont particulièrement aptes à favoriser et expliciter une réforme de la politique de l'enquête.

La remise en question

C'est Benjamin Renshaw, le directeur de la division statistique (NCJISS) qui soumet cette idée dans un courrier à James Gregg, le directeur administratif du LEAA³⁰³. Ce choix est sous-tendu par le fait que l'enquête est tellement coûteuse que sa suspension à elle seule permettrait de faire des économies considérables. Le calcul de Renshaw est simple : la somme économisée par la suspension de l'enquête permettrait d'investir dans le *comprehensive data system*, une autre technique nouvelle plus opérationnelle pour mesurer le crime. Renshaw est tout à fait conscient du risque qu'il fait prendre à l'enquête : la suspension pourrait devenir une annulation pure et simple. Pour les administrateurs, l'enquête n'est donc plus une priorité. Ils sont prêts à prendre le risque de la sacrifier. Dans ce courrier qu'il envoie à Gregg, Renshaw avance quatre justifications à la suspension de l'enquête. La première justification part d'un constat :

We now have 3 years of data from the victimization surveys (1973-1975) and preliminary data for 1976 which indicates no significant changes in victimization rates for most crime categories, in fact a remarkable stability in the series over time³⁰⁴.

Cette justification signifie que la question du *changement* du volume de la victimisation d'année en année n'intéresse plus le LEAA et que le maintien des séries chronologiques n'est plus un objectif. Ce point est crucial car il a des conséquences majeures : il met en question l'idée d'une enquête permanente ; il rend obsolète le plan de recherches méthodologiques développé au cours des derniers mois ; et enfin, il repose entièrement la question de l'objectif de l'enquête et des besoins du LEAA en matière d'information sur le crime.

³⁰³ Courrier de Renschaw à Gregg , *Proposed Actions to Accommodate Budgetary Reductions in the Statistics Division, NCJISS for fiscal years 1978 and 1979*, July 26, 1977. On trouve une copie de ce courrier en annexe des comptes-rendus des débats au Congrès autour de la suspension de l'enquête: "Suspension of The National Crime Survey", *Hearings before the subcommittee on crime of the Committee on Judiciary house of representatives*, 95th Congress, October 13, 1977, 32.

³⁰⁴ *Ibid.*, 32.

La deuxième justification est liée à la publication d'un rapport d'évaluation de l'enquête. Le LEAA a en effet commandité en 1974 une évaluation de l'enquête à l'académie des sciences. A cette occasion, deux personnes ont reconstitué toute l'histoire de l'enquête, ont conclu plusieurs remarques de fond et ont émis plusieurs propositions pour l'améliorer. Voilà ce que les administrateurs du LEAA en ont surtout retenu :

We have received the evaluation which the national academy of sciences conduct of the NCS series and are responding with a joint LEAA/ Bureau of the Census Research Committee that is considering the changes in the most fundamental aspects of the victimization survey (reference period, length of time households should be retained in the sample, handling of serious crime and multiple victimizations, and basic redesign of the household and commercial questionnaires)³⁰⁵.

La troisième justification renvoie à concentrer les ressources pour des usages annexes des données existantes en constituant une base de données collective accessible à un large public:

We need to concentrate resources on the analysis on the victimization data which is now available to us, by a variety of subsidized research and efforts to promote maximum use of victimization public tapes³⁰⁶.

La quatrième justification met en cause la flexibilité et la réactivité de l'enquête dans la mise en œuvre des politiques publiques :

We are now planning to fund, in fiscal year 1977, the evaluation of random digit dialing and computer-assisted telephone interviewing as a collection technology that provides an alternative to the costly alternative of approximately 136,000 persons in 60 000 households, with its lack of design flexibility, time lag on release of data, difficult to use data tapes³⁰⁷.

Cette demande de « flexibilité » est nouvelle. Elle n'apparaît pas tout au long de la décennie qui précède la mise en forme de l'enquête. La question du *time lag* (le décalage entre le temps de l'administration de l'enquête et l'exploitation des données) est un point régulièrement débattu en interne. La manière de produire des estimations annuelles du taux de victimisation tel que spécifié par le LEAA requiert le recueil de données six mois après la période de référence. Il n'est pas possible de diffuser les données avant cette période. Le LEAA aimerait voir augmenter la fréquence de publication des tableaux statistiques. Il faut donc diminuer les délais de diffusions des données, ce qui implique une transformation conceptuelle importante de l'enquête. La difficulté du *data tape* met en cause ce grand rassemblement complexe de données auquel on aboutit à l'issue d'une enquête, des données qui ne se prêtent pas aisément à la manipulation sans y apporter des modifications majeures en fonction des objectifs

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ *Ibid.*

d'usage. Ces trois critiques vont toutes dans le sens d'une visée plus gestionnaire de l'enquête.

La cinquième justification pose la question de la territorialité de l'enquête. Renshaw appelle à la suspension car il entend revoir la géographie de l'enquête:

Despite over two years of discussion and protest of your part, we have been unsuccessful in getting the Bureau of the Census to modify its disclosure policy on microdata files which now removes any data element which would directly or inferently identify a collectivity (state, region or city) with a population of less than 250 000 and which results in data being lost for analytic purposes, complaints from responsible state and local users, and problems in use of formulas for estimating sampling error³⁰⁸.

Depuis les origines de l'enquête, ce point fait l'objet de nombreuses discussions entre le Census et le LEAA : comment produire des indicateurs subnationaux à partir des données de l'enquête nationale ? Comment utiliser les données de l'enquête dans une perspective de *planning* ou d'évaluation ? Les administrateurs du LEAA ont besoin d'outil pour mettre en œuvre les politiques publiques du *criminal justice planning*. Le fonctionnement du LEAA est assez simple dans son principe : les administrateurs du LEAA engagent un processus dans lequel les Etats doivent préparer des plans et ceux-ci doivent être approuvés par le LEAA. Pour élaborer ces plans, le LEAA a conçu un instrument : le *LEAA guidelines*. C'est une procédure qui définit les lignes directrices auxquelles les États doivent se plier pour préparer une sorte de schéma directeur (*state comprehensive plan*). Pour obtenir des subventions, il faut faire la démonstration d'un projet qui correspond aux politiques fédérales. Pour réaliser ces schémas directeurs, les Etats et le LEAA ont besoin de données fiables. A cette occasion, ils ont constaté que si les enquêtes permettent d'augmenter considérablement la portée des informations sur la criminalité et des liens entretenus entre le public et le *criminal justice system*, il reste difficile de relier les données produites par l'enquête aux activités quotidiennes des organismes de justice pénale.

Le débat au Congrès

Le 22 septembre 1977 le directeur administratif du LEAA déclare dans la presse:

After collecting and analyzing crime victim data for nearly five years at a cost of \$53 million, the program's manager yesterday cited budget shortages and questions about the survey's validity and reliability as reasons for the suspension³⁰⁹.

L'annonce surprise tous ceux qui s'intéressent à l'enquête car Gregg s'est bien gardé de consulter le personnel du Census ou les principaux scientifiques qui travaillent depuis une

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ "Justice Division Suspends Survey on National Crime", September 22, 1977, *Washington Post*.

dizaine d'années au développement de l'enquête. Dans ce contexte, la décision de Gregg est soumise à la sous-commission sur le crime (*subcommitte on crime*) de la chambre des représentants au Congrès. John Conyers, le président démocrate de la sous-commission est chargé d'auditionner Gregg et Renschaw et les principaux experts de l'enquête de victimisation. Ces derniers sont tous venus se prononcer contre la suspension et les arguments qu'ils avancent sont indissociables du rôle qu'ils ont joué jusqu'à présent dans la construction de l'enquête. Examinons ce moment de tension qui donne à voir les liens entre le monde politique et celui de la statistique.

L'intervention de Fienberg

Le premier à prendre la parole est Stephen E. Fienberg, Professeur et directeur du département de statistique appliquée de l'université du Minnesota. Fienberg commence son plaidoyer en soulignant tout l'intérêt que la communauté statistique porte à l'enquête de victimisation. Il est donc venu défendre l'enquête de victimisation dans l'intérêt des professionnels de la statistique publique aux Etats-Unis³¹⁰. Il est venu seul mais il représente malgré tout une communauté de spécialistes toute entière.

Fienberg intervient le premier car il représente l'expertise technique de l'enquête. Il est, parmi les experts, le premier à admettre que l'enquête est encore lacunaire et que les données produites ne sont pas aussi utiles qu'elles pourraient l'être, à la fois à des fins politiques et pour la recherche fondamentale sur le crime et ses causes sociales. Néanmoins, selon lui, la suspension de la collecte des données sur l'année 1978 n'est pas une manière raisonnable de remédier aux problèmes qu'elle soulève. Ceux-ci ne pourraient que s'aggraver à la suite de la suspension. Le meilleur moyen d'améliorer l'enquête est de continuer la collecte des données. C'est pour lui le seul moyen rationnel d'interpréter les recommandations faites dans le rapport de la *National Academy of Sciences*. Il dit au président qu'il est inutile de faire table rase, c'est-à-dire de suspendre l'enquête pour la concevoir autrement : la phase de traitement statistique doit être concomitante à celle de la conception de l'enquête. C'est dans cet esprit d'une enquête en constante amélioration qu'il a lui-même travaillé à la critique de l'enquête.

Le président de la sous-commission pose toute une série de question méthodologique à Fienberg. En tant qu'expert, celui-ci doit expliquer les effets délétères de la suspension sur l'enquête. Le président semble bien maîtriser le dossier car il s'intéresse particulièrement à la structure en panel de l'enquête et demande à Fienberg la raison d'être de cette forme. Cette question est une « bonne question » pour Fienberg car elle renvoie directement à la question des effets néfastes de la suspension :

³¹⁰ Fienberg préside à cette époque l'American Statistical Association's Ad Hoc Committee on Law and Criminal Justice Statistics. Il est également membre de la Royal Statistical Society et de l'Institute of Mathematical Statistics.

Mr. Conyers : You stated that the basic structure of the National Crime Survey is that of a panel of households which supply information on a 6 months' basis for $3^{1/2}$ years. Apparently though if NCS is suspended, a balanced panel will not be fully operational for perhaps another $4^{1/2}$ years. What is the nature of the balanced panel and why is it desirable?

Professor Fienberg. Well, to understand what goes on in the survey you have to compare the NCS with the kind of survey we normally think about we talk about sample surveys. That is one where someone with a field staff goes out and collects information from different samples of people at several points in time. Then a comparison is usually made across time about rates of victimization a area such as burglary. What we are talking about here with the National Crime Survey is quite a different structure, where household locations are selected and everybody in that household is interviewed every 6 months for a $3^{1/2}$ year period. That means we have detailed information for individual people running for a full $3^{1/2}$ years. Now, in the sense of the National Crime Survey, the panel structure has important implications. First, it allows Census to fix when reported incidents really take place. If a respondent reports a burglary to a household in the last 6 months to an interviewer, the interviewer can say "Well, you reported a burglary to me the last time I came to interview. Is it the same one? This telescoping of events is a very important phenomenon. You have to separate out those victimizations that belong outside the reference period from those that belong inside. Second, by using this complicated panel structure Census can get better estimates of variability associated with the samples. That means they can make more accurate statements about change from one point in time to the next. Third, and most important from my own perspective, this panel structure allows people, both at Census and elsewhere, to ask very deep questions about the phenomenon of crime and victimization and the relationship between offenders and victims. When you can follow an individual across time, you can ask questions about multiple victimizations. You can ask about those who are being victimized over and over again across a period of many years. This type of information is unavailable from other forms of survey work³¹¹.

Fienberg avance donc trois arguments qui expliquent les raisons d'être d'une structure en panel - des raisons qui sont autant de bonnes raisons de ne pas suspendre l'enquête : le panel permet de limiter les effets de télescopage des données, de répondre à des problèmes d'échantillonnage et d'exploiter un usage longitudinal des données. Ces raisons sont indissociables des usages assignés à l'enquête en 1972. Fienberg demande au président d'inclure au compte-rendu des débats le support d'une communication scientifique récente dans laquelle il a listé ces usages :

- 1/ To measure the incidence of crime
- 2/ To measure the changes in crime rates over time.
- 3/ To characterize socio-economic aspects of criminal events and their victims³¹².

³¹¹ "Testimony of Stephen E. Fienberg", in "Suspension of The National Crime Survey", *op. cit.*, 9-10.

³¹² *Ibid.* ,12. On trouve cet article dans Fienberg, S.E., 1980, "Victimization and the National Crime Survey : Problems of Design and analysis", in Fienberg, S.E., Reiss, A., (eds.), *Indicators of Crime and Criminal Justice. Quantitative Studies*, Washington, D.C., United States Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, 33-40.

Débattre de la forme de l'enquête c'est débattre de la question des usages. Et si Fienberg liste ces trois usages dans son article, c'est parce qu'il souhaite montrer que les propositions de changement qu'il avance ne remettent pas en cause les objectifs originels assignés à l'enquête. Fienberg souhaite que la nature du débat autour de l'enquête de victimisation dépasse celui du chiffre noir de la délinquance car la richesse de l'information disponible sur la victimisation dans l'enquête permettrait d'aller beaucoup plus loin. Il propose que les données de l'enquête soient collectées et organisées de telle manière qu'il soit possible de procéder à des formes standards de l'analyse statistique (test d'hypothèse, modélisation, causalité, etc.). Selon lui, l'enquête pourrait capter les segments à risque élevés dans la population et estimer la victimisation multiple. Il y a selon Fienberg un filon d'informations à exploiter, mais il faut s'en donner les moyens et revoir la conception de l'enquête et l'élaboration du questionnaire. Il faut également faire en sorte que les données provenant de l'enquête soient utilisées pour faciliter la compréhension des processus survenant au cours de la vie de la victime. L'Enquête sur les victimisations n'a pas été conçue comme une enquête longitudinale. Cependant, puisque les personnes et les ménages répondants font habituellement partie de l'échantillon pendant six mois consécutifs, il est possible de reconstruire des fragments de données longitudinales sur six mois à partir des enregistrements mensuels établis pour les membres des ménages. Ces données longitudinales – qui, regroupées, représentent des millions de mois-personnes de données de niveaux individuel et familial – sont utiles pour l'analyse de la dynamique de la victimisation sur des périodes relativement longues³¹³.

Dans quelle mesure cet usage correspond-il aux quatre objectifs originels assignés à l'enquête ? Tout d'abord, Fienberg pense que la compréhension des données de la structure en panel produites par le NCS est essentielle pour une évaluation appropriée des taux de victimisation globaux. Ensuite, que la modélisation stochastique détaillée des enregistrements individuels est nécessaire pour rejoindre l'objectif numéro quatre: identifier les groupes à haut risque et estimer le taux de victimisation multiple. En résumé, si Fienberg est hostile à la suspension, c'est parce qu'il souhaite modifier la conception de l'enquête pour mieux exploiter son usage longitudinal. Bien que Fienberg intervienne au Congrès dans une procédure démocratique comme un expert technique pour éclairer la décision des députés, il effectue un jugement qui contient une dimension politique : comprendre les processus survenant au cours de la vie de la victime revient à adopter une visée futuriste qui correspond à envisager le rôle des agences étatiques dans une logique de type *Welfare*.

³¹³ Fienberg souhaitent utiliser ces données pour estimer les fonctions de risque qui décrivent les transitions entre les états de la victimisation. Ce qui lui permettrait de saisir les variations temporelles de la victimisation. Au niveau de la victime, des sujets peuvent au cours du temps rentrer dans le champ de l'étude ou en sortir, ou changer de caractéristiques (passer de statut de victime à celui de délinquant par exemple). Ces changements au fil du temps peuvent avoir des répercussions sur les études statistiques de données provenant des enquêtes. Ces inférences dépendent souvent fortement de choix particuliers faits au moment de combiner, de vérifier et d'analyser les données qui reflètent des hypothèses, habituellement implicites, quant à l'évolution ou à la stabilité de la victime étudiée au cours du temps. Pour ancrer solidement ces inférences, Fienberg dit avoir besoin de modèles stochastiques explicites qui saisissent les changements au cours du temps. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la question des modèles mathématiques.

L'intervention des agents du Census

John Conyer auditionne ensuite les personnes qui sont venues représenter l'administration du Census : Daniel B. Levine, le sous directeur de la division des études démographiques, est venu accompagné de Marie G. Argana, une statisticienne responsable des liaisons avec le LEAA. Dans cette négociation au Congrès, Levine est pris dans une contradiction que connaît bien tout responsable de la statistique publique: il lui faut d'un côté chercher à autonomiser les circuits de collecte et de traitement du matériel statistique brut par rapport aux aléas et aux contraintes extérieures pour stabiliser une routine industrielle de l'enquête ; et d'un autre côté, il doit participer au jeu normal d'une vie politique et administrative où les équilibres de l'enquête sont remis en cause par Gregg et Renschaw. En ce qui concerne la mesure du Crime, le Census n'est pas une administration autonome. C'est le *Bureau of Justice Statistics*, en tant que service spécialisé et associé à la gestion courante de l'administration, qui tient l'ensemble du système statistique du crime. Renschaw, comme directeur du NCJJS, entretient des liens étroits avec le LEAA et l'administration du *Criminal Justice System*. Mais il n'est pas sous la tutelle du Census. Celui-ci est mandaté par le LEAA pour son expertise et son savoir-faire en matière de grande enquête en population générale. Une centaine d'agents à l'intérieur du Census travaillent sur des projets financés par le LEAA. L'enquête de victimisation à elle seule mobilise vingt-cinq personnes à plein temps dans les bureaux du Census (essentiellement des statisticiens) et une centaine d'enquêteurs sur le terrain.

Dans ce contexte où le Census dépend du financement du LEAA, l'intervention de Levine ne peut être offensive. Elle illustre le problème de la place du Census dans l'administration du *Criminal Justice System*. Lévine est venu défendre l'enquête du point de vue d'une administration dont les intérêts ne sont pas liés directement à la gestion administrative du *Criminal Justice System*. C'est sans doute pour cette raison qu'il est venu sans avoir préparé de plaidoyer. La stratégie de Lévine consiste à faire avec cette contradiction : il lui faut répondre à toutes les questions que le président veut bien lui poser en montrant qu'il est prêt à intégrer toutes les critiques et les réquisitoires des administrateurs du LEAA, mais que la suspension reste à éviter. En plus de reprendre à son compte les arguments de Fienberg, Lévine en avance d'autres qui sont directement liés aux problèmes *logistiques* que soulève la suspension. Lévine s'inquiète de l'effet sur les enquêteurs et sur les enquêtés de l'annonce dans la presse :

Mr. Conyers. Well, the fact that the survey now has come under public question as to whether it will continue could raise the question in the mind of people who will be responding to the survey, "what are they doing it for?"

Mr. Levine. I think that's definitely a concern. We already have reports from a number of our rational offices that both respondents and interviewers have raised questions. And it obviously will take a good deal of effort on our part, which we are

willing to put into this particular activity, to insure a high response rate and to overcome any concerns respondents, interviewers and/or other regional staff people may have, having read the articles in the New York Times, the Los Angeles papers, and elsewhere³¹⁴.

L'enquête de victimisation implique l'emploi d'un grand nombre d'enquêteurs, dont la formation doit être assurée, dont le travail doit souvent être contrôlé *a posteriori* et dont le coût est très élevé:

When you disassemble a staff, it takes time again to both redesign the sample, to get a staff of interviewers, to train them to the quality standard, to insure the results which they are producing and which you are tabulating are ones that you have confidence in³¹⁵.

Si l'enquête est interrompue, les enquêteurs, le personnel de supervision sur le terrain et le personnel de traitement de données seront réaffectés à d'autres enquêtes. Et même si l'enquête doit être relancée en 1979, Lévine dit craindre de ne pouvoir réaffecter le même personnel à l'enquête de victimisation. La statisticienne responsable des liaisons avec le LEAA, Argana, rappelle d'une part que la disponibilité du personnel de bureau et du personnel de terrain pour le recrutement et la formation des enquêteurs est très limitée. Il faut donc s'attendre à ce que la suspension implique une interruption beaucoup plus longue que ce que laisse entendre Gregg et Renschaw, car il faudrait remettre en place tout le dispositif de recrutement et de formation.

L'enquête comme innovation

Vient ensuite l'audition des membres du *Panel of the evaluation of crime surveys* qui ont œuvré à l'écriture du rapport d'évaluation. Dans ce rapport, les évaluateurs présentent l'enquête comme un objet dont la mise en œuvre est extrêmement onéreuse - l'enquête coûte en effet au public plus de dix millions de dollars par an - et complexe. Les rapporteurs savent que toutes les séries statistiques sont soumises à des pressions et se heurtent à un effet de plafonnement en termes de budget et de personnel. La NCS est particulièrement vulnérable car elle est mise en œuvre au sein d'une agence officielle, le LEAA qui est une administration provisoire. C'est pourquoi ils insistent sur le fait que, pour une série à grande échelle, dans laquelle les ménages échantillonés sont inclus pour trois ans, il est nécessaire d'opérationnaliser une planification et une budgétisation à long terme de l'enquête. Tout aussi manifeste, selon eux, est le besoin politique de justifier le recueil de données en termes d'utilité à court terme. Les rapporteurs de l'académie des sciences s'adressent donc autant aux politiques qu'aux scientifiques en militant pour une consolidation réciproque de l'emprise de

³¹⁴ "Testimony of Daniel. B. Levine", *ibid.*, 29.

³¹⁵ *Ibid.*

l'enquête dans ces deux champs. Dans ce contexte, les membres de l'académie des sciences envisagent l'évaluation comme une illustration des difficultés à institutionnaliser une *innovation*. Ils ont dessiné dans leur rapport, au travers de l'enquête, les différents dispositifs d'intéressement qui permettront à l'enquête d'être en prise sur ce qui pourrait devenir son environnement futur. Il s'agit d'imaginer des scénarios dans lesquels cette innovation pourrait tenir. Mais les évaluateurs savent qu'ils ne peuvent réduire à zéro les incertitudes qui pèsent sur le devenir de cette innovation statistique : celle-ci ne peut réussir que si elle parvient à créer des liens entre différents "acteurs" (statisticiens, victimes, *policy makers*) dont rien ne garantit a priori qu'ils vont se plier aux scénarios imaginés dans le rapport d'évaluation.

C'était donc dans la perspective de soutenir une innovation statistique que Margaret E. Martin, la présidente du *Committee on National Statistics* est venue démentir ce qu'elle avait appris dans la presse, à savoir que la suspension de l'enquête est justifiée par les résultats du rapport d'évaluation. Elle a préparé un long plaidoyer qu'elle conclut comme suit :

The panel recognized that a major statistical survey of an important social problem cannot be designed and put into place overnight. Such a survey must be seen as continuing activity, with new data leading to new insights and these in turn, to new questions of study. The experiences of the data collectors, the analysts, and the policy-makers who use the results must all be fed back to those responsible for guiding the survey in order that the most useful information can result. To this end, the panel made a number of suggestions and criticisms. These should not be viewed as reasons for suspension. They are, rather, an effort to suggest avenues of future development. In the words of the panel: "within a very short time, the NCS has demonstrated enormous potential utility. The question now is whether resources can be allocated and coordinated so as to transform potential into practical utility. The panel recognized the need for a slow developmental process. This accounts for its emphasis on strengthening the resources for planning, management and analysis. The panel's comments and recommendations should be viewed not as criticisms of the past but as recommendations for future directions. That is, in very brief, the spirit of the panel report³¹⁶.

Voilà une formidable illustration de la manière dont une statisticienne de l'académie des sciences défend au *Congrès* le développement d'une innovation technique : elle rappelle d'abord qu'il s'agit d'un évènement d'une importance cruciale de la recherche statistique et que comme toutes les grandes innovations, il faut lui laisser le temps de se déployer. Elle explique ensuite que pour assurer ce déploiement (augmenter son utilité), il faudra se donner les moyens de mettre l'enquête en prise avec son environnement. Elle dit en quelque sorte au président de la sous commission : « les experts qui ont pris la décision de suspendre l'enquête n'ont rien compris au développement d'une innovation statistique car ils jugent l'enquête à l'aune de son utilité dans l'environnement existant alors que notre rapport essaie de montrer que cet environnement reste à construire ». On voit, grâce à l'intervention de Margaret

³¹⁶ "Statement of Margaret E. Martin", *ibid.*, 41.

Martin, que l'enquête ne mesure pas une réalité qui lui préexiste, mais qu'elle déploie avec elle un environnement qui lui permet de tenir. Lorsqu'elle recommande de transformer l'*utilité potentielle* en *utilité pratique*, elle invite à renforcer le réseau des acteurs associés à l'enquête. Et ce réseau est pour elle le résultat du processus de construction de l'enquête et non son commencement.

Un moment difficile pour Gregg et Renshaw

Vient, pour terminer, le moment de l'audition de Gregg et Renshaw. Là, on observe clairement l'opposition entre deux usages de l'enquête : d'un côté, les administrateurs du LEAA défendent un outil à visée gestionnaire destiné à produire des données pour mettre en œuvre les politiques publiques ; de l'autre les députés de la chambre des représentants défendent la conservation d'un indicateur social comme un instrument au service de la délibération publique :

Mr Renshaw: Mr Chairman, could I add that the utility question – the benefit question – is a most difficult one. Prior to coming to this question, I was with the state planning Agency for the district of Columbia. I headed that agency, and made many efforts to look at victimization data in the settings of the inner city. Quite soon we'll be issuing data for 13 major cities, with specific highlights that conceivably have this kind of policy utility for other cities. However a recent National academy of science report entitled "Setting Statistical priorities" sets forth the principle that the examination of all statistical series must be done in terms of the benefits was the extent to which public and private decisions had, in fact, been impacted by that data. To date, we have very little measurable, documentable evidence to suggest that the victimization investment is proving of real decision-making benefit to the parties involved – to the congress and to the State and local operative planning agencies.

Mr Conyers : Who is questioning it?

Mr Renshaw: Who is questioning it?

Mr Conyers: Yes, sir. From where are these doubts coming?

Mr Renshaw : I am not referring to doubts.

Mr Conyers: or the criticism?

Mr. Renshaw: when we look at an agency for the direct benefits or the utility of the data, and particularly when we look to the range of public decisions on program development made because of the survey, we have found very little evidence that the investment that we made to date has had the kind of impact we had hoped for.

Mr Conyers. Well. I'd like you to explain that statement, I mean, what information did you desire that you are not getting or don't have the prospect for getting, since the only criminal statistics that we have in the United States of America come from those 13,000 law enforcement agencies that report to the FBI ? Are saying that all of the benefits that have been suggested here, even for the brief time you have been in the room, are of no consequence to the Federal anticrime units in the country?

Mr Gregg : We would be very pleased to see evidence of use. We have not looked closely enough.

Mr Conyers. I appreciate your candor. I am going to yield now to my colleague from North Carolina Mr Gudger³¹⁷.

Et Mr Gudger de rappeler que, lui, il voit clairement quel usage il peut faire de l'enquête :

Mr. Gudger: I would like Mr. Chairman, for the record to show that I am reading from the National Academy of Sciences publication of 1976, entitled Surveying Crime, page 160, which reads:

“The need for a continuing series of victimization surveys.”

And it states:

“We turn now to the importance of having the continuing series of national victimization surveys. Three distinct but related perspectives will be considered: A, that of a social indicator; B, that of the executive and legislative branches of government; and C, that of the scientists' interest in advancing the state of Knowledge of crime and its impact on American Society.”

There follows a considerable treatment of these three areas sought to be met and I believe my previous questions have already indicated that the survey has had some beneficial effect here in meeting the second of these, that is, the needs of the executive and legislative branches of Government. My concern, Mr. Chairman, has been that the other two objectives might be seriously prejudiced – the social indicator objective, the knowledge of crime and its impact on American society, if there be a suspension of this course of study which the National Research Council of the National Academy of sciences had proposed. Thank you very much Mr. Chairman³¹⁸.

Durant toute l'audition, Gregg et Renshaw sont bien en peine. Conyers et Grudgers poursuivent une audition serrée. Ils reprennent une à une les justifications avancées par les experts durant les auditions précédentes. Et lorsque Gregg et Renshaw essayent de louvoyer pour s'en sortir, Conyers et Grudgers les ramènent systématiquement face à l'argument qu'ils viennent d'avancer contre la suspension. Ce jour-là, il est impossible pour Gregg et Renshaw d'être plus fort qu'une multitude d'opinion car Conyers et Grudgers peuvent montrer qu'il est trop coûteux d'abandonner l'enquête de victimisation. Suspendre la collecte de donnée, c'est ruiner des programmes de recherche prometteurs, déjà bien engagés, autour de l'exploitation des données longitudinales de l'enquête ; c'est rompre des liens laborieusement tissés entre les enquêteurs et les enquêtés ; et enfin c'est renoncer à une innovation statistique majeure dans l'histoire de la mesure du crime au XXe siècle. Comment ne pas récolter les bénéfices de l'usage d'une enquête qui devient d'autant plus précieuse que les données s'accumulent au fil des années ? Autrement dit, suspendre l'enquête de victimisation pour concevoir un nouvel instrument plus proche des préoccupations gestionnaires, c'est ruiner les investissements de départ. Voilà un cas concret qui illustre comment un instrument de mesure crée des effets

³¹⁷ “Testimony of James M.H. Gregg accompanied by Benjamin H. Renshaw”, *Ibid.*, 53.

³¹⁸ *Ibid.*, 57.

d'inertie qui rendent possible une résistance à des pressions extérieures. Pour parler comme les sociologues de la traduction, la suppression de l'enquête de victimisation met en cause l' « acteur réseau » qui est constitué autour d'elle.

Concevoir l'enquête autrement

Les débats au Congrès nous ont permis d'identifier une transition qui a donné naissance à une nouvelle question : comment améliorer le design de l'enquête pour *augmenter* sa potentialité d'usage ? Cette nouvelle interrogation a pour effet de mettre à plat les usages contradictoires de l'enquête et de transformer les contraintes de travail de tous ceux qui œuvrent à la conception de l'instrument. Les chercheurs en statistiques appliquées, les membres de l'académie des sciences et les criminologues reconnaissent à l'unanimité l'importance de l'outil qui est considéré comme une innovation sans précédent dans l'histoire de la recherche criminologique. Mais il leur faut continuer la recherche méthodologique, définir autrement la politique de l'enquête et arriver un nouveau cahier des charges de conception.

Un besoin de nouveaux savoirs d'enquête se fait sentir. C'est dans ce contexte qu'un projet ambitieux de redesign fait son apparition. A partir de 1978, Biderman prend la direction d'un consortium composé de criminologues, de statisticiens et d'administrateurs du Census. Ils sont chargés d'étudier la faisabilité de diverses transformations. A l'intérieur du consortium, on est forcés de constater que les visées d'usage de l'enquête sont différentes³¹⁹. D'un côté, Biderman propose un projet technique. Il s'agit de prolonger les recherches dans une perspective méthodologique très complexe afin d'améliorer la compréhension des erreurs dans la fabrication des données sur la victime. S'il estime que la tâche du consortium doit être purement technique, c'est parce qu'il tient à conserver un usage de l'enquête comme indicateur social. De l'autre côté, les criminologues cherchent à faire de l'enquête un instrument de recherche criminologique, une sorte de réservoir de données à disposition des chercheurs et des *policy-makers*. Le criminologue Michael Gottfredson, acteur important de ce débat (du côté du second groupe), a bien voulu dans un long courriel nous résumer la nature du dissensus :

Dear Bilel,

Thank you for your note about the National Crime Survey (NCS). We (Michael Hindelang, James Garofalo and I) were very heavily involved in the analysis of the initial survey data and in proposing ideas about what further surveys could help to answer. I also did my own dissertation using the NCS data, some of which appeared in the book with Hindelang and Garofalo. I have many papers from workshops from those days (some of the workshop papers were published - I can locate some if you

³¹⁹ C'est notre entretien avec le criminologue James Lynch en septembre 2007 au John Jay College of Criminal Justice qui nous a permis de repérer ce débat. L'idée de l'existence de deux groupes vient du témoignage de Lynch lui-même.

need them). In the late 70's and early 80's we interacted a fair amount with the Bureau of Justice Statistics staff who ran the surveys and some census statisticians.

There was considerable debate after the first several surveys about whether and how to alter them. I was on the side (with Marcus Felson³²⁰ and others) of using the technique to gather more and more refined information about the respondents---where they went, with whom, what they did and other more detailed information relevant to explanation of victimization. From our point of view, the method was most interesting as a survey technique, basically generating interesting and useful denominators for rates. Less useful and important, in our view, was use of the technique to generate estimates for levels of crime, over time or among parts of the country. In fact, too much emphasis on the latter created major constraints on what could be done to test hypotheses and generate information on exposure, opportunities, and characteristics of respondents that affect risk. The very expensive panel design is the best example - questions of bounding and panel attrition dominated the design to the expense of a rich and evolving questionnaire. In fact, the agency staff, and their advisors who wanted to use the surveys to estimate changes in the level of crime - were opposed to most instrument changes because they might affect the estimates of the level of crime. The arguments were between those who wanted to study correlates (and were less sensitive to levels of rates) and those who defended the survey primarily because of their interest in getting a better measure of the "true rate of crime". The latter view won, sorry to say. In my own view, it did so in part for very ordinary bureaucratic reasons---the funding for these surveys came from a part of the department of justice (largely to the Census Bureau) that was separate from the part of the justice department that produced the "Uniform Crime Reports"³²¹" the standard police-based measure of the crime rate. It may well have been easier to justify the substantial funding for the surveys by claiming that they were a better measure of true level of crime that the government should calculate and report. Our side was (and still is, most likely) less impressed with that use for the survey.

³²⁰ Marcus Felson est un sociologue qui est souvent présenté comme le collaborateur le plus important de Ronald Clarke. Clarke, R.V., Felson, M., 2010, "The Origins of the Routine Activity Approach and Situational Crime Prevention", in. Cullen, F., Jonson, C., Myer M., and Adler, F., (eds.), *The Origins of American Criminology*, New Brunswick, Transaction Press. Les recherches de Felson portent sur la modélisation des indicateurs sociaux en s'inspirant des méthodes des économètres. En 1979, il publie un article qui va devenir célèbre, dans lequel il propose la théorie des activités de routine (*routine activity theory*) : Cohen, L. E., Felson M., 1979. "Social change and crime rate trends: A routine activity approach", *American Sociological Review*, 44, 88-608. Dans cet article, Felson tente de résoudre une énigme : pourquoi, entre 1960 et 1965, alors que la situation économique et sociale s'est nettement améliorée (baisse du chômage, diminution de la pauvreté, etc.) la délinquance a augmenté dans tous les domaines ? A partir d'un ensemble de données en provenance d'un corpus hétérogène (statistique administrative de la police, enquête nationale de victimation, consommation des ménages), il montre, en prenant l'exemple des cambriolages, que les crimes sont de plus en plus payants pour ceux qui les commettent, du fait de la multiplication des cibles attractives. Les objets de consommation durables tels que les télévisions, les chaîne-hifi, les disques, etc. sont de plus en plus répandus dans les habitations (*target suitability*). En outre, les cambriolages sont de plus en plus faciles : du fait de l'extension du travail féminin, de l'allongement des études, et de la généralisation des congés payés (*trends in human activity patterns*), les logements se trouvent de plus en plus souvent vides d'occupants (*circumstances and location of offenses*), et donc vulnérables durant la journée ou les vacances (*related property trends and their relation to human activity patterns*). Si nous ne nous attardons pas sur Felson, c'est pour la simple raison qu'il ne participe pas directement au débat autour de la fabrication de l'enquête de victimisation.

³²¹ Pour rappel, l'Uniform Crime Report correspond aux informations produites par les statistiques administratives de la police.

Very likely another cause of the lack of theoretical constructs in these data (opportunity or anything else) is due to the fact that they are collected by government agencies --- funded by the justice department and undertaken by Census. There is a very considerable reluctance in governmental agencies to ask many questions that could be controversial or perhaps seen to be offensive to the respondents.

Although it would have been good for criminology to use these significant resources to gather better and better information to refine rates and test hypotheses about routine activities, lifestyles and opportunities and similar concepts, the rest of the field has continued to do so, such that these theories (Felson and Cohen and Hindelang et al) continue to be very actively researched and discussed. In fact, I think that the situational crime perspective, the general theory of crime that Hirschi and I proposed, situational action theory, and the perspective in *Crime and Everyday Life*³²² are very clearly direct descendant of this work (some negative reviews, notwithstanding).

Best of luck with the project,

Michael³²³

Le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour éclairer avec précision ce débat³²⁴, est de nous appuyer sur un évènement classique de la science en train de se faire : un séminaire de recherche³²⁵. L'avantage de ce séminaire est qu'il rassemble dans un même espace (un numéro spécial de revue) les principaux représentants des deux groupes. *Le symposium on victimization and victimology* est organisé le 11 octobre 1980 grâce au financement de l'*Office of Research Programs of the National Institute of Justice*, l'organisme de recherche du Ministère de la justice. L'objectif principal de la rencontre est d'établir un agenda de recherche pour la *victimologie*. Albert Reiss, chargé d'animer la journée, ne résiste pas, pour mieux marquer l'importance de l'évènement, à l'analogie entre les conditions de recherche de la victimologie naissante et celles dans les sciences de l'astronomie :

Although the study of victimization is in many ways formally analogous to space exploration, we have not as yet reached the organizational state of Big Science where large research teams are bombarded continuously by new information that they puzzle over together. The closest we may come to that state is a periodic stock taking

³²² Il s'agit de l'ouvrage de Felson, M., 1994, *Crime and Everyday Life. Insights and Implications for Society*, Thousand Oaks, Californie, Pine Forge Press. Cet ouvrage rendra définitivement célèbre la théorie de l'activité de routine sous une forme généralisable à tous les types de crime – une théorie selon laquelle un délit résulte de la convergence dans l'espace et le temps d'un délinquant motivé et d'une cible intéressante en l'absence de gardien.

³²³ Gottfredson, M., Courriel, 29 novembre 2010.

³²⁴ Il est malheureusement difficile de retracer les échanges autour de ces deux visées d'usage contradictoires. Deux raisons expliquent cette difficulté : d'une part, la publicité du débat est très faible ; d'autre part, les chercheurs susceptibles de présenter une véritable force d'opposition n'ont pas participé au travail du *redesign* (on pense à Hindelang, Gottfredson, Land et Felson). On trouve néanmoins dans plusieurs textes historiques des passages qui y font allusion, mais sans jamais rentrer dans les détails et ni même mentionner des noms : par exemple dans l'ouvrage de Lynch et Biderman ; ou bien dans l'article de Hindelang ; ou bien encore dans l'article de Skogan.

³²⁵ Les actes de ce séminaire ont été publiés dans la revue *The Journal of Criminal Law and Criminology*.

where a group of scientists prepare reviews and then present them to their fellow scientists with whom they then ransack both theory and data to suggest new explanations and to plot one or more courses for research in the near term. This symposium arose from such a collective enterprise³²⁶.

Perçue comme une *machine à bombarder d'informations les chercheurs*, l'enquête de victimation est au centre de cette entreprise collective. Pour l'occasion, l'étude des causes de la victimation est mise au second plan. Il s'agit plutôt de se concentrer sur l'analyse du processus de création dans la recherche : comment s'entremêle technique de l'information et théorie ? La notion de *risque de victimation* apparaît dans cette réflexion comme le concept clé. Elle cadre les présentations de tous les intervenants. D'où vient-elle et pourquoi est-elle devenue omniprésente ? Deux raisons permettent d'expliquer l'apparition de ce concept : d'une part, le rapport d'évaluation de l'Académie des sciences a mis les notions d'*opportunity* et de *vulnerability* comme les priorités de la recherche sur et par l'enquête. D'autre part, les enquêtes en population générale dans le secteur de la santé sont des modèles de genre. C'est par ce truchement que le vocabulaire de l'épidémiologie commence à envahir l'analyse de tous les chercheurs : victimation chronique, contagion, vulnérabilité, immunité, style de vie, épidémiologie, etc.

Nous allons voir comment la notion de risque de victimation est loin d'être stable à cette époque. Les deux groupes qui débattent autour de la politique de l'enquête l'envisagent de deux manières différentes. En examinant les liens entre la définition du risque de victimation et son impact sur le plan de la conception de l'instrument, nous explorerons avec précision, grâce aux communications données par les chercheurs ce jour-là, les différents projets pour le *redesign* de l'enquête. Nous analyserons d'abord ceux de Gottfredson et Skogan. Ils sont venus défendre l'idée d'une enquête comme réservoir à informations pour les criminologues. Nous verrons ensuite, la position de Biderman qui lui vient défendre l'existence de l'enquête et de sa méthode comme institution. Enfin, nous observerons la position intermédiaire de Richard Sparks, un criminologue renommé qui vient de conduire la première grande enquête locale de victimation à Londres.

Le modèle de l'occasion

Gottfredson est un jeune chercheur qui vient de terminer sa thèse de doctorat sur l'étude de la victimation à partir des données produites par les enquêtes locales. Il appartient à une équipe de chercheurs dirigée par Mike Hindelang, le directeur d'un cabinet de recherche privé à but non lucratif qui a bénéficié du financement du LEAA pour étudier les potentialités d'usage des enquêtes locales de victimation. En 1978, Gottfredson co-signe avec Hindelang et Garoffalo un ouvrage important : *Victim of personal crime : an empirical foundation for a*

³²⁶ Reiss, A., 1981, "Towards a Revitalization of Theory and Research on Victimization by Crime", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2. 705.

theory of personal victimisation. Dans cet ouvrage, ils développent l'idée selon laquelle diverses variables socio-démographiques seraient associées à des risques inégaux de victimisation parce que les habitudes de vie et l'exposition au crime ne seraient pas les mêmes selon que l'on est un homme ou une femme, un jeune ou un vieux, un homme marié ou célibataire, etc. En ce sens, les auteurs du livre proposent une théorie de la victimisation basée sur la notion de *style de vie (lifestyle)*— une notion qui, comme de nombreuses autres notions qui entourent les usages de l'enquête de victimisation, vient de l'épidémiologie³²⁷. Mais il reste à donner de la consistance à la notion de style de vie. La communication de Gottfredson prend la forme d'un réquisitoire qui va dans ce sens³²⁸.

Tout d'abord, il présente la théorie du style de vie et de l'exposition comme deux notions trop souvent négligées par les criminologues. Une partie du papier de Gottfredson est consacrée à justifier cette nouvelle orientation théorique. Nombreux sont les criminologues à tourner la théorie du style de vie en ridicule puisqu'il est évident que si un individu reste cloitré chez lui, il encoure peu de risques de victimisation. Dès lors, comment rendre une proposition théorique moins tautologique qu'elle n'en a l'air ? En mobilisant un raisonnement probabiliste : Gottfredson propose de distinguer la notion d' « *absolute exposure* » de celle de « *probabilistic exposure* ». La première notion a un sens tout à fait trivial : elle renvoie aux occasions de crime offertes aux auteurs potentiels. Cette notion relève d'une considération logique : pour être victime d'un vol d'ordinateur portable, il faut vivre à une époque où ils existent et en avoir un. La considération est sans aucun doute triviale, mais Gottfredson rappelle à ses adversaires que c'est déjà une bonne chose d'aborder une nouvelle théorie à partir d'une considération logique ! C'est la seconde notion qui fait de la proposition théorique de Gottfredson une proposition *intéressante*. S'il existe une probabilité d'exposition, on peut donc la prédire. Et si la notion de *probabilistic exposure* est intéressante, c'est parce que la distribution de la victimisation dans la population n'est pas aléatoire. Pour Gottfredson, la notion de risque permet d'analyser une exposition différentielle à la victimisation (on parlera de risque différentiel dans les années qui suivront). Voilà comment il lie et justifie au final sa proposition théorique :

Broadly, the exposure model then suggests that the probability of victimization depends on the amount and kind of interaction that people have in these high risk coordinates. Our own predictions of this interaction invoke the concept of lifestyle. Briefly, we argue that variations in lifestyle, i.e., the characteristic way in which individuals allocate their time to vocational activities and to leisure activities, are related differentially to probabilities of being in particular places at particular times and coming into contact with persons who have particular characteristics. Because criminal victimization is not randomly distributed across time and space and because offenders are not representative of the general population, this implies that lifestyle

³²⁷ Le risque plus où moins grand de contracter tel ou tel virus peut-être associé à tel ou tel style de vie.

³²⁸ Gottfredson, M.R., 1980, "On the Etiology of Criminal Victimization", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 714-726.

differences are associated with differences in exposure to situations that have a high victimization risk³²⁹.

Après avoir justifié de l'intérêt de sa théorie, il évalue l'enquête de victimisation à l'aune de sa capacité à fournir les données dont il aurait besoin pour en tester la validité. L'enquête de victimisation, telle qu'elle est conçue lui permet d'utiliser des indicateurs sociaux rudimentaires. En ce qui concerne l'étude du style de vie, c'est-à-dire comprendre comment la gestion du temps, les trajectoires du quotidiens, l'entourage social, il n'a pu qu'utiliser des variables générales comme le sexe, l'âge, les salaires et les activités principales (*major activity*). L'idée serait, dit-il, d'arriver à un niveau de précision assez proche de celui que l'on retrouve dans les *time-budgeting studies* (*aménagement du temps*). Dans cette perspective, il pourrait ainsi comprendre comment, où et avec qui les gens passent leur temps. De telles données pourraient être collectées dans les enquêtes de victimisation pour que la variabilité des activités quotidiennes des individus soit liée à la variabilité des victimisations. En ce qui concerne les variables liées à l'exposition au risque, les enquêtes de victimisation disponibles ne permettent pas d'obtenir des données intéressantes. Il faudrait une enquête de victimisation qui permette de saisir et suivre de manières détaillées et systématiques des séries complexes de mesures et de contre-mesures qui séparent la victime du délinquant. Il propose de saisir le modèle de la victimisation à partir d'une série de question :

At the individual level, for example, two common indicators of lifestyle are age and marital status. The young and the unattached are thought to have routine activity patterns quite distinct from older married persons; they go out of the home more often, particularly at night, are likely to go places at times that put them in proximity with other young, unattached persons, and so forth. But how are these indicators predictive of victimization probabilities over the life cycle? Does marriage override youth with respect to lifestyle? Does a change in marital status, from married to single, significantly alter the lifestyle of persons over thirty? At the aggregate level, in time-series analyses, similar indicator problems are apparent. For example, do increases in the unemployment rate reduce the property crime rate because it reduces the number of attractive targets away from the home, or, do increases in the unemployment rate increase the property crime rate because it places more people in proximity to high-risk persons at high-risk times? Although the first hypothesis appears more tenable, the second could be derived from the existing model - direct measures of lifestyle would clearly begin to solve such problems³³⁰.

Alors que Gottfredson se limite à une visée explicative de la victimisation, Skogan s'efforce d'écrire une communication complémentaire à la sienne en proposant de tester la validité de la théorie du style de vie et des occasions du point de vue de son utilité pratique pour la prévention³³¹. L'explication de la genèse de la victimisation et de l'utilité de la prévention au

³²⁹ *Ibid.*, 720.

³³⁰ *Ibid.*, 723.

³³¹ Skogan, W., 1981, "Assessing the Behavioral Context of Victimization", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2, 727-742. En liminaire, Skogan mentionne que les travaux existants qui se revendiquent de la théorie du style de vie ou de la théorie de l'activité routinière (que l'on peut rassembler sous la théorie des

niveau des personnes pourrait, selon Skogan, être améliorée à condition de produire des études ciblées sur les comportements des individus et des ménages, en fonction de leur expériences du crime. La mise à l'épreuve de l'efficacité pratique de ces théories tient dans une question relativement évidente : si la victimisation est liée à l'activité quotidienne et à la nature de l'exposition au risque des individus, ces derniers réduisent-ils leur chance d'être victime en changeant leur habitude de vie et en prenant des précautions ? La question est à première vue d'une extrême simplicité. Mais Skogan cherche à montrer que dès lors qu'on cherche sérieusement à y répondre, les chercheurs sont face à un problème éminemment complexe. Skogan explique comment passer de la simple *description* de la victimisation à l'*explication* de la victimisation :

The cause of science is also advanced when we move our sights from the trivial to the consequential and from the particular to the general. There can be no science of door locking or property marking. Rather, the scientific study of behavior can only proceed if it strips away the complex contingencies and interchangeabilities surrounding individual actions and focuses on their commonalities. What at the phenotypic level is contingent, dichotomous, and couched in everyday language must at the genotypic level be general, measured continuously, and abstracted from concrete circumstances. Only then can we have explanation rather than description of behavior³³².

Voilà un exemple intéressant, illustrant parfaitement comment un chercheur s'efforce de faire science. Il part d'une question banale, qui semble complètement inintéressante pour de nombreux criminologues (voire même complètement tautologique) puis il la transforme en défi scientifique. Expliquer comment les habitudes de vie et les précautions des victimes sont liées à la victimisation devient une question utile et géniale parce que Skogan montre que saisir ces comportements et les suivre à la trace est un projet en soi : comment concevoir un comportement de victime ? Comment mesurer avec justesse ce comportement et les conséquences qui lui sont associées ? Pour répondre à la première question, il propose une conception en deux dimensions - deux manières complémentaires de définir le risque de victimisation : les activités d'évitement des risques (*risk avoidance activities*) et les tactiques de gestion des risques des victimes (*risk management tactics*). Avec Skogan la victime devient un acteur actif : les activités d'évitement des risques renvoient à ce que font les personnes pour éviter de s'exposer au délinquants, c'est-à-dire à la manière dont ils adaptent leur habitude de vie pour limiter les risques (rester chez soi, déménager de son quartier) ; la gestion des risques par les victimes comprend toutes les mesures prises pour réduire directement les risques d'être la proie d'un délinquant potentiel, c'est-à-dire à tout ce que les victimes font pour réduire leur vulnérabilité (protéger leur maison, apprendre le self-défense,

occasions) sont pauvres sur le plan conceptuel ; que les chercheurs qui les ont élaborées ont eu recours à des méthodes de mesures inadéquates et que les lacunes les plus graves de ces recherches sont leur incapacité à comprendre le contexte comportemental dans lequel des crimes se produisent. Skogan, W., *ibid.*, 727.

³³² *Ibid.*, 735.

marcher toujours accompagné, etc.). Skogan part du principe que les victimes ont un comportement rationnel et que leur sort est malléable. Elles font des choix et agissent de telle sorte qu'elles remodèlent leur condition.

Passons à la deuxième question. On se souvient que dans sa communication, Gottfredson propose d'inférer le risque de victimisation d'un ensemble de variables liées au style de vie et à l'occasion ; avec Skogan, il s'agit de mesurer la prudence et les précautions de la victime. Comment parvenir à ce type de mesure ? En plus de poser des problèmes méthodologiques importants relatifs à la capacité mémorielle des victimes, la mesure du comportement et de ses conséquences pose des difficultés d'administration de la preuve. Comment s'assurer de la réalité de l'attitude relatée par les personnes ? Comment s'assurer des objectifs des personnes par rapport à leur attitude ? Comment s'assurer que l'enquêteur et l'enquêté parlent du même contexte lorsqu'il évoque une situation (un comportement n'a de sens que dans une situation : centre-ville, quartier, métro, domicile) ? Comment être certains des effets des comportements des personnes sur la victimisation ? Les enquêtes de victimisation telles qu'elles sont conçues permettent difficilement de mesurer le comportement des victimes, de le situer dans un contexte et d'en évaluer l'efficacité. Un examen de l'impact sur la victimisation de l'activité quotidienne ou des actions prise par les personnes contre le crime exige de nouvelles données. Si elles sont disponibles, Skogan estime qu'il pourra évaluer correctement ce que les gens font pour éviter ou empêcher le crime. Voilà comment Skogan envisage désormais l'enquête de victimisation :

The research uses and policy implications of victimization data could be greatly expanded by broadening the scope of surveys measuring the incidence of crime to encompass the immediate context within which incidents occur and to describe the routine activities of victims and nonvictims. New opportunity or routine activity theories of victimization emphasize the importance of processes which bring together potential offenders with potential targets for crime under circumstances which facilitate an attack. We currently gather only sketchy data about the location of offenses, and none at all about how often victims and nonvictims are in those locations, and under what perhaps facilitating circumstances. The National Crime Survey does gather reports of "what happened," but these reports are only helpful for understanding differences between completed and attempted crimes. We also know little about the direct, individual benefits of crime prevention activities. The question to what extent people's fates are indeed in their own hands, or how much of the variation in victimization can be explained by their routine activities or purposive actions remains unanswered. The answer may be relatively little³³³.

Selon Skogan, améliorer la qualité de la mesure des enquêtes existantes ne résoudra pas la plupart des questions restées sans réponses concernant la relation entre le comportement des personnes et la victimisation. Le problème principal est celui de la conception de la recherche et

³³³ *Ibid.*, 742.

non plus celui de la seule forme de l'enquête : il faut plier l'enquête et non plus se plier à l'enquête.

Le constructivisme méthodologique de Biderman

Bien que non criminologue, Biderman participe à ce séminaire dont la vocation est en grande partie disciplinaire. Sa communication contraste avec celle des autres participants car elle porte essentiellement sur le processus de construction des données sur la victimisation³³⁴. Loin de se cantonner à une simple mise en garde méthodologique, Biderman s'inspire d'un raisonnement constructiviste pour discuter de la question des sources de données pour la victimologie. Il est venu dire au participant, « vous ne pourrez échapper au fait que les phénomènes qui intéressent la victimologie résultent d'une *construction* effectuée dans une longue chaîne d'enregistrements dont il est difficile d'avoir la pleine maîtrise ». Autrement dit, selon Biderman, il n'y a jamais de données brutes pour le victimologue. Celui-ci aura beau prendre toutes les précautions méthodologiques, il dépendra toujours de la coopération de la victime et du délinquant (voire du témoin de l'évènement) et d'un certain nombre de critères normatifs qui les amènent à considérer d'une manière qui leur est propre la victimisation. La maîtrise de l'objectivité des données est donc toujours limitée : « *there are extra scientific, evaluative components intrinsic to any data for victimology*³³⁵ ». Pour Biderman, il n'y a pas de victimologie possible sans la connaissance de ces erreurs inévitables et avec lesquelles il faut savoir donner du sens aux données. L'originalité de la communication de Biderman est de proposer de manière détaillée une sorte de *constructivisme méthodologique* pour la victimologie. C'est en ceci qu'il résiste aux propositions d'une nouvelle conception de l'enquête que les autres participants proposent durant le symposium. Observons comment.

Tout d'abord, Biderman cherche à montrer que les propriétés et les problèmes des sources pour la victimologie peuvent être éclairés en considérant l'importance de la dimension temporelle dans la construction des données (les durabilités des traces physiques de la victimisation, les histoires de causes, les conséquences de la victimisation pendant l'enquête et après l'enquête, etc.). Ensuite, Biderman rappelle que la mobilisation des institutions sociales par les victimes (*formal system mobilization*) doit être interprétée comme un *événement conséquence* de la victimisation. Laissons de côté les nombreuses remarques qu'il fait sur la police, les tribunaux, les assurances (le système formel) concernant leur manque de rigueur dans leur activité quotidienne de recueil de donnée, activité d'autant plus limitée que ces institutions dépendent des rapports qu'elles entretiennent avec leur public. Pour lui, les limites des données disponibles du *formal system* doivent être vues comme le reflet de l'organisation imparfaite de la société – comme des failles remédiabiles ou inhérentes à l'inévitable

³³⁴ Biderman, A., 1981, "Sources of Data for Victimology", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2, 789-817.

³³⁵ *Ibid.*, 789-790.

différence entre un modèle idéal et une réalité accessible. Quelle est selon Biderman cette *société idéale* ? Il propose d'imaginer une société qui a deux fonctions, deux objectifs qu'elle peut endosser tour à tour: d'abord protéger les individus de la nuisance des autres (*control system*) ; ensuite remédier aux maux ou indemniser les victimes quand les crimes n'ont pu être empêchés (des systèmes réparateurs). La question du recueil des données est indissociable, selon Biderman, de la manière dont fonctionnent ces agences de protection. Le problème du recueil des données devient le problème de l'organisation de l'action sociale :

In summary the problems of data are fundamentally problems of the organization of social action. The remedies for the problems of data availability, if they exist at all, are remedies of social organization. Such remedies may involve (1) reorganizing the character of the action systems, as in the case of the victim compensation programs, (2) grafting data record systems onto action systems, as in the case of the UCR [les statistiques administrative du FBI], or (3) organizing completely independent systems to generate records specifically for data purposes. The victimization survey and, notably, its embodiment in a system that aspires toward universal national scope, the National Crime Survey, well illustrates the last form³³⁶.

Pour Biderman, l'enchaînement des biais dans l'enregistrement des données par les différents *appareils* (*police, justice, assurance, etc.*) est à la statistique administrative ce que les sources d'erreur dans les réponses des enquêtés est à la *méthode*. D'où l'idée pour Biderman, voyant dans le biais de l'enregistrement des données administratives le reflet de la faille du *formal system*, de mettre la *méthode* d'enquête au rang *d'institution politique*. Il renvoie dans son article à une publication plus ancienne, *The Survey Method as an Institution and the Survey institution as a Method*, dans laquelle il milite pour que l'enquête et sa méthode deviennent, en quelques sortes, des *choses publiques*. Les erreurs dans la production des données de l'enquête sont pour lui des problèmes éminemment politiques, donc inévitables.

The primary attention in our current work centers on reducing the underrepresentation and the selective representation of pertinent victimizing events in the data yields of the NCS. Some such effects of response error are inevitable in data from any survey. While vast effort is expended toward improving the data source, perhaps more should be directed toward how the inevitable presence of response error should affect data use. Distressingly, published research makes substantive use of data from the NCS with almost total disjunction from the methodological research on response error. In turn, the methodological research does not adequately consider yielding information on those aspects of error structure that may be most often important in their consequences for research uses. In using data, an investigator must attend both to hypotheses about the causes of events and about why events are represented in particular ways and frequencies in a data set. Data sources should be sources of hypotheses for the investigator with regard to the latter statistical properties of the data as well as the former³³⁷.

³³⁶ *Ibid.*, 810.

³³⁷ *Ibid.*, 815.

Dans cet extrait d'entretien, Biderman vise directement les criminologues comme Skogan, Hindelang, Gottfredson à qui il reproche de mobiliser des données sans en questionner le sens. Plus particulièrement, il connaît bien le dernier ouvrage remarqué de Hindelang, Gottfredson et Garofalo dont il pense le plus grand mal au moment même du séminaire. Voilà ce qu'il en dit dans une fiche de lecture dont la critique est cinglante :

The book concludes with presentation of a "lifestyle/ exposure" model that attempts integration of the analyses with results of other major studies. The authors are impressed with their progress toward grounding a theory of victimization. The reviewer is not³³⁸.

Biderman ne critique pas leur projet théorique, mais la manière de le construire. Car il estime que, tant qu'il n'y aura pas une plus grande sensibilité la construction des données pour les erreurs structurelles de l'enquête et que l'information disponible au sujet de ces erreurs restera limitée, « *these data for victimology will be potentially misleading as well as enlightening*³³⁹ ». En prenant pour point de vue une réflexion sur les différentes étapes de l'opération d'abstraction que constitue la construction de la victimisation, Biderman ne conteste pas la fécondité de la construction d'un outil effectuant des coupes dans le réel. Il constate surtout que les erreurs d'observation sont la retraduction d'un système d'interactions complexes conduisant à une mesure plutôt qu'à une autre. Mais il assume dans le même temps une définition de l'usage de la victimisation lié à une certaine manière d'envisager le rôle de l'État. Biderman est un constructiviste qui assume une position normative.

Il termine sa communication en constatant que l'enquête de victimisation est devenue la cible des attentes les plus extravagantes. Biderman avance contre tous les espoirs des nouveaux criminologues à qui il répète que la révolution attendue autour de l'enquête n'est pas prête de se réaliser. Biderman les invite plutôt à se tourner vers d'autres sources.

Un compromis

Entre ceux qui annoncent un avenir radieux pour l'explication criminologique et ceux qui se méfient de ce que l'on peut faire dire aux victimes, un homme propose une position intermédiaire : Richard Sparks, un personnage moins souvent évoqué que Reiss ou Biderman dans l'histoire officielle de l'enquête américaine, mais plus connu pour avoir mené la première enquête locale de victimisation à Londres en 1973. Ancien étudiant et doctorant de la prestigieuse université de Cambridge, Sparks a la réputation d'être un criminologue brillant. L'ouvrage qu'il a tiré de son enquête londonienne est devenu une référence incontournable³⁴⁰.

³³⁸ Biderman, A., 1981, "Book Review: Victims of Personal Crime: An Empirical Foundation for a Theory of Personal Victimization, by Hindelang, M.J., Gottfredson, M.R., and Garofalo, J., Cambridge, Ballinger, 1978", *Contemporary Sociology*, 11, 1, 41.

³³⁹ *Ibid.*, 817.

³⁴⁰ Il s'agit de Sparks, R., Genn, H., and Dodd, D., 1977, *Surveying victims*, Chichester, Wiley.

C'est à partir des données de cette enquête qu'il a exploré les nombreuses limites méthodologiques de l'enquête et ses potentialités d'usage.

Pour Sparks, les données produites par l'enquête nationale américaine sont incomplètes et donc moins informatives qu'elles ne pourraient l'être³⁴¹. Une quinzaine d'années après les premières enquêtes exploratoires, il considère encore que les chercheurs n'ont à leur disposition que des données provisoires. Mais il reste très optimiste : le futur de la recherche méthodologique permettra de savoir si certaines des données produites par l'enquête sont correctes. De ce fait, il propose de suspendre le jugement sur la qualité des données produites plutôt que de les condamner franchement. Selon Sparks, d'une part, les défauts de l'enquête rendent les résultats incertains, mais non pas invalides, et d'autre part, la proposition de nouveaux énoncés criminologiques, à partir des données de l'enquête, est possible, à condition de composer avec cette incertitude. Pour comprendre comment il compose dans l'incertitude, il faut relever deux propositions importantes de Sparks qui lui permettent de tenir une position intermédiaire entre les deux camps : sa réflexion sur le calcul du taux de victimisation et sa définition des composantes du risque de victimisation.

En ce qui concerne le calcul du taux de la victimisation, Sparks propose de se servir de la notion d'occasion dans un objectif compréhensif, ce qui le distingue d'Hindelang et ses collaborateurs qui l'envisagent dans une visée explicative. Pour Sparks, le concept d'occasion est une évidence, une exigence logique : il est pertinent de compter avec les occasions et leurs variations pour mieux comprendre l'évolution du risque dans le temps et l'espace. Mais les modifications dans les occasions de commettre des infractions ne sont pas les causes d'une modification du nombre des infractions effectivement commises, donc des victimisations effectivement subies. Se servir du concept d'occasion pour bâtir une étiologie du crime ne peut conduire qu'à un raisonnement tautologique selon Sparks. Durant l'année du séminaire, il publie un article dans lequel il prend un exemple pour faire une autre proposition : si le nombre de voiture en circulation augmente (et donc le nombre d'occasion pour les voler augmente aussi), l'explication de la baisse ou la hausse du nombre de vol peut tout aussi bien s'expliquer par le fait qu'il est plus simple d'obtenir une voiture légitimement³⁴².

-In the years 1933-41, the numbers of cars registered rose fairly steadily, while the numbers of thefts of cars declined; the rate of car thefts standardized for opportunities fell sharply. Quite probably this could have been because, though it was successively easier to steal a car (there were more of them), it was also easier to obtain one legitimately.

-In the years 1941-45, when no new cars were manufactured and the stock of stealable cars declined, the numbers of thefts (and the theft rate) rose; because cars

³⁴¹ Sparks, R.F., 1981, "Multiple Victimization: Evidence, Theory, and Future Research", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2, 762-778.

³⁴² Sparks, 1980, "Criminal Opportunities and Crime Rates", in Feinberg, S.E., Reiss, A.J., (eds.), 1980, *Indicators of Crime and Criminal Justice. Quantitative Studies*, Washington, DC, Bureau of Justice Statistics.

became relatively scarce, the opportunities for obtaining them legitimately also decreased.

-In the years 1945-50, the numbers of cars (and thus of opportunities for car theft) rose again; car thefts fell, so the car theft rate fell even more sharply; again this could have been because cars were more easy to obtain legitimately.

-Finally, in the years 1951-65, the numbers of cars (and of opportunities for car theft) rose steadily; so did the numbers of thefts, so that the car theft rate remained about unchanged³⁴³.

Ce type d'exemple a pour but de montrer que la variation des occasions n'a pas de valeur explicative des causes du crime. La notion d'occasion permet seulement, selon Sparks, de procéder à une méthode classique en statistique : la standardisation du taux. Ce qui relève de variable théorique de l'explication du crime pour Hindelang et ses collaborateurs, relève pour Sparks d'une simple méthode pour calculer un taux standardisé sur l'occasion³⁴⁴. L'exemple ci-dessus montre que les variations dans les occasions sont relativement insignifiantes et masquent l'effet de variables théoriques plus importantes. Ces dernières, Sparks essaie de les définir le jour du séminaire à partir de la notion de « victim proneness » (la propension à être victime qui est une autre manière de parler du risque de victimisation). Cette notion est bien connue des épidémiologistes, des statisticiens (Greewood et Yule) et de tous les utilisateurs de l'enquête : Hindelang et Gottfredson l'ont utilisée dans leur ouvrage sur les victimisations personnelles et Sparks dans son enquête locale sur la victimisation à Londres. Mais ils l'ont employée dans des sens relativement différents. Sparks s'essaie dans sa communication à une proposition détaillée des variables explicatives de cette tendance à la victimisation. Ces variables renvoient à six principes qui sont des dimensions explicatives du risque de victimisation : *precipitation* (l'encouragement du comportement délinquant par les victimes) ; *facilitation* (le passage à l'acte du délinquant délibérément, par imprudence, ou négligence) ; *opportunity* (comme contrainte logique) ; *vulnerability* (certaine personnes sont vulnérables à cause de leurs habitudes quotidienne ou leur position dans l'espace social) ; *attractiveness* (des cibles sont plus vulnérable que d'autres) ; *impunity* (les victimes et leur accès limité aux appareils du contrôle social). Il propose ensuite de saisir le risque de victimisation à partir d'une série de questions :

Did the victimizations occur because the victim in some way facilitated them? Were they related to a vulnerability arising in turn out of a role-relationship that persisted over time? Did victimizations cease after the victim took steps to reduce the

³⁴³ *Ibid.*, 26

³⁴⁴ Les critiques que Sparks adresse à Clarke ne suffiront pas à dissuader Clarke. Celui-ci publie quelques années plus tard un article, *Opportunity-Based Crime Rates. The difficulties of further Refinement*, dans lequel il traite directement de la mesure du risque de victimisation. L'article de Clarke répond directement à la critique formulée par Sparks : « Sparks has claimed that the role of opportunity in crime causation is as “obvious and uninteresting” as that of population factors [...] It should be clear therefore that the causal role of opportunity is far from obvious or unintesrtng. To what extent this role can be accurately reflected when counting opportunities is examined below according to whether these are seen as relating to, (i) the targets of crime (either persons or objects) and the means of crime commission (e.g. guns and cars); (ii) people’s routine activities; or (iii) the situations in which crimes take place. »

opportunity for victimization, and if so, what were those steps? Was there an element of precipitation, at least so far as can be judged by accounts given by victims, in respect of personal crimes? Was the victim limited in his or her access to law enforcement or social control, or was it probably believed that this was so? Did the victim's behavior make him an especially attractive target? To what extent were those persons who might attract crime also able to take steps to limit the opportunity for it, or, conversely, to what extent did they facilitate it by failing to take precautions? If so, what was the result?³⁴⁵

Cette série de questions soulève un problème pratique : comment les enquêtes de victimisation (locales, nationale, thématiques) permettraient-elles de répondre à ce nouveau questionnement ? Sur ce point Sparks est réaliste. Il estime que si les enquêtes sont des sources d'information importantes sur la victimisation et la victimisation multiple en particulier, elles ont chacune des limites distinctes, notamment lorsqu'il s'agit de produire de l'information sur la victimisation multiple. La première limite relève de l'échantillonnage et la seconde du recueil de données. La victimisation est un évènement rare dans la population et la victimisation multiple est encore plus rare. Des échantillons représentatifs de la population générale sont donc peu susceptibles de produire suffisamment de cas de victimisation multiple pour l'étude, sauf à un coût démesuré. Sparks imagine à la rigueur mener des enquêtes sur la victimisation dans les zones à forte criminalité. Dans ces zones, on peut raisonnablement s'attendre à ce que la proportion des victimes et les victimisations multiples soit élevée. Sparks propose aussi de concevoir des échantillons, dans un contexte où les connaissances sur les victimes ont augmenté, à partir des fichiers de police où d'autres agences sociales. Si de tels cas pourraient être identifiés, une recherche efficace sur les victimisations multiples exigerait des informations détaillées sur les contextes personnels et sociaux dans lesquels prennent place les victimisations. Ceci ne peut certainement pas être obtenu à partir de l'enquête nationale de victimisation. Cependant, des indicateurs intéressants sur les déterminants de la propension à être victime pourraient être économiquement obtenus à partir d'interviews relativement courtes (d'une demi-heure). Il lance ce jour-là l'idée de modules spécifiques attachés à la grande enquête nationale. Ce qui se traduira par le *Victim Risk Supplément* quelques années plus tard³⁴⁶.

Le transfert de l'enquête au Royaume-Uni

Alors qu'aux États-Unis la dispute autour de la conception du NCS et des multiples usages qui pourraient lui être associés bat son plein, l'idée de mettre en œuvre une grande enquête nationale commence à poindre au Royaume-Uni. Dans les années 1970, cette idée a été

³⁴⁵ *Ibid.*, 778

³⁴⁶ Il s'agit d'un questionnaire supplémentaire, ajouté à la grande enquête nationale en 1983, qui porte sur la collecte des variables liées aux facteurs de risque. Pour plus de détail sur le questionnaire, on peut consulter une présentation en ligne, <http://www.icpsr.umich.edu/icpsrweb/NACJD/studies/8316/detail>, consulté le 14 mars 2011.

soulevée à maintes reprises tantôt au CPPU³⁴⁷, tantôt à l'Unit. Mais il faut attendre le début des années 1980 pour que l'enquête commence à susciter l'intérêt des chercheurs et des administrateurs et à représenter à leurs yeux une innovation majeure de la recherche sur le crime. Autrement dit, c'est seulement une quinzaine d'année après les premières expérimentations aux États-Unis que la question de l'institutionnalisation de l'enquête est sérieusement débattue. C'est que l'enthousiasme autour de l'enquête est tel qu'il est devenu impossible d'envisager la recherche et le gouvernement du crime sans se positionner par rapport à l'enquête. En chercheurs éclairés, Ron Clarke et ses collaborateurs font partie de ceux qui organisent le transfert de la méthode dès le début des années 1980. En essayant d'identifier les modalités de réception et d'institutionnalisation de l'enquête dans l'Unit, nous allons nous donner les moyens de comprendre comment, à la faveur d'une transformation de contexte, l'enquête est l'objet de transformations qui reposent sur des investissements de forme.

La fabrication de l'enquête britannique

Pour repérer le moment du transfert et la nature des débats autour de l'institutionnalisation de l'enquête, il nous faut observer un évènement important de la vie scientifique et administrative : un atelier organisé les 6 et 8 avril 1981 à Cambridge au *Sidney Sussex College*³⁴⁸. Cet atelier rassemble une quarantaine de participants qui viennent d'horizons différents. Il y a d'abord les spécialistes américains, Biderman et Skogan et un représentant du *Bureau of Justice Statistics* ; puis viennent les chercheurs de l'Unit (Croft, Clarke, Hough, Mayhew), et des administrateurs du CPPU. On remarque qu'une seule personne est venue représenter le *Home Office Statistical Department*, l'administration chargée de recueillir et de diffuser les données des statistiques administratives de la police, l'autre grande catégorie de source sur le crime. Le transfert de l'enquête est donc une initiative de chercheur dans l'administration. Le contexte de développement de l'enquête est sensiblement différent de celui des États-Unis où l'enquête évolue à travers des séries de contrats de recherche passés entre l'université et l'administration. En Grande-Bretagne, elle est conçue dans l'administration par des chercheurs du gouvernement. C'est pourquoi, comme le montrent les actes de cet atelier, la question des usages de l'enquête de victimisation en Grande Bretagne est retraduite autour de son usage pour la recherche opérationnelle dans le *Home Office*.

Le moment du transfert

On peut résumer les débats lors du transfert de l'enquête en deux points. Le premier point débattu porte sur le statut de l'enquête dans la formulation des politiques publiques. Il faut

³⁴⁷ Pour rappel, il s'agit du service chargé d'organiser la médiation entre la recherche et les politiques publiques.

³⁴⁸ "Public Surveys of Crime", Report of a workshop held at Sidney Sussex College, Cambridge 6-8 Avril 1981.

imaginer ici qu'à ce moment-là, les débats au Congrès autour de l'*utilité* de l'enquête sont encore très présents dans les esprits³⁴⁹. C'est sans doute pour cette raison qu'il est souligné, lors de la discussion, deux représentations différentes de l'usage de l'enquête: du côté des acteurs politiques, l'usage de l'enquête s'envisage à court terme et s'inscrit dans des jeux de pouvoir et de transfert simple de l'information ; alors que du côté des scientifiques, on s'attache davantage à la rigueur, à l'accumulation du savoir qui s'échelonne sur le long terme et à une transmission de l'information qui repose davantage sur une écriture sophistiquée. Cet écart se traduit par un débat méthodologique sur les avantages et les inconvénients de l'enquête. Les actes des ateliers résument ainsi ce débat:

Discussion pointed out, however, that the arguments for collecting data on the incidence of victimization did not all run in one direction. The deficiencies in official statistics were already well known from a theoretical point of view and scarcely justified the expense of a victim survey to give them a sharp empirical edge. Victimization surveys themselves had drawbacks. They too might provide a distorted picture of crime, implicitly, by concerning themselves only with offences which had identifiable individual victims, and consequently under-representing crimes, for example of fraud against corporate bodies, the incidence of which was much harder to measure. In the discussion which sought to weigh these conflicting viewpoints, some divergence between criminologists and administrators emerged. The criminologists seemed much readier to conclude that the advantages outweighed the drawbacks and that, bearing in mind how distortions could be remedied by a self-report component, the information a victimization survey could provide would justify itself in the long term. Administrators on the other hand were more exacting in their search for immediate and tangible benefits, or at least benefits with some more direct policy relevance³⁵⁰.

Or, on se souvient qu'à l'Unit la réduction de l'écart entre ces deux univers est particulièrement prise au sérieux et constitue un problème. Clarke a institué un régime de savoir où les scientifiques et le gouvernement poursuivent des objectifs similaires et abordent les problèmes de la même façon. A l'Unit, les chercheurs sont prêts à faire des compromis : produire une recherche rigoureuse, mais ne pas chercher forcément à tout expliquer en simplifiant les questionnements afin de rendre l'action possible. Dès lors, comment redéfinir les usages de l'enquête américaine pour l'adapter à la situation britannique ? Pour répondre à cette question, les administrateurs du CPPU proposent d'élargir la visée d'usage de l'enquête: “*Such a survey would be more than a victim survey and it would be far broader in scope than its American and Dutch counterparts.*”³⁵¹ Dans cette perspective, une liste de trois grands usages est dressée :

- 1-Information for decisions
- 2-Information for criminological theory

³⁴⁹ Le jour de l'atelier, Biderman insiste sur le fait que l'avantage principal de l'enquête de victimisation est sa capacité à qualifier de manière fine les victimisations.

³⁵⁰ *Ibid.*, 2.

³⁵¹ *Ibid.*, 20.

3-Information for the public³⁵²

Ces nouveaux usages posent toute une série de questions sur la transformation de l'enquête américaine. Les participants de l'atelier arrivent au deuxième point important: si l'enquête britannique doit recueillir un ensemble d'informations plus large pour ne pas se limiter, comme sa grande sœur américaine, à la mesure de l'incidence de la victimisation, quelles informations est-il plus important de rassembler en priorité ? Les besoins en termes d'information sont formulés essentiellement par les chercheurs de l'Unit qui proposent de diviser l'enquête en cinq composantes. La première est la *victimisation*, c'est-à-dire le recueil d'un ensemble d'information, non pas seulement pour distinguer clairement les victimes des non victimes et s'assurer de la compatibilité de la victimisation avec les catégories pénales, mais aussi pour collecter une série d'informations sur la situation de la victimisation :

- 1/ Descriptions of offenders ;
- 2/ The modus operandi of the crime ;
- 3/ Estimates of the financial cost of victimisation ;
- 4/ Reports of physical injury and psychological trauma ;
- 5/ Descriptions of the setting of incidence, the role of bystanders and of the victim's efforts to forestall injury or loss ;
- 6/ Details of events precipitating the crime ;
- 7/ And assessments by the victims of their culpability³⁵³.

La seconde composante est l'analyse des facteurs affectant le risque de victimisation. L'objectif serait d'expliquer ce qui prédispose les personnes à la victimisation. Il est proposé de recueillir les données sur les stratégies de mises en œuvre par les gens pour se protéger, sur l'activité quotidienne et le style de vie. L'objectif affiché du recueil de ce type de données est: « the calculation of more meaningful risk levels for various sorts of offences and would provide the basis of an explanatory model of victimisation³⁵⁴ ». La troisième composante est l'analyse du sentiment d'insécurité (*fear of crime*) et des croyances et attitudes au sujet du crime. Cette composante pose des problèmes évidents quant à la possibilité de mesurer une chose aussi vague que la peur ou l'anxiété. Le seul moyen pour le capturer est de passer par le recueil des données sur les comportements liés à la peur, d'interroger les personnes sur leur estimation de la probabilité d'être victime dans certaines circonstances, et de leur demander de comparer le risque de victimisation par rapport aux autres infortunes de la vie. La quatrième composante est l'usage des services de police : les caractéristiques de ceux qui mobilisent les services de police, le nombre de contacts, leur nature et la satisfaction du point de vue des résultats :

This information would be useful both in fleshing out our knowledge of police users and in providing some indication of police performance in their dealings with the public³⁵⁵.

³⁵² *Ibid.*, 20-21.

³⁵³ *Ibid.*, 28.

³⁵⁴ *Ibid.*, 29.

³⁵⁵ *Ibid.*

Enfin la dernière composante est tournée vers la demande d'information sur le propre comportement délinquant des personnes (self-reported offending) :

Questions about offending should yield a reliable lower limit for the prevalence of such offences. Self-reported information on offending should also illuminate the relationship between offending and victimization³⁵⁶.

Ces cinq composantes renvoient à autant d'axes de recherche mis à l'agenda du laboratoire. L'importance accordée au contexte situationnel de la victimisation - aux dépens d'une analyse du contexte social et personnel de la victimisation - et l'intérêt porté pour les facteurs de risque, le sentiment d'insécurité, les attitudes vis-à-vis du crime, la performance de la police et les pratiques délinquantes témoignent d'une interrogation ne correspondant plus aux projets de la plupart des scientifiques aux États-Unis qui militent pour l'institution d'une grande enquête prédictive productrice d'informations pour un débat de fond autour de la planification du *criminal justice system*.

Vient enfin, après trois jours de discussion, le moment de clôture de l'atelier. Ce moment est attendu par les chercheurs de l'Unit comme la partie finale de cette opération de transfert : sont-ils parvenus à transformer l'enquête d'une telle sorte qu'elle suscite l'intérêt du gouvernement? On attribue stratégiquement cette tâche au directeur du *Criminal department* du *Home Office* :

Summing up at the concluding session, Mr Brennan said that the several points had emerged very strongly from the discussion. If there were to be a survey, it should be national; it should contain a core section including the victimization component, which should be repeated at intervals yet to be decided, ad a variable section; and the variable section might or might not include a self report component, the importance of which lay in its capacity to redress distortions inherent in surveying victims alone. The sense of the workshop seemed to be that a survey should go ahead, but that was a decision which would have to be taken elsewhere. In the meantime, the workshop had served to raise discussion to a more informed level and he therefore cordially thanked the participants, especially those who had come from abroad, for their contributions³⁵⁷.

L'enquête intéresse le gouvernement car les chercheurs de l'Unit sont parvenus à transformer l'enquête américaine dans une perspective plus instrumentale. Les échanges lors de l'atelier ont permis d'estimer la valeur de l'enquête à sa capacité de répondre à des problèmes précis et d'accroître l'utilisation des évidences scientifiques lors de la formulation des politiques de sécurité, en générale, et des programmes de prévention situationnelle, en particulier. Brennan réussit une synthèse claire qui montre comment l'enquête intéresse le gouvernement parce qu'elle est transformée pour assurer une *coordination* entre l'univers de la recherche et le

³⁵⁶ *Ibid.*, 29-30.

³⁵⁷ *Ibid.*, 9-10.

milieu administratif et politique en vue d'améliorer les stratégies de réduction des victimisations.

La fabrication de l'enquête

Quelques semaines après l'atelier tenu à Cambridge, Brennan diffuse un courrier au plus haut niveau ministériel pour convaincre de l'intérêt du lancement d'une grande enquête nationale. Il recommande tout d'abord de mettre en place l'enquête le plus rapidement possible pour une période de référence d'une année, sous le contrôle du Home Office, puis de communiquer à la presse et à la communauté académique le lancement du projet³⁵⁸. Les recommandations de Brennan sont acceptées sans discussion puisque dès le mois de juillet (seulement quatre mois après l'atelier) le projet est acté. Reste à concevoir le questionnaire de l'enquête. Les savoir-faire en matière d'enquête par sondage étant relativement faibles à l'intérieur de l'Unit, il est décidé de faire appel à l'expertise de Skogan (vu plus haut) pour la conception de la grande enquête nationale. Le choix de mandater Skogan n'est pas anodin : d'une part, il tient une position forte durant l'atelier d'avril (aussi forte qu'un Biderman pourtant plus expérimenté) ; et d'autre part, la visée d'usage qu'il envisage pour l'enquête correspond particulièrement bien aux politiques de recherche de l'Unit. Skogan propose donc de s'inspirer de l'enquête américaine, mais de profiter de l'occasion de la conception d'une nouvelle enquête pour faire tout ce qui n'est plus possible de faire avec l'enquête américaine :

The US victimization survey is a continuing enterprise, involving monthly interviews with representative samples of the national population. All household members 12 years of age and older who are living at the sample addresses are questioned. The proposed Home Office survey could take a somewhat different tack, however. It could (a) oversample higher-crime areas, (b) involve only one respondent per household, (c) truncate interviews with selected proportion of "non-victims" households, and (d) be fielded in a brief period timed to coincide with a calendar year. This design would sacrifice some accuracy in estimation of the rate of household crimes, but would reduce the survey's cost relative to its yield of information³⁵⁹.

Cet extrait du rapport illustre assez bien une opération classique d'investissement de forme : pour concevoir l'enquête britannique, Skogan doit *sacrifier* quelque chose de l'enquête américaine, mais pour gagner autre chose, d'un autre ordre, un sacrifice en vue d'un gain supposé et d'un usage ultérieur. Comment se traduit concrètement cette différence dans la mise en forme de l'enquête ? Trois éléments distinctifs importants peuvent être relevés. La première distinction tient à la constitution de l'échantillon de personnes interrogées. Alors que

³⁵⁸ Nous avons trouvé un courrier de Brennan dans les dossiers d'archive que nous avons pu consulter au Home Office. Ce courrier n'a pas d'intitulé et est daté du 18 juin 1981.

³⁵⁹ Skogan, W., 1981, *The Home Office Crime Survey*, (non publié), 6. Nous avons trouvé ce rapport dans les dossiers d'archive que nous avons pu consulter au Home Office. Skogan remet son rapport au Home Office quelques mois après la conférence organisée à Cambridge en avril 1981.

l'on opte du côté de l'enquête américaine pour un panel tournant afin de mieux contrôler les erreurs de remémoration, Skogan propose pour l'enquête britannique de l'administrer les premiers mois de l'année pour faciliter la datation des souvenirs³⁶⁰ :

Recall period: You must decide the length of time in the past for which respondents are expected to recall events or report upon their activities. The longer this period the greater the impact of forgetting on the data, but the shorter it is the larger the sample must be. Because you are not primarily concerned with accurately estimation victimization rates (a fruitless task in any event), I would recommend that you ask respondents about their experiences for a one-year period, bounded (as I indicated above) by a calendar year. Most reports of routine behaviors will require a much shorter recall period³⁶¹.

Skogan peut se débarrasser des techniques complexes et coûteuse auxquelles Biderman et Fienberg étaient particulièrement attachés, ces multiples ingéniosités déployées dans le design de l'enquête pour, comme nous l'a dit Feinberg, « tap the cognitive features the victimized individual uses to think about what has happened to him/her³⁶² ». La conception de l'échantillon de l'enquête britannique est donc beaucoup plus épurée.

La deuxième distinction avec l'enquête américaine porte sur la question de l'unité de mesure. Skogan propose d'interroger une seule personne dans chaque ménage, alors que l'enquête américaine distingue les personnes qui parlent au nom du ménage à partir d'un formulaire ménage. Cette proposition va également dans le sens de la simplification et d'une baisse de la fiabilité dans la quantification des victimisations. Dans l'enquête britannique, pour les victimisations individuelles, tous les membres du ménage âgés d'au moins 12 ans sont interrogés individuellement. Les britanniques préfèrent utiliser les ressources disponibles pour interroger un maximum de ménages.

La troisième distinction permet de comprendre comment le sacrifice dont parle Skogan plus haut permet de gagner autre chose : un questionnaire plus souple qui permet de tester des modèles explicatifs de la victimisation:

Explanatory models: For research purposes it is important to field a questionnaire which measures key elements of one or more fairly complete explanatory models of victimization. A major criticism of U.S. and Canadian surveys is that such an explanatory framework was not accounted for in the data; they do not speak to “why” people were

³⁶⁰ L'enquête britannique est envisagée selon une périodicité variable, tous les deux ou quatre ans auprès de 10 000 foyers alors que l'échantillon sur panel de l'enquête américaine est composé d'un peu moins de 80000 foyers).

³⁶¹ *Ibid.*, 10.

³⁶² Fienberg, S., Courriel, 16 octobre 2010.

victimized. This is a significant intellectual task, one that must be considered well in advance of questionnaire development³⁶³.

Comme le dit Skogan, l'usage de l'enquête dans une perspective de recherche a une traduction concrète dans la manière de penser le questionnaire. Alors que pour l'enquête américaine, le matériel utilisé par les enquêteurs comporte deux questionnaires : le questionnaire de dépistage (NCS 1, *basic screen questionnaire*) et le questionnaire de description des victimisations (NCS 2, *crime incident report*), pour l'enquête britannique, la structure du questionnaire est plus flexible : des modules thématiques³⁶⁴ sont distribués dans un questionnaire divisé en trois parties : un questionnaire principal (*main questionnaire*) ; des formulaires victimes (*victim forms*³⁶⁵) ; un questionnaire de suivi tourné sur des thématiques qui peuvent être modifiés à chaque vague (*follow-up questionnaire*). Les questions de l'enquête britannique demandent moins de précisions que celles de l'enquête américaine visant à estimer le volume de la délinquance. Il n'est donc pas nécessaire d'interroger la totalité de l'échantillon sur ces thèmes. C'est pourquoi, afin d'abréger l'entretien, la personne interrogée ne répondra qu'à l'un de ces modules. Le module auquel doit répondre la personne interrogée est tiré au sort pendant l'entretien. Pour chacun de ces thèmes, on dispose ainsi d'un échantillon aléatoire différent.

En résumé, cette flexibilité et ce faible investissement dans la recherche d'une quantification compréhensive du volume de la délinquance sont les deux grandes caractéristiques divergentes par rapport à l'enquête américaine, plus rigide et plus stable.

Le premier usage de l'enquête

Une fois l'enquête conçue et les premières données recueillies, les chercheurs du Home Office établissent un plan d'analyse : comment les données doivent être analysées et reportées ? Skogan conseille aux chercheurs de l'Unit de ne pas commettre les mêmes maladresses que l'administration américaine qui accorde peu d'importance à la phase d'écriture des rapports (cette opération manque de financement aux Etats-Unis). Faute de pouvoir leur indiquer les lignes d'une véritable politique de publication et de valorisation, Skogan indique ce qu'il ne faut pas faire : suivre l'exemple de l'administration américaine qui publie des rapports abrutissants (*stultifying reports*). Puis il propose de prendre comme exemple le cas canadien où les rapports sont plus créatifs, mais la fréquence de publication

³⁶³ *Ibid.*, 12.

³⁶⁴ L'enquête britannique couvre six thématiques qui sont autant de modules : victimisation ; style de vie ; peur et perception du crime ; pratiques de prévention du crime ; contact avec la police ; délinquance auto-reportée.

³⁶⁵ Il s'agit d'un formulaire qui permet de recueillir la description de chaque incident, valable quelle que soit la nature de l'incident. Ce formulaire se présente sous la forme d'une version longue (plus de 260 questions) et d'une version courte (moins de 100 questions).

beaucoup trop lente. La mise en garde est claire : « It would be very disappointing if a great deal of money were spent on gathering your survey data and the results were the same³⁶⁶ ».

Pour que les données de l'enquête puissent être correctement *mises en valeur* et se déployer par delà la sphère du laboratoire, il faut mettre en place une équipe chargée de commenter les données et d'écrire les rapports. Contrairement aux États-Unis où les rapports sont publiés par les statisticiens du Census, les rapports de l'enquête britannique sont rédigés par les criminologues de l'Unit. Deux proches collaborateurs de Ron Clarke qui travaillent dans le même temps au développement de la prévention situationnelle, Pat Mahyew et Mike Hough, sont chargés de ce travail de valorisation. Leur position dans l'Unit les conduit à adopter la stratégie de publication élaborée par Croft et Clarke depuis la fin des années 1970 : l'usage d'un langage non spécialisé qui rend les travaux facilement accessibles aux décideurs ; la publication des résultats sous la forme de rapports de recherche courts qui vont à l'essentiel ; et une adaptation des communications des résultats en fonction des besoins des utilisateurs. Il est très tôt envisagé de publier les rapports dans la collection *Home Office Research Series*, le plus rapidement possible après la collecte des premières données. La stratégie de publication imaginée par Mahyew et Hough est simple : dans un premier temps, il faut publier un rapport descriptif, d'une cinquantaine de pages, sur l'état de la victimisation en Royaume-Uni; et, dans un deuxième temps décider collectivement de la valorisation d'axes thématiques plus spécifiques. Mahyew explique ce que devrait contenir le premier rapport:

The first should present key findings on victimization, fear of crime and self-reported offending. It is likely to have more impact than any other connected with the BCS, and any axes which the Survey has to grind should be ground here. One of the report's aims should be to dent or crack the mould from which popular misconceptions about crime are cast; the main conclusions which a reader should take away from the report are:

- a. Criminal statistics a very unreliable barometer of crime. There is, and always has been, a very large « Dark figure » of unrecorded crime, which makes any interpretation of statistical trends difficult.
- b. The BCS has inevitably revealed more crime than in official statistics because it taped the “dark figure”. The amount of crime revealed is fairly average in terms of other countries’ experience.
- c. At the same time, a lot of the crime revealed is rather trivial. There is quite an appreciable risk of falling victim to such crime (eg vandalism and theft from vehicles), especially in the inner cities, but the risks of experiencing a more serious crime- burglary, robbery, rape, wounding – are very low. Most crime is non-violent.

³⁶⁶ *Ibid.*, 13.

- d. In contrast to popular opinion, victims tend to be robust, young male risk-takers; the old and frail are underrepresented among victims. Victims tend to come from the same groups of people who are most prone to offending.
- e. Despite low risks of serious crime, people express high levels of concern about crime – including those who are least at risk³⁶⁷.

Pour la première valorisation des résultats de l'enquête, Mayhew propose à Clarke de montrer que, bien que fréquent, le crime reste un problème relativement mineur si on le compare à la multitude des problèmes auxquels les habitants des villes doivent faire face au quotidien. En 1983, Mayhew cosigne avec Mike Hough le premier rapport dans lequel ils présentent la victimisation sous une forme probabiliste afin d'indiquer à un citoyen britannique moyen qu'il risque de devenir victime d'un vol une fois tous les cinq siècles, d'une agression entraînant des blessures (même légères) une fois par siècle, d'un cambriolage tous les 40 ans et que les taux de viol et autres infractions sexuelles restent très faibles. Par ailleurs, ils insistent sur les irrationalités de la population en comparant la totalisation des risques réels de la victimisation avec les craintes des personnes³⁶⁸. Avec ce premier rapport, ils sont au cœur du débat sur la sécurité en montrant comment certaines personnes sont inquiètes de manière disproportionnée. La peur du crime devient davantage un problème que le crime lui-même. Tout se passe comme s'il s'agit d'influer sur les représentations du public, sur une hypothétique panique morale autour de la criminalité. Contrairement à Biderman qui propose de faire de l'enquête une *institution* qui constitue un public de victimes, les chercheurs de l'Unit proposent plutôt d'informer le public sur les décalages entre un risque réel et les angoisses irrationnelles. Mais le rapport ne s'adresse pas seulement aux citoyens britanniques. Il est avant tout écrit pour les *policy makers*. Comme le raconte Mike Hough, l'émergence de la notion de « risque » dans l'enquête de victimisation s'explique à la convergence des intérêts des chercheurs et du gouvernement :

It would be naïve to think that work on risks was simply driven by developments in methodology: research and policy interact dynamically, with changes in criminal justice politics bringing new research agendas, and, to a much smaller extent, *vice versa*. The growth of interest in risk analysis in industrialized countries (at least those with empirical tradition) can be identified with several large-scale – and interrelated – changes in the criminal justice landscape. [...] In Britain, [...] information on crime risks was expected to make a useful contribution to policy: it would help map the contours of crime as a social problem, and thus inform the process of setting priorities and allocating resources. Information on risks was also

³⁶⁷ Nous avons trouvé, dans les dossiers d'archive que nous avons pu consulter au Home Office, un courrier écrit par Pat Mayhew à destination de Ronald Clarke dans lequel elle propose (en annexe) le canevas qu'elle pourrait suivre pour écrire le premier rapport restituant les résultats de l'enquête. Le courrier est daté du 21 septembre 1982.

³⁶⁸ Hough, M., Mayhew, P., 1983, "The British Crime Survey: First Report", *Home Office Research Study n°76*, London, HMSO.

expected to prove of practical value in actually finding solutions – in crime prevention programmes, for example³⁶⁹.

On voit bien comment, à partir du témoignage de Hough, une représentation statistique de la société (quand bien même descriptive comme dans le premier rapport) est étroitement liée à la manière dont on pense pouvoir agir sur elle. Les chercheurs de l'Unit doivent produire un discours sur le crime censé intéresser le gouvernement à la mise en œuvre de politiques publiques de prévention situationnelle. C'est pourquoi le crime est représenté dans le premier rapport comme une dimension inhérente de la société, comme un risque de victimisation que l'on peut mesurer et prévenir.

Une nouvelle image du risque de victimisation

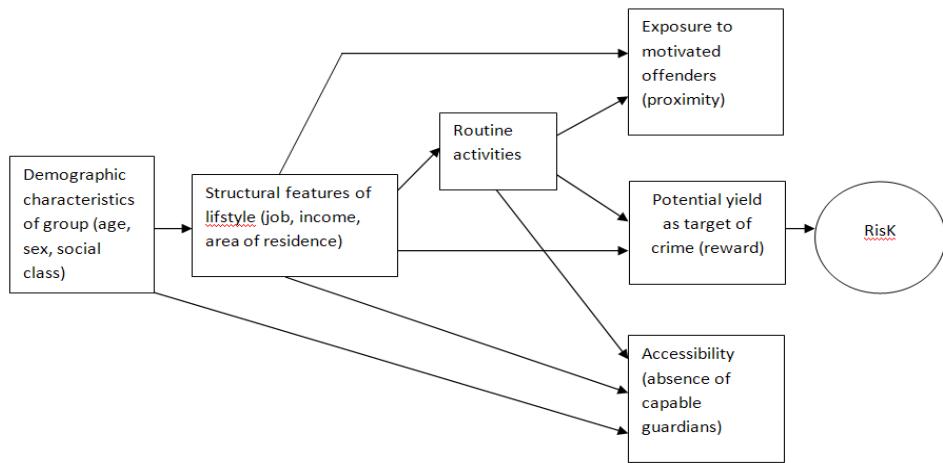
En sus d'un rapport à destination du public sur l'état de la victimisation, Mayhew propose une série d'analyses plus détaillées sur des points spécifiques qui pourraient faire l'objet de plusieurs publications. Dans le courrier adressé à Clarke, elle définit trois degrés de priorité : au plus haut degré, la recherche des facteurs de risque (le style de vie) ; au degré intermédiaire, la recherche autour des actions conduites par les personnes en matière de prévention (alarme, chien de garde, etc.), la consommation de l'alcool en relation avec la victimisation, le *self-reported offending* et les raisons du non report de certains crimes à la police ; enfin, au degré de priorité le plus faible, l'analyse de l'information au sujet des caractéristiques des délinquants collectées dans le *victim form*, le coût du crime en relation à sa compensation, l'usage du cannabis.

Cette hiérarchisation des thèmes de recherche, en apparence simple et banale, est une opération directement politique : les chercheurs décident *sur quels aspects du monde se concentrer* pour mesurer certains phénomènes, mais aussi associer certaines variables et pas d'autres. On se souvient qu'aux États-Unis quelques années auparavant, la question de la manière d'étudier la victimisation fait l'objet d'un sérieux débat car ces choix déterminent la forme de l'enquête. Concurrencé par d'autres modèles, le modèle du style de vie de Gottfredson est loin de faire consensus. Or, les chercheurs de l'Unit ont choisi de l'inscrire comme l'un des axes de recherche prioritaire du laboratoire. En 1983, Ron Clarke propose à Gottfredson un séjour à l'Unit comme chercheur invité. Il aurait pour mission d'exploiter les données issues du module de l'enquête sur le risque de victimisation. Gottfredson accepte car, pour la première fois, il a un accès privilégié à une base de données entièrement conçue pour le modèle qu'il essaie de valider. La proposition de Clarke l'intéresse d'autant plus que l'enquête américaine lui permet plus difficilement ce type d'analyse³⁷⁰. Lorsque Gottfredson

³⁶⁹ Hough, M., "Crime Survey and crime risks", Paper prepared for workshop on the design and use of the national crime survey, Maryland, July 1987, 3-5.

³⁷⁰ Aux Etats-Unis, le Census met sur pied à la même époque le *victim risk form supplement*, mais Gottfredson reste déçu par cette nouvelle base de données.

séjourne à Londres pour travailler sur les données de l'enquête de victimisation, il est directement associé à l'équipe de Clarke qui travaille à cette époque sur le développement de la prévention situationnelle. La mission de Gottfredson est d'étudier les facteurs de risque de victimisation à partir de l'hypothèse du style de vie³⁷¹. En constituant une première tentative de conceptualisation empirique du risque de victimisation, le travail de Gottfredson vient renforcer l'effort de définition théorique entamée par Clarke et son équipe depuis une dizaine d'années.



Le modèle du risque de victimisation intégrant les théories du style de vie, de l'activité de routine et des occasions³⁷².

En établissant des conventions sur ce qui doit être compté à partir des énoncés de la prévention situationnelle, les chercheurs indiquent des relations inédites entre plusieurs entités. Reste à rassembler les données recueillies par des centaines d'enquêteurs pour montrer l'existence de ces relations. Les énoncés de la prévention situationnelle (que nous avons vus dans le chapitre 2) vont pouvoir passer les tests tendant à nier leurs existences³⁷³. On peut dire que les chercheurs de l'Unit ont *plié* l'enquête de victimisation à leur propre logique théorique, une opération rendue difficile aux États-Unis où l'enquête ne se laisse pas aussi facilement manipuler.

³⁷¹ Nous l'avons vu plus haut, Gottfredson cherche à se focaliser sur des facteurs liés à la vie quotidienne des individus comme source d'explication des différents rapports au risque de victimisation dans la population. En 1984, il publie, pour le compte de l'Unit, les résultats de ces recherches dans Gottfredson, M., 1984, "Victims of Crime: the dimensions of Risk", *Home Office Research Studies* n°81, London, HMSO. Dans ce rapport, il propose d'évaluer les facteurs de risque de victimisation pour trois catégories de crime spécifique : (*household crime* et *motor vehicle crime*). Son projet est assez simple : il évalue ces trois catégories de risque à partir d'une série de variables que l'enquête britannique rend disponibles : les comportements et les habitudes des personnes, la composition des ménages et ses caractéristiques (propriétaire, locataire), les caractéristiques des appartements (isolé ou en rangée), les caractéristiques des biens (kilométrage des voitures), etc.

³⁷² Schéma tiré de Hough, M., 1987, "Counting Crime and Analysing Risks: Findings from the BCS", in Herbert, D. and Evans, D., (eds), *The Geography of Crime*, London, Croom Helm.

³⁷³ Entre 1984 et 1988, cette mise à l'épreuve s'opère à partir d'une série de travaux sur deux catégories de crime spécifiques : d'abord les cambriolages (Clarke, R., Hope, T., (eds), 1984, *Coping with Burglary*, Boston, Kluwer-Nijhoff), puis les violences physiques envers les personnes (Hough, M., 1986, "Incidents of violence: Findings from the British Crime Survey", *Home Office Research Bulletin* n°20, London, Home Office Research and Planning Unit, 22-26).

Conclusion

Nous avons assisté au long processus de transformation de la forme d'un instrument. Dans l'enquête américaine, la question de savoir comment passer de la victimisation comme construction statistique à la victimisation comme une réalité sociale est au cœur même de la manière de penser la forme de l'instrument. En effet, pour gérer les tensions entre ces deux perspectives opposées, nous avons observé les figures de compromis³⁷⁴ mises en œuvre par Biderman et Reiss, que l'on peut résumer en trois points. Premièrement, l'enquête est conçue au départ comme une source *concurrente* à la statistique administrative : la politique de quantification de la victimisation est envisagée comme une source alternative au dispositif de comptage du *criminal justice system*. Biderman tient une position toute spécifique dans le mouvement des indicateurs sociaux des années 1960 : il s'oppose au modèle de la comptabilité sociale nationale (en projet à cette époque) et à son « système statistique monopolistique hautement sélectif ». L'enquête de victimisation incarne une politique de quantification qui invite à déplacer le point de vue. De son côté, Reiss s'intéresse à l'enquête de victimisation car elle lui donne les moyens de mettre la sociologie en politique : il milite pour un nombre exagérément élevé d'indicateurs. L'enquête fonctionne pour lui comme la démonstration de l'effet politique de la pluralité de la quantification. Deuxièmement, le questionnaire de l'enquête est élaboré pour capturer les victimes de manière à tester longuement leurs réponses avant de les répartir dans les nomenclatures conçues sur la base de la statistique administrative de la police. Les catégorisations sont systématiquement discutées à l'intérieur du questionnaire pour montrer dans quelle mesure les victimes se reconnaissent (ou pas) dans les catégories des nomenclatures de la statistique administrative. Le questionnaire des premières enquêtes exploratoires est particulièrement complexe car il foisonne d'une multitude de techniques inspirées de la psychologie sociale pour faire parler longuement, de manière rétrospective, les victimes. Troisièmement, le traitement statistique passe systématiquement par une mise en perspective politique des « erreurs » qui affectent les mesures. Pour Biderman, la question des erreurs ne se pose pas seulement en termes de fiabilité. Dit en des termes anachroniques, elles sont « la retraduction du système d'interactions complexes conduisant à une mesure plutôt qu'à une autre³⁷⁵ ». « L'enquête est une institution politique » dit Biderman à tous ceux qui souhaitent la transformer en simple outil de gestion du *criminal justice system*. Le problème du recueil des données devient le problème de l'organisation de l'action sociale. Dans cette perspective, les erreurs que l'enquête produit doivent être envisagées comme les failles inhérentes à l'inévitable différence entre un modèle idéal et une réalité accessible. Et ce modèle idéal dans l'Amérique

³⁷⁴ Desrosières, A., 2007, « Les qualités des quantités, comment gérer la tension entre réalisme et constructivisme » in De Fornel, M., Lemieux, C., *Naturalisme versus constructivisme*, Paris, EHESS.

³⁷⁵ Desrosières, A., « Réflexions sur la portée sociologique des diverses phases du travail statistique », in Comte, M., BESSON J.-L., (eds), 1986, *Des Mesures*, Lyon, PUL, 247-273.

des années 1960 est encore celui de l'État Providence. Là, on a vu Biderman, plus que Reiss encore, assumer largement sa responsabilité politique.

Cependant, nous avons montré que lorsqu'il s'est agi d'institutionnaliser l'enquête dans l'administration, la question de ses visées d'usage est apparue plus ambiguë et plus difficile à stabiliser. Les administrateurs du Census ont retenu des premières enquêtes exploratoires les techniques innovantes mises en œuvre à l'élaboration du questionnaire. Mais ils se sont surtout inspirés du modèle des enquêtes sur le chômage. L'enjeu n'est plus seulement de compter des victimes concrètes pour les classer selon leurs caractéristiques propres, mais de calculer un taux de victimisation – le rapport du nombre d'événements criminels à l'ensemble de la population active. C'est l'usage majeur de l'enquête : la production d'un indicateur social de référence. En passant dans l'administration, le traitement statistique des données de l'enquête réduit la victimisation à une simple catégorie macrostatistique.

Aussitôt standardisée et rationnalisée dans la bureaucratie du Census, l'enquête est mise à l'épreuve de son utilité. Il est en effet envisagé de suspendre la collecte des données car l'enquête est trop coûteuse et difficile à utiliser pour mettre en œuvre des politiques publiques. C'est que l'enquête se développe dans une période charnière, dans les années 1970, souvent décrite comme une phase de transition dans la manière de penser le rôle des agences étatiques. Or, nous avons vu qu'il n'est pas aisément de suspendre l'enquête de victimisation car sa brève institutionnalisation a déjà créé des effets d'inertie qui rendent possible une résistance à des pressions extérieures. Après de longues négociations au Congrès, il est décidé de refaire l'enquête, de lui faire prendre une forme nouvelle, mais de ne surtout pas suspendre la collecte des données. Ce qui rend difficile la possibilité de transformer l'enquête. Dans ce contexte, la notion de risque de victimisation devient la solution pour faire tenir les liens entre l'enquête, son objet et un nouvel environnement politique. Mais nous avons observé comment, dans le projet de *redesign* de l'enquête, les criminologues et les statisticiens s'opposent autour de deux manières de concevoir le risque de victimisation³⁷⁶. De nouveaux criminologues se saisissent de l'enquête et proposent une manière de penser le risque de victimisation qui implique une transformation radicale de l'instrument statistique. Des chercheurs comme Skogan et Gottfredson envisagent la victime dans l'enquête comme un acteur prévoyant. Dans la capture des variables liées au style de vie, il y a l'idée de compter comme sanction d'une manière de vivre ce qui arrive à la victime. La victimisation tient en grande partie au comportement de la victime. Skogan propose d'intégrer dans la nouvelle enquête la capture des variables liées aux comportements : comment les victimes tiennent-elles compte (ou pas) de tel ou tel élément pour éviter les victimisation ? Dans la manière de quantifier ce nouveau risque, il y a le projet d'analyser comment les victimes comprennent les

³⁷⁶ Pour rendre explicite ces deux manières de concevoir le risque de victimisation, nous nous inspirons de Ewald F., 1997, « Le retour du malin génie. Esquisse d'une philosophie de la précaution », *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, 1997, Paris, Maison des Science de l'Homme et INRA.

attitudes de leurs agresseurs et comment elles savent user de ce discernement. Le risque de victimation est fondé sur la notion d' « exposition au risque ». Biderman s'est largement insurgé contre ce nouveau projet : selon-lui, le risque de victimation n'existe que socialisé. Il caractérise un tout finement construit sur la base de longs entretiens avec les victimes. D'où une quantification fine du risque à l'échelle nationale, un risque imputé cette fois à l'organisation sociale. La victime n'est pas objectivée comme maître d'une conduite libre (peu de variables sur le comportement des victimes), mais comme un maillon dans le *criminal justice system* (le *formal system* dirait Biderman). La régularité du risque est indépendante de la conduite des individus. Autrement dit, un comportement qui implique une victimation n'affecte pas la réalité statistique du risque. Le risque caractérise un tout. Il est envisagé dans une perspective holiste. La manière de compter les victimes chez Biderman est porteuse de l'idée de la prise en charge du risque de victimation par la collectivité.

Lorsqu'à la fin des années 1970, on projette au *Home Office* d'institutionnaliser une enquête nationale de victimation, on prend garde de ne pas reproduire à l'identique l'enquête américaine. La politique de recherche de l'Unit n'est pas celle de l'Amérique des années 1960 où Biderman conçoit l'enquête de victimation à la fois comme un outil de science auquel on peut faire confiance et comme une institution politique chargée de représenter le public – ce qui suppose un contrôle toujours possible du pouvoir par le savoir. A l'Unit, l'enquête est envisagée essentiellement dans une logique de décision : il s'agit capturer les variables liées au comportement de victimes et à toute une série de facteurs situationnels. On plie l'enquête aux politiques de recherche de la prévention situationnelle, ce qui implique une transformation des caractéristiques de l'enquête. Sa conception globale prend la forme d'une structure modulaire, ce qui lui permet de s'adapter aux problèmes des *policy makers* (*policy-oriented survey*). Les questions tournées vers la description des victimisations sont moins précises, mais elles collectent une plus grande quantité de variables comportementales et situationnelles (les facteurs de risques). Nous allons voir que l'enquête de victimisation britannique, qui permet de créer des relations nouvelles entre des variables, appelle à une démarche empirique fondée la modélisation statistique.

Chapitre 4 : Modéliser

Au milieu des années 1980, le « risque de victimisation » est la catégorie d’analyse dominante au sein du *Home Office*. La façon de penser le crime qui lui est associée relève du modèle de la prévention situationnelle. En effet, l’idée de victimisation est indissociable des moyens d’action engagés pour la prévenir. Dans ce chapitre, nous allons voir comment, au cours de cette même période, un autre modèle de prévention tente de s’imposer et, avec lui, une autre représentation de la victimisation. Pour rendre la notion de risque discutable, vont être envisagées d’autres définitions de la prévention et d’autres manières de concevoir la recherche. La compréhension de l’apparition d’un nouveau modèle nécessite de montrer comment celui-ci résulte d’un *disputing process*. Il s’agit ici d’observer les scientifiques s’opposer pour déterminer l’acceptabilité de modèles de prévention concurrents, en nous attardant sur les moments de leur définition et les procédures de leur validation.

La controverse commence au milieu des années 1980 et s’étend sur une dizaine d’années. Elle demeure relativement confinée à l’univers des chercheurs, mais indissociable des enjeux de traduction des modèles de prévention en dispositifs d’action publique. Trois étapes jalonnent son histoire. Dans un premier temps, nous décrirons comment le sociologue Tim Hope se positionne en chef de file du principal modèle concurrent à la prévention situationnelle – celui du *community crime prevention* – et comment il donne de la consistance à la politique de recherche qui doit lui être associée. Ensuite, nous analyserons, dans ce contexte de concurrence entre labels, quelles stratégies sont mises en œuvre pour que la prévention situationnelle conserve une position dominante au gouvernement. A cette époque, Clarke a quitté l’*Unit* pour le département de criminologie de la *Rutgers University* aux États-Unis, et de nouveaux chercheurs prennent la relève et entrent dans la controverse pour soutenir la prévention situationnelle. Leur stratégie consiste à proposer une nouvelle notion : la « réduction de la victimisation à répétition ». Nous reviendrons sur les origines américaines de cette idée développée dans les années 1970, puis sur ce que les chercheurs britanniques lui feront subir pour la transformer en concept clé de la prévention situationnelle. Très rapidement, la victimisation à répétition devient un programme de recherche à part entière. La troisième étape de ce *disputing process* débute au début des années 1990 avec la mobilisation des économètres. L’économétrie intéresse les chercheurs qui œuvrent au développement de la prévention situationnelle car elle permet de tester le modèle de la distribution de la victimisation à répétition dans la population. Mais elle intéresse aussi Tim Hope car elle lui donne l’occasion de mettre en œuvre une offensive qui vise directement à affaiblir l’idée de victimisation à répétition, devenue centrale à la prévention situationnelle. Ainsi, nous allons comprendre comment les modèles en matière de prévention du crime deviennent un *enjeu de concurrence* entre chercheurs du gouvernement.

Le début d'une guerre froide des paradigmes au gouvernement

Nous avons vu dans le chapitre précédent comment l'enquête de victimisation participe à concevoir le crime comme une dimension inhérente à la société et, partant, de considérer le risque de victimisation comme un phénomène que l'on peut mesurer et prévenir. Les chercheurs qui œuvrent au développement de la prévention situationnelle racontent que les résultats de l'enquête encouragent le gouvernement à déclasser le *criminal justice system* comme activité de dernier ressort dans la lutte contre le crime et à mettre la prévention sur le devant de la scène³⁷⁷.

Il est vrai que le premier rapport publié à l'issue de la première enquête de victimisation va tomber à point, en ce sens que les conditions de sa réception en 1983 dans le gouvernement sont plutôt favorables. Gloria Laycock, une collaboratrice de Clarke, suit de près les débats à la Chambre des Lords durant l'année qui précède sa publication. Elle se souvient précisément d'un débat en mars 1982 durant lequel le Président à la Haute Cour de Justice déclare, d'une part, que ni la police, ni la justice, ni même la prison ne peuvent résoudre le problème de l'augmentation du volume de la criminalité, car lorsque l'accusé est jugé il est déjà trop tard et, d'autre part, que s'il existe un remède à la délinquance, il faut l'administrer beaucoup plus tôt³⁷⁸. Pour l'équipe de Ron Clarke, cette annonce sonne comme une première victoire : elle l'interprète comme une prise de conscience dans le gouvernement de l'intérêt de la prévention et de la réduction des occasions criminelles. Quelques semaines après ce débat qui a marqué la mémoire de Laycock, le Ministre de l'Intérieur acte l'entrée dans une phase stratégique de lutte contre le crime qu'il oppose explicitement aux stratégies d'action du *criminal justice system*³⁷⁹.

Cette convergence d'intérêts entre les chercheurs de l'*Unit* et le Ministre conduit à une série d'initiatives importantes³⁸⁰, notamment celle de mettre en place la *Crime Prevention Unit*

³⁷⁷ Laycock, G., Heal, K., 1989, "Crime Prevention: The British Experience", in Evens, D., Herbert, D., (eds), *The geography of crime*, London, Routledge.

³⁷⁸ Cité par Laycock lors de notre entretien réalisé à Londres en mars 2009. On retrouve mention de ce débat à la Chambre des Lords (sans référence précise) dans Laycock, G., Heal, K., *ibid.*, 317. Nous n'avons pas constitué de corpus sur les débats à la Chambre des Lords autour de la prévention situationnelle. Suite à la lecture de l'ouvrage de Gilling sur l'histoire sociale de la prévention du crime en Grande-Bretagne, cette piste a été écartée car ce travail montre qu'il y a eu très peu de débats sur la prévention situationnelle à ce niveau. Gilling D., 1997, *Crime Prevention: Theory, Policy and Politics*, London, Routledge.

³⁷⁹ *Ibid.*, 69-104. Dans le chapitre 4 de son ouvrage, Gilling analyse l'émergence, en Grande-Bretagne, de la prévention du crime comme secteur de recherche stratégique de la lutte contre le crime.

³⁸⁰ Listons la série d'événements qui suit la publication du rapport issu de la première enquête de victimisation : en 1983, la mise en place du *Home Office Standing Conference on Crime Prevention*; en 1984, la publication du *Home Office Circular 8/84 Crime Prevention* et celle du premier *Crime Prevention Unit Paper*, un journal sur l'actualité des études et recherches en matière de prévention situationnelle diffusé à tous les acteurs de la prévention ; en 1985, l'organisation d'un séminaire important sur la prévention du crime au *10 Downing Street – le PM's Tharcher's crime prevention seminar* – et le lancement d'une expérimentation de prévention de grande envergure sur cinq grandes villes – le *Five Towns Initiative*. Nick Tilley revient sur ces événements dans Tilley,

(CPU). Une nouvelle équipe de recherche se forme sous la présidence du secrétariat permanent du Ministre de l'Intérieur³⁸¹. En créant une unité de recherche consacrée entièrement à la prévention du crime, on espère non seulement développer des savoirs en matière de prévention situationnelle, mais trouver également les moyens de l'« intégrer » (*implementation*) dans les politiques locales. Il est donc nécessaire d'imaginer une méthode qui organise localement la mise en œuvre d'une politique de prévention situationnelle, une sorte de modèle qui définirait les différentes fonctions des acteurs locaux et le *leadership* qui pourrait les mobiliser. On s'intéresse alors aux services de probation (le secteur du traitement de la délinquance et de la réinsertion, le symbole de la prévention sociale), alors même qu'ils venaient d'être la cible des critiques les plus virulentes des promoteurs de la prévention situationnelle. On estime que les agents de probation (*probation officers*) pourraient être des acteurs de premier plan de la prévention situationnelle en diffusant les informations sur les délinquants (notamment des données sur leurs techniques de passage à l'acte) dont les acteurs locaux (police, autorités locales et acteurs privés, etc.) ont besoin pour mettre en œuvre des stratégies de prévention situationnelle. Gloria Laycock et Ken Pease (nous reviendrons plus bas sur ce dernier) vont jeter les premiers jalons de cette doctrine en rédigeant un article en 1985, dans lequel ils lancent un appel aux services de probation en décrivant toute l'utilité que ceux-ci pourraient avoir dans une politique de prévention situationnelle, mais en soulignant aussi que cet appel devrait susciter un débat au sein même du monde de la probation³⁸². Ils savent que la *National Association of Probation Officers*, qui vient de publier un rapport sur la manière dont elle envisage le rôle des acteurs de la probation dans les politiques de prévention du crime, voit « few direct opportunities for probation officers to become directly involved³⁸³ ». De plus, selon les professionnels de la probation, la prévention situationnelle ne restera toujours qu'une solution partielle. Il est hors de question de renoncer à leur savoir-faire en mettant la prévention situationnelle au rang de référentiel local des politiques de prévention³⁸⁴.

Un autre acteur clé reste envisageable : la police. Or, si la prévention a toujours été une dimension importante de son travail, son cœur de métier reste la dissuasion pénale : faire respecter la loi et maintenir l'ordre. Et pour que la police devienne un acteur à part entière de la prévention, il lui faudrait des ressources considérables afin de former des policiers et de créer des services spécialisés en matière de prévention situationnelle³⁸⁵. En outre, sur un plan

N., 2001, “Crime Prevention in Britain, 1975-2010”, in Hughes, G., McLaughlin E., and Muncie J., (eds), *Crime Prevention and Community Safety*, London, Sage, 12-37.

³⁸¹ La *Crime Prevention Unit* est une petite équipe (une dizaine de personnes) d'abord dirigée par Kevin Heal, puis par Gloria Laycock. Il faut bien distinguer cette structure de l'*Unit*.

³⁸² Laycock, G., Pease, K., 1989, “Crime Prevention within the probation service”, *Probation Journal*, 32, 43-47.

³⁸³ National Association of Probation Officers, 1984, *Draft policy statement: crime prevention and reduction strategies*, 3, cité par Gillings, *op. cit.*, 121.

³⁸⁴ Gillings, D., 1994, “Multi-agency crime prevention in Britain: the problem of combining situational and social strategies”, *Crime Prevention Studies* vol. 3, 231-248.

³⁸⁵ Heal, K., 1983, “The Police, the Public and the Prevention of Crime”, *Howard Journal*, 22, 91-100.

stratégique et politique, il apparaît inopportun d'accorder le *leadership* de la mise en œuvre de la prévention situationnelle à la police : on craint qu'elle puisse instrumentaliser les technologies de prévention situationnelle pour faciliter son action répressive, notamment dans les zones urbaines les plus pauvres, au détriment d'une politique de prévention au service des populations³⁸⁶.

Dans ce contexte, lorsque que le *Home Office* publie en 1984 une circulaire qui organise le partenariat local autour des politiques de prévention situationnelle, elle n'identifie pas clairement le *leadership* censé mobiliser les acteurs locaux dans une politique cohérente en matière de prévention³⁸⁷. Il apparaît difficile de redéfinir le rôle et les pratiques de toute une série de professions pour que la prévention situationnelle puisse prendre place localement. La politique de recherche sur laquelle se fonde la prévention situationnelle vole en éclat : comment produire des connaissances de façon à ce que les principes de la prévention situationnelle puissent être discutés du point de vue de leur effet pratique dans l'expérience, si les acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, architectes, service technique des villes, etc.) refusent de collaborer et résistent à la mise en place de stratégies de prévention situationnelle ?

Nous observerons cette résistance, non pas du point de vue des acteurs locaux³⁸⁸, mais de celui des chercheurs qui observent eux-mêmes cette difficile intégration, et plus particulièrement de celui de Tim Hope, sociologue chargé de recherche à *l'Unit*. Pour trouver une solution à ce phénomène de résistance, il propose de développer un autre modèle de prévention, celui de la *community crime prevention*, censé être plus adapté à la complexité des situations locales, plutôt qu'une solution pour intégrer la prévention situationnelle dans l'appareil policier ou dans les services de probation.. Cette *proposition* marque l'entrée dans une période de concurrence entre deux modèles de prévention.

Tim Hope : transformer la prévention situationnelle

Diplômé de sociologie de la *London School of Economics*, Hope a d'abord intégré *l'Unit* en 1970 comme ingénieur de recherche (il n'a pas encore mené sa thèse de doctorat, qu'il l'achèvera en 1989). Dans le sillon des travaux développés par les collaborateurs de Clarke, il s'est spécialisé sur les effets de la prévention situationnelle dans les écoles. Au début des années 1980, alors qu'il termine un travail de recherche tourné vers l'analyse des effets d'une

³⁸⁶ Sullivan, R., 2000, *Liberalism and crime. The British experience*, Plymouth, Lexington, 127.

³⁸⁷ *Home Office Circular 8/84*, London, Her Majesty's Stationery Office, 1984.

³⁸⁸ Pour une analyse fine et détaillée de la difficile intégration au début des années 1980 des politiques de prévention situationnelle, on peut consulter Gilling, *op. cit.*, notamment le chapitre 5, *Crime prevention within the criminal justice system : the police and probation services*.

expérimentation, Hope est de plus en plus sceptique. Il lui semble que les énoncés qui composent la prévention situationnelle présentent un sérieux paradoxe³⁸⁹ :

I began to become disillusioned with SCP because it seemed to me to be unable to resolve a fundamental paradox, namely: why was it that an approach that made such a claim to practicality nevertheless appeared incapable of anticipating, let alone solving, many of the practical problems that arose during its application and implementation ; that is, why did not SCP live up to its practical promise³⁹⁰?

Hope et un de ses collaborateurs (Murphy) essaient de répondre à cette question avec précision dans un article publié en 1983 : « Problems Implementing Crime Prevention: the Experience Demonstration Project »³⁹¹. Ils y développent l'idée selon laquelle le modèle de production des savoirs auquel est associée la prévention situationnelle repose sur un postulat erroné : une conception « hyper-rationnelle » des processus de mise en œuvre de l'action publique. Cette philosophie de l'action leur semble contre-productive car elle occulte, selon eux, la compréhension de la dimension politique et sociale des contextes de mise en application de la prévention situationnelle et, dans le même temps, limite la contribution possible du chercheur dans la mise en œuvre des expérimentations.

Hope et Murphy prennent Clarke à son propre jeu en montrant que le passage de la théorie à la pratique repose sur l'activité concrète d'une multitude d'acteurs, à commencer par ceux qui travaillent sur le terrain, au contact direct des bénéficiaires de l'intervention publique ; et que ce n'est pas parce que la prévention situationnelle contient une visée pratique qu'elle s'imposera d'elle-même. S'il est attendu que les professionnels locaux mettent en œuvre la prévention situationnelle en se conformant aux conseils des experts et aux intentions du décideur, Hope et Murphy observent qu'en pratique il en va fort différemment. Dans un contexte où les promoteurs de la prévention situationnelle sont confrontés à une réalité complexe qu'ils ne perçoivent que partiellement, il faut s'attendre à ce que les acteurs de terrain interprètent différemment les mesures de prévention situationnelle, voire qu'ils s'en écartent substantiellement. Qui plus est, Hope et Murphy estiment qu'ils ont forcément un point de vue autonome sur la politique de prévention et parfois une stratégie propre. Influencés par leurs éthiques professionnelles et leurs intérêts, il est inévitable qu'ils poursuivent des objectifs qui ne coïncident pas avec les objectifs de la prévention situationnelle. Dans leur article, Hope et Murphy analysent les points de blocage entre les normes formelles de la prévention situationnelle et les stratégies mises en œuvre sur le terrain.

³⁸⁹ Tim Hope nous a adressé par courriel un long témoignage sur sa carrière et sur le contenu de ses recherches : Hope, T., *Personal communication : Situational crime prevention and repeat victimisation*, January 2, 2011.

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ Hope, T., Murphy, D.J.I., 1983, “Problems of implementing crime prevention: the experience of a demonstration project”, *Howard Journal of Criminal Justice*. 22, 38-50.

Ces écarts ne doivent pas être considérés *a priori* comme des dysfonctionnements, mais plutôt comme l'expression de la liberté et de la responsabilité des acteurs. S'ils n'agissent pas conformément à ce qu'ont prévu les concepteurs de la prévention situationnelle, il faut, selon eux, faire l'hypothèse que c'est cette dernière qui a été mal conçue.

Dès lors que faire de la prévention situationnelle ? Hope et Murphy proposent d'intégrer dans la théorie qui la fonde des outils qui la rendent plus flexible aux obstacles socioéconomiques rencontrés au moment de sa mise en œuvre :

The situational approach to crime prevention is useful here because it direct attention towards contextual constraints but its analytic scope needs to be broadened to include the organizational and political arena in which crime prevention is to be pursued [...] If the situational crime prevention serves no other purpose, it will still be important in directing attention to the obstacles which impede the adoption of crime prevention policies in the community³⁹².

Ce n'est sans doute pas par hasard si Hope et Murphy terminent leur article par la notion de *community*. Bien que le terme ne soit pas défini dans le texte, il a une portée stratégique : il marque une approche plus sociologique de la prévention, portée par une équipe composée essentiellement de psychologues. Ils mobilisent la notion de prévention situationnelle à leur façon en utilisant leurs propres concepts et cadres de référence. En juxtaposant pour la première fois le terme de *community* à celui de prévention situationnelle, Tim Hope et son collaborateur cherchent à croiser des points de vue disciplinaires différents. Ainsi, la critique des limites de l'intégration concrète de la prévention situationnelle dans les politiques locales permet de faire naître une analyse de portée intermédiaire qui promeut un nouveau vocable : *the community*. Hope et Murphy n'utilisent pas encore ce terme dans un sens précis. Ils le mobilisent comme une notion communément employée en sociologie³⁹³, ce qui leur permet de se distinguer de leurs collègues psychologues. Ils utilisent le terme de *community* comme un instrument pour la création d'un imaginaire social, pour la fabrication de quelque chose de nouveau pour la prévention situationnelle.

Situational crime prevention versus Community crime prevention

Dès 1983, le travail de Tim Hope montre donc qu'il n'est plus possible de discerner une vision unifiée de la prévention situationnelle dans le *Home Office*, même si demeure dominante celle portée par les psychologues du nouveau laboratoire qui lui est dédié : la *Crime Prevention Unit* (CPU). En outre, la prise de direction, par Mary Tuck, de l'*Unit* –

³⁹² *Ibid.*, 48.

³⁹³ Rappelons que Nisbet montre la présence et l'importance de la notion de *community* chez les fondateurs de la sociologie (Marx, Tönnies, Durkheim, Simmel, Le Play, Weber). Nisbet, R., 1984, *La tradition sociologique*, Paris, PUF.

que l'on distingue désormais clairement de la CPU dirigée par Clarke – ouvre d'autres perspectives de recherche en matière de prévention. Hope revient sur ce moment:

During the 1980s, I joined and then led a section of the Home Office Research and Planning Unit (HORPU), under the direction of Mary Tuck, concerned with crime prevention; our focus was on continuing to sustain a ‘social’ approach to crime prevention; my specialist task being to promote ‘community crime prevention’. In this period, the British Government had turned towards crime prevention as a major policy, setting-up within the Police Department of the Home Office a research and development section called the Crime Prevention Unit (CPU), led initially by Kevin Heal, and latterly by Gloria Laycock. With the exception of Ken Pease (who only played a minor role initially), Barry Poyner and Ron Clarke (who had by then moved to the USA), all the key actors within SCP at that time were civil servants whose job was to carry-out government policy, and to administer the Home Office research programme, which supported it. As ‘professional’ civil servants, we all worked to, and at the behest of, our policy-making administrative colleagues. Nevertheless, since much policy in crime prevention was inspired by research (an earlier example of evidence-based policy), the researchers involved found themselves being asked to take a proactive approach to policy-making. Whereas the CPU focused on SCP primarily from a policing perspective (including the ‘multi-agency approach’), we in the HORPU were part of the Criminal Policy Directorate which took a more wideranging view of ‘social’ crime prevention. We were more closely allied with initiatives to prevent crime in social housing estates involving tenants and local authorities being taken forward by Non-Governmental Organisations such as National Association for the Care and Resettlement of Offenders (NACRO), the Safe Neighbourhoods Unit (SNU), and the Priorities Estates Project (PEP). Throughout this period, there was a kind of internal ideological and research ‘paradigm war’ between ourselves and the CPU over who, and what perspective, was to define the form and content of the Conservative Government’s crime prevention policy³⁹⁴.

C'est dans ce contexte de guerre des paradigmes que la notion de *community* apparaît comme stratégique, non seulement pour Hope, mais aussi plus largement au sein de la direction de l'*Unit* : elle est mobilisée à la fois comme une solution à la difficile mise en œuvre d'une politique locale de prévention situationnelle intégrée et comme le moyen de se distinguer de la CPU, en envisageant une politique de prévention nouvelle³⁹⁵.

Dès 1985, la difficile acceptabilité de la prévention situationnelle par les acteurs locaux et certains chercheurs de l'*Unit* augmente le scepticisme à son égard, notamment en interne, dans le *Home Office*. David Faulkner, le sous-secrétaire adjoint au Ministère de l'Intérieur qui a la responsabilité de la politique pénale de 1982 à 1990, est loin d'être convaincu par la prévention situationnelle³⁹⁶. Dans son ouvrage sur l'évolution des politiques pénales dans la décennie 1980, Andrew

³⁹⁴ Hope, T., Personal communication, *ibid.*

³⁹⁵ Tuck, M., 1991, “Community and the Criminal Justice System”, *Policy Studies*, 12, 22-37

³⁹⁶ Downes et Morgan soulignent qu'à cette époque Faulkner a carte blanche pour redéfinir les politiques pénales. Downes, D., Morgan, R., 2002, “The British General Election 2001 : The centre right consensus”, *Punishment and Society*, 4, 1, 85-86.

Rutherford raconte comment David Faulkner entend à cette époque faire évoluer les politiques de prévention :

In the first of many talks he was to give at judicial studies seminars, Faulkner described how policy was moving beyond “locks, bolts and bars” into a more broadly based programme [...] “Community crime prevention (then) is not all of a piece...communities differ not only in character but also in the form in which crime affects them: some communities experience crime predominantly as victims : others also have members who themselves become involved in crime³⁹⁷,“

On le voit, la notion de *community* est désormais greffée à celle de *prevention*. La stratégie de l'*Unit* consiste alors à lancer ce nouveau label de recherche : la *community crime prevention*. On peut repérer le moment de ce lancement avec l'organisation en 1986, par l'*Unit*, d'une conférence internationale sur ce thème. Son objectif est de rassembler et confronter les idées, les expériences, les pratiques et les politiques en matière de prévention. Une trentaine de personnes y ont participé, représentant des pays différents : les États-Unis, les Pays-Bas et la France³⁹⁸.

Bien que tous les participants de la conférence s'accordent à dire que la notion de *community* est polysémique, on n'y trouve aucune réflexion préalable concernant la définition de *community* et son statut épistémologique. Il s'agit plutôt de rendre compte d'un corpus de recherche et de le présenter comme inscrit dans la tradition de recherche des *community studies* – des travaux qui renvoient à des études d'ensembles sociaux, plutôt hétérogènes par leurs objets. C'est que la *community* est une évidence commune pour les chercheurs anglo-saxons. Elle désigne pour eux une réalité disparate composée d'un ensemble de personnes assimilées les unes aux autres en raison d'un territoire (un quartier, un district, etc.) de circonstances et d'intérêts communs. La notion s'inscrit alors dans un message implicite : la question du crime doit être posée en fonction d'une manière de vivre ensemble caractérisée par la solidarité entre les membres d'un groupe qui favorise le maintien de la paix sociale³⁹⁹. Les promoteurs de la *Community crime prevention* distinguent la prévention situationnelle de ce qu'ils proposent. En effet, la conférence est l'occasion d'opérer le lancement d'une deuxième phase de recherche sur la prévention du crime. La première, marquée par le développement de la prévention situationnelle, est identifiée comme une approche défensive caractérisée par le modèle de la réduction des occasions développé par Clarke et ses collaborateurs. Elle est tournée vers la victime et elle vise à protéger la communauté des délinquants envisagés alors comme des *outsiders*. Un des bilans importants de la conférence consiste à souligner que la notion de *fear of crime* est indissociable de cette conception défensive de la prévention, car il ne s'agit plus de chercher à comprendre les formes de

³⁹⁷ Andrew, R., 1996, *Transforming Criminal Policy*, Winchester, Waterside Press, 111.

³⁹⁸ Hope, T., Shaw, M., 1988, *Communities and Crime Reduction*, London, HMSO.

³⁹⁹ Lors de la conférence, l'ouvrage qui incarne cette association entre le crime et la tradition d'étude sur les *communities* est celui de Reiss, A., Tonry, M., (eds), 1986, *Communities and Crime*, Chicago, University of Chicago Press.

solidarité au fondement d'une conscience sociale de la communauté. Avec la prévention situationnelle, la focale est limitée aux crimes de prédition ou aux troubles de voisinages. On ignore les crimes plus dissimulés (les violences faites aux femmes par exemple, la maltraitance des enfants, le harcèlement racial et la consommation de drogues) qui ont lieu au sein de la *community*. La deuxième phase pour la prévention du crime devrait devenir réformiste en incarnant un modèle moins défensif. Le problème devient le suivant : comment mettre en œuvre des stratégies de prévention pour changer les conditions favorables au développement du crime dans la *community* ? L'action doit porter sur les institutions de base de la communauté. Il faut fournir un support là où la communauté est faible en ciblant les secteurs les plus vulnérables. C'est le meilleur moyen de freiner le processus qui crée la motivation criminelle et son développement. Là, les organisateurs de la conférence soulignent une deuxième différence : le nouveau modèle se fonde sur l'idée que le délinquant fait partie de la *community*.

Mais, à l'issue de ce débat, il est encore difficile de rompre complètement avec la prévention situationnelle. La rhétorique de Tim Hope est simple : il prétend ne pas vouloir rejeter un modèle en faveur d'un autre, mais plutôt entrer dans une phase où l'on s'attaque aux causes du déclin de la *community*. La prévention situationnelle doit être absorbée par la *community crime prevention*.

L'évaluation comme politique de science

La *community crime prevention* est susceptible de devenir le nouveau label des politiques de prévention. C'est du moins le projet de Hope⁴⁰⁰, soutenu par la nouvelle directrice de l'*Unit*, Mary Tuck. Dès lors, s'il veut faire tenir sa proposition, il doit valoriser de nouvelles formes de savoirs. Lorsque Hope entreprend ce projet, la question de l'utilisation des connaissances dans le processus de décision et de formulation des politiques publiques se déplace vers celle de l'« évaluation ». En effet, c'est essentiellement dans ce cadre que les chercheurs discutent désormais des rapports entre la statistique et le domaine politique.

En 1987, lors de la conférence annuelle de criminologie britannique, Tim Hope et une collaboratrice (Lizanne Dowds) proposent une communication sur le thème de l'évaluation : « The use of local surveys in evaluation research. Examples from Community Crime Prevention »⁴⁰¹. Cette communication est l'occasion de définir la politique de recherche qui

⁴⁰⁰ Hope, T., Shaw, M., 1988, "Community approaches to reducing crime", in Hope T., Shaw M., *op. cit.* Quelques années plus tard Hope publie un article séminal dans la célèbre collection dirigée par Tonry : Hope, T., 1995, "Community crime prevention", in Tonry M., Farrington, D.P., (eds), *Building a Safer Society: strategic approaches to crime prevention*, Chicago, University of Chicago Press.

⁴⁰¹ Hope, T., Dowds, L., 1987, "The use of local surveys in evaluation research. Examples from Community Crime Prevention", *Paper presented at the British Criminology Conference*, Sheffield, 12-15 July 1987. En plus de cette communication non publiée que nous avons récupérée dans les archives de l'*Unit*, nous nous sommes appuyés sur Hope, T., 2009. "Evaluation of safety and crime prevention policies in England and Wales", in

pourrait sous-tendre la *community crime prevention*. La définition proposée par Hope et Dowds est liée au fait qu'ils travaillent tous deux dans un laboratoire gouvernemental : ils sont chargés de produire des connaissances tournées directement vers les politiques publiques, en récoltant des informations qui permettront de définir des réformes et de construire des problèmes sociaux. Nous l'avons vu au chapitre 2, c'est une contrainte à laquelle tous les chercheurs de l'*Unit* doivent se conformer. Mais elle ne les empêche pas d'envisager un processus de production des connaissances où le travail concret des chercheurs consiste à rassembler, traiter et interpréter des informations en se soumettant aux exigences de la rigueur scientifique. C'est un compromis complexe que les chercheurs de l'*Unit* voient comme un défi intellectuel, une sorte de savoir-faire spécifique pour concevoir des programmes de recherche. On se souvient que la prévention situationnelle comme forme de recherche gouvernementale est née de cette volonté d'articuler la théorie et l'action. La communication de Tim Hope est l'occasion de se positionner par rapport à ce projet, car, en proposant un autre label, il propose dans le même temps le modèle *ad hoc* de production des connaissances. Lors de nos échanges personnels avec Tim Hope, il est revenu sur cette période de tension entre l'*Unit* et la CPU :

One of our flagship projects in HORPU was to conduct a major evaluation of a social housing management intervention – the Priority Estates Project (PEP). One of the many areas of disagreement between ourselves and the CPU was over the conduct and quality of research; while we carried out a three-year, prospective quasi-experimental study⁴⁰², the CPU favoured a more applied, short-term demonstration approach – one that we called ‘quick and dirty’, which they subsequently called ‘realist’ evaluation. This evaluation paradigm war (Pawson and Tilley, 1997) also formed part of what we might now see as the *Thirty Year War of Crime Prevention*⁴⁰³.

Ce projet que Tim Hope évoque, le *Priority Estates Project Evaluation Study*, est une évaluation de l'effet, sur la sécurité, d'un programme de gestion et d'amélioration de l'environnement de l'habitat (rénovation urbaine) de deux cités dans deux villes anglaises différentes. Comment Hope et Dowds y envisagent-ils le processus de production des connaissances ? Pour répondre à cette question, il faut se remémorer le débat autour de la pratique de l'évaluation à la fin des années 1980 dans les pays anglo-saxons. Hope et Dowds reviennent sur celui-ci dès le début de leur communication. Ils présentent l'évaluation comme un dilemme politique. Selon eux, le prix à payer pour l'optimisation de la rigueur

Robert, Ph., (ed.), *Evaluating Safety and Crime Prevention Policies in Europe*, Brussels, Bussels University Press, 91-121.

⁴⁰² La méthode quasi-expérimentale se différencie de la méthode expérimentale par le fait que les participants, dans une procédure quasi-expérimentale, ne sont pas répartis de façon aléatoire sur un groupe expérimental (GE) et un groupe de contrôle (GC). On y analyse des groupes qui existent naturellement, et pas des groupes créés au hasard. Par cette répartition non-aléatoire, on ne peut pas exclure que les deux groupes se diffèrent par des caractéristiques qui ont une influence sur la dimension visée. Par conséquent, on ne peut pas partir impérativement, lors de l'interprétation de différences possibles entre les groupes, du principe que la différence est due uniquement au traitement (la mesure à évaluer).

⁴⁰³ Hope, T., Personal communication, *ibid.*

méthodologique, aux noms à la fois de la qualité scientifique et de la responsabilité démocratique, pourrait bien n'avoir aucune utilité pour les décideurs politiques. Hope et Dowds s'expliquent en qualifiant deux types d'erreurs auxquelles sont confrontés les chercheurs et les décideurs dans un projet d'évaluation : l'erreur de type 1 est celle que les scientifiques tentent d'éviter à tout prix : conclure qu'un résultat est vrai lorsqu'il ne l'est pas ; l'erreur de type 2 est celle que fuient les décideurs politiques : conclure qu'un résultat est faux alors qu'il est exact. Le coût politique de l'erreur de type 2 est toujours plus grand que celui correspondant à l'erreur de type 1. Comment sortir de ce dilemme où l'évaluation est une menace permanente à la fois pour la qualité scientifique et démocratique ? Hope et Dowds présentent l'argument central de leur communication comme la solution alternative à ce dilemme politique :

The implicit argument of this paper is that the applied social scientist who becomes involved in the evaluation of programme effectiveness must pay as much attention to avoiding Type II error as to guarding against Type I error. By focusing exclusively on the avoidance of Type I error, social researchers tend to elevate significance testing from the relative to the absolute. In consequence, stringent, probabilistic criteria are brought in to assess programme effectiveness. Much less attention is paid to the *sensitivity* of the evaluation research design and its power to detect marginal effects. Perhaps the social scientist, preoccupied with theory, tends to deal most of the time in marginal costs and benefits. Whether we should be satisfied with relative or absolute judgments on policy is really a matter of ideology and value. Nevertheless, evaluation research which will be useful to policy ought to be able to detect marginal as well as absolute effects – at least this would allow us the option of making absolute or relative judgments about policy. This argument will be applied in general to the design of research to evaluate community crime prevention measures and, in particular, to the use of surveys within such research⁴⁰⁴.

En quoi cette manière de répondre aux différentes menaces pesant sur la validité des programmes de recherche évaluative permet-elle à Hope et Dowds de se distinguer du modèle de recherche élaboré par les chercheurs de la CPU ? Nos deux agents de l'*Unit* reprochent aux recherches évaluatives de la CPU de limiter leurs préoccupations méthodologiques à deux problèmes : valider la théorie, d'une part, et rendre les résultats d'une intervention particulière généralisables à d'autres contextes, d'autre part (on retrouve là le cadre de recherche de la prévention situationnelle élaboré par Clarke, analysé dans le chapitre précédent). Il est vrai que les chercheurs de la CPU mettent l'emphase sur l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention situationnelle (*what works ?*). Et cette manière d'évaluer les intéresse dans la mesure où elle leur semble utile et utilisable par ceux à qui elle s'adresse. Or, Hope reproche aux chercheurs de la CPU d'arriver à des compromis inacceptables du point de vue des scientifiques lorsqu'ils doivent montrer que « ça marche », et complètement inutile du point de vue des décideurs lorsqu'ils montrent que « ça ne marche pas ». En guise d'alternative, Hope propose une méthode d'évaluation dite « exploratoire » qui permet de tester une

⁴⁰⁴ Hope, T., Dowds, L., *ibid.*, 3.

multitude de théories. La question n'est plus de circonscrire ce qui fonctionne, en suivant une seule théorie, mais de comprendre *comment* les choses fonctionnent, en mettant en concurrence plusieurs théories. Il s'agit d'explorer différents modèles de prévention alternatifs, dans un même projet d'évaluation.

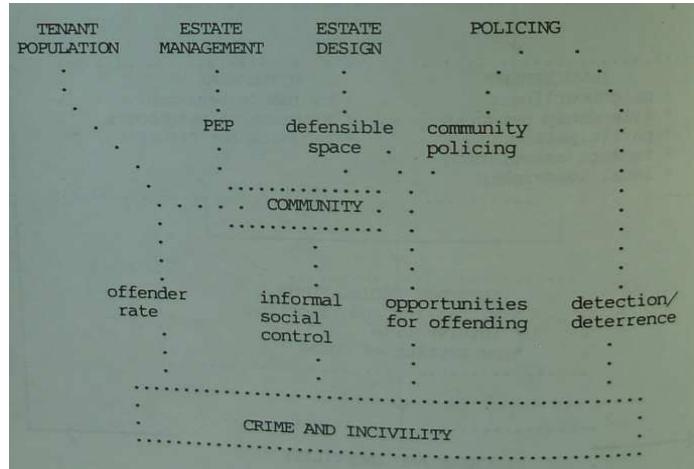


Schéma illustrant l'évaluation simultanée de trois modes de prévention : Priority Estate Project (forme de gestion sociale de proximité) ; Defensible space (sécurisation des pieds d'immeubles) et police communautaire (forme de police de proximité). On note que ces trois types de mesures sont centrés sur la community⁴⁰⁵.

Ce modèle exploratoire implique un dispositif de recherche très coûteux, aux résultats plus difficilement assimilables par des décideurs (plus complexes) et aux temporalités beaucoup plus longues. Voici comment Hope, dans un tableau synthétique, résume le travail de recueil de données :

⁴⁰⁵ *Ibid.* 21.

PEP Evaluation Study: data sources	
Topic	Data Source
PEP INTERVENTION	Housing Impact Study Survey
ESTATE CONDITIONS	Housing records Observation Survey
TENANTS' REACTIONS	
sense of community	ethnography, survey
fear of crime	survey
estate satisfaction	ethnography, survey
territoriality	survey
INVOLVEMENT/WITHDRAWAL	survey, ethnography
INFORMAL SOCIAL CONTROL	survey (self-report)
CRIME/INCIVILITY	survey, police records, housing records, observation (revealed traces).
OFFENDER RATE	police records (residents proceeded against or cautioned for notifiable offences on/off estate)
OPPORTUNITIES	environmental observation survey (routine activities)
EXTRANEous INFLUENCES	Housing Impact Study; ethnography
IMPLEMENTATION	Housing Impact Study; ethnography Survey
THEORY	survey
'UNANTICIPATED' CONSEQUENCES	survey; ethnography

*Liste des thématiques (topics) explorées en fonction des données mobilisables. Les « occasions » apparaissent seulement comme une dimension parmi d'autres de la prévention*⁴⁰⁶.

Avec ce dispositif de recherche, Hope espère clairement distinguer les effets des influences externes (*effects of extraneous factors*) des effets de la mise en œuvre du programme (*implementation*), en fonction des constructions théoriques qui sous-tendent l'intervention, le résultat (*stated objectives*) et les conséquences imprévues (*unanticipated consequences*). En consacrant des ressources et des efforts considérables à la collecte de données, à la précision des mesures et à l'analyse, Hope espère augmenter la puissance et la sensibilité de son modèle quasi-expérimental d'évaluation tout en améliorant sa validité interne. De plus, en mettant l'accent sur le processus de développement d'explications alternatives, Hope estime fournir une étude utile autant pour la mise en œuvre des politiques publiques que pour la théorie criminologique, et ce, « quelle que soit l'issue du projet » (*whatever the outcome of the projects*). Mais seul le modèle de la *community crime prevention* peut intégrer cette politique de recherche car il est fondé sur des idées d'efficacité collective, ce qui permet de postuler des séquences causales par lesquelles les variables contextuelles interagissent avec les processus sociaux internes à la collectivité, pour produire des résultats qui se développent dans le temps. Le modèle de la *community crime prevention* contient en lui-même les antidotes aux critiques que Hope dresse à la politique de recherche liée à la prévention situationnelle.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, 23.

Un second souffle pour la prévention situationnelle : la victimisation à répétition

Au milieu des années 1980, la recherche sur la prévention dans le gouvernement s'organise entre deux groupes concurrents : d'un côté, la CPU qui continue d'envisager la recherche sur la prévention dans une perspective de réduction des occasions de passage à l'acte ; de l'autre, à l'*Unit*, on tente de développer un modèle de prévention alternatif, moins tourné vers les technologies de protection que vers la *community* et plus à même, donc, d'être intégré dans les politiques locales. Cette concurrence entre modèles de prévention renvoie à deux manières de concevoir la politique de recherche : d'un côté, il s'agit de produire des connaissances utiles (directement mobilisables par les acteurs locaux) sur ce qui fonctionne ; de l'autre, l'idée est de dresser et de confronter une multitude de manières de concevoir le « problème crime » et les solutions qui peuvent lui être associées, mais dans le cadre de ce qui reste acceptable et intégrable par la *community*.

La *community crime prevention* commence à devenir un modèle concurrent suffisamment important pour inquiéter les chercheurs qui prônent la prévention situationnelle comme modèle d'action au gouvernement⁴⁰⁷. Tim Hope raconte la façon dont les chercheurs de la CPU réagissent dans cette situation de crise :

The CPU's 'answer' to our community crime prevention research was to conduct and preemptively publish the Kirkholt Burglary Prevention Project. Interestingly, while the Kirkholt Project set out to be an exemplary multiagency crime prevention project, encompassing a range of approaches to prevention, under the steerage of Laycock and Pease and the interpretation of Pawson and Tilley (1997), it came to be defined primarily as a 'test' of the value of preventing crime by preventing repeat victimisation; a 'big idea' that Ken Pease increasingly promoted to revive and advance the Situational Crime Prevention project. The need for a revivifying 'big idea' had become pressing by the end of the 1980s, since SCP was beginning to lose its attraction as a policy idea, largely because the multiagency policing approach that it favoured had yet to demonstrate much success, either in reducing crime or in improving police performance. There was, then, a political need for the CPU to have a "big win", which the Kirkholt Project appeared to provide⁴⁰⁸.

Comme l'explique Tim Hope, les membres de la CPU doivent trouver le moyen d'intéresser les praticiens aux principes de prévention situationnelle qu'ils avancent – ce qu'ils sont difficilement parvenus à faire jusqu'à présent. Dans ce contexte, ils mettent en place un projet expérimental qu'ils vont stratégiquement valoriser : *The Kirkholt Burglary Prevention Project*⁴⁰⁹. Il s'agit d'un programme de prévention du cambriolage d'une certaine ampleur,

⁴⁰⁷ Gilling, D., 1997, *op. cit.*

⁴⁰⁸ Hope, T., Personal communication, *op. cit.*

⁴⁰⁹ Forrester, D., Chatterton M., and Pease, K., 1988, "The Kirkholt Burglary Prevention Demonstration Project, Rochdale", *Home Office Crime Prevention Unit Paper n°13*, London, Home Office.

mis en œuvre à Kirkholt, une zone résidentielle populaire (et même assez pauvre) près de Manchester. L'étude est dirigée par Ken Pease, un professeur de l'université de Manchester, en collaboration étroite avec la police, les autorités municipales et les agents de probation. L'objectif central du projet est de trouver le moyen d'impliquer les acteurs à toutes les phases du projet pour les inciter, au final, à mettre concrètement en œuvre les solutions de prévention situationnelle préconisées. En 1988, le projet Kirkholt devient exemplaire : il incarne la réussite d'un programme de prévention situationnelle construit à partir d'une expertise scientifique concertée avec les acteurs de terrain.

Qu'est-ce que le projet Kirkholt ? Retenons de ce projet, devenu célèbre dans le monde de la prévention situationnelle, l'idée simple qui va apparaître comme un évènement majeur : le diagnostic du cambriolage à Kirkholt permet de relever un niveau extrêmement élevé d'effractions, mais il montre également qu'une grande proportion d'entre elles sont des réitérations. L'évènement se situe surtout dans ce que Ken Pease va faire de ce constat. Il va s'adresser directement aux policiers en leur disant : « alors que les victimes savent qu'un cambrioleur est venu les visiter plus d'une fois, vous, vous l'ignorez car vous répondez appel par appel au lieu de faire l'analyse de l'ensemble des appels que vous recevez ». Puis Ken Pease s'adresse à l'ensemble des acteurs du projet et leur dit en substance : « nous avons affaire à un phénomène qui n'est pas nouveau : l'enquête nationale de victimisation a déjà révélé qu'un petit nombre de personnes dans la population est plusieurs fois victime de délits au cours d'une même année. Ce phénomène porte le nom de "victimisation à répétition". Malheureusement, les criminologues le connaissent encore très mal⁴¹⁰ ».

L'idée habile de Pease est alors de convaincre les acteurs du projet, et plus particulièrement les policiers, de se concentrer sur les victimes à répétition. La stratégie qu'il propose est simple, mais apparaît comme un évènement : en ciblant directement les victimes à répétition, il fait le pari de réduire significativement le volume des victimisations. Pease aurait vu juste. Dans le rapport de valorisation, le programme est présenté comme une véritable réussite : en ciblant les actions sur les victimes à répétition, le projet aurait permis de réduire de 75% les cambriolages avec effraction sur une période de quatre ans. Voilà comment la prévention situationnelle sort de la crise qu'elle traverse à la fin des années 1980 : avec une nouvelle idée et la publicisation d'un projet convaincant.

Nous allons revenir dans un premier temps sur Pease et essayer de comprendre comment sa position lui a permis de convaincre d'un intérêt de la victimisation à répétition à la fois pour la recherche et pour l'action. Ensuite, nous retournerons dans l'Amérique des années 1970, aux origines de la notion, avec l'enquête de victimisation. Enfin, nous montrerons ce que Pease et

⁴¹⁰ C'est à partir des nombreux échanges avec Ken Pease, par courriel, entre janvier et février 2011 que nous avons reconstitué cette interaction entre lui et la police.

ses associés vont faire subir à cette conception de la victimisation pour qu'elle devienne utile à la prévention situationnelle.

Ken Pease : l'imagination au service de la prévention

Dans la mesure où Pease a permis aux chercheurs de la CPU de sortir de la crise, ce chercheur doit être présenté de la manière la plus détaillée possible. Pease est tellement « célèbre » dans le monde de la prévention situationnelle (en grande partie grâce à la notion de victimisation à répétition), que ses collègues décident de lui rendre hommage en 2007, dans la collection *Crime Prevention Studies* dirigée par Clarke, quelques années après son départ à la retraite⁴¹¹. Né le 5 août 1943 (il est donc de la même génération que Ron Clarke), Pease suit des études de psychologie et obtient un doctorat dans cette discipline en 1971. Il démarre sa carrière comme chargé de recherche à l'*Unit*, entre 1972 et 1976, où il travaille à l'évaluation des *Communities Service Order* (une forme de travail d'intérêt général). Durant cette période, il est encore très éloigné des recherches de Clarke. Entre 1976 et 1996, il devient professeur de psychologie à l'université de Manchester où il occupe des fonctions multiples. Jusqu'en 1988, il est surtout reconnu pour son travail sur la question pénitentiaire et les services de probation. Comment un chercheur dont l'engagement scientifique est largement tourné vers le travail social devient-il une des figures du développement de la prévention situationnelle ? Pour répondre à cette question, il faut rappeler que la difficulté de la mise en application de la prévention situationnelle est étroitement liée à la résistance du milieu des services de probation⁴¹². C'est donc de manière stratégique que les chercheurs de la CPU confient à Pease la direction d'un projet ambitieux de prévention du cambriolage. En spécialiste de la probation, Pease apparaît à même de trouver des compromis entre prévention situationnelle et prévention sociale, et de susciter la confiance des professionnels locaux (notamment celle des agents de probation). Il reste une autre question : pourquoi Pease s'intéresse-t-il à la prévention situationnelle ? Elle mérite d'être posée dans la mesure où Pease est un spécialiste reconnu d'un domaine contre lequel Clarke a explicitement bâti la prévention situationnelle. Ken Pease raconte comment il trouve son « chemin de Damas », en 1981, en écoutant la radio dans sa voiture après une journée de travail dans un des nombreux centres de réinsertion pour jeunes délinquants :

St Paul saw the light on the road to Damascus. I saw it on the westbound carriageway of the M62. The year was 1981, and I was a forensic psychologist returning home from a day working at Wetherby Borstal, as it then was. Two adjacent items on the

⁴¹¹ Farrell, G., Bowers, K., J., Shane D. J. and Townsley M., (eds), 2007, *Imagination for Crime Prevention: Essays in Honour of Ken Pease. Crime Prevention Studies vol. 21*, Boulder, Lynne Rienner. Dans l'introduction de l'ouvrage, les collègues de Pease n'ont pas manqué d'humour, comme en témoigne le titre de leur papier : *Editors' Introduction: Ken Pease (1943-): A Prospective Obituary*.

⁴¹² Rappelons que Pease a publié avec Laycock un article qui appelle les services de probation à devenir les leaders sur le plan local des politiques de prévention situationnelle (Laycock, G., Pease, K., 1989, *op. cit.*).

6pm news on Radio 4 were linked in a way the newsreader would never have intended. The items were the announcement of record profits for Ford UK, and the opening of two new ‘strict regime’ detention centres at New Hall and Send. What was the link? The young offenders who would be deposited at New Hall and Send would include many recidivist ‘trockers’ – those who take cars without lawful authority. Twenty years ago, their favourite target was the Ford Cortina, which had good performance but cheap and abysmal perimeter security. Crime prevention officers of that time estimated that you had a 50% chance of opening any Cortina with any Cortina key. Homeward bound on the M62, it occurred to me that while the Cortina had helped Ford to generate record profits, its ‘trockability’ was helping to create record numbers of young offenders, to be detained in places like New Hall and Send, at the taxpayer’s expense⁴¹³.

Ainsi, dès le début des années 1980, Pease s’intéresse à la question du rapport étroit entre le développement d’une délinquance d’acquisition et l’augmentation des opportunités du passage à l’acte. Mais ces préoccupations ne sont pas seulement théoriques et académiques. Quelques mois après avoir écouté cette information à la radio, il dit avoir contacté la *Society of Motor Manufacturers and Traders* (SMMT) pour s’enquérir des moyens mis en œuvre par les fabricants automobiles pour prévenir le vol des voitures mises sur le marché. Pease raconte comment il réagit à la réponse de la SMMT :

The reply was brilliant. Up to that point, I had thought that only Jane Austen could deliver a full-blown sneer in print. The Society of Motor Manufacturers and Traders respondent disabused me: as far as he knew, the SMMT had no such policy. I replied by asking whether I could quote his letter. He asked what, pray tell, should the SMMT have to do with crime reduction?

Si Pease est allé jusqu’à contacter directement la SMMT, c’est parce qu’il travaille à la fin des années 1970 à l’écriture d’une note pour l’*Unit* dans laquelle il propose une réflexion sur l’avenir de la prévention du crime⁴¹⁴. Le document est dédié au rôle que devraient jouer les compagnies d’assurances et le secteur industriel dans les politiques de réduction du crime. Dans cette note publiée en 1980, Pease n’évoque pas les travaux de Clarke. Mais on perçoit ce même intérêt pour la recherche et l’innovation technique dans la prévention du crime et ce même souci de concilier théorie et pratique.

For the purpose of this article, I assume that the cause of unease about the state of crime prevention is not with the lack of solutions, but with the lack of incentive to apply solutions. The most sophisticated technology available is useless in the absence of an adequate system to deliver it to the right place at the right time to prevent crime. What I will concentrate on is the nature of the delivery system for that technology. The remainder of the article will be divided into two parts, the first of

⁴¹³ Communication personnelle avec Ken Pease, 17 janvier 2011. On trouve ce témoignage dans Pease, K., 2003, *Cracking Crime through Design*, London, Design Council, 7.

⁴¹⁴ Pease, K., 1980, “Some Futures in Crime Prevention”, *Home Office Research Bulletin*, 31-35.

which will outline the constraints and possibilities of delivering crime protection and the second will provide cameos of futures which illustrate ways in which the delivery system could develop. The paper is not predictive or prescriptive, but I hope it is provocative⁴¹⁵.

On comprend pourquoi Pease est décrit par ses plus proches collègues comme un chercheur provocateur, créatif et peu orthodoxe vis-à-vis de ses pairs de l'université⁴¹⁶ : au début des années 1980, on imagine encore difficilement l'usage de la technologie dans la lutte contre le crime, et, *a fortiori*, il n'est pas courant de voir un chercheur engagé dans la probation appeler à une politique de recherche et développement tournée vers une prévention technologique du crime. C'est dans cette dynamique que Pease se saisit du projet Kirkholt et introduit la notion de victimisation à répétition à la fin des années 1980.

De la *big idea* de Pease à la réactualisation des premiers modèles statistiques passés inaperçus

Comment Pease a-t-il rencontré cette notion de « victimisation à répétition » ? Sans doute la découvre-t-il autour de l'année 1984, alors qu'il se familiarise avec l'enquête de victimisation dans le cadre d'une étude sur les violences faites aux femmes⁴¹⁷. Les utilisateurs de la base de données de l'enquête sont nécessairement confrontés à la question de la « victimisation multiple » qui renvoie à un problème de comptage et de définition : mesurer le nombre de fois qu'un incident se produit nécessite de repérer cet incident à partir de l'enquête, en relevant un événement qui implique un auteur et une victime, qui comporte un début, un certain type de déroulement et une fin, et que l'on peut placer dans le temps et dans l'espace. La victimisation résiste aux enquêteurs car elle est rarement une histoire aussi bien ficelée où toutes les informations sont données explicitement par l'enquêté. Les enquêteurs savent que cette appréhension de la victimisation n'est pas adaptée à la description de la plupart des victimisations qui doivent être envisagées comme une série d'événements, voire un état continu⁴¹⁸. Il faut être attentif à ce qu'un observateur comptabilise comme un incident séparé ne soit pas en fait une situation continue de conflit ou de prédatation. Pour résoudre ce problème, on parle alors de « victimisation en série ». Le phénomène est tellement difficile à saisir qu'il a longtemps été exclu du comptage, du moins aux États-Unis. Du côté britannique, les travaux de Gottfredson sur la modélisation du risque de victimisation évoquent le phénomène⁴¹⁹, mais seulement en

⁴¹⁵ *Ibid.*, 31-32.

⁴¹⁶ Farrell, G., 2007, Bowers, K., Johnson, S., “Editors’ Introduction: Ken Pease (1943-): A Prospective Obituary”, *op. cit.*

⁴¹⁷ Pease, K., Worrall, A., 1986, “Personal Crimes against Women: Evidence from the 1982 British Crime Survey”, *Howard Journal of Criminal Justice*, 25, 118-184.

⁴¹⁸ Zauberman, Renée. 1982. «Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation», *Déviance et Société*, 6, 3, 281-309.

⁴¹⁹ Pour rappel, il s'agit de Gottfredson, M., 1984, “Victims of Crime: the dimensions of Risk”, *Home Office Research and Planning Unit n°81*, London, HMSO.

annexe pour montrer qu'un petit groupe de personnes peut souffrir d'un très grand nombre d'incidents.

La victimisation à répétition apparaît donc dans un premier temps à Pease comme un point de passage obligé, au plan méthodologique, et comme une catégorie statistique. Il a alors une idée particulièrement astucieuse, en imaginant pouvoir mobiliser cette notion dans une perspective pratique, comme un levier d'action pour optimiser le rapport coût/efficacité des mesures de prévention mises en œuvre dans le cadre du projet Kirkholt :

During the Kirkholt Project we didn't have enough money to go round, so we had to choose the best predictor of burglary victimisation. It was prior burglary victimisation. That would be around 1986. I'm ashamed to admit I hadn't known the prior work on repeat victimisation until after that, when Graham Farrell brought it to my attention⁴²⁰.

Pease découvre donc que la victimisation à répétition est un *objet* de recherche en tant que tel, mais seulement après avoir pris contact avec Graham Farrell, un jeune psychologue et assistant de recherche qui prépare à cette époque une thèse de doctorat sur la victimisation à répétition⁴²¹. Farrell s'intéresse à ce thème car il sait qu'il existe déjà comme objet d'étude, notamment dans le cadre des travaux qui mobilisent les données issues de l'enquête de victimisation. Mais il relève également qu'il occupe une place relativement marginale dans la victimologie naissante. La victimisation à répétition ne pose pas seulement des problèmes méthodologiques de comptage et de définition, elle soulève également de nombreuses questions : comment intégrer la victimisation à répétition lors de l'interprétation des données empiriques issues de l'enquête de victimisation ? Comment expliquer la victimisation à répétition ?

L'étude de la victimisation à répétition à partir des données de l'enquête impose deux opérations successives : l'élaboration d'un *modèle théorique* (une théorie explicative de la répétition) et la comparaison des données avec ce modèle⁴²². Pour mener à bien cette démarche déductive, les chercheurs utilisent des *modèles statistiques* qui permettent une description mathématique approximative des données issues de l'enquête. Puis, les chercheurs traduisent les résultats sous forme de distribution de la victimisation à répétition dans la population.

⁴²⁰ Pease, K., Courriel, 18 janvier 2011.

⁴²¹ Farrell, G., 1994, *Repeated Criminal Victimisation*, Ph D. Thesis in criminology University of Manchester.

⁴²² Au milieu des années 1970, la modélisation statistique en science sociale est une pratique en pleine effervescence, susceptible de supplanter l'analyse des données plus communément répandue sous la simple forme de tableaux croisés.

Lorsque Farrell débute sa thèse, il prépare un état de la littérature qui lui permet de mettre au jour une série de travaux passée relativement inaperçue⁴²³. Plusieurs chercheurs se sont attelés à cette tâche de modélisation statistique. Le travail le plus connu est celui de Richard Sparks qui essaie dès 1976 de tenir compte de ce phénomène dans sa recherche d'un modèle théorique de la distribution réelle des victimisations observées à Londres⁴²⁴. Son premier réflexe consiste à vérifier si la victimisation se distribue selon un modèle de Poisson simple, c'est-à-dire au hasard, dans une répartition où la probabilité qu'un événement survenu une fois survienne une deuxième fois, une troisième fois, une énième fois, ne se modifie pas au cours du temps. Mais Sparks s'attend à ce que la distribution de la victimisation diffère d'un processus de Poisson, car les phénomènes sociaux sont beaucoup trop complexes pour coller à une régularité aussi simple. La distance au modèle (ce qui sépare le modèle théorique de l'observation empirique) prend la forme suivante : davantage de non victimes et corrélativement, davantage de victimes multiples que dans le modèle statistique de Poisson – les statisticiens disent dans ce cas de figure qu'il n'y pas de distribution homogène du risque dans la population – le modèle est donc dit *hétérogène*⁴²⁵.

Le constat de Sparks lance donc un défi important aux chercheurs : d'une part, s'ils souhaitent arriver à une modélisation théorique et empirique satisfaisante de la victimisation, ils doivent se tourner vers la victimisation à répétition ; d'autre part, s'ils veulent modéliser la victimisation à répétition, il faut tester d'autres hypothèses que celle de la distribution de Poisson. C'est donc Sparks, et non Pease, qui met le premier le thème de la victimisation à répétition à l'agenda de la recherche. Mais l'objet est resté relativement peu exploré depuis le milieu des années 1970. Avec la réussite du projet de Kirkholt, et compte tenu des informations que lui livre Farrell, Pease comprend qu'il serait dans son intérêt de remettre la victimisation à répétition sur le devant de la scène scientifique. Pour comprendre comment Pease et Farrell vont se saisir de cet objet, il nous faut revenir en détail sur les premières recherches américaines conduites au milieu des années 1970. Ce qui nous permettra de mieux comprendre ce que Pease et Farrell font subir à la victimisation à répétition.

⁴²³ Farrell, G., 1992, "Multiple Victimization: Its Extent and Significance", *International Review of Victimology*, 2, 2, 85-102.

⁴²⁴Nous avons évoqué ce travail dans le chapitre précédent : Sparks, R., Genn, H., and Dodd, D., 1977, *Surveying victims*, Chichester, Wiley.

⁴²⁵Sparks propose de tester le modèle de l'*hétérogénéité* qui lui semble plausible sur le plan théorique et envisageable sur un plan empirique : il divise la population en sous-groupes caractérisés chacun par un degré différent de « victimisabilité ». À l'intérieur de chacun de ces sous-groupes, les victimisations seraient distribuées selon un processus de Poisson simple ; quant à l'attribut de la victimisabilité, il serait lui-même distribué dans la victimisation selon un processus de Poisson. Bien que ce modèle soit plus satisfaisant que le modèle de Poisson simple, il adhère assez mal aux observations empiriques. Sparks ne peut guère aller plus loin sur le plan de la modélisation empirique et propose deux autres modèles théoriques : un modèle de Poisson « contagieux » et inversement, un modèle de Poisson à contagion négative (où l'occurrence d'un événement diminuerait la probabilité d'occurrence d'un événement ultérieur). Sparks, R., Genn, H.G., Dodd, D.J., 1977, *Surveying victims*, New-York, Wiley.

Les origines américaines de la victimisation à répétition : une focalisation sur le modèle de Reiss et Fienberg

À la même période, au milieu des années 1970, aux États-Unis, Fienberg et Reiss suivent les travaux de Sparks et procèdent aussi à des examens empiriques, de type statistique, des données de l'enquête de victimisation, dans la perspective d'une modélisation satisfaisante de la distribution de la victimisation à répétition dans la population. On retrouve les traces de cet intérêt pour la victimisation à répétition lors d'un atelier d'été, organisé en 1975, par le *Social Science and Research Council's Center for Coordination of Research on Social Indicators*⁴²⁶. Reiss perçoit bien comment le travail pionnier de modélisation statistique de Sparks est indissociable d'un débat de fond sur la conception politique du risque de victimisation. Ce qui explique sans doute pourquoi Reiss reste circonspect sur la conception du modèle théorique envisageable. Il a cerné deux manières de concevoir le risque de victimisation autour de deux notions concurrentes, celles de *victim proneness* et de *victim vulnerability* :

There are two major related and competing explanations for differences in the risk of victimization and repeat victimization: victim proneness and victim vulnerability. The victim proneness explanation selects personal, social, and behavior characteristics of persons as potential victims and their relationship to offenders as explanatory variables while the victim vulnerability explanation selects situations and characteristics of offenders, their networks, behavior and relationships to potential victims as explanatory variables. Simply put, victim proneness models explain high risk of victimization and repeat victimization by victim behavior and relationships with potential offenders that precipitate crimes or increases their vulnerability to potential offenders. The vulnerability models are more offender oriented, explaining repeat victimization in terms of such factors as the offender's prior relationship with victims, selection of criminal opportunities, and the organization of networks of offending. The considerable overlap of the models not only makes it difficult to test them as competing explanations but argues for a more general model. A more precise general model, however, depends upon yet to be acquired information on the behavior of both victims and offenders⁴²⁷.

Reiss ne souhaite pas tester ces deux modèles pour montrer lequel correspond le mieux aux données de l'enquête : d'une part, ils sont sans doute complémentaires ; d'autre part, la base de données issue de l'enquête nationale états-unienne ne permet pas de tester un modèle plus général intégrant ces deux conceptions du risque de victimisation. Il propose alors de poser une

⁴²⁶ Cet atelier rassemble une vingtaine de participants. Il y a d'abord les *faculty in criminal justice* qui ont une longue expérience dans la réalisation des enquêtes, puis viennent les jeunes académiques, statisticiens et sociologues et enfin des administrateurs du Census. Albert D. Biderman, Bureau of Social Science Research (Washington, D.C.); Alfred Blumstein, Carnegie-Mellon University; John Clark, University of Minnesota; Michael J. Hindelang, State University of New York at Albany; Albert J. Reiss, Jr., Yale University; Richard Sparks, Rutgers University; et Leslie T. Wilkins, State University of New York at Albany. On remarquera par ailleurs que Michael Hindelang participe à cet atelier, mais son travail ne fera pas l'objet d'une publication. Fienberg, S. E., Reiss, A. J., (eds.), 1980, *Indicators of crime and criminal justice. Quantitative studies*, Washington, U.S. Depts., Bureau of Statistics.

⁴²⁷ Reiss, A.J., 1980, "Victim proneness in repeat victimisation by type of crime", in *Indicators of crime and Criminal justice, op. cit.*, 41.

question plus simple : la distribution de la victimisation relève-t-elle d'une distribution homogène dans la population, ou bien certaines personnes ou certains ménages sont-ils plus susceptibles (*prone*⁴²⁸) d'être victimes ? Pour répondre à cette interrogation, il lui faut tester le caractère aléatoire de la distribution de la victimisation à répétition dans la population. Reiss dit vouloir réduire la portée du modèle théorique par rapport aux limites de la modélisation empirique :

The National Crime Survey (NCS) makes it possible to examine repeat victimization and the characteristics of repeat victims to determine whether certain kinds of victims are more at risk than others. This paper limits the examination to whether in repeat victimization of a household and its members, or of households only, there is a propensity to repeat victimization by the same type of crime⁴²⁹.

Reiss a les moyens de répondre à cette question car, depuis le milieu des années 1970, il exploite la forme de panel de la grande enquête nationale et prépare une bande fichier qui permet d'en envisager la dimension longitudinale sur la première période de référence (1972 et 1975). Autrement dit, il doit *saisir les données* longitudinales afin de les mettre sur un support (à cette époque l'informatique n'est pas aussi pratique qu'aujourd'hui et cette opération coûteuse est une part importante de la tâche du chercheur). C'est donc cette opération de saisie des données qui lui ouvre une nouvelle perspective de recherche, consistant à étudier le passage d'une victimisation à une autre pour une même unité dans le temps. L'idée de Reiss est alors de créer une matrice de transition (*crime-switch matrix*) qui lui permette de représenter, sous la forme d'un tableau, la répétition des victimisations. L'idée en soi n'a rien d'original. On retrouve ce type de matrices dans de nombreuses études sociologiques où l'on cherche à comprendre l'évolution d'un état à un autre. En résumé, la tâche de Reiss revient à constituer des paires de victimisations, afin de comparer une victimisation avec la victimisation suivante, selon les types de crime. Voilà comment Reiss présente la matrice des victimisations à répétition :

⁴²⁸ Il ya une ambiguïté dans l'article de Reiss. Alors qu'il oppose la notion de *vulnerability* à celle de *proneness*, il semble ne plus dissocier les deux dans la suite de l'article.

⁴²⁹ *Ibid.*, 42.

Table 7. Percent distribution by next reported for preceding detailed and major types of household crime for households reporting two or more household victimizations: All household victimizations, July 1, 1972, to December 31, 1975

Type of crime reported as preceding incident	Percent distribution by following detailed type of household crime								Total number preceding incidents	
	Type of crime reported as following incident									
	Burglary force	Burglary no force	Att. burglary	Household larceny \$50 and over	Household larceny under \$50	Att. household larceny	Motor vehicle theft	Att. motor vehicle theft		
Burglary, forced entry	34	14	11	10	22	3	5	2	101	2,257
Burglary, no force	11	39	6	11	25	2	4	2	100	3,062
Attempted burglary	15	13	26	9	28	3	3	3	100	1,565
Household larceny, \$50 and over	10	15	7	26	30	4	5	3	100	2,295
Household larceny, under \$50	8	13	6	12	51	4	4	2	100	5,881
Attempted household larceny	7	12	10	15	36	14	3	3	100	587
Motor vehicle theft	13	14	9	14	23	2	20	5	100	740
Attempted motor vehicle theft	9	11	8	10	25	5	10	22	100	497
All next reported incidents	13	18	9	13	35	4	5	3	100	16,884
Percent distribution by following major type of household crime										
Type of crime reported as preceding incident	Type of crime reported as following incident			Total						
	Burglary	Household larceny	Motor vehicle theft	Percent			Number of preceding incidents			
	57	37	6	100			6,884			
Burglary	29	65	6	100			8,763			
Household larceny	32	40	28	100			1,237			
All next reported incidents	40	52	8	100			16,884			

*Tableau donnant à voir statistiquement les changements de types de victimisation, d'une victimation à l'autre*⁴³⁰.

Dans chaque ligne de ce tableau qui correspond à la victimisation d'origine, Reiss donne la répartition en pourcentage selon la victimisation d'arrivée (les colonnes). La première ligne se lit par exemple de la manière suivante : sur cent victimisations dont la victimisation d'origine est un cambriolage avec effraction, 34% restent des cambriolages avec effraction, 14% deviennent sans effraction, etc. L'apport principal de la matrice de Reiss est de montrer une régularité, un effet saisissable à la seule vue du tableau croisé : la diagonale de cette matrice, qui correspond à l'absence de changement d'état de victimisation, est la partie où les pourcentages sont les plus élevés de la ligne. Cette représentation des données n'est donc pas seulement un mode d'exposition des résultats, mais un outil de recherche à part entière. Cette inscription fait naître un nouvel énoncé :

Within a population of victims, there is considerable multiple or repeat victimization. Evidence on repeat victimization makes it clear that victimization is not a random occurrence but that there is proneness to repeat victimization. Moreover, in repeat victimization, there is a proneness to repeat victimization by the same type of crime. Apart from a marked proneness to victimization by the same type of crime in repeat victimization, most patterns of victimization by type of crime in repeat victimization occur about as often as expected. The order of occurrence of a type of crime in a pair has little effect on the probability of occurrence of a pair. There is, moreover, a general symmetry in the pairs involving major types of crimes against persons and households. The probability of consecutive victimization by the same type of crime

⁴³⁰ *Ibid.*, 53.

varies directly with the probability of occurrence of that type of crime among all victims. The greater the probability of victimization by any type of crime, the more likely it is to occur in consecutive victimization with any other type of crime⁴³¹.

Reiss saisit de manière simple le passage d'un état de victimisation à un autre. Pour contribuer à rendre intelligible ce modèle de la victimisation à répétition, il tente de montrer que la diagonale de la matrice n'est pas due au hasard, mais qu'on observe un lien entre les deux variables qui la composent (la première et la deuxième victimisations). Pour faire cette démonstration, il procède à un test d'hypothèse statistique (une procédure standard) : le calcul du khi carré. Mais sa matrice de transition ne permet pas une bonne identification des relations entre modalités en lignes et modalités en colonnes. Ce calcul lui permet d'obtenir la probabilité d'une association entre la première et la deuxième victimisation. Mais il lui indique seulement l'existence d'un lien, et non pas la *force* de ce lien.

À cette étape, il faut mobiliser les compétences de Fienberg qui, rappelons-le, n'est pas criminologue, mais statisticien. Il est donc à même d'apporter un degré supplémentaire de mathématisation à la recherche de Reiss. L'idée de Fienberg consiste à tester l'hypothèse de la tendance à être victime par le modèle de Markov. Cette modélisation est une opération standard bien connue en statistique appliquée pour sa commodité lorsqu'il s'agit de rendre compte de la décomposition d'un phénomène, ici celui de l'histoire de la victimisation en différents états de victimisation. Les statisticiens diraient qu'il « s'agit d'un modèle stochastique qui permet de représenter les probabilités de transition entre ces états ». Mais le modèle de Markov fonctionne assez mal en sciences sociales. C'est pourquoi Fienberg propose un modèle semi-markovien dans lequel le temps de séjour dans un état peut suivre une loi quelconque, contrairement au cas markovien, où le statisticien est contraint à une loi exponentielle. Fienberg choisit donc un modèle statistique très général et bien adapté aux applications. Il se traduit sous la forme d'une matrice qui modélise les probabilités de transition. Tous les événements susceptibles de modifier l'évolution de la victimisation au cours d'un intervalle de temps sont quantifiés sous la forme de probabilités de transition. Celles-ci permettent d'analyser les *forces* de passage (intensités de transition) entre les différents états de victimisation. Fienberg doit comparer le modèle théorique statistique semi-markovien avec les résultats empiriques obtenus dans le tableau de Reiss.

L'hypothèse de Markov suppose que l'évolution future du processus de victimisation dépend uniquement de l'état du processus au temps t-1 (la première victimisation)⁴³². Dans les modèles de Markov, les statisticiens peuvent faire différentes hypothèses sur l'évolution d'un processus. En particulier, les paramètres du modèle peuvent dépendre ou non de la durée totale du suivi : on parle alors de « modèle non-homogène » et de « modèle homogène ».

⁴³¹ *Ibid.* 52.

⁴³² Encyclopaedia Universalis, (tome 2), 1998, *Dictionnaires des mathématiques. Fondements, probabilités, application*, Paris, Albin Michel.

Fienberg peut dès lors tester plusieurs hypothèses quant à la forme de la matrice de Reiss : l'homogénéité des proportions sur les lignes, la symétrie et la quasi-homogénéité. Fienberg parviendra seulement à montrer des correspondances entre le modèle théorique et le modèle empirique pour l'hypothèse de la symétrie, ce qui revient à renforcer l'idée que la victimisation à répétition n'est pas un évènement aléatoire et que la propension à la victimisation est plus importante pour le même type de crime. Cette première tentative est une réussite en demi-teinte, car les outils mathématiques de Fienberg n'autorisent pas à conclure plus que ce que l'on peut constater à la seule observation du tableau de Reiss. Mais elle ouvre de nombreuses perspectives de recherche.

Longitudinal panel files present a setting for carrying out analyses which focus on individual or household victimization histories [...] Such a focus leads to the asking of questions that are not asked in connection with cross-sectional data and thus leads to different forms of statistical analysis. In particular, we can use individual victimization histories to construct distributions of the durations of spells of multiple victimization, and of the timings between types of victimizations, both for persons in different age groups, geographical regions, employment and income categories, and perhaps different types of exposure to victimization-related opportunities. We can also compute conditional probabilities of persons becoming victimized a by particular types of crime given their previous victimization histories, age category, etc.⁴³³

Les deux études exploratoires de Reiss et Fienberg représentent une étape importante dans le projet de joindre la victimologie naissante et la statistique mathématique. Selon eux, les premiers résultats de la modélisation ne permettent pas de définir une conception particulière de la victimisation à répétition. En outre, Fienberg dit explicitement que pour arriver à une modélisation satisfaisante, il faudrait étudier les relations entre diverses variables socioéconomiques concernant les victimes. Reiss et Fienberg envisagent donc un modèle qui tienne compte des structures sociales et économiques pour expliquer la réitération de la victimisation.

Comment redevenir formel en situation d'incertitude : la mobilisation des économètres

Pour Pease et Farrell, le travail de Reiss et Fienberg sur la victimisation multiple constitue une piste intéressante pour la prévention. Bien que Reiss et Fienberg accordent un statut intermédiaire aux résultats de leurs recherches, Pease et Farrell estiment qu'il s'agit de résultats suffisamment satisfaisants (*good enough*) pour mettre sur pied un principe de

⁴³³ Fienberg, S. E., 1980, "The Measurement of Crime Victimization: Prospects for Panel Analysis of a Panel Survey", *Journal of the Royal Statistical Society*, 29, 4, 339.

prévention⁴³⁴. Autrement dit, il est selon eux inutile de suivre Fienberg et Reiss qui proposent de chercher du côté du statut socioéconomique pour mieux expliquer les victimisations à répétition. Dès le début des années 1990, ils font l'hypothèse, grâce aux résultats partiels de Fienberg et Reiss, que le meilleur prédicteur d'une victimisation à venir – meilleur que le statut socioéconomique – est une victimisation passée⁴³⁵. Et s'ils se contentent d'un principe simple, c'est parce qu'ils sont fidèles à la politique scientifique de la CPU : il faut envisager une perspective de recherche où les savoirs sur la victimisation à répétition se laissent discipliner par l'action.

Pour convaincre le gouvernement de l'intérêt de l'idée de victimisation à répétition, il faut pouvoir répondre à une double question : où mettre en œuvre les programmes de sa prévention et comment ? La première interrogation renvoie à une autre, celle de la pertinence d'une focalisation sur certains lieux en termes de réduction du volume des victimisations. Quant au « comment ? », Pease et Farrell ont déjà leur idée, puisqu'en estimant que le meilleur prédicteur d'une victimisation future est une victimisation passée, ils orientent les stratégies de prévention situationnelle vers les personnes qui ont déjà subi au moins une victimisation⁴³⁶. Leur objectif est donc de se montrer capables d'indiquer à l'administration où agir, pour aider le gouvernement à prendre une décision qui implique des budgets importants et un sérieux remaniement de l'activité policière.

C'est dans ce contexte que Ken Pease essaie de persuader Denise Osborn, une économètre de l'université de Manchester, de travailler sur les données de l'enquête de victimisation⁴³⁷. Pease pense qu'en enrôlant les économètres, il pourra mobiliser des compétences nouvelles pour assurer une pénétration mutuelle de la théorie qu'il avance et de l'observation statistique. Dix années après les premiers travaux de modélisation statistique aux États-Unis, la situation n'est plus la même en Grande-Bretagne. L'idée d'incorporer les techniques avancées de la statistique (régression logistique) est plus facilement envisageable car la base de données nouvelle, issue de l'enquête nationale britannique, permet de définir de nouveaux problèmes qui étaient difficilement envisageables dans l'Amérique des années 1970.

⁴³⁴ Farrell, G., 1992, *op. cit.*, 89.

⁴³⁵ Ken Pease, *Courriel*, 19 janvier 2011.

⁴³⁶ Le thème de la victimisation à répétition va faire émerger des stratégies nouvelles de prévention situationnelle. En fonction de la situation de la victimisation (première, seconde, troisième), la police peut proposer des solutions adaptées. La plus célèbre d'entre elle est celle inventée par Ken Pease, le *cocoon watch* qui consiste à créer les conditions d'une micro vigilance de voisinage après la première victimisation.

⁴³⁷ Avant de mobiliser les économètres, Pease rejoint une équipe de neuropsychiatres (sans doute a-t-il été contacté pour son expérience en matière de victimisation à répétition), de Saskatoon, en Saskatchewan, pour mener une étude sur le cambriolage. L'objectif de la recherche est d'utiliser les données de la police pour essayer d'évaluer le taux de victimisations multiples. Ils vont montrer que le risque de victimisation à répétition est plus élevé dans le premier mois suivant le délit. À ce moment, le risque d'être victime d'un cambriolage est 12 fois plus élevé pour les ménages ayant déjà été victimisés que pour les autres. Après le premier mois, le risque diminue considérablement. Polivi, N., Looman, T., Humphries, Ch., and Pease, K., 1991, "The Time-Course of Repeat Burglary Victimization", *British Journal of Criminology*, 31, 411-14.

Ken Pease connaît les économètres de l'université parce qu'il partage avec eux, dans les années 1990, le même centre de calcul informatique. Il envisage de transposer leurs raisonnements, leurs méthodes et leurs outils pour faire tenir ensemble les théories de la victimisation et les observations statistiques issues de l'enquête. Denise Osborn ne voit pas d'obstacle particulier à cette opération. Les outils de l'économétrie permettraient d'établir des corrélations nouvelles. Denise Osborn et Ken Pease obtiennent un financement de l'*Economic and Social Research Council* (ESRC) pour lancer le premier programme de recherche ambitieux ayant pour objectif de mettre en évidence empiriquement les phénomènes de victimisation et de quantifier des relations causales. Voici comment le projet est défini en 1991 :

In recent years the rise in the crime rate has lead to increased concern on the part of both the police and the general public. One of the major findings of criminology in the last decade has been the importance of repeat victimisation as a contributor to the overall crime rate. This project will analyse multiple victimisation using statistical modelling techniques. *In particular it will investigate what individual and area characteristics give rise to a person having a high probability of being a victim of crime not just once, but repeatedly.* It is relevant that areas with the highest levels of crime are also areas in which repeat victimisation is also greatest. The research will seek to clarify the influences that lead to this. An understanding of the complex nature of repeat victimisation will have important policy implications. In particular, providing the police force with risk tables would enable them to identify those first-time victims of crime most at risk of having the experience repeated. It would thus provide crime prevention officers with a basis to put forward an effective crime prevention strategy to protect those most at risk⁴³⁸.

La mobilisation des savoir-faire de l'économétrie s'inscrit donc dans une perspective bien précise, celle de l'étude de la distribution territoriale de la victimisation par secteurs, afin de pouvoir orienter la police dans la mise en œuvre d'une stratégie de prévention. Les chercheurs valorisent leurs résultats à partir d'un article scientifique publié la même année : « What is different about high crime areas⁴³⁹ ?» L'article s'attache à démontrer les raisons des différences d'incidence de la victimisation entre différents secteurs, ce qui a une importance cruciale pour les stratégies de prévention : si dans les zones dans lesquelles il est repéré un taux élevé de victimisations, c'est la proportion des résidents devenant victimes qui est élevée, la stratégie de prévention sera d'empêcher les non-victimes de devenir des victimes ; si le taux élevé de crimes s'explique à cause des victimisations à répétition, la stratégie de prévention doit alors être ciblée sur ceux qui ont déjà été victimés.

⁴³⁸ Résumé du projet de recherche en ligne, *Risks of crime victimisation and multiple victimisation: a statistical analysis*, <http://www.esrc.ac.uk/my-esrc/grants/R000233150/read>, (October 1991- October 1993). Sur son CV, Denise Osborn indique: "This project was rated outstanding by the ESRC and was featured in the ESRC Annual Report 1993-1994. The findings were reported in the *Guardian*, the *Independent*, *Times Higher Education Supplement*, local newspapers, on national (BBC Radio 4) and local radio".

⁴³⁹ Trickett, A., Osborn, D.R., Seymour, J., Pease, K., 1992, "What is different about high crime areas?" *British Journal of Criminology*, 32, 81-90.

Bien qu'il obéisse au format standard des articles appliqués en statistique⁴⁴⁰, il est intéressant d'expliquer les stratégies de qui sous-tendent cette publication. La raison d'être de la notion de victimisation à répétition est de résister à la concurrence de la *community crime prevention* portée par Tim Hope. Partons du principe que le diable se cache dans un détail de l'article. En effet, la ruse principale des auteurs se situe dans la construction du cadrage théorique. Ceux-ci se présentent comme agnostiques face aux théories de la prévention situationnelle :

Our approach has an advantage over much previous analysis of the British Crime Survey in that it does not require possibly pejorative statements about people and their lifestyle : we simply address the pattern of crime over areas, with no necessary reference to victim blame. In other words, our approach avoids the thorny problem of whether victims "cause" crime through their lifestyle or other characteristics⁴⁴¹.

Du point de vue méthodologique et épistémologique, un lecteur attentif pourrait voir à travers ce passage de l'article l'indice d'une précaution, à savoir celle de montrer qu'ils ne privilient pas les résultats conformes aux attentes qui découlent de leur préoccupation principale : la prévention situationnelle de la victimisation à répétition. Du point de vue de la sociologie des sciences, on observe une formidable opération de dépolitisation. En effet, les auteurs cherchent à étudier des causes indépendamment des théories, celles du *life style* et de la communauté, qui sont au cœur de la guerre des paradigmes évoquée par Tim Hope plus haut et qui sont les causes de la crise que traverse la prévention situationnelle. La dépolitisation est une excellente manière d'imposer une nouvelle idée car, vis-à-vis des deux modèles existants, elle permet d'avancer une autre proposition aux apparences non normatives, a-idéologiques. En outre, les auteurs peuvent à nouveau être formels car ils donnent l'impression d'être unanimes, le meilleur moyen de produire des effets en termes de décision publique.

Les résultats de l'article ne sont pas surprenants : un petit nombre d'individus et de ménages sont touchés par une part disproportionnée de la délinquance ; il faut concentrer les ressources de la prévention sur ces victimes à répétition car l'impact sera plus grand que si l'on vise des localités dans leur ensemble.

Après la publication de l'article écrit avec la collaboration des économètres, Pease et Farrell préparent un rapport pour le gouvernement au titre provocateur : *Once Bitten, Twice bitten*⁴⁴² (littéralement « une fois mordu, deux fois mordu »). Le titre sonne étrangement, mais il retient l'attention car il s'oppose aux vieux adages *Once bitten, twice shy* (« chat échaudé craint l'eau

⁴⁴⁰ Une introduction longue, un cadrage théorique dans le développement, une présentation des données, une exposition de l'approche empirique, la présentation des résultats et leur discussion.

⁴⁴¹ *Ibid.*, 87.

⁴⁴² Ce rapport décrit 17 bonnes raisons de s'intéresser à la victimisation à répétition dans une perspective stratégique de prévention situationnelle. Farrell G., Pease, K., 1993, "Once Bitten, Twice Bitten: Repeat Victimization and its Implications for Crime Prevention", *Police Research Group, Crime Prevention Unit Paper n°46*, London, Home Office.

froide ») ou *Lightning never strikes twice in the same spoy* (« la foudre ne s'abat jamais deux fois au même endroit »). Pour Farrell et Pease, l'adage est devenu, par abus, un cliché employé systématiquement lorsque les policiers rencontrent des victimes : « *Don't worry, lightning never strikes twice*⁴⁴³ » est la formule répétée à l'envi par les policiers dans le quotidien de leur exercice. Avec leur nouvelle énonciation courte et mémorable, Farrell et Pease espèrent diffuser une nouvelle directive pratique, qui gagnerait de la crédibilité par son utilisation répétée, finirait par être considérée comme vraie par beaucoup d'acteurs et permettrait d'enrôler enfin les policiers dans le développement de la prévention situationnelle⁴⁴⁴.

La contre-attaque de Tim Hope

En 1993, Tim Hope revient des États-Unis où il a séjourné comme professeur de criminologie pendant deux ans au *Center Metropolitan Studies*, à l'université de Missouri, Saint-Louis. Il découvre à son retour que la nouvelle formule lancée par Farrell et Pease produit un effet de plus en plus important dans le monde de la police⁴⁴⁵. Il doit se rendre à l'évidence, l'image de la victimisation à répétition commence à intéresser ceux pour qui elle a été retraduite⁴⁴⁶. Ce constat l'inquiète d'autant plus qu'il valorise cette année-là l'évaluation qu'il a menée en 1988 dans le cadre du *Priority Estate Project*⁴⁴⁷. On se souvient que cette évaluation, dans laquelle il a mis beaucoup d'espoirs, incarne un modèle de recherche basé sur la notion de *community*, opposé à celui qui sous-tend celui du projet Kirkholt. Mais son rapport passe relativement inaperçu. Rien ne semble pouvoir atténuer l'euphorie autour de la prévention des victimisations à répétition.

⁴⁴³ Pease, K., Courriel, 19 janvier 2011.

⁴⁴⁴ En 1993, une circulaire interne au *Home Office* est diffusée à tous les directeurs des services de police d'Angleterre et de Galles. La circulaire explique aux policiers pourquoi s'intéresser à la victimisation à répétition et comment la prévenir. Notons qu'à cette circulaire est attaché l'article de Graham Farrell sur l'état de l'art de la recherche sur la victimisation à répétition, *op. cit.* Par ailleurs, dès 1994, le *National Board for Crime Prevention* publie un rapport de synthèse des recherches sur la victimisation à répétition à destination des acteurs locaux : Bridgeman, C., Sampson, A., 1994, *Wise after the Event: Tackling Repeat Victimization*, London, Home Office.

⁴⁴⁵ Pour une analyse détaillée et quantitative de l'adoption, par les services de police, de la notion de victimisation à répétition et des stratégies de prévention situationnelle qui peuvent lui être associées, voir Farrell, G., 2001, "How Victim-Oriented is Policing?" in Gaudreault, A., Waller, I., (eds.), *The Tenth International Symposium on Victimology: Selected Symposium Proceedings*, Montreal, International Symposium on Victimology. Pour comprendre avec précision la manière dont la victimisation à répétition s'inscrit dans les politiques de recherche et développement de la police, voir Laycock, G., Farrell, G., 2003. "Repeat victimization: Lessons for implementing problem-oriented policing", *Crime Prevention Studies* vol. 15, 150-175.

⁴⁴⁶ Notons deux indices qui montrent l'intégration progressive de la notion de victimisation à répétition dans les méthodes de prévention utilisées par la police : premièrement, le taux de la victimisation à répétition devient l'un des indicateurs d'évaluation de la performance de la police; deuxièmement, le *Police Research Group* du *Home Office* publie en 1997 un guide à destination de la police sur la prévention de la victimisation à répétition : Bridgeman, C., Hobbs, L., 1997, *Preventing Repeat Victimization : The Police Officers' Guide*, Police Research Group, London, Home Office.

⁴⁴⁷ Foster, J., Hope, T., 1993, "Housing, Community and Crime: the impact of the Priority Estates Project", *Home Office Research Study n°131*, London, HMSO.

Having left the Home Office in 1991, I was much freer to voice my criticism about SCP/RV, particular since the voice of the CPU within the Home Office was starting to eclipse that of HORPU (you might say that the CPU had won the crime prevention paradigm war within the Home Office, defeating ‘social’ crime prevention, arguably with Kirkholt as its decisive battle). From then on, the case for ‘social’ crime prevention had to be made from outside the Home Office. My review essay on ‘community crime prevention’ was mostly written while I was working in the USA, and it was where I sought to contrast and compare our PEP evaluation with the Kirkholt Project⁴⁴⁸.

Comment Hope peut-il s’engager scientifiquement, dans la mesure où les chercheurs de la CPU lui coupent l’herbe sous le pied ? La victimation à répétition est devenue un point de passage obligé dans la recherche sur la prévention, il n’a plus d’autre choix que de se rallier à ses adversaires. Il n’espère plus intéresser les autres chercheurs aux arguments qu’il avance. Il lui faut plutôt s’intéresser de plus près à ceux que les promoteurs de la prévention situationnelle lui opposent. Bien qu’il soit relativement sceptique quant à la validité des résultats de l’évaluation du projet Kirkholt, il reste néanmoins *intrigué* par l’idée de victimation à répétition pour deux raisons :

First, I thought that the observation that RV was most prevalent in high crime communities supported the idea of a ‘concentration effect’ produced by the social structure of high crime communities – ideas I had picked up in the US from William Julius Wilson and Rob Sampson that seemed to justify community-level social crime prevention. Second, the ‘puzzle’ of explaining RV –or rather, my dissatisfaction with the prevailing explanation (i.e. that RV was a mere extension of routine activity theory operating at the level of individual crimes) - opened-up a range of interesting and challenging theoretical questions that might be addressed through empirical research⁴⁴⁹.

Hope a donc changé son fusil d’épaule en s’intéressant désormais à la victimation à répétition. C’est pourquoi Pease lui-même l’aidera à retrouver un poste à l’université puisqu’il entend contribuer à la recherche sur la victimation à répétition :

On return from the USA I needed both a job (I became Director of an ESRC research programme) and an institution. I had known Ken Pease for many years and he had very kindly and generously supported and encouraged me to go to the University of Manchester as a research fellow. Since the Research Council’s rules forbade me to be supported to conduct my own research within the programme, I needed to find some other research opportunities. Happily, Ken Pease had interested Denise Osborn (Professor of Econometrics), Alan Trickett and the late Professor Cathie Marsh in doing secondary data analysis on the British Crime Survey, for which they had received a number of research grants. I collaborated in this group’s activities on an informal basis both while at Manchester and subsequently at Keele University (this informal grouping later became known as the Quantitative Criminology Group,

⁴⁴⁸ Hope, T., Personal communication, *op. cit.*

⁴⁴⁹ *Ibid.*

employing various research associates including Dan Ellingworth, Andromache Tseleni, and Jane Bryan)⁴⁵⁰.

Pour Hope, rejoindre l'équipe de Ken Pease et le groupe des économètres dans la recherche sur la victimisation à répétition ne signifie pas renoncer à ses propres travaux sur le développement d'un modèle alternatif de prévention. L'idée de victimisation à répétition ne semblant appartenir, sur un plan théorique, ni au modèle du *life style* ni à celui de la *community*, Hope espère lui faire subir toutes les épreuves nécessaires pour la rendre utile. Nous allons voir comment il critique la recherche existante sur la victimisation à répétition, pour pouvoir l'envisager autrement.

Accuser ses nouveaux alliés d'avoir échoué

En juillet 1995, lors de la conférence annuelle de criminologie britannique, Tim Hope présente avec Sandra Walklate une communication qui propose de discuter cette notion de victimisation à répétition, devenue incontournable : « Repeat victimization : differentiation or Structuration? ⁴⁵¹ ». Cette nouvelle alliance s'explique par le fait que Tim Hope vient de rejoindre le département de criminologie de l'université de Keele où Sandra Walklate est professeur de sociologie. Notons que Sandra Walklate a publié un ouvrage remarqué, dans une perspective sociologique, sur la victimologie⁴⁵². Dans cette communication, les deux sociologues rassemblent leurs connaissances pour apporter une lecture critique des fondements épistémologiques, théoriques et empiriques de la recherche émergente sur la victimisation à répétition afin de proposer un modèle d'explication alternatif.

Dénoncer les références implicites, les postulats et l'axiomatique de la recherche sur la victimisation

Pour bâtir une critique efficace, il faut révéler les références implicites, les postulats et l'axiomatique qui régissent la recherche sur la victimisation à répétition. Pour ces deux sociologues, les origines positivistes de la victimologie (recherche des déterminismes, des différences victime/non victime, et des pathologies de la victimisation) marquent encore ses recherches les plus récentes. Walklate et Hope essaient donc de montrer les connexions entre le scientisme positiviste de ces travaux et le concept devenu populaire de victimisation à répétition. Deux notions sont particulièrement visées : celle de *victim precipitation* et celle de *life style* qui forment, selon eux, le cœur des travaux victimologiques des années 1980. La critique porte essentiellement sur le scientisme que révèlent ces deux notions : la focale est

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ Hope, T., Walklate, S., 1995, “Repeat victimization : differentiation or Structuration ?”, Paper presented to the British Criminology Conference, Loughborough, July 1995.

⁴⁵² Walklate, S., 1989, *Victimology. The Victim and the Criminal Justice Process*, London, Routledge.

systématiquement tournée vers l'explication du comportement des victimes, les normes de comportements appropriés en cas de victimisation et le manque de rationalité des victimes dans certaines situations. Voilà comment ils associent ensemble l'usage de l'enquête de victimisation, la prévention situationnelle, la *new criminology*, la théorie du style de vie, le positivisme et la victimisation multiple :

There are, of course, differences in emphasis in the way in which what came to be called the « administrative criminology » of the Home Office and that of « radical left realism » developed their respective interests in the crime victim through the utilisation of the criminal victimization survey. However, their common use of the victim as a source of information about crime and their implicit acceptance of their life style model on which such survey methodology is based, renders their common adherence to the principles of positivism as characterized by Miers similar. This implicit acceptance of the lifestyle model of criminal victimization returns us to the deep rooted concern that victimology had traditionally with differentiation and to a consideration of the way in which these ideas underpin the phenomenon of repeat or multiple victimization⁴⁵³.

Comment Hope et Walklate peuvent-il montrer ces nouvelles associations ? La question mérite d'être posée car, en effet, nous avons vu plus haut que Pease, Farrell et les économètres ont pris soin, afin de se prémunir de la critique, de s'affranchir des théories du style de vie dans leur travail de modélisation de la victimisation à répétition. Dans ce contexte, Hope et Walklate n'ont pas d'autre choix que de *dénoncer* le caractère artificiel et rhétorique de cette opération :

As Farrell's review of the literature on multiple victimization documents, and Genn implies, much of the focus of the work in this areas has been "event" oriented and individual centred. Indeed, despite Farrell's persistent recognition of the unfortunate victim blaming connotations underpinning multiple victimization work, that work has proceeded to work within these focus, Genn's caveats notwithstanding. This is largely a consequence of the powerful influence of the lifestyle-exposure model and its implicit concern with differentiation, with underpins the victim survey work and from which the data illustrating the nature and extent of multiple victimization is drawn⁴⁵⁴.

Hazel Genn, évoquée à plusieurs reprises dans l'extrait ci-dessus, est une des collaboratrices de Richard Sparks, l'auteur de l'ouvrage *Surveying Victims*, publié en 1976⁴⁵⁵. Nous l'avons vu dans le chapitre 3, Sparks propose au début des années 1980 une conception de la victimisation multiple qui intègre les variables socioéconomiques dans sa modélisation. Genn a

⁴⁵³ Hope, T., Walklate, S., *ibid.*, 9.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, 10.

⁴⁵⁵ Pour rappel Genn est la collaboratrice de Sparks (vue au chapitre 3 et évoqué plus haut) dans Sparks, R., Genn, H.G., Dodd, D.J., 1977, *op. cit.*

publié une dizaine d'années plus tard un article remarqué par Pease et Farrell⁴⁵⁶. Elle y raconte qu'en revenant dans le quartier dans lequel elle a conduit avec Sparks, en 1974, la première enquête britannique de victimisation, mais en adoptant cette fois une posture qualitative (elle a rendu visite à de nombreuses familles sur une période de plusieurs mois), elle remarque le fait que les évènements qui sont reportés dans les enquêtes quantitatives constituent pour les enquêtés des éléments mineurs, « qui font partie de la vie » (*There were just a part of life*). Pour Hope et Walklate, le travail de Genn permet surtout d'insister sur le fait que la victimisation multiple n'est pas, comme l'envisage Pease et ses collaborateurs, un « évènement ponctuel » mais un « long processus » :

There has been some recent recognition of the importance of these processes by those involved in the multiple victimization debate (see for example, Farrell, Phillips, and Pease, Forthcoming). However, this recognition is largely marred by the fact that the feminist model noted above has been incorporated into a “routine activities” perspective (Cohen and Felson, 1979) which, in its individualized form has close affinities to the Hindelang et al. formulation of lifestyle-exposure to risk (cf. Meier and Miethe, 1994). In other words, Farrell et al. display at a minimum a degree of inconstancy between a desire to move away from the coonotation of victim-precipitation – which the targeting of “multiple victims” implies – while retaining a commitment to a theoretical framework which inhibits the ability to do so. In particular, their account of the repetition of victimization turns on the differentiation of repeats victims, either by prior risk or subsequent risk history, as suitable tagets for repetition⁴⁵⁷.

Hope et Walklate peuvent désormais proposer leur propre modèle : ils viennent de montrer que l'approche de Pease et Farrell n'est qu'une conceptualisation partielle de l'analyse du processus de victimisation car elle se focalise seulement sur la première victimisation – première victimisation conçue comme un moyen pour le délinquant de compenser les déficiences informationnelles sur le risque (l'apprentissage social par le délinquant de la première victimisation renforce la deuxième victimisation). En contraste avec cette conception, Hope et Walklate proposent d'envisager les différentes « relations victimisantes » dont les propriétés « structurelles » sont façonnées dans le temps et l'espace – « in ways which cannot be entirely reduced merely to the subsequent reinforcement of a priori individual risk ⁴⁵⁸ ».

Le modèle de la structuration

On constate que la controverse renvoie à une coupure épistémique entre sociologie et psychologie. Hope et Walklate s'inspirent de la théorie de la *structuration* de Giddens pour proposer une modélisation alternative de la victimisation multiple. Ils font référence à son

⁴⁵⁶ Genn, H., 1988, “Multiple victimisation, in Maguire, M., Pointing”, J., (eds.), *Victims of crime: a new deal ?*, England, Open University Press, 90-100. Pour rappel Genn est la collaboratrice de Sparks (vue au chapitre 3 et évoqué plus haut) dans Sparks, R., Genn, H.G., Dodd, D.J.,1977, *Surveying victims*, New- York, Wiley.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, 11.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, 12.

ouvrage de 1984, *The Constitution of Society*⁴⁵⁹, où la « structure » réfère, d'une part, aux « propriétés structurantes » qui permettent que des pratiques sociales similaires *persistent* dans des étendues variables de temps et d'espace et, d'autre part, à ce qui donne à ces pratiques un caractère « systémique ». La structure est donc un ensemble de règles et de ressources organisées de façon *répétitive*, hors du temps et de l'espace, à l'exception de son actualisation et de sa coordination sous la forme de traces en mémoire des agents, en l'occurrence ici des victimes. Selon Hope et Walklate, pour enquêter sur les victimisations à répétition, il faut donc s'intéresser aux traces mémorielles grâce auxquelles les victimes démontrent leurs compétences et orientent leurs conduites, c'est-à-dire leurs connaissances sur la façon dont les victimisations se font car ces connaissances sont mobilisées de manière répétitive en pratiques sociales organisées. Plus concrètement, voici comment Hope et Walklate envisagent la théorie de la structuration de Giddens afin de mettre en question les théories dominantes en matière de victimisation à répétition :

This [structuration theory] provides one way of understanding the dynamism between, for example, the structural location of women (one way of understanding women's powerlessness, a defining characteristic of being a victim), and women's negotiation of their structural location (one way of understanding the term survivor); It is this kind of theoretical starting point, which neither treats individual characteristics as given nor individual events as products of such givens, which permits the development of a critical edge to the work on repeat victimization, the focus of our concern here⁴⁶⁰.

En suivant Giddens, Hope et Walklate font évoluer la problématisation de recherche sur la victimisation en considérant que la « structuration » des victimisations est plus intéressante que leur « différenciation ». On passe de l'identification des facteurs qui contribuent à un modèle non-aléatoire de la victimisation à l'étude des relations victimisantes : pourquoi certaines victimes restent-elles dans des contextes « victimisants » ? Pourquoi les fréquences de la victimisation évoluent-elles ? Comment le contexte victimisant change-t-il ? Bien que Farrell et Pease semblent répondre, dans une certaine mesure, à ces questions, en posant comme principe que la première victimisation détermine la victimisation suivante, leur interprétation se limite à ce qui intéresse la prévention situationnelle : selon eux, la victimisation initiale fournit à un délinquant motivé les informations sur la vulnérabilité de la victime, vulnérabilité qui n'apparaît pas *a priori* au délinquant. Autrement dit, la première victimisation augmente le risque de victimisation suivante car elle permet au délinquant de combler les déficiences d'informations qu'il a au départ. Dans le modèle de Farrell et Pease, la victimisation à répétition se répète infiniment de la même manière.

⁴⁵⁹ Giddens, A., 1984, *The constitution of society. Outline of the Theory of Structuration*, Los Angeles, University of California Press.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, 13.

Par contraste, Hope et Walklate imaginent non pas une victimisation à répétition, mais des relations victimisantes qui ont des propriétés structurelles expliquant la persistance de la victimisation dans le temps et l'espace. Ces « propriétés structurelles » intègrent les routines de la vie quotidienne comme celles d'une « sécurité ontologique » à laquelle aspirent toutes les personnes. « Giddens nous permet d'imaginer un nouveau modèle », disent en quelque sorte Hope et Walklate lors de la communication. Ils font l'hypothèse que toutes les victimes mettent au point un certain cadre de sécurité ontologique, basé sur des routines de formes variées. Elles gèrent les dangers qui leur sont associées, en fonction de formules comportementales intégrées dans leurs conduites et pensées quotidiennes. Dans ce modèle, c'est donc moins le « risque » que la « sécurité ontologique » qui se loge dans la routinisation de la vie quotidienne. C'est du moins, comme le soulignent Hope et Walklate, la réflexivité par rapport au risque, chez la victime, qui permet d'expliquer la relation victimisante. Cette réflexivité renvoie à la possibilité pour la victime de soumettre à une révision *chronique* la manière dont elle s'explique sa propre vulnérabilité à la lumière d'informations ou de connaissances nouvelles. La logique de la victimisation devient celle de l'adaptation, c'est-à-dire du « savoir » agir des victimes qui tiennent compte des situations qui se présentent à elles, du « pouvoir » qui leur permet de résoudre des problèmes imprévus et de leur capacité à trouver des solutions en contexte.

Yet it may be that all victimisation has a potential for repetition ; the crucial point being why do many avoid it. Arguably, a focus on victim-precipitation and differentiation has obscured defining aspects of victimization, especially issues of power and dominance in personal and social relations, which a focus on the structuration of victimization, and its routinization, clarifies⁴⁶¹.

Pour Hope et Walklate il faut orienter l'analyse vers la chronicité de la victimisation. C'est le meilleur moyen selon eux de modéliser la distribution de la victimisation dans la population générale. Ils proposent un nouveau programme de recherche qui se concentrerait sur le recalibrage des modèles existants de victimisation à répétition en prenant comme *variable dépendante* la sécurité plutôt que la victimisation. La recherche sur la victimisation chronique s'expliquerait dans les termes d'une exclusion hors de la sécurité. Il s'agit de concevoir la victimisation à travers les normes, structures et dynamiques sociales sur lesquelles s'appuie la sécurité vis-à-vis de la délinquance⁴⁶². Mais avant d'en arriver là, ils doivent démonter pièce

⁴⁶¹ *Ibid.*, 31.

⁴⁶² Une dizaine d'années plus tard, Hope et un proche collaborateur économètre publient un article en français dans la revue *Déviance et Société*. Ils définissent leur approche d'« épidémiologie de la sécurité » qu'ils opposent à l'« épidémiologie du risque » de leurs adversaires. Les dernières phrases de l'article résument assez bien l'ambition de Hope et Walklate dans leur communication : « Les mêmes paramètres qui façonnent les choix et libertés dont disposent la majorité des gens dans leur vie quotidienne – les diverses formes de capital qui produisent un accès différentiel au pouvoir, aux ressources à l'autodétermination, à l'influence sur autrui, etc. – sont susceptibles de donner forme, inversement, au destin des victimes chroniques. Et ceci peut mener à un ensemble de conclusions sociologiquement beaucoup plus justes, même si elles sont politiquement plus inconfortables, que celles auxquelles nous sommes habitués dans la recherche contemporaine sur la victimisation.»

par pièce les modèles statistiques déjà éprouvés par Farrell et Pease. Autrement dit, il ne suffit pas de critiquer, il leur faut désormais *briser* concrètement, empiriquement, l'image dominante de la victimisation à répétition afin que la nouvelle image qu'ils proposent prenne place.

Les ruses de la raison économétrique

On comprend désormais comment Tim Hope et Walklate envisagent la victimisation à répétition et dans quelle mesure son projet s'oppose à celui de Farrell et Pease. Il cherche, davantage que ces derniers, à comprendre les capacités des individus à structurer leur vie quotidienne par rapport à la victimisation à répétition. Le support de communication de Hope et Walklate que nous venons d'analyser est une source précieuse pour notre analyse : diffusé seulement à une vingtaine de personnes, ce document ne sera jamais publié. Peu de chercheurs connaissent les motivations de Hope et Walklate à briser l'image dominante de la victimisation à répétition.

Hope et Walklate ne sont pas satisfaits de leur argumentation⁴⁶³. La radicalité de la critique et la tentative d'associer la victimisation à répétition à la théorie des occasions tiennent difficilement face aux nombreuses précautions qu'ont prises Pease et Farrell pour s'en affranchir. Mais, ce qui compte le plus pour notre analyse est le fait que nous connaissons les visées théoriques et politiques de Hope au milieu des années 1990 alors qu'il rejoint les économètres du groupe de criminologie quantitative de l'université de Manchester. Ainsi, la communication de Hope et Walklate permet de cerner le travail de convention préalable au travail de mesure.

En effet, alors qu'il prépare avec Sandra Walklate le support de cette communication, Hope travaille avec les économètres à l'exploration de la base des données de l'enquête nationale de victimisation. Hope et Walklate reviennent longuement sur un article présenté comme un travail en cours : « Modelling victim risk: are multiple victims different ?⁴⁶⁴ ». Celui-ci vient en renfort pour étayer leur nouvelle proposition théorique. Ils avancent avoir mis au point une nouvelle stratégie de modélisation de la victimisation à répétition. Nous allons analyser le contenu de cet article pour essayer de comprendre comment Hope (Walklate ne suit plus Hope sur le travail de modélisation) parvient à mobiliser les économètres pour défaire la théorie de la victimisation à répétition et le modèle du risque qui lui est associé. Pour mener à bien cette tâche difficile et coûteuse, les chercheurs savent qu'il faut se débarrasser des

Hope T., Trickett, A., 2004, « La distribution de la victimisation dans la population », *Déviance et Société* , 3, 28, 385-404

⁴⁶³Hope, T., Courriel, 14 janvier 2011.

⁴⁶⁴Il s'agit d'un titre provisoire. Aujourd'hui on trouve cet article sous la référence suivante : Osborn D., Ellingworth D., Hope T., and Trickett A., 1996, “Are repeatedly victimized households different?”, *Journal of Quantitative Criminology*, 12, 223-245.

« intérêts explicites ». Pour pouvoir défaire un modèle existant et en imposer un autre, la stratégie des auteurs consiste à ne surtout pas afficher les objectifs qu'ils poursuivent. Trois ruses sont employées : ne pas laisser apparaître la critique (nous sommes en situation de *controverse froide*) ; proposer des modèles statistiques en apparence désintéressés ; construire des énigmes qui permettent d'inférer les solutions envisagées.

Faire disparaître la critique

Il est intéressant de voir comment, dans cet article, la critique a disparu : on ne dit plus que la recherche des différences entre les caractéristiques des victimes et des non-victimes est une question positiviste, mais on dit plutôt qu'elle a monopolisé, jusqu'à présent, toute l'attention des chercheurs. On ne dit plus que les objectifs de ces recherches (celles sur la modélisation du risque à partir de l'hypothèse du style de vie) sont scientifiques, mais qu'elles tiennent seulement compte du premier saut (*hurdle*) vers la victimation. Cet intérêt pour le premier saut aurait fait prendre beaucoup de retard dans la recherche sur la victimation multiple. On rend alors hommage à Pease et Farrell pour l'avoir mise à l'agenda scientifique. Dans un contexte où Pease et Farrell n'ont pas directement apporté d'alternative à la modélisation statistique de la répétition de la victimation, leurs travaux sont présentés comme soumis à des exigences pratiques de réduction de l'incidence de la victimation. On ne cherche plus à les lier à des développements théoriques. La stratégie de dépolitisation de Farrell et Pease reste difficile à contourner. Ils sont alors obligés de revenir sur les rares travaux, essentiellement américains, qui se sont intéressés à la modélisation de la victimation multiple. Les auteurs parlent désormais de l'étude du « deuxième saut » dans la distribution de la victimation pour parler des recherches sur la victimation multiple.

Pour présenter ces études du deuxième saut, – où, rappelons-le, on s'attache au processus par lequel, une fois la victimation opérée, elle cesse ou bien se poursuit pour atteindre, avec le temps, des fréquences plus élevées – les auteurs rappellent que le modèle statistique qui a dominé est celui de la distribution binomiale négative. Mais ils distinguent surtout deux interprétations possibles de ce modèle.

Earlier work rejected the rather restrictive assumptions of the simple Poisson model in favor of the negative binomial distribution (Sparks, 1981), which Nelson (1980, p. 872) found to have an "astoundingly good fit" to National Crime Survey data from 26 American cities. Yet this negative binomial probability model affords competing interpretations. On the one hand, it can be interpreted as a "compound Poisson model" – which allows for intergroup (or interindividual) differences in risk (or "proneness") but assumes that the probability of occurrence of intragroup (or intraindividual) victimization incidents is independently distributed over time according to the simple Poisson model. On the other hand, it can be produced by the opposite process – that there is no difference in "prior" probability between groups or individuals but that incidents (or risk levels) are related over time so that prior

victimization affects the probability of subsequent victimization—as in a process of "contagion" (Sparks, 1981). This is the difference between "heterogeneity" and "state-dependency" (see Lauritsen and Davis-Quinet, 1995; Nagin and Farrington, 1992)⁴⁶⁵.

On constate que les auteurs se distinguent de ces deux interprétations concurrentes. Ils font comme s'ils étaient agnostiques (sans doute le sont-ils au fond). Or, dans le texte de la communication mentionnée plus haut, l'hypothèse de l'hétérogénéité du risque est associée à la posture positiviste et celle de la *state-dependency* vient conforter la théorie de la structuration :

The explanation which more plausibly fits observed data, posits a combination of a restriction on the frequency of victimisation for a certain proportion of the population, with increasing probabilities of subsequent victimisations for the remaining victim population. But what does this latter possibility mean? Does it mean that there are (at least) two distinct victim populations – one with low-level and one with high level risk; or does it mean that after some victimization, a certain proportion of the population withdraw from risk while the remainder go on to experience repeated victimization? In the econometric literature the former explanation, consistent with the positivist differentiation view, is termed persistent heterogeneity; the latter explanation, which rests on the assumption that over time prior risk shapes subsequent risk is termed state-dependency⁴⁶⁶.

Alors que dans la communication, cet extrait est suivi d'une réflexion sur la structuration de la victimisation, dans l'article, les auteurs font une hypothèse intermédiaire : *la probabilité d'une deuxième ou troisième victimisation n'est pas indépendante de la probabilité d'une victimation initiale*. C'est ce qu'il souhaite tester. Cette hypothèse du double saut est assez générale pour contenir aussi bien celle de la *state-dependency* que celle de l'augmentation de l'exposition au risque avec le temps (que partagent, selon eux, les théories du style de vie/activités de routine, avec celles de la victimation à répétition). C'était là la première ruse : présenter un certain agnosticisme, ne pas tester l'une ou l'autre des interprétations concurrentes, mais tester une hypothèse suffisamment large pour ouvrir le spectre des inférences.

Modéliser des processus désintéressés

Après cette présentation de la construction du problème, les auteurs peuvent passer à la présentation de la méthode. Là, ils proposent d'utiliser une technique de modélisation statistique multivariée. Ils choisissent ce modèle car il permet d'estimer les probabilités séparées, indépendantes de chaque saut : de l'état de non-victime à celui de victime et de l'état de « mono-victime » (une seule victimation) à celui de « multi-victime » (deux

⁴⁶⁵ *Ibid.*, 225.

⁴⁶⁶ Hope, T., Walklate, S., *op. cit*, 17.

victimisations ou plus) au cours de la période de référence de 12 mois. Dans ce modèle, ils peuvent donc étudier la dépendance du deuxième saut par rapport au premier, mais sans faire davantage d'hypothèses à son sujet, sans avouer l'hypothèse qu'ils souhaiteraient valider.

At present, we can discount neither the effect of persistent, heterogeneous risk nor that of state-dependency (Lauritsen and Davis-Quinet, 1995), in the cross-sectional distribution of victimization risk. Neither can we make firm assumptions about the statistical process underlying the distribution – while the negative binomial distribution may approximate to interpretations. In the meantime, if empirical investigation of the crosssectional correlates of victimization risk is to continue, it ought perhaps to proceed using methods which recognize the ordering of risk categories, make as few assumptions as possible about the underlying distribution of risk, and do not negate the possibility of persistently heterogeneous or state dependent processes in the generation of the distribution⁴⁶⁷.

Les auteurs proposent ainsi d'appliquer un modèle permettant d'étudier des transitions (un processus), mais il leur résiste car ils n'ont pas assez de connaissances pour en étudier directement la nature. Néanmoins, ils peuvent dans un premier temps le capturer en testant l'hypothèse de la victimisation subséquente à la victimisation initiale. Leur tâche est alors d'étudier les relations entre des variables réponses à plusieurs niveaux (non-victime, mono-victime, multi-victime) et plusieurs variables explicatives (individuelles et territoriales). Puisqu'il s'agit de modéliser des variables réponses qualitatives, le premier réflexe des économètres consiste à utiliser les outils de la régression logistique. Il s'agit d'un calcul standard. Notons cependant que l'intérêt de la régression logistique est de permettre de prédire la probabilité qu'un individu aura d'être classé dans l'une ou l'autre des variables réponses. L'innovation dans leur article consiste à proposer un modèle probit bivarie⁴⁶⁸, une fonction particulière liée à la régression logistique. Voilà comment ils présentent l'intérêt de leur modèle :

The bivariate probit model allows for the possibility of event-dependency and/or heterogeneity. In other words, we have to assume neither that initial and subsequent victimizations are independent nor that the available measured characteristics capture all continuing factors which influence victimization risk. The technique has the capacity for testing explanations both of victims (by modelling the *hurdle* or transition from membership in the "nonvictim" to membership in "victim" group) and of victimization by modelling the subsequent *level* of victimization (i.e., single or multiple victim) attained over the referenced time period⁴⁶⁹.

Ce modèle statistique qui permet l'étude des processus est présenté comme neutre. Or, lors de la communication, l'étude des processus est envisagée comme une alternative à l'hypothèse

⁴⁶⁷ Osborn D., Ellingworth D., Hope T., and Trickett A., *ibid.*, 226.

⁴⁶⁸ Le modèle Probit bivarié est un modèle à deux équations qui s'applique lorsque deux variables qualitatives dichotomiques doivent être expliquées simultanément.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, 243. Notons que ce modèle probit bivarié a été construit à partir d'un modèle logistique multinomial. Avec cet outil, les chercheurs peuvent étudier la relation entre une variable réponse binaire (simple victime/nonvictime ou bien simple victime/multi-victime) et plusieurs variables explicatives.

de l'hétérogénéité. En effet, Hope et Walklate reprochent aux travaux existants d'avoir échoué dans ce type d'étude en plaçant les responsabilités causales de la victimisation à répétition sur la victime ou sur la cible (l'hypothèse que la victimisation dans le temps est le produit de certaines prédispositions de la victime par rapport à son style de vie ou à la permanence de l'attractivité des cibles). C'est la deuxième ruse des auteurs : présenter l'étude complexe des mécanismes et de la nature des processus qui relient et ordonnent les séquences des incidents comme une étude froide et désintéressée.

Construire des énigmes pour des solutions escomptées

Une fois le modèle défini, il ne reste plus qu'à faire fonctionner les ordinateurs, recueillir les résultats des calculs et passer au travail d'analyse. Les auteurs commencent d'abord par vérifier s'il y a des variables explicatives qui permettent de distinguer les simples victimes des victimes multiples. Des différences sont-elles à prendre en compte entre les facteurs de risque (individuels et territoriaux) associés au premier saut et ceux associés au deuxième ? Leurs résultats montrent qu'ils ne peuvent identifier pour le deuxième saut aucun autre facteur (de risque de victimisation multiple des ménages). Ils doivent constater qu'ils ne trouvent aucun prédicteur *a priori* qui distinguerait les multi-victimes des victimes en général et qui soit différent de ceux qui sont communs à toutes les victimes et les distinguent des non-victimes. Que peuvent-ils en déduire ? Soit ils considèrent avoir omis une variable. Dans ce cas, ils doivent commencer une nouvelle étude et intégrer d'autres variables. Ce serait un autre projet qui leur permettrait d'améliorer la prédictibilité de l'ensemble du processus du double saut. Soit, ils en restent à l'idée que les incidents sont liés au risque initial de victimisation, ce qui suggèrerait une stabilité du risque dans le temps et irait dans le sens de l'hypothèse de l'hétérogénéité et du renforcement (lié à l'incident – Pease et Farrell se seraient sans doute arrêtés à cette étape de l'analyse).

Si les chercheurs sont contraints de faire ce constat, ils peuvent néanmoins aller un peu plus loin dans l'analyse pour capturer un processus de type *state-dependent*. La quatrième ruse des chercheurs consiste alors à construire une énigme : s'il y a un processus de transmission du risque à partir d'un risque *a priori* vers un risque qui en découle (i.e. conditionnel), il peut ne pas être direct. À condition de faire comme s'il y avait absence de facteurs de risques non mesurés. Cette quatrième ruse nécessite un autre calcul, une *estimation* du risque d'atteintes à répétition contre la propriété des ménages, étant donné une série d'hypothèses de risques de victimisation en général. Il s'agit de calculs hypothétiques qui permettent de réduire un éventail large de risques de victimisation à une gamme beaucoup plus étroite de probabilités de victimisation à répétition. Voilà comment ils présentent leurs résultats :

1^{er} saut probabilité de subir une ou plusieurs victimations	2^e saut calcul de la probabilité d'une victimation subséquente	2^e saut calcul de la probabilité que la victimation subséquente = 0
1,00	0,60	0,40
0,40	0,41	0,59
0,05	0,22	0,78

Nous reproduisons ici le tableau tel qu'il est présenté dans l'article publié dans Déviance et Société⁴⁷⁰.

Ce tableau permet aux chercheurs d'inscrire les relations entre les probabilités tirées du modèle pour les données du *British Crime Survey* de 1984. La colonne 2 donne les estimations du risque d'atteintes à répétition contre la propriété des ménages, la colonne 1 les trois hypothèses du risque de victimisation en général. Notons que les chercheurs obtiennent les estimations de la colonne 2 à partir de la seconde équation du modèle (qui évalue la probabilité d'une victimisation à répétition) ; ces estimations sont fonction de la première équation du modèle (qui évalue la probabilité d'une victimisation en général). La probabilité qu'il ne se produise pas de victimation subséquente est donnée dans la colonne 3, en soustrayant de l'unité (1) la probabilité de la colonne 2. Les auteurs proposent de lire le tableau de la manière suivante :

Si on fait l'hypothèse d'un ménage avec une probabilité de victimisation de 0,05 (soit cinq chances sur cent), le modèle estime la probabilité d'une victimation subséquente à 0,22 (soit 22 chances sur 100) – plus de quatre fois le risque général. Cependant, pour un ménage à probabilité plus élevée de victimisation – prenons une hypothèse de 0,40 (soit 40 chances sur 100) – la probabilité d'occurrence d'une nouvelle victimisation reste inchangée, à 0,41, alors qu'en faisant une hypothèse extrême, avec une probabilité de victimisation à 1, le modèle réduit à 0,60 la probabilité du risque de répétition⁴⁷¹.

À partir de ces estimations, les auteurs peuvent suggérer que le taux de transition vers les victimations subséquentes n'est pas constant selon les niveaux de risque. C'est un événement important pour les chercheurs. La dernière ligne du tableau conforte l'hypothèse de Pease et Farrell de la victimisation multiple par renforcement, car elle montre un risque accru d'une victimation subséquente à la suite d'un premier incident (les ménages dont il est estimé, sur la base de facteurs de risque *a priori* qu'ils ont un bas niveau de risque, peuvent avoir une probabilité relativement élevée de victimation à répétition, en comparaison de leur risque *a priori*). Mais les auteurs peuvent aussi souligner que la probabilité de ne pas subir de victimation subséquente est plus importante que celle d'être à nouveau victime et observer une configuration du même ordre pour des prédictions du risque de victimisation de niveau moyen. Grâce à cette opération de calcul des niveaux de risque, qui permet de rendre

⁴⁷⁰ Hope T., Trickett A., *op. cit.*, 390.

⁴⁷¹ Nous nous appuyons sur un article publié en français qui revient sur les résultats de l'article de 1994. De même, le tableau est tiré de l'article en français. Hope T., and Trickett A., 2004, « La distribution de la victimisation dans la population », *Déviance et Société*, 28, 3, 385-404.

variables les probabilités de revictimisation, les auteurs peuvent désormais avancer que le risque de victimisation subséquent « semblerait » dépendre d'un niveau de risque *a priori*, avec une tendance générale, avec le temps, à la non-victimisation. Cette hypothèse alternative permet d'affaiblir le principe de base de l'hypothèse de la victimisation à répétition selon laquelle une victimisation serait probablement le meilleur prédicteur d'une victimisation à venir, avant tout autre facteur de risque. Le modèle du double saut permet aussi d'affaiblir l'effet de renforcement de la victimisation selon lequel l'exposition au risque de victimisation accroîtrait automatiquement le risque d'une victimisation subséquente. Voici comment les auteurs concluent leur article :

Whatever the outcome of future research, the analysis here demonstrates that predictors of the hurdle of victimization (from nonvictim to victim) do not play as strong a role in predicting multiple victimization, indicating that it is important to study explicitly the level of victimization. It seems that repeat victimization is related in a complex way to both household and area characteristics and to the initial victimization event, and further theoretical specification and empirical investigation of its determinants are required⁴⁷².

On peut dire qu'à l'issue de ce texte, la théorie de Farrell et Pease a tout même bien résisté aux assauts de Hope et de ses collaborateurs : le processus de renforcement de la victimisation à répétition suite à une première victimisation n'est toujours pas une fiction. Mais Hope a réussi une première percée qui lui permet de se demander pourquoi les diverses probabilités de revictimisation convergent (relativement à la gamme des risques *a priori*) et d'interroger les raisons pour lesquelles il devrait y avoir, avec le temps, une tendance générale à la non-victimisation. Autrement dit, il peut suggérer que la première victimisation devient un élément structurant de la répétition en vertu d'un processus de *state-dependante*. Reste à définir et donner de la consistance à ce processus en le testant empiriquement, où en proposant de nouveaux modèles.

*Iconoclash*⁴⁷³

Là, Hope espère instituer une dynamique de controverse autour de sa nouvelle proposition. Nous l'avons vu, il n'affiche pas publiquement ses motivations profondes à briser l'image dominante de la victimisation à répétition (sa critique a seulement circulé dans un petit cercle privé). En effet, en public, il fait preuve d'une diplomatie scientifique. Il dit à Pease qui vient de le convier à rejoindre l'équipe des économètres : « voilà un ensemble précis d'hypothèses nouvelles, il nous faudrait envisager le modèle de la victimisation à répétition comme un objet conceptuel souple qui se prêterait facilement à un processus d'évolution interne. » Mais Hope ne suscitera guère d'intérêt du côté de ses collègues criminologues. Il raconte :

⁴⁷² *Ibid.*, 243.

⁴⁷³ Latour, B., 2009, « Iconoclash », in Latour, B., *Sur le culte moderne des dieux faïtiches*, op. cit.

The Group's research [l'équipe des économètres] had two, related objectives: first, to model crime victimisation using both, individual-level data from the BCS and social-area contextual data from the UK Census; and second, to find the most appropriate models for the distribution of crime victimisation amongst both neighbourhoods and individuals. This 'project' continues to the present in my own work, striving towards the development of knowledge about crime victimisation through a process of theory-testing and revision (see Hope, 2007a; 2007b). In my view, why Pease and colleagues departed from our methodological approach was because of a fundamental impatience on their part: It seems to me that their over-riding concern was to *prove their theories correct*, leading them to be satisfied when the evidence appeared to support their expectations (that is, becoming prone to validation error), rather than to subject the data to further theory-testing and development (again, a Popperian criticism of inductivism). In particular, Pease has been at pains, all along, to prove that it is RV that produces (high) crime areas, since this would prove the value of SCP/RV as a crime prevention tool, as opposed to the alternative – that the social conditions of high crime areas 'caused' the greater prevalence of RV – which would, of course, support social rather than policing interventions (Hope, 2007b). In view of the course of events outlined above, it should be obvious why the Jill Dando Institute has taken this latter path (being the direct linear descendants of the Home Office CPU), while I have taken the former path; that is, the one we mapped-out in the HORPU during the 1980s. The scientific mind-set of the Jill Dando Institute associates, and the political opportunities available to its denizens (but not to the remainder of the UK research community), including officially-sponsored access to the police service, seems to have proven a compelling set of disincentives to be self-critical of the RV project or open to academic discourse and collaboration outside the SCP networks⁴⁷⁴.

Le point de vue de Pease reste sensiblement différent de celui de Hope :

We published together. Tim changed his position. I didn't. Tim tends to take things personally. I'm sorry about this. I think his immunity⁴⁷⁵ hypothesis is misguided. You and I are both alive during this exchange. Does that mean we are immune from death? Since victimisation prevalence increases over time, the immunity notion is not right (in my view). Also if believed it means one does not take prudent precautions⁴⁷⁶.

Les modèles engendrent tellement de passion que Pease et Hope resteront définitivement *brouillés* (dans tous les sens du terme). Bruno Latour verrait sans doute dans cette dispute un cas d'*iconoclasm*. En effet, nous sommes partis de la communication *iconoclaste* de Hope et Walklate qui apparaissait clairement comme un projet de destruction de l'image dominante de la victimisation à répétition. Puis, avec la publication de l'article, on ne sait plus si la proposition de Hope est destructrice ou constructive⁴⁷⁷. Hope est-il contre un arrêt sur l'image

⁴⁷⁴ Hope, T., Personal communication, *ibid.*

⁴⁷⁵ L' « immunité » est la traduction épidémiologique de l'effet de la sécurité ontologique.

⁴⁷⁶ Pease, K., Courriel, 17 janvier 2011.

⁴⁷⁷ Latour, B., 2009, « Iconoclasm », *op. cit.*, 138.

dominante de la victimisation ou bien est-il simplement contre l'image que ses adversaires en donnent ? Ni Hope, ni Pease ne peuvent répondre à cette question. Ni même nous. Nous voilà tous pris, du moins tous ceux qui s'intéressent au crime, dans une *iconocrise* plutôt bienvenue.

Conclusion

Nous avons cherché à décrire comment l'évolution des « modèles de prévention » s'est déroulée dans les laboratoires de recherche du *Home Office* et comment elle a exercé des effets sur ceux qui y travaillent alors et, réciproquement, comment les chercheurs eux-mêmes ont œuvré à faire évoluer les modèles. Regardés d'un point de vue internaliste, les modèles fonctionnent de la manière suivante : des propositions théoriques et des formalisations hypothétiques ; des tests statistiques markoviens, binomiaux ou probit bivariés. Mais d'un point de vue extérieur, nous observons des laboratoires avec des missions données, des groupes de scientifiques qui cherchent des alliances avec une infrastructure locale se battant pour transformer les politiques publiques et une superstructure intellectuelle en permanente remise en question visant à optimiser la conception et l'implantation des modèles.

Dans un contexte où la prévention situationnelle parvient difficilement à prendre place dans les politiques locales de prévention, Hope propose de développer un modèle alternatif, la *community crime prevention*, qui l'englobe en se fondant sur une politique de recherche qui confronte les effets de différentes stratégies de prévention. Face au danger de se faire « absorber » par un référentiel capable d'intégrer une plus grande variabilité d'actions, les promoteurs de la prévention situationnelle réagissent en mettant au goût du jour une nouvelle catégorie statistique : la victimisation à répétition. Celle-ci transforme de manière inattendue l'agenda de la recherche sur la prévention du crime. La focale est centrée désormais sur la modélisation statistique de la victimisation à répétition. Les criminologues ont une expérience faible dans la pratique des modèles statistiques. C'est pourquoi ils s'entourent d'économètres plus à même d'apporter les outils qui pourraient permettre d'avancer dans des corrélations de la victimisation à répétition.

Comme nous l'avons observé, il importe peu à Farrell et Pease de développer une compréhension des mécanismes qui sous-tendent la victimisation à répétition. Il s'agit surtout pour eux de montrer, avec les outils de l'économétrie, *dans quelle mesure* un petit nombre d'individus et de ménages sont touchés par une part disproportionnée de la délinquance afin de convaincre les décideurs de concentrer les ressources de la prévention sur ces victimes à répétition. C'est une proposition qui trouve sa raison d'être dans sa seule capacité à enrôler les *policy makers* car elle leur dit que l'impact des politiques qu'ils mettent en œuvre sera plus grand s'ils visent les victimes à répétition plutôt que les localités dans leur ensemble. Le modèle de Farrell et Pease a une fonction rhétorique. C'est pourquoi ils ne cherchent en aucun cas à tester le postulat sur lequel ils fondent cette préconisation, à savoir celui selon lequel le

meilleur prédicteur d'une victimisation à venir, meilleur que le statut socioéconomique, serait une victimisation passée.

Tim Hope renonce à la *community crime prevention* (il ne travaillera pas à autonomiser son label de recherche en créant des revues spécialisées, réunissant une communauté de spécialistes organisée en réseau, comme c'est le cas pour la prévention situationnelle, cf. chapitre 2), mais propose de faire de la modélisation statistique de la victimisation à répétition un nouvel espace de recherche. La critique des modèles de Farrell et Pease a nécessité une démarche de contre-attaque active et imaginative. La seule manière d'échapper à l'image dominante de la victimisation consiste à en construire une autre, à côté. Les voies sont innombrables et il faut changer de registre. Hope utilise celui de la sociologie et de la théorie de la structuration en vogue au milieu des années 1980 : la logique de la victimisation devient celle de l'adaptation, c'est-à-dire du « savoir » agir des victimes qui tiennent compte des situations qui se présentent à elles, du « pouvoir » qui leur permet de résoudre des problèmes imprévus et de leur capacité à trouver des solutions en contexte. Si Hope n'est pas parvenu à briser l'image dominante de la victimisation à répétition, il propose néanmoins un modèle alternatif qui montre qu'il existe d'autres façons de voir les choses.

Chapitre 5 : Normaliser

Nous venons de le constater, au milieu des années 1990, Tim Hope tente d'impulser une dynamique de controverse en proposant une autre image de la victimisation à répétition. Si ses travaux laissent entrevoir une façon nouvelle d'envisager la prévention, tous ceux qui œuvrent au développement de la prévention situationnelle feignent de l'ignorer. C'est que l'heure n'est pas à la discussion des présupposées. Estimant que la prévention situationnelle est arrivée à un stade de maturité disciplinaire, les chercheurs se préoccupent plutôt, à cette époque, de constituer la matérialité sociale d'une nouvelle spécialité. Pour ce faire, il leur faut créer leur zone d'autonomie au carrefour de plusieurs groupes sociaux⁴⁷⁸.

Dans ce dernier chapitre, nous nous intéresserons à cette opération d'autonomisation du point de vue de la professionnalisation⁴⁷⁹. Pour ce faire, nous nous concentrerons sur un projet de normalisation technique européenne de la prévention du crime par l'urbanisme et la construction⁴⁸⁰. Le projet apparaît au milieu des années 1990 au Centre européen de normalisation (CEN), une institution ancienne spécialisée dans l'écriture de documents normatifs. Le monde de la normalisation est à première vue un univers bureaucratique d'une grande austérité. Mais du point de vue des professionnels engagés dans l'activité de normalisation, il s'agit, au contraire, d'un levier précieux pour l'innovation. La mission centrale du CEN est de contribuer, par l'élaboration des normes, à la construction de l'Europe et surtout du marché qui lui est associé. La plupart des normes européennes résultent

⁴⁷⁸ Fourez, G., 2007, *La construction des sciences. Les logiques des inventions scientifiques*, Bruxelles, De Boeck Université, 123.

⁴⁷⁹ L'autonomisation des sciences renvoient à la fois à la constitution de réseaux académiques et à la professionnalisation. En choisissant de nous concentrer sur cette dernière, nous empruntons un seul canal, parmi tant d'autres, illustrant l'autonomisation et, partant, l'extension de la prévention situationnelle. A partir du milieu des années 1990, on voit émerger la création d'une collection d'ouvrages (crime prevention studies), le lancement de revues scientifiques spécialisées (Le Security Journal et l'International Journal of Risk, Security and Crime Prevention) et la mise en place d'un symposium international qui se réunit une fois par an, depuis 1995 (Annual Environmental Criminology and Crime Analysis Symposium). Tous ces lieux constituent d'autres espaces matériels de l'autonomisation de la prévention situationnelle. Pour en rendre compte, il aurait fallu mobiliser une approche scientométrique et quali-quantitative qui permette de quantifier et cartographier le développement de la prévention situationnelle. Il s'agit d'une perspective de recherche postdoctorale. Sur la méthode quali-quantitative : Venturini, T., Latour, B., 2011, *Le tissu social. Traces numériques et méthodes quali-quantitatives*, http://www.tommasoventurini.it/web/uploads/tommaso_venturini/LeTissuSocial.pdf

⁴⁸⁰ La normalisation technique a fait l'objet de nombreuses recherches dans le domaine des *sciences studies*. Elle apparaît au croisement de l'instrumentation et de l'autonomisation dans les sciences. En effet, elle est analysée comme la mise en place de coopérations entre la recherche et d'autres mondes – tels la médecine, l'industrie, l'administration. Sur ce point, on peut se référer au dossier de la revue *Réseaux* sur la normalisation technique et plus particulièrement à Mallard, A., Lelong, B., 2000, « Présentation », *Réseaux*, 18, 102, 9-34

d'ailleurs d'une initiative du marché⁴⁸¹. L'importance des normes dans l'organisation et le fonctionnement des marchés est évidente pour les professionnels des industries et services : dans de nombreuses firmes (pour les acteurs de la recherche-développement et les personnes qui ont des responsabilités de direction), les positionnements relatifs aux normes constituent un domaine d'action fondamental. Les normes sont envisagées dans leur étroite liaison à l'organisation économique. Elles sont vues comme un moyen de minimisation des coûts de l'information et de transaction entre producteurs et utilisateurs indépendants⁴⁸².

Mais ce qui vaut pour le monde de l'industrie et des services, le vaut-il pour le monde de l'aménagement urbain ? L'urbanisme est un secteur d'activités hétérogène, non un système organisé dont on peut aisément identifier des clients, des méthodes, un marché structuré autour d'une offre et d'une demande, des exigences de sécurité, etc. Ceci explique pourquoi le statut fonctionnel de la norme qui nous intéresse est tout à fait spécifique. Il s'agit d'une norme *d'ingénierie* qui mêle une normalisation de *produit* (le cadre bâti des villes) et de *service* (une relation de transmission d'un savoir de prévention du crime). Cette ambiguïté autour du statut fonctionnel de la norme est au cœur de notre analyse⁴⁸³. Nous allons la suivre de près, tout au long du processus d'apparition et de construction du document.

Nous avons découpé ce processus en trois étapes chronologiques. La première, la genèse de la norme, nous permet de rendre compte des dynamiques d'émergence de la norme. À quel marché la norme est-elle associée ? Comment qualifier le bien au cœur de l'organisation de ce marché ? La deuxième étape est celle de l'écriture du document. Nous allons nous intéresser à son contenu. Comment s'opère ce passage de l'énoncé théorique à l'énoncé pratique ? Qu'est-ce qu'écrire une norme ? Nous verrons à quel point cette opération est une étape délicate. Normaliser une pratique préventive présente de multiples conséquences que les normalisateurs doivent envisager. Cela implique de la soumettre à un texte contraignant ; de la réduire à des énoncés préformatés ; et donc d'en faciliter le contrôle juridique. Comment plier, de manière acceptable, l'urbanisme à toutes ces contraintes ? La dernière étape est le moment de la discussion autour de l'acceptabilité de la normativité de la norme. Nous verrons que la première version du document suscite de nombreuses critiques, essentiellement de la France, que nous prendrons au sérieux. Cela signifie qu'il ne faudra pas se contenter de

⁴⁸¹ Egan, M.P, 2001, *Constructing a European Market*, Oxford, Oxford University Press.

⁴⁸² La question de la sécurité et de la prévention est centrale dans la constitution des marchés : Kessous, E., 1997, *Le marché et la sécurité. La prévention des risques et la normalisation des qualités dans le marché européen*, Thèse de Doctorat de sociologie, EHESS. Sur la question des normes comme instrument de politique publique, voir Borraz, O., 2008, *Les politiques du risque*, Paris, Les presses de Sciences Po.

⁴⁸³ Plus précisément, dans le monde industriel et des entreprises de services, les normes les plus populaires sont soit des normes dites de « management » du type de celles issues de la famille des normes ISO 9000, soit des normes dites de « produit ». Ces dernières sont nombreuses et fixent des exigences en matière de qualité des produits. Quasiment tous les objets courants en font l'objet. Elles définissent par exemple leurs usages, ou des critères spécifiant les matériaux à employer ou encore fixent la forme, les diamètres, les longueurs, etc. Les normes de « management » de la Qualité du type ISO 9000, dites « d'assurance de la qualité », ont pour objectif de rationaliser les relations entre clients et fournisseurs dans des domaines divers et variés comme l'aéronautique, le nucléaire, la plomberie, l'hôpital, etc.

montrer que la France résiste à la normalisation mais de comprendre son refus à travers son action. La controverse autour du texte normatif exacerbe l'ambiguïté entre la norme de *process* et la norme de produit, analysée à l'origine de la norme. Elle soulève un débat ancien, épistémologique, sur le rapport de l'urbanisme aux sciences.

Aux origines de la norme

Le 28 avril 1994, à Bruxelles, dans les locaux du CEN, une réunion est organisée sous le nom de BT/WG85⁴⁸⁴ (Bureau Technique/Working Group 85). Une poignée d'hommes est rassemblée afin de traiter d'un éventuel projet de normalisation du nom de *Technical Prevention of Crime*. À l'initiative de l'agence nationale de normalisation du Danemark, douze personnes de diverses nationalités (anglaise, française, néerlandaise et suédoise et danoise), essentiellement des représentants des agences de normalisation des pays présentés, discutent des différents formats de documents existants et du cadre réglementaire de la prévention technique du crime dans les pays scandinaves et la Grande-Bretagne. Le même groupe se réunit quelques mois plus tard, le 29 septembre 1994, dans les mêmes locaux, avec cette fois pour ambition de créer un Comité technique européen chargé d'élaborer un document normatif européen. Il faudra attendre plus d'une année pour que les membres du Bureau technique parviennent à rassembler les experts des pays concernés pour monter la première réunion du Comité technique, le 22 et 23 janvier 1996.

Ce jour-là, les personnes invitées mettent en place un programme de travail sur trois ans pour écrire la norme, organisent les différents groupes de travail thématiques et définissent le domaine d'application du document. Voilà comment le Comité Technique définit, pour conclure la réunion, la mission des groupes de travail :

Préparation des normes européennes à l'urbanisation et la conception des bâtiments afin de pourvoir des méthodes de jugement et des conditions d'exécution pour la prévention de la criminalité dans des quartiers résidentiels et dans des maisons nouvelles et existantes, comprenant des activités locales, afin d'assurer la sécurité et le confort et de diminuer la crainte de la violence. On a exclu les normes concernant les produits de construction et des dispositifs de sécurité. Les normes incluront les domaines d'application, la stratégie de sécurité correspondante, les niveaux de sécurité, l'organisation spatiale, les éléments de construction, les chemins et les sentiers et l'éclairage en vue de prévention⁴⁸⁵.

⁴⁸⁴ CEN/ BTWG85, Report of the first meeting of BT/WG85, 1994/04/28.

⁴⁸⁵ CEN/TC 325, N10, Draft report. First meeting of CEN/TC 325 held at Danish Standards Association, Hellrup, Denmark, 1996/01/ 22-23.

Il nous faut dans un premier temps revenir sur ces trois premières réunions dans lesquelles ont eu lieu les débats autour de la *faisabilité* d'un projet de normalisation afin d'expliquer la dynamique d'apparition de la norme. Il est toujours très difficile de revenir sur les origines d'un projet de normalisation pour donner à comprendre les passions, les intérêts et les projets de ceux qui s'engagent dans cette entreprise. En effet, rouvrir la boîte noire de la normalisation nécessite de ne pas tomber dans le piège des explications *a posteriori*. Le meilleur moyen de comprendre les origines d'un projet sans tomber dans ce piège est de faire l'hypothèse que tout échappe aux normalisateurs durant ces trois séances préalables. Il faut donc raconter, dans les limites de ce que nous avons pu reconstituer, ce qui se joue et ce qui se projette lors de ces trois premières réunions. Pour ce faire, il faut rendre compte de tout ce que les acteurs ont à leur disposition pour lancer le projet : des contraintes « formelles » liées au règle de la normalisation et au marché ; des normes nationales existantes qui font références ; des experts pris dans des *carrières* professionnelles. Nous reviendrons dans un premier temps sur la question du marché lié à la normalisation : quelles sont les liens, au fond, entre la norme et le marché ? Dans un second temps, nous tenterons de comprendre ce que la norme cherche à normaliser car nous verrons qu'il n'y rien d'évident à préciser le domaine d'application de la norme. Nous verrons alors que la norme est un médium intéressant pour les membres du comité car elle procède d'une double qualification de l'urbanisme : elle identifie une relation professionnelle et elle évalue le *bien matériel* qui caractérise l'urbain. Enfin, pour saisir les équipements intellectuels disponibles aux normalisateurs au moment du lancement du projet, nous présenterons les experts qui sont mandatés pour écrire les documents.

Le marché du conseil

Il faut comprendre la dynamique d'apparition de la norme comme une initiative professionnelle. Elle apparaît comme un outil de formalisation d'une pratique d'une profession émergente : les spécialistes de la prévention technique du crime. Cette formalisation est indissociable de l'organisation du *marché de l'étude* qui est associée à la norme. La sociologie économique nous permet d'éclairer ce travail de formalisation car elle distingue deux grandes catégories de marché : le marché néoclassique et le marché de la qualité. Karpik nous dit que les théories du marché néoclassique sont plus propices à rendre compte d'une *économie conventionnelle* expliquée par une régulation par les prix, alors que le marché de la qualité renvoie à une *économie de la qualité* que l'on peut expliquer par une régulation par des dispositifs de confiance⁴⁸⁶. L'économie de la qualité désigne toutes les formes de marché dont les objets d'échange sont des *singularités*, c'est-à-dire des biens et services partiellement incommensurables : la prestation d'un avocat ou d'un coiffeur, un produit « bio » ou un nouveau vin mis sur le marché. Le prix ne suffit jamais à assurer la coordination entre le client et le bien qu'il souhaite acquérir ou le service dont il souhaite

⁴⁸⁶ Karpik, L., 2007, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard.

bénéficier - « pour autant que les consommateurs accordent de l'importance à la recherche de la qualité et que l'incertitude sur la qualité domine, le prix ne peut plus assurer l'ajustement de l'offre et de la demande, la théorie néoclassique perd sa validité⁴⁸⁷ ». Autrement-dit, selon Karpik, le marché de la qualité ne peut exister et durer que par la présence agissante de *dispositifs autres que les prix* qui instaurent le fonctionnement durable du marché. Ces dispositifs de la qualité doivent simultanément créer les conditions du *jugement* et les garanties de la *promesse* (pour le client)⁴⁸⁸.

Pour analyser les dynamiques d'apparition de la norme et du marché qui lui est associé, nous suivons Karpik en posant comme principe que la normalisation procède d'un formatage concomitant d'un texte et d'un *marché de l'étude* en matière de prévention du crime par l'urbanisme et la construction. Le marché ne préexiste pas à la normalisation, c'est la normalisation qui l'institue. Mais de quelle forme de marché s'agit-il ? Comment la nature du texte formate le marché ? La norme est-elle, pour reprendre la distinction de Karpik, l'équipement d'un marché conventionnel ou d'un marché de la qualité ? Lors des trois premières réunions, se jouent l'ordonnancement de la forme du *marché de l'étude* en matière de prévention technique du crime.

La forme « standard » pour un marché d'études substituables

Pour qu'un projet de norme existe, il faut donc un secteur d'activité composé de professionnels et d'un marché⁴⁸⁹. Rendre compte des origines d'une norme, c'est donc suivre l'entrelacement de ces deux entités.

La première rencontre à Bruxelles du 5 mai 1994, qui réunit une quinzaine d'acteurs, a été organisée à l'initiative d'Ove. B. Petersen, un ingénieur du génie civil, membre de la société des ingénieurs du Danemark, qui est chargé d'animer le Bureau Technique. Un spécialiste britannique de la prévention de la délinquance a été invité, Brian Hewet, chargé de recherche et développement au *Home Office Crime Prevention Centre*, à Londres. La norme étant orientée vers la sécurité et la prévention des risques, le CEN a pris soin de convier un expert du Centre européen des assurances. Pour le reste des personnes présentes ce jour-là, il s'agit

⁴⁸⁷ L'économie de la qualité est une forme d'économie spécifique qui ne remet pas en cause l'existence d'une économie conventionnelle. Ces deux formes d'économie existent l'une à côté de l'autre.

⁴⁸⁸ Tout le travail de Karpik porte sur l'étude de la diversité de ces dispositifs. Nous avons surtout été intéressé, pour notre analyse, par la description et l'explication que donne Karpik du rôle des dispositifs de confiance, dans la coordination du marché, comme les « appellations » (labels, appellations d'origine contrôlée), les classements (diplômes, palmarès, réputations), les guides, etc.

⁴⁸⁹ L'importance des différents formats de normes dans l'organisation et le fonctionnement des marchés est évident pour les professionnels des industries et services. Dans de nombreuses firmes, aussi bien pour les acteurs de la recherche-développement, de l'ingénierie, de la production que de la commercialisation, comme pour les personnes qui ont des responsabilités de direction stratégique, les décisions et les positionnements relatifs aux normes constituent un domaine d'action fondamentale. Notons que ce n'est pas le cas dans le secteur de l'urbanisme.

de techniciens des agences de normalisation de quelques pays de la communauté européenne, c'est-à-dire des spécialistes des questions relatives à l'écriture des textes et à l'évolution juridique de la normalisation technique, mais, soulignons le, ils sont tous profanes en matière de prévention technique du crime. La norme est donc née d'une initiative professionnelle, celle d'un représentant de la société des ingénieurs du Danemark qui, en collaboration avec l'université, a mis sur pied dans son pays un standard autour duquel s'organise cette première réunion. Voici comment le standard est présenté:

This Code of Practice comprises a number of regulations which aim at making prevention of theft and burglary a natural and detailed quality. A Code from Danish Society of University Engineers and the society of Engineers is a document which lays down requirements within a defined area in order to reach a sound technical level of quality. The code will undergo a procedure of approval with ensures a broad acceptance of this content. To a great extent the Code requirements are based on functional issues and technical –scientific knowledge. As far as possible it has been the intention to avoid making regulations for (standardizing) design methods, ways of implementation or physical parts. The text of this Code may comprise references to Danish and international standards, e.g. concerning material qualities and test methods⁴⁹⁰.

La raison de l'engagement du Danemark dans un projet de normalisation européenne est avant tout tactique. Il ne s'agit pas seulement de faire reconnaître une technique maîtrisée par le corps des ingénieurs danois, mais aussi d'anticiper une européanisation des standards et de faire adopter la position danoise. Un témoin du lancement du projet de normalisation explique les motivations du Danemark :

So the Danish had Danish standards and what they told me later they thought : “well we have this Danish standard, it might be good to make it a European standard, not only to export ideas, but also in a kind of defense. Your idea becomes stronger and stronger and well maybe in Europe some people are making another standard and we have to lose our standards”. But it was the Danish who pushed the B.T and then the T.C meeting⁴⁹¹.

La stratégie d'anticipation danoise, qui mêle des intérêts professionnels et gouvernementaux, s'avère d'une efficacité limitée. D'autres pays s'engagent dès la deuxième réunion dans la normalisation afin d'éviter des positions contraires aux États (nous y reviendrons en détails plus loin). La construction de la norme passe nécessairement par des négociations dans les institutions de la normalisation qui, d'une part, renvoie directement à des intérêts intergouvernementaux et, d'autre part, reposent sur la confrontation des différents acteurs

⁴⁹⁰ Danish Standard, 1991, Technical prevention of Burglary criminality, DS/R470.

⁴⁹¹ Van Soomeren, P., Entretien, février 2010. Pour comprendre l'ampleur du projet danois, il faut noter que durant la décennie 1990, le *Technical prevention of burglary criminality* est un projet de standardisation parmi six autres : « Crime preventive lighting ; Technical prevention of violence and vandalism ; Safety and data criminality ; Technical prevention of criminality on construction sites ; Technical prevention of criminality in shopping centres and town concentrations ; Technical prevention of criminality related to escape routes. »

susceptibles d'intervenir sur le marché auquel la norme est associée. La préoccupation première du CEN est de construire des normes qui créent un cadre propice à la circulation des biens sur un marché unique européen. En ce qui concerne la prévention du crime par l'urbanisme et la construction, de quel bien s'agit-il ? Le projet de normalisation n'a pas été initié par des professionnels du secteur de l'immobilier pour qui la norme constituerait un enjeu afin de spécifier des seuils et des performances de sécurité de leurs équipements mis sur le marché. Ce projet n'est pas non plus une initiative des industriels du bâtiment et de la sécurité qui proposeraient de construire une norme alors que d'autres normes existent déjà, dans un contexte où les standards de sécurité produits par le marché européen ne permettent pas un compromis technique et économique optimal. La norme qui nous intéresse ne correspond à aucun de ces deux cas de figure les plus répandus. Le technicien du CEN souligne, lors de la première rencontre, l'originalité du projet :

Technical Committees are mainly concerned with product standardization whilst Technical Committee 325 constitutes a new concept: service standardization. Mr. Muckle [le technicien du CEN] drew attention to the fact that the European Unification is a dynamic, though not necessarily linear process, and informed that a standards-collection is under development. He also emphasized the existence of geographical differences both in the building tradition and in mentality throughout Europe and advised the delegates to take account in their work. [...] In accordance with the new approach Directive 83/189 the Member States of Europe establish their need for standards, normally in cooperation with the EFTA countries, and bring forward their wishes to the European Commission which then prepares a Directive. CEN then acts on the mandate. The outlook is production of Harmonized (mandated) standards for building products and preparation of concepts for installation – and execution standards as well as for the standardization in the area of Qualification of Construction Enterprises, taking into account environmental aspects⁴⁹².

On comprend qu'il s'agit de normaliser un savoir pratique mobilisable par divers professionnels dans le secteur de la construction. La norme est donc étroitement liée à un *marché de l'expertise*⁴⁹³. Quelle forme prend le marché de l'expertise? Fonctionne-t-il comme les autres marchés de produits substituables ?⁴⁹⁴ Le Danemark lance les premiers éléments de définition du marché en proposant un *standard technique* qui renvoie donc à la production d'une expertise standardisée dont le destinataire (les institutions locales de prévention de la délinquance ou les maîtrises d'ouvrage) tend à considérer le problème de délinquance à régler comme un cas parmi d'autres d'une classe de problème régis par des règles et des solutions

⁴⁹² CEN/TC325, N10, *Ibid.*

⁴⁹³ Nos divers échanges par courriel avec les acteurs de la normalisation nous ont permis de comprendre que la communauté des spécialistes de la prévention du crime par l'urbanisme et l'architecture envisagent aisément la constitution d'un marché européen, dans un contexte où les marchés publics en matière de conception architecturale et de projet d'aménagement existent au niveau européen. Nous anticipons ici en parlant d'architecture et d'urbanisme, alors que dans le corps du texte, nous montrons qu'à cette phase de la normalisation, il s'agit encore d'ingénierie dans le secteur de la construction.

⁴⁹⁴ Pour une bonne illustration du débat en France sur l'économie des qualités, on peut consulter le dossier « La qualité », 2002, *Sociologie du Travail*, 44, 2, 255-287

techniques. Ainsi donc, les ingénieurs du Danemark conçoivent une offre impersonnelle d'expertise et une demande impersonnelle résultant pour l'essentiel du traitement de masse de dossiers simples, qui engendre par la seule pratique répétitive ou par la recherche d'efficacité, la simplification et la normalisation des pratiques. Cette situation correspond à celle des experts en prévention des risques incendie dans le bâtiment. Il s'agit de favoriser aussi bien l'interchangeabilité des producteurs d'expertise (ce sont des substituts puisqu'ils offrent le même service impersonnel) que le calcul d'une équivalence entre ceux qui détiennent des expertises différentes⁴⁹⁵.

La forme « label » pour un marché du conseil

Dès la première réunion, d'autres pays font savoir qu'ils envisagent différemment l'organisation du marché. Pour les Pays-Bas et le Royaume Uni, l'expertise dans le secteur de la prévention du crime apparaît trop incertaine pour faire l'objet d'un standard technique qui, tel qu'il est conçu par les ingénieurs danois, convient à une situation de production industrielle. Ces deux pays conçoivent plutôt l'expertise en matière de prévention technique du crime comme une relation de conseil. La forme label est alors évoquée en référence aux expériences britanniques (le Secured by design) et néerlandaises (le Police label Safe Housing)⁴⁹⁶. Retenons le cas néerlandais à travers le courrier envoyé aux membres du Bureau technique par la « Police Force Holland Midden » qui revient longuement sur le principe du label. Le policier néerlandais introduit son propos en rappelant la philosophie générale de la démarche. On sort du secteur de l'ingénierie du bâtiment pour aller vers celui de l'architecture et de l'urbanisme :

In the Netherlands it is apparent that amongst councils, housing corporations, project developers, town planners and architects there is an increasing tendency to take the theme of the built environment and prevention of crime more and more seriously. Scientific studies have shown the relationship between the characteristics of the special environment and the social safety. Prevention of crime in the housing and community environment should actually be as self evident as fire prevention. Preventive measures, whilst not offering guarantees for optimal safety, do at least set up “barriers”. Fire prevention, after all, does not prevent all fires, but limits the number⁴⁹⁷.

⁴⁹⁵ Nous nous inspirons ici de l'analyse de Karpik sur le marché des avocats, Karpik, L., 1989, « L'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, 30, 2, 187-210.

⁴⁹⁶ Lancé en 1989, le *Secured by design* est une initiative de la police britannique qui met en pratique les principes du *designing out crime* développés par Ronald Clarke et ses collaborateurs dans leur laboratoire. Inspiré directement de la pratique britannique, le label néerlandais « *Police quality certificate* » « *Veilig Wonen* » est apparu en 1992 dans le cadre d'une expérimentation dans le district du *Middle Holland*.

⁴⁹⁷ *Police Quality Certificate* « *Veilig Vonen* », Courrier de la Police *Force Holland Midden* intégré comme pièce au *Report of first meeting of BT/WG85*, (CEN/BTWG85, CORR-N4).

L’analogie à la prévention du risque incendie sert moins à invoquer une logique de prévention industrielle où l’on garantit avec un certain degré de certitude l’efficacité des moyens mis en œuvre qu’à souligner l’inéluctable incertitude liée à la singularité des situations d’expertise. En quoi la forme label serait-elle plus propice à organiser cette singularité des situations de conseil⁴⁹⁸? En règle général, le conseil est un processus dont le résultat ne préexiste pas à la demande du destinataire, sinon le destinataire n’aurait pas besoin de conseil ! Ce qui signifie que le destinataire va devoir s’engager vis-à-vis d’un prestataire de conseil avant que la prestation ne soit réalisée, c’est-à-dire avant qu’il puisse évaluer la *qualité* des préconisations faites en matière de prévention, puisque celle-ci ne pourra être évaluée qu’une fois la construction réalisée. Reste à expliquer en quoi le marché du conseil est un marché de la qualité. Pour les économistes, le décalage temporel entre l’engagement de la transaction destinataire/prestataire et la réalisation de « l’objet » de cette transaction crée une situation d’incertitude qui est constitutive des formes de construction de tous les marchés. Mais cette incertitude est particulièrement accusée pour les activités de conseil dans lesquelles il est extrêmement difficile de parvenir à une normalisation totale des méthodes, des moyens et des processus, et donc d’avoir une prédictibilité assurée de la qualité du résultat⁴⁹⁹. Le destinataire de l’étude de prévention se trouve somme toute dans l’obligation de faire confiance au prestataire. Comment remédier à cette situation d’incertitude dans laquelle se trouve la maîtrise d’ouvrage pour choisir un prestataire⁵⁰⁰? Comment choisir un prestataire dans ce contexte où l’étude ne peut se contenter d’apporter des solutions standards ? Nous l’avons vu plus haut, la coordination dans ce type de marché de la qualité s’opère grâce à ce que Karpik appelle des « dispositifs de confiance » qui fonctionnent comme des garants. Dans le marché du conseil, le label est ce dispositif qui autorise que se noue une transaction entre la maîtrise d’ouvrage et le prestataire de l’étude⁵⁰¹. On le voit, le format de la norme joue un rôle important dans le statut qu’elle attribue à l’expertise en matière de prévention dans un projet d’architecture ou d’urbanisme.

Bien que les membres du Bureau technique perçoivent les différences de forme entre le standard danois et les labels britanniques et néerlandais, ils envisagent difficilement ce

⁴⁹⁸ May N., 2000, « Production des services et relation de service : quelques perspectives d’analyse », *Cahiers du Ramau*, 1, 59-83.

⁴⁹⁹ C’est le cas de toutes les prestations intellectuelles. Gadrey, J., 1992, *Manager le conseil. Stratégies et relations des consultants et de leurs clients*, Paris, Ediscience International. Sauviat, C., 1994, « Le conseil : un “marché-réseau” singulier », dans De Bandt, J., Gadrey, J., 1994, *Relations de service, marchés de services*, Paris, Editions du CNRS.

⁵⁰⁰ En matière d’architecture et d’urbanisme, la maîtrise d’ouvrage fonctionne par appels d’offre. Il est bien connu que le prix en est rarement le seul critère de jugement. On comprend aisément qu’il en soit de même pour départager deux prestations d’expertise en matière de prévention du crime par l’architecture et l’urbanisme.

⁵⁰¹ Adopter la forme label dans ce cas ne va pas sans poser de problèmes spécifiques au marché du conseil : sur quels éléments la labellisation peut-elle se fonder ? Cette question est beaucoup trop complexe pour être posée lors des deux premières réunions du Bureau technique. Pour y répondre, il faudrait que les normalisateurs puissent être capables de distinguer les formes d’engagement (de résultats ou de moyens) et les degrés de tangibilité propres à l’activité de conseil en prévention du crime par l’urbanisme et l’architecture (importance des moyens matériels engagés dans la production du conseil et de la matérialité du support).

qu'elles véhiculent de manière implicite. Pourtant, comme nous venons de le montrer, les deux types de normes (standard et label) n'ont pas le même impact sur l'organisation du marché de l'expertise. Les normalisateurs ne s'attardent pas trop longtemps sur cette opposition. À l'issue des deux premières réunions, après avoir constaté que sur le fond les approches présentent de nombreuses similitudes, ils souhaitent développer, à partir des documents existants en Europe, une formalisation du travail de l'expert qui serait de l'ordre de la standardisation, mais différente de celle de l'industrie. La normalisation devient un outil de médiation dans une économie des qualités qui repose sur la singularité des espaces urbains dans toute l'Europe.

La qualification de l'urbain

Dans le même temps, se joue la question de la qualification du cadre bâti des villes par la norme. La normalisation de la prévention technique du crime passe nécessairement par une qualification de l'environnement urbain des villes européennes.

La normalisation du bâtiment

Nous l'avons vu plus haut, lorsque les danois prennent l'initiative de la normalisation, ils proposent un standard qui porte sur la prévention du cambriolage dans l'habitat. Le document qui sert de référence, d'une centaine de pages,⁵⁰² décrit des mesures techniques et des exigences (*requirements*) de sécurité en fonction d'une classification bâimentaire (*low, medium and high security categories*). Le document propose de définir les mesures de sécurité en fonction de onze « facteurs de risque » codifiés :

The area's general criminal strain level; the estate's/ firm's attraction to criminals; accessibility to the area; the area's traffic density during day and night; utilization pattern of the estate; stored materials' attraction to criminals; the estate's/firm's vulnerability to the effects of burglary/vandalism; access – and lighting conditions from the outside; poor observation possibility from the outside; reaction time from police/security firm; easy access to tools and other aids⁵⁰³.

Sur la base de l'estimation de ces facteurs de risques, le concepteur peut décider d'intervenir sur une série de composantes comme l'organisation spatiale du bâtiment (coursive, circulation verticale, paliers), les interconnexions des sorties (placement des barrières et distribution des

⁵⁰² Danish standard, *ibid*. Le cœur du document est composé de 9 parties : « 1-Requirement for doors and gates in the shell; 2-Requirement for windows and panes in the shell; 3-Requirement for granting in the shell; 4-Requirement for other construction members (Wall, roof, floor divisions, etc.); 5-Requirements for locking and key system; 6-Requirement for access control systems; 7-Requirements for automatic intrusion detection systems; 8-Crime prevention lighting; 9-Combined security measures ».

⁵⁰³ Il est difficile de dire s'il s'agit de facteurs de risque testés systématiquement par des travaux de modélisation statistique du risque de victimation.

dispositifs de détection des intrusions), la conception des portes, des façades et des fenêtres, les procédures administratives de maintenance, etc. Il s'agit d'un mode de raisonnement assez classique dans le secteur de la construction. En effet, dans les normes de dimensionnent des structures en béton armé, par exemple, on définit de la même manière des niveaux de sécurité et des facteurs de risque (milieu maritime pour l'agressivité du sel sur les structures, haute montagne pour le poids de la neige et des indications en termes d'agencement des barres de fer dans le béton, etc.). C'est somme toute une norme d'ingénieur assez banale pour la construction des bâtiments.

Area planning

Lors de la deuxième réunion, la portée de la normalisation s'élargit, mais on parvient encore difficilement à imaginer une norme dont l'objet dépasse le niveau bâimentaire. La deuxième réunion est l'occasion de spécifier l'écriture de différents document normatifs en fonction des trois types de bâtiment : *dwellings, shops and offices* et *warehouses*. Chacun de ces types de bâtiment est présenté comme un *work item*. On projette un quatrième item autour de la notion de *district planning* ou bien d'*area planning*. On ne sait pas encore comment on pourrait le nommer. C'est sans aucun doute les autres documents de référence, les labels britanniques et néerlandais, qui orientent vers cette dimension. Ces documents sont aussi tournés vers le bâtiment, mais ils intègrent l'environnement des immeubles. Notons tout de même que le flou demeure. On lit dans les comptes rendus de la seconde réunion qu'on envisage d'intégrer les *Town Planners* à la démarche mais rien ne précise la dimension urbanistique envisagée⁵⁰⁴. On trouve dans le titre qui qualifie le Bureau technique, *Technical Prevention of crime – Building and Planning Measures*, la notion de *planning* mais pas celle d'*Urban*. Le mot *planning* peut tout aussi bien renvoyer à l'idée plus générale d'une procédure analytique qui implique le futur tel qu'on le conçoit dans le monde industriel. Au mieux, si l'on suit de plus prêt les documents présentés par les danois, les néerlandais et les britanniques, le planning renvoie à l'activité urbanistique dans sa capacité à sécuriser les équipements en intervenant sur l'agencement de l'environnement immédiat des bâtiments. On reste à l'échelle de l'équipement. Ce qui explique qu'il est encore essentiellement question, dans les échanges du bureau technique, de *design* et de *housing*. On le constate à travers les principes sur lesquels les normalisateurs se mettent d'accord à l'issue de la réunion

- 1 - It is possible to enhance safety by means of design;
- 2 - It is sought to have the standards as operational and pragmatic as possible;
- 3 - It is aimed at some sort of clarification or rating of housing, however at different levels in Europe⁵⁰⁵.

⁵⁰⁴ CEN/ BTWG85, Report of the second meeting of BT/WG85, 1994/09/29.

⁵⁰⁵ *Ibid.*

De l'architecture à l'urbanisme

Il faudra attendre la troisième réunion pour que le projet de normalisation se précise. Dans un premier temps, on demande aux experts de la normalisation d'expliquer ce qu'est la normalisation européenne. C'est l'occasion de rappeler qu'une norme en bonne et due forme doit porter sur un objet clairement identifiable. C'est pourquoi les techniciens du CEN commencent par inscrire le projet dans un secteur d'activité codifié par les agences de normalisation: les techniques du bâtiment. Puis, ils présentent les statistiques et les enjeux de la normalisation dans ce secteur tout en soulignant la spécificité du CEN/TC 325 :

A graphic showed that within the building field there are at present approximately 260 active TCs. Their work programmes amount to around 9000 work items yielding 700 adopted standards per year. These TCs are mainly concerned with product standardization whilst TC 325 constitutes a new concept: service standardization⁵⁰⁶.

Cette unique référence aux techniques du bâtiment n'empêche pas les normalisateurs de discuter, le jour de la troisième réunion, du quatrième work item que l'on appelle désormais urban planning. Un document nouveau sert de référence à la discussion autour de ce quatrième item. Il s'agit d'un document danois, the Technical Prevention Of Violence and Vandalism. Sans doute n'avait-il pas été évoqué jusqu'à présent car il ne s'agit ni d'un standard, ni même d'un label mais d'un simple guide de recommandation, beaucoup trop vague pour correspondre aux documents que diffuse le CEN pour organiser le marché européen. Le domaine d'application du document est défini de la manière suivante :

The recommendations primarily cover new construction and new landscaping, but can also be used in relation to urban renewal, reconstruction and building additions, changes to outdoor living areas, traffic system redesign and large scale refurbishment of fittings and fixtures in public and common areas⁵⁰⁷.

Le document danois s'intéresse à l'urbanisme, mais notons qu'il n'est pas indiqué dans le titre du document qu'il s'agit de prévenir le crime par l'urbanisme. Il s'agit d'une norme sur la prévention de la violence et du vandalisme. De plus, toujours dans cette perspective pour nous de souligner que l'urbanisme reste un objet flou pour les normalisateurs, notons que la norme intervient à une échelle relativement restreinte d'aménagement. Son plan est divisé en fonction de trois types de localités : les écoles, les zones résidentielles et les centres villes. L'analyse spatiale porte essentiellement en termes de localisation des bâtiments et de leur relation à la rue. Dans la partie sur les centres urbains, rien n'est dit sur la dimension et la topologie des trames viaires, mais des recommandations sont avancées en matière

⁵⁰⁶ CEN/TC325, N10, *op. cit.*

⁵⁰⁷ Danish Standard, 1990, Technical prevention of violence and vandalism, DS/R470.

d'organisation de l'espace urbain autour de celles-ci⁵⁰⁸. Par exemple, il est évoqué comment distribuer de manière équilibrée les commerces, les bureaux et les logements dans les espaces centraux afin d'assurer la surveillance et l'animation. Le guide danois sur la prévention de la violence et du vandalisme n'est pas la seule explication de cette volonté d'envisager la normalisation à l'échelle de l'aménagement urbain. Il semble qu'il ait fallu aussi que les normalisateurs prennent conscience de la diversité des types d'équipements à normaliser pour envisager l'écriture d'une norme plus générale qui chapeaute et coordonne les multiples documents :

And then they told me later, then you make a kind of division. Ok what are we going to do, and then you make your working groups, and then I think it was the Danish who said well we run the TC, the umbrella. And then the British said well we already have a standard on burglary and housing dwellings, so we do, we make a standard on housing, what type of buildings, we can look at shops and offices etc., so you have a whole series on building types. And then the Dutch said ok, we'll do a working group on urban planning⁵⁰⁹.

C'est donc au moment de la constitution des axes thématiques qui cadreront l'organisation du travail que l'urbanisme est entré dans le domaine d'application de la norme. Voici comment, à l'issue de la troisième réunion, est défini les domaines d'application des normes sur l'urbanisme et les bâtiments individuels :

Groupe de Travail 2 : L'urbanisation

Domaine d'application : préparation d'un concept standard (pour présenter à TC 325) laquelle spécifie les méthodes d'évaluation (les principes communs de design) et les exigences de planification urbaines pour les environnements nouveaux et existants afin de minimaliser la possibilité et la peur du crime.

Groupe de Travail 3 : Les bâtiments individuels (inclus les emplacements semi-privés)

Domaine d'application : préparation d'un concept standard (pour présenter à TC 325) laquelle spécifie les méthodes d'évaluation (les principes communs de design) et les exigences de design et de redesign des bâtiments individuels nouveaux et existants afin de minimaliser la possibilité et la peur du crime⁵¹⁰.

C'est la procédure même de faire entrer l'urbanisme dans les nomenclatures d'écriture de la normalisation qui crée cette similitude entre l' « urbanisation » et la construction bâimentaire. On peut dire que la logique propre à la normalisation - la nécessité de faire tenir la norme dans un secteur d'activité - suppose que ce qui *vaut* pour la construction *vaut* pour

⁵⁰⁸ Nous ne rentrons pas dans les détails du document, qui est très pauvre sur le contenu. Plus loin, nous proposerons une analyse approfondie des préconisations urbanistiques de la norme. C'est la question des échelles qui nous intéresse ici.

⁵⁰⁹ Van Soomeren, P., Entretien, février 2010.

⁵¹⁰ CEN/TC325, N11 F, Résolutions de la première réunion du CEN/TC 325, 1996/03/05.

l'urbanisme et que, dans l'absolu, l'urbain, comme les produits de la construction, est une entité qui relève de la sphère marchande.

Ainsi, pour les normalisateurs, l'urbanisme apparaît comme une évidence commune qui s'inscrit dans la continuité de la dimension architecturale⁵¹¹. Pourtant le passage d'une échelle à une autre soulève une question simple : le raisonnement de la norme à l'échelle de l'architecture fonctionne-t-il à l'échelle de l'urbanisme? Le passage de l'architecture à l'urbanisme suppose que l'un et l'autre soient régis par une dynamique similaire pour les normalisateurs. Lorsque ces derniers marquent la différence entre ce qui relève de la construction et de l'urbanisme, ils ramènent la question du passage de l'un à l'autre à un changement d'échelle. Les normalisateurs envisagent dès le départ de rapprocher les deux groupes de travail (celui sur la construction et celui sur l'urbanisme) afin qu'ils puissent évaluer ensemble dans quelle mesure ces niveaux d'échelle sont distincts et coalescents, et dans le cas où ils sont distincts de déterminer quel type de relation les lie.

Mais il est difficile d'aller plus loin car, cette première réunion du comité n'a pas vocation à soulever un débat théorique sur les jeux d'échelle entre urbanisme et architecture. C'est pourquoi, à cette étape de la normalisation, il est difficile de savoir si la transposition de l'architecture à l'urbanisme se fait par homologie ou analogie dans l'esprit des normalisateurs. Pourtant cette question est d'une très grande importance pour la question des liens entre ville et sécurité. Poser cette question impliquerait de s'interroger directement sur la relation ville-architecture. Il s'agit d'une réflexion « classique » en urbanisme et architecture. La norme peut-elle renvoyer à une ville avec ses limites, ses portes - la ville fermée ou la ville d'autrefois avec ses remparts - qui peut se penser en homologie à une architecture. Dans ce cas la sécurité se traduit dans une réflexion sur le dehors et le dedans de la ville qui peut fonctionner comme un grand bâtiment aux contours nets, isolé d'un extérieur hostile. Mais on peut aussi envisager l'agencement des différents équipements (logements, bureaux, centres commerciaux, etc. qui font l'objet d'une normalisation spécifique) comme l'organisation d'un espace scénique et cinétique, accompagnant des déplacements dont les objectifs sont polyvalents, donc partiellement indéterminés. Ce qu'il conviendrait à dire qu'ils raisonnent par analogie.

⁵¹¹ Notons la création de trois groupes de travail. Le WG1 doit établir la norme de définition. Il fixe des terminologies, de façon à construire le langage commun et le socle de conventions à partir duquel les échanges techniques sont possibles. Le WG2 a la responsabilité de préparer un concept standard (pour le présenter au TC325) qui puisse spécifier les méthodes d'évaluation (les principes communs de *design*) et les exigences de planification urbaine pour les environnements nouveaux et existants afin de minimiser la possibilité et la peur du crime. Le WG3, qui est chargé de la conception des bâtiments, définit une logique identique à celle du WG2. Tout se passe comme si le raisonnement urbanistique pouvait mobiliser les mêmes modalités de raisonnement que celles déployées à l'échelle du bâtiment. Les seuls documents à disposition sont tournés vers la conception architecturale et ne dépassent pas l'échelle du bâtiment et de son environnement immédiat. Il est explicitement indiqué que le WG2 et le WG3 doivent être reliés à d'autres comités techniques de normalisation : CEN/TC 33 au sujet des portes, fenêtres, fermetures et quincailleries de bâtiment ; CEN/TC129 pour le verre dans la construction ; CEN/TC169 à propos de l'éclairage ; CEN/TC315 concernant les installations pour spectateurs ; et CLC/TC79 pour les systèmes d'alarme.

Les équipements intellectuels à disposition des normalisateurs

S'il n'est pas possible de savoir comment les normalisateurs *raisonnent*, on peut au moins essayer d'expliquer les équipements intellectuels qu'ils ont à disposition. Le meilleur moyen d'en rendre compte est de revenir sur les experts en architecture et urbanisme présent ce jour-là. Nous nous arrêterons d'abord sur un architecte et urbaniste danois, Bo Grönlund, puis dans un second temps, sur le géographe Paul van Soomeren, tous les deux venus présenter ce jour-là de manière générale comment intégrer la prévention du crime dans les projets d'aménagement urbain.

Bo Grönlund : architecte danois

Né en 1942 à Malmö en Suède, Bo Grönlund est diplômé d'architecture de l'Université de Chalmers. Il a fait l'essentiel de sa carrière à l'école d'architecture de Copenhague (Royal Academy of Fine Arts, School of Architecture) comme professeur en urbanisme, et plus spécifiquement en « théorie urbaine ». Dans le même temps, il développe son propre cabinet privé de conseil en urbanisme et aménagement. Voilà comment il présente ces deux principales activités sur son CV :

Teaching and research especially on urbanity and design of new urban districts in North Western Europe in the information age. [...] Own consultancy firm, working with issues of pleasant, safe and exciting cities⁵¹².

Grönlund se présente lui-même comme un théoricien de l'urbanisme et de l'aménagement. En effet, en 1993, il publie un article, *Life and Complexity in Urban Space*⁵¹³, dans la revue danoise de recherche architecturale, dans lequel il développe une réflexion philosophique et technique – politique, donc – sur l'urbanisme moderne et la rue. Attardons-nous sur ce texte dans lequel l'auteur s'approprie de nombreuses critiques de l'« urbanisme moderne » et retraduit concepts et notions de sciences sociales pour imaginer une théorie de la conception en urbanisme.

Dans son article d'un peu plus de douze milles mots, Grönlund met au centre de son analyse la « rue ». Selon lui, la rue aurait été définitivement tuée en 1933, à Athènes, lors de la conférence internationale des architectes modernes. En effet, il explique que la rue, entendue comme une route urbanisée qui fait la ville, a été condamnée dans la *Charte d'Athènes*

⁵¹² Curriculum vitae de Bo Grönlund récupéré dans les archives de l'AFNOR.

⁵¹³ Grönlund, B., 1993, "Life and Complexity in Urban Space", *Artikkeli, Nordisk Arkitekturforskning*, 4, 49-70, article consultable sur le site personnel de l'auteur :

http://hjem.get2net.dk/gronlund/Life_and_complexity.html.

lorsque celle-ci a préconisé une différenciation des rues selon leur destination (les rues d'habitation, les rues de promenade, les rues de transit, les voies maîtresse). Dans ce contexte, ce n'est plus la rue qui s'impose à la ville selon Grönlund, mais c'est l'automobile puante, bruyante et tuante qui demande à la ville de se soumettre et de s'adapter à ses exigences techniques de circulation. Là, Grönlund compare un point de la charte d'Athènes sur la circulation automobile avec un extrait de la norme danoise sur la prévention de la violence et du vandalisme :

The Athens Charter of CIAM, 1933 (Quote): “Confronted with mechanised speeds, the street network seems irrational, lacking in precision, in adaptability, in diversity, and in conformity... The width of streets is inadequate... The distances between street intersections are too short... The city block, a direct by-product of the street system... this system of building... has long ceased to correspond to any need... Traffic channels must be classified according to type and constructed in terms of the vehicles and speeds they are intended to accommodate... The pedestrian must be able to follow other paths than the automobile network. This would constitute a fundamental reform in the pattern of city traffic. None would be more judicious, and none would open a fresher and more fertile era in urbanism”.

Compare this quote to the 1990s demand for city safety (Bo Grönlund et al: Technical prevention of violence and vandalism, DS-recommendation DS/R 470, 1991. - Quote): “Different kinds of traffic ought to be concentrated on adjacent parallel tracks in such a way that motorists, bicyclists and pedestrians will use traffic routes together and in such a way that they can have visual contact with each other... Dwellings, utilities and places of work in urban areas ought to be accessible along streets, roads and paths closely surrounded by buildings in use. There must be at least one connection of this kind from bus stops or other stops for public transport to the dwelling, utility or place of work. Windowless basements ought to be avoided”⁵¹⁴.

Grönlund est l'un des auteurs de la norme danoise sur la prévention de la violence et du vandalisme. Ainsi, la norme s'inscrit dans cette perspective, devenue assez banale aujourd'hui, de libérer la ville de la tyrannie de l'automobile. Il faut se réapproprier tous les lieux de la ville nous dit Grönlund. La rue que les modernes avaient condamnée est un formidable facteur d'urbanité collective (*urbanity*). Elle doit être pensée dans toute sa complexité (*street complexitees*) en articulant les divers modes de circulation (marche à pied, vélo, automobile, etc.) et non en les juxtaposant. Dans son article, comme dans la norme, la rue, avec ses boutiques en rez-de-chaussée, son mobilier urbain, son éclairage public, son téléguidage, est présentée comme ce qu'il y a de mieux pour assurer les rencontres et les échanges de toute nature. Comme de nombreux urbanistes, Grönlund est lecteur de Jane Jacobs qu'il cite dans l'article⁵¹⁵. En 1961, la journaliste canadienne dans son enquête Déclin et survie des grandes villes américaines plaide pour des objectifs très simples dans

⁵¹⁴ Ibid.

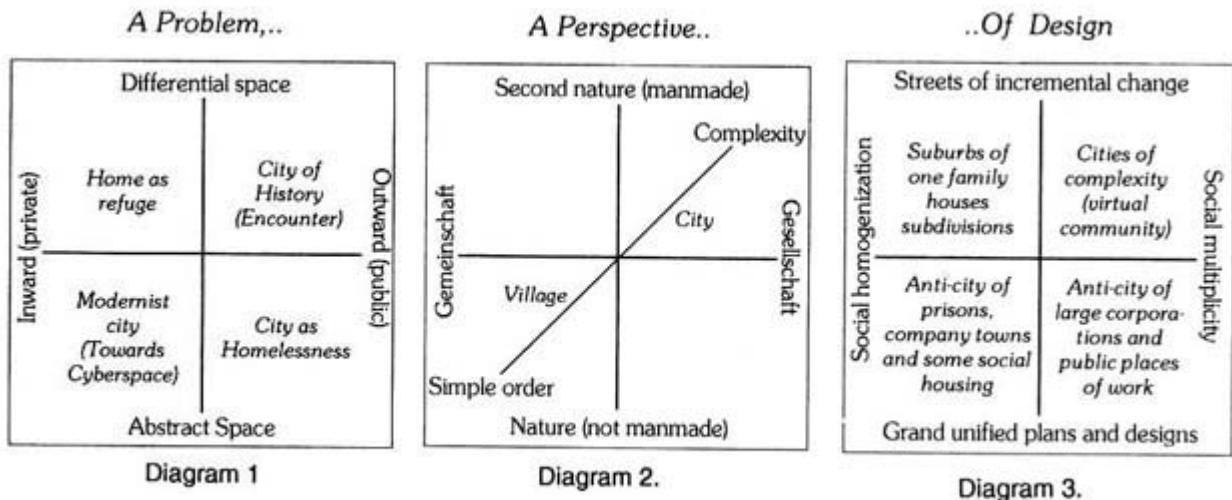
⁵¹⁵ Jacobs, J., 1961, *The Death and Life of Great American Cities - The Failure of Town Planning*, Penguin Books, Harmondsworth.

l'aménagement des villes, en essayant d'assurer la sécurité dans la rue, en définissant clairement le domaine public et le séparant physiquement de ce qui ne l'est pas, de façon à ce que les zones surveillées soit bien délimitées. Il faut faire en sorte que l'espace public se trouve aussi constamment que possible sous la surveillance de regards aussi nombreux que possible. C'est injonction est au cœur des préconisations de la norme danoise qui invite les urbanistes et les architectes à concevoir des rues animées.

Jane Jacobs n'est qu'une référence parmi tant d'autres. Bo Grönlund mobilise une quantité importante d'auteurs, qui font souvent référence, depuis la fin des années 1960, dans de nombreux pays de l'Europe dans le monde de l'urbanisme et de l'architecture : Alexander, Benjamin, Castells, Le Corbusier, Freud, Habermas, Hillier, Jacobs, Lefebvre, Marx, Mumford, rapport, Rossi, Sennett, Simmel, Tönnies, etc.

Inutile de revenir sur chacun de ces auteurs. Ce qui nous intéresse est plutôt de savoir ce que Grönlund propose à partir d'eux pour faire la ville. L'article de Grönlund est composé en trois parties centrales. Dans la première, il s'appuie sur Sennett et Lefebvre pour poser le problème que la ville des modernes nous aurait légué. Il emprunte à Lefebvre deux concepts importants d'analyse des modes de la production urbaine : l'« espace abstrait » associé à l'espace d'accumulation et l' « espace différentiel », mosaïque, constitué de lieux différents. Chez Sennett, il reprend la dichotomie espace public/espace privé.

Il dessine un premier diagramme (voir schéma ci-dessous), avec en abscisse un axe public/privé et en ordonné, un axe espace abstrait/espace différentiel, qui lui permet de poser en des termes général le problème de la rue dans la ville moderne contemporaine qu'il situe sur les deux quadrants du bas : le quadrant « modernist city » renvoie à la ville capitaliste, « anti-spatiale », dont la vie est repliée sur l'espace privé et le quadrant « *city of homelessness* », renvoie à cette ville sans vie publique, dans laquelle on se soucie guère de l'autre – les seuls formes d'« habité » qu'on y trouve étant celles des sans-abri, les laissés pour compte de la modernité.



Les trois diagrammes schématisant les trois parties de l'article de Grönlund.

Puis, il dessine un deuxième diagramme qui lui permet de développer une réflexion sur le rôle de la complexité urbaine, entendu dans un sens « social » et « physique ». Là, il emprunte au sociologue Allemand Ferdinand Tonnies, les deux catégories sociologiques, *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*, pour désigner deux types d'associations d'humains. La *Gemeinschaft*, signifiant *communauté*, représente une communauté privilégiant la prépondérance du tout, alors que la *Gesellschaft*, signifiant *société*, représente une association d'individus. C'est à partir de ces deux notions qu'il définit la complexité de la ville :

The social complexity of the city must basically be understood as *Gesellschaft*, not as a collection of *Gemeinschaft*. This is not easy to do right away, as urban planning in the 20 century has focused so heavily on the promotion of *Gemeinschaft* through the construction of family dwellings and neighbourhood units. Social complexity cannot be fought by making the city less complex though, as this will reduce outward activity and increase personal psychological problems. Lack of outward complexity will also hit the weakest groups hardest, because they will be left with the worst parts of abstract space.

The physical complexity of the city, first of all has to be seen as a street phenomenon. Streets are at the same time the general ordering structure of the city and the kind of space where urban encounters can take place on a wide scale in everyday life. Physically complex urban space in the form of urban streets increases outwardness: private services as well as out-ward oriented do-it-yourself activities, the meeting of strangers, coincidence of trajectories, etc. Urban streets of this kind, that at the same time contain the possibilities of incremental change, further the creative aspects of *Gesellschaft*, while abstract space or physical complexity understood wrongly will further the destructive aspects of *Gesellschaft* (alienation, crime, etc.)⁵¹⁶.

⁵¹⁶ Grönlund, B., *ibid.*

Après avoir posé le problème, puis ouvert une perspective pour l'action en proposant de prendre à bras le corps la complexité de la ville, Grönlund propose de montrer comment on pourrait arriver à une approche intégrée de la complexité dans la théorie et la pratique de la conception urbaine en plaçant sur un axe deux pratiques opposées : d'un côté, le « *Grand Unified Plans and Designs* » qui renvoie à ce qu'on pourrait appeler en français une procédure de planification, c'est-à-dire une méthode de conception qui ambitionne d'organiser et de prévoir l'ensemble des composantes de l'évolution des villes ; de l'autre côté, le « *Street of incremental change* », un procédure génératrice de l'espace, qui devient une démarche et non plus une procédure, à travers une reconnaissance de ce qui existe déjà et une prise en compte des mouvements et du flux de la rue. Sur un axe horizontal, il place aux deux extrémités les notions opposées d'homogénéité et de multiplicité sociale. La complexité de la ville c'est la diversité sociale, car toutes les forces en présence, nous dit-il, dans la production de la ville contemporaine, semblent vouloir aller dans le sens inverse. En d'autres termes, Grönlund pose le problème de la ségrégation spatiale et sociale comme le problème clé de la complexité⁵¹⁷.

En résumé, on peut dire simplement que Bo Grönlund est un urbaniste de son temps qui a largement intégré dans sa pratique les critiques sociale et artiste des années 1960-1970⁵¹⁸. Et on peut faire l'hypothèse, sans craindre de se tromper, qu'il n'envisage pas la norme danoise, qui sous-tend le projet de norme européenne sur la prévention de la malveillance par l'urbanisme, dans la perspective simpliste d'adapter l'urbanisme aux logiques de l'industrie de la construction. Il s'inscrit plutôt, comme de nombreux architectes-urbanistes européens, dans cette perspective d'un urbanisme du projet urbain. En effet, cette manière de poser le problème et d'envisager la perspective de refaire la ville sur la ville en tenant compte de toute sa complexité est sensiblement identique dans tous les pays d'Europe depuis le milieu des années 1990. Mais il faut noter qu'il existe des spécificités à chaque pays, notamment sur le plan l'articulation entre approche scientifique et démarche empirique dans les méthodes de conception⁵¹⁹. Grönlund, envisage la recherche de méthode de conception dans la perspective des travaux de Bill Hillier sur les logiques sociales de l'espace.⁵²⁰ Il invite en effet dans la conclusion de son article à développer des outils pour aider les architectes à projeter les impacts sociaux de l'organisation spatiale de leurs bâtiments en mettant en lumière la traduction spatiale des relations sociales. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre

⁵¹⁷ Soulignons un élément important de l'article de Grönlund du point de vue de la sécurité. Pour lui, il est possible, à travers une politique d'aménagement, d'éviter, dans certains contextes, la formation de groupes de personnes qui, dans certaines parties de la ville, entretiennent entre elles des relations plus ou moins exclusives, en fonction de divers critères (travail, ethnicité, etc.). Grönlund fait comprendre dans l'article que la question de la division sociale et spatiale de la ville, de la mixité des équipements et des pratiques de l'espace public est au cœur de plusieurs projets qu'il a menés.

⁵¹⁸ Boltanski, L., Chapiello, E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

⁵¹⁹ À notre connaissance, il n'existe pas de travaux qui analysent en détail les différences de cultures professionnelles et de méthodes de conception en Europe. Patrizia Ingallina dans la conclusion de son manuel sur le projet urbain ouvre quelques perspectives de recherche en décrivant les méthodes de conception en France, en Italie et en Grande-Bretagne. Ingallina, P., 2001, *Le projet Urbain*, Paris, Puf.

⁵²⁰ Hillier B., Hanson J., 1984, *The Social Logic of Space*, Cambridge University Press.

l'investissement de Grönlund dans le projet de normalisation. Pour comprendre plus spécifiquement le statut de la prévention situationnelle dans cette manière concevoir l'aménagement, il faut s'arrêter maintenant sur Paul van Soomeren.

Paul van Soomeren : expert pragmatiste

Né en 1952 aux Pays-Bas, Paul van Soomeren a suivi une double formation de géographie sociale et d'aménagement et d'urbanisme à l'université d'Amsterdam. Entre 1974 et 1980, il prépare sa thèse de doctorat sur la distribution spatiale du crime en s'inspirant en grande partie des recherches de la tradition sociologique de Chicago, notamment des travaux de Shaw et Mc Kay sur la désorganisation sociale⁵²¹. Formé également à l'aménagement et à l'urbanisme, il est un fin lecteur de Jane Jacobs⁵²², il connaît bien les ouvrages d'Oscar Newman sur l'espace défendable⁵²³, et ceux de la criminologie environnementale⁵²⁴ et de la prévention situationnelle (Ronald Clarke) alors en plein essor en Amérique du nord et en Grande-Bretagne au moment de sa formation. C'est durant son passage au ministère de la Justice, alors chargé d'étude à l'Institut national de prévention de la criminalité, qu'il va rencontrer cette communauté de spécialistes et s'y joindre.

So social geography and urban planning are the two subjects I studied. After my studies, it was in the 80's, I started to work for the ministry of justice and the ministry of interior in the Netherlands and we worked on crime prevention. And because my background was in urban planning, one of the things I did was to combine urban planning and crime prevention. And already then there were a lot of people like Jacobs, Newman who was also in the Netherlands a lot, Jeffrey, you might have heard of him, he invented the word crime prevention through environmental design in his book, and they were all over in the Netherlands, so there was a big exchange between these people from the ministry of justice, to the Home Offices and to America. Oscar Newman also had a wife who was Dutch so he was over here to see her a lot, Jeffrey worked for the administration in the Netherlands, we had a lot of contact with people in the Home Office. So there were a lot of exchanges between the Anglo-Saxons and the Dutch fields. When I worked for about three years in the ministry of justice and the ministry of interior, it was the very early start of crime prevention. We were working, inventing a lot of things. That's why we had a lot of contact with the British who were more or less at the same stage. So we had a lot of International contact⁵²⁵.

⁵²¹ Shaw, C. R., McKay, H. D., 1942, *Juvenile Delinquency in Urban Areas*, Chicago, University of Chicago Press.

⁵²² *Op. cit.*

⁵²³ Newman, O., 1972, *Defensible Space*, New York, Macmillan.

⁵²⁴ Jeffery, C. Ray., 1971, *Crime Prevention Through Environmental Design*, Beverly Hills, CA, Sage Publications; Brantingham, P. J., Brantingham, P. L., 1991, *Environmental Criminology*, Prospect Heights, Illinois, Waveland Press.

⁵²⁵ Van Soomeren, P., Entretien, *ibid.*

Après cette période d'échanges intergouvernementaux, d'importations de concepts et d'innovation, Paul van Soomeren quitte le gouvernement pour créer son propre bureau d'études privé qu'il envisage comme un laboratoire de recherche et développement. Son passage par l'administration lui permet d'intégrer les savoirs criminologiques émergents et de se constituer un carnet d'adresses précieux (acteurs politiques, hauts fonctionnaires, etc.). Rapidement reconnu comme le spécialiste national de la prévention environnementale du crime, il obtient plusieurs contrats publics. À partir de 1984, son laboratoire commence à conduire de nombreuses études, notamment autour de l'habitat et de la sécurité. Van Soomeren est un passionné de science et de politique. Il distingue clairement la tradition intellectuelle idéaliste française et allemande du pragmatisme anglo-saxon. C'est évidemment cette dernière posture intellectuelle qu'il affectionne particulièrement. Paul van Soomeren s'intéresse aux faits et à la manière dont on les discute en situations d'expertise. Il revendique une approche empirique dans laquelle on n'interroge pas trop longuement des théories de la délinquance. Il faut sans cesse investir des pratiques innovantes d'étude – tout est toujours à faire – par des inventions, des quantifications, des investigations. L'enjeu est de parvenir à intéresser des commanditaires et à lier des individus et leurs problèmes, à condition de cadrer le désordre en de multiples situations qui tiennent :

PVS: When we have to do something about crime, and then we have to make a standard, which can be used by him and her and he and she. And in the standard we have to do something about crime. Well let's try and do it this way and in the end we can learn and see what's working. And that's an empirical, very British type of approach. Pragmatic. But it's a standard. We're not talking about grand theories.

BB: But the standard is a translation of theories.

PVS: Well that's a French approach... I would say "Fuck theory!" sometimes. "What is the use of theory?" But I shifted that way. We are very practical. But it is not theory driven. And that's the important thing. It's client driven. A group of people might come to our office and might say well we have this problem in our neighborhood and say "Help us". And then we start researching and say "Ok, you call this the problem". But the shopkeeper would say yeah there's a lot of noise in the neighborhood, but the shop-owners they have a completely different approach to the problem, so then we combine it and find a kind of consensus and say "Ok well this whole group of people, that's the problem, what can be done about it. We are extremely practical. Maybe too practical. We go there, we check it out. We're not talking about theory but if the people are happy or not. Is there less crime? You can sit and measure the number of burglaries so, you do something. And my only question was "Does it work?", "Does it solve the problem?": "No it doesn't work. Forget it! It doesn't work". So that's an extremely engineer orientated type of approach to social science. The Northern part of Europe has this type of engineer-like approach. So it's also very empirical. I always feel you go down to the facts and then you can have a discussion on it but first you check that out and go "Ok well I think this is the problem but let's make some changes" and... And most of the time the discussions are... I'd say most of the time, 80% of the time you do the wrong thing. Never mind. Do something, and keep on checking what's happening. And then you learn, and go "Ok the number of burglaries is still going up". "Ok let's try

another thing". Still going up? And then in the end you succeed and go ok now it's coming down. And you don't know why but it works. It's learning.

BB: But in France, the engineer reasoning like Le Corbusier is under the culturalist critic.

PVS: And they are right. We opened a bureau in Rotterdam in yesterday also. You might have heard the story of Rotterdam but the whole city was bombed by the Germans. So they made a new urban plan there after the war which is... Rather functional Le Corbusier type, not too big but... And it's not very well connected to the other parts of Rotterdam, there's a lack of culture, there are social problems... So you can look at culture in a kind of I would say, engineer type of approach. I would say well ok what are we talking about? What is culture? People go to the city centre, there is liveliness, there are things happening, weird things happening which surprise you, and etc... You can make a kind of definition of what you think culture is in that type of environment. It's a different approach but you can say well in this city it's a combination of various things there are operas, there are cultural establishments, there are people meeting, there are bars, etc... If you define it that way. I would say you can influence it also. And then again it's not... I don't know how to influence it, and you may say well don't do anything that's the best approach, which is often the case. But also it's a political church: don't do anything. But then you think and check. You can check. How many people are smiling here in the city centre? And if the number of people smiling is going down, you're doing something wrong! You can look at culture that way. You can look at social measure that way. I would say you can measure it, you can influence it, you can do something about. Culture is not something blocked. That's for religion but culture is not religion⁵²⁶.

Ce long extrait d'entretien condense la posture intellectuelle de van Soomeren que de nombreux sociologues français ne manqueraient pas de critiquer. Ils y verrraient la marque de ces élites intellectuelles converties aux vertus du marché au nom de l'efficacité. Nous aimions plutôt rendre compte de tout l'ingéniosité de van Soomeren, dans le sens de l'homme « génial » de Tarde, « cet individu dans lequel les multitudes de répétitions et d'imitations (ces orages sous un crâne), mènent si l'on ose dire, leur propre vie »⁵²⁷. Cette efficacité rhétorique, il la déploie surtout dans les arènes internationales en multipliant les conférences partout sur la planète (Sydney, San Francisco, Orlando, Santiago de Chile, Barcelone, Paris, Washington, etc.)⁵²⁸. Il présentera toujours la même communication, une synthèse, limpide, des recherches qui lient l'environnement à la délinquance. Voilà comment débute son intervention :

« L'environnement physique urbain et la réduction de l'insécurité urbaine »...Pour être franc, ce thème est aussi gigantesque et impressionnant que le Titanic, et nous savons tous ce qu'il est advenu de ce dernier. Nous pouvons néanmoins entrevoir une petite lueur d'espoir et d'optimisme au travers de la multitude de connaissances et de

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ Latour, B., Lepinay, V.A., 2008, *L'économie. Science des intérêts passionnés*, Paris, La Découverte.

⁵²⁸ En 1987, à Barcelone, dans le cadre de la conférence sur la réduction de l'insécurité organisée par le Conseil de l'Europe, van Soomeren donne la première de cette série de communications (identiques). Dix ans plus tard, il crée et devient président de l'*European Designing out Crime association (E-DOCA)* et *Director of the board* de l'*International Association for Crime prevention Through Environmental Design*.

moyens d'études dont nous disposons. Cette introduction générale sert de bref aperçu de certaines des principales sources d'étude et de connaissances. En effet, nous devons pouvoir tirer quelques leçons d'un tel choix de chercheurs éminents⁵²⁹.

Cette communication, publiée en plusieurs langues et actualisée dix ans plus tard, résume le monde de la recherche en sept écoles, chaque école se composant d'un groupe de chercheurs qui développent, à peu de choses près, le même point de vue théorique. Pour chaque école, le tableau indique l'ouvrage de référence, le domaine d'intérêt et les questions principales, les réponses proposées, la théorie, les critiques, les remarques et les applications les plus utiles. Il termine sa communication par la leçon qu'il annonce en introduction, dans laquelle il procède au travail de traduction des énoncés savants vers un énoncé agissant :

Les idées et les théories passées en revue dans cette introduction générale ne fournissent pas de réponse toute faite en ce qui concerne la meilleure façon d'empêcher la criminalité ou les sentiments d'insécurité par l'intermédiaire de l'aménagement du territoire⁵³⁰.

Toute l'ingéniosité de van Soomeren est d'avoir su procéder à un déplacement des concepts vers des entités réelles en mobilisant la notion de « concept-réceptacle ». La traduction est somme toute assez simple, mais elle a l'intelligence de lier des concepts à de nouvelles entités, plus concrètes :

⁵²⁹ Van Soomeren, P., 1987, « La sûreté et la sécurité des villes. L'environnement physique urbain et la rédaction de l'insécurité urbaine : une introduction générale », Conférence sur la réduction de l'insécurité urbaine, Barcelone, Espagne, 17-20 novembre 1987, 4.

⁵³⁰ *Ibid.*, 15.

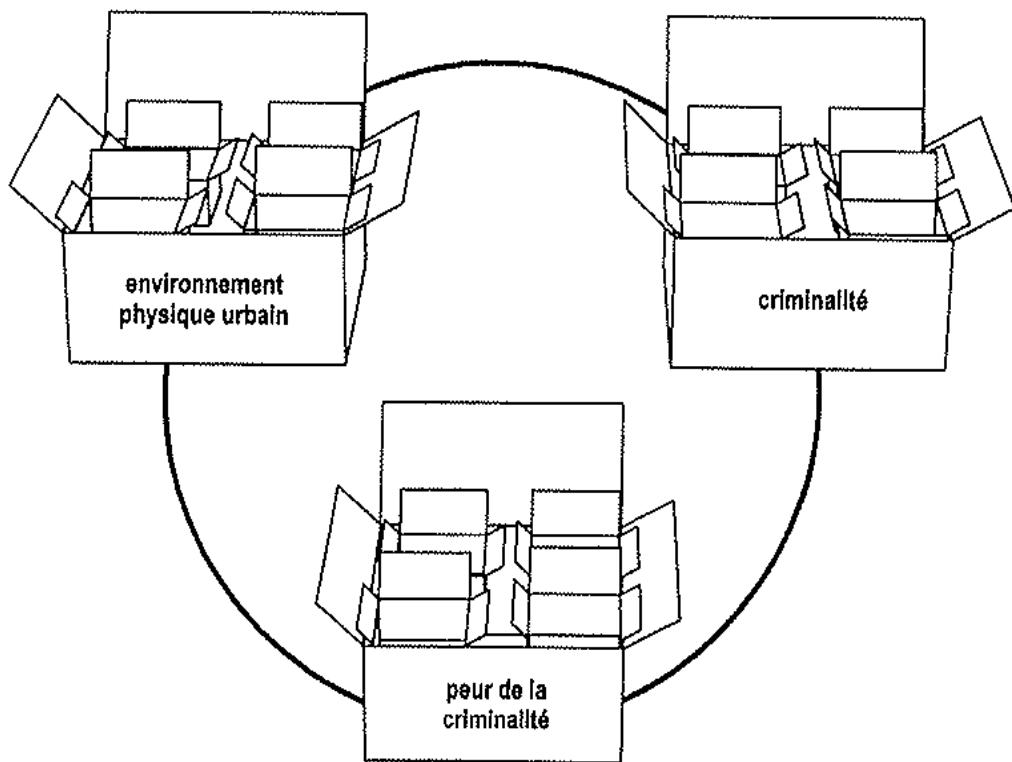


Schéma concept-recéptacle : Le réceptacle appelé "criminalité" contient toutes sortes de délits, nécessitant chacun une approche différente. L'environnement physique est également un concept-réceptacle avec une composante sociale (comprenant des milliers d'habitants, d'employés, d'agents de police et de délinquants) et une composante physique (incluant les maisons, les rues, les bâtiments publics, etc.). La peur de la criminalité ou les sentiments d'insécurité constituent également une boîte noire, comprenant des différences au niveau de l'âge, du sexe, des styles de vie, etc.)⁵³¹.

Les conférences internationales étant organisées pour un auditoire d'élus, d'associations militantes, de hauts fonctionnaires et d'agents des collectivités locales, van Soomeren termine par une mise en garde pour prévenir l'engloutissement (rappelons sa métaphore inaugurale du Titanic) des savoirs souvent dû à leurs usages galvaudés :

Une leçon à retenir est que les solutions de base pour faire baisser la criminalité au travers d'une modification de l'environnement physique urbain n'auront probablement aucun effet. Il faut d'abord procéder à une analyse des problèmes de criminalité dans un entourage spécifique, puis effectuer une analyse des réponses de cet entourage face à cette criminalité. Ces deux types d'analyse doivent viser des zones et des formes de criminalité spécifiques, et pour ce faire, ne doivent pas comporter de généralisations hâtives du point de vue théorique, ni de modèles précis à usages multiples sur la meilleure façon de procéder à la prévention de la criminalité. [...] Lorsqu'on se bat sur ce point de vue, il faut prendre en compte plusieurs problèmes⁵³².

Ce n'est pas un hasard, si ce passeur et diffuseur international des idées en matière d'urbanisme et de sécurité est pressenti en 1995 pour la présidence du groupe de travail

⁵³¹ *Ibid.*, 15.

⁵³² *Ibid.*, 15-16.

« urbanisme » de la norme européenne sur la prévention du crime. Il raconte comment on est venu le chercher :

A lady from the ministry of interior she phoned and said “well we have this idea of standard, we have this working group, we have to do it being the Netherlands so we have to start working on it, but now I don’t what to do. I don’t know how to make a standard like that. You have the standardization Institute, which is there for the bureaucracy and all the administration etc. but you also need to have someone who knows how to write”. And the lady of the ministry said “well I have no idea what to do and I’m not speaking English so good or French, forget it, I have no idea. Are you willing to do it?” And I said “well of course if you pay me I can do it”. It was about 50 000 Euros, half of it to the Normalisation Institute and half for me. Well you had to be honest, I said well crime prevention / environmental design I know exactly what it is, I was probably one of the best experts in Europe at that moment because I’d read all the stuff, we’d made a label, I’d worked in the Bureaucracy of the department in times,... I was a very specialized guy on this topic, but how to make a standard on environmental crime prevention?⁵³³

Comment van Soomeren va-t-il relever ce défi ? En soi, l’écriture du standard lui semble, à première vue, assez simple et sans défi intellectuel majeur. Comme il le dit dans l’entretien, il a une très bonne connaissance de la littérature, il a déjà œuvré à l’écriture d’un label et il a conduit de nombreuses études. La plus grande difficulté lui semble être celle de parvenir à un énoncé normatif qui vaille pour toute l’Europe. Il a le soutien d’un ingénieur de l’agence de normalisation néerlandaise, chargé de l’accompagner dans les procédures bureaucratiques de la normalisation. Il ne lui reste plus qu’à se mettre au travail et à suivre le protocole d’écriture de la norme tel qu’il est défini par le CEN.

L’écriture de la norme

L’analyse des trois premières réunions qui fondent le lancement du projet de normalisation a permis d’identifier le contexte du projet et les ressources des normalisateurs. Produire un texte normatif, c’est se *plier* aux contraintes formelles de la normalisation. Il faut, d’une part, inscrire la norme dans les nomenclatures des secteurs professionnels de la normalisation et, d’autre part, pouvoir définir clairement le domaine d’application. Nous l’avons vu, cette opération est loin d’être simple, car elle nécessite de rendre identifiables et manipulables, respectivement, les relations de conseil en architecture et urbanisme et le cadre matériel des villes. L’univers de la normalisation contraste avec celui des deux experts que nous avons présenté plus haut : la norme est froide, sûr d’elle et stable alors que nos experts sont porteurs d’idées chaudes, font de l’incertitude une vertu et en envisagent leur activité en perpétuelle évolution. C’est sans doute pour cette raison que, lors de la réunion de lancement, nul ne tranche sur les formats (la question est restée volontairement ouverte) ni ne s’engage trop loin

⁵³³ Van Soomeren, P., Entretien, *ibid.*

dans une réflexion sur la portée du document. Il semble que les normalisateurs estiment que les ambiguïtés se dissiperont avec le travail d'écriture. Il n'en reste pas moins qu'ils devront trouver le moyen de faire tenir ensemble le marché de l'expertise, la diversité des villes européennes, les contraintes d'écriture de la normalisation et les concepts de la prévention situationnelle.

Pour rédiger le document, les trois pays les plus engagés se divisent la tâche. Au Danemark de chapeauter le projet, quand revient à la Grande-Bretagne l'écriture de la norme architecturale et aux Pays-Bas celle sur l'urbanisme. Nous nous attarderons ici sur l'écriture de la partie *urbanisme* de la norme, dirigée par Paul van Soomeren, élu président du groupe de travail.

Entre janvier 1996 et mars 2001, il va conduire les travaux d'écriture. Il contrôle donc le calendrier en planifiant les réunions de travail, il établit les comptes rendus (construisant ainsi le récit de la norme) et centralise l'information (toutes les réflexions, remarques et critiques envoyées par les membres du groupe doivent passer par lui). Pour parvenir à un document socialement acceptable, van Soomeren respecte la procédure d'élaboration de la norme qui pose comme principe de légitimation des textes normatifs la libre participation aux travaux des personnes concernées (entreprises, laboratoires, représentants de groupes professionnels, etc.), la discussion et l'argumentation comme principes de décision, l'enquête publique et le vote représentatif comme dispositifs de sanction. Voilà comment s'enchaînent les réunions du groupe de travail durant la présidence de van Soomeren :

Hellrup, Danemark	Janvier 1996
London, England	Octobre 1996
Delft,	Février/Mars 1997
Paris,	Juin 1997
Vienne	Octobre 1997
Den Haag, Netherland	Février 1998
Milano	Mars 1998
Barcelona	Juin 1998
Stockholm	Septembre 1998
Paris	Février 1999
Brussels	Mars 1999
Amsterdam	Septembre 1999
Tallin	Février/Mars 2000
Copenhagen	Juin 2000
Barcelona	Novembre 2000
London	Mars 2001

Bien que van Soomeren ait respecté la procédure d’élaboration de la norme en organisant toutes ces réunions, il écrit la première version du document quasi seul. Nous allons orienter la focale sur ces espaces de discussion afin de comprendre pourquoi le processus d’écriture a été confisqué par un seul homme. Nous nous attarderons ensuite plus particulièrement sur la dernière séance qui précède le vote. Nous verrons que la France et la Suède y montrent les premiers signes de désapprobation. Mais avant d’analyser le processus de mise en forme de la norme, nous proposons de refaire avec van Soomeren, à travers une *étude cognitive*, le *raisonnement* qu’il propose au normalisateur à partir du premier canevas qu’il prépare et envoie à tout le comité comme base de travail pour l’écriture⁵³⁴.

Les trois défis du président : matrice, diagnostic, process

La normalisation intéresse van Soomeren car elle lui permet de rassembler dans un seul document un ensemble de savoirs hétérogènes, mais elle lui résiste par les exigences d’opérationnalisation à l’échelle européenne qui lui sont attachées. En particulier, la prévention du crime par l’urbanisme, telle que van Soomeren la pratique dans son pays, fonctionne autour d’un groupe d’acteurs bien spécifiques (l’existence de son bureau d’études étant une des conditions les plus importantes de la possibilité de ce type d’expertise) et à travers des préconisations spatiales qui correspondent aux traditions architecturales et urbanistiques nationales. Pour normaliser la prévention du crime par l’urbanisme, van Soomeren imagine un document épuré de ce qui serait propre à une culture donnée tout en envisageant une situation d’expertise spécifique. Il veut parvenir à une « boîte à outils » d’une grande souplesse livrant méthodes, stratégies et mesures mobilisables par une multitude de professions. Dans ce but, il commence par lister les questions les plus élémentaires vers lesquelles un outil d’aide à la conception urbanistique doit conduire et auxquelles, dans une certaine mesure, il doit permettre de répondre. En s’aidant de certains travaux sur la méthodologie de la conception en urbanisme, il formule quatre questions d’une extrême simplicité :

- (1) What is the problem?
- (2) What causes the problem?
- (3) What can be done?
- (4) How to do it?

⁵³⁴ On parle ici d’étude cognitive car il s’agit de proposer un *raisonnement* dans la norme.

Il lui reste ensuite, avec ses fidèles collaborateurs, à donner de la consistance à chacune de ces questions à partir des connaissances existantes. Mais il lui faut trouver un moyen de rendre ces connaissances compatibles à une norme d'envergure européenne⁵³⁵.

La matrice

Les deux premières questions invitent le concepteur à énoncer le problème. Pour la première (*what is the problem?*), van Soomeren propose de procéder par un système de *catégories de crimes*. La tâche n'est pas simple pour lui car il existe des différences importantes selon les pays dont les lois définissent et codifient diversement les catégories de malveillance. Après concertation avec son groupe de travail, Paul van Soomeren sélectionne sept catégories, assez globalisantes pour faire consensus dans un document européen, qu'il emprunte, en partie, à l'enquête internationale de victimisation : « (1) fear of crime, (2) burglary, (3) vandalism, (4) street violence, (5) car crime, (6) crime of stealth, (7) arson. Dans la suite de l'énoncé du problème (la deuxième question : *what causes the problem?*).» Van Soomeren imagine déjà l'amorce du travail de conception en classant tant des crimes que des actions. Il propose une méthode d'évaluation des risques en s'inspirant de la théorie des occasions du criminologue américain Marcus Felson, que nous avons vu dans le troisième chapitre :

- A. Factors relating to offenders
 - a. The presence and number or concentration of offenders
 - b. The physical and psychological accessibility and possibilities for escape for offenders
- B. Factors relating to guardians (formal: police; informal: residents)
 - a. The presence and number of guardians able to exercise surveillance and control
 - b. The physical possibility for guardians to see what is happening: visibility (factors like lighting, lay-out)
 - c. The physical and social/psychological ability and willingness to react
- C. Factors relating to victims/targets
 - a. Attractiveness of a target
 - b. The physical vulnerability of a target⁵³⁶

Il précise ensuite, pour chacune des catégories de crimes, des facteurs environnementaux sur lesquels il est possible d'intervenir. Il prend l'exemple du cambriolage dans le canevas et liste une série d'éléments sur lesquels il est possible d'agir : les autoroutes, les chemins de fer, les métros, les objets de valeur, les aires qui entourent les résidences de délinquants, les agencements des routes et des rues piétonnières, l'éclairage urbain et l'aménagement

⁵³⁵ CEN/TC 325, N 14, Towards a European standard for the prevention of crime by urban planning?, 1997? 05/20. Il s'agit d'un canevas préparé par van Soomeren, envoyé à l'ensemble des membres du comité technique.

⁵³⁶ *Ibid.* 8.

paysager, etc. Paul van Soomeren sait que ces éléments de l'énoncé du problème ne sont pas suffisants, sous la forme d'une liste, pour contenir de façon opérationnelle les éléments de la solution souhaitée. Là, il répond à la troisième question, *what can be done?*, en proposant au concepteur un outil intellectuel simple : une matrice d'aide à l'énonciation de la solution qui place en abscisse les facteurs de risque et en ordonnée les catégories criminelles.

			General risk assessment dimensions						
			Offender		Guardians			Victim/target	
Problem identification	Crimes		Presence and number of offenders	Accessibility and possibilities for escape	Presence and number	Visibility	Ability to react	Attractiveness	Vulnerability
	Burglary								
	Vandalism								
	Violence								
	Car crime								
	Shoplift etc.								
	Fear of crime								

La matrice d'évaluation des risques en deux dimensions.

Paul van Soomeren imagine la possibilité d'ajouter une troisième dimension, rendant compte du type de zones en question (centres-villes, quartiers résidentiels, zones commerciales, écoles, parkings, espaces publics, parcs, aires de loisirs, etc.). Cette troisième dimension peut être encore subdivisée, selon que le projet intervienne sur une zone vierge à grande échelle ou sur de l'existant.

Lorsque ces trois dimensions sont combinées, une matrice apparaît, contenant environ 350 boîtes. Comment utiliser cette matrice ? Son fonctionnement se veut très simple : van Soomeren l'explique au groupe de travail en prenant l'exemple d'une ligne de la matrice avec comme variable (1) le problème du cambriolage, couplée à la variable (2) un centre-ville existant, dans lequel on a pu identifier une variable (3) la présence d'une délinquance spécifique. Le produit des trois variables est conçu comme la composante cruciale du processus de formulation de la solution. Là, van Soomeren imagine que chacune des 350 boîtes peut contenir une ou plusieurs mesures présentées sous la forme de requirement. Pour arriver à ces requirements, van Soomeren envisage que le concepteur puisse agir sur des points variables comme le réseau de circulation, la densité de la construction, la destination des bâtiments, la mixité des fonctions, la nature des obstacles, etc. Paul van Soomeren invente progressivement des matrices pour chaque type de zones identifié.

Comment van Soomeren passe-t-il du registre problématique à un registre formel (mesure physique, morphologie urbaine) ? Autrement dit, par quel processus va-t-il de l'énoncé du problème à l'énoncé de la solution ? Toutes les cases qui constituent les matrices sont autant de boîtes noires et van Soomeren en compte 350 ! Van Soomeren est parvenu à des matrices très directives où il ferme chacune de ces boîtes noires. Pourtant il a souligné lors de notre entretien qu'il n'a jamais cherché à façonner un outil qui opère une transformation linéaire du problème vers la solution par déduction d'un point d'arrivée à partir d'un point de départ. Chaque cas peut contenir une multitude de possibilités.

Les diagnostics

Ces méthodes renvoient à un domaine spécifique de la recherche sur la prévention. Il s'agit de la question des instruments de quantification et de géolocalisation des crimes. Paul van Soomeren parle de *risk assessment* ou de *diagnostic*. Il cherche à orienter le concepteur dans un travail de diagnostic rigoureux des problèmes. Il faut donc répondre dans la norme à plusieurs questions de base : à partir de quel type de données le concepteur doit-il évaluer ces problèmes ? Quelles sont les données les plus pertinentes pour estimer le nombre et la concentration des délinquants ? Comment identifier l'occurrence des délits ? Comment les localiser dans l'espace et le temps ? Où peut-on trouver et comment peut-on produire de l'information ? Pour indiquer des éléments de réponse à ces questions, van Soomeren part du principe que le concepteur a certaines notions de base en méthodologie de la recherche en sciences sociales ; qu'il est capable de lire et manipuler une base de données ; qu'il sait utiliser des logiciels de cartographie ; qu'il a une certaine expérience dans l'identification des *hot spots* ; et qu'il est capable de les corrélérer à d'autres données. Van Soomeren s'attarde plutôt sur la question de la collecte et de la disponibilité des données, qui constitue le problème central auquel il faut pouvoir répondre dans la norme :

WG2 [...] did address a vital problem: the collection and availability of data on crime and fear of crime. Environmental crime prevention desperately needs exact data on crime and fear of crime which are very precise as for time, place, situation and modus operandi. Too often data and records lack the possibility to produce the type of information needed for environmental crime prevention. National and most local and regional victim survey are also of little use because they also lack refined information on time, place, situation, modus operandi, etc.⁵³⁷

Pour poser le problème de l'analyse des données, van Soomeren distingue deux situations : le projet d'urbanisme intervient soit sur de l'existant, soit sur un espace encore vierge. Comme il le souligne, la deuxième cas pose une difficulté spécifique : « For completely new areas, towns and neighborhoods it will be more difficult because the identification of problems and stakeholders is hindered by the fact that most problems and some relevant stakeholders – e.g.

⁵³⁷ *Ibid.*, 12.

residents – are not yet there⁵³⁸». Il faut donc concevoir un outil pour ces deux contextes de diagnostic.

Le processus

Si, comme nous l'indique Paul van Soomeren dans l'entretien, les trois premières questions ne présentent pas de problème majeur sur le fond, la quatrième (*how to do it ?*) demeure la plus importante et la plus complexe à ses yeux. Les trois premières questions portaient sur la nature du contenu à établir (c'est-à-dire sur ce qui est à faire, à concevoir, par composantes). Dans la quatrième question, van Soomeren cherche à définir un processus qui organise les différentes fonctions de chacun dans la chaîne de conception urbanistique. Il veut produire un document qui permette d'orienter les *stakeholders* vers les tâches qui leur incombent tout en les situant par rapport aux autres dans une vision globale de ce qui est à établir. Comment définir un référent commun européen spécifiant des exigences de sécurité à atteindre et le système de management pour intégrer cette sécurité à tous les stades du processus ? Pour répondre à cette question, il va être attentif aux conseils du technicien envoyé par l'agence de normalisation néerlandaise, Chris Dingjan. Ce dernier va lui présenter les modèles de norme de processus existant dans le secteur de la normalisation. C'est la norme ISO 9000⁵³⁹ qui va particulièrement attirer l'attention de van Soomeren. L'ingénieur de la normalisation lui explique que l'intérêt de cette norme de management réside dans le fait qu'elle est transposable dans tous les secteurs d'activité de production. Or, la transposition de la norme ISO dans le secteur de l'urbanisme ne va pas de soi. La pratique urbanistique peut-elle être considérée comme une activité de production, à laquelle peut s'appliquer, comme à d'autres secteurs économiques, des exigences d'organisation et de formalisation ? Van Soomeren sait que la question de la formalisation d'une norme de processus relève de la gageure en urbanisme : la multiplicité des acteurs et des logiques, le risque du systématisme et les connaissances incertaines des mécanismes urbains, font qu'il n'y a jamais eu de cadre de référence normalisé au plan organisationnel en urbanisme⁵⁴⁰. Mais la norme ISO 9000 l'inspire et l'aide à soutenir la gageure. Van Soomeren perçoit dans la philosophie générale de la norme ISO 9000 la distinction entre deux systèmes fondamentaux : le leadership et le management des processus. Le leadership est un système *soft* et son principal rôle est de créer une vision, de la faire engendrer des stratégies et de mobiliser des acteurs. Cette fonction est différente de celle de management de processus qui est orienté vers la transformation des ressources en valeur ajoutée. Dans le langage de la normalisation, on dit que le système de management des processus est un système *hard*. La philosophie de l'ISO 9000 repose sur

⁵³⁸ *Ibid.*

⁵³⁹ Pour une analyse concrète des usages de la norme ISO 9000, on peut consulter Cochoy, F., Garel J.-P, et de Gilbert, T., 1998, « Comment l'écrit travaille l'organisation : le cas des normes Iso 9000 », *Revue française de sociologie*, 39, 4, 673-699.

⁵⁴⁰ Avitabile, A., 2005, *La mise en scène du projet urbain*, Paris, L'Harmattan.

l'idée que l'interaction entre le leadership et le management de processus permettra une dynamique vertueuse de transformation des visions, valeurs et stratégies en organisation, en processus et en résultat. Van Soomeren emprunte cette distinction simple, qu'il propose de transposer dans la norme. Nous verrons que dès les premières réunions du groupe de travail, van Soomeren peut aisément définir le système *hard* de manière schématique (la matrice). Mais la dimension *soft* de la norme ISO 9000 – la définition de la gouvernance du projet urbain – est plus complexe à transposer.

Un apprentissage

L'espace de discussion de la fabrication de la norme s'organise autour de deux types de rencontres : les réunions plénieress annuelles et, entre celles-ci, des réunions spécifiques aux groupes de travail se tenant dans des grandes villes européennes. La composition du groupe de travail évolue dans le temps. Notons que seuls les Danois, les Néerlandais et les Britanniques sont rémunérés pour leur expertise : respectivement, Bo Grönlund, professeur d'architecture et d'urbanisme, Paul van Soomeren, consultant et universitaire et Tim Pascoe, chargé de recherche dans un centre d'étude technique sur la sécurité⁵⁴¹. Pour les autres, il s'agit, pour l'essentiel, d'initiative professionnelle. Et il suffit qu'un professionnel intègre le groupe pour que le pays soit considéré comme représenté. Ainsi, plusieurs pays se joignent progressivement au processus d'écriture : la France, la Suède et l'Autriche en 1997, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Suisse en 1998 et l'Estonie en 2000⁵⁴². Les Français sont les plus nombreux, avec deux policiers du bureau des liaisons extérieures du ministère de l'Intérieur et un consultant. L'Autriche est représentée par un magistrat, la Suède, comme l'Italie, par un urbaniste. Dans un contexte où il est difficile de susciter l'intérêt de tous les pays membres, le président du Comité technique exprime clairement, lors de la deuxième réunion plénière, les enjeux de la nomination officielle d'experts nationaux :

Vandalism and violence are known and feared concepts throughout the world and hence it is of great importance to disseminate information about crime prevention by urban planning and building design, in short the existence of the European service standardization provides by TC325 and its working groups. A firm link and co-operation between the southern, eastern, western and northern parts of Europe is, however, still somewhat lacking and the chairman advised the delegates to do their utmost to “spread the knowledge” and draw upon their connections in order to evoke interest now in the ongoing work, for example by arranging meetings also in countries that are not yet actively participating and to encourage official nomination

⁵⁴¹ Notons que tous ces hommes ont déjà une expérience d'écriture de standards nationaux dans le champ de la prévention du crime.

⁵⁴² À plusieurs reprises, l'Allemagne est sollicitée. Mais elle reste opposée à toute forme de standardisation dans ce domaine. La Finlande est étroitement connectée à la Suède et au Danemark alors que la Norvège ne participera qu'une seule fois, au début de la démarche. La Grèce, la Hongrie, la Slovaquie, la République Tchèque et la Pologne n'ont pas montré d'intérêt pour le projet.

of national experts to serve in the working groups. Such action might bring forward valuable information on additional national European work (and perhaps also legislation) within the aspect and thereby counteract the prospect that countries not having participated actively in the preparation of documents presented to TC325 for approval decides to put forward negative votes on the final proposals⁵⁴³.

Les professionnels qui intègrent progressivement le projet découvrent un sujet nouveau. Les premières rencontres s'apparentent à des séances d'introduction à la normalisation. Les réunions sont avant tout des voyages initiatiques durant lesquels les normalisateurs font connaissance avec des professionnels locaux, visitent des secteurs sur lesquels sont menées des actions de prévention et échangent longuement leurs points de vue sur la question pénale, sur les causes de la délinquance et sur la répression. Ces rencontres sont aussi l'occasion de longues présentations de la théorie de la prévention situationnelle et des modalités d'action qui lui sont associées. Il faut souligner que dans les pays qui prennent le projet en cours, les policiers comme les urbanistes se trouvent confrontés pour la première fois aux notions de *situational crime prevention* et de *crime prevention through environmental design (CPTED)*. Or, il n'y a pas de temps prévu pour l'assimilation des savoirs dans la procédure de normalisation.

Paul van Soomeren avance d'emblée sur l'écriture du document en diffusant des canevas. Il les conçoit ouverts à la discussion et aux amendements. Mais, comment mettre en forme des positions nationales alors que les pays n'ont aucune expérience ni savoir-faire en la matière ? Comment régler les problèmes entre professions dans un contexte où la plupart des pays ne pratiquent pas cette expertise ? Seuls le Danemark, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne peuvent contribuer activement à l'écriture de la première mouture⁵⁴⁴. Paul van Soomeren rend compte de cette écriture à travers les comptes rendus dont il a la maîtrise. Il peut donc détailler les argumentaires qui lui permettent de justifier l'orientation des travaux. C'est pourquoi, en 1998, lors de la seconde réunion plénière, il est déjà difficile de modifier la philosophie générale du projet. L'économie générale du document commence à tenir. La remettre en question demande du temps et un investissement coûteux pour les pays tiers. De plus, en organisant les réunions de manière stratégique dans les pays les moins expérimentés, van Soomeren recrute des experts nationaux qui ne demandent qu'à apprendre. C'est particulièrement le cas du côté français, avec la participation d'Alain Bauer⁵⁴⁵ dans le groupe de travail dès 1997. Ce dernier n'a pas de connaissances particulières à apporter en matière de prévention situationnelle, ni d'urbanisme. Mais il rejoint le groupe de travail dans une optique plus stratégique. Il voit dans la norme une littérature pour son activité de consultant et un outil

⁵⁴³ CEN/ 325, N33, *Draft report. Second meeting of CEN/TC 325 held at the Ministry of Justice/The Ministry of Home Affairs, The Hague, The Netherlands, 1998/02/16-17.*

⁵⁴⁴ Dans plusieurs comptes rendus des *meetings*, Paul van Soomeren regrette l'absence de réaction des pays concernés. Il interprète cette situation comme un manque d'intérêt de leurs parts alors que c'est l'absence de connaissance sur le sujet qui rend les pays impuissants sur le plan propositionnel.

⁵⁴⁵ Sur Bauer, on peut consulter Mucchielli, L., 2001, *Violences et insécurité : fantasmes et réalité dans le débat français*, Paris, La Découverte.

pour promouvoir ses services. Il n'a pas le souci du contenu du document. Il ne présente aucun risque de blocage du processus. Le cas de Bauer n'est pas une exception. C'est ce qui explique qu'au départ, le groupe de travail est assez consensuel. Les différentes versions intermédiaires qui sont soumises à l'ensemble des experts ne peuvent être modifiées qu'à la marge.

Faire avec une structure énonciative standard

Paul van Soomeren parvient avec assez peu de difficultés à proposer au groupe de travail un canevas prescrivant les investissements (matrice, diagnostic, *process*) nécessaires pour réaliser au mieux le modèle de prévention. Mais sa tâche ne s'arrête pas là. Il doit s'employer à décrire conjointement leurs caractéristiques et à les relier dans une norme. L'écriture de la norme représente un travail fastidieux. La forme « norme européenne » est une contrainte de taille qui n'est pas sans effet sur le fond. Van Soomeren doit respecter un ensemble de règles de rédaction pour que son document ait le statut de norme : il doit être écrit sous la forme de spécifications techniques en fournissant une méthode d'organisation et de production de l'espace prête à l'emploi ; il doit être accessible à un public large pour assurer sa diffusion ; il doit découler d'un choix collectif européen ; et il doit permettre de régler des problèmes récurrents à travers la gestion anticipatrice des risques dont il est porteur. Pour ce faire, il doit se *plier* aux règles de structure et d'écriture des documents normatifs.

Or, comme nous l'avons constaté plus haut, van Soomeren a conscience que la prévention du crime par l'urbanisme renvoie à des connaissances incertaines dont les modèles ne sont pas linéaires, d'une part, et que les pratiques d'urbanisme en Europe recouvrent des réalités bien différentes, d'autre part. Mais le jeu de la normalisation en vaut la chandelle car la publication d'une norme officielle pourrait assurer une bonne diffusion des principes de la prévention du crime par l'urbanisme à un niveau européen. Son éditeur, le CEN, pourrait assurer à cette innovation une légitimité juridique et technique que les nombreux guides sur le sujet, qui circulent à l'échelle internationale, n'ont pas. Plus encore, la mise au format a une efficience pour le lecteur. Elle permet une homogénéisation de la présentation des textes et fonctionne alors comme un repère qui guide l'interprétation. Pour écrire la norme, van Soomeren doit donc faire avec ces deux contraintes antagoniques. Guidé par le technicien de l'agence de normalisation, il va donc être particulièrement prudent dans l'écriture du document.

Le document doit être aussi complet que possible dans les limites de son domaine d'application et d'un style clair et précis pour être compréhensible par des personnes qui n'ont pas pris part à son élaboration. Les termes sont fixés définitivement et une seule signification doit leur être attribuée. Le contenu doit être subdivisé en partie, article, paragraphe, alinéa et annexe. Les éléments qui composent la norme peuvent être classés selon deux statuts :

normatif et informatif. Le document peut être ainsi composé des éléments suivant sur lesquels il est possible de jouer : informatif préliminaire (introduction) ; normatif général (domaine d'application, référence technique) ; normatif technique (termes, définition, annexe) ; et informatif supplémentaire (annexe). L'expression d'un style d'écriture est limitée par la codification et la structure narrative standardisée : il est proposé des formules du style « la présente norme européenne donne les lignes directrices pour... »; le propos peut être nuancé en employant « doit » pour des exigences, « il convient » pour des recommandations, « peut » pour des autorisations, des possibilités et des éventualités⁵⁴⁶.

Le format standardisé définit donc un cadre où se déploie le raisonnement. Van Soomeren a ainsi une marge de manœuvre très réduite pour adapter les savoirs de la prévention situationnelle à la norme. Dans les notes diffusées à l'intérieur du groupe de travail, il souligne à plusieurs reprises les difficultés de mise en forme. Il compose le normatif général en trois parties : une première partie pose simplement les trois questions « where, what and who » ; puis, dans un deuxième temps, vient un guide de conception qui livre les principales ficelles d'un raisonnement stratégique pour intégrer la sécurité ; et enfin, le process qui définit « how a good CPTED process is done step by step ? » On trouve dans ces trois parties peu d'éléments de détail, seulement les grands principes et les lignes générales de la norme.

Pour éviter un document trop contraignant pour le lecteur, il choisit de placer la description des caractéristiques des outils de conception en annexes dont le statut reste informatif. Au départ, il envisageait cinq annexes : des exemples, pour chaque pays, de bonnes pratiques ; la liste des acteurs du projet urbain pour chaque pays ; la méthode-diagnostic sur une zone existante ; la méthode d'évaluation des risques sur une zone en devenir ; et les matrices. Il devra renoncer aux deux premières annexes considérées comme trop longues et trop complexes. Les deux méthodes de diagnostic sont exposées de manière simplifiée. Une présentation des limites méthodologiques est impossible tant les bases de données sont différentes dans les pays concernés. Enfin, l'annexe de présentation des matrices est celle qui subit la plus grande simplification. Au départ, il souhaitait accorder une à deux pages par boîte d'énonciation des solutions de conception. Ce qui lui aurait permis d'être plus nuancé. Mais c'est impossible car il faudrait intégrer plus de 350 fiches, ce qui deviendrait trop coûteux pour la publication. C'est en cherchant une forme de présentation plus condensée qu'il en arrivera à proposer des matrices d'une extrême simplicité (nous reviendrons plus bas sur le contenu des matrices et des diagnostics).

Comment Paul van Soomeren imagine un process adaptable à toute l'Europe

⁵⁴⁶ Les normaliseurs doivent suivre le règlement intérieur qui revient longement sur les contraintes d'écriture. CEN/CENELEC, 2002, « Partie 3 - Règles pour la structure et la rédaction des Normes Européennes (Règles PNE) », Règlement interieur.

En ce qui concerne la question du *process*, van Soomeren n'a pas été contraint par la norme, mais plutôt par la diversité des politiques d'urbanisme à l'échelle européenne. Dans chaque pays, il découvre des structures partenariales différentes : sociétés d'aménagement public de statut privé, sociétés privées-publiques, développeurs privés, etc. Pour nous expliquer cette difficulté, van Soomeren utilise, lors de notre entretien, le cas de l'aménagement des Docks à Londres, qui fait prendre conscience au groupe de travail de la multiplicité des formes de *gouvernance* en Europe :

I realized that at first we tried to look more into a specific way to process, so we said “what is the process of urban planning?” We talked about that. We visited all these places and in the end we said “ok we've now visited this neighborhood in Milano, and how was this planned, how was this designed, how does this work, how did they make this type of environment?” And then we realized that these processes are all different. Sweden has a completely different approach from the Netherlands, from France and also different in cities or smaller environments so in the end we said “well, we are mainly looking at urban environments”, so the whole focus, I think it says somewhere in the introduction, “we are focusing on urban environments, not the small villages, etc.” So, the whole legal system in France is completely different from the UK... This also when we had this discussion about responsible bodies. I think we started the discussion by saying “well if there's planning there's always a representative of the local authorities” and the Brits said “well we did the docklands without any democratic process”. So that was a discussion about urban planning. But then we realized that it was impossible to make a European flow chart of how urban planning worked. So you cannot make it on. That's far too difficult. Within a 100 years that might be possible but then we just did a very simple scheme saying it starts somewhere⁵⁴⁷.

Si van Soomeren renonce à définir un cadre de référence *précis* au plan organisationnel, il doit arriver à intégrer dans la norme un minimum d'indications pour aider le lecteur à faire émerger un accord autour de stratégies de sécurité au terme d'un processus d'interactions impliquant une pluralité d'acteurs, de groupes et d'institutions, publics et privés. Lors de notre entretien, van Soomeren nous dit que, si on accepte de simplifier, la décomposition du processus de conception en divers moments d'interactions entre des groupes d'acteurs se conçoit sans peine, intuitivement. Son problème a surtout été de repérer, à l'échelle européenne, ces différents acteurs, groupes et institutions, qui composent le projet urbain. La tâche semble monumentale. Mais van Soomeren à une idée simple pour contrer cette difficulté :

So I escaped the whole problem by saying “there must be a kind of local authority or a body doing something.” That might be shopkeepers in some cases, or it might be the residents, or it might be police, so it is so open that you can always put in the people that are relevant, and whatever they call themselves, is it town planning, is it urban planning, is it regional planning, is it building design, or even designers or

⁵⁴⁷ Van Soomeren, P., Entretien, *ibid.*

people who start designing chairs and end up being famous urban planners like Le Corbusier... So you can say who is involved there. So that was the “who” question, involving the stakeholders, and how you call those stakeholders is not so important, as long as you have the different groups. [...] We had a meeting and then I said “ok we are looking at the problem of all these different stakeholders, so go home and give me an overview of what you think in your country are the most important stakeholders”. And there were more questions. There was a question of how many of these types of people exist, how much education, what are they doing in that process etc.... So everyone went home and did their homework, then I collected it all. So what came out in the end after a lot of discussions was this scheme⁵⁴⁸.

Au lieu de partir du processus de conception à l’œuvre dans chaque pays, il préfère aborder le problème, dans un premier temps, comme une activité sociale simple entre des groupes d’acteurs et étudier successivement chacun d’eux sans se préoccuper de construire un modèle idéal décrivant l’essentiel de l’activité de conception. Dans un second temps, van Soomeren cherche à représenter dans la norme l’ensemble d’un processus de conception comme une chaîne de situations construite à partir d’un petit nombre de moments élémentaires, dont chacun appelle une description spécifique dans le document. Pour rendre le *process* valide à l’échelle européenne, van Soomeren envisage la chaîne la plus simple qui puisse être, à partir de l’ensemble de ces moments. Il commence par l’énoncé de la situation de *l’instance responsable* qui permet l’élaboration d’une stratégie de prévention par un *groupe de travail pluridisciplinaire*, au nom de laquelle il négocie ou établit les conditions pragmatiques d’élaboration d’un projet et les modalités de sa réalisation technique. Les stratégies de prévention étant appliquées, le processus de prévention se poursuit par une sorte de contrôle *a posteriori* sur la valeur pragmatique des mesures. Paul van Soomeren schématise le processus dans un ordinogramme.

⁵⁴⁸ On trouve dans les archives de l’AFNOR de longs tableaux, remplis par chaque pays, rendant compte d’une longue liste de métiers (avec chiffrage approximatif) et de structures d’aménagement. Il était prévu de fournir ces tableaux en annexe, mais van Soomeren a dû renoncer en raison de leur trop grande taille.

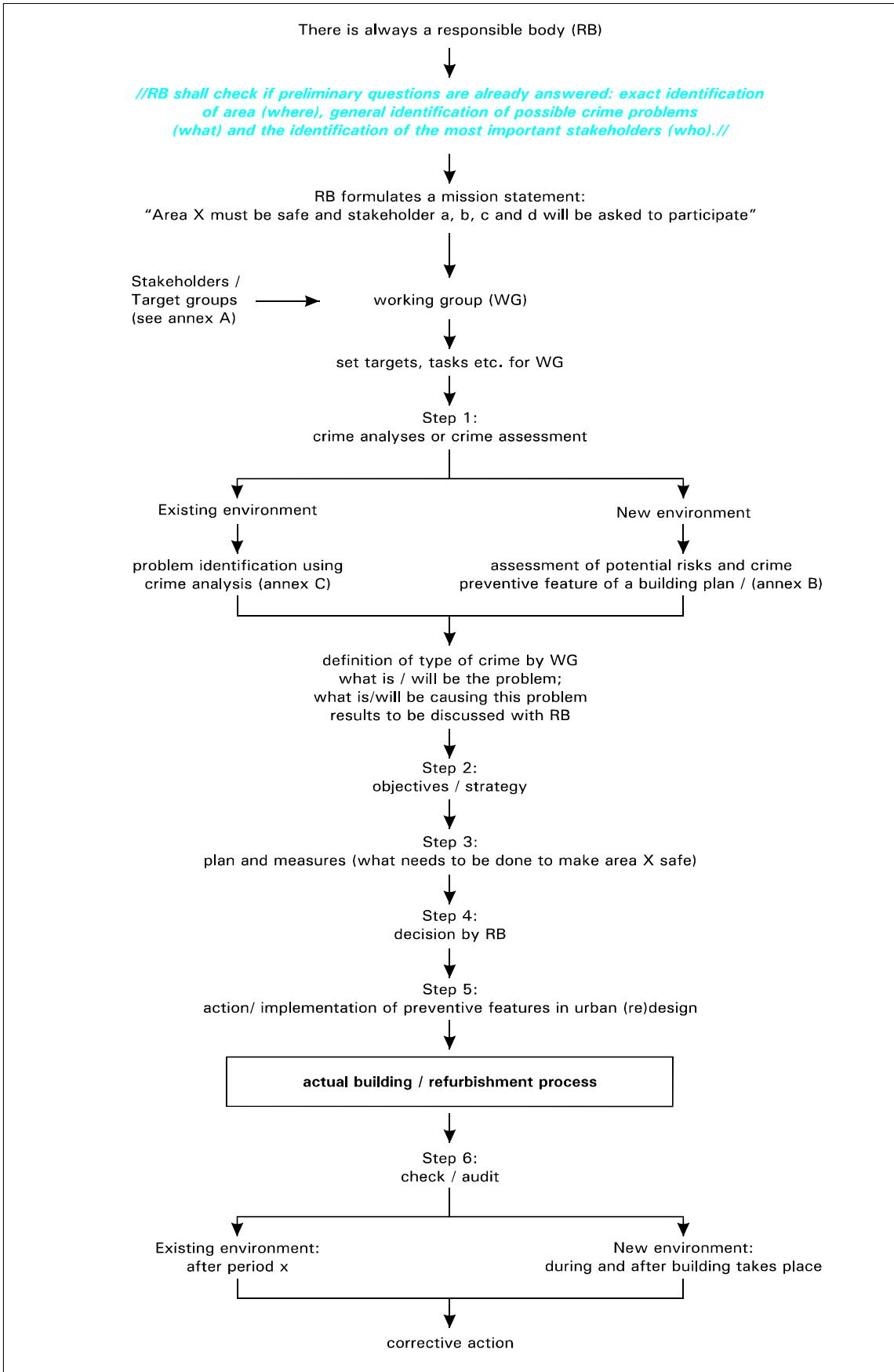


Schéma représentant le process d'un projet d'urbanisme sécuritaire.

L'énoncé de la norme est donc l'aboutissement de nombreuses transformations et adaptations. Les standards d'énonciation tirent van Soomeren dans un sens et l'invite à appliquer à la complexité urbaine, une logique mécanique, déterministe, dans laquelle, nous allons le voir, il ne se reconnaît pas, mais qu'il est contraint d'accepter. Et si cette trahison lui semble acceptable, c'est parce que van Soomeren tire dans l'autre sens en essayant, autant que faire se peut, d'offrir une marge de manœuvre au lecteur en jouant sur des annexes informatives et des formules syntaxiques peu contraignantes. La structure énonciative standard impose de réduire le complexe au simple.

Accepter les limites propre à la normalisation

Si van Soomeren écrit quasi seul le document, il cherche à le faire relire par d'autres collègues qui ne participent pas au projet d'écriture, mais à qui il demande de réagir sur le contenu du texte⁵⁴⁹. Parmi toutes les relectures, nous avons retrouvé les traces de celle de Greg Saville, le président de l'association internationale du Crime Prevention Through Environmental Design (CPTED). On comprend aisément que cette relecture soit particulièrement importante pour van Soomeren, car il s'agit d'intéresser le porte-parole de la profession émergeante des experts en prévention environnementale du crime. Cet échange nous permet de comprendre non seulement comment van Soomeren a écrit les annexes portant sur la matrice et les deux types de diagnostic, mais aussi ce qu'il pense de cette « créature » qu'il vient tout juste de fabriquer de ses mains, mais qui le dépasse déjà légèrement.

Ce que Paul van Soomeren pense au fond de la matrice

Nous avons vu que van Soomeren a proposé une matrice à trois dimensions où il ouvre chacune des boîtes noires qui la compose. Il a souligné lors de notre entretien qu'il ne cherche pas à ce moment-là à façonner un outil qui opère une transformation linéaire problème/solution par déduction d'un point d'arrivée à partir d'un point de départ. Chaque cas peut contenir une multitude de solutions. C'est cette difficulté que Greg Saville, lui soumet lors d'un échange par courriel. Il prend l'exemple de la matrice n°1 :

It displays residential land use. The matrix lists urban density as a factor that can address both fear and violence. It lists #4, as the standard to do that. #4 is described as “Integrating residential areas into the urban system (not separating them from the rest of the system by waste lands or infrastructure barriers) and building in urban densities (10-30 dwellings per acre) that causes a sense of neighborliness, reduces fear of crime as well as the violence risk.

⁵⁴⁹ Van Soomeren a pris soin d'envoyer la première version de la norme, avant le vote, à plusieurs experts patentés : Wekerlé, Poyner, etc. L'échange entre les deux hommes est intéressant car il donne à comprendre le raisonnement de van Soomeren et les limites inhérentes à la normalisation qu'il est prêt à accepter.

Hmm. Perhaps. But, what about the social factors that may completely reverse this effect? For example, in our Vancouver gang/housing problem, the densities were already at that standard. Yet fear and violence were worsened by this density, not the opposite. And a nearby housing suburb where the densities were far lower than 10-30 dwellings per acre turned out to have much lower fear and violence levels in our surveys. So the situation was exactly opposite to what that standard would seem to predict. Once again...social factors (the existence of a turf gang, too many single parent families, a lack of social activities, no local neighborhood cohesion to begin with, and so forth) ended up making such a situational "standard" irrelevant, or actually quite dangerous. We had to do the reverse in this local situation...evict some residents to other areas and close some apartments up to reduce the density of this area, begin social work in the area, targeted law enforcement on the gang members, family counseling for the single parent families. That is what ended up reversing the crime trends there. How would the standards have done in this situation?^{550»}

Paul van Soomeren répond :

I think this annex E is interesting but I also think there will also be exceptions etc. The participants asked for this type of content...To be honest...I don't think we will ever be able to draw this type of Newmanian conclusions...I am more a process type: identify your stakeholders, do research...start thinking and then plan. [...] There will always be examples showing the opposite...we need fuzzy logic here instead of old fashion deterministic logic⁵⁵¹.

La référence à la «fuzzy logic»⁵⁵² montre que van Soomeren a bien conscience que le processus d'énonciation du problème et de la solution doit intégrer le fait que la prévention du crime par l'urbanisme ne peut s'apparenter à un système linéaire, facile à modéliser. La matrice semble concevoir le problème comme le point de départ du travail de conception, alors que van Soomeren pense qu'il faudrait envisager l'énoncé de problème comme le résultat d'un processus de formulation plus ou moins complexe mettant en jeu des situations factuelles faisant problème, de multiples acteurs qui, suivant les références qui leur sont propres, cherchent à définir leurs intentions et les moyens qu'ils ont à mettre en œuvre pour trouver des solutions. Bref, on le voit, van Soomeren est déjà légèrement dépassé par ce qu'il vient tout juste de créer.

Paul van Soomeren constraint par la norme de se trahir lui-même

⁵⁵⁰ Nous nous appuyons ici sur l'échange par courriel entre van Soomeren et Saville, récupéré dans les archives de l'AFNOR. CEN/TC 325/WG 2, N126, Comments on the draft-standard of CEN/TC 325/WG2 (N98) by Greg Saville, Canada, president of the International CPTED Association (ICA), 23/08/2000.

⁵⁵¹ CEN/TC 325/WG 2, N127, Reaction of Paul van Soomeren on the comments of Greg Saville, 23/08/2000.

⁵⁵² Sur la logique floue, nous avons consulter, entre autre, Rosental, C., 1998, «Histoire de la logique floue. Une approche sociologique des pratiques de démonstration», *Revue de Synthèse*, 4, 4, 575-602. Notons que dans le monde des ingénieurs, les algorithmes fondés sur la logique floue sont considérés comme une solution très intéressante pour le réglage des systèmes non linéaires ou des systèmes pour lesquels il n'existe pas de modèle mathématique. La logique floue fournit un modèle mathématique pour l'expression de la connaissance incertaine, difficile à exprimer avec des mesures quantitatives.

La partie des échanges avec Greg Saville sur les méthodes de diagnostic montre comment les formats d'écriture de la norme ont constraint van Soomeren à se *trahir lui-même*. On se souvient que van Soomeren distingue deux types de zones sur lesquelles s'appliquent les diagnostics. Voyons alors, pour chacun de ces deux cas, ce qu'en dit Saville et comment van Soomeren réagit. Pour les situations de type zone existante, van Soomeren propose de croiser les statistiques administratives et de procéder à une enquête par sondage des victimisations. L'outil de van Soomeren soulève tout un ensemble de problèmes méthodologiques que Greg Saville commente :

As you know due to the dark figure, police statistics cannot be relied upon. This can be helped by victim surveys as mentioned, but these are often of such general and large scale they are not relevant to the local area. Is it the intention of the standards that a small scale victim survey be conducted at the neighborhood level for new developments?⁵⁵³

Comment van Soomeren répond-il à cette question ? En bon pragmatique, il fait confiance à l'inventivité des concepteurs. L'essentiel, pour lui, est de faire enquête afin d'enrôler un maximum d'entités nouvelles :

Police data can be wonderfully complete and very good useable if you look at offenders...I think that every type of crime measurement is lacking something so I'm pragmatic: use as much as you are able to do/pay. E.g. the victim survey thing: The Netherlands (Jan van Dijk) and UK (Pat Mayhew) have developed good victim surveys which are now used in worldwide scale. The annex suggests to use the same questions and method in a small local setting. The outcome can then be compared to results countrywide/Euro-wide or worldwide⁵⁵⁴.

La seconde réserve de Saville concerne la fiabilité de la géolocalisation des crimes :

And mapping crime hotspots is very problematic. As I will discuss in Japan, where a hotspot is located depends on so many factors that they can disappear at different level of aggregation. What looks like a hotspot on one map, can vanish when the parameters of the query are slightly modified (e.g. time of day...size of area). So what specific standards does the analysis report require for crime mapping⁵⁵⁵?

Paul van Soomeren répond toujours sur le même registre du pragmatisme :

I see the problem and I know the problem all too well...but don't evacuate (exacurate) it...using a bit of research is better than one...I'm rather practical (after 15 years of very scrutinized suggestions)⁵⁵⁶.

⁵⁵³ *Ibid.*

⁵⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁵⁶ *Ibid.*

Ces deux exigences posées à van Soomeren sont d'une très (trop) grande précision. Il ne peut pas en rendre compte dans l'écriture de la norme. Ce sont des points qui méritent d'être adaptés à chaque diagnostic. Et van Soomeren compte sur l'inventivité des utilisateurs de la norme pour procéder à cette adaptation.

Dans le second cas de figure de diagnostic, l'espace n'existe encore qu'à l'état de plan. Comment, alors, faire un diagnostic des problèmes ? Le seul moyen est de livrer dans la norme une méthode d'examen des plans de la zone nouvelle à aménager afin d'évaluer les variables relatives à la prévention. Van Soomeren n'a pas d'autres solutions que de renvoyer à la longue liste de facteurs vue plus haut. Saville est d'ailleurs très critique vis-à-vis de cette liste :

Annex B seems to me to be a much bigger problem. It seems to be of minor use in the whole scheme of things. Providing a “nearly comprehensive list” of factors that influences crime, shows the situational basis of this initiative. Clarke and Mayhew's situational approach has been criticized precisely because it looks like it attempt to account for all the factors that seem to influence crime...but ignores the fact that it accounts only for the situational aspects not the social ones. And as I said above, on interacts with the other in very complex ways, which changes variables that seem important at first making such a comprehensive list tautological. For example, lighting, landscaping and cover are listed as factors influencing burglary. But what does this mean? Influence in a positive way? Or negative way? You might say, this does not matter...they simply influence burglary, and one must watch out for them and analyze how they matter. Therefore, in one area, more lighting, trimmed landscape hedges, and open sightlines might reduce burglary. But in another area, no lighting may be the best way to keep local gang kids from loitering nearby, thereby reducing the potential number of burglary offenders away from a target. It is the social factors that mitigate these situational ones, and unless you account for them, the situational recommendations may be exactly opposite to what is required. In another case, burglary might result from professional gang members who rule the streets. Better lighting may allow them comfortable places to loiter, and good sightlines (cover) may only give them an easy way to spot approaching police cars (we actually ran into this problem in a Vancouver gang/housing project a few years back). It is the social factor of the existence of local gangs that matters most, a social variable. This is why I feel you must also consider the social factors that influence burglary, (neighborliness of nearby residents and their willingness to watch out, the number of unsupervised young children in the area who may “gain control” on the local turf and make it worse or better, etc...) I am uncertain the analysis report as it is currently structured will capture these social factors simply by conducting victim surveys and talking to experts. It seems to me some more qualitative measures, such as safety audits, and in-depth local interviews with local residents may work better. Just a thought.⁵⁵⁷

Van Soomeren ne peut que souscrire à cette remarque :

⁵⁵⁷ *Ibid.*

I agree...I will check this annex B more...it was drawn up years ago in the beginning of the standardization process and annex B worked in so far it gave people a basis for (situational...I agree) consensus. We might skip this annex. I will certainly check on audits etc...I thought I had been clear about this type of qualitative research which I favor (quick and dirty...but 75% correct). I may have to write a more elaborated annex on types of research in which each research type (or instrument) is summarized in a few sentences⁵⁵⁸.

La question soulevée par Saville vaut autant pour la seconde que pour la première situation de diagnostic. Pour la première situation, Saville n'a soulevé que des questions d'ordre méthodologique (chiffre noir, niveau d'agrégation, etc.) que van Soomeren a évacuées d'un revers de main pragmatique. Dans la seconde situation, Saville soulève une difficulté d'un autre ordre qui renvoie à la sempiternelle question de la mise en relation des variables. Un diagnostic des risques procède par l'observation d'une relation entre deux variables : par exemple, les îlots traversant et les cambriolages ou bien l'éclairage et les agressions sexuelles, etc. Telle est la matière brute qui constitue le point de départ du diagnostic. Van Soomeren propose un outil qui permette d'établir ces *faits*. Mais Saville montre que ces relations ne sont pas simples à établir et qu'elles peuvent être trompeuses. Van Soomeren répond qu'il mesure bien le degré de complexité et qu'il tentera de revenir sur cette annexe. Chose qu'il ne fera pas. Van Soomeren regrette surtout que les contraintes cognitives propres à la normalisation ne lui permettent pas d'intégrer ce degré supplémentaire de précision⁵⁵⁹.

L'apport limité de Barry Poyner

Nous allons nous arrêter maintenant à un autre échange, non pas avec un professionnel extérieur à la normalisation de l'urbanisme et de la sécurité, mais avec un chercheur largement impliqué dans le développement de la prévention situationnelle. Barry Poyner va intervenir seulement de manière ponctuelle et très limitée. Il rejoint à deux reprises le Comité technique pour apporter ses conseils. Mais nous verrons que van Soomeren ne trouvera pas la place de les intégrer concrètement dans le texte.

Il est intéressant de montrer comment un chercheur qui a beaucoup œuvré au développement de la prévention situationnelle réagit à la traduction opérée par la standardisation. Il nous faut,

⁵⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁵⁹ Pour approfondir la question à ce niveau, il faudrait que van Soomeren soulève le problème classique de la causalité dans les diagnostics. Cela nécessiterait de poser la question épistémologique de la *compréhension* des faits. Généralement, l'analyse empirique de la causalité en sciences sociales évite l'écueil de la relation directe entre deux variables en procédant à une analyse multivariée, c'est-à-dire en introduisant des variables supplémentaires. Mais comment intégrer dans une norme technique européenne un tel niveau de précision méthodologique ? Généralement, quand il s'agit de mesurer, les normes indiquent des méthodes toutes faites, prêtées à l'emploi. En matière de diagnostic urbain, une définition standard est plus difficile à retenir. C'est pourquoi van Soomeren évacue la difficulté en se limitant à des indications sommaires en espérant qu'elles éveilleront l'imagination des concepteurs.

pour ce faire, restituer les recherches de Poyner. En s'intéressant à lui, nous pourrons mieux comprendre les problèmes que soulève la norme du point de vue des théories et de la pratique de la conception en urbanisme – les *modus operandi* qui permettent de passer de l'analyse morphologique et sociale à la construction de formes urbaines.

Barry Poyner est un architecte et urbaniste de formation dont la carrière professionnelle est essentiellement tournée vers l'université et la recherche. Il débute dans le domaine des *accident studies* en travaillant successivement pour le *Ministry of Public Building and Works* au début des années 1960 et le *Tavistock Institute of Human Relations*, dans le *Centre for Applied Social Research*, au début des années 1970. En étroite relation avec les études qu'il mène dans ces institutions sur les accidents domestiques et urbains (chutes, noyades, etc.), il s'intéresse à la recherche sur les méthodes de conception en urbanisme et architecture. En 1969, il se joint au *Scientific Control Systems Limited* en tant qu'expert conseil pour le compte du *Functional Building Programme Division* dans le but de développer un programme d'aide à la conception en architecture. Dans ce contexte, il s'intéresse à la recherche d'une base logique, d'une démarche méthodologique et d'un support scientifique à l'élaboration d'un projet d'architecture ou d'urbanisme. Cet intérêt pour la recherche en méthode de conception a débuté quelques années plus tôt. Poyner n'a pas plus de 25 ans lorsqu'il collabore aux recherches du *Center for environmental Structure* de l'université de Berkeley, dirigé par Christopher Alexander, le célèbre architecte et mathématicien, avec qui il publie en 1964 un article intitulé « *The Atoms of Environmental Structure* », un texte qui fait date dans l'histoire de la théorie de l'architecture⁵⁶⁰. Bien que trente années séparent la publication de cet article et le projet de normalisation, il faut revenir, brièvement, sur son contenu car il nous éclaire sur les liens entre méthode de conception, forme urbaine et sécurité.

Atoms for Environmental Structure est le support d'une communication qu'Alexander et Poyner donnent à l'occasion de la première conférence internationale organisée par *The design methods group*, un domaine d'étude émergent sur les *process* de conception en architecture et urbanisme. Alexander et Poyner mettent la notion de *besoin* au centre de la méthode de design. À chaque *besoin* correspond une ou plusieurs contraintes dont le non-respect entraîne des inadaptations de la forme – la forme étant le but du travail de l'architecte ou de l'aménageur. Pour les auteurs, l'objectif n'est pas de trouver une forme optimale, mais une forme acceptable, c'est-à-dire qui n'entraîne aucune inadaptation. Ils proposent une méthodologie des analyses préalables des interrelations positives et négatives entre les contraintes correspondant aux différents besoins. Par « interrelations négatives », il faut

⁵⁶⁰ Alexander, C., Poyner, B., 1970, « The Atoms of environmental structure », in *Emerging methods in environmental design and planning*, Proceedings of the Design Methods Group 1st International Conference, Cambridge, Mass., June 1968, MIT Press, 308-321. On trouve une bonne analyse du contenu de cet article dans Arnold, M., 1977, *Les modèles chez Alexander, Approche critique du Pattern Language*, Rapport du Centre d'Études et de Recherches Architecturales, École Nationale Supérieur des Beaux-arts, Rapport de recherche CORDA.

entendre, par exemple, que le souci de desservir chaque logement par une voie accessible aux voitures est en conflit avec celui de lutter contre le bruit dans les zones résidentielles. Inversement, le même souci de lutter contre le bruit dans les zones résidentielles présente une interrelation positive avec celui d'assurer la sécurité des jeunes enfants. La conception architecturale est pour Alexander et Poyner une activité de résolution de problèmes.

En quoi ce retour sur cet article de jeunesse nous éclaire-t-il sur le projet de normalisation ? Les notions de « besoin » et de « problème » deviendront quelques années plus tard les composantes essentielles d'une autre notion, celle de « patterns », qui fera d'Alexander l'un des théoriciens de l'architecture les plus importants du XXe siècle et de Poyner l'un des chercheurs les plus avancés sur la dimension urbanistique de la prévention situationnelle. Dans cette théorie de l'architecture, la composition architecturale peut suivre des patterns qui existent en nombre limité, mais que l'on peut inventer et développer en permanence. Chaque pattern est composé de deux parties : la formulation du principe lui-même, et celle d'un problème. La première, elle-même, s'exprime en deux phases : si... alors... Chaque modèle s'établit donc comme suit : si X..., alors Z... ; Problème Y : X définit un ensemble de conditions, Y définit un problème susceptible de se poser sous les conditions X, et Z définit une relation spatiale abstraite qui doit exister sous les conditions X afin de résoudre le problème Y.

Mais quel sont les liens entre les patterns et la normalisation ? Pour le comprendre il faut revenir sur un ouvrage de Poyner, devenu classique, paru au milieu des 1980, *Designing out Crime. Beyond Defensible Space*. Dans l'introduction, il s'arrête sur les liens entre recherche, patterns et standardisation :

The pattern is probably the best means of communicating research findings to design and management professions. The patterns statements which are given throughout the following chapters attempt to define essential relationships within the environment which reduce the risk of one or more types of crime. The form of these statements is made as open and general as possible in order to give designers freedom to adapt them to situations which were not envisaged by those who did the original research. It is hoped that the patterns will not be seen as a set of restrictive requirements or recommendations. Mercifully, environmental crime prevention has not yet become the subject of government regulations, codes of practice and design standards as, for example, fire protection and safety⁵⁶¹.

Poyner s'oppose ainsi à toute forme de standardisation industrielle. Pour lui, aucun modèle n'est absolu dans son expression et c'est à travers une expérimentation qu'on vérifie sa validité (ils ne répondent pas tous à un bâtiment donné, chaque modèle autorise des

⁵⁶¹ Poyner, B., *Design against Crime, Beyond Defensible Space*, London, Butterworths, 4. Notons que l'ouvrage s'inscrit dans une série d'ouvrages, les *Design series*, consacrés à des méthodes de conception tournées vers différents types de problèmes architecturaux sur des thèmes particuliers (par exemple : *Design for Holidays and Tourism, Design for sport*, etc.).

modifications et offre des choix qualitatifs ; ils peuvent se transformer et évoluer selon le contexte.) Dans son ouvrage, Barry Poyner propose d'étudier six *situations* : voisinage, cambriolage résidentiel, vandalisme dans le logement social, attaques de rue dans les centres-villes, protection des écoles et transport public. Pour chacune de ces situations, il définit plusieurs modèles. Au total, il parvient à définir 31 modèles sur l'ensemble de l'ouvrage. Si Poyner collabore au projet de normalisation, c'est parce que van Soomeren adhère pleinement à cette méthode de conception. Il la connaît bien car, pour écrire les labels dans son pays, van Soomeren s'est largement inspiré des travaux de Christopher Alexander.

Dans quelle mesure la méthode des *patterns* a-t-elle été intégrée dans la structure énonciative du texte de la norme ? L'analyse du travail de Poyner dans le Comité technique permet de répondre à cette question. Notons tout d'abord qu'il est clair que Poyner souhaite voir les normalisateurs arriver à un document qui fonctionne sur la base du *pattern language*. Dans une note qu'il envoie au comité en 1998, il tente de faire comprendre les modalités de ce raisonnement à partir de l'exemple de ses recherches sur la protection des écoles, traité dans le chapitre 7 de son ouvrage⁵⁶².

Dans cette note, Poyner essaie d'identifier certaines questions que pourraient envisager les *urban planners* dans un projet de sécurisation. Les questions développées s'inscrivent dans le cadre d'écoles de quartiers non-résidentiels, financées par l'État. Les annexes diffusées par van Soomeren l'ont interpellé. Elles lui semblent insatisfaisantes en l'état. Elles manquent de précision et sont insuffisamment explicites. Il invite à traiter les « problèmes » avec plus de nuance :

We need to give more attention to the definition of the crime problems or risks that we are dealing with. These seem to be more specific and complex than simply listing “fear of crime”, “burglary”, “vandalism”, etc. It is true that these items can all be relevant to schools and urban planning, but they do not tell us how they are relevant. What seems necessary is a fuller definition of each problem⁵⁶³.

La note de Poyner tente de faire la démonstration d'une définition plus large des problèmes à travers quatre exemples. Le premier soulevé est celui de la pédophilie et du trajet domicile école ; le deuxième problème, lié au premier, est le chahut et les nuisances des enfants sur le chemin du retour à la maison ; le troisième est celui du cambriolage, du vandalisme et du *arson* (*intruders on school grounds*) ; le quatrième le *car crime*. Chaque problème est en effet précisément décrit et plusieurs scénarios sont envisagés. Par exemple, le premier problème est défini comme suit :

⁵⁶² CEN/TC 325, N103, Schools –Measures to prevent crime (in urban planning context), From Barry Poyner, 1999/12/29.

⁵⁶³ *Ibid.*

There is increasing concern about the risk to children on their way to and from school, of being sexually assaulted and/or abducted. It is probably a major reason why so many parents take their children to school by car. The growth of car traffic for travel to school has become a major issue for planners⁵⁶⁴.

Face à ce problème, Poyner propose deux scénarios : dans le premier cas, les enfants ont à parcourir une longue distance pour se rendre à l'école, il faut prévoir un accès spécial pour les transports publics afin qu'ils soient déposés au plus près des entrées de l'école. Ces entrées devraient être spécialement ouvertes et visibles pour faciliter la surveillance au personnel de l'école ou aux parents. Dans la deuxième solution, les enfants peuvent se rendre à pied à l'école. Il faut donc concevoir une route sûre entre le domicile et cette dernière. Celle-ci doit être systématiquement reliée au quartier par une distribution radiocentrique de routes sécurisées. Plusieurs options sont alors envisageables, la meilleure pouvant consister en un système de rues directement alignées sur les maisons avec des petits commerces. Les secteurs boisés, les zones abandonnées et les secteurs commerciaux à forte densité étant à proscrire. Poyner prolonge le même raisonnement pour chaque problème en multipliant à chaque fois les scénarios.

On arrive au bout du compte à un maillage cognitif assez complexe qui cadre et oriente la conception architecturale et urbaine. Les *patterns* constituent par leur formulation, et par les données explicites, complètes et justifiables sur lesquelles ils s'appuient, une rupture importante par rapport aux normes traditionnelles de performance telle qu'on les trouve dans l'industrie. Mais une certaine ressemblance est également constatable. Le sens de modèle à suivre, à imiter, tend à supplanter l'acceptation de « modèle » en tant que représentation abstraite, explicite et cohérente, d'un phénomène. Le glissement est difficile à maîtriser. Il existe toujours un risque que les *patterns* fonctionnent comme un prototype, au sens des sciences de l'ingénieur, c'est-à-dire comme un schéma qui tendrait à valoriser la standardisation des bâtiments ou des espaces urbains, y compris en cas de nécessaire prise en compte d'une certaine spécificité. Sur ce glissement du *pattern* au *requirement*, van Soomeren prévoit une étape. En effet, il souhaite indiquer dans le texte de la norme la nécessité de mobiliser un dispositif de *recherche*. Ce qui permettrait de vérifier les effets pratiques de chaque modèle par l'expérience et de les adapter à la spécificité des situations⁵⁶⁵. Pour des raisons sans doute liée à la logique même de la normalisation, van Soomeren doit renoncer à cette référence à la recherche. *Ce qui rend la tension entre les deux natures du modèle plus difficile à gérer*. C'est aussi sans aucun doute ce qui rend Poyner, bien qu'intéressé, insatisfait par le contenu du document.

⁵⁶⁴ *Ibid.*

⁵⁶⁵ L'indication apparaît sous la forme d'un tableau « Level at which action can be taken to improve security in the built environment » qui définit, à chaque niveau d'intervention (espace public, voisinage, équipement, etc.), comment mobiliser la recherche. Van Soomeren renonce au final à l'intégration de la colonne recherche dans ce tableau. Notons qu'il s'agit dans la première version finale de la norme du tableau 1, présenté page 9 et titré en français « Niveaux auxquels des mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité dans les environnements construits ».

Controverse

Il faut attendre la cinquième réunion qui se tient à Londres en mars 2001 pour voir apparaître les premières critiques de fond⁵⁶⁶. Alors que van Soomeren prévoit cette session comme la dernière avant l'enquête publique, il reçoit, pour la première fois, des propositions d'amendement et des critiques qui remettent en cause l'économie générale du document. Ce jour-là à Londres, dans les bureaux du British Standards Institution (BSI), l'ambiance est particulièrement tendue. Les Français et les Suédois estiment que le document ne peut être soumis à l'enquête en l'état. Chacun fait circuler une note. D'un côté, la France propose une nouvelle approche de la prévention. D'un autre côté, la Suède souhaite réorganiser l'économie générale de la norme en ajoutant une partie « généralités », qui expliquerait la philosophie de l'ISO 9000, afin de pouvoir faire des trois normes « urbanisme », « habitations », « magasins et bureaux » de simples *checklists*.

Van Soomeren est particulièrement agacé par les propositions tardives des Français et des Suédois. Il les trouve indigentes et prétentieuses. D'où la France parle-t-elle pour proposer une nouvelle approche ? Quelles recherches y mène-t-on sur la question de la prévention du crime ? Van Soomeren suit l'actualité en la matière et ne se souvient pas de travaux scientifiques français. De plus, la suggestion suédoise lui semble impromptue. Depuis le départ, van Soomeren s'inspire de la norme ISO 9000 et a mesuré toutes les limites de sa transposition. Comment les Suédois peuvent-ils se permettre une telle proposition alors qu'ils n'ont jamais contribué à la définition du *process* que van Soomeren a mis au centre de l'économie générale du document ? Comme l'indique van Soomeren lors de la réunion, le document a été révisé et finalisé à Barcelone, diffusé en décembre 2000 et seule l'Autriche a bien voulu envoyer ses commentaires (très légers). Il considère que le document est terminé et souhaite soumettre sans plus attendre le projet à l'enquête publique.

La France et la Suède ne font pas le poids. Les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, le Danemark et le Royaume-Uni acceptent le passage à l'enquête et au vote. Le résultat de ce dernier montre que la France, l'Autriche, la Suède et les Suisses s'opposent au document. Les Allemands ne répondent pas aux sollicitations de l'enquête publique en indiquant par là que le projet ne présente aucun intérêt. La Belgique, la République Tchèque, la Finlande ont choisi de s'abstenir. En 2002, la norme est approuvée avec une majorité de voix provenant du Danemark, de la Grèce, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. En 2002, alors que le document est loin de faire consensus, la norme est publiée comme prénorme européenne ENV14383-2. Van Soomeren reste donc intransigeant. Il ne tient pas compte du fait qu'il a fallu une longue

⁵⁶⁶ CEN/TC 325, N 88, Minutes taken at the CEN/TC 325 meeting 2001-03-08 at BSI, London.

période pour que certains pays s'approprient sérieusement le sujet et se forgent un point de vue. La fermeté et l'agacement de van Soomeren sont mal acceptés par les Français qui notent dans le compte rendu de la réunion : « L'assistance a été pétrifiée par la grossièreté du comportement du président du TC qui a refusé toute idée de consensus⁵⁶⁷ ».

Pour comprendre la réaction de la France au comportement de van Soomeren, il faut rappeler les conditions dans lesquelles elle a pu se joindre la démarche. On se souvient, au milieu des années 1990, le Comité technique CEN/325 s'est appuyé sur l'invitation de l'ensemble des états membres à participer au processus de normalisation. En son sein, le principe premier est l'égalité de tous et la liberté de chacun quant à l'énonciation du document à normaliser. Or, comme nous l'avons constaté plus haut, cette égalité de principe n'exclut pas l'instauration d'asymétries dès le départ : les ressources normatives existantes donnent un avantage considérable aux Danois, Néerlandais et Britanniques qui avancent le projet, dans la mesure où les experts qui représentent ces pays maîtrisent la « technicité » du dossier. Ils ont composé le texte à partir des normes existantes afin de suivre les préceptes qui cadrent leur action. L'investissement dans l'écriture de la norme est tellement considérable que, pour les autres pays, ne disposant pas de documents de référence, la norme n'est plus qu'à prendre ou à laisser.

Au moment du lancement du projet, à la suite d'une première enquête menée en 1995, la France fait le choix de refuser de rejoindre le Comité technique. On retrouve dans les archives de l'AFNOR un courrier envoyé par la France au Comité technique indiquant les motifs de son refus. Ce courrier, passé inaperçu, énonçait clairement les points de blocage qui ressurgiront avec force quelques années plus tard :

Ce sujet fait partie du droit des États selon le principe de subsidiarité ; la lutte contre la criminalité est différente d'un État à l'autre, et la conception de la prévention dans ce domaine relève de traditions nationales ; pour certains ils existe des dispositions réglementaires : certains établissements (recevant du public, prisons,...) sont assujettis à des réglementations nationales ; la conception générale des bâtiments (sous l'angle architectural) ainsi que l'urbanisme ne peuvent faire l'objet d'une normalisation⁵⁶⁸.

Le refus de la France se fonde sur ces trois points. C'est une position sur laquelle il semble impossible de négocier du côté français. Pourtant l'AFNOR continue d'être sollicitée par le Comité européen de normalisation. Dans ce contexte elle repère et sollicite les experts français susceptibles de se joindre à la démarche. Elle trouve enfin un écho favorable auprès d'un expert Français, Alain Bauer qui, producteur d'étude de sécurité, accepte de se joindre à

⁵⁶⁷ Moreau de Saint Martin, L., 2002, « Normalisation européenne pour la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments », Rapport 2001 au Ministère de l'Equipement des Transports et du Logement, AFNOR Normalisation.

⁵⁶⁸ AFNOR, Commentaires sur la proposition de création d'un nouveau TC sur la prévention technique de la criminalité, 14 décembre 1994. Les techniciens de l'AFNOR résument dans cette note un courrier plus long envoyé, le 8 décembre 1994, par l'Association des Industries des Produits de Construction.

la démarche à partir de 1997. Dans le même temps, il parvient à enrôler un commissaire du ministère de l'Intérieur, notamment Alain Brégeon. Les deux hommes organisent en 1997 une réunion du Comité européen à Paris. Mais il faut attendre le début de l'année 1999 pour que l'AFNOR parvienne à mettre sur pied un groupe miroir qui s'organise progressivement autour des trois groupes de travail, WG1, WG2 et WG3⁵⁶⁹.

Les fonctionnaires du ministère de l'Équipement et de l'Intérieur sont les deux groupes moteurs du groupe de travail sur l'urbanisme. En effet, entre 1999 et 2001, le groupe miroir se constitue progressivement et il est décidé à cette occasion qu'il soit présidé alternativement par l'Intérieur puis par l'Équipement. Au ministère de l'Intérieur, c'est René Brégeon, commissaire divisionnaire, chef du bureau des liaisons extérieures qui est mis sur le dossier. Au ministère de l'Équipement, c'est la sous-direction des interventions urbaines et de l'habitat⁵⁷⁰ qui est directement interpellée. À cette époque, Louis Moreau de Saint-Martin, ingénieur des Ponts et Chaussée, vient tout juste de rejoindre ce service comme adjoint au sous-directeur. C'est lui qui hérite du dossier. Les deux hommes deviennent rapidement les porte-paroles de deux groupes qui s'affrontent violemment durant les deux premières années du groupe miroir français. C'est ce qu'on appellera quelques années plus tard la *bagarre* entre l'Équipement et l'Intérieur. À quoi tient cette dispute ? Voilà comment le commissaire divisionnaire explique cette situation conflictuelle :

Mais comment ça s'est passé ? La France a rejoint les travaux en 1999. Puisqu'il y a eu un déclic où on a considéré qu'il valait mieux être dedans pour faire avancer, pour faire évoluer dans notre sens plutôt que d'être à l'extérieur. Mais malgré ça, et bien les positions n'étaient pas les mêmes au niveau de l'Équipement et au niveau du ministère de l'Intérieur. En clair, au niveau de certaines personnes de l'Équipement de l'époque, ils ne voulaient surtout pas entendre parler de quoi que ce soit, considérant qu'il n'y avait aucun lien entre les problèmes de délinquance, de sécurité et des problèmes d'architecture. Et ça a quand même beaucoup bloqué cette affaire-là. [...] Parce que les Anglo-Saxons ont une approche extrêmement pragmatique de ces affaires-là. Nous en France, on a des états d'âme. Le Royaume-Uni passe pour le pays de l'habeas corpus, j'enfonce des portes ouvertes en disant ça, le pays des libertés etc. Il y a de la vidéosurveillance partout ! On a des approches idéologiques de ces questions-là. Ça aussi, ça été un paramètre. Moi j'ai lu des articles de sociologues ou d'urbanistes, c'est délirant ! C'est délirant certains articles. On a eu cette époque-là. Mais qu'on a plus heureusement, mais à mon avis ça a beaucoup

⁵⁶⁹ En France, on commence à s'inquiéter de ce processus *privé* dans lequel les pouvoirs publics sont des acteurs parmi d'autres, sans prérogatives particulières. Le premier à alerter l'administration publique est l'Union HLM. En 1999, les organismes du logement social interpellent directement la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction du ministère de l'Équipement pour faire part de leur inquiétude sur le processus de normalisation. Pour tous les fonctionnaires de l'Équipement, la normalisation apparaît comme une *anomalie* puisque le secteur public n'y est pas représenté de manière systématique et réglementé.

⁵⁷⁰ Cette sous-direction est chargée notamment de la conduite de la politique d'intervention dans les quartiers en difficulté et de renouvellement urbain. Rappelons que ces quartiers sont le point nodal de la façon dont le débat sur la sécurité est posé en France.

pollué le débat. Parce qu'on n'a pas pris les choses sous un aspect technique contrairement aux Anglo-Saxons. Mais petit à petit les positions ont évolué⁵⁷¹.

Si l'on suit et résume l'explication du commissaire, les deux ministères s'opposent parce que, d'une part, l'Équipement ne croit pas à la prévention situationnelle, et d'autre part, il s'en méfie pour ses implications sociales. L'explication conviendrait sans aucun doute aux fonctionnaires du ministère de l'Équipement impliqués dans la *bagarre* à cette époque. Louis Moreau de Saint-Martin explique comment il se saisit du dossier :

Et quand je suis arrivé comme adjoint au sous-directeur, ce dossier de normalisation de la prévention situationnelle m'a été attribué : beaucoup était à faire, à la fois pour établir un point de vue du ministère de l'Équipement, et pour essayer de le faire partager (ou du moins négocier) aux différents interlocuteurs, à commencer par le ministère de l'Intérieur, mais aussi avec les autres acteurs français, et bien sûr avec les participants étranger du processus de normalisation⁵⁷².

On le constate à lecture de l'extrait de cette correspondance avec Moreau de Saint-Martin, l'Équipement est bien décidé à prendre en main le dossier. Il faut donc nous laisser guider par celui-là et suivre les étapes qu'il présente : il lui revient, dans un premier temps, de donner de la consistance à la position du ministère de l'Équipement et, dans un second temps, de mettre d'accord dans le groupe miroir des professionnels de l'urbanisme, des représentants de la police nationale et des experts en sécurité afin de discuter autour de cette position. L'enjeu est de trouver le moyen pour la France de parler d'une seule voix. Quelle stratégie Moreau de Saint-Martin va-t-il mettre en œuvre pour y parvenir ?

La stratégie du ministère de l'Équipement

Nous verrons d'abord que la stratégie de Moreau de Saint-Martin vis-à-vis du ministère de l'Intérieur est simple : lire la norme dans les moindres détails et lui faire subir les épreuves les plus dures afin de tester la solidité du texte. C'est le seul moyen de juger si le texte mérite le statut de norme. Dit autrement, Moreau de Saint-Martin va prendre les normalisateurs à leur propre jeu en appliquant à la prénorme les critères d'évaluation des agences de normalisation. L'ingénieur de l'Équipement tente de défaire la norme pour en montrer les faiblesses afin de faire en sorte que les policiers du ministère de l'Intérieur n'aient plus d'autre choix que de se rallier à son avis. La France pourra dès lors s'opposer d'une seule voix lors de la réunion de Londres de mars 2001.

⁵⁷¹ Commissaire Brégeon, entretien, mai 2005. Cet entretien a été réalisé dans le cadre de notre mémoire de Master recherche Ville et Société, *op. cit.*

⁵⁷² Moreau de Saint-Martin, L., Courriel, 2 novembre 2010.

Une fois la norme affaiblie, il faut prendre position. C'est dans ce contexte que des professionnels de l'urbanisme vont se regrouper entre 2002 et 2004 pour s'organiser autour d'une posture critique solide. Il s'agit de forger un discours critique cohérent sur la normalisation de la sécurité dans l'urbanisme et d'alerter directement la communauté des aménageurs. Nous allons observer dans un deuxième temps comment les Français parviennent à mettre la norme en politique pour la rendre discutable autrement.

Affaiblir la norme

Pour comprendre avec précision l'opération conduite par Moreau de Saint-Martin, il faut revenir sur un article qu'il écrit en collaboration avec un Ingénieur de son service, Alain Garnier, qui travaille avec lui sur le dossier. La publication de l'article, « Sur la normalisation de la prévention de l'insécurité par l'urbanisme » s'inscrit dans un numéro spécial des *Cahiers de la Sécurité Intérieure* sur l'urbanisme et l'insécurité⁵⁷³. Notons que le numéro est publié durant le premier trimestre 2001, alors que la norme est sur le point d'être votée. Il s'agit d'un article qui s'adresse directement à la communauté des professionnels de l'urbanisme en France. Louis Moreau de Saint-Martin et Alain Garnier présentent leur texte comme « un essai de lecture critique du document établi par le WG2 dans le but de normaliser la prévention de la malveillance par l'urbanisme. Il est fondé sur l'idée qu'une démarche de prévention de la malveillance par l'urbanisme doit prendre en compte la complexité des phénomènes urbains et des processus de conception architecturale et urbaine et de gestion urbaine de proximité⁵⁷⁴ ». Les deux ingénieurs de l'Équipement sont des lecteurs exigeants de la norme. Leur tactique consiste à repérer les faiblesses du document élaboré par le groupe de travail WG2. Ils les repèrent et déploient leur attaque en trois coups.

La première faiblesse repérée est le flou autour de la finalité de la norme et des professionnels concernés. Le premier coup consiste alors à demander à la norme d'être claire dans l'énonciation de ce qui relèverait soit d'une normalisation de la qualité du management dans les opérations d'aménagement, soit de la qualité technique de l'acte d'aménager. Selon eux, l'objet de la normalisation est tantôt désigné comme l'organisation et le management de la planification urbaine, tantôt comme la méthode d'évaluation des risques et les mesures à mettre en œuvre :

La démarche, qui est censée s'inscrire dans une logique de normalisation, ne précise pas le produit qu'on normalise, l'objet auquel devraient s'appliquer ces prescriptions. Il s'ensuit une confusion permanente entre ce qui est de l'ordre de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite de projet, des prescriptions techniques d'ordre

⁵⁷³ Moreau de Saint-Martin, L., 2001, « Sur la normalisation de la sécurité par l'urbanisme », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 43, 9-17.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, 10.

architectural, et des affirmations de portées générales, voire politiques, sur des liens de causalité souvent mal démontrés⁵⁷⁵.

Le deuxième coup porté par Moreau de Saint-Martin et Garnier est tout droit dirigé contre la légitimité scientifique de la norme. Nos deux ingénieurs sont particulièrement sévères : ils exigent du document qu'il soit capable de prescription impérative qui délimiterait le domaine des possibles, comme dans une approche réglementaire qui s'appuierait sur des savoirs positifs ; ils demandent à la norme d'être capable de les renvoyer à des exigences qui auraient une validité universelle :

L'élaboration d'une norme suppose en effet que l'application des prescriptions puisse donner des résultats prévisibles avec un degré suffisant de certitude. Nombre des énoncés du document, qu'ils apparaissent comme éléments de contexte explicatif ou comme prescriptions à mettre en œuvre, ne présentent pourtant pas la solidité nécessaire à un statut normatif. Dans presque chaque cas, on peut faire état d'expériences contradictoires⁵⁷⁶.

Le troisième coup est fatal. Ils s'en prennent sans détour à la logique sur laquelle van Soomeren avait fondé toute l'écriture du document : le raisonnement matriciel. La force du coup tient au fait que les deux ingénieurs font subir une épreuve au texte complètement contradictoire avec celle subie précédemment. D'abord, ils lui ont demandé d'être « positive » et universelle alors qu'ils savent que c'est beaucoup trop exiger d'elle ; ensuite ils lui reprochent d'être trop linéaire et trop rigide pour être opérationnelle dans une logique d'aménagement de la ville :

Le document WG2 dans sa forme actuelle, paraît sous-tendu par une vision mécaniste de la conception urbaine. Les tableaux de l'Annexe E (Matrices problèmes x préconisations par type d'environnement) en constituent l'exemple le plus flagrant : ils se présentent sous forme de matrices, indiquant les « stratégies applicables » en fonction des « types de délinquance ». La prévention de la malveillance apparaît alors comme l'addition d'actions indépendantes censées contribuer de façon automatique à la réduction des risques. Cette tendance résulte probablement de la sous-représentation parmi les rédacteurs des professionnels de la conception urbaine⁵⁷⁷.

Dans cet affrontement, l'ignorance des deux ingénieurs quant à la genèse du texte n'est pas un inconvénient. Leur avantage intellectuel est au contraire de ne pas connaître tout le travail préalable de van Soomeren. S'ils avaient participé à l'écriture du document, ils se seraient approprié un savoir qu'ils auraient partagé avec l'ensemble du comité et ils auraient sans doute eu une autre interprétation du texte, plus compréhensive. On voit comment ici le texte de la norme échappe à son auteur (van Soomeren) – qui se serait sans doute défendu s'il en

⁵⁷⁵ *Ibid.*, 11.

⁵⁷⁶ *Ibid.*, 12-13.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, 14.

avait eu l'occasion. Or, les auteurs ne s'adressent pas à lui, mais visent le ministère de l'Intérieur et Alain Bauer, qui désormais ne peuvent plus se contenter d'invoquer la technique et de dénoncer l'idéologie des ingénieurs de l'Équipement. Moreau de Saint-Martin raconte la réception de cet article et ses effets :

Même si les Cahiers de la sécurité intérieure étaient publiés par l'Institut des Hautes Etudes pour la Sécurité Intérieure, la publication de mon article n'avait pas eu le visa du ministère de l'Intérieur, et la première réaction de la Direction Centrale de la Sécurité Publique, lors de la publication a été très négative : Christian Decharrière, directeur de la DCSP, avait interpellé violemment François Delarue, directeur de la Direction Générale de l'Urbanisme, de Habitat et de la Construction (que j'avais consulté et qui avait validé la publication de l'article), en disant que c'était inadmissible de notre part d'avoir publié ça. Malgré tout, c'est à ce moment que ces 2 directeurs ont acté le principe que leurs services (le bureau de René Brégeon à la DCSP d'une part, moi d'autre part) travaillent à la rédaction d'un document commun de doctrine⁵⁷⁸.

Nous avons évoqué plus haut cette doctrine commune, lorsque nous avons souligné que la France proposera une nouvelle approche lors de la réunion de Londres en mars 2001. Les Français ont alors diffusé à l'ensemble du Comité technique européen une proposition pour une réorientation des travaux. Comment dans ce contexte conflictuel l'Équipement et l'Intérieur sont-ils parvenus à un texte commun ? Moreau de Saint-Martin explique que la recherche de compromis a été difficile :

Au bout de nombreux échanges, nous sommes arrivés à cette note de doctrine commune, qui a été diffusée au groupe miroir, puis aux représentants des autres pays dans le comité technique CEN. Il faut bien dire que l'accouchement de ce texte a été difficile, et que c'est un monument d'eau tiède, qui contourne avec soin tous les sujets de divergence ouverte. En un mot, un Yalta évitant les sujets qui fâchent, de façon que la France parle d'une seule voix dans les travaux du CEN, même si c'était pour essayer d'évacuer des travaux de normalisation tous les aspects non consensuels⁵⁷⁹.

La norme apparaît ainsi au départ comme un enjeu de lutte entre deux groupes professionnels⁵⁸⁰ autour de leur légitimité à énoncer l'espace de la ville. D'un côté, le ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la mise à l'étude du décret d'application de l'article 11 de la Loi d'Orientation Pour la Sécurité (LOPS), a progressivement développé une approche technique simple de la sécurité dans les équipements recevant du public⁵⁸¹. De l'autre côté, les aménageurs invoquent une démarche globale comme solution alternative à une logique sectorielle. Mais, contraints d'arriver à une position commune, ils vont passer

⁵⁷⁸ Moreau de Saint-Martin, L., Courriel, 6 novembre 2010

⁵⁷⁹ *Ibid.*

⁵⁸⁰ Claude, V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Marseille, Parenthèses.

⁵⁸¹ Bauer, A., Brégeon, R., 1997, *Grands équipements urbains et sécurité : comment réaliser et contrôler les études de sécurité publique prévus par l'article 11 de la LOPS du 21 janvier 1995 ?*, Paris, IHESI.

commande à l'IHESI d'un document de convergence⁵⁸². En fait, on commence à voir poindre non pas l'embryon d'une doctrine commune⁵⁸³, mais la possibilité de reprendre le travail d'écriture.

L'urbanisme comme bien commun

Après la proposition d'une doctrine commune, on voit se former progressivement, entre 2002 et 2004, un groupe d'aménageurs autour de la question de la sécurité dans l'urbanisme. Ce groupe est composé en grande partie d'agents du secteur public. La DGUHC du ministère de l'Équipement se saisit particulièrement du dossier. Elle met un jeune ingénieur des Travaux Publics de l'État⁵⁸⁴ sur le dossier, Bertrand Vallet. On trouve également François Wellhoff, qui prend tout juste un poste de chargé de mission au Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC). L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) crée également à la même époque un service d'études sur la sécurité. Une directrice du service est nommée, et Céline Loudier (jeune sociologue) qui vient d'être recrutée comme assistante d'étude est envoyée aux États-Unis pour un voyage d'étude autour de la notion de prévention situationnelle et de *Crime Prevention Through Environmental Design* (CPTED). Ce petit groupe d'urbanistes se forme et se réunira dans le cadre des ateliers du club Ville et Aménagement⁵⁸⁵. L'objectif de ce groupe est alors de montrer les enjeux politiques et juridiques de la normalisation et de prendre position dans le débat plus général sur la question de l'urbanisme et de la sécurité. On peut résumer comme suit l'idée qui motive le groupe à se rassembler :

Alors que l'urbanisme au sens large relève de processus publics, voire souvent politiques, et que la sécurité est indubitablement une prérogative de puissance publique, le processus de normalisation est porté presque exclusivement par des acteurs privés. [...] Il est clair que leur intérêt dans la démarche n'est alors pas seulement de raisonner en termes d'intérêt général, mais également de s'ouvrir des commandes et de structurer le marché. [...] Le développement des travaux engagés depuis des années n'est-il pas en train d'arriver à un point de non-retour ? Si on veut éviter que des "experts" autoproclamés ne viennent empiéter sur le rôle, la légitimité et la créativité des concepteurs, il faut que la puissance publique, au niveau français

⁵⁸² CEN/TC 325, N91, Proposal from France, "Urban development and insecurity – a variety of interacting force, tabled at the CEN TC-325, 2001/03/08.

⁵⁸³ C'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas sur le document de convergence qui, sur le fond, présente peu d'intérêt pour notre analyse.

⁵⁸⁴ Les ingénieurs des Travaux Publics de l'État sont des ingénieurs formés à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État. Ils sont les *subalternes* (entendu dans le sens le plus simple) des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

⁵⁸⁵ Le club Ville Aménagement réunit à cette époque aux côtés des représentants du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, les responsables de grandes opérations urbaines françaises : (Établissements Publics d'Aménagement, sociétés d'économie mixte, etc.). Cette structure est fondée en octobre 1993, afin de rassembler des professionnels désireux de réfléchir ensemble aux nouveaux enjeux urbains et de capitaliser les savoirs qui leur sont associés.

mais également au niveau européen, prenne parti. Ne rien faire ce serait laisser se produire un glissement dont personne ne veut, vers l'urbanisme sécuritaire et la surveillance universelle que souhaitent quelques lobbies⁵⁸⁶.

Le groupe se retrouve donc autour de deux indignations : la normalisation est une privatisation d'un processus de décision politique par le marché qui jusque là était une prérogative de puissance publique ; le contenu du document est porteur d'un modèle d'urbanisme sécuritaire. Étudions dans les détails chacune de ces deux positions critiques. Pour comprendre la première, il faut noter que les personnes qui composent le groupe d'urbanisme sont pour la plupart des professionnels du secteur public. Pour ces derniers, déléguer à un organisme privé le soin d'élaborer et de contrôler l'application de document ayant force de loi dans le secteur de l'urbanisme apparaît comme une anomalie. Ils dénoncent à plusieurs reprises les pressions exercées par les groupes d'intérêts (le secteur de la sécurité et de l'expertise qui lui est associé).

Ce sont différentes sociétés spécialisées dans la production et la gestion de systèmes de sécurité qui ont largement participé aux travaux et qui ont imprimé leur marque aux travaux du comité. [...] Dans cette situation, comment la quasi-absence des représentants des États et des collectivités publiques permettrait-elle de prendre en compte correctement les enjeux politiques du sujet ? Et le processus du CEN étant totalement indépendant du fonctionnement des instances communautaires et ne faisant l'objet d'aucune régulation politique, il n'y a guère de prise pour corriger cette dérive...⁵⁸⁷

Cette dénonciation tient à une anomalie repérée très tôt par Moreau de Saint-Martin lorsqu'il s'est interrogé sur les légitimités administrative et politique de la norme. Il sait qu'en règle générale les institutions européennes affichent les principes qui fondent la démarche de normalisation, principes qui en outre coïncident avec ceux qui guident la construction européenne et de ce fait contribuent à la légitimité des normes produites⁵⁸⁸. Or, Moreau de Saint-Martin relève que la norme ne fait l'objet d'aucun mandat de la Commission européenne. Van Soomeren et ses collaborateurs avaient bien essayé d'associer la normalisation à de grands événements européens autour des politiques locales de sécurité, organisés généralement par le Congrès européen des pouvoirs locaux⁵⁸⁹, mais ces événements

⁵⁸⁶ Berger E., 2003, « Vers un urbanisme sécuritaire européen », *Études Foncières*, 103, 7-9. Il s'agit en fait d'un article publié par Moreau de Saint-Martin qui, pour des raisons de devoir de réserve, signe sous le pseudonyme d'Édouard Berger.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, 8.

⁵⁸⁸ Borraz O., 2004 « Les normes, instruments dépolitisés de l'action publique », in Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 123-161.

⁵⁸⁹ La justification politique de la normalisation européenne se limite à une série d'événements: « Local strategies for the reduction of urban insecurity in Europe, Conference in Barcelona, November 1987, Council of Europe's Congress of local and regional Authorities of Europe; International Conference on Crime and Urban Insecurity: The Role and Responsibilities of Local and Regional Authorities, in Erfurt, February 1997, Council of Europe's Congress of local and regional Authorities of Europe. On trouve également des grands événements au niveau de l'Union Européenne: Communication de la Commission Européenne « la question urbaine :

ne pouvaient guère conditionner la légitimité de la démarche, du moins du point de vue des agents étatiques du ministère de l'Équipement.

La deuxième position est liée à un contexte critique plus large où la norme est directement associée au modèle américain de l'urbanisme sécuritaire décrit avec verve par Mike Davis dans son célèbre ouvrage *Los Angeles. City of Quartz*⁵⁹⁰. L'indignation tient en grande partie au fait que la norme pourrait devenir un dispositif de contrôle de l'urbanisme, notamment par la responsabilisation des maîtres d'ouvrage. Elle véhiculerait par ailleurs un mode de qualification de l'urbain qui relèverait de la sphère marchande et industrielle : « on ne doit pas normaliser l'urbain comme on normalise des automobiles ». Pour les urbanistes, il faut lutter contre la normalisation car elle pourrait inscrire dans une logique économique et technique ce qui ne devrait pas relever de cette logique. Cette critique a été formulée de diverses manières. L'une des plus connues a été énoncée à ce moment là par un architecte d'une veine marxiste, Jean-Pierre Garnier, membre du comité de rédaction de la revue *Espaces et Société*. Interrogé par la revue *Le Moniteur*, voilà comment il décrit la prévention situationnelle :

La prévention situationnelle est, à mon sens, un processus de contrôle social et de normalisation de l'espace urbain. De plus, la fragmentation spatiale qu'elle soit visible ou imperceptible ne peut qu'aboutir à une fragmentation sociale plus grande. Elle renforce les réflexes d'exclusion, priviliege l'entre-soi au détriment de l'autre vécu comme indésirable⁵⁹¹.

La normalisation est associée à la privatisation et à la marchandisation de la ville, phénomène moralement condamnable du moins du point de vue des aménageurs publics. On peut comprendre cette association et dénonciation à partir d'un article publié dans la revue *Esprit* en 2002, « L'urbanisme comme bien commun », dans lequel Thierry Paquot fait explicitement le lien entre sécurité, privatisation et logique marchande :

Pour beaucoup d'entre nous, le plaisir de déambuler en ville n'a pas de prix et cette activité pour rien est associé à la gratuité du territoire urbain. Que je sois riche ou pauvre, j'ai le droit d'arpenter les boulevards de Paname, les parcs et jardins de la *Big Apple* ou les *Ramblas* de Barcelone. La ville est à tout le monde et tout le monde y vient. Pourtant depuis quelques années, des quartiers de certaines agglomérations sont confisqués par une communauté [...] Il y règne un état d'esprit incompatible avec la libre circulation. [...] Les *gated communities* et autres îlots super protégés, vidéo-surveillés et sécuritaires, affichent sans le moindre complexe leur caractère privé. Cette privatisation de pans entiers de territoires urbains marque ostensiblement la montée en puissance du consommateur et l'effacement progressif du citadin. Je

Orientation pour un débat européen », mai 1997 ; Conférence des experts UE, « Vers une stratégie basée sur la connaissance pour prévenir la délinquance », Suède, février 2001 ».

⁵⁹⁰Davis, M., 1997, *City of quartz*, Paris, La Découverte.

⁵⁹¹ Entretien avec Jean-Pierre Garnier publié dans *Le Moniteur* du 21 mai 2004. Dans ce numéro, *Le Moniteur* consacre un dossier complet à la prévention situationnelle dans sa rubrique « Aménagement Urbanisme » : *Urbanisme et sécuritaire. Les nouvelles tendances*. La journaliste qui écrit le dossier y raconte également les inquiétudes de la DGUHC.

consomme de la ville selon mes moyens et j'ai par conséquent le droit d'en avoir pour mon argent. L'exclusion ne résulte plus de mécanisme ségrégatif mais du jeu autorégulateur du marché⁵⁹².

Ainsi, la normalisation de la malveillance par l'urbanisme pourrait, d'après les urbanistes, venir organiser et renforcer ce marché au sein duquel la sécurité dans l'urbanisme n'est plus un « bien commun », accessible à tous. Si les urbanistes se méfient de cet outil, c'est parce qu'ils considèrent qu'il pousse à concevoir des zones urbaines exclusives visant principalement la préservation du bien « sécurité ». Les logiques d'exclusivisme dans la norme consisteraient tout simplement à fermer l'accès à certaines zones pour les protéger de la malveillance.

Ce qui est important de noter ici, c'est qu'entre ceux qui ont écrit la norme et ceux qui se projettent comme ses utilisateurs, s'opère un travail de qualification explicite. La méfiance et la critique des urbanistes et aménageurs français à deux effets : d'une part, elle ne laisse plus à van Soomeren le monopole de la qualification de l'urbain (même si van Soomeren n'a jamais souhaité faire de la norme un outil de privatisation de la ville) ; d'autre part, elle permet aux urbanistes d'ouvrir une réflexion pour une requalification du bien « la prévention de la malveillance dans l'urbanisme », dans l'écriture de la norme. Il nous faut donc suivre ce mode de requalification à travers l'écriture de la nouvelle version.

Comment clore la controverse ?

Nous avons jusqu'ici distingué le binôme Brégeon/Bauer qui était à l'intérieur du processus de normalisation depuis 1997 et un groupe extérieur à la normalisation plus important (du moins quantitativement), qui s'est constitué à partir de 2000 : les urbanistes et les aménageurs. La controverse entre les deux groupes se concrétise avec les deux publications de Moreau de Saint-Martin. On a pu observer à cette occasion la stratégie de l'Équipement pour rendre la norme inacceptable et la politiser autrement. L'opposant le plus farouche aux représentants du Ministère de l'Équipement, Alain Bauer, quitte alors le processus de normalisation. Nous avons vu les directions de l'Intérieur et de l'Équipement (les directeurs), après la publication de l'article de Moreau de Saint-Martin, faire autorité pour exiger de leur personnel respectif la recherche d'une position commune. Mais ces deux autorités ne peuvent pas simplement imposer la fin de la controverse : le document de convergence qu'elles suscitent dissimule encore de nombreux points de désaccords entre les acteurs des deux ministères. Néanmoins, elle enclenche l'atténuation progressive de la controverse. En effet, du côté de l'Intérieur, on commence par battre en retraite d'un pas – on renonce aux exigences spécifiques initiales quant au statut juridique et fonctionnel de la norme. Le commissaire Brégeon l'explique :

⁵⁹² Paquot, T., 2002, « L'urbanisme comme bien commun », *Esprit*, 10, 288, 75.

Pour moi l'important c'est que ce soit pris en compte ! Alors que ce soit pris en compte dans une norme ou dans un autre instrument, à la limite, que ce soit pris en compte dans une espèce de sous-norme ou de norme légère comme la « Technical recommandation » ou « Technical prescription », bon, ça me paraît une bonne solution dans la mesure où en France, on aime bien les textes, on est bien dans les choses cadrées. Mais le plus important c'est d'abord que ce soit pris en compte. Alors ça c'est une première chose. La deuxième chose qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la norme, c'est bien au niveau international, ça fixe un cadre. Mais s'il y a un décret à la limite, s'il y a un texte qui dit qu'il faudra faire une étude sécurité, au niveau national, c'est suffisant. La norme est presque faite davantage pour avoir des outils de référence, pour comparer, pour voir des choses , et éventuellement un jour ou l'autre mettre des garde-fous par rapport à des projets européens avec lesquels on ne serait pas d'accord. Alors c'est comme ça que je vois les choses⁵⁹³.

Du côté de l'Équipement on voit poindre un premier niveau de consensus. Les aménageurs reconnaissent leur responsabilité dans cette situation de blocage en admettant avoir réagi de manière trop idéologique dans leur opposition à l'intégration de la sécurité dans l'urbanisme. Ce qui permet largement d'atténuer la virulence de la controverse. Aude Debreuil⁵⁹⁴ revient sur l'attitude des aménageurs durant la période 2002-2004 pour nous expliquer la transition vers une deuxième période plus constructive :

Alors ce qu'il faut bien savoir, c'est que nos premières réactions sur ces travaux de normalisation, la pertinence de nos critiques et les inquiétudes formulées ont été fortement amoindris par l'absence de travail sur le fond. Ce qui ne nous permettait sûrement pas de faire de quelconques propositions constructives. On était seulement capable de critiquer, mais on ne savait pas pourquoi ça n'allait pas, on disait intuitivement : « ça ne va pas ». C'était très intuitif en disant : « ce n'est pas possible on ne peut pas rentrer dans ces logiques là ». Mais on ne s'est jamais donné la peine de rentrer dans une démarche positive pour construire une position du ministère qui soit appuyée sur les réactions des DDE, les sollicitations qu'elles peuvent avoir sur le terrain, etc. Rentrer dans cette logique positive constructive de faire accoucher les services d'idées qui permettront de bâtir une position, c'était aux antipodes de notre attitude⁵⁹⁵.

Un consensus serait-il soudainement survenu quant au fond du différent ? Ce n'est sûrement pas dans cette direction qu'il faut chercher pour comprendre l'entrée dans cette période de paix entre l'Équipement et l'Intérieur. En fait, si les deux groupes parviennent à trouver des pistes pour s'accorder, c'est parce qu'ils enferment la controverse dans un espace bien délimité : la normalisation. On les voit s'accorder collectivement concernant le type de procédures qu'il est légitime de mettre en œuvre pour essayer de résoudre la controverse. Il est jugé nécessaire, collectivement, de reprendre les travaux au niveau européen autour de

⁵⁹³ Commissaire Brégeon, Entretien, *ibid*.

⁵⁹⁴ Aude Debreuil est la sous-directrice de l'Intervention Urbaine et de l'Habitat à la DGUHC.

⁵⁹⁵ Debreuil, A., Entretien, mars 2005. Cet entretien a été réalisé dans le cadre de notre mémoire de Master recherche Ville et Société.

l'écriture de la norme. Il ne s'agit donc pas seulement de rejoindre les travaux du comité pour freiner le processus de normalisation, mais aussi de faire de la reprise des travaux dans la normalisation une sorte de « canalisation institutionnelle » pour atténuer la controverse. Soulignons que cet accord procédural n'annule en rien le dissensus entre l'Équipement et l'Intérieur. Mais il le déplace vers de nouvelles interrogations, à savoir : celles que l'internalisation de la controverse permet et suscite⁵⁹⁶.

Pour que cette procédure soit possible, il faut que la France devienne le pays moteur de la réorientation des travaux au niveau européen. Un financement public est alors obtenu pour que l'AFNOR puisse assurer le secrétariat général. Elle doit choisir un président du comité technique pour la représenter. C'est François Wellhoff qui est pressenti pour deux raisons : d'une part, il vient de prendre un poste de fin de carrière au CGDPC, il est donc particulièrement disponible pour consacrer du temps à ce dossier ; d'autre part, il dispose d'une expérience importante dans le secteur de l'aménagement public. La mise en place d'une procédure pour trouver un accord est donc possible par l'entrée d'un nouvel acteur, Wellhoff, qui vient remplacer des prédecesseurs beaucoup plus rétifs à l'idée d'intégrer la sécurité dans l'urbanisme : « Parce que j'étais disponible et que je m'intéressais au sujet, on m'a demandé de présider le groupe de travail⁵⁹⁷. » Un autre événement vient rendre possible cette procédure : un renouvellement générationnel du côté des aménageurs. L'arrivée, dans le projet de normalisation, rappelons-le, de Bertrand Vallet qui prend son premier poste d'ingénieur des Travaux Publics de l'État et de Céline Loudier Malguire, jeune assistante d'étude à l'IAURIF, permet largement de réorienter les travaux. Ces deux jeunes professionnels entament des recherches sur ce sujet, connaissent très bien la critique et deviennent rapidement les bras droits du nouveau président français du Comité technique européen de normalisation.

François Wellhoff et ses collaborateurs ont donc la responsabilité de travailler à la révision de la prénorme demandée par la France. Leur objectif est d'arriver à une position commune avec les autres membres du Comité technique européen, mais ils rencontrent deux lignes de fracture qui sont autant de tâches pour la nouvelle présidence. La première consiste à convaincre les pays européens du Sud de monter dans la barque. Porteurs d'une vision de l'urbain plus proche de celle des Français, du moins assez éloignée de celle des Danois, des Britanniques et des Néerlandais, Wellhoff estime qu'ils peuvent devenir des alliés importants. Nous nous intéresserons dans un premier temps à la manière dont la France, avec le soutien des pays du Sud, va intégrer dans la norme un ensemble de critères politiques et moraux qui correspondent au modèle d'urbain qu'ils souhaitent préserver. Leur deuxième tâche est de réécrire le document afin de limiter sa portée normative. Ils ne peuvent pas entièrement refuser les solutions apportées par les Danois, les Britanniques et les Néerlandais, mais ils

⁵⁹⁶ Lemieux, C., *op. cit.*

⁵⁹⁷ Wellhoff, F., Entretien, mars 2009.

doivent renverser la vapeur du raisonnement propre à la prévention situationnelle à laquelle la norme est associée. Nous verrons dans un second temps comment les Français réécrivent le document.

Agir en stratège pour réviser le document

Entre 2002 et 2004, alors que le processus de normalisation est au stade de la diffusion de la prénorme à l'échelle européenne, les Français travaillent à devenir propositionnels tout en internalisant les critiques qu'ils ont désormais attachées à la norme. Suite aux nombreuses rencontres du groupe miroir à l'AFNOR et à celles qui ont eu lieu dans le cadre du club Ville Aménagement, ils envoient le 19 octobre 2004 au CEN une proposition de révision⁵⁹⁸. Le document reflète largement la stratégie que Wellhoff tente de mettre en place pour susciter l'intérêt des autres pays membres : consensuelle, la proposition de révision est tournée vers le compromis entre les différentes approches. Il s'agit désormais de « saluer l'important travail effectué dans un domaine nouveau pour la normalisation et représentant un fort enjeu de société⁵⁹⁹ ». Les nombreuses critiques radicales qui ont été diffusées en France sont désormais atténuées afin de trouver la possibilité d'un dialogue :

Alors on a fait une proposition de révision d'une manière pédagogique. On a dit que la norme était excellente et qu'on avait juste besoin de la toiletter parce qu'elle ne tenait pas assez compte du développement durable. Prétexte totalement fallacieux, mais qui a permis aux pays qui ont travaillé sur le sujet de ne pas se sentir agressés par la France⁶⁰⁰.

On voit comment les Français entament un régime de négociation comme on doit le faire en démocratie technique : pour l'emporter, il convient de plaire et de ne pas heurter. Revenons sur la manière dont les Français en arrivent à ce document de révision. Bertrand Vallet de la DGUHC a travaillé à une liste des points principaux sur lesquels doit porter la révision, soit la redéfinition du domaine d'application, le recentrement sur le processus de la maîtrise d'ouvrage en précisant davantage le processus proposé par van Soomeren, la redéfinition des parties concernées et la révision des annexes⁶⁰¹. La proposition de Vallet est intéressante et traduit bien les critiques françaises, mais présentées dans ce sens et sous cette forme, elles risqueraient de relancer des « débats politiques » qu'il faut désormais éviter⁶⁰². Il est plutôt décidé d'envoyer une proposition de révision qui souligne en premier lieu les points positifs

⁵⁹⁸ CEN/TC 325/ N 157, French proposal for the revision of ENV14383-2, « Prevention of crime –Urban planning and design- part 2: urban planning », 10-19-2004.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, version française.

⁶⁰⁰ Wellhoff., F., Entretien, *ibid.* On peut également citer le courrier envoyé par la France au CEN : « Après publication de la norme ENV14383-2, il convient tout d'abord de saluer l'important travail effectué dans un domaine nouveau pour la normalisation et représentant un fort enjeu de société », *ibid.*

⁶⁰¹ AFNOR/P99 D- N72, Compte rendu des décisions prises par la Commission de Normalisation P99 D lors de sa réunion tenue le jeudi 30 septembre 2004 à l'AFNOR.

⁶⁰² C'est explicitement ce qui se dit lors de la réunion du 30 septembre 2004 à l'AFNOR.

de la norme et de rendre justice à tout le travail effectué. Pour rendre la révision acceptable, il faut faire apparaître la recherche de « la complémentarité des préoccupations des urbanistes et des personnes chargées de la sécurité⁶⁰³ ». Voilà présentée concrètement la stratégie déployée pour préserver les conditions d'un dialogue : ne pas vexer ceux qui ont travaillé pendant sept ans à l'écriture de la première version, période durant laquelle les normalisateurs ont pourtant sollicité la France à plusieurs reprises.

Une fois ce préalable pacificateur posé, Wellhoff et ses collaborateurs peuvent envoyer sans crainte la proposition de révision à l'ensemble des pays intéressés. Ils proposent de fixer trois axes pour reprendre le texte. Le premier consiste à mieux clarifier les objectifs : ils comprennent d'emblée qu'il est nécessaire de mieux définir ce contre quoi la norme cherche à prémunir. Les Français proposent de régler une première source de désaccord importante sur le plan du diagnostic. Nous avons vu plus haut que van Soomeren avait défini deux types de risques : la malveillance et le sentiment d'insécurité. Ces deux notions posent problème à Wellhoff et ses collaborateurs. Ce parti pris ne leur semble pas adapté à une prévention des risques par l'urbanisme. Il convient, selon eux, de définir ces termes en lien avec les enjeux urbains. Ils proposent alors de distinguer les délits (notion absente de la première version), de l'insécurité (qui n'est pas corrélée mécaniquement avec la délinquance). Dans ce contexte, ils proposent de qualifier la sécurité non comme une donnée objective mais plutôt comme une représentation, la perception d'un danger dans un contexte donné. Comme van Soomeren l'avait fait avec sa catégorisation des crimes, Wellhoff et ses collaborateurs cherchent à penser dans le même temps une manière de concevoir l'espace bâti et de le diagnostiquer. En effet, l'introduction de la notion de perception leur permet de travailler sur les ambiances urbaines et sur le lien entre les différents enjeux urbains. Ils partent du principe qu'un sentiment de sécurité crée de la sécurité.

Le deuxième axe est la redéfinition du champ d'application de la prénorme. Wellhoff et ses collaborateurs reviennent sur une ambiguïté que nous avons perçue plus haut : la question de l'articulation des échelles. Nous avons vu que van Soomeren avait défini huit types de zones. Bien que cette catégorisation mélange des échelles très différentes, les Français s'accordent à reconnaître qu'elle distingue des espaces dont le fonctionnement vis-à-vis de la malveillance est probablement comparable. Mais ils s'opposent à l'idée d'une juxtaposition, dans un même document, de tous les espaces et équipement existants. Ils proposent en revanche d'adopter une catégorisation plus large et de ne pas rentrer dans des préconisations liées à des équipements spécifiques. Ils estiment inutile de normaliser les mêmes équipements et dans la norme sur l'urbanisme et dans les normes tournées vers la construction. Ils proposent alors de recentrer le document sur la recommandation de méthodes d'action concernant le *processus* de maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains, des espaces publics entendus au sens large (trame viaire d'un quartier, mobilier urbain, etc.)

⁶⁰³ *Ibid.*

Le troisième axe de réécriture porte sur la définition des destinataires du document et l'organisation dans le processus des parties concernées (*stakeholders*). Paul van Soomeren avait distingué neuf catégories de parties concernées qu'il avait subdivisées en sous-catégories. Cette partition leur paraît trop théorique et insuffisamment pratique pour être opérationnelle. Ils proposent de ne conserver que trois catégories : le niveau politique, le niveau technique et les usagers. Comme van Soomeren, ils savent que la norme leur résiste car les processus de production d'aménagements urbains sont différents selon les pays. Mais ils espèrent qu'avec cette partition générale leur proposition pourra coller aux pratiques nationales.

Il leur reste à donner de la consistance à ces trois axes, en ciblant précisément dans la norme les chapitres concernés.

Réécrire la norme

On se souvient que la norme, telle que van Soomeren l'a composée, contient trois chapitres centraux (4, 5 et 6) et quatre annexes. Le chapitre 4 est composé en trois sous-parties qui invitent le concepteur à poser les questions du Où ? du Quoi ? et du Qui ? Puis, le chapitre 5 propose un guide de conception (design guidelines) qui livre les principales ficelles d'un raisonnement stratégique pour intégrer la sécurité. Enfin, le chapitre 6 définit les étapes du processus d'interactions impliquant une pluralité d'acteurs.

La présidence française propose de reprendre les sous-parties 4.2 sur l'identification des zones (la question du *Où* ?), 4.3 sur l'identification des problèmes (la question du *Quoi* ?) et 4.4 sur les parties concernées (la question du *Qui* ?). Il est prévu de revoir complètement le chapitre 5 qui définit les directives d'urbanisme et d'architecture. Rien n'est prévu quant à la réécriture de la partie 6 sur l'organisation du processus, mais il va de soi qu'il faudra la réajuster en fonction de la transformation de l'économie générale de la norme. Enfin, il leur faut trouver le moyen de remplacer les matrices en annexe⁶⁰⁴.

La réécriture débute en 2004. Le comité technique espère avoir terminé fin 2005 et proposer le vote de la norme en 2006. Les Français vont parvenir à tenir le calendrier. En l'espace de deux ans, le comité technique se réunit cinq fois. La première réunion de lancement a lieu à Zurich, en octobre 2004. La proposition de révision des Français est discutée et acceptée. Elle organisera le travail au sein du groupe. Pour l'essentiel, ce sont les Italiens et les Français qui se partagent le travail. Bertrand Vallet s'occupe de la partie 4 sur les questions préliminaires

⁶⁰⁴ AFNOR/P99 D – N76, Compte rendu des décisions prises par la Commission de Normalisation P 99 D lors de sa réunion tenue le mardi 23 novembre 2004 à l'AFNOR.

et Claudia Cardia, une urbaniste et universitaire italienne, s'occupe de reprendre la partie sur les directives d'urbanisme. La question de la réécriture des annexes est pensée comme un travail commun entre la France et l'Italie. Les quatre autres réunions se tiennent à Louvain en février 2005, à Paris en mai 2005, à Rome en octobre 2005 et à Copenhague en mars 2006. Nous allons observer comment, durant cette série de réunions, le comité reprend autrement l'écriture de la norme.

Réorienter les questions préliminaires : le où et le quoi.

Paul van Soomeren avait pensé la norme comme un outil d'aide à la conception qui, en préalable, propose un ensemble de question sur la zone en projet (*Où ?*), les problèmes de malveillance (*Quoi ?*) et les parties concernées (*Qui ?*). Nous reviendrons plus bas sur les parties concernées car ce point renvoie à la question plus générale du *process*. Analysons d'abord les nouvelles manières d'envisager le *Quoi ?*, puis le *Où ?*.

Nous l'avons vu plus haut, le document de révision envoyé par la France à l'ensemble du comité propose de revoir la manière de définir les risques dans la norme. On se souvient que van Soomeren a élaboré un système de catégories composé de six crimes et une méthode d'évaluation des risques inspirée de la théorie des opportunités de Felson qui définit trois aspect généraux de facteurs de risques (délinquant, gardien, victime). Bertrand Vallet cherche à éliminer ce qui semble être des *biais d'analyse* des risques. Il propose de ne plus décliner le risque en deux catégories (la malveillance subdivisée en six types et le sentiment d'insécurité) mais en trois catégories, afin d'être plus nuancé :

- 1/ Les crimes et délits tels qu'ils sont définis par les services de police (les six types deviennent de simples exemples)
- 2/ Les comportements asociaux et les conflits mineurs (ils ne sont pas forcément enregistrés par les organismes publics)
- 3/ Le sentiment d'insécurité et le sentiment d'inconfort liés aux caractéristiques de la zones (et non plus à la délinquance réelle)⁶⁰⁵.

Un point important est à souligner. Le sentiment d'insécurité n'est plus conçu comme dans l'enquête internationale de victimation. Il devient, avec la définition française, une réaction émotionnelle qui *est difficilement mesurable*. On insiste davantage dans la norme sur l'idée que ce sentiment est généré par des facteurs qui créent un climat de tension ou de gêne par rapport à l'utilisation du lieu. C'est pourquoi il est décidé d'ajouter, lors de la réunion de Louvain, une nouvelle sous-partie sur la propension des lieux à favoriser certains types de comportements sociaux et à générer un sentiment d'insécurité⁶⁰⁶.

⁶⁰⁵ *Ibid.*

⁶⁰⁶ Une chose reste surprenante. On redéfinit totalement la notion de sentiment d'insécurité dans le corps du texte, mais on ne modifie pas l'annexe qui lui était dédiée. Ce qui limite considérablement la portée de la

Bertrand Vallet a pour mission de proposer une autre manière de poser la question de l'identification des zones. Nous l'avons vu plus haut, avec l'aide de Barry Boyner, Paul van Soomeren avait défini sept niveaux d'intervention différents avec quatre niveaux qui représentaient l'architecture et trois l'urbanisme. Pour les aménageurs français et l'urbaniste italienne, ce découpage pose de nombreux problèmes car il ne permet pas d'articuler avec précision les nombreuses échelles d'intervention. C'est pourquoi la norme raisonne désormais moins en termes de zones que de processus d'urbanisation. Comparons les deux manières de définir le *zoning*, dans la partie 4.2 *Où : identification de la zone*, d'abord dans la première version de la norme, puis dans la seconde :

Version de Paul van Soomeren : « La présente prénorme européenne porte sur : 1/ les zones urbaines ; 2/ les échelles de conception urbaine ; certains développements à petite échelle sont pris en compte mais, dans la plupart des cas, cette prénorme s'applique à des zones étendues (parcs, ensembles immobiliers ou quartiers, par exemple)⁶⁰⁷ ».

Version après la réécriture : « Le présent rapport technique s'intéresse au processus d'urbanisation, qu'il s'agisse de zones nouvelles ou déjà construites. Le terme "zone" peut désigner un quartier ou un environnement de taille très variable – depuis le petit groupe de maisons ou de rues jusqu'à la ville entière. Il met l'accent sur des recommandations visant à réduire le risque de malveillance dans les espaces publics⁶⁰⁸ ».

Ce dernier extrait reflète assez bien comment les nouveaux normalisateurs cherchent avec plus de précisions que leur prédécesseur à définir le *modus operandi* de la fabrication d'un espace, ce qui nécessite la simplicité des dispositifs et la clarté du statut des espaces : « À titre d'exemple, le document pourra s'appliquer à l'ensemble des espaces à usage public (rues et voiries, places, parcs et jardins publics...) ainsi qu'aux zones résidentielles, aux centres-villes, aux zones commerciales, industrielles ou de bureau⁶⁰⁹ ». L'objectif des Français et des Italiens est de faire en sorte que la question préalable du *Où ?* sous-tende une image ordinaire de la ville, par opposition à une vision totalisante et figée du *zoning*. Il s'agit d'éviter de reproduire des « modèles » définitifs sur lesquels on transpose des techniques de prévention. En confrontant les échelles, il s'agit plutôt de donner des repères connus aux concepteurs pour

redéfinition. Ceci est sans doute dû au fait que les normalisateurs imaginent cette nouvelle manière d'envisager le sentiment d'insécurité sans référence précise à des travaux de recherche.

⁶⁰⁷ Norme expérimentale XP ENV 1438362 P99-662, « Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments, Partie 2 : urbanisme », AFNOR.

⁶⁰⁸ Rapport technique, P99-D, « Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments, Partie 2 : urbanisme », AFNOR

⁶⁰⁹ AFNOR P99D/N79, Révision de l'ENV 14383-2 : Prévention de la malveillance – Urbanisme et conception des bâtiments – Partie 2 : « Urbanisme » Proposition de la DGUHC pour les paragraphes 4.2, 4.3 et l'annexe D, document examiné lors de la réunion de la commission française du 10 janvier 2005.

appréhender un territoire, maîtriser sa transformation et prévenir les risques. On comprend mieux cette autre manière d’appréhender le territoire à travers les modifications du tableau sur les « Niveaux auxquels des mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité dans les environnements construits ». En effet, avec la réécriture du tableau, on passe de deux échelles (architecture/urbanisme) et sept niveaux d’intervention à quatre échelles (bâtiments, espaces publics voisinage et autres secteurs urbains et planification urbaine et infrastructure) et seize niveaux d’intervention⁶¹⁰.

Les nouveaux normalisateurs posent différemment la question des échelles qui est une question lancinante en France. L’IAURIF à cette époque ouvre quelques pistes de réflexion à travers la mise sur pied de son service Études de sécurité, censé produire des études à l’échelle régionale. Céline Loudier, qui échange longuement à cette époque avec Bertrand Vallet, comprend qu’intégrer la sécurité et changer d’échelle en urbanisme, c’est forcer d’admettre que quelque chose d’autre change que l’échelle⁶¹¹. Ce pourquoi, nous semble-t-il, le tableau élimine l’idée de grande ou de petite échelle. L’idée est sans doute considérée comme trop simpliste et arbitraire, puisque tout dépend de ce que l’on identifie comme grand ou petit et de la question posée. Ainsi, raisonner à l’échelle de l’espace public, pour prévenir la malveillance, peut conduire à s’interroger sur la continuité des itinéraires piétonniers, l’emplacement et la programmation des espaces d’activité ; alors qu’à l’échelle de la planification urbaine, on peut indiquer des mesures simples pour éviter les barrières et les enclaves. La notion de grande ou de petite échelle leur semble inadaptée : dans l’exemple que nous venons de donner, c’est l’espace public qui représente la grande échelle et la planification la petite. Tout dépend du point de vue. Autrement dit, en comprenant cette relative position vis-à-vis de l’échelle, les normalisateurs fournissent des bases plus solides pour fixer des *seuils* (en lieu et place des zones) qui rendent obsolètes le raisonnement en terme de grande ou de petite échelle. C’est la spécificité des espaces sociaux qui conduit à distinguer « niveau de taille » et « niveau de complexité » : le grand espace de la planification urbaine englobe celui de l’espace public mais ne le contient pas. Avec le nouveau tableau, les normalisateurs ont largement remis en cause le « fonctionnalisme sécuritaire » de la première version de la norme.

Intégrer le process

⁶¹⁰ Le tableau apparaît page 9 et 10 dans la seconde version du document. Il s’agit du tableau 1 « Niveaux auxquels des mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité dans les environnements construits » que nous avons évoqué plus haut, à la note de bas de page 564.

⁶¹¹ De nombreux échanges informels avec Céline Loudier et Bertrand Vallet entre 2006 et 2009 nous ont permis de comprendre ce problème des échelles.

Les nouveaux normalisateurs ont une vision beaucoup plus claire que leurs prédecesseurs. Ils s'interrogent de manière explicite sur la nature de la réorientation des travaux : s'agit-il d'une révision sur le *process* ou sur le *produit* ?

Le process est défini comme le fonctionnement des acteurs et le produit comme étant l'ensemble des dispositifs mécaniques ou électroniques utilisés pour prévenir la malveillance⁶¹².

Après une longue conversation, est apparue la nécessité de travailler à la fois sur le *process* et le *produit*, tout en sachant que l'objectif de la révision de la norme sera de donner la priorité au *process* et qu'il faudra se garder d'opposer l'un à l'autre. Il leur faut donc mieux articuler dans l'organisation du document ce qui relève du *process* et du *produit*. Dans ce but, les normalisateurs cherchent à intégrer de manière transversale dans le document la dimension de *process* afin d'amender ce que van Soomeren avait fait en distinguant ce qui relève de la conception (la matrice) et ce qui relève du processus (ordinogramme).

Comment organiser cette transversalité ? Leur idée est de l'intégrer sur plusieurs plans à la fois. Le premier plan est le tableau 1 que nous venons de commenter plus haut. On choisit de retirer la colonne « Aide à apporter » de la première version et de la remplacer par « Principaux intervenants ». Ainsi, avec le rapport technique, aucune norme (ou plan pourrait-on dire) ne peut avoir la prétention de préfigurer précisément une réalité future. La forme « rapport technique » à moins vocation à être littéralement appliquée (retranscrite) qu'à exprimer un dessein de ville et à alimenter un débat d'idées. Son pouvoir est davantage suggestif que prescriptif (on s'éloigne de l'idée de *requirement*). Contrairement à van Soomeren, les nouveaux normalisateurs ne sont pas contraints par la norme.

Le deuxième plan est la révision de la partie 4.4 *Qui : les parties concernées*. On se souvient que, dans leur plan de révision, les Français proposent de remplacer les neuf catégories de parties concernées (subdivisées en sous-catégories par van Soomeren) par trois catégories : le niveau politique, le niveau technique et les usagers. C'est ce qu'ils vont faire au moment de réécrire cette sous-partie. Cette réécriture va avec celle du chapitre 6 qui définit le processus. Il faudra attendre la réunion tenue à Paris en mai 2005 pour que soit décidé de reprendre l'organisation de ce dernier chapitre. Comme van Soomeren, les nouveaux normalisateurs pensent que le *process* repose sur l'idée que les moyens de sécurité à définir doivent être la résultante d'une interaction sociale locale. Mais, lors de la réunion de Paris en 2005, les nouveaux normalisateurs s'intéressent surtout aux conditions d'un dialogue entre professionnels et usagers. Comment optimiser l'interaction en mettant en co-présence une pluralité d'acteurs qui se confrontent à des conditions de perception et d'action, à des systèmes de connaissances et de valeurs, qu'ils redéfinissent en permanence, en les négociant

⁶¹² AFNOR/P99D-N53, Compte rendu des décisions prises par la commission de Normalisation P 99 D lors de la réunion tenue le lundi 22 mars 2004 à l'AFNOR.

entre eux ? Pour répondre à cette question, le président français du comité technique propose de partir d'un principe simple : « les professionnels sont capables d'aborder les contradictions dans le dialogue. Et c'est dans ce sens que nous avons proposé dans les annexes cette liste de questions pour remplacer la matrice⁶¹³ ». Nous reviendrons plus bas sur cette liste de questions. Notons d'abord que Wellhoff mesure combien cette dimension de la normalisation est compliquée, et qu'il doit la simplifier en partant de l'idée que, dans un projet d'urbanisme qui rassemble une pluralité d'acteurs aux intérêts contradictoires, les divergences claires peuvent se résoudre une fois que chacun des partenaires a admis que l'autre a une qualification équivalente, même si cette qualification est dans un domaine différent⁶¹⁴. Pour modifier le processus que van Soomeren avait établi, les normalisateurs commencent par lui retirer tout ce qu'il présente de normatif. On joue sur les formulations en retirant les formules de type « le groupe de travail devra » par des « il convient » ou « il est recommandé ». La modification la plus importante porte sur le fait de retirer totalement dans le processus tout ce qui impose à une certaine étape des exigences de sécurité. Comparons les énoncés de la première et la seconde version du chapitre 6, en prenant par exemple l'étape 2 du processus « Les objectifs/exigences » (entre l'étape 1 sur « l'évaluation de la malveillance » et l'étape 3 sur « le plan du groupe de travail ») :

Le groupe de travail précisera les objectifs poursuivis en définissant un ensemble d'exigences de sécurité concrets et en associant des délais à ces impératifs – plan du projet, échéances). Ces impératifs de sécurité devront être quantifiables. Afin de donner des points de repère, le groupe de travail pourra mentionner les chiffres relevés pour une ville, une zone ou un quartier similaire. Dans ce même ordre d'idée, l'objectif pourra être chiffré par rapport à la zone de référence en recourant à des comparatifs du type « égal à », « au moins n% supérieur à » ou « au plus n% inférieur à »⁶¹⁵.

Dans la seconde version : « Il convient que le groupe de travail, sur la base des résultats de l'étape 1, précise les objectifs spécifiques du projet conformément à l'exposé de mission. Il est recommandé de lister ces objectifs sous la forme d'un ensemble concret d'exigences de sûreté et de sécurité et de préciser les délais de mise en application des ces exigences⁶¹⁶.

Ce qu'il faut comprendre dans ce changement, c'est que les nouveaux normalisateurs retirent l'idée de *requirement*⁶¹⁷ à laquelle van Soomeren accordait une importance toute particulière. Le nouveau document invite toujours les personnes à travailler sur la base de référents communs sur des ouvrages et tâches à accomplir, mais ces référents ne portent plus sur la *nature du contenu* à établir (c'est-à-dire sur ce qui est à faire précisément, à concevoir où à

⁶¹³ Wellhoff, F., Entretien, *ibid.*

⁶¹⁴ *Ibid.*

⁶¹⁵ *Ibid.*

⁶¹⁶ *Ibid.*

⁶¹⁷ Dans la première version de la norme rédigée par van Soomeren, est intégrée à la note 16, page 19, la définition de la notion d'« exigence » : « attente ou besoin lié à la sécurité et formulée en tant qu'objectif – en général, cette attente ou ce besoin est implicite ou s'impose de soi-même ; voir l'ISO 9000 : 2000, article 3) ».

réaliser, globalement où par composantes). En s'inspirant de la philosophie de l'ISO 9000, van Soomeren avait essayé de développer une démarche qualité en définissant un référentiel spécifiant des exigences de sécurité. Les nouveaux normalisateurs s'inspirent de la norme ISO 9000 mais se limitent rigoureusement au *système de management* mis en place pour intégrer cette sécurité dont elle laisse la définition au *stakeholders*, à toutes les étapes du processus. Ainsi, pour utiliser le vocabulaire des spécialistes de la normalisation, le *procédural* l'emporte sur le *substantiel*, le *soft* sur le *hard* alors que dans la première version ces deux dimensions étaient mises sur le même plan.

Moraliser les stakeholders

Dans cette logique, les Français estiment qu'il faut revoir la matrice d'aide à la conception en annexe D (considérée comme la dimension *hard* de la norme qui l'emporte sur le *soft*). Nous l'avons vu plus haut, les nouveaux normalisateurs reprochent à la matrice de fonctionner comme un appareil conceptuel qui reprend à son compte le postulat technocratique qui assimile la tâche de l'urbaniste à celle d'un designer d'objet. Pour les nouveaux normalisateurs, avec cette matrice, le problème de la sécurité dans la ville apparaît comme celui de la sécurité d'un produit quelconque, problème que l'on peut résoudre scientifiquement. Cherchant à reléguer les prétentions scientifiques de la prévention situationnelle, les nouveaux normalisateurs renoncent à l'annexe D.

Les nouveaux normalisateurs préfèrent laisser une place à un ensemble de principes plus abstraits en envisageant une annexe « permettant aux aménageurs de se poser les "bonnes" questions et de prendre en compte les contextes locaux⁶¹⁸ ». Claudia Cardia et Bertrand Vallet cherchent ensemble à proposer un outil qui irait dans cette direction. Ils se mettent d'accord sur l'idée d'arriver à une liste de questions structurée à partir des trois stratégies définies dans les directives d'urbanisme (stratégie d'urbanisme, stratégie d'architecture et stratégie de gestion). Pour écrire cette liste, les nouveaux normalisateurs partent de la proposition de révision de Vallet, mais ils cherchent à la rédiger avec plus de précision car aucune de ces stratégies n'a de réponses évidentes. Voilà la liste à laquelle ils parviennent :

Annexe D Grille d'analyse d'un projet urbain sous l'angle de la sécurité⁶¹⁹

D1Principes de base

[...]

La création de zones sécurisées en opposition au monde extérieur (perçu comme source d'insécurité) n'est pas recommandée du fait qu'elle conduit au phénomène d'exclusion et d'enclavement résidentiel ou à la création d'espace de confinement.

⁶¹⁸ AFNOR/P99 D-N76, Compte rendu des décisions prises par la Commission de Normalisation P 99 D lors de sa réunion tenue le mardi 23 novembre 2004 à l'AFNOR.

⁶¹⁹ Nous présentons partiellement l'annexe D de la seconde version car cette annexe est très longue (6 pages de questions).

[...]

D2 Stratégies de planification urbaine

[...]

Le projet favorise-t-il les rues traversantes et les conceptions ouvertes sur l'extérieur pour garantir une occupation des espaces publics ?

[...]

D3 Stratégies d'aménagement urbain

[...]

L'aménagement urbain permet-il et encourage-t-il l'émergence d'activités spontanées ?

[...]

D4 Stratégies de gestion

[...]

Les usagers perçoivent-ils facilement et clairement les règles définies par les gestionnaires ? Les règles en question augmentent-elles le sens de responsabilité envers l'espace public ?

Il semble que les nouveaux normalisateurs aient moins cherché à forger un outil dans lequel les réalisations soient contrôlées par un ensemble de principes d'aménagement adoptés par la collectivité (et que van Soomeren nommait *patterns* en théorie et *requirements* en pratique) qu'une liste de questions qui fonctionne comme une structure morale. En effet, il s'agit, à travers cette liste, de transmettre un ensemble de codes de conception et de jugement déjà constitué, plus ou moins figé, qui part de la définition de la ville comme *bien commun*. En ce sens, l'utilisateur du document n'a plus d'autres choix que d'accepter ou de rejeter ces principes. En résumé, après avoir éliminé tout ce qui pouvait commander l'élaboration d'un projet d'urbanisme dans une logique de prévention situationnelle, les nouveaux normalisateurs en arrivent à ajouter des questions qui canalisent le concepteur vers un ensemble de critères (minimaux) de justice spatiale. Les normalisateurs espèrent être passés d'une conception de l'urbanisme comme outil de prévention du crime à une conception de l'urbanisme fondée sur des objectifs entendus comme des devoirs à la charge des institutions politiques et techniques et comme des droits dont sont titulaires les citadins.

Conclusion

Nous venons de montrer que la prévention situationnelle comme science pratique de l'urbanisme est inacceptable du point de vue des normalisateurs qui ont contribué à l'écriture de la seconde version du document. En effet, selon eux, la prévention du crime dans la fabrication de la ville doit être envisagée comme un problème *axiologique*, et non comme une *méthode* de conception qui permettrait de passer de l'analyse morphologique et sociale à la construction de formes urbaines : la prévention situationnelle, ses concepts et les outils qui lui sont associés n'ont pas résisté à l'épreuve des critiques des normalisateurs français et italiens.

N'y a-t-il pas cependant quelque chose de dissonant dans la manière dont s'est déroulée la controverse ? S'agit-il de divergences radicales ou simplement d'un manque de coordination préalable qui explique un consensus manqué ? Ces questions méritent d'être posées car, au bout du compte, le débat qui oppose les normalisateurs laisse l'analyste mal à l'aise. Cette difficulté tient sans doute à l'absence de *conversations* directes dans la controverse. Comme nous l'avons constaté, alors que les normalisateurs commencent à peine à débattre, van Soomeren quitte la présidence du Comité technique et les Français prennent la relève pour amender le texte. Pourtant, dans une situation de dispute, il faut une longue période de conversation pour trouver un accord. La conversation est le lieu où aurait pu s'inventer une relation d'égalité entre les parties prenantes des différents pays et où se serait constitué l'*éducation* à des pratiques étrangères et la reconnaissance des autres cultures professionnelles. Il se serait agi non pas d'imposer une nouvelle norme, mais d'en accepter une autre et de refaire de l'urbanisme autrement.

Dans ce cas de figure idéal, les normalisateurs auraient pu formaliser ensemble dans la norme un modèle urbain qui convienne à tous, c'est-à-dire une certaine image d'un devenir désirable pour la ville⁶²⁰. Ils seraient sans doute parvenus à un accord sans peine puisque si on entend par « modèle urbain », une représentation qui porte non sur une morphologie particulière de l'urbain mais sur le fond de ce qui fait d'une ville une ville, on a pu montrer qu'aucun normalisateur, du sud comme du nord de l'Europe, n'envisage une ville sécuritaire sur le « modèle de Johannesburg »⁶²¹ où la séparation sous toutes ses formes structure l'espace urbain. Nous avons vu dans ce chapitre que tous les normalisateurs reconnaissent que la ville est le lieu du social⁶²², qu'elle doit tendre à maximiser la coprésence et l'interaction du plus grand nombre d'opérateurs sociaux. Par exemple, Bo Grönlund, l'architecte danois, envisage une normalisation de l'urbain dans la perspective de faire jouer à la ville son plein rôle dans le passage de la *Gemeinschaft* (communauté) à la *Gesellschaft* (société d'individus). Or, les normalisateurs français s'expliquent la controverse en décrivant une ligne de fracture entre d'un côté, la reconnaissance de la communauté par les pays anglo-saxons et, de l'autre côté, des valeurs de mixité des usages dans les pays à culture plus latine – deux modèles qui ont un impact important du point de vue des stratégies envisageables en matière de prévention de la malveillance par l'urbanisme.

Néanmoins, cette explication n'est pas complètement injustifiée. La norme comme *instrument* a des caractéristiques qui lui sont propres⁶²³. Elle est plus propice à une qualification d'ordre industriel et marchand⁶²⁴. Ainsi, elle implique de faire de la ville une entité qui relève de la

⁶²⁰ Sur le « modèle de Johannesburg » opposé au « modèle d'Amsterdam », voir la notice « Urbain (modèle) », dans Lévy J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 952-956

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² Isin, E. I. 2009, « La ville comme lieu du social », in *Droit de Cité*, Collège international de philosophie, Paris, PUF.

⁶²³ Borraz O., 2004, *op. cit.*

⁶²⁴ Thévenot, L., 1997, « Un gouvernement par les normes : pratiques et politiques des formats d'information », *Raisons Pratiques*, 8, 205-241.

sphère marchande (à l'instar des produits qu'elle normalise et qualifie afin qu'ils soient mis en vente). Elle qualifie un *bien matériel*, en l'occurrence les moyens de prévention du crime par l'urbanisme. Dans le secteur des professionnels de l'urbanisme, on peut définir l'espace urbain comme *bien marchand*, mais, d'un point vue moral et politique, il est d'abord envisagé comme un *bien commun*, c'est-à-dire un bien non exclusif mais dont le partage, la gestion collective, est problématique⁶²⁵. Les mécanismes inhérents à la normalisation de stratégies de prévention environnementale du crime font largement douter aux normalisateurs français et italiens d'une qualification de l'urbanisme comme bien commun. Ils estiment qu'un texte qui fixe la conceptualisation des moyens de prévention situationnelle peut difficilement se contenter de la distinction juridique public-privé pour traiter des problèmes de prévention. Au contraire, la logique de la normalisation institue un droit de contrôle en vertu duquel les lieux publics s'apparentent aux lieux privés où les propriétaires peuvent fixer les limites aux possibilités d'accès. C'est pourquoi les dispositifs spatiaux de prévention par l'urbanisme apparaissent d'abord aux yeux des normalisateurs français comme des moyens mis à disposition d'un public bien particulier, de sorte qu'ils sont largement conçus non plus comme des biens communs, mais comme des biens clubs⁶²⁶. Dans cette logique, la sécurité est un *bien en soi* qui vaut en tant que tel⁶²⁷, mais il est critiqué parce que la logique marchande propre à la normalisation tend à faire de l'espace un *bien exclusif*.

Toutefois, cette explication ne suffit pas car, bien que les Français aient reproché à la première version du document de tendre vers une norme de « produit », les premiers normalisateurs s'accordent avec leurs pourfendeurs sur la nécessité d'inscrire le projet d'écriture dans la lignée des normes de « process » pour éviter, justement, de fixer des préconisations en matière de prévention par l'urbanisme. Si van Soomeren admet être largement dépassé par le texte qu'il a lui-même écrit, il le considère tout de même « assez bon » du point de vue d'une certaine manière d'envisager le processus de conception : pour lui, en pratique, les concepteurs auront toujours la marge de manœuvre nécessaire pour que les requirements de la norme demeurent, en réalité, des patterns, c'est-à-dire, dans le sens d'Alexander et Poyner⁶²⁸, un système de règles abstraites susceptibles d'engendrer la construction dans une logique de process. Mais van Soomeren sait aussi que les modèles qu'il propose, au bout du compte, deviendront des prototypes, au sens des sciences de l'ingénieur, c'est-à-dire des schémas qui pourraient être repris par d'autres et, partant, tendre à valoriser la standardisation des espaces urbains. Autrement dit, les patterns situés, spécifiques et abstraits, finissent toujours en prototypes, figés, stables et biens réels. C'est donc ici qu'il faut chercher

⁶²⁵ En utilisant la métaphore économique du « dilemme du prisonnier », Eric Charmes montre dans *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, (2001, Paris, Puf), que l'espace urbain étant limité d'une quelconque façon, son utilisation par un individu influe sur l'utilisation des autres : d'où la nécessité d'une négociation d'ordre politique pour encadrer son utilisation.

⁶²⁶ *Ibid.*

⁶²⁷ Dodier, N., 2005, « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 1, 7-31.

⁶²⁸ *Op. cit.*

à comprendre la controverse : elle procède, de notre point de vue, de la persistance d'un malentendu qui repose sur deux manières différentes d'envisager les modalités d'édification du cadre bâti des villes.

En effet, deux approches différentes de la conception urbanistique semblent se dessiner. La première version de la norme se rapproche d'une démarche à caractère déductif : van Soomeren part du corpus théorique de la prévention situationnelle, puis en déduit un protocole de recherche de la forme urbaine en s'inspirant du patterns langage. Récusant l'idée d'une base théorique, la seconde version s'inscrit dans une démarche à caractère inductif. Il s'agit de partir de types d'entités urbaines (des « canevas » d'espace publics : rues, îlots, trames viaires, etc.) et, pour chacune d'elles, de poser les conditions morales de leur ordonnancement propre (rapport public/privé, ouvert/fermé) et de la composition urbaine qui en résulte. Contrairement à van Soomeren, les Français et les Italiens accordent moins d'importance à la formulation des problèmes d'insécurité et de leurs solutions. On cherche plutôt à comprendre ce qui fait sécurité dans l'analyse des relations spatiales compatibles avec les pratiques urbaines observables : c'est parce que l'espace est conforme aux usages sociaux qu'il garantit la sécurité. Au bout de compte, on a repoussé le projet de prévenir des catégories de crimes spécifiques.

Pour comprendre ces deux manières d'être spatialistes dans la norme, on peut s'appuyer sur les travaux de Françoise Choay sur les textes instaurateurs d'espace, c'est-à-dire « ces écrits qui se donnent pour objectif explicite la constitution d'un appareil conceptuel autonome permettant de concevoir et de réaliser les espaces neufs et non avenus⁶²⁹ ». S'intéressant à trois catégories de textes, les traités d'architecture, les utopies et les écrits d'urbanisme., Choay établit une distinction entre deux formes de textes instaurateurs d'espace : la règle, que l'on retrouve dans les traités (le cas canonique d'Alberti) et le modèle qui dérive de la démarche utopiste (celle de Thomas Moore). Le modèle, d'après Choay, est l'instrument d'une méthode de conception et de production de l'espace bâti qui consiste, dans un plan standard élaboré a priori, à promouvoir un ensemble de conditions sociales et matérielles tenues pour universellement valables : c'est un objet définitif et, par définition reproductible, quel que soit le contexte physique et social de son application. Choay oppose au modèle la « règle » qu'elle définit comme un procès de conception et de production de l'espace bâti plus complexe, d'un maniement plus difficile, fondé sur des procédures qui permettent, au contraire, de répondre par des solutions originales à la diversité des contextes physiques et socioculturels⁶³⁰. Choay discute à travers son analyse le rapport que ces deux formes textuelles antithétiques sont susceptibles d'entretenir avec les sciences de la nature et de l'homme. Alors que la forme « règle », qui fixe trois catégories de principes concernant les

⁶²⁹ Choay, F., 1996, *La règle et le modèle : sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil., 20.

⁶³⁰ Notice « Modèle » dans Merlin, P., Choay F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Puf, 489.

matériaux, les besoins humains de base et la beauté, s'appuie seulement sur les sciences exactes (les mathématiques, la mécanique, la physique des matériaux) et laisse au travail de conception une place entière à l'imagination, la forme « modèle » se fonde sur la recherche d'une science de la construction des villes autonome, en imposant un système fixe de valeurs régulatrices.

Choay note la prédominance de la marque de l'Utopie de Moore dans les théories d'urbanisme, depuis l'ouvrage séminal de l'ingénieur Espagnol Cerdà au XIX^e jusqu'aux recherches de l'architecte états-unien Alexander au milieu des années 1960. En effet largement annexées aux valeurs de l'utopie, les théories de l'urbanisme seraient toutes tombées dans le piège « de croire à la possibilité d'une science normative de l'édification⁶³¹ ». Pour Choay, la procédure économique et efficace, mais réductrice et contraignante, du modèle, s'est imposée dans l'urbanisation planifiée de l'ère industrielle. Et Choay note que même un théoricien de l'urbanisme comme Alexander (dont nous avons montré la filiation avec notre standard), qui affirme combattre l'urbanisme de modèle des modernes pour remplacer cette démarche totalisatrice par un processus fondé sur un système de *patterns*, subit « l'emprise insidieuse de la figure de l'Utopie. Ses patterns [...] n'ont pas tous le même statut opératoire et s'avèrent tantôt de véritables règles, tantôt des modèles authentiques, illustrant ainsi l'ambiguïté sémantique de leur désignation. L'emprise de la structure utopique sur les patterns d'Alexander est, en outre, marquée par leur formulation au présent de l'indicatif : présent utopique agressif, qui ne veut laisser de doute ni sur leur "vérité" ni sur la réalité de leur fonctionnement⁶³² ».

S'appliquant à la première version du standard, la critique de Choay pourrait facilement emporter l'adhésion de nos normalisateurs français et italiens. En effet, les ingénieurs de l'Équipement ont avancé une *opposition de principe* contre la normalisation en l'associant à un retour au scientisme de l'urbanisme des modernes. Ils ont assimilé les principes de modèle et de diagnostic proposés par van Soomeren à un outil d'aide à l'élaboration de prototypes reproductibles à l'identique comme au temps de l'urbanisme des ingénieurs. Or, ce qui intéresse van Soomeren, c'est moins une science de l'urbanisme qu'un texte à faire *passer*. Il avoue avoir été légèrement dépassé par les événements. Mais, si en théorie van Soomeren est d'accord avec ses pourfendeurs, en pratique, il envisage la normalisation de la prévention de la malveillance par l'urbanisme comme l'entrelacement compliqué et toujours fragile d'une règle et d'un modèle, de faits et de valeurs, d'un *process* et d'un produit. Une telle explication de la controverse pourrait ouvrir des perspectives nouvelles pour discuter du statut de la prévention situationnelle dans l'urbanisme, des pratiques scientifiques qui lui sont associées et des standards qui lui permettent de s'étendre à la pratique.

⁶³¹ Choay, F., *La règle et le modèle*, *ibid.*, 337.

⁶³² *Ibid.*, 328.

Conclusion

Tout au long de cette « épistémologie narrative », nous avons retracé la genèse et le développement de la prévention situationnelle afin de la décrire à travers les liens concrets constitués entre les chercheurs et leurs différents alliés. Ces liens, nous l'avons vu, vont bien au-delà des relations entre les personnes. Ils vont jusqu'à toucher à la constitution même de la prévention situationnelle. Nous avons ainsi rendu visibles les entités (chercheurs, théories, concepts, catégories statistiques, images, modèles, objets techniques, délinquants, victimes, standards, etc.) auxquels la prévention situationnelle est attachée et s'est détachée. Nous avons déployé « toute la gamme des controverses sur les associations possibles », puis montré « par quels dispositifs pratiques ces controverses se trouvent stabilisées dans l'espace et le temps⁶³³ ».

Ce travail de description a permis de donner à voir un nouveau *collectif*, celui de la prévention situationnelle. Ce collectif n'était pas *déjà là* pour nous expliquer les comportements des chercheurs, leurs attitudes, leurs alliances. Nous avons pu en tracer les contours parce que nous avons rassemblé dans un même compte rendu, non seulement les associations nouvelles qu'implique la prévention situationnelle, mais aussi les controverses et les incertitudes qui la sous-tendent. Le collectif de la prévention situationnelle ne forme pas un système – il n'est pas « l'État néolibéral », la « société de sécurité maximale » ou la « culture du contrôle » : comme il n'était pas déjà là, nous l'avons fait exister. Nous l'avons donc composé. Ainsi nous en devenons le porte-parole, un temps provisoire⁶³⁴, au même titre que ceux qui le composent.

*Représenter*⁶³⁵

En effet, dans ces lieux divers dans lesquels nous avons analysé le développement de la prévention situationnelle (laboratoires, revues, séminaires, congrès, comités de normalisation, etc.), nous avons vu que les chercheurs et les ingénieurs exercent une fonction pas très différente de celle des acteurs politiques : ils sont les porte-parole d'entités qu'ils ont participé à rendre visibles et au nom desquelles ils font des propositions – ils *représentent*. La notion de

⁶³³ Latour, B., *Changer la société, refaire de la sociologie*, *ibid.*, 233.

⁶³⁴ Sur le travail du sociologue des sciences comme forme d'engagement dans une activité de performance de la réalité, cf. Callon, M., 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail*, 41, 1, 3, 65-78.

⁶³⁵ Pour une analyse du terme de « représentation » dans l'étude des sciences, on peut se référer à la postface de Fourez, G., 2002, *La construction des sciences, La logique des inventions scientifiques*, 4^e édition augmentée d'une postface, Bruxelles, De Boeck Université.

représentation, qui permet de rendre compte des rapports que les chercheurs établissent avec les objets qu'ils étudient, doit être entendue dans les deux sens du verbe représenter : dans le sens politique où les chercheurs sont les représentants d'humains qu'ils classifient (les délinquants et les victimes) et de non-humains (les éléments de l'environnement, les objets techniques, etc.) ; et dans le sens de la philosophie des sciences où les chercheurs produisent une image d'un aspect de la vie sociale dont on peut toujours discuter l'exactitude.

Lorsque Clarke explique, au début des années 1970, le comportement des jeunes délinquants dans les *Approved Schools*, il fait apparaître des entités nouvelles qui étaient présentes, mais qui n'avaient pas encore été rendu visibles : les caractéristiques de l'environnement du délinquant et les mécanismes d'apprentissage de la fugue (chapitre 1). De même, lorsque Clarke et son équipe étudient les vols de voiture, ils mettent en scène les compétences des voleurs dans des objets techniques, en l'occurrence les antivols dans les colonnes de direction des automobiles (chapitre 2).

Les chapitres 3 et 4 ont permis d'observer dans les détails deux manières différentes de représenter à partir des données produites par les enquêtes de victimisation : la quantification et la modélisation.

La quantification a été analysée dans le chapitre 3, lorsque nous avons suivi la construction de l'enquête de victimisation, dont l'objectif principal est de chiffrer des stocks de victimes par des estimations. Les chiffres produits sont ensuite agrégés sous la forme de taux, pour constituer des indicateurs qui représentent la victimisation. Autrement dit, la quantification renvoie à la production d'indicateurs macrosociaux sur l'état de la victimisation. Elle permet non seulement de doter le gouvernement d'une description synthétique qui l'aide à organiser une politique de lutte contre le crime, mais aussi de constituer un outil qui donne voix au public. La quantification est une forme de *représentation cognitive* de la victimisation tout aussi importante que les autres modalités de représentation des intérêts des victimes (gouvernement, justice, association de victimes).

Dans le chapitre 4, nous avons étudié une autre forme de quantification dans laquelle les mathématiques jouent un rôle crucial : la modélisation statistique. Pour Michel Armatte, la modélisation est une quantification indirecte car il s'agit de reconnaître des relations multiples entre indicateurs. Lorsque Clarke, aux chapitres 1 et 2, cherche à corrélérer des grandeurs mesurées indépendamment (nombre de fugues avec les caractéristiques environnementales ou bien nombre de vols de véhicules automobiles avec l'obligation d'installation d'antivols dans les colonnes de direction), il opère une quantification à deux dimensions qui relève d'une mathématisation analytique. Ce n'est donc pas étonnant de voir les promoteurs de la prévention situationnelle utiliser l'enquête de victimisation dans une perspective modélisatrice. La modélisation représente pour eux non seulement un pont entre les théories de la prévention

situationnelle et les données produites par l'enquête de victimisation – la modélisation fait usage de fonction mathématique pour traduire des relations victimologiques –, mais aussi comme le moyen d'intégrer directement les impératifs politiques et les objectifs d'action. Lorsque les chercheurs modélisent, ils représentent à la fois un ensemble d'entités hétérogènes et les types d'états où chaque entité peut se trouver et les opérations réalisables sur ces entités. Grâce à la modélisation, les chercheurs apparaissent comme les représentants très qualifiés de la multiplicité des organisations et des dispositifs définissant les modalités de prévention de la victimisation.

Dans le chapitre 5, où nous traitons de la normalisation de la prévention de la malveillance par l'urbanisme, la question des modèles est toujours présente, mais cette fois dans un sens plus discursif. Les normalisateurs cherchent à rendre compatible la prévention situationnelle avec une certaine image d'un devenir désirable pour la ville. Cependant, les acteurs de la normalisation cherchent moins à figer une représentation d'un modèle urbain qu'à définir une procédure qui pose la question suivante : savons-nous faire de la politique avec toutes ces représentations (que nous venons de rappeler) ? Autrement dit, les normalisateurs ont tenté de formaliser une politique de prévention situationnelle qui pose sans cesse la question des dispositifs pour représenter les désirs et les intérêts qu'il faudrait interroger. La norme est une représentation standardisée de la procédure à mettre en œuvre pour multiplier les porte-paroles et articuler leurs propositions.

Toute notre recherche a consisté à montrer la robustesse de ces diverses représentations et la capacité des acteurs à en être les porte-paroles légitimes : Quels tests ont été appliqués, et par qui, aux différentes représentations que nous venons de rappeler ? À quoi tient la prévention situationnelle au bout du compte ? Pour répondre à ces questions, revenons, étape par étape, sur le long développement de la prévention situationnelle.

La construction d'une nouvelle spécialité

C'est au milieu des années 1960 que Clarke et ses collaborateurs établissent minutieusement et patiemment le fait : « la délinquance est indissociable de facteurs situationnels ». Ce fait n'apparaît pas comme un donné aux chercheurs. Il émerge d'abord sous la forme d'un énoncé qui devra passer les tests tendant à nier son existence. L'énoncé sur lequel mise Clarke au début de sa thèse de doctorat (« la délinquance est liée au caractéristiques psychologiques des jeunes garçons ») échoue aux deux principales épreuves qu'il lui fait subir : tout d'abord, les tests de corrélation issus des méthodes prédictives, puis les essais randomisés contrôlés censés permettre l'explication des effets des méthodes de traitement sur les comportements des jeunes délinquants. C'est en trouvant du renfort auprès d'autres scientifiques, qui envisagent différemment le traitement de la délinquance, que Clarke peut envisager, à la faveur d'une hypothèse nouvelle, de reprendre ces mêmes données pour transformer en fiction les faits

qu'il avait espéré rendre visible au départ. Rapport après rapport, Clarke et ses collaborateurs remettent en cause le paradigme médical (associé à une politique de traitement) et fabriquent, dans le même temps, la piste qui autorisera l'atterrissement du fait : « la délinquance est indissociable des facteurs situationnels ». Dans cette série de rapports, nous avons pu constater que les représentations instrumentales et phénoménales font indissociablement partie des éléments de la négociation. Clarke et ses collaborateurs rejettent toutes les méthodes qui produisent des données en conflit avec son engagement envers la théorie situationnelle et proposent de nouvelles méthodes en harmonie avec celui-ci. Clarke et ses collaborateurs comprennent très vite qu'une relation étroite devra s'établir entre les théories situationnelles (*learning/environmental theory*) et de nouveaux instruments de mesures.

Pour qu'un fait puisse s'imposer de manière durable, il doit être repris par d'autres. Pour cela, il faut que les chercheurs construisent un *monde* nouveau à partir d'autres instruments, d'autres notions, d'autres objectifs, d'autres problèmes. C'est au milieu des années 1970 que Clarke se lance dans la construction de l'infrastructure de ce nouveau monde. Il commence par redéfinir les objectifs de sa propre recherche, à la faveur d'une réforme dans les politiques scientifiques portée par le directeur de la recherche du ministère de l'Intérieur. Dès le milieu des années 1970, le mot d'ordre est lancé : les connaissances scientifiques produites par l'*Unit* doivent directement apporter des solutions à des problèmes précis. Pour rendre ses propositions théoriques acceptables, Clarke doit s'adapter à l'évolution des modes de production du savoir à l'intérieur de son laboratoire. C'est en s'inspirant du style de la recherche opérationnelle qu'il définit une *policy-oriented research* comme un mode de production de savoirs subordonné à l'action. Il s'agit d'un régime de savoirs qui augmente les contraintes des chercheurs : les objets de recherche doivent être systématiquement définis en fonction de leur utilité pratique. Clarke s'intéresse à la prévention du crime et plus particulièrement au vol de véhicule et au vandalisme. Dans le cadre d'une série d'études évaluatives sur l'effet de campagnes de prévention, Clarke parvient à faire émerger un nouveau fait : « le nombre d'actes délictueux évolue en fonction de la quantité des cibles disponibles et de leur système de protection ». À partir de ces faits, Clarke renforce non seulement sa proposition théorique, mais il envisage aussi un domaine de recherche à part entière : le *Situational Crime Prevention*.

Il lance ce label de recherche en 1980 à l'occasion d'un article séminal dans lequel il s'adresse à la communauté savante et à tous les gestionnaires de ville (police, aménageurs, services de transport, etc.), en leur annonçant l'émergence d'une spécialité inédite : toutes les technologies de prévention du crime (téléalarme, antivol, caméra de surveillance, etc.) seront désormais dépendantes d'une science nouvellement créée. Ce texte nous a intéressé car il a permis d'observer Clarke se justifier et se définir lui-même par rapport aux autres chercheurs. Si Clarke a pu se présenter dans cet article comme le praticien d'un domaine de recherche voué à conquérir le monde de la criminologie dès lors défini comme « inutile », c'est que,

bien avant de commencer à imaginer la prévention situationnelle, il savait quels types de propositions entraîneraient l’indignation et pourquoi pas le scandale. Bref, pour exister en science, il faut être lu et surtout être critiqué : l’« aboi des chiens » qui témoigne de ce que la caravane passe. Si l’accueil prévisible avait été le scepticisme, voire l’indifférence amusée, ce n’est pas seulement cet article qui n’aurait pas été écrit, c’est la manière même dont les *crime scientists* envisagent leur pratique qui aurait été remise en cause. C’est une illustration intéressante de ce que Stengers appelle l’« étho-écologie du praticien de la recherche⁶³⁶ », c’est-à-dire non pas une réflexivité ou une éthique des chercheurs, mais plutôt tout ce qui fait que les chercheurs dépendent de la manière dont les autres les obligent ou non à penser. Clarke ne cherche pas à composer avec la criminologie, mais à conquérir un espace de recherche à travers la production d’une science pratique, sorte de science de l’ingénieur tournée vers la prévention du crime par l’urbanisme, les technologies de surveillance et le management du contrôle des espaces urbains. Et pour donner de la consistance à la nouvelle discipline, Clarke transforme encore un peu sa proposition théorique initiale en mobilisant les théories de la rationalité de l’acteur (très en vogue au début des années 1980) et en proposant un modèle scénique de la décision criminelle qui lui permettrait non seulement d’expliquer la délinquance, mais également d’agir sur elle.

Premier détour : la mobilisation des victimes

Au début des années 1980, Clarke et ses collaborateurs ont donc redéfini les objectifs de la recherche gouvernementale, posé autrement les problèmes auxquels elle doit s’attacher et proposé la notion de prévention situationnelle. Mais il leur manque l’instrument qui leur permettrait de transformer les énoncés de la prévention situationnelle en *matters of fact*. Comment rendre visible le comportement des délinquants en situation pré-criminelle? Comment faire en sorte qu’ils livrent leurs tactiques, leurs stratégies et leurs raisonnements ? Le meilleur moyen serait soit de rechercher les traces que les délinquants laissent derrière eux, en mobilisant les données de la police, soit d’interroger directement les auteurs de crimes afin d’expliquer comment ils se comportent et raisonnent face à une cible. Mais le délinquant est un être difficile à mobiliser car par principe il préfère rester muet et silencieux. C’est dans ce contexte que Clarke et ses collaborateurs décident de faire un détour en passant par les victimes.

C’est pourquoi les chercheurs de l’*Unit* se tournent vers les États-Unis où les criminologues ont déjà imaginé ce détour par les victimes pour comprendre le crime en créant la grande enquête nationale de victimation. Mais les données qu’ils produisent sont envisagées pour un autre usage que celui d’une « prévention situationnelle des victimisations ». Au milieu des années 1960, les administrateurs du recensement se sont inspirés du modèle des enquêtes sur

⁶³⁶ Stengers, I., 2002, « Un engagement pour le possible », *Cosmopolitiques*, 1, 23-36.

le chômage pour concevoir une grande enquête nationale de victimisation. Dans cette perspective, l'enjeu est de calculer un taux de victimisation – le rapport du nombre d'événements criminels à l'ensemble de la population active. C'est l'usage majeur de l'enquête : la production d'un indicateur macrosocial de référence. D'où une quantification du risque de victimisation à l'échelle nationale, un risque toujours imputé aux défaillances de l'organisation sociale. La victime n'est pas objectivée comme maître d'une conduite libre (peu de variables sur le comportement des victimes) mais comme un maillon du *criminal justice system* (le *formal system*, dirait Biderman). La régularité du risque est indépendante de la conduite des individus. Autrement dit, un comportement qui implique une victimisation n'affecte pas la réalité statistique du risque. Le risque est envisagé dans une perspective holiste. La manière de quantifier les victimes est largement porteuse de l'idée de la prise en charge du risque de victimisation par la collectivité.

Or, lorsque Clarke et ses collaborateurs importent, au début des années 1980, l'enquête de victimisation, ils établissent des conventions sur ce qui doit être compté en s'appuyant sur les énoncés de la prévention situationnelle, ce qui implique l'établissement d'une autre forme d'enquête. Dans cette perspective, il s'agit d'envisager la victime comme un acteur prévoyant. Dans la capture des variables liées aux styles de vie et aux occasions, il y a l'idée de compter comme sanctions d'une manière de vivre ce qui arrive à la victime. On conçoit la victimisation comme un phénomène qui tient en grande partie au comportement de la victime. Il faut donc intégrer dans l'enquête britannique la capture des variables liées au comportement. Dans la manière de quantifier ce nouveau risque, il y a le projet d'analyser comment les victimes comprennent les attitudes de leurs agresseurs et comment elles savent user de ce discernement. C'est le principe de responsabilité qui sous-tend largement le projet de définition d'un risque de victimisation fondé sur les notions d'exposition au risque, d'occasion et de décisions rationnelles.

Deuxième détour : la modélisation de la victimisation à répétition

Bien que Clarke et ses collaborateurs aient fait tout ce qui était nécessaire pour que la prévention situationnelle ait « tout pour elle » (politique de recherche, modèle scénique, notion, instrument), ils rencontrent une difficulté qu'ils ont sous-estimée : au moment de la mise en œuvre, les acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, architectes, service technique des villes, etc.) refusent de collaborer. Leur enrôlement est crucial car une politique de recherche en matière de prévention situationnelle trouve sa raison d'être dans son utilité pratique. La situation est d'autant plus critique que d'autres chercheurs – dont Tim Hope est le porte-parole – proposent un modèle de prévention concurrent : le *community crime prevention*. Censé plus apte que la prévention situationnelle à susciter l'intérêt des acteurs locaux, le *community crime prévention* est défini comme une modalité de prévention qui intègre des stratégies de développement social et qui annexe la prévention situationnelle

comme une simple composante. La politique de quantification sur laquelle le *community crime prevention* se fonde est celle du *benchmarking* : une évaluation quantifiée et comparative de plusieurs techniques différentes de prévention. Tim Hope reproche aux recherches évaluatives des promoteurs de la prévention situationnelle de se limiter aux problèmes de validation théorique et de généralisation des résultats. Il propose une politique de recherche qui s'appuie non plus sur la question de savoir ce qui fonctionne au sein d'une seule théorie, mais sur la compréhension du *comment* cela fonctionne, en mettant en concurrence différentes théories. Il s'agit d'explorer plusieurs modèles de prévention alternatifs dans un même projet d'évaluation à travers un jeu d'indicateurs.

À partir de 1985, la prévention situationnelle entre dans une phase critique : d'abord, son principal promoteur, Ron Clarke, a quitté la Grande-Bretagne pour un poste de directeur de la recherche à la *Rutgers University* ; ensuite, des chercheurs « concurrents » entendent imposer un autre modèle de prévention. Mais ceux qui ont œuvré au développement de la prévention situationnelle au sein du gouvernement n'entendent pas renoncer à leur innovation à la première difficulté rencontrée. C'est même cette dynamique de compétition accrue qui va les pousser à développer d'autres équipements intellectuels et à redéfinir la prévention situationnelle un peu différemment. Une idée nouvelle émerge, un événement majeur dans le développement de la prévention situationnelle : celle de cibler directement les victimes à répétition. Les chercheurs espèrent réduire ainsi significativement le volume des victimisations. Il leur faut alors reprendre le travail de quantification afin de fournir une représentation du phénomène de la répétition de la victimisation. Mais la quantification en tant que telle apparaît comme un moyen insatisfaisant pour représenter ce phénomène, car elle ne permet pas de rendre compte du lien entre les indicateurs et d'expliquer avec suffisamment de justesse sa signification. Pour pouvoir représenter la victimisation à répétition, il faut utiliser des outils mathématiques plus complexes qui permettent de la modéliser.

Pease et Farrell, les principaux porte-paroles des victimes à répétition, ont l'ingéniosité de mobiliser les savoirs de l'économétrie afin d'incorporer les techniques avancées de la statistique (régressions logistiques) dans les recherches sur la victimisation. Les chercheurs partent d'un énoncé, déjà éprouvé par ailleurs, qu'ils ne tentent pas de mettre en question : « le meilleur prédicteur d'une victimisation à venir est une victimisation passée ». Et s'ils n'essaient pas de le discuter, c'est qu'ils le considèrent satisfaisant du point de vue de son intérêt pratique. Leur objectif est surtout de convaincre les acteurs locaux d'intervenir en priorité auprès des personnes ayant fait l'objet d'une première victimisation et d'indiquer où mettre en œuvre les programmes de réduction de la victimisation à répétition. À partir de la base de données issue de l'enquête nationale britannique, dès le début des années 1990, ils rendent visible le phénomène de la répétition de la victimisation en montrant qu'un petit nombre d'individus et de ménages est touché par une part disproportionnée de la

délinquance : il faut donc concentrer la prévention situationnelle sur ces victimes à répétition car l'impact sera plus grand que si l'on vise des localités dans leur ensemble.

Alors que le gouvernement s'organise progressivement autour d'une politique de prévention situationnelle tournée vers les victimes à répétition, Tim Hope (qui milite pour un autre modèle de prévention) oriente son travail vers cet objet devenu un point de passage obligé de la recherche sur la prévention. À l'occasion de la conférence annuelle de l'association des criminologues britanniques, Tim Hope propose un autre regard sur la victimisation à répétition en proposant le modèle de la structuration de Giddens. Il s'agit d'une autre situation d'« étho-écologie ». En effet, si Hope a pu se présenter comme le praticien d'une recherche critique vouée à remettre en cause les postulats de la prévention des victimisations à répétition, c'est que, bien avant de savoir comment il pourra transformer le fait « le meilleur prédicteur d'une victimisation à venir est une victimisation passée » en fiction, il sait que sa proposition suscitera de vives réactions dans le monde des criminologues. Il ne cherche pas à faire avec l'idée de Pease et Farrell, mais à poser des questions gênantes au gouvernement afin de définir le problème un peu différemment. En mobilisant les données de l'enquête de victimisation, Hope parvient à composer une représentation nouvelle de la victimisation à répétition qu'il associe à l'adaptation, c'est-à-dire au « savoir » agir des victimes qui tiennent compte des situations qui se présentent à elles, du « pouvoir » qui leur permet de résoudre des problèmes imprévus et de leur capacité à trouver des solutions en contexte. Hope ne parviendra pas à briser l'image dominante de la victimisation à répétition. Mais il a au moins réussi à atteindre l'objectif qu'il s'était assigné : montrer qu'il existe d'autres façons de représenter les victimisations.

L'extension des savoirs au monde

Alors que Hope persévère dans son engagement critique contre la prévention situationnelle, Clarke de son côté ne renonce pas à son entreprise scientifique vouée à conquérir un espace entier et autonome de la recherche criminologique. Dès le début des années 1990, Clarke s'entoure des très rares criminologues nord-américains dont le positionnement intellectuel converge avec les théories qu'il avance. Un groupe de spécialistes se constitue progressivement avec l'objectif de faire exister concrètement les savoirs de la prévention situationnelle dans des institutions qui les engrangent et permettent un certain degré d'influence. C'est dans cette perspective qu'il fonde la collection *Crime Prevention Studies* et le symposium international de criminologie environnementale. L'autonomisation de la prévention situationnelle va procéder d'une part, de la constitution d'un groupe réflexif sur les actions à accomplir et l'identité à assumer et, d'autre part, de la création d'une logistique matérielle vouée à capitaliser, institutionnaliser et faire circuler les savoirs produits (la création des revues). À travers ces deux procédures étroitement liées, on a vu comment se développe progressivement à l'échelle internationale une spécialité nouvelle.

Pour autonomiser un secteur de recherche comme celui de la prévention situationnelle, il ne suffit pas de créer des institutions savantes. Il faut également intéresser des secteurs professionnels prêts à redéfinir leur pratique et à diffuser la prévention situationnelle dans leurs centres de formation. La normalisation européenne de la prévention situationnelle dans l'urbanisme et la construction est l'outil idéal pour assurer non seulement l'extension internationale d'une science nouvelle (grâce à la standardisation), mais aussi pour incorporer une spécialité dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement. Pour parvenir à une norme socialement acceptable, les normalisateurs doivent rassembler dans une même enceinte toutes les personnes concernées afin d'élaborer les contenus des textes normatifs. Or il est difficile d'intéresser, à l'échelle européenne, tous les états membres attachés à des savoirs et savoir-faire qui leur sont propres.

Dans ce contexte, la normalisation devient rapidement l'espace d'une controverse entre, d'un côté, les représentants néerlandais et britanniques et, de l'autre, les français et les italiens. L'écriture du document se déroule en deux étapes : d'abord le travail des experts des pays anglo-saxons qui proposent une norme assez fidèle à la philosophie de la prévention situationnelle ; puis la reprise de l'écriture par les Français et les Italiens dans la perspective d'envisager de manière différente la normalisation et de mettre un frein à la diffusion des techniques de prévention situationnelle dans l'urbanisme. Les normalisateurs français s'expliquent la controverse en décrivant une ligne de fracture entre la reconnaissance de la communauté par les pays anglo-saxons et des valeurs de mixité des usages dans les pays à culture plus latine. Or, nous avons montré que cette explication était insuffisante. Puisque la norme n'a fait l'objet d'aucune conversation directe entre les deux groupes, nous avons conclu que la controverse procédait de la persistance d'un malentendu qui repose sur deux manières différentes d'envisager les modalités d'édification du cadre bâti des villes.

En effet, du point de vue de l'acceptabilité morale de la prévention situationnelle, nous avons montré que tous les acteurs s'accordent à reconnaître que la sécurité est un bien en soi qui vaut en tant que tel, mais que la ville reste le lieu du social et qu'elle ne peut être composée du point de vue d'un seul principe (même Clarke, qui ne participe pas au comité européen de normalisation, prétend envisager la prévention situationnelle dans la perspective morale d'une démocratie libérale). La difficile normalisation de la prévention situationnelle tient plutôt aux différentes manières d'envisager le statut du savoir dans le secteur professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme. Si la première version de la norme semble plus proche d'une démarche à caractère *déductif* – il s'agit de partir de modèles spatiaux éprouvés par la prévention situationnelle –, la seconde s'inscrit dans une démarche à caractère plus *inductif* – il s'agit de partir de types d'entités urbaines déjà éprouvés par l'histoire de l'urbanisme. Cette divergence de raisonnement limite considérablement la possibilité de l'extension de la prévention situationnelle à la fabrication et la gestion des espaces urbains.

Vers un génie criminologique

Bien que la prévention situationnelle ne soit pas parvenue à s'étendre par les canaux de la standardisation à l'aménagement des villes, elle ne cesse de se développer par d'autres voies et d'autres secteurs. Les laboratoires et les experts continuent inlassablement d'emprunter d'autres détours pour continuer de composer cette nouvelle spécialité. Mais il y a un aspect de la prévention situationnelle qui semble se stabiliser : l'activité des chercheurs qui œuvrent à son développement a pris la forme d'une ingénierie. Nous voulons dire par là que la mutation de la criminologie en science du crime s'est établie : sur la base de l'unification progressive d'un corps de savoirs pratiques ; en se tournant vers une méthodologie d'imposition de la preuve, en particulier en passant par des canons de la déduction mathématique (modélisation statistique) ; en intégrant ses inventions théoriques dans des innovations sociotechniques lui permettant de traduire des principes ou des résultats dans des dispositifs de gestion des risques ; et en se positionnant dans des agences d'expertise de gouvernement.

Reste que c'est parce que les savoirs des promoteurs de la prévention situationnelle sont scientifiques, qu'ils demeureront toujours inachevés et incertains. Ils ne permettent pas, pour reprendre le vocabulaire des sciences de gestion, l'économie du « risque de la décision ». En outre, aucune contrainte politique ne peut *a priori* déterminer le bon choix en matière de prévention. Plus on affine les modèles de prévention, plus on augmente les contraintes politiques et plus il devient difficile de décider. Autrement dit, c'est la multiplicité des savoirs qui construit le risque de la décision politique. C'est pourquoi il devient possible de décider *quoi faire* à condition de tenir compte, de rendre explicite et de discuter ce risque de la décision produit par les représentants de savoirs hétérogènes et contradictoires. C'est dans cette perspective que Bruno Latour imagine dans *Politique de la Nature* un « Parlement des choses », une sorte d'institution démocratique au régime constitutionnelle à deux chambres⁶³⁷. Dans la chambre haute, Latour propose de rassembler tous ceux qui participent de la controverse. Notre travail de thèse, qui tente de faire exister la prévention situationnelle comme un collectif, *représente* l'étude préalable à l'organisation de l'assemblée de cette chambre haute. Dans cette enceinte, il ne serait plus possible de faire taire les savoirs qui pourraient compter puisque nous les avons tous mis sur le même plan. Quant à la chambre basse, elle inviterait à relever le défi de la constitution d'une expertise publique. Celle-ci passerait par l'invention de procédures nouvelles⁶³⁸ qui font des controverses les instruments à l'appui de la démocratisation des politiques de prévention et de sécurité.

⁶³⁷ Latour, B., 1999, *Politique de la nature*, Paris, La Découverte.

⁶³⁸ Sur ce point, on peut se référer aux divers travaux publiés dans la revue *Cosmopolitiques*. On peut consulter, par ailleurs, Lalive, J., Soubeyran, O., 2007, *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte. En matière de délibération politique autour du développement des technologies de surveillance et de reconnaissance faciale, le travail des sociologue et philosophe belges de la cellule interdisciplinaire de *Technology Assessment* montre que la mise en politique de la prévention situationnelle n'est pas une utopie si on se donne la peine d'inventer, de fabriquer et de tester des instruments de représentation : Granjean, N., Lobet-Maris, C., 2009, « Method of

Bibliographie

Abbott, A., 2001, *Chaos of Disciplines*, Chicago, University of Chicago Press.

Akrich, M., Callon M., et Latour B., (éd.), 2006, *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, Les Presses.

Arab, N., 2004, L'activité de projet dans l'aménagement urbain. Processus d'élaboration et modes de pilotage. Le cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier, Thèse de doctorat en Aménagement et Urbanisme, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Armatte, M., 2010, *La science économique comme ingénierie. Quantification et modélisation*, Paris, Presses des Mines

Arnold, M., 1977, *Les modèles chez Alexander, Approche critique du Pattern Language*, Rapport du Centre d'Études et de Recherches Architecturales, École Nationale Supérieur des Beaux-arts, Rapport de recherche CORDA.

Avitabile, A., 2005, *La mise en scène du projet urbain*, Paris, L'Harmattan.

Becker, H.S., 1960, “Notes on the Concept of Commitment”, *American Journal of Sociology*, 66, 32-40.

Boltanski, L., Chapiello, E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Borraz O., 2004, « Les normes, instruments dépolitisés de l'action publique », in Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 123-161.

Borraz, O., 2008, *Les politiques du risque*, Paris, Les presses de Sciences Po.

Democratic Deliberation of Technology Project and Societal Governance », *Multi modal Interaction Analysis and exploration of Users within a Controlled Environment*, <http://www.fundp.ac.be/pdf/publications/70146.pdf>.

Bourdieu, P., 1975, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales de production de la raison », *Sociologie et société*, VII, 1, 91-119.

Boullier, D., 2010, *La ville événement. Foules et publics urbains*, Paris, Puf.

Callon M., 2003, « Note de lecture sur l'ouvrage de Barry A., 2001, “Political machine. Governing a technological society”», *Cosmopolitiques*, 3, 207-222.

Callon, M., Larédo P., et Mustar, P., 1994, « Panorama de la science française », *La Recherche*, 264, 378-383.

Callon, M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, 170-208.

Callon, M., 1997, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe* (volume 1), Plan Construction et Architecture, 169-174.

Callon, M., 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail*, 41, 1, 3, 65-78.

Chapel, E., 2010, *L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, Métispresses.

Charmes E., 2001, *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, Puf.

Choay, F., 1980, La règle et le Modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme, Paris, Seuil.

Claude, V., 2006, Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle, Marseille, Parenthèses.

Cochoy, F., 1999, *Une histoire du marketing, Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte.

Cochoy, F., Garel J.-P, et de Gilbert, T., 1998, « Comment l'écrit travaille l'organisation : le cas des normes Iso 9000 », *Revue française de sociologie*, 39, 4, 673-699.

Cometti, J.-P., 2010, *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*, Paris, Gallimard.

Cosmopolitiques. Laboratoire des pratiques de l'écologie politique,
<http://www.cosmopolitiques.com/>

Dahan Dalmedico, A., 2005, *Jacques-Louis Lions, un mathématicien d'exception*, *Entre recherche, industrie et politique*, Paris, La Découverte.

Desrosières, A., 1986, « Réflexions sur la portée sociologique des diverses phases du travail statistique », in Comte, M, Besson J.-L., (eds.), *Des Mesures*, Lyon, Pul, 247-273.

Desrosières, A., 1993, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte.

Desrosières, A., 1997, « Refléter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques », in Dupoirier E., Parodi J.L., (eds.), *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, Paris, l'Harmattan, 15-33.

Desrosières, A., 2007, « Les qualités des quantités, comment gérer la tension entre réalisme et constructivisme » in De Fornel, M., Lemieux, C., *Naturalisme versus constructivisme*, Paris, EHESS.

Didier, E., 2009, *En quoi consiste l'Amérique ? Les statistiques, le New Deal et la démocratie*, Paris La Découverte.

Dodier, N., 2005, « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales. Histoire et sciences sociales*, 1, 7-31.

Dupuy, G., 1991, L'urbanisme et ses réseaux. Théories et méthodes, Paris, Armand Colin.

Egan, M.P, 2001, *Constructing a European Market*, Oxford, Oxford University Press.

Dictionnaires des mathématiques. Fondements, probabilités, application, 1998, Encyclopaedia Universalis, (tome 2), Paris, Albin Michel.

Ewald F., 1997, « Le retour du malin génie. Esquisse d'une philosophie de la précaution », Godard, O., (ed.), *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, 1997, Paris, Maison des Science de l'Homme et INRA.

Fagot-Largeault A., 1991, « Les origines de la notion d'essai contrôlé randomisé en médecine. Les procédures de preuve sous le regard de l'historien des sciences et des techniques », *Cahiers d'Histoire et de Philosophie des Sciences*, 40, 281-300.

Foucault, M., 2004, *Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard-Seuil.

Fourez, G., 2007, La construction des sciences. Les logiques des inventions scientifiques, Bruxelles, De Boeck Université.

Frega, R., 2006, Pensée, expérience, pratique : essai sur la théorie du jugement de John Dewey, Paris, L'Harmattan.

Giddens, A., 1984, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Los Angeles, University of California Press.

Ginzburg, C., 1989, « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », in. Ginzburg, C., (ed.), *Mythes, emblèmes et traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 139-180.

Granjean, N., Lobet-Maris, C., 2009, « Method of Democratic Deliberation of Technology Project and Societal Governance », *Multi modal Interaction Analysis and exploration of Users within a Controlled Environment*, <http://www.fundp.ac.be/pdf/publications/70146.pdf>.

Guillerme, A., 1998, « L'histoire des techniques », in Guesnerie, R., Hartog, F., (dir.), *Des sciences et des techniques : un débat*, Editions de l'EHESS, 249-258.

Guillerme, A., Bâtir la ville : révolutions industrielles dans les matériaux de construction, France-Grande-Bretagne (1760-1840), Seyssel, Champ Vallon.

Gusfield, J., 2009, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.

Hacking, 2001, *Entre science et réalité, La construction sociale de quoi ?* Paris, La Découverte.

Hempel, C., 1996, *Eléments d'épistémologie*, Paris, Armand Colin.

Ingallina, P., 2001, *Le projet urbain*, Paris, Puf.

Isin, E. I. 2009, « La ville comme lieu du social », in *Droit de Cité*, Collège international de philosophie, Paris, Puf.

Jacob Ch., 2007, *Lieux de savoir. Espace et communautés*, Paris, Albin Michel.

Kessous, E., 1997, Le marché et la sécurité. La prévention des risques et la normalisation des qualités dans le marché européen, Thèse de Doctorat de sociologie, EHESS.

Knorr-Cetina, K., 1981, *The manufacture of Knowledge. An essay on the construction and contextual nature of science*, Oxford, Pergamon Press.

Lassave, P., 1997, *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Latour, B., 2009, *Sur le culte moderne des dieux faitiches*, Paris, La Découverte.

Latour, B., 2006, Changer la société, refaire de la sociologie, Paris, La Découverte.

Latour, B., 2006, « Avons-nous besoin de paradigmes ? », *Chroniques d'un amateur de sciences*, Paris, Presses des Mines.

Latour, B., 2005, La science en action. Introduction à la sociologie des sciences, Paris, La Découverte.

Latour, B., 2003, *Un monde pluriel mais commun*, Gemenos, L'Aube.

Latour, B., 1999, *Politique de la nature*, Paris, La Découverte.

Latour, B., 1995, Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue, Paris, INRA.

Latour, B., Lépinay, V.A., 2008, L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde, Paris, La Découverte.

Lemieux C., 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, 1, 25, 191-212.

Lévy J., Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 952-956

Liebeskind Sauthier, I., 2009, « Histoire de la définition du chômage », *Courrier des statistiques*, 127, 5-12.

Lolive, J., Soubeyran, O., 2007, *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte.

Lordon, F, 2006, *L'intérêt souverain : Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.

Mallard, A., 1996, Les instruments dans la coordination de l'action. Pratiques techniques, métrologie, instrument scientifique, Thèse de doctorat de Socio-économie, École des Mines de Paris.

Mallard, A., Lelong, B., 2000, « Présentation », *Réseaux*, 18, 102, 9-34.

May, N., 2000, « Production des services et relation de service : quelques perspectives d'analyse », *Cahiers du Ramau*, 1, 59-83.

Merlin, P., Choay, F., 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris ,Puf, XIII.

Milanovic, F., 2005, « Travail organisationnel et institutionnalisation des sciences sociales. Le cas de la recherche urbaine française », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 1, 12, 117-139.

Millard, B., 2007, « La mise en forme des publications scientifiques : entre routines, contraintes et organisation de l'expérience collective », Actes du colloque OPUS, *Sociologie des arts, sociologie des sciences*, Paris, L'Harmattan.

Nisbet, R., 1984, *La tradition sociologique*, Paris, Puf.

Nouvel, P., (dir.), *Enquête sur le concept de modèle*, Paris, Puf.

Nouvel, P., 2002, « Modèles et Métaphores », in Nouvel, P., (dir.), *Enquête sur le concept de modèle*, Paris, Puf.

Paquot, Th., 2000, « Introduction générale : études urbaines ou « science » de la ville et des territoires ? », in Paquot, Th., Lussault, M., Body-Gendrot, S., (dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

Payre, R., 2007, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS.

Pestre, D., 2003, Science, argent et politique. Un essai d'interprétation, Paris, INRA.

Pestre, D., 2006, *Introduction aux « Sciences Studies »*, Paris, La Découverte.

Pickering, A., 1989, « La chasse aux quarks », in Callon M., (ed.) *La science et ses réseaux*, Paris, La Découverte, 1989, 34-65.

Pontille, D., 2004, *La signature scientifique. Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Éditions.

Popper, K., 1973, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot.

Raynaud, D., 2006, « Le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique », *L'année sociologique*, 56, 2, 309-329.

Rosenthal, C., 1998, « Histoire de la logique floue. Une approche sociologique des pratiques de démonstration », *Revue de Synthèse*, 4, 4, 575-602.

Scot, M., 2008, « Y eut-il un ‘Mai 1968’ en Angleterre », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 6, www.histoire-politique.fr.

Sève, B., 2010, De haut en bas, Philosophie des listes, Paris, Seuil.

Söderström, O., 2000, Des images pour agir. le visuel en urbanisme, Lausanne, Payot.

Soulet, M.H., 2006, « Traces et intuition raisonnée », in Paillé, P., (ed.), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin,

Stengers, I., Schlanger, J., 1989, *Les concepts scientifiques ? Invention et pouvoir*, Paris, La Découverte.

Thévenot, L., 1997, « Un gouvernement par les normes : pratiques et politiques des formats d'information », *Raisons Pratiques*, 8, 205-241.

Tissot, S., 2007, L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique, Paris, Seuil.

Topalov, 1999, « “Expériences sociologiques” : les faits et les preuves dans les thèses de Maurice Halbwachs (1909-1913) ». *Revue d'histoire des sciences humaines*, 1, 11-46.

Topalov, Ch., (dir.), 1999, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Topalov, Ch., 2004, « Les usages stratégiques de l'histoire des disciplines. Le cas de l'“école de Chicago” en sociologie », in Heilbron J., Lenoir R., Sapiro G., Pargamin P., *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 127-157.

Topalov, Ch., 2008, « Sociologie d'un étiquetage scientifique : urban sociology (Chicago, 1925) », *Année sociologique*, 58,1, 203-234.

Toussaint, J.Y., 2009, « Les usages et les techniques », in *Traité sur la ville*, STEBE, J.-M., Marchal H., (dir.), Paris, PUF, 461-512.

Venturini, T., Latour, B., 2011, *Le tissu social. Traces numériques et méthodes qual-quantitatives*,

http://www.tommasoventurini.it/web/uploads/tommaso_venturini/LeTissuSocial.pdf

Sur la prévention du crime

Bonneli, L., 2008, La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité, Paris, La Découverte.

Davis, M., 1997, *City of quartz*, Paris, La Découverte.

Garland, D., 1998, *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.

Garland, D., 1998, « Les contradictions de la société punitive : le cas britannique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, 49-67.

Gilling, D., 1997, *Crime Prevention: Theory, Policy and Politics*, London, Routledge.

Gilling, D., 1994, “Multi-agency crime prevention in Britain: the problem of combining situational and social strategies”, *Crime Prevention Studies*, 3, 231-248.

Ocqueteau, F., 2004, *Polices entre Etat et Marché*, Paris, Sciences Po Les Presses.

O’Malley, P., 1992, “Risk, power and crime prevention”, *Economy and Society*, 21, 3, 251-268.

Robert, Ph., 1999, *Le citoyen, le crime et l’État*, Genève-Paris, Droz.

Robert, Ph., 2010, « L'évolution des politiques de prévention et de sécurité en France depuis les années 1980 », Colloque Regards croisés sur la régulation sociale des désordres,

Association Française de Sociologie, RT3 « Normes, déviances et réactions sociales » & RT 21 « Mouvements sociaux », 26 octobre 2010 à l’Institut du Développement Social (Rouen).

Rutherford, A., 1996, *Transforming Criminal Policy*, Winchester, Waterside Press.

Sullivan, R., 2000, Liberalism and crime. The British experience, Plymouth, Lexington.

Tilley, N., 2001, “Crime Prevention in Britain, 1975-2010”, in Hughes, G., McLaughlin E., and Muncie J., (eds), *Crime Prevention and Community Safety*, London, Sage, 12-37.

Zedner, L., 2006, “Opportunity makes the Thief-Taker: the influence of economic analysis on crime control”, in Newburn T., and Rock P., (eds), *The Politics of Crime Control*, Oxford, Oxford University Press, 147-173.

Sur le crime, les criminels et la criminologie

Becker, G. S., 1968, “Crime and punishment: an economic approach”, *The journal of political economy*, 76, 2, 169-217.

Bentham, J., 1802, *Traité de législation civile et pénale*, Londres, Taylor et Francis.

Cohen, S., 1981, “Footprints on the sand: a further report on criminology and the sociology of deviance in Britain”, in Fitzgerald, M., McLennan, G., (eds.), *Crime and Society: Readings in History and Theory*, London, Routledge and Kegan Paul.

Crow, I., 2001, *The Treatment and Rehabilitation of Offenders*, London, Sage Publications.

Cusson, M., 1998, *Criminologie actuelle*, Paris, Puf.

Debuysts, Ch., Digneffe, F., et Pires., A.P., 2008, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Expliquer et comprendre la délinquance (1920-1960)*, Bruxelles, Larcier.

Downes, D., “The sociology of crime and Social control in Britain 1960-1987”, *British journal of criminology*, 28, 2, 45-57.

Garland, D., “Of Crimes and Criminals: The Development of Criminology in Britain”, in Maguire et al., (eds.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford, The Clarendon Press, 17-68.

Garland, D., 1985, “The criminal and his science”, *British Journal of Criminology*, 25, 2, 109-137

Garland, D., 1997, “Gouvernementality and the problem of crime : Foucault, criminology, sociology”, *Theoretical criminology*, 1, 2, 173-214.

Garland, D., Sparks, R., (eds.), 2000, *Criminology and Social Theory*, Oxford, Oxford University Press.

Kaluszinski, M., 1989, « Les Congrès internationaux d'anthropologie criminelle (1885-1914) », *Mille neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 7, 59-70.

Martin, J.P., 1988, “The Development of Criminology in Britain. 1948-1960”, *British Journal of Criminology*, 28, 2, 35-44.

Matza, D., 1969, *Becoming Deviant*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.

Mucchielli, L., (ed.), 1995, *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan.

Mucchielli, L., 2001, *Violences et insécurité : fantasmes et réalité dans le débat français*, Paris, La Découverte.

Newburn, T., 2007, *Criminology*, London, Willan Publishing.

Renneville, M., 2000, *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.

Shaw, C. R., McKay, H. D., 1942, *Juvenile Delinquency in Urban Areas*, Chicago, University of Chicago Press.

Simon, J., 2007, *Governing through Crime: How the War on Crime Transformed American Democracy and Created a Culture of Fear*, New York, Oxford University Press.

Tavris, C., Wade, C., 1999, *Introduction à la psychologie : les grandes perspectives*, Bruxelles, De Boeck.

Taylor, I., Walton, P., and Young, J., 1973, *The New Criminology*, London, Routledge and Kegan Paul.

Tremblay R.E., 1978, « Une question d'actualité : l'intégration scolaire dans les centres d'accueil : impact sur les objectifs poursuivis et le climat social », *Criminologie*, 11, 1, 65-74.

Wacquant, L., Calhoun C.J., 1989, « Intérêt, rationalité et culture », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 78, 41-60.

Wilson, J.Q., 1975, *Thinking About Crime*, New York, Basic Books.

Wootton, B., 1959, *Social Science and Social Pathology*, London, Allen and Unwin.

Yochelson, S., Samenow, S.E., 1976, *The Criminal Personality*, New York, Aronson.

Sources écrites

Nous avons constitué notre corpus de manière thématique : le corpus « genèse de la prévention situationnelle », le corpus « enquête de victimisation » et le corpus « normalisation européenne ».

Sources genèse de la prévention situationnelle

Les archives existantes autour de la prevention situationnelle sont relativement dispersées. Les documents (thèse, articles) qui nous ont permis de reconstituer la génèse de la prévention situationnelle dans les années 1960 nous ont été envoyés par Clarke. Les traces de l'activité du Home Office dans les années 1970-1980 n'ont pas encore été versées aux archives nationales. Il est néanmoins possible de demander un accès privilégié à certaines sources écrites en s'adressant directement au Home Office. C'est ce que nous avons fait. Quelques cartons contenant courriers, rapports et articles (inédits) ont pu être consultés. Notons tout de même que nous avons trouvé l'essentiel de l'information nécessaire dans les archives numériques du Home Office,

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20110218135832/http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/index.html>

Articles fondateurs publiés par Ronald Clarke:

Clarke, R.V., 1968, *Factors influencing absconding by approved school boys*, Unpublished, Ph. D. Thesis, University of London.

Clarke, R.V., Martin, D.N., 1971, *Absconding from Approved Schools*, Home Office Research Studies, n°12, London, HMSO.

Clarke, R.V., Cornish, D.B., 1972, “The Controlled Trial in Institutional Research”, *Home Office Research Studies n°15*, London, HMSO.

Clarke, R.V., Sinclair, I., 1974, “Towards more effective treatment evaluation.”, *Methods of Evaluation and Planning in the Field of Crime, Collected Studies in Criminological Research Vol. XII*, Council of Europe, Strasbourg.

Clarke, R.V., Cornish, D.B., 1975, *Residential Treatment and its Effects on Delinquency*. Home Office Research Studies No. 32. London, HMSO, 19.

Clarke, R.V., Martin, D.N, 1975, "A study of absconding and its implications for the residential treatment of delinquents." in Tizard, J., Sinclair, I. A. C., and Clarke, R. V.., (eds.), *Varieties of Residential Experience*, London, Routledge and Kegan Paul.

Clarke, R.V., 1980, "Situational crime prevention: theory and practice", *British Journal of Criminology*, 20, 136-147.

Clarke, R.V., 1983, "Situational Crime Prevention: Its Theoretical Basis and Practical Scope", in Morris, T. N., (eds), *Crime and Justice*, 4, 225-256.

Clarke, R., Cornish, D.B., 1985, "Modelling offenders' decisions: A framework for policy and research", in Tonry, M., Morris, N., *Crime and Justice*., Vol. 6, Chicago, University of Chicago Press.

Les principales lectures ayant influencé Clarke (1965-1985)

Wilkins, L.T., 1955, *Prediction methods in relation to approved school training*, Unpublished Home Office Research Unit report.

Mannheim, H., Wilkins, L., 1955, Prediction Methods in relations to Borstal Training, London, HMSO.

Tizard, J., 1964, *Community services for the mentally handicapped*, Oxford, Oxford University Press.

Bandura, A, Walters, R.H., 1965, *Social learning and personality development*, New York, Holt, Rinehart & Winston.

Becker, G.S, 1968, "Crime and Punishment: An Economic Approach", *Journal of Political Economy*, 76, 169-217.

Taylor, I, Walton, P., and Young, J., 1973, *The New Criminology*, London, Routledge and Kegan Paul.

Tversky, A. Kahneman, D. ,1974, "Judgement under uncertainty: heuristics and biases", *Science*, 185, 1124–31.

Wilson, J.Q., 1975, *Thinking About Crime*, New York, Basic Books

Simon, H. A, 1983, *Reasoning in Human Affairs*, Oxford, Blackwell.

Informations biographiques

Farrell, G., Bowers, K., J., Shane D. J. and Townsley M., (eds), 2007, *Imagination for Crime Prevention: Essays in Honour of Ken Pease. Crime Prevention Studies volume 21*, Boulder, Lynne Rienner.

Freilich, J.D., Natarajan, M., 2009, “Ronald Clarke”, in Haywood, K., Maruna, S., & Mooney, J., (Eds.), *Fifty key thinkers in criminology*, New York, Routledge Press.

Clarke, R.V., Felson, M., 2010, “The Origins of the Routine Activity Approach and Situational Crime Prevention”, in Cullen, F., Jonson, C., Myer M., and Adler, F., (eds.), *The Origins of American Criminology*, New Brunswick, Transaction Press.

Sur la politique de recherche

Clarke, R.V., 1966, “Research Work in Kingswood Schools”, *Approved School Gazette*.

Rothschild, L., 1971, “The organisation and management of government research and development”, in *A Framework for Government Research and Development*, London, HMSO.

Lodge, T. S., 1974, “The founding of the Home Office Research Unit”, in Hood, R., (Ed.) *Crime, Criminology and Public Policy: Essays in Honour of Sir Leon Radzinowicz*, London, Heinemann.

Clarke, 1976, “Penal Policy Making and Research in the Home Office”, Paper presented to the Cropwood Round-Table Conference, University of Cambridge, Institute of Criminology.

Moriarty, M. J., 1976, “The policy-making process: how it is seen from the Home Office”, *Papers Presented to the Cropwood Round-Table Conference*, University of Cambridge, Institute of Criminology.

Croft, J., 1978, “Research in Criminal Justice”, *Home office Research Studies n°44*, London, HMSO.

Rothschild Report, 1982, *An Enquiry into the Social Science Research Council*. London, HMSO.

Cornish, D.B., Clarke, R.V., 1983, “Social Science in Government”, in Bulmer, M., *Social Science Research and Government*, Cambridge, Cambridge University Press.

Clarke, R.V., Cornish, D.B., 1983, *Crime Control in Britain - A Review of Policy Research*, Albany, NY, State University of New York Press.

Clarke, R.V., 1985, "Jack Tizard Memorial Lecture. Delinquency, environment and intervention", *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 26 **pages**

Laycock, G., Heal, K., 1989, "Crime Prevention : The British Experience", in Evens, D., Herbert, D., (eds), *The geography of crime*, London, Routledge.

Foster, J., Hope, T., 1993, "Housing, Community and Crime: the impact of the Priority Estates Project", *Home Office Research Study n°131*, London, HMSO.

Laycock, G., 2001, "Scientists or politicians – who has the answer to crime?" Unabridged text of the lecture delivered on 26 April 2001, Jill Dando Institute of Crime Science, London.

Recherche sur les techniques de prévention

Crime Prevention news :

1974, "Nottinghamshire Constabulary lock it (vehicle security) campaign", n°22.

"Vehicle security week in reading", n°23.

"Southampton car security week 1974", n°24.

1975, "Bath car Campaign", n°25 and n°26.

"Thefts from cars decrease", n°28.

Home Office, 1975, *Protection Against Vandalism*, Report of the Home Office Standing Committee on Crime Prevention, London, HMSO.

Mayhew, P., et al., 1976, "Crime as Opportunity", *Home Office Research Studies n°34*, London, HMSO.

Cornish, D.B., 1978, "Gambling: a review of the literature and its implications for policy and research", *Home Office Research Study*, n°42, London, HMSO.

Gladstone, F.J., 1981, "Co-ordinating Crime Prevention Efforts", *Home Office Research Study n°62*, London, HMSO.

Sur la prévention du crime comme politique publique

Pease, K., 1980, "Some Futures in Crime Prevention", *Home Office Research Bulletin*, 31-35.

Heal, K., 1983, “The Police, the Public and the Prevention of Crime”, *Howard Journal*, 22, 91-100.

Hope, T., Murphy, D.J.I., 1983, “Problems of implementing crime prevention: the experience of a demonstration project”, *Howard Journal of Criminal Justice*. 22, 38-50.

Reiss, A., Tonry, M., (eds), 1986, *Communities and Crime*, Chicago, University of Chicago Press.

Hope, T., Dowds, L., 1987, “The use of local surveys in evaluation research. Examples from Community Crime Prevention”, *Paper presented at the British Criminology Conference*, Sheffield, 12-15 July 1987

Hope, T., Shaw, M., 1988, *Communities and Crime Reduction*, London, HMSO.

Forrester, D., Chatterton M., and Pease, K., 1988, “The Kirkholt Burglary Prevention Demonstration Project, Rochdale”, *Home Office Crime Prevention Unit Paper 13*, London, Home Office.

Laycock, G., Pease, K., 1989, “Crime Prevention within the probation service”, *Probation Journal*, 32, 43-47.

Tuck, M., 1991, “Community and the Criminal Justice System”, *Policy Studies* , 12, 22-37

Hope, T., 1995, “Community crime prevention”, in Tonry M., Farrington, D.P., (eds), *Building a Safer Society: strategic approaches to crime prevention*, Chicago, University of Chicago Press.

Pease, K., 2003, *Cracking Crime through Design*, London, Design Council, 7.

Hope, T., 2009. “Evaluation of safety and crime prevention policies in England and Wales”, in Robert, Ph., (ed.), *Evaluating Safety and Crime Prevention Policies in Europe*, Brussels, Bussels University Press, 91-121.

Autour de la prevention situationnelle

Brantingham, P.J., Brantingham, P.L., 1975, “Residential burglary and urban form”, *Urban Studies*, 12, 104-125.

Repetto, T.A., 1976, "Crime Prevention and the Displacement Phenomenon", *Crime and Delinquency*, 22, 166-167.

Felson, M., 1994, *Crime and Everyday Life. Insights and Implications for Society*, Thousand Oaks, Californie, Pine Forge Press.

Von Hirsch, A., Garland, D., and Wakefield, A., 2000, *Ethical and social perspectives on situational crime prevention*, Oxford, Hart Publishing.

Quelques articles critiques, mais ayant peu marqué le développement de la prévention situationnelle

Beeson, M., 1976, "Review of Crime as Opportunity", *Prison Service Journal*, 24.

Shearing, C.D., Stenning, P.C., 1984 , "From the panoptican to Disney World : the development of discipline", in Doob A.N., Greenspen, E., (eds.), *Perspectives in criminal Law : Essays in Honour of John H.J. Edwards*, Aurora, Canada Law Book.

Marx, Gary T. 1986. "The Iron Fist and the Velvet Glove: Totalitarian Potentials within Democratic Structures", in Short, J.F., (ed.), *The Social Fabric: Dimensions and Issues*, Beverly Hills, Calif., Sage.

Trasler, G., 1986, "Situational Crime Control and Rational Choice : a Critique », in Heal, K., Laycock, G., (eds), *Situational Crime prevention: from theory into practice*, London, HMSO.

Young, J., 1986, "The failure of criminology: the need for a radical realism", in Matthews, R. and Young J., *Confronting Crime*, London, Sage Publications.

King, M, 1989, "Social crime prevention à la Thatcher", *The Howard Journal*, 28, 4

Garland, D., 2000, "The New Criminologies of Everyday Life: Routine Activity Theory in Historical and Social Context", in Von Hirsch, A., Garland, D., and Wakefield, A., *Ethical and social perspectives on situational crime prevention*, Oxford, Hart Publishing. .

Source enquête de victimisation

Notons dans un premier temps qu'il est inutile de chercher du côté des archives nationales de Washington pour retracer la genèse de l'enquête de victimisation américaine. Les archives sur la commission présentielle de 1967 et sur le LEAA contiennent de nombreuses informations, mais, à notre grand désespoir, pratiquement rien sur l'enquête de victimisation. Les premiers

rapports publiés dans le cadre de la commission présidentielle sont consultables à la Bibliothèque Nationale de France (voir catalogue général de la BNF). On trouve beaucoup plus d'informations (courriers, communications inédites, etc.) sur l'enquête dans les archives, situées à l'université du Maryland, du *Bureau of Social Science Research* dirigé par Biderman,

<http://digital.lib.umd.edu/archivesum/actions.DisplayEADDoc.do;jsessionid=74EAE794E77793D22A06C0292851AEF1?source=MdU.ead.histms.0066.xml&style=ead>

On peut aisément constituer un corpus sur l'enquête de victimisation à partir du moteur de recherche du *National Criminal Justice Service* (NCJRS), <http://www.ncjrs.gov/>

En ce qui concerne la genèse de l'enquête britannique, il est possible de la retracer en s'adressant directement au Home Office qui peut mettre à disposition cartons et chemises contenant courriers et rapports inédits.

Politique de la statistique du point de vue des chercheurs

Biderman, A., Reiss A., 1967, “On exploring the dark figure of crime”, *The Annals of the American Academy of Political Science*, 374, 1-15

Reiss, A., 1970, “Putting Sociology into Policy”, *Social Problems*, 17, 3, 289-294.

Biderman, A., 1976, “The Survey Method as an Institution and the Survey Institution as a Method”, in Sinaiko, H.W., Broedling L.A., (eds.), *Perspectives on Attitude Assessment: Surveys and their Alternatives*, Champaign, Pedleton, 39-53.

Biderman, A., 1979, “Aversions to social concepts”, Proceeding of the Social Statistics Section, American Statistical Association, 329.

Fienberg, S. E., 1980, “The Measurement of Crime Victimization: Prospects for Panel Analysis of a Panel Survey”, *Journal of the Royal Statistical Society*, 29, 4, 339.

Biderman, A., 1981, “Sources of Data for Victimology”, *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2, 789-817.

Biderman, A., 1981, “Book Review: Victims of Personal Crime: An Empirical Foundation for a Theory of Personal Victimization, by Hindelang, M.J., Gottfredson, M.R., and Garofalo, J., Cambridge, Ballinger, 1978”, *Contemporary Sociology*, 11, 1.

Reiss, A., 1981, "Towards a Revitalization of Theory and Research on Victimization by Crime", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2. 705.

Robert, Ch.-N., Sardi, M., 1996, « Modeste note sur une note qui l'est moins », *Pénombre*, I, 2, http://penombre/lg/02_02.htm. Cette note présente l'article de Kitsuse, J.I., Cicourel, A.V., 1963, "A note on the uses of official statistics", *Social Problems*, XI, 131-139. Nous mobilisons un extrait de la traduction française consultable en ligne, http://penombre/lg/02_03.htm.

Politique de la statistique du point de vue de l'administration

Bureau of the Census, 1968, *Report on national needs for criminal justice statistics*, Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

Turner, A.G., 1970, *National Victimization Survey: Study Design Proposal*, National Archives, Records of the Law Enforcement Assistance Administration, Record Group 423, 1965-77.

Dodge R.W. et Turner, A., 1971, "Methodological foundations for establishing a national survey of victimization", reprinted in Lehen R.G., Skogan W.G., 1981, *The national crime survey : Working papers, vol. I: Current and historical perspectives*, Washington, DC, U.S. Department of Justice, 2-7

Turner, A., 1972, "Victimization Surveying. Its History, Uses, and limitations", in *Report of the National Advisory Commission on Criminal Justice Standards and Goals*, Washington D.C., Government Printing Office.

Tonry, M., 1998, "Building Better Policies on Better Knowledge", in Challenge of Crime in a Free Society: Looking Back, Looking Forward. Proceedings of the Symposium on the 30th Anniversary of the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Washington, D.C., June 19-21, 93-125.

<http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/170029.pdf>.

Les usages de l'enquête américaine

Biderman, A., 1968, "Uses of survey for estimating crime incidence", Papers presented at the Annual Meeting of the American Statistical Association, Pittsburgh, August 20-23, 107.

Biderman, A., 1973, « When Does Interpersonal Violence Become Crime ? Theory and Methods for Statistical Surveys », A paper prepared for a meeting on "access to law";

Research committee on the sociology of law, International Sociological Association, Girton College, Cambridge, England, September 25-28.

Sparks, 1980, "Criminal Opportunities and Crime Rates, in Feinberg, S.E., Reiss, A.J., (eds.), 1980, *Indicators of Crime and Criminal Justice. Quantitative Studies*, Washington, DC, Bureau of Justice Statistics.

Fienberg, S. E., Reiss, A. J., (eds.), 1980, *Indicators of crime and criminal justice. Quantitative studies*, Washington, U.S. Depts., Bureau of Statistics.

Fienberg, S.E., 1980, "Victimization and the National Crime Survey : Problems of Design and analysis", in Fienberg, S.E., Reiss, A., (eds.), *Indicators of Crime and Criminal Justice. Quantitative Studies*, Washington, D.C., United States Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, 33-40.

Reiss, A., 1982, "How Serious is Serious crime?", *Vanderbilt Law Review*, 35, 541-585.

Zauberman, R., 1982. «Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation», *Déviances et Société*, 6, 3, 281-309.

Débat au Congrès :

"Proposed National Criminal Statistics Center", Hearings, Testimony before the Subcommittee on Census and Statistics, Committee on Post Office and Civil service, U.S. House of Representatives, 90 th Congress, Second Session, March 5-23 1968.

"Suspension of The National Crime Survey", Hearings before the subcommittee on crime of the Committee on Judiciary house of representatives, 95th Congress, October 13, 1977, 32.

Développement du BCS

Sparks, R., Genn, H., and Dodd, D., 1977, *Surveying victims*, Chichester, Wiley.

"Public Surveys of Crime", Report of a workshop held at Sidney Sussex College, Cambridge 6-8 Avril 1981.

Skogan, W., 1981, *The Home Office Crime Survey*, (non publié), Nous avons trouvé ce rapport dans les dossiers d'archive que nous avons pu consulter au Home Office.

Hough, M., Mayhew, P., 1983, "The British Crime Survey: First Report", *Home Office Research Study n°76*, London, HMSO.

Enquête de victimation et développement de la prévention situationnelle

Cohen, L. E., Felson M., 1979, "Social change and crime rate trends: A routine activity approach", *American Sociological Review*, 44, 88-608.

Gottfredson, M.R., 1980, "On the Etiology of Criminal Victimization", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 714-726.

.

Skogan, W., 1981, "Assessing the Behavioral Context of Victimization", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2, 727-742.

Clarke, R., Hope, T., (eds), 1984, *Coping with Burglary*, Boston, Kluwer-Nijhoff), puis les violences physiques envers les personnes

Clarke, R.V., 1984, "Opportunity-Based Crime Rates. The difficulties of further Refinement", *British Journal of Criminology*, 24, 74-83.

Gottfredson, M., 1984, "Victims of Crime: the dimensions of Risk", *Home Office Research and Planning Unit n°81*, London, HMSO.

Hough, M, 1986, "Incidents of violence: Findings from the British Crime Survey", *Home Office Research Bulletin n°20*, London, Home Office Research and Planning Unit, 22-26).

Hough, M., "Crime Survey and crime risks", Paper prepared for workshop on the design and use of the national crime survey, Maryland, July 1987, 3-5.

Hough, M., 1987, "Counting Crime and Analysing Risks: Findings from the BCS", in Herbert, D., Evans, D., (eds), *The Geography of Crime*, London, Croom Helm.

La recherche sur la victimisation à répétition

Reiss, A.J., 1980, "Victim proneness in repeat victimisation by type of crime", in *Indicators of crime and Criminal justice, op. cit.*, 41.

Sparks, R.F., 1981, "Multiple Victimization: Evidence, Theory, and Future Research", *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, 2, 762-778.

Genn, H., 1988, "Multiple victimisation, in Maguire, M., Pointing", J., (eds.), *Victims of crime: a new deal ?*, England, Open University Press, 90-100.

Polivi, N., Looman, T., Humphries, Ch., and Pease, K., 1991, "The Time-Course of Repeat Burglary Victimization", *British Journal of Criminology*, 31, 411-14.

Farrell, G., 1992, "Multiple Victimization: Its Extent and Significance", *International Review of Victimology*, 2, 2, 85-102.

Trickett, A., Osborn, D.R., Seymour, J., Pease, K., 1992, "What is different about high crime areas?" *British Journal of Criminology*, 32, 81-90.

Farrell G., Pease, K., 1993, "Once Bitten, Twice Bitten: Repeat Victimization and its Implications for Crime Prevention", *Police Research Group, Crime Prevention Unit Paper n°46*, London, Home Office.

Bridgeman, C., Sampson, A., 1994, *Wise after the Event: Tackling Repeat Victimization*, London, Home Office.

Farrell, G., 1994, *Repeated Criminal Victimization*, Ph D. Thesis University of Manchester.

Hope, T., Walklate, S., 1995, "Repeat victimization : differentiation or Structuration ?", Paper presented to the British Criminology Conference, Loughborough, july 1995.

Osborn D., Ellingworth D., Hope T., and Trickett A., 1996, "Are repeatedly victimized households different?", *Journal of Quantitative Criminology*, 12, 223-245.

Bridgeman, C., Hobbs, L., 1997, *Preventing Repeat Victimization : The Police Officers' Guide*, Police Research Group, London, Home Office.

Farrell, G., 2001, "How Victim-Oriented is Policing?" in Gaudreault, A., Waller, I., (eds.), *The Tenth International Symposium on Victimology: Selected Symposium Proceedings*, Montreal, International Symposium on Victimology.

Laycock, G., Farrell, G., 2003, "Repeat victimization: Lessons for implementing problem-oriented policing", *Crime Prevention Studies volume 15*, 150-175.

Hope T., Trickett A., 2004, « La distribution de la victimisation dans la population », *Déviances et Société* , 3, 28,385-404

Sources normalisation européenne

Il est possible de reconstituer la construction de la normalisation de la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la construction en consultant les archives de l'AFNOR, en région parisienne, 11 rue Francis de Pressensé, Plaine Saint-Denis. Les archives de la normalisation sont composées de comptes rendus de réunion, de propositions (idées et modifications), de listes (acteurs, réunions, normes existantes, etc.), d'articles parus dans des revues professionnelles, de correspondances entre les acteurs et de versions provisoires de la norme. Il est aujourd'hui difficile d'avoir accès aux sources qui renvoient à la période 1995 et 2002 car elles ont été en partie détruites et rangées dans des archives non-accessibles au public. Nous avons pu consulter et photographier tous les documents relatifs à cette période quelques semaines avant leur destruction et archivage. Pour la période 2003-2006, qui correspond à l'écriture de la deuxième version de la norme, les archives sont numériques. Nous avons simplement passé une journée dans les bureaux de l'AFNOR à les télécharger.

Notons qu'il existe trois documents qui présentent la liste exhaustive des documents diffusés dans le cadre de l'écriture de la norme :

CEN/TC325, N 91, Liste des documents diffusés de N18 à N91, 2001/04/26.

CEN/TC325, N 125, Liste des documents diffusés de N101 à N125, 2002/11/26.

CEN/TC 325, N200, Liste des documents diffusés de N151 à N200, 2004/05/05.

CEN/TC325, N 225, Liste des documents diffusés de N201 à N225, 2006/03/20.

Les deux versions de document

Norme expérimentale XP ENV 1438362 P99-662, 2002, « Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments, Partie 2 : urbanisme », AFNOR (première version).

Rapport technique, P99-D, « Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments, Partie 2 : urbanisme », AFNOR (deuxième version).

Documents diffusés dans le cadre de l'écriture de la norme:

Danish Standard, 1990, Technical prevention of violence and vandalism, DS/R470.

Danish Standard, 1991, Technical prevention of Burglary criminality, DS/R470.

CEN/ BTWG85, Report of the first meeting of BT/WG85, 1994/04/28.

CEN/ BTWG85, Report of the second meeting of BT/WG85, 1994/09/29.

CEN/TC 325, N10, Draft report. First meeting of CEN/TC 325 held at Danish Standards Association, Hellrup, Denmark, 1996/01/ 22-23.

CEN/TC325, N11 F, Résolutions de la première réunion du CEN/TC 325, 1996/03/05

CEN/TC 325, N 14, Towards a European standard for the prevention of crime by urban planning? 1997/05/20.

CEN/ 325, N33, Draft report. Second meeting of CEN/TC 325 held at the Ministry of Justice/The Ministry of Home Affairs, The Hague, The Netherlands, 1998/02/16-17.

CEN/TC 325, N 88, Minutes taken at the CEN/TC 325 meeting 2001-03-08 at BSI, London.

CEN/TC 325, N91, Proposal from France, “Urban development and insecurity – a variety of interacting force, tabled at the CEN TC-325, 2001/03/08.

CEN/TC 325, N103, Schools –Measures to prevent crime (in urban planning context), From Barry Poyner, 1999/12/29.

CEN/TC 325, N126, Comments on the draft-standard of CEN/TC 325/WG2 (N98) by Greg Saville, Canada, president of the International CPTED Association (ICA), 2000/08/23.

CEN/TC 325, N127, Reaction of Paul van Soomeren on the comments of Greg Saville, 2000/23/08.

CEN/TC 325, N 157, French proposal for the revision of ENV14383-2, « Prevention of crime –Urban planning and design- part 2: urban planning », 10-19-2004.

CEN/CENELEC, 2002, « Partie 3 - Règles pour la structure et la rédaction des Normes Européennes (Règles PNE) », Règlement interieur.

AFNOR, Commentaires sur la proposition de création d'un nouveau TC sur la prévention technique de la criminalité, 14 décembre 1994.

AFNOR/P99D-N53, Compte rendu des décisions prises par la commission de Normalisation P 99 D lors de la réunion tenue le lundi 22 mars 2004 (AFNOR-St Denis).

AFNOR/P99 D-N72, Compte rendu des décisions prises par la Commission de Normalisation P99 D lors de sa réunion tenue le jeudi 30 septembre 2004 à l'AFNOR.

AFNOR/P99 D-N76, Compte rendu des décisions prises par la Commission de Normalisation P 99 D lors de sa réunion tenue le mardi 23 novembre 2004 à l'AFNOR.

AFNOR P99D/N79, Révision de l'ENV 14383-2 : Prévention de la malveillance – Urbanisme et conception des bâtiments – Partie 2 : « Urbanisme » Proposition de la DGUHC pour les paragraphes 4.2, 4.3 et l'annexe D, document examiné lors de la réunion de la commission française du 10 janvier 2005.

Ce que les experts disent de la sécurité et de l'urbanisme

Van Soomeren, P., 1987, « La sûreté et la sécurité des villes. L'environnement physique urbain et la rédaction de l'insécurité urbaine : une introduction générale », *Conférence sur la réduction de l'insécurité urbaine*, Barcelone, Espagne, 17-20 novembre 1987.

Grönlund, B., 1993, “Life and Complexity in Urban Space”, Artikeli, Nordisk Arkitekturforskning, 4, 49-70, article consultable sur le site personnel de l'auteur : http://hjem.get2net.dk/gronlund/Life_and_complexity.html.

Ouvrages de référence des normalisateurs

Jacobs, J., 1961, *The Death and Life of Great American Cities - The Failure of Town Planning*, Penguin Books, Harmondsworth.

Jeffery, C. Ray., 1971, *Crime Prevention Through Environmental Design*, Beverly Hills, CA, Sage Publications.

Newman, O., 1972, *Defensible Space*, New York, Macmillan.

Poyner, B., 1983, *Design against Crime. Beyond Defensible Space*, London, Butterworths.

Brantingham, P. J., Brantingham, P. L., 1991, *Environmental Criminology*, Prospect Heights, Illinois, Waveland Press.

Débat autour de la normalisation en France

Bauer, A., Brégeon, R., 1997, Grands équipements urbains et sécurité : comment réaliser et contrôler les études de sécurité publique prévus par l'article 11 de la LOPS du 21 janvier 1995 ?, Paris, IHESI.

Moreau de Saint-Martin, L., 2001, « Sur la normalisation de la sécurité par l'urbanisme », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 43, 9-17.

Moreau de Saint Martin, L., 2002, Normalisation européenne pour la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments , Rapport 2001 au Ministère de l'Equipement des Transports et du Logement, AFNOR Normalisation.

Berger E., 2003, « Vers un urbanisme sécuritaire européen », *Études Foncières*, 103, 7-9.

Le Moniteur, « Urbanisme et sécurité. Les nouvelles tendances. » ; 21 mai 2004

Sources orales et courriels

Nom	Type de contact	Objet
Bregeon, René, Commissaire de Police, Ministère de l'Intérieur	Entretien, mai 2005, 2h00.	La normalisation européenne.
Cantor, Paul, Professeur de statistique, Université du Maryland	Entretien, aout 2007, 3h00.	Enquête américaine de victimation.
Chalumeau, Eric, Ancien directeur du pôle ingénierie à l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure dans les années 1990.	Entretien, février 2008, 2h30	L'importation de la prévention situationnelle en France.
Clarke, Ronald, Professeur de criminologie, Rutgers University, Newark	Entretien, mars 2010, 5h00. Une centaine de courriels entre octobre 2009 et janvier 2011.	Le développement de la prévention situationnelle.
Cornish, Derek Consultant pour le <i>Home Office Research Unit</i> dans les années 1980.	5 courriels octobre-novembre 2009.	Le développement de la théorie de l'acteur rationnel.
Cusson, Maurice Professeur de criminologie, Université de Montréal	3 courriels, février 2010.	La question du développement du réseau de chercheurs à l'échelle internationale.
Debreuil, Aude Sous-directrice de l'Intervention Urbaine et de l'Habitat à la DGUHC dans	Entretien, mars 2005, 1h30.	La normalisation européenne.

les années 1990-2000.		
Ekblom, Paul Chargé de recherche pour le <i>Home Office Research Unit</i> dans les années 1980	2 courriels, mars 2009.	La création du <i>Crime Prevention Unit</i> .
Felson, Marcus Professeur de criminologie, Rutgers University, Newark.	5 courriels novembre-décembre 2010.	L'enquête de victimisation et le développement de la prévention situationnelle.
Fienberg, Stephen Professeur de statistique, Carnegie Mellon University, Pittsburgh	11 courriels en novembre 2010.	L'enquête américaine de victimisation.
Flatley, John Directeur du département statistique au Home Office	Entretien, février 2010, 1h00.	L'enquête britannique de victimisation.
Gottfredson, Michael Consultant pour le LEAA dans les années 1970.	1 courriel, 29 novembre 2010.	L'enquête américaine de victimisation.
Grönlund, Bo Professeur d'urbanisme, Ecole d'architecture de Copenhague	5 courriels, mars 2010.	La normalisation européenne.
Hope, Tim Chargé de recherche à l'Unit dans les années 1980	6 courriels, janvier-février 2011 et une longue communication personnelle envoyée en janvier 2011.	La notion de <i>community crime prevention</i> , l'évaluation des politiques de prévention et la victimisation à répétition.
Hough, Mike, Chargé de recherche au <i>Home Office Research Unit</i> dans les années 1980.	Deux entretiens, février 2009, 2h00 et mars 2010, 1h30.	D'abord un entretien exploratoire sur la prévention situationnelle, puis un entretien sur l'enquête britannique de victimisation.
Laycock, Gloria, Directrice du CPU dans les années 1980.	Entretien, février 2010, 2h00. 3 courriels en mars 2010.	L'activité du CPU, le développement de la prévention situationnelle.

Loudiers, Céline, Chargée d'étude à l'IAURIF au début des années 2000.	De nombreux échanges téléphoniques entre 2008 et 2010.	La normalisation européenne.
Lynch, James Consultant pour le Bureau of Justice Statistics dans les années 1980.	Entretien, aout 2007, 1h00.	L'enquête de victimisation américaine.
Moreau de Saint Martin, Louis, Adjoint au sous-directeur des interventions urbaines et de l'habitat à la fin des années 1990.	6 courriels, novembre 2010	La normalisation européenne.
Pease, Ken Consulatant pour le CPU dans les années 1980.	14 courriels, Janvier-février 2011.	La victimisation à répétition.
Poyner, Ann Femme de Barry Poyner, consultant pour le CPU.	2 courriels, mars 2010.	Le travail de Poyner sur l'urbanisme et la prévention du crime.
Rand, Mike Principale responsable de l'enquête de victimisation américaine.	Entretien, aout 2007, 2h30.	L'enquête de victimisation américaine.
Saville, Gregory Président de l'Internation CPTED Association.	3 courriels, septembre 2009.	La normalisation européenne, la question de la professionnalisation autour du CPTED.
Tilley, Nick	Entretien, février 2010, 2h00.	Le développement de la prévention situationnelle.
Torchia, Rose Marie	1 Entretien, Février, 1h00.	La question des processus de normalisation.
Vallet, Bertrand	1 Entretien, Mars 2008, 2h00. De nombreux échanges informels entre 2008 et 2010.	La normalisation européenne.
Van Soomeren, Paul	Entretien, février 2010, 3h00	La normalisation

	Une cinquantaine de courriels.	européenne.
Wellhof, François	Entretien, mars 2010, 1h30.	La normalisation européenne.

Table des matières

Sommaire	5
Liste des principales abréviations	6
Introduction	7
De la prévention situationnelle à la science du crime	10
Les deux explications dominantes de l'émergence de la prévention situationnelle : le marché de la sécurité et la rationalité gouvernementale néolibérale.....	13
Une perspective de sociologie des sciences	15
Appliquer à l'urbanisme le point de vue de la sociologie des sciences	19
L'enquête de terrain : suivre les choses à la trace	22
Le plan de la thèse	27
Chapitre 1 : Théoriser.....	29
Le temps de la thèse de doctorat	32
La recherche sur les <i>Approved Schools</i>	34
Ronald Clarke : psychologue de la personnalité	36
Les résultats de la recherche doctorale de Clarke.....	40
La nouvelle communauté scientifique de référence de Clarke.....	42
Un modèle de référence : Leslie Wilkins	43
Une collaboration étroite avec Jack Tizard	46
La redéfinition du problème, un nouveau rapport à l'objet d'étude	50
Rendre possible l'émergence de nouveaux faits	53
L'authentification des faits dans l'écriture	54
Petite technique de manipulation intellectuelle : l'inversion.....	58
<i>Inverser le sens des énoncés.....</i>	58
<i>Du bon usage des expériences sans résultat</i>	60
<i>Une idée devenue géniale : comparer les taux de fugues entre les établissements.....</i>	61

<i>Un nouvel énoncé sur les fugueurs.....</i>	62
<i>Théoriser</i>	64
Faire place à la théorie.....	66
<i>Remise en cause instrumentale.....</i>	68
Conclusion.....	73
Chapitre 2 : Labeliser	75
La science pour le gouvernement du crime.....	76
Le message du nouveau directeur de l' <i>Unit</i>	78
La stratégie d'adaptation de Clarke : le modèle du <i>policy-oriented research</i>	82
La construction de l'objet <i>crime prevention</i>	84
L'article programmatique de 1980 : une conversation avec la communauté savante.....	92
Critiquer le contexte théorique pour le retourner comme un gant.....	93
Brouiller les pistes critiques de ses adversaires.....	96
Susciter les <i>libido sciendi</i> des éventuels repreneurs.....	98
<i>Rendre le métier de délinquant plus difficile</i>	99
Anticiper les critiques.....	103
La théorie de l'acteur rationnel : une rhétorique utile	105
Comment Clarke et Cornish en viennent-ils à s'intéresser à la décision ?.....	108
Des modèles scéniques	113
Conclusion.....	116
Chapitre 3 : Quantifier	119
Les origines d'un instrument de mesure	120
Genèse d'un indicateur	121
Un compromis réaliste et constructiviste : l'exploration du chiffre noir de la délinquance	123
Un laboratoire de recherche sur la politique de la statistique.....	125
<i>Biderman : les connaissances du public.....</i>	126
<i>Reiss : la statistique plurielle</i>	128
L'accumulation dispersée des objectifs de l'enquête	130
<i>Un outil marginal dans le criminal justice system</i>	131
<i>La victimisation comme catégorie opératoire analogue à celle du chômage</i>	133

<i>Confusion autour des objectifs de l'enquête</i>	135
Faire tenir les liens entre une technique statistique, son objet et l'action politique	136
La remise en question.....	137
Le débat au Congrès	139
<i>L'intervention de Fienberg</i>	140
<i>L'intervention des agents du Census</i>	143
<i>L'enquête comme innovation</i>	144
<i>Un moment difficile pour Gregg et Renshaw</i>	146
Concevoir l'enquête autrement.....	148
<i>Le modèle de l'occasion</i>	151
<i>Le constructivisme méthodologique de Biderman</i>	156
<i>Un compromis</i>	158
Le transfert de l'enquête au Royaume-Uni	161
La fabrication de l'enquête britannique.....	162
<i>Le moment du transfert</i>	162
<i>La fabrication de l'enquête</i>	166
Le premier usage de l'enquête.....	168
Une nouvelle image du risque de victimisation	171
Conclusion.....	173
Chapitre 4 : Modéliser	176
Le début d'une guerre froide des paradigmes au gouvernement.....	177
Tim Hope : transformer la prévention situationnelle.....	179
Situational crime prevention versus Community crime prevention	181
L'évaluation comme politique de science	184
Un second souffle pour la prévention situationnelle : la victimation à répétition.....	189
Ken Pease : l'imagination au service de la prévention.....	191
De la <i>big idea</i> de Pease à la réactualisation des premiers modèles statistiques passés inaperçus	193
<i>Les origines américaines de la victimation à répétition : une focale sur le modèle de Reiss et Fienberg</i>	196
Comment redevenir formel en situation d'incertitude : la mobilisation des économètres	200
La contre-attaque de Tim Hope.....	204
Accuser ses nouveaux alliés d'avoir échoué	206

<i>Le modèle de la structuration</i>	208
Les ruses de la raison économétrique	211
<i>Faire disparaître la critique</i>	212
<i>Modéliser des processus désintéressés</i>	213
<i>Construire des énigmes pour des solutions escomptées</i>	215
<i>Iconoclash</i>	217
Conclusion.....	219
 Chapitre 5 : Normaliser	221
Aux origines de la norme	223
Le marché du conseil.....	224
<i>La forme « standard » pour un marché d'études substituables</i>	225
<i>La forme « label » pour un marché du conseil</i>	228
La qualification de l'urbain	230
<i>La normalisation du bâtiment</i>	230
<i>Area planning</i>	231
<i>De l'architecture à l'urbanisme</i>	232
Les équipements intellectuels à disposition des normalisateurs.....	235
<i>Bo Grönlund : architecte danois</i>	235
<i>Paul van Soomeren : expert pragmatiste</i>	240
L'écriture de la norme	245
Les trois défis du président : matrice, diagnostic, <i>process</i>	247
<i>La matrice</i>	248
<i>Les diagnostics</i>	250
<i>Le processus</i>	251
Un apprentissage	252
Faire avec une structure énonciative standard.....	254
<i>Comment Paul van Soomeren imagine un process adaptable à toute l'Europe</i>	255
Accepter les limites propre à la normalisation	259
<i>Ce que Paul van Soomeren pense au fond de la matrice</i>	259
<i>Paul van Soomeren contraint par la norme de se trahir lui-même</i>	260
L'apport limité de Barry Poyner.....	263
Controverse	268
La stratégie du ministère de l'Équipement.....	271

<i>Affaiblir la norme</i>	272
<i>L'urbanisme comme bien commun</i>	275
Comment clore la controverse ?	278
<i>Agir en stratège pour réviser le document</i>	281
Réécrire la norme	283
<i>Réorienter les questions préliminaires : le où et le quoi.</i>	284
<i>Intégrer le process</i>	286
<i>Moraliser les stakeholders</i>	289
Conclusion.....	290
Conclusion	295
<i>Représenter</i>	295
<i>La construction d'une nouvelle spécialité</i>	297
<i>Premier détour : la mobilisation des victimes</i>	299
<i>Deuxième détour : la modélisation de la victimisation à répétition</i>	300
<i>L'extension des savoirs au monde</i>	302
<i>Vers un génie criminologique</i>	304
Bibliographie	305
Sources écrites	316
Sources orales et courriels	331

Résumé: La prévention situationnelle: Genèse et développement d'une science pratique

La prévention situationnelle représente aujourd’hui dans de nombreux pays un secteur de recherche stratégique de la lutte contre le crime. Apparue au milieu des années 1970 au sein du laboratoire de recherche du ministère de l’intérieur britannique, cette nouvelle spécialité a pris la forme d’une ingénierie dont l’objectif est de développer des solutions techniques empêchant le passage à l’acte des délinquants, par une intervention sur les situations particulières lors desquelles des délits semblables sont commis ou pourraient l’être (cambriolage, vol de véhicule, vandalisme, etc.). Ce que l’on appelle désormais la « science du crime » se fonde sur l’assemblage d’une pluralité de savoirs pratiques, évolue entre des laboratoires de recherche et des secteurs professionnels variés (police, urbanistes, etc.), s’appuie sur des modalités d’administration de la preuve qui passent par la déduction mathématique (modélisation statistique) et intègre ses inventions théoriques dans des innovations sociotechniques (des dispositifs de prévention et de réduction des risques). Cette thèse retrace le développement de la prévention situationnelle en se déplaçant dans l’espace et le temps afin d’atteindre les lieux de sa fabrication et de rentrer dans l’intimité des controverses à travers lesquelles elle prend forme. En décrivant cette science du crime en train de se faire - des laboratoires gouvernementaux jusqu’à sa standardisation technique dans les instances de normalisation européenne, en passant par les politiques de recherche et le travail d’instrumentation - nous rendons visibles toutes les entités (théories, chercheurs, gouvernement, instruments, catégories statistiques, modèles de risque, délinquants, victimes, normes techniques, etc.) auxquelles la prévention situationnelle s’attache et se détache. Nous montrons ainsi que les liens concrets tissés entre les chercheurs et leurs différents alliés vont bien au-delà des relations entre les personnes. Ils vont jusqu’à toucher le contenu même de la prévention situationnelle. Au final, il s’agit de représenter la prévention situationnelle sous la forme d’un collectif assumant sa responsabilité politique.

Abstract: Situational crime prevention: Genesis and development of a practical science.

In many countries today, situational crime prevention is a strategic research sector in the battle against crime. Originating within the Home Office Research Unit in the UK during the mid 1970s, this ‘new technology’ has the purpose of developing crime prevention solutions by intervening in situations where crime commonly occurs. What has now come to be called “crime science” is based on an array of practical knowledge, evolves between research laboratories and various professional sectors (police, town planning, etc.), uses evidence-based research, and implements its theoretical discoveries in socio-technical innovations (prevention and risk reduction systems). This thesis retraces the development of situational crime prevention technology to have a closer look at the controversies from which it takes its shape. By describing this crime science-in-the-making, from state laboratories and international policy transfers, from research studies and instrumentation, we reveal all the entities (researchers, government, theories, instruments, statistical classes, risk models, offenders, victims, technical standards, etc.) to which situational crime prevention has become tied, and untied. Thus, we demonstrate that concrete links weaved between researchers and their different allies go far beyond personal relationships, touching the very core of the technology. As such, situational crime prevention is constituted as a collective, political entity.